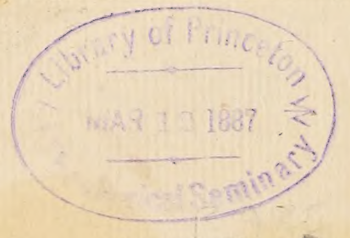



X 2
SANS
DIEU
RIEN


Library of Princeton
MAR 1887
Theological Seminary

Jacques Longueval

HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE,

DÉDIÉE A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ,

Continuée par le P. GUILLAUME-FRANÇOIS BERTHIER, de la Compagnie de JESUS.

TOME QUATORZIÉME.

Depuis l'An 1357. jusqu'en 1398.



A PARIS,

Chez { FRANÇOIS MONTALANT, Quai des Augustins.
JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur du Roi.
HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, rue S. Jacques.
JACQUES ROLLIN Fils, Quai des Augustins.

M. DCC. XLV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.



DISCOURS
SUR LES ETUDES USITÉES
DANS
L'EGLISE GALLICANE
AUX SIECLES XII. XIII. XIV. *&* XV.

LES études ont toujours été extrêmement cheres à l'Eglise. Les inconveniens de la ſcience lui ont paru dans tous les temps infiniment moins à craindre, que les ſuites d'une ignorance groſſiere, ou d'une capacité ſuperficielle. Si les Inventeurs & les premiers Partiſans des Héréſies furent quelquefois des hommes de genie & d'érudition (talens dont ils abuſerent pour porter le ravage dans le troupeau de Jeſus-Chriſt) on pourroit compter auſſi un grand nombre d'erreurs, que le défaut de connoiſſances fit naître, ou que l'aveugle ſimplicité adopta; & en ſuppoſant même que toutes les Sectes dûrent leur naiſſance ou leur progrès à l'abus des lumieres, qu'en faudroit-il conclure, ſinon que les ſciences, & parconſéquent les études ſont d'une néceſſité indiſpenſable, pour découvrir les artifices des Sectaires, & pour combattre leurs pernicieuſes doctrines? Mais quand il ne croîtroit point d'épines dans le champ de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, quand il ne s'y éleveroit jamais aucune opinion dangereuſe, l'obligation d'inſtruire les Fidéles, de les ſoutenir dans les routes

difficiles du Salut, de les consoler dans leurs peines, de les relever de leurs chûtes, n'exigeroit-elle pas une étendue de capacité, de la part des Ecclésiastiques chargés de les gouverner ? Ajoutons que la gloire de l'Eglise, & l'eclat qui doit accompagner son ministere, forment encore un titre essentiel, en faveur de la science & des études. Il ne faut pas que cette partie de la Société, qui est consacrée au service de l'Autel, montre moins d'ardeur pour se procurer les connoissances qui sont propres de son état, que les autres conditions en font paroître, pour acquérir le genre de mérite qui peut leur convenir. Si le monde estime la science, il faut qu'il croye les Ecclésiastiques sçavans ; & si les Ecclésiastiques sont sçavans, ils ne peuvent manquer de concilier beaucoup de respect à la Religion, & si la Religion est respectée, bien-tôt il n'y aura plus dans le Christianisme que les foiblesses du cœur à combattre ; l'impiété disparoîtra, personne n'osera plus blasphêmer contre la Révélation, ni révoquer en doute les Misteres.

L'Eglise Gallicane cultive aujourd'hui les études avec beaucoup de gloire & de succès. Une de nos attentions dans la suite sera d'indiquer les tresors d'érudition qui sont sortis de son sein, & de faire connoître les Sçavans qu'elle a produits depuis trois Siécles. Ici nous considerons des temps moins heureux ; & pour entrer dans le plan de cette Dissertation, remarquons d'abord les funestes effets que la décadence de la Maison de Charlemagne eut par rapport aux Lettres & aux études.

Décadence des Lettres sur la fin de la seconde race de nos Rois.

Ce fut une espece de fatalité, dans les Successeurs de ce grand Prince, d'aller toujours en décroissant pour le mérite ; & l'affoiblissement de la Littérature suivit à peu près cette malheureuse dégradation ; ensorte qu'à la fin de la seconde race de nos Rois, on n'appercevoit presque plus aucun vestige de la protection puissante, que le premier Empereur d'Occident avoit donnée aux Sçiences. Le Siécle étoit devenu barbare (*a*) pendant les ravages des Normans ; &

(*a*) Dans ces derniers temps on a voulu venger, pour ainsi dire, le dixiéme siécle de la Barbarie, qu'on étoit dans l'habitude de lui attribuer. On a

les guerres particulieres que se faisoient sans cesse les Seigneurs Vassaux de la Couronne, avoient achevé de répandre dans les mœurs une férocité, dont le premier effet est toujours de ruiner les Arts & la belle Littérature. Les gens de Lettres qui subsistoient en assez petit nombre, étoient des Religieux cachés dans leurs Monasteres, avec quelques livres qui avoient échappé aux ravages & aux incendies. La Langue Latine, aussi déchuë que les mœurs, n'étoit plus qu'un amas confus de termes fabriqués par l'ignorance, ou défigurés par le mauvais usage. Les Arts les plus simples tels que ceux de lire, d'écrire, & d'opérer sur les nombres, furent regardés comme le partage des Lettrés : il n'y avoit presque plus que les Clercs & les Moines qui possédassent ces connoissances Elementaires. Les gens de qualité ne sçavoient que la guerre, & le peuple, encore soumis à la servitude, ne s'occupoit que de travaux manuels.

Quelques Sçavans au commencement de la troisiéme race,

Sous nos premiers Rois de la troisiéme race, on vit quelques étincelles de Littérature se ranimer dans l'Eglise Gallicane. Il s'y fit même en peu de temps un progrès si heureux, qu'avant la fin de l'onziéme siécle, il y eut de Sçavans personnages dans l'Episcopat, & dans le Gouvernement des Abbayes. Yves de Chartres par exemple, étoit un Prélat extrêmement versé dans la science des Canons. Hildebert du Mans, Marbodus de Rennes, Arnoul de Lizieux & plusieurs autres joignirent à une érudition assez étendue, quelque politesse dans le stile, & de l'agrément dans leurs compositions. Mais S. Bernard les surpassa tous par la beauté de son esprit, par la délicatesse de ses pensées, & par la fécondité de ses sentimens. Il suivit la méthode des SS. PP. dans l'explication des dogmes de la Religion. Ses sources ordinaires étoient les Livres de l'Ecriture, ceux de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Gregoire ; & comme il avoit beaucoup de facilité pour parler

Mabillon in Præf. op S. Bernard.

montré qu'il y eut encore plusieurs écoles dans les Monasteres, & qu'il s'y trouva beaucoup d'Ecrivains, dont les ouvrages subsistent ; mais il faut avouer que ces restes, tels qu'ils sont aujourd'hui, prouvent par le mauvais goût qui y domine, que l'accusation de Barbarie n'est pas une imputation téméraire à l'égard de ce Siécle. Voyez *Mémoires de Trevoux art.* 4. *Janvier* 1743.

ques-unes même du premier rang s'intereſſoient-elles pour la gloire du Philoſophe Grec.) Vers l'an 1220. l'Empereur Frideric II. en avoit fait faire une traduction, partie ſur le Grec, partie ſur l'Arabe : & ſon fils Mainfroi, qui ſe portoit pour Roi de Naples, envoya depuis à l'Univerſité de Paris une Collection des Ouvrages d'Ariſtote & d'autres Philoſophes, mis en Latin par ſon ordre. C'eſt de quelqu'une de ces verſions que s'eſt ſervi S. Thomas, dans la compoſition de ſes Commentaires ; car ce S. Docteur a travaillé ſur preſque tous les traités d'Ariſtote. Ce qui eſt une bonne preuve que durant ſon ſéjour à Paris (temps fort voiſin des condamnations dont nous venons de parler) on étoit déja revenu des préjugés déſavantageux à la Philoſophie Péripatéticienne.

Petr. de Vineis l. 3. Epiſt. 67.

Ampliſſ. Collect. t. 2. p. 1220.

Alexand. t. 7. in fol. p. 397.

La réputation d'Ariſtote s'accrut dans la ſuite à un tel point, que les Légats des Papes & les Papes mêmes recommanderent ſouvent la Lecture de ce Philoſophe aux Profeſſeurs de Paris. Telle fut en particulier la conduite des Cardinaux Réformateurs de l'Univerſité en 1366. du Cardinal d'Etouteville, ſous le Roi Charles VII. & du Pape Nicolas V. vers le même temps. Ce dernier prit la peine de faire traduire encore Ariſtote en Latin par des Docteurs très-habiles ; & le Cardinal Beſſarion voulut bien ſe charger d'une partie de ce travail, à la priere d'Alphonſe, Roi d'Arragon, Ariſtotélicien déclaré. Peut-être que ces Verſions récentes & plus exactes que les anciennes, furent faites dans la vue de retenir les Dialecticiens dans les bornes de l'Ariſtotéliſme, & pour leur faire perdre l'envie d'ajouter à leur Maître. Car ſur le fond du Philoſophe Grec, il s'étoit élevé quantité de ſyſtêmes ſubalternes, qui troubloient la paix des Univerſités. On n'a qu'à ſe rappeller la guerre des Nominaux & des Réaliſtes ; elle fut ſi vive qu'on vit quelquefois les Ecoles changées en champ de Bataille, & il fallut interpoſer l'autorité ſuprême de nos Rois, pour éteindre le feu de ces diſcordes Scholaſtiques.

Du Boulai t. 4. p. 390.

Dargentré ub. ſupr. p. 133. 134.

Commencemens de Pierre Lombard.

Les ſubtilités de la Philoſophie étant d'abord entrées trop avant dans l'explication des Dogmes, Pierre Lombard, qui

fut fait Evêque de Paris en 1150. crut remédier aux abus, en donnant ses quatre Livres des Sentences, qui forment un corps de Théologie un peu différent de la méthode des Anciens; mais aussi d'un gout qui n'est pas celui de la Scholastique moderne. Son ouvrage est une Collection de passages des SS. PP. sur les principales questions de la Théologie. Il ne fait que lier ces textes, sans employer la forme Dialectique. Son exposition est courte & analisée, en cela elle ne ressemble point à celle des Peres; mais elle n'est ni contentieuse, ni distribuée en questions incidentes, & c'est ce qui la distingue de la pure Scholastique (*a*).

Ce recueil de Pierre Lombard, quoique répréhensible dans quelques points, eut une très grande vogue, & mérita à son Auteur le titre de *Maître des Sentences*, dont il jouit encore. Cependant, bien-loin de temperer le gout régnant de la Métaphisique, il arriva, par un contraste assez singulier, que Lombard devint lui même bien-tôt après le chef des Théologiens, qui donnoient le plus dans les subtilitez de l'Ecole. Le Livre des Sentences fut regardé comme le plan général de la Scholastique, S. Thomas le suivit comme les autres; mais dans le même temps, l'usage s'étant établi de faire des sommes qu'on appelloit *quodlibetiques*, parce qu'il y étoit traité de tous les différens points de la Théologie, le S. Docteur composa son excellente Somme, qui est devenue à son tour le modéle de presque tous les traitez de Théologie: ensorte que, comme les Professeurs s'appliquerent, pendant près de trois cens ans, à commenter les quatre Livres des Sentences, on a travaillé de même dans la suite sur la Somme de S. Thomas, & il paroît qu'on prit cette méthode, vers le commencement du XVI. Siécle. Somme de S. Thomas.

Au reste, si S. Thomas a inséré dans sa Somme & en général dans toute sa Théologie bien des questions, qui pa-

(*a*) On a accusé Pierre Lombard d'être Plagiaire, & d'avoir emprunté sa Doctrine d'un certain Baudin ou Bauduin. C'est Cave qui a le plus appuyé ce soupçon; mais on a démontré depuis, que ce Baudin ne vivoit que vers l'an 1382. par conséquent Pierre Lombard qui mourut en 1164, ne pouvoit avoir rien pris de cet Auteur. *Voyez Oudin de Script. Eclesiast.*

roissent purement Philosophiques, c'étoit, dit le Cardinal Palavicin, pour s'accommoder à la nécessité des temps. Les Arabes & les Sophistes abusoient d'Aristote, pour combattre ou pour corrompre les vérités de la foi; le Docteur Angelique prétendit leur enlever ce grand Philosophe, & se l'attacher à lui même, non comme un Maître qu'il fallut écouter, mais comme un Sçavant dont les opinions ne détruisoient point le Christianisme. Ce motif qui détermina, dit-on, S. Thomas à s'étendre un peu sur quelques points de Philosophie, ne subsistoit plus au temps de ses Commentateurs, dont quelques-uns ont néanmoins ajouté à la Somme de leur Maître quantité de questions subtiles, & trop éloignées de la bonne Théologie. Cette espece de passion s'est beaucoup rallentie depuis un Siécle. Les Ecoles de France donnent plus présentement à la Positive qu'à la pure Scholastique, plus à l'autorité qu'aux simples raisonnemens, plus en un mot à la vraye doctrine qu'aux conceptions Métaphysiques.

Hist. Concil. Trid. l. 7. c. 14.

Droit Canonique.

Comme la Théologie Scholastique s'accrédita au XII. & au XIII. Siécle par les Sentences de Pierre Lombard, & par la multitude des Commentaires qui parurent sur cet Ouvrage; ainsi le Droit Canonique acquit beaucoup de réputation dans le même temps par le Décret de Gratien, & par les soins qu'on se donna pour l'expliquer. Gratien étoit un Bénédictin du Monastere de Classe en Italie; ainsi la France ne vit point naître au milieu d'elle l'Auteur de ce Décret si vanté par nos anciens Canonistes; mais elle en fournit presque tout le fond dans les Livres d'Yves de Chartres, dont Gratien a pris quantité de morceaux, sans en excepter les fautes. La Compilation du Décret avoit été achevée vers l'an 1162, & avant la fin de ce Siécle, on la lisoit communément dans les Ecoles de Paris. On admiroit l'ordre & l'étendue des matieres, traitées dans ce recueil, sans se défier encore des fausses Décretales, ni des citations vicieuses qu'une saine critique y a rencontrées depuis. Il semble néanmoins qu'on craignit en quelques endroits, que ce Livre ne donnât trop d'ouverture pour les affaires contentieuses. Dès l'an 1188. le Chapitre général de Cîteaux,

Chronic. S. Bertin. Anecdot. t. 3. p. 650.

Doujat praenot. Can. de Mendis Gratiani p. 538 & seqq.

Anecdot. t. 4 p. 1263.

Cîteaux, défendit de l'exposer dans la Bibliothéque commune, parce qu'il pouvoit être une occasion de chûte pour les esprits indiscrets ; & sur la fin du Siécle suivant, le Cardinal le Moine, Fondateur du Collége qui porte son nom à Paris, ne voulut point que les Etudians de cette Maison fréquentassent les Ecoles de *Decret*, de peur qu'ils n'apprissent l'art de *Plaider des Bénéfices*.

Duchesne Hist. des Card. François t. 1. p. 328.

Il faut avouer encore que l'ardeur qu'on témoigna en France, pour la Collection de Gratien, n'égala point la vivacité des Italiens. Les premiers (*a*) Commentateurs du Decret sortirent de l'Université de Boulogne ; & ce ne fut gueres qu'après la publication des cinq Livres des Décretales (Ouvrage composé par l'ordre de Gregoire IX.) que nos Docteurs François écrivirent sur le nouveau Droit Canonique. On sçait le progrès & l'ordre des autres Compilations plus récentes ; les Papes Boniface VIII. Clement V. & Jean XXII. acheverent, chacun dans leur temps, d'y donner toute la forme & l'étenduë que nous voyons aujourd'huy.

La France avoit alors plusieurs Canonistes très-célébres. Il suffit de nommer les Cardinaux de Mandagot & de Frédol, qui travaillerent au Sexte de Boniface ; les deux Durands, Evêques de Mende, dont le premier étoit appellé *le Pere de la pratique*, sans doute à cause de sa grande experience dans les Affaires Ecclésiastiques ; & l'autre composa, pour le Concile de Vienne, un ouvrage plein de la science des Canons. Il faut y ajouter Pierre Bertrandi & Pierre Roger, si fameux l'un & l'autre par leurs conférences avec le Seigneur de Cugnieres. Et l'on doit se souvenir aussi qu'au commencement du Schisme déplorable, qui affligea l'Eglise à la fin du Quatorziéme Siécle, les Ecoles de France produisirent un très-grand nombre de Docteurs, qui s'appliquerent à défendre l'Election de Clement VII. Mais comme on ne finissoit rien par des plaidoyers & des *Factums* il

(*a*) Le premier de tous fut Hugues de Verceil, & non Jean le Teutonique, comme Du Boulai l'a cru, & l'a fait croire à bien d'autres. Jean le Teutonique n'est que le cinquiéme.

fut néceſſaire d'en venir à des procédures de fait, qui furent terminées, comme on ſçait, dans les Conciles de Piſe & de Conſtance.

La difficulté de ces temps-là rendit les productions de nos Canoniſtes beaucoup plus polémiques, qu'elles n'avoient été auparavant. Outre les grands différends qui s'élevérent au Quinziéme Siécle, ſur l'autorité des Papes; la Pragmatique-Sanction établie ſous Charles VII. partagea de ſentimens les Univerſitez de France & celles d'Italie. En France, on ſe fit un capital de maintenir cette Ordonnance, devenuë Loi dans l'Egliſe Gallicane, & dans l'Etat. On écrivit en même temps contre les Expectatives, les Réſerves, & les Annates: & telle fut l'occupation dominante de nos Ecoles, juſqu'à l'établiſſement du Concordat entre Léon X. & François Premier.

Droit Civil.

Dès les premiers temps, c'eſt-à-dire, au XII. & au XIII. Siécle, la ſcience du Droit Civil parut beaucoup moins convenable aux Clercs, que celle des matieres Canoniques. Pierre de Blois diſoit que l'étude des Loix étoit une profeſſion pleine de dangers pour les Eccléſiaſtiques, & il ſe reprochoit fort d'y avoir employé les plus belles années de ſa vie. Le Pape Honorius III. prédéceſſeur immédiat de Grégoire IX. porta la ſévérité ou l'attention, juſqu'à défendre d'enſeigner le Droit Civil à Paris. Il vouloit par-là relever les études de Théologie, & d'ailleurs, il crut que la connoiſſance des Loix Romaines n'étoit pas néceſſaire dans un pays de Coûtume comme la France. Cette raiſon néanmoins ne pouvoit s'étendre à toutes les Provinces du Royaume, dont pluſieurs, & des plus conſidérables ſuivoient le Droit écrit: le Languedoc, par exemple, y étoit extrêmement attaché, parceque les Comtes de Touloufe avoient été bien aiſes de montrer une eſpece d'indépendance de nos Rois, en n'admettant point, comme eux, l'autorité de la Coûtume.

Thomaſſin. Diſcipl. de l'Egliſe t. 2. l. 1 c. 91.

Duboulai. t. 3. p. 96.

Le Droit écrit ſervant de régle à certains Cantons de la France, les Eccléſiaſtiques François s'appliquerent à la Juriſprudence, malgré le peu d'approbation qu'avoit eû d'abord ce genre d'etude; & il eut été difficile que l'Etat

ſe fut paſſé de leurs ſervices en ce point, puiſque la plupart des Laïques faiſoient encore une profeſſion aſſez ouverte d'ignorance. Les Papes eux-mêmes & les Conciles ſe réduiſirent bien-tôt à ne défendre plus le Droit Civil & la profeſſion d'Avocat, qu'aux Moines, aux Chanoines Réguliers, & aux Prêtres. Encore y mit-on quelquefois des modifications, & la plaidoyerie leur fut permiſe, en faveur des Monaſteres & des Pauvres. Pour obtenir ces permiſſions, on ne manqua pas de produire l'exemple de S. Thomas de Cantorbery, qu'on avoit vû, pendant ſon ſéjour en France, fréquenter l'Ecole d'Auxerre, fameuſe alors par l'étude de la Juriſprudence; & l'on ne peut diſconvenir en effet que la ſcience des Loix, & l'uſage des affaires ne ſoient très-utiles aux Evêques, & en général aux Paſteurs des ames, parceque cela les met en état d'appaiſer les différends qui partagent ſi ſouvent les familles.

Spicil. t. 6. p. 34. Concil. Hard. t. 7. p. 147 & 503.

Joan. Sarisb. in ejus vita.

Enfin le Droit Civil devint preſque auſſi favorable pour la fortune des Eccléſiaſtiques François que l'Etude de Gratien & des Décretales. Ces deux genres de mérite, frayérent ordinairement la route aux Bénéfices & aux Dignitez les plus éminentes. La Liſte de ceux qui ſe diſtinguerent par-là ſeroit infinie. Il faudroit mettre à la tête, les Papes Innocent VI. Urbain V. & Gregoire XI. tous trois excellens Juriſconſultes. On verroit enſuite pluſieurs Prélats qu'ils honorerent de la Pourpre, après avoir brillé dans le Barreau; & quantité d'Evêques qui avoient profeſſé le Code & le Digeſte dans les Ecoles publiques, avant que d'être appellés au gouvernement des Egliſes. L'exemple ſeul de la jeuneſſe de Pétrarque montre combien on étoit perſuadé que, ſous nos Papes François, l'étude des Loix ouvroit la porte des honneurs. Pétrarque n'aimoit pas cette eſpece d'érudition, trop ſérieuſe pour un eſprit fait comme le ſien; il préféroit les grands traits de Ciceron & les peintures de Virgile, aux Documens de Jean d'André, Profeſſeur de Droit à Boulogne. Cela fut regardé dans ſa famille comme un dérangement de conduite, comme un libertinage auquel on ne pouvoit trop s'op-

poser, parceque cette préférence, donnée à des amusemens Littéraires, ruinoit toutes les espérances d'une fortune, que la profession des Loix rendoit presque certaine.

Ecriture Sainte & SS. PP.

Ce grand soin qu'on eut en France de cultiver la Théologie Scholastique & le Droit, fit un peu de tort à l'étude de l'Ecriture sainte & à la lecture des anciens PP. On trouve à la vérité que les Docteurs en Théologie de ces temps-là étoient appellés *Maîtres en saintes Lettres* ou *en Divinité*; que depuis la réception du Livre des Sentences dans les Ecoles, on continua de commencer les études par *un Cours de Bible* (*a*); que la plûpart des Scholastiques du XII. du XIII. & du XIV. Siécle, composerent des *Postilles*, comme on parloit alors, c'est-à-dire, des explications détaillées sur les Livres de l'Ecriture sainte; qu'ils y citent souvent les Peres Latins, & qu'ils y font même quelquefois mention des PP. Grecs; mais enfin il faut convenir qu'il manque beaucoup de choses à ces anciens Commentaires, pour être parfaits. Communément les Auteurs ne possedoient qu'une très petite mesure d'érudition: ils n'avoient ni la connoissance des Langues Grecque & Hébraïque, ni la culture des Belles Lettres, ni le secours de la Critique, ni les richesses de l'Histoire, ni les agrémens du stile. Leurs longues expositions des saints Livres, sont des tissus d'Allégories ou de Moralités. Ils citent les SS. PP. d'après des Chaînes ou Recueils, ouvrages d'ordinaire peu exacts & fort superficiels. Ils ne poussent point leurs recherches sur le sens Littéral, pour le découvrir; sur les contrariétés apparentes de l'Ecriture, pour les concilier; sur les difficultés de Chronologie, pour les résoudre; sur les embarras de Géographie, pour les démêler. Il faut toutefois distinguer ici S. Thomas de tous les Interprétes du même temps: il est solide & instructif, il sçait les Hérésies anciennes, & il les combat à propos dans son Commentaire. C'est lui, plus que les autres, qui fait usage des PP. Grecs, soit qu'en effet il eut quelque usage de cette Langue (comme quel-

(*a*) Il y avoit deux sortes de Théologiens, les premiers appellez *Biblici* & les seconds *Sententiarii*.

ques Auteurs l'ont crû) soit qu'il se fut fait traduire les morceaux dont il avoit besoin, comme le disent Possevin & Sixte de Sienne.

Voy. P. Guiard : Utrum S. Th. Græcè calluerit : & R. Simon qui le refute dans sa critique du N. Test.

Langues Sçavantes.

Quoiqu'à parler en général, nos anciens Commentateurs fussent peu versez dans les Langues Sçavantes, on doit cependant mettre quelque différence, sur ce point, entre les Siécles XII. & XIII. & les deux Siécles suivants; car les deux premiers furent plus célébres, ou si l'on veut moins obscurs & moins malheureux pour les Langues, que les deux derniers. Outre la bonne Latinité dont quelques Ecrivains se picquerent au XII. Siécle, les Missions & les Croisades dans le XIII. donnerent occasion d'apprendre le Grec, l'Hébreu, & l'Arabe. Plusieurs Religieux Mendians cultiverent ces connoissances : le Grec surtout fut un peu plus d'usage à cause de la nouvelle conquête de Constantinople; on s'en servit pour rassembler les écrits d'Aristote, & avant la fin de ce Siécle XIII. on trouve déja une traduction des Ouvrages de S. Thomas, du Latin en Grec. Dans le Siécle suivant, il semble que ce gout des Langues se rallentit. Raimond Lulle se donna bien des mouvemens pour le ranimer en France; le Concile général de Vienne fit un Decret en faveur des Langues : on projetta d'établir des Professeurs, & de fonder des Chaires; mais il paroît que ces projets demeurerent sans exécution. Ceux qui brillerent le plus dans nos Ecoles se contenterent d'une connoissance très-médiocre du Latin. Nicolas Orême Précepteur du Roi Charles V. passoit pour le plus habile homme de son temps, & il n'avoit presque aucune teinture de la langue Grecque. Sa traduction Françoise des Œuvres Morales & Politiques d'Aristote étoit faite sur la version Latine. Raoul de Prêles, fameux aussi par ses traductions, mit la Bible en François, sans consulter les Textes originaux : cette érudition passoit sa portée; il travailla sur le Latin, & il ne laissa pas de faire mieux que ceux qui l'avoient précédé dans la même carriere, parcequ'il représenta le sens de la version Latine, sans y insérer des Histoires étrangeres, ou des traits indignes de la Majesté des Livres saints.

Jug. des Sçavans t. 3. p. 510.

Il faut pourtant reconnoître que, sous Philippe de Valois, la Faculté de Théologie de Paris eut un vray Sçavant, en la personne de Nicolas de Lyre. Il posséda la Langue Sainte, & il fit des Commentaires sur la Bible, où il y a toutes les naissances d'une bonne érudition, Un peu plus d'usage de la langue Grecque, plus de critique, de gout, & d'élevation dans le stile, auroient fait de lui un Commentateur parfait. Ce fut toujours un très-grand homme, mais sans Disciples, à ce qu'il paroît, & sans imitateurs.

Langue Françoise.

A la fin du XIII. Siécle & tout le Siécle suivant, on se mit un peu plus dans l'habitude du François, qui n'en devint ni plus pur, ni plus orné. On s'étoit figuré dès le temps de S. Louis que notre Langue avoit acquis toute sa beauté. C'étoit à cause de quelques petits progrès qu'on avoit remarqués dans elle, depuis le regne de Philippe Auguste. On prit ces foibles essais pour les richesses d'un art auquel on ne pouvoit plus rien ajouter; mais on se trompa. Il falloit bien des années pour achever cette ébauche, & le rétablissement même des Lettres, sous François Premier, n'en devoit être encore qu'un préliminaire.

Eloquence & Histoire.

Avec la rudesse de la langue Françoise, la barbarie du Latin, la langueur de la plûpart des esprits, uniquement occupés d'argumens Scholastiques, ou de Gloses sur le Droit, on peut juger que l'éloquence de la Chaire, & que le genre Historique furent extrêmement négligés. Les Chroniques & les Sermons de ces temps-là sont effectivement quelque chose d'insoutenable. Les Chroniques Latines ont encore moins de grace & de saillie que les Histoires Françoises. Elles ne contiennent que des années & des faits, avec une infinité de termes barbares, & des Gallicismes entassés les uns sur les autres; le tout, sans idee de composition, sans critique, & sans portraits. A l'égard des Sermons, ils fatiguent autant par leurs divisions multipliées à l'infini, qu'ils ennuyent par leur longueur & par leur stile rempant. C'est pendant le Schisme sur-tout qu'on harangua beaucoup, tantôt en Latin, & tantôt en François, quelquefois avec de l'érudition, & presque toujours sans gout.

Pour la Poësie, dont nous ne parlons ici que parceque les Ecclésiastiques s'en picquerent plus que le autres, on ne peut exprimer jusqu'à quel point elle fut dégradée. Le Douziéme Siécle produisit encore quelques lueurs de genie, & de feu Poëtique; mais depuis ce temps-là, disette & misere partout. Les Poësies Latines furent de mauvaise prose cadencée en façon de vers; & les Françoises furent des descriptions séches & triviales de faits quelquefois illustres: Par exemple, on a un long Poëme de Jean de la Perene, sur l'expédition des Bretons en Italie, sous le Pape Grégoire XI. & au commencement du Schisme; c'est simplement une narration rimée, pleine de chevilles, & de mots forgés, sans la moindre attention aux bonnes regles de l'art. On a de même près de quarante-mille vers d'un Religieux de l'Ordre des Carmes, nommé Jean de Venette, sur les trois Maries de l'Evangile; & dans un si long ouvrage, un Académicien * moderne nous assure, *qu'il ne se trouve seulement pas deux vers qui soient passables.*

Poësie.

Anecdot. T. 3. *p.* 1456.

* M. de la Curne. *Mem. des Inscript.* t. 13. *p.* 517.

Cette indigence Littéraire duroit encore parmi nous, lorsqu'en Italie les Pétrarques, les Aretins, les Pics de la Mirande, les Sadolets. les Politiens, les Laurents Valles, brilloient par toutes les graces de la belle Littérature. L'étonnant est que les Doctes de nos Universités ne laissoient pas de lire les bons Auteurs. Toutes leurs harangues sont pleines de citations de Virgile, de Ciceron, de Saluste, de Tite-Live &c. Il ne leur manqua que de sentir les vrayes beautez de ces grands modéles, & de marcher sur leurs traces. Clemangis fit ce pas-là: on lui en sçut gré, on trouva qu'il avoit pris le bon parti, mais personne n'eut le courage de l'imiter.

Autre sujet d'étonnement, c'est que dans ces temps si peu distingués par l'éclat des Lettres, on ne manquoit en France ni de bons esprits, ni d'hommes laborieux, ni d'Ecoles fameuses, ni de Princes amateurs de la Litterature. Sur ce dernier article, on peut se rappeller la protection que Philippe Auguste, S. Louis, Philippe de Valois, le Roi Jean II. & Charles V. accorderent à ceux qui faisoient

profession de Doctrine. Pour les Ecoles, elles jouirent alors d'une réputation que rien n'égale aujourd'hui : ces quatre Siécles furent en quelque sorte le regne de l'Université de Paris.

Université de Paris.

Launoi de Scholis Celebr. c. 4.

Concil. Cabilon. an. 813. can. 3.

Concil. Paris. an. 829. lib. 3. cap. 12.

Launoi ub. suprà. c. 59. art. 1.

Si l'on s'en rapporte au témoignage de quelques Auteurs, cette Compagnie si célébre doit son établissement à l'Empereur Charlemagne, & son origine par conséquent remonte jusqu'au IX. Siécle ; mais il faut expliquer la pensée de ces Ecrivains, ou y suppléer. Il est certain que Charlemagne s'appliqua beaucoup à faire revivre la Littérature ; qu'il cultiva lui-même les sçiences & les beaux arts ; qu'il entretint dans son Palais une espece d'Académie Litteraire ; qu'il ordonna aux Evêques d'établir des Maisons d'Etude dans leurs Diocèses ; qu'il eut la pensée de fonder trois Ecoles publiques dans les trois endroits de son Empire, qui conviendroient le mieux, pour ces sortes d'exercices ; qu'enfin son exemple, ses exhortations, & ses bienfaits engagerent d'habiles Maîtres à former des Disciples dans plusieurs Villes de France. Ainsi trouve-t'on sous le regne de ce Prince des Ecoles fort renommées à Tours, à Lyon, à Orleans, sans compter plusieurs Abbayes, où l'on enseignoit les Lettres humaines, & les sçiences Ecclésiastiques.

Ibid.

Iaun. Ibid. Traité anon. où l'on prouve que l'Université de Paris est plus Eclésiastique que Séculiere.

Sur la fin du IX. Siécle, on vit aussi à Paris un Professeur de mérite, nommé Remy d'Auxerre, qui eut quelques Successeurs, entr'autres S. Odon, depuis Abbé de Cluni. Or, comme le peu de Littérature qu'on conservoit alors venoit originairement de l'impression qu'avoit donné Charlemagne, en ce sens on peut dire que l'Ecole de Paris, & toutes celles qui subsistoient encore dans l'Eglise de France, étoient le fruit des attentions & du zéle de ce Monarque. Nous ne croyons pas qu'on puisse lui attribuer autrement la fondation de l'Université de Paris, & nous ne faisons que suivre en ceci une foule d'Auteurs, qui ont discuté ce point d'Histoire avec beaucoup de soin. Ils montrent que les monumens de cette prétendue fondation de Charlemagne sont des piéces supposées, & ils remarquent judicieusement, que l'Ecole de Paris est assez illustre par elle-même, pour n'avoir pas besoin de la fausse gloire d'une origine fabuleuse ou incertaine.

La

La succession des Maîtres qui enseignerent à Paris, après Remy d'Auxerre, ne fut pas continuée fort exactement, & il y eut des intervalles de silence & d'obscurité pendant une partie du Dixiéme & de l'Onziéme Siécle. Au Douziéme Guillaume de Champeaux & Abailard releverent les débris de cette Ecole. Le premier donna des leçons de Philosophie, & le second entreprit d'expliquer l'Ecriture Sainte. A leur exemple, il se forma d'autres Maîtres fameux, Pierre Lombard, Gilbert de la Porée, Pierre le Chantre, Simon de Tournai, & les deux Docteurs de S. Victor, Hugues & Richard. Dès lors il y eut comme deux Facultés dont les fonctions furent différentes. L'une étoit destinée à enseigner les Arts, (ce fut la premiere & même l'unique dans les commencemens.) L'autre étoit chargée de la Théologie, c'est-à-dire de l'explication de la Bible & des Sentences. L'Université acheva de se perfectionner dans la suite. En 1271 les Professeurs en Droit se séparerent de la Faculté des Arts, & convinrent d'établir des Statuts pour le gouvernement de leur Ecole. Avant ce temps-là, les Docteurs en Médecine faisoient aussi leurs exercices en particulier, & ainsi sur la fin du Treiziéme Siécle, toute l'Université de Paris avoit à peu près la forme qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Iann. ub. supr. art. 2.

Du Boulai t. 3. p. 401.

Ibid. t. 2. p. 581.

Nous le répétons, pour l'honneur de cette Académie Littéraire, elle répandit un grand éclat pendant les Siécles XII. XIII. XIV. & XV. Protégée par les Papes & par nos Rois, elle acquit une infinité de graces & de Priviléges; respectée dans toutes les parties de l'Europe, elle donna de ses Eleves aux autres contrées, pour y établir des Ecoles sur le même plan; écoutée dans le Royaume comme un Oracle, on la consulta dans presque toutes les grandes affaires. On en vint jusqu'à la redouter, lorsqu'elle se servit de ses Priviléges, pour suspendre toutes les fonctions de la Chaire & des exercices Littéraires : moyen de rigueur qu'elle employa souvent, & presque toujours avec le succès qu'elle s'en étoit promis: ce qui marque après tout, le cas qu'on faisoit de la Littérature, & le respect qu'on avoit pour des Graces, sujettes d'ailleurs à quelques inconveniens; car il étoit triste, pour la Capitale du Royaume, que les

mécontentemens d'un corps de Gens de Lettres, la privassent de toute instruction publique, pendant des espaces de temps assez longs.

Mais pour bien juger du haut dégré de puissance où parvint insensiblement l'Université de Paris, il faut la considérer au temps du grand Schisme, & sous le régne de Charles VI. On la voit alors dans le Conseil des Papes & des Rois; on l'entend dans les Assemblées générales de l'Eglise; on la trouve en relation avec tous les Princes de l'Europe; elle a ses Orateurs & ses Agens partout; elle parle de la Guerre, des Finances, du Gouvernement Civil, de la Police des Eglises; elle est animée d'un zéle qui la multiplie en quelque sorte, & qui la fait entrer dans tous les intérêts de la Chrétienté. La suite de notre Histoire représente tous ces évenemens, si capables de picquer la curiosité des Lecteurs. Ici nous terminons ce Discours par une réflexion qui en comprend tout le fruit. C'est que le simple coup d'œil sur les études usitées dans l'Eglise de France, pendant les Siécles XII. XIII. XIV. & XV. suffit pour guider un esprit judicieux dans la carriere de la Littérature. En remarquant les efforts que firent nos Peres, pour acquérir les sciences Ecclésiastiques, on peut s'animer à l'étude par leur exemple. En voyant le peu de secours qu'ils eurent du côté des Livres & des Maîtres, on doit sentir les grands avantages qu'on a sur eux, dans un Siécle comme le nôtre, si fécond en bons Livres & en Maîtres excellens. Enfin, comme il paroît que ce qui a le plus manqué aux Doctes de ces quatre Siécles, c'est le goût & la méthode; il faut en conclure que le goût & la méthode sont l'unique moyen de rendre les études utiles, & que sans cela le Siécle, malgré le travail & la bonne volonté, retomberoit encore aujourd'hui dans la Barbarie.



SOMMAIRES DU QUATORZIÉME TOME.

En forme de Table Chronologique.

LIVRE XL.

L'An de J. C.

ETAT déplorable de la France.

Les Compagnies font des courses en Provence, & inquietent le Pape.

Travaux glorieux du B. Pierre Thomas. 1357.

Négociations de la part du Pape, pour rétablir les affaires de France.

L'Université de Paris déclarée pour le Roi de Na- 1358.
varre.

Mort de deux célébres Professeurs en l'Université de Paris, Thomas de Strasbourg & Gregoire de Rimini.

Dispute en l'Université pour l'inscription des Actes Publics.

L'Esperance de la paix s'évanouit.

Ecclésiastiques Guerriers.

Libéralités des Religieux de S. Vâst d'Arras.

Le Clergé de Beziers est condamné à contribuer aux fortifications de la Ville.

Le Clergé de Castres obligé aux Subsides.

Pierre Desprez Evêque de Castres, inconnu jusqu'ici.

Statuts Synodaux de Toul. 1359.

L'An de J. C.

Charles Comte d'Alençon entre dans l'Ordre de S. Dominique.

Profanation des Eglises pendant la guerre avec les Anglois.

1359. *Le Roi d'Angleterre veut se faire Sacrer à Reims.*

1360. *Observation exacte de l'abstinence pendant le Carême.*

Malheur des Habitans de la petite Ville de Châtres.

Protection du Ciel sur la France.

La paix se conclut entre la France & l'Angleterre.

Le Roi Jean revient à Paris.

Les Brigans, appellés les Compagnies, ravagent la Provence, & jettent la terreur dans la Cour du Pape.

1361. *Le Pape est obligé de faire la paix avec les Compagnies.*

Suite des actions du B. Pierre Thomas.

La peste ravage la Ville d'Avignon.

Promotion de Cardinaux.

Pierre Bercheur célebre Ecrivain du temps.

Fête dans l'Université de Paris.

1362. *Mort de Louis Roi de Sicile.*

Le Pape envoye l'Abbé de S. Victor de Marseille à Naples.

Mort du Pape Innocent VI.

Guillaume Grimoard Abbé de Marseille élû Pape, prend le nom d'Urbain V.

Le nouveau Pape songe à rétablir le S. Siége dans Rome.

Lettre de Pétrarque au Pape Urbain V.

Le Pape s'annonce aux Evêques & aux Princes.

Le Roi Jean rend visite au Pape.

Le Roi de Chipre vient en France pour solliciter la Croisade.

L'An de J. C.

Le Roi Jean prend la Croix.

Tyrannie de Bernabò Viſconti, obſtacle à la Croiſade.

Le B. Pierre Thomas négocie la paix avec Bernabò. 1363.

Le B. Pierre Thomas contient la Ville de Boulogne dans l'Obéiſſance du Pape.

Miracles de ſainte Dauphine en Provence.

Hérétiques en France.

Reſte de Begards. Le Pape les pourſuit.

Sentimens extraordinaires condamnez dans la Faculté de Théologie de Paris.

Autres propoſitions condamnées.

Peſte à Paris. Mort de l'Evêque Jean de Meulant.

Duel près de l'Abbaye de S. Germain des Prez.

Le Roi Jean forme le deſſein de paſſer en Angleterre. Il meurt à Londres. 1364.

Le Pape écrit au nouveau Roi Charles V.

Sacre de ce Prince.

Demêlez de l'Archevêque de Reims avec les Magiſtrats de cette Ville.

Le Roi protege les Lettres & les Sçavans.

Le Pape favoriſe auſſi les Sçiences.

Zéle d'Urbain V. pour la diſcipline de l'Egliſe.

Le Pape ordonne de tenir des Conciles Provinciaux.

Concile de trois Provinces dans la Ville d'Apt.

Concile de la Province de Tours, tenu à Angers. 1365.

Mort de Charles de Blois. Idée de ce vertueux Prince. Ses Miracles.

Brigandages des Compagnies.

L'Empereur Charles IV. vient à Avignon.

Les Compagnies prennent parti contre Pierre le Cruel.

Bertrand du Gueſclin tire de la Cour Romaine une groſſe ſomme d'argent.

L'An de J. C.

1366. *Le Roi de Chipre tire peu de secours des Princes d'Occident, pour la Croisade d'Orient.*

Suite des Travaux du B. Pierre Thomas, Patriarche de Constantinople, & Légat de la Croisade. Il meurt saintement.

Le Pape demande au Roi des secours pour l'Orient.

Le Pape prend des mesures pour aller à Rome.

Pétrarque lui écrit pour hater le voyage de Rome.

Discours de Nicolas Orême au Pape, pour l'empêcher de quitter la France.

Le Pape déclare sa résolution touchant le voyage de Rome.

Réforme de l'Université de Paris. Articles de réformation, dans l'Université.

Le Roi Charles V. protége l'Université.

Querelle de l'Université avec le Prevôt de Paris.

Promotion de Cardinaux.

1367. *Le Pape va à Montpellier pour y voir le Monastere qu'il faisoit bâtir.*

Il leve l'Interdit de Toulouse.

Son départ pour Rome. Il arrive à Viterbe : tumulte dans cette Ville.

1368. *Le Pape entre dans Rome.*

Urbain V. répare les Eglises de Rome.

Il fait enchâsser les Chefs de S. Pierre & de S. Paul dans de riches Reliquaires.

La Tiare Pontificale commence à être ornée d'une triple Couronne.

Concile de trois Provinces dans la Cathédrale de Lavaur.

Indulgence accordée à ceux qui contribueroient aux réparations de la Cathédrale de Lavaur.

Mort des Cardinaux Capoche & d'Albornos.

Promotion de Cardinaux.

Baptême du Dauphin, dans l'Egliſe de S. Paul.

Tranſlation du Corps de S. Thomas d'Aquin à Toulouſe. 1369.

Canonization de S. Elzéar de Sabran.

Le Pape établit au Mont Caſſin l'uſage du Pſeautier Gallican. 1370.

Le Pape prend la réſolution de retourner en France.

Promotion de Cardinaux.

Le Pape tâche d'adoucir les Romains irrités de ſon départ. Il arrive en France.

Il tombe malade. Ses vertus pendant ſa maladie.

Il meurt ſaintement. Son éloge. Il fait beaucoup de miracles après ſa mort.

On fait des informations pour ſa Canonization.

Le Cardinal Pierre Roger élû Pape. Il prend le nom de Gregoire XI.

Le Pape Gregoire XI. veut ménager la paix entre la France & l'Angleterre. Il ne réuſſit pas. 1371.

Le Roi Charles V. tire de groſſes ſommes du Clergé par les droits d'amortiſſemens.

Il ôte aux Ecléſiaſtiques la connoiſſance des cauſes purement Civiles.

Promotion de Cardinaux.

Diſpute touchant l'Euchariſtie.

Hérétiques à Toulouſe. Autres Hérétiques en Flandre & ailleurs. 1372.

Le Pape donne des ordres contre tous ces Hérétiques. 1373.

Il en écrit au Roi Charles V.

Le Roi fait punir à Paris les Hérétiques Turlupins.

L'An de J. C.

Treve entre la France & l'Angleterre.

1373. *Mort du Cardinal Gui de Boulogne. Mort de Pétrarque.*

Mort du Cardinal Jean de Dormans. Fondation du Collége de Beauvais.

Fondation du Collége de Maître Gervais.

Etablissement de la Fête de la Présentation de la sainte Vierge.

1374. *Cette Fête est Célébrée au Collége de Navarre.*

Suite des actions de Philippe de Maisieres.

LIVRE XLI.

LE Pape recommande la célébration des Conciles Provinciaux.

Concile de Narbonne.

1375. *Pierre de la Jugie est transféré à l'Archevêché de Rouen.*

Il prête serment de fidélité par Procureur.

Philippe d'Alençon Prince de la Maison Royale transféré de Rouen à Auch.

Mort de Charles d'Alençon son frere, d'abord Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & ensuite Archevêque de Lyon. Ses Démêlés avec la Cour.

Troubles de Religion en Dauphiné.

Lettres du Pape Gregoire XI. pour arrêter le progres des Hérétiques.

Le Pape recommande la résidence aux Evêques.

Le Pape veut aller à Rome.

Il presse le Roi de donner des Confesseurs aux Criminels, condamnés à mort.

L'An de J. C.

Il accorde au Roi la Collation de la Chapelle du Mont-Calvaire à Jerusalem.

Promotion de Cardinaux. 1375.

Sainte Catherine de Sienne, & ses rapports avec la Cour d'Avignon. Elle écrit au Pape Gregoire XI.

Elle va trouver ce Pape à Avignon. 1376.

Elle l'engage à ne plus différer son voyage de Rome.

Sollicitations de sainte Brigide pour le même sujet.

Les Romains demandent la même chose.

Le Pape prépare son voyage.

Le Roi Charles V. fait des efforts pour le retenir.

Le Pape quitte la France. Il arrive à Rome. 1377.

Affection du Pape Gregoire XI. pour l'Eglise Gallicane.

Il accorde à l'Evêque de Paris l'usage du Pallium.

Il refuse de soustraire cet Evêque à la Jurisdiction de l'Archevêque de Sens.

Il refuse le Patriarchat d'Aquilée à Philippe d'Alençon.

Arrivée de l'Empereur Charles IV. à Paris.

L'Empereur obtient des Reliques de S. Nicaise.

Gregoire XI. est mécontent de son séjour en Italie.

Il tombe malade. Il considére l'état dangereux de l'Eglise. Il regrette d'avoir quitté la France. 1378.

Il donne une Bulle pour prévenir les troubles de l'Eglise.

Mort du Pape Gregoire XI.

Cardinaux qui étoient à Rome à la mort de Gregoire XI.

Division entre-eux.

Premiere relation touchant l'Election d'Urbain VI.

Les Romains demandent un Pape Romain ou Italien. Réponse des Cardinaux.

L'An de J. C. 1378.

Les Romains prennent des mesures pour empêcher les Cardinaux de sortir de la Ville.

Le Peuple en armes crie qu'il veut un Pape Romain ou Italien.

Violence des Romains dans le Palais où se tenoit le Conclave.

Les Cardinaux tachent de les adoucir, ils ne réussissent pas.

Ils protestent contre l'Election future.

Barthélemi Prignano est élû Pape.

Autre tumulte dans Rome.

Le Cardinal de S. Pierre crû Pape par les Romains.

Les Cardinaux s'échappent du Palais.

L'Election de l Archevêque de Bari est publiée.

Les Romains en témoignent beaucoup de joye.

Les Cardinaux dissimulent leur chagrin.

Seconde relation touchant l'Election d'Urbain VI.

Les Cardinaux, même avant le Conclave, jettent les yeux sur l'Archevêque de Bari pour le faire Pape.

Le Conclave est gardé par des gens de confiance.

Les cris des Romains n'avoient point l'air de révolte ni de mutinerie.

L'Archevêque est élû. L'Election est réitérée unanimement.

Le peuple croit que le Cardinal de S. Pierre est Pape.

Le peuple apprenant l'Election de l'Archevêque, en témoigne de la joye.

Les seize Cardinaux assistent au Couronnement.

Ils traitent avec Urbain VI. comme avec le vrai Pape.

Le Cardinal d'Amiens se joint aux autres Cardinaux.

Troisiéme relation touchant l'Election d'Urbain VI. L'An de J. C. 1378.

Deux factions dans le Sacré Collége, l'une du Cardinal de Geneve, l'autre du Cardinal de Limoges.

Elles s'attachent toutes deux à l'Archevêque de Bari.

Les Bannerets demandent uniquement un Pape Romain.

L'Archevêque de Bari est élû unanimement.

Commencement du Tumulte.

Fausse Election du Cardinal de S. Pierre.

La sédition s'augmente parceque l'Archevêque de Bari n'étoit pas Romain.

On veut forcer les Cardinaux à faire une autre élection. Ils le refusent.

La tranquilité est rétablie dans Rome.

Raisons pour lesquelles on a produit tant de relations touchant l'élection d'Urbain VI.

Caractere de Barthelemi Prignano, Archevêque de Bari, élû Pape sous le nom d'Urbain VI.

Fautes d'Urbain VI. Il invective contre les Cardinaux. Il maltraite de paroles le Cardinal d'Amiens.

Urbain se fait de nouveaux ennemis.

Les Cardinaux François songent à se mettre en liberté

Ils se retirent à Anagni. Ils entretiennent encore des rapports avec Urbain VI.

Urbain va à Tivoli pour tâcher de ramener les Cardinaux François.

Les Cardinaux font venir pour leur défense des troupes de Gascons & de Bretons.

Ces troupes défont les Romains qui étoient venus leur disputer le passage.

Pierre de Rostaing, Gouverneur du Château S. Ange, inquiéte les Romains.

L'An de J. C. 1378.

Les Cardinaux retirez à Anagni recherchent la protection du Roi Charles V.

Lettre de Marsile d'Inghen à l'Université de Paris.

Les Cardinaux François d'Anagni invitent les quatre Italiens à se joindre à eux.

Les Cardinaux procedent Juridiquement contre Urbain.

Trois Cardinaux Italiens quittent la Cour d'Urbain.

Ils s'abouchent avec les François.

Les Cardinaux déclarent nulle l'élection d'Urbain.

Ils adressent leur déclaration à Urbain, aux Princes, à l'Université de Paris &c.

Le Roi Charles V. procéde avec maturité en cette affaire. Il tient une grande assemblée à ce sujet.

Trois articles arrêtés dans cette assemblée.

Les Cardinaux retirés à Fondi élisent un nouveau Pape.

Le Cardinal Robert de Genêve élû Pape. Il prend le nom de Clement VII. Caractere de ce Pape.

Dans cette Histoire on l'appelle Clement VII. par rapport à son Obédience.

Etat de la Cour des deux Papes.

Sainte Catherine de Sienne écrit huit Lettres à Urbain.

Urbain fait vingt-neuf Cardinaux, parmi lesquels étoient deux François, Renoul de Gorse & Philippe d'Alençon.

Les Cardinaux de Fondi envoyez au Roi Charles V. Leurs dépositions contre Urbain.

Le Roi est instruit de l'élection faite à Fondi.

Il tient une assemblée pour delibérer sur cette affaire.

Il adhére à Clement VII.

L'An de J.C. 1378.

Le Pape Urbain a des partiſans dans l'Univerſité de Paris. Il leur écrit pour les attacher de plus en plus à ſes intérêts.

Urbain frappe d'Anathême Clement & les ſiens.

Le Pape Clement envoye des Légats dans les Cours de l'Europe. Il fait ſix Cardinaux.

Hoſtilités entre les deux Papes.

1379.

Action hardie de Sylveſtre Bude, Capitaine Breton. Il ſurprend Rome. Il fait main baſſe ſur les Romains.

Les Romains s'en vengent ſur les Prêtres Ultramontains & Bretons.

Bataille de Marino où les Clementins ſont défaits.

Sylveſtre Bude eſt fait priſonnier. Il eſt délivré, & enſuite décapité à Mâcon.

Le Château S. Ange ſe rend à Urbain.

Le Pape Clement ſe retire à Naples.

Il vient s'établir en France.

Divers traitez pour & contre l'Election d'Urbain.

Toutes ces piéces peuvent ſe réduire à quatre articles pour Urbain, & à quatre réponſes pour Clement.

Les Eſprits en ſuſpens dans l'Univerſité de Paris.

Le Cardinal de Limoges arrive à Paris.

Aſſemblée au Louvre.

Autre Aſſemblée à Vincennes.

Le Roi ſe déclare encore pour Clement VII.

Le Roi preſſe l'Univerſité de ſe déterminer ſur l'affaire préſente.

L'Univerſité embraſſe l'Obédience du Pape Clement.

Le Pape Clement en remercie l'Univerſité.

Le Roi fait ſçavoir ſa réſolution dans les Cours Etrangeres.

L'An de J. C.

1379. *Princes attachés à l'Obédience de Clement.*

Obédience du Pape Urbain.

S. Catherine de Sienne se plaint au Roi de la protection qu'il donne à Clement.

La même Sainte écrit plusieurs Lettres à la Reine de Naples.

1380. *Mort de sainte Catherine de Sienne.*

Le Prince Pierre d'Arragon écrit aussi au Roi Charles V.

Sentiment de S. Vincent Ferrier, sur les révélations qui paroissoient confirmer le droit du Pape Urbain VI.

S. Antonin reconnoît qu'on étoit en sûreté de conscience dans les deux Obédiences.

Clement envoye quelques secours en Italie.

Il excommunie Urbain son concurrent.

Désordres que causa le Schisme dans les deux Obédiences.

La Cour d'Avignon s'intéresse pour la Ville de Montpellier coupable de révolte.

Royaume d'Atrie fondé en faveur du Duc d'Anjou.

Entreprise de Charles de la Paix contre la Reine Jeanne de Naples.

La Reine adopte, pour son fils, le Duc d'Anjou.

Mort du Roi Charles V. Son éloge. Ses actions de piété. Son respect pour les observances de l'Eglise. Son zéle pour le culte Divin. Sa Magnificence dans la décoration des Autels. Ses fondations de piété. Il établit la sainte Chapelle de Vincennes. L'ordre de sa maison & de sa vie. Son amour pour les pauvres. Ses qualités Royales.

Il reçoit les derniers Sacremens avec une grande édification.

	L'An de J. C.
Il déclare ses sentimens sur le parti qu'il avoit pris dans l'affaire du Schisme.	1380.
Il donne sa Bénédiction au Dauphin.	
Il meurt regretté de toute la Nation.	
Obseques de Charles V. Désordre pendant le Convoi.	
Mort du Connêtable Bertrand du Guesclin, son éloge. Il est enterré à S. Denis.	
Charles VI. monte sur le Trône. Il est Sacré à Reims.	
Cérémonial du Sacre dressé par Charles V.	
Ambassade du Roi de Hongrie en France, pour attirer le Roi au parti d'Urbain VI. Démarche sans succès. Le Duc d'Anjou répond à l'Ambassadeur.	1381.
La Castille se déclare pour le Pape Clement.	
Mesures qu'on prit dans cette affaire.	
Les deux Papes envoyent des Nonces en Castille.	
On examine toutes les pieces de ce grand Procès.	
Modifications que le Roi de Castille met à l'autorité de Clement.	
La Cour de Clement s'empare des meilleurs Bénéfices de France.	
Droit de Dépouille, & Annates.	
L'Université de Paris fait des efforts pour arrêter la Déprédation des Eglises.	
Le Duc d'Anjou mécontent de l'Université fait arrêter Jean Rousse, un de ses Docteurs.	
Jean Rousse est délivré de sa prison. Il passe dans l'Obédience d'Urbain.	
Le Pape Urbain envoye des Lettres à l'Université de Paris. Le Duc d'Anjou en est irrité.	
Décime sur les Bénéfices.	1382.
L'Université intercede auprès du Roi pour les Parisiens.	

L'An de J. C. 1382.

Le Recteur a le pas sur l'Evêque de Paris.

Le Duc d'Anjou auteur de levées d'argent, sur le Pape & sur le Clergé.

Urbain VI. couronne Charles de la Paix, Roi de Naples. Charles est reconnu dans cette Ville.

Persécution contre les Prélats attachés à Clement.

Le Duc d'Anjou se rend en Provence pour passer de-là en Italie. Fin tragique de la Reine de Naples. Elle est étranglée par les ordres de Charles de la Paix.

Le Duc d'Anjou part pour l'Italie. Il est proclamé Roi de Sicile.

Urbain publie la Croisade contre le Duc d'Anjou.

Le Duc d'Anjou entre dans le Royaume de Naples. Il offre la Bataille à son ennemi.

Charles de la Paix veut le faire perir par le Poison. L'empoisonneur est découvert & puni.

1383. *L'armée Françoise perit de miseres.*

Mort du Duc d'Anjou.

Croisade des Anglois contre la France.

L'Evêque de Norvik en est le chef.

Les Croisez se jettent sur la Flandre, pays Urbaniste.

Le Roi Charles VI. marche au secours de la Flandre. Il reprend toutes les Villes dont les Anglois s'étoient emparés. L'Evêque de Norvik repasse la mer.

Dieu punit visiblement des Soldats sacrileges.

Croisade de la Noblesse Françoise en Afrique.

Voyage du Roi à Lyon.

Jean de Cardaillac, Patriarche d'Alexandrie.

Pierre Ayssellin de Montaigu, Cardinal.

Plusieurs Cardinaux à la mort, protestent que Clement est vrai Pape.

Promotion

L'An de J. C.

Promotion de neuf Cardinaux. 1384.

Le B. Pierre de Luxembourg est fait Cardinal.

Le Duc de Berri visite le Pape Clement. Il reçoit de lui des Reliques.

Le Duc de Berri curieux de Reliques & de Livres.

Tentative du Duc de Berri & du Duc de Bourgogne pour augmenter l'Obédience de Clement.

Contestation entre les Chanoines de Paris & la faculté de Droit. Elle est terminée à l'avantage des Chanoines.

Promotion de Cardinaux. 1385.

Le Roi épouse Isabelle de Baviere.

Le Pape Clement veut imposer une nouvelle taxe sur le Clergé. L'Université de Paris s'y oppose.

Le Roi soutient l'Université & l'imposition n'a point lieu.

Le Roi fait un réglement en faveur des Eglises.

Le Pape diminue la décime de l'Abbaye de S. Denis. L'Abbé fait à cette occasion un riche présent à son Eglise.

Miracles au tombeau de S. Denis.

Le Pape Clement donne l'Investiture du Royaume de Sicile au jeune Duc d'Anjou.

Brouillerie entre Urbain VI. & Charles de la Paix.

Le Pape Urbain se retire à Nocéra.

Conspiration de six Cardinaux contre Urbain. Elle est découverte.

Censures d'Urbain contre Charles de la Paix.

Le Pape est assiégé dans Nocéra.

Les Clementins tirent Urbain de Nocéra.

Urbain se retire à Genes. 1386.

Hermite François à la Cour d'Urbain.

L'An de J. C.

1386. *Urbain fait mourir les Cardinaux auteurs de la conspiration.*

Les Cardinaux de Petra-Mala & Pile de Prate quittent l'Obédience d'Urbain.

Charles de la Paix est tué en Hongrie.

La Lithuanie se convertit au Christianisme, sous la Reine Hedvige, Princesse de la Maison de France.

Ladislas Prince Polonois, Moine à S. Benigne de Dijon. On le recherche pour remplir le Trône.

Le Pape Gregoire XI. refuse la dispense.

Le Prince s'empare de quelques Places. Il est vaincu. Il retourne à S. Bénigne. Il obtient de Clement VII. la dispense de ses vœux. Il meurt à Strasbourg.

1387. *Le B. Pierre de Luxembourg meurt à Avignon. Ses vertus en mourant. Ses miracles après sa mort.*

Avantage qu'en retire le parti du Pape Clement.

Le Roi d'Arragon se déclare pour le même Pape. Avantages du parti de Clement en Italie. Othon de Brunsvik s'empare de Naples.

Urbain publie inutilement une Croisade contre les Clementins.

Il refuse la voye d'un Concile pour terminer le Schisme. Clement propose le Concile.

Commencement de la querelle entre Jean de Montson & l'Université de Paris.

Jean de Montson soutient que la doctrine de la Conception immaculée de la S. Vierge est contraire à la Foi.

Propositions de Jean de Montson avec la censure.

L'Université confirme la censure des Propositions précédentes.

L'Evêque de Paris prend connoissance de l'affaire.

Jean de Montson est condamné. L'An de J. C. 1387.

Condamnation d'un Italien *fanatique.*

Autre Hérétique ennemi des Sacremens, surtout de l'Eucharistie.

Suite de l'affaire de Jean de Montson. 1388.

Le Chapitre Général des Dominicains soutient ce Religieux.

L'*Université envoye quatre de ses Docteurs à Avignon, pour soutenir le procès contre le Dominicain. Pierre d'Ailli chef de la Députation. Il parle deux fois en plein Consistoire. Son premier discours. Son second discours.* Il *compose & publie un long Traité, pour la défense de l'Université. Analise de ce Traité.*

La Cour d'Avignon loue Pierre d'Ailli & l'Université.

Jean de Montson est condamné à Avignon, comme contumace & par défaut. 1389.

Les Dominicains sont maltraitez en France, à l'occasion des sentimens de Jean de Montson.

Rétractation de Guillaume de Valon Confesseur du Roi, & Religieux Dominicain.

Autres Rétractations.

Les Dominicains sont exclus de l'Université de Paris.

Jean de Montson quitte l'Obédience de Clement VII.

Mort du Pape Urbain VI.

LIVRE XLII.

LE Pape Clement attire le Roi à Avignon.

L'Archevêque de Narbonne assemble le Concile de sa Province à S. Tibery.

L'An de J. C. 1389. *Fêtes à la Cour. Les Princes de la Maison d'Anjou faits Chevaliers à S. Denis.*

Le Roi fait un service solemnel au Connêtable Bertrand du Guesclin.

La Reine Isabelle est Couronnée à la S. Chapelle de Paris.

Le Roi emprunte de grosses sommes du Clergé.

Il part pour Avignon.

Couronnement de Louis II. Roi de Sicile.

Le Pape accorde plusieurs graces au Roi.

Pierre d'Ailli harangue le Pape, pour obtenir la Canonization du B. Pierre du Luxembourg.

Le Roi part d'Avignon. Il établit à Toulouse un Ordre de Chevalerie, appellé de la Ceinture de Bonne Esperance.

1390. *Le Roi apprend la mort du Pape Urbain VI.*

Le Pape Clement écrit au Roi sur la mort d'Urbain.

Le Roi consulte sur cela le Duc de Bourgogne son Oncle.

On dispute beaucoup sur cet évenement dans l'Université de Paris.

Les Cardinaux de l'Obédience de Rome donnent un Successeur à Urbain VI.

Boniface IX. Pape, Competiteur de Clement. Il fait des distributions de Bénéfices. Clercs maltraités en allant à Rome.

Imposteur Grec qui se dit Patriarche de Constantinople. Ses avantures.

Le Pape Clement lance des anathêmes contre Boniface.

Boniface procéde aussi contre Clement par la voye des Censures.

L'An de J. C.

Le Duc de Bourgogne veut attirer les Liegeois au parti de Clement. Il ne réussit pas.

La Navarre se déclare pour ce Pape. 1390.

Martin de Salve, Evêque de Pampelune, est fait Cardinal.

Le Pape Boniface protege Ladislas, fils de Charles de la Paix.

Louis d'Anjou, reconnu Roi de Sicile en France, passe en Italie.

Le Pape Clement fait deux Cardinaux.

L'Archevêque de Bezançon créé Cardinal, & à quelle occasion.

Le Pape Clement fait prêter serment aux Cardinaux & aux Prélats, de ne point quitter son Obédience.

Facilité de Clement pour les Dispenses. Il fait peu de cas de la Théologie.

L'Université de Paris députe au Roi pour la paix de l'Eglise. La Députation n'a point de succès.

Dispute sur la côte de Genes, entre les François d'une part, les Genois & les Anglois de l'autre.

La diversité d'Obédience en est la cause. 1391.

Une sainte fille nommée Ursuline vient à Avignon. Elle exhorte le Pape Clement à quitter le Pontificat. Elle ne peut rien gagner sur son esprit. Second Voyage de la même, avec aussi peu de succès.

Le Pape Clement soutient Louis d'Anjou, Roi de 1392. *Naples.*

Il impose pour cela des taxes sur le Clergé de France.

Entreprises des Courtisans contre le Clergé. L'Université de Paris s'y oppose.

Le Seigneur de Craon attente à la vie du Connétable de Clisson. Il se retire en Bretagne.

L'An de J. C.

1392. *Le Roi marche contre le Duc de Bretagne. Il tombe en frénésie.*

Cet évenement remplit tout le Royaume de consternation.

Le Clergé ordonne des prieres pour la santé du Roi.

Translation des Reliques de S. Louis.

Lettre du Pape Boniface au Roi Charles VI. Elle est apportée en France par deux Chartreux.

Ils sont maltraités à Avignon. L'Université de Paris s'interesse pour eux.

Le Pape s'adoucit à leur egard. Le Roi les reçoit avec honneur. Il promet de travailler à la paix de l'Eglise.

1393. *Procession pour obtenir l'extinction du Schisme.*

Le Cardinal Pierre de Lune tache d'attirer l'Angleterre à l'Obedience du Pape Clement. Il ne réussit pas.

Le Pape Boniface répond au Roi.

La Cour de France n'est pas contente de ses propositions.

Conquêtes des Turcs en Hongrie.

Mort de Leon, Roi de la petite Armenie.

Ses avantures & son sejour en France.

Miracle par l'intercession de la S. Vierge.

On employe la magie pour guerir le Roi.

1394. *L'Université de Paris reprend l'affaire de l'Union. Elle est écoutée du Roi & des Princes.*

On propose les moyens de finir le Schisme. Ils se réduisent à trois, sçavoir, la Cession, le Compromis, & le Concile Général.

Nicolas Clemangis dresse un écrit, où ces trois moyens sont expliqués. Caractere de Clemangis. Lettre de Clemangis au Roi Charles VI.

Difficultés qu'éprouve l'Université, pour présenter au

Roi l'Ouvrage, contenant les moyens d'éteindre le Schisme. L'An de J. C. 1394.

Lettre de l'Université dressée par Clemangis.

Le Roi approuve d'abord cette Lettre; mais ensuite il en témoigne son mécontentement à l'Université.

Diverses Lettres écrites des pais Etrangers à l'Université de Paris.

L'Université envoye au Pape Clement la Lettre qu'elle avoit présentée au Roi. Le Pape en est très-courroucé. Il meurt subitement.

Ouvrage de Clemangis intitulé de la Ruine ou de l'état corrompu de l'Eglise.

Le Roi prend des mesures pour empêcher l'Election d'un Pape Successeur de Clement.

L'Université a les mêmes vûes. Elle écrit aux Cardinaux d'Avignon.

Lettres écrites au Roi & à l'Université sur le même sujet.

Le Roi destine une Ambassade aux Cardinaux d'Avignon.

Les Cardinaux d'Avignon entrent au Conclave.

Ils dressent un acte par lequel ils s'obligent de travailler à la paix de l'Eglise, même par l'abdication du Pontificat.

Le Cardinal Pierre de Lune est élû Pape.

Il prend le nom de Benoît XIII.

Benoît assure le Roi qu'il désire ardemment la paix de l'Eglise.

L'Université de Paris écrit au nouveau Pontife.

Le Pape tâche de gagner l'Université.

Rôle des Bénéfices, ce que c'est.

Le Roi envoye Pierre d'Ailli à Avignon.

Clemangis écrit au Pape Benoît.

L'An de J. C. 1394. *Le Pape attire Clemangis à sa Cour.*

Il y appelle S. Vincent Ferrier.

Jean de Varennes, Prieur de S. Lié.

Il se fait des ennemis dans le Clergé de Reims. Il écrit au Pape Benoît.

Le Pape lui répond d'une maniere ambigue.

Jean de Varennes replique vivement.

Le Pape Boniface écrit au Roi Charles VI.

Diverses Lettres écrites pour l'Union de l'Eglise.

1395. *Le Roi convoque l'assemblée de l'Eglise Gallicane.*

Le Patriarche d'Alexandrie y préside.

Mémoire de l'Université pour l'extinction du Schisme.

Ouverture de l'assemblée ou du Concile de Paris.

Mémoire dressé par le Clergé.

Le Pape veut éluder le serment, fait dans le Conclave, par lui & par les Cardinaux.

Le Roi envoye en Ambassade à Avignon les Ducs de Berri, de Bourgogne & d'Orleans.

Le Pape reçoit les Princes avec de grands témoignages de confiance.

Audience secrette accordée aux Princes.

Les Princes demandent au Pape quelle voye il veut prendre pour éteindre le Schisme.

Il s'en tient à une conférence entre lui & son Compétiteur.

Autre Audience donnée aux Princes. Gilles des Champs y montre que la voye proposée par le Pape est insuffisante.

Artifices de Benoît. Les Ambassadeurs ont une conférence avec les Cardinaux. La voye de Cession y est approuvee.

Les Envoyés conferent encore avec le Pape.

L'An de J. C. 1395.

Benoît donne une Bulle ou il rejette la voye de Cession. Les Princes en sont indignez.

Le feu consume une partie du Pont d'Avignon.

Les Princes tiennent des assemblées avec les Cardinaux. On y rejette la Bulle de Benoît.

Le Pape en donne une autre qui confirme la précédente. Il s'emporte contre les Cardinaux. Il veut gagner les Princes.

Les Princes rejettent ses Offres.

Derniere entrevue du Pape & des Princes.

Benoît n'accorde point la Cession.

Assemblée des Princes & des Cardinaux. Les Docteurs de Paris y parlent assez ouvertement contre le Pape Benoît.

Les Docteurs de Paris réfutent un Dominicain, qui prêchoit à Avignon contre la Cour de France, & contre l'Université.

Les Princes retournent à la Cour. On tient un grand Conseil à leur arrivée.

Le Roi envoye en Angleterre & en Allemagne, pour y traiter les affaires de l'Eglise.

Mémoire de l'Université de Paris, pour l'Université d'Oxford.

Le Roi d'Angleterre approuve le zéle de l'Université.

Le Pape offre une Décime au Roi pour le gagner.

Il fait Pierre d'Ailli, Evêque du Puy.

Jean Gerson est fait Chancelier de l'Université de Paris.

Troubles dans l'Université. Neuf articles des Docteurs opposez à Benoît. Questions proposées par les partisans de Benoît. Propositions des Defenseurs de ce Pape.

Circonstances de la maladie du Roi.

L'An de J. C. 1395. *Procession des Religieux de S. Denis à la S. Chapelle de Paris.*

Nouvelles Ambassades pour l'affaire de l'Union.

1396. Le *Roi donne du secours à Sigismond Roi de Hongrie, contre Bajazet. Mauvais succès de cette expédition.*

Alliance de la France avec l'Angleterre. Le *Roi d'Angleterre approuve la voye de Cession.*

L'*Université d'Oxford y est opposée.*

Le *Roi d'Angleterre envoye vers les deux Papes, pour les exhorter à la Cession.* L'*Ambassade n'a point de succès.*

Tentatives de Benoît en Italie.

L'*Université de Paris pousse le Pape Benoît.*

L'*Université appelle de tout ce que le Pape Benoît pourroit faire contre elle.*

Le *Pape donne une Bulle contre l'appel de l'Université.*

L'*Université interjette encore appel des Procédures du Pape.*

On commence à parler de la soustraction d'Obédience.

Ambassade des Rois de France, d'Angleterre & de Castille au Pape Benoît.

La *même Ambassade à Rome.*

Sage conseil qu'on donne à Boniface. *Ce conseil n'est pas suivi.*

Toutes les Négociations avec les deux Papes sont inutiles.

Conjuration de Benoît *contre* Boniface.

Attachement du Roi d'Arragon à Benoît.

En France, la voye de Cession éprouve quelques contradictions.

Le *Roi fait sa Fille Religieuse à Poissi.*

	L'An de J. C.
On employe encore les opérations Magiques, pour guérir le Roi.	
Deux Religieux Augustins entreprennent cette guérison.	1397.
Le *Peuple a recours aux priéres.*	
Le *Roi retombe malade.*	
Le *Roi déclare qu'on accordera désormais des Confesseurs aux Criminels.*	1398.
L'*Empereur Venceslas vient en France.*	
L'*Empereur & le Roi s'abouchent ensemble à Reims.*	
L'*Empereur & le Roi conviennent ensemble de la voye de Cession, par rapport aux deux Papes.*	
Pierre d'Ailli Ambassadeur à Rome.	
Boniface demande que Benoît *cede le Pontificat.*	

Fin de la Table des Sommaires.

Approbation du Censeur Royal.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, les XXXVII. XXXVIII. XXXIX. XL. XLI. & XLII. Livres de l'Histoire de l'Eglise Gallicane. Si la suite de cette Histoire renouvelle nôtre douleur, en nous rappellant la perte des grands hommes qui l'ont commencée; elle a dequoi nous consoler, en justifiant le choix que l'on a fait du Pere Berthier, pour la continuer. On y trouve une critique judicieuse, dans le discernement des faits, propres à assurer les dogmes de la Religion, à inspirer la discipline & les mœurs de l'Eglise; & généralement tout ce qui peut concilier à un Historien l'Approbation de quiconque aime le vrai & le naturel. Je n'y ai rien remarqué qui puisse en empêcher l'Impression. A Paris, ce 28 Novembre 1744.

Signé Salmon, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

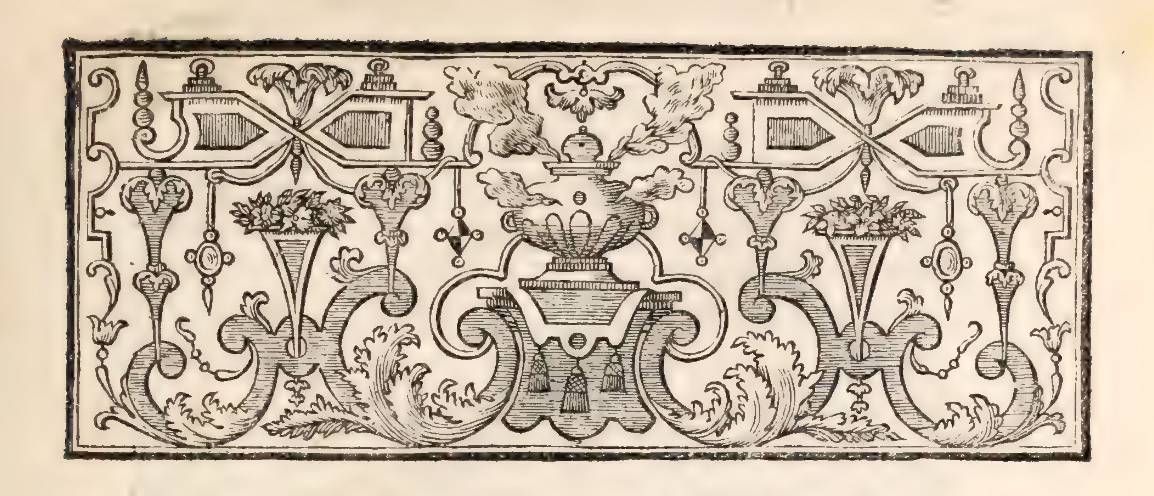
Permission du R. P. Provincial.

JE soussigné Provincial de la Compagnie de JESUS en la Province de France, suivant le pouvoir que j'ai reçû de Notre R. P. Général, permets au P. Guillaume-François Berthier de la même Compagnie, de faire imprimer le Treiziéme & le Quatorziéme Tomes de l'Histoire de l'Eglise Gallicane, qui ont été vûs & approuvés par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai signé la présente. A Paris ce 5 Mars 1744.

PIERRE-CLAUDE FRÉY, *de la Compagnie de* JESUS.

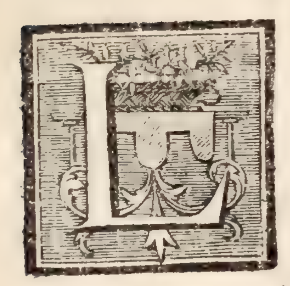
ERRATA.

Page 3 & ailleurs où *lisez* ou. *p. 6. ligne* 21 Paléologne *lis.* Paléogue. *p.* 7 *l.* 11 n'a *lis.* n'a *& ailleurs* à *lis.* a. *p.* 10. *& ailleurs* a *lis.* à. *p.* 15 *l.* 24 leur *lis.* leurs. *p.* 19 *l.* 28 *& p.* 21 *l.* 19. 8 d'Avril *lis.* 18 d'Avril. *p.* 31 *l.* 9 Gentilhommes *lis.* Gentilshommes. *p.* 46 *l.* 14 *& ailleurs* réprésente *lis.* représente. *p.* 48 *l.* 2. piéte *lis.* piété. *p.* 114 *& ailleurs* ou *lis.* où *p.* 140 *l.* 4 la *lis.* l'a *p.* 150 *l.* 26 des *lis.* dés. *p.* 160 *l.* 10 contraires *lis.* contraire. *p.* 182 *l.* 1 *& p.* 266 *l.* 7 quatre-vingt ans *lis.* quatre-vingts ans. *p.* 200 *l.* 11 onclé *lis.* oncle. *p.* 207. *l.* 23 Pierre-Guillaume *retranchez* Pierre. *p.* 213 *l.* 9 Pierre de Cros *lis.* Jean de Cros *p.* 227. 228. 229. mille *lis.* milles. *p.* 260 *l.* 17 les Nations de Picardie & d'Angleterre embrasserent le parti d'Urbain VI. &c. *lis.* la Nation d'Angleterre embrassa le parti d'Urbain VI. &c. *p.* 325 *en marge* Due *lis.* Duc *p.* 347. *l.* 11 tâche *lis.* tache. *p.* 353 *l.* 2. Qfficial *lis.* Official. *p.* 383 *en marge* hommes *lis.* homme. *p.* 386 *l.* 4 saisoit *lis.* faisoit. *p.* 389 *l.* 9 Enguerrard *lis.* Enguerrand. *p.* 428 *l.* 12 conlusion *lis.* conclusion *p.* 439 *en marge* le Scisme *lis.* le Schisme *p.* 472 *l.* 12 remarqu'a *lis.* remarqua *p.* 501 *l.* 14 n'avançoi *lis.* n'avançoit.



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE QUARANTIÉME.



'EGLISE Gallicane ne nous présente plus ici que son deuil & ses larmes. La France en proye aux Ennemis étrangers, déchirée par des factions domestiques, désolée par des troupes de Brigans; l'autorité du Roi captive avec sa personne; la puissance du Dauphin balancée par des Etats

L'AN 1357.
Etat déplorable de la France.

L'AN 1357. Généraux, ou plûtôt méprisée par des assemblées de mutins ; le mauvais esprit du Roi de Navarre aigri par une prison de 18 mois, & souflant la discorde depuis son évasion ; toutes les Loix muettes ou inéfficaces ; toutes les ressources du Souverain épuisées ; toutes les forces de la Monarchie tournées contre elle-même ; voilà le précis de nos Annales pendant la prison du Roi Jean, & la cause des troubles qui agiterent nos Eglises.

Après la Bataille de Poitiers, Philippe frere du Roi de Navarre, & ces troupes de bandits qu'on appella les Compagnies, coururent la campagne, portant partout le fer & le feu. Ils n'épargnoient ni les biens, ni les personnes, ni les lieux profanes ni les maisons consacrées aux exercices de la pieté. Les personnes Religieuses de l'un & de l'autre sexe, établies dans les Bourgades, ou dans le silence des forêts furent obligées de se réfugier chez leurs parens, & de venir habiter les Villes. Aux environs de Paris où les courses étoient plus fréquentes, les Couvens de filles furent presque tous abandonnés ; on nomme entr'autres ceux de Poissi, de Longchamp, de Melun, de S. Antoine, de Montmartre, & du Faubourg S. Marceau. Les Religieuses qui occupoient ces saintes retraites chercherent un azile dans la Capitale : toute la Campagne en fit de même, & bien-tôt la foule de ces nouveaux hôtes augmenta la misere publique en faisant hausser le prix des vivres.

Contin. Nang. Spicil T. XI. p. 830.

Mais le plus grand malheur de Paris, fut de se trouver le theatre où tous les Factieux joüerent

leur rôle, chacun selon ses vües & ses talens. Un des plus ardens à la révolte étoit Robert le Coq Evêque de Laon, homme tout livré à Etienne Marcel Prevôt des Marchands, l'auteur principal de tous les troubles. Ce Prélat donna le ton aux Etats tumultueux qui s'assemblerent à diverses reprises, il demanda la destitution des premiers Officiers de la Couronne, en particulier du Cardinal de la Forest Chancelier de France; il entra dans le complot formé pour délivrer le Roi de Navarre de sa prison; il obligea le Dauphin à faire avec ce mauvais Prince une réconciliation forcée, & toute au préjudice de l'autorité Souveraine que l'Héritier presomptif de la Couronne exerçoit en l'absence du Roi. La sagesse du Dauphin dissimula pour lors les attentats du séditieux Evêque; mais après la tempête de ces malheureux tems, Robert le Coq inquieté par la Cour, où se trouvant trop coupable pour soutenir la vüe de sa patrie, s'exila lui-même & passa en Arragon, où l'on eut encore la considération de lui donner l'Evêché de Calahorra, qu'il tint jusqu'à sa mort arrivée en 1368.

L'AN 1357.

Gall. Christ. T. 2. p. 623. — Goncalés d'Avila T. 2. p. 160.

Le Pape de son côté, quoique Seigneur d'un païs neutre, entendit d'assez près le bruit des armes. Un grand corps des Compagnies commandé par Arnaud de Servole Gentilhomme Gascon, vulgairement appellé *l'Archiprêtre*, étoit venu fondre sur la Provence. On disoit en ce tems-là que le Cardinal de Perigord avoit attiré ces Brigans pour venger ses neveux, les Seigneurs de la maison de Duras, maltraités par Louis Roi de Si-

Les Compagnies font des courses en Provence & inquietent le Pape.

Matth. Vill. l. 7. c. 87.

L'AN 1357. cile Comte de Provence ; & quand on vit cinq des neveux du feu Pape Clément VI. prendre parti dans les troupes de l'Archiprêtre, on crut que les Cardinaux de cette famille étoient aussi de l'intrigue. Le peuple d'Avignon cria contre eux, &
Idem. c. 96. peu s'en fallut qu'on ne leur fit porter la peine de tout ce que souffrit alors la Provence.

Les désordres y furent extrêmes, & tels qu'on peut se l'imaginer de gens sans lois, sans mœurs, sans autre solde que le pillage. Le Pape, dans une Lettre écrite le douziéme d'Août au Roi Jean transferé en Angleterre, lui raconte comment ces
Rain 1357. n. 4. Bandits exerçoient leur fureur sur les personnes Ecclesiastiques, sur les Monasteres, sur les Vierges consacrées à Dieu : comment il répandoient le sang humain jusqu'au pied des Autels, lieux respectés jusques là par les Infideles mêmes. Le S. Pere implore sur cela l'autorité du Roi, il le fait ressouvenir de la protection que les Rois très-Chrêtiens ont toujours donnée à l'Eglise ; mais il parloit à un Roi Prisonnier. Ce Prince véritablement sensible aux maux que lui répresentoit le Pape, fit commander aux Chefs des Compagnies de quitter la Provence. Ses ordres n'eurent aucun effet : l'Archiprêtre & ses Gens ne s'en cantonnerent pas moins dans le Païs, ils continuerent leurs ravages, ils les étendirent même jusques dans le Comté Venaissin.

Le Pape craignant pour lui-même, fit relever les murailles, augmenter les fossés & reparer les
Vill. Ibid. Portes d'Avignon, ensuite il voulut voir sa Cour

en armes. La revüe en fut magnifique, tous ces nouveaux Guerriers s'étant picquez de paroître lestes devant le Pontife. Il s'y trouva quatre mille Italiens bien armez, qui étoient deux fois autant que tout le reste de la milice du Pape. Cela n'empêchoit pas que la frayeur ne fut grande dans cette Ville accoutumée aux exercices de la paix : on y étoit en de continuelles allarmes, & toutes les fonctions des divers métiers demeuroient suspendües, comme si l'ennemi eût actuellement assiégé les Portes. L'AN 1357.

Le Pape manda ses inquiétudes à l'Empereur & le pria de » proteger la Provence, qui étoit un » Fief de l'Empire, & la Cour Romaine qui se » jettoit entre ses bras « ; mais il crut qu'il seroit encore plus sûr de gagner le Commendant de ces redoutables voisins : il fit prier l'Archiprêtre de venir à Avignon, lui promettant toute sorte de suretez pour lui & pour ses Gens. Ce Gentilhomme honoré de l'invitation, se rendit dans la Ville avec bon nombre des siens : *on l'y reçut*, dit Froissard, *comme s'il eut été fils du Roi de France*, il mangea plusieurs fois avec le Pape & avec les Cardinaux, il obtint le pardon de tous ses péchés, & ce qui le touchoit apparemment encore plus, il emporta avec lui 40 mille écus qu'on lui donna pour distribuer à ses troupes. Elles s'éloignerent des terres de l'Eglise sans abandoner la Provence : l'Archiprêtre, au printems de l'année suivante, assiegea la Ville d'Aix & s'en empara. Les frayeurs du Pape se renouvellerent. Obligé d'être toujours

Rain. 1357. *n.* 3.

Froissard l. 1. *c.* 177.

Vit. T. 1. *p.* 351.

L'AN 1357. en armes, il leva pour l'entretien de ſes troupes des droits ſur le vin & ſur le ſel, il taxa tous ſes ſujets du Comtat à un demi florin par tête, & il exigea des Bourgeois d'Avignon l'hommage qu'ils n'avoient point encore rendu au S. Siege depuis que Clement VI. étoit entré en poſſeſſion de cette Ville.

Travaux glorieux du B. Pierre-Thomas.

Au milieu de toutes ces allarmes, ce fut une conſolation pour Innocent VI. & pour l'Egliſe Gallicane d'apprendre les ſuccès du B. Pierre-Thomas Evêque de Patti, toujours Nonce Apoſtolique dans les Royaumes étrangers, & toujours traitant les plus grandes affaires avec beaucoup de capacité. Il étoit allé à Veniſe & en Hongrie pour pacifier les deux nations diviſées au ſujet de la Dalmatie. La République ſe rendit trop difficile à ſes remontrances, & deux ans après elle fut obligée de faire la paix à des conditions beaucoup plus dures que celles qui avoient été propoſées par le Nonce. Dans le même tems Jean Paleologne Empereur de C. P. ſollicita la réunion de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine. Il envoya au Pape pour lui faire toutes les proteſtations poſſibles de ſoumiſſion & de confiance. Le Pape commit cette affaire ſi délicate à l'Evêque de Patti; il paſſa en Orient, s'aboucha avec l'Empereur, diſputa contre les Grecs touchant les points controverſés entre les deux Egliſes. Ses raiſonnemens étoient preſſans, il y joignoit la priere & les macérations volontaires de ſon corps. L'Empereur convaincu des vérités Catholiques abjura le Schiſme & communia de la main du Prélat.

Boll. T. 2. Jan. p. 998. & ſeq.

Ibid. p. 1000.

Le S. Homme par ses vertus & par ses prédications ranima la ferveur parmi les Latins qui se trouvoient à C. P., il répandit la même édification dans le Royaume de Chipre, lorsqu'il y passa pour aller visiter les Saints Lieux de la Palestine. Sa Nonciature ne s'étendoit pas au delà de l'Empire de C. P. aussi vouloit-il être traité par le Roi de Chipre comme un simple Religieux qui faisoit le pelerinage de Jerusalem ; mais la sainteté nà pas besoin des titres d'honneur pour se faire respecter. Le B. Pierre tomba dangereusement malade à Nicosie, & la Reine de Chipre Eleonore d'Arragon porta l'attention jusqu'a lui preparer à manger de ses propres mains. Etant rétabli il acheva son voyage de la Terre Sainte, » & qui pourroit dire, ajoute le pieux & naïf Aūteur de sa vie, avec quelle dévotion il célébroit » sur le Sepulchre du Seigneur, avec quelle ardeur » il y recommandoit le salut de tous les Fideles, » avec quel courage il exhortoit les Chrétiens de » la Palestine à faire pour J. C. le sacrifice de tout » & de leur vie même ? Pour lui il sembloit chercher le martire en prechant à la vüe des Sarrazins qui n'oserent cependant l'inquiéter. Ce qui » irrita tellement le Soudan d'Egipte, quand il » en fut informé, qu'il fit couper la tête à l'Emir » ou Gouverneur de Jerusalem pour l'avoir laissé » aller. « Le Saint Evêque retourna en Chipre, & pendant le séjour qu'il fit à Famagouste en attendant l'occasion de s'embarquer, on vit plusieurs fois une lumiere descendre la nuit sur sa chambre,

L'AN 1357.

Ibid. p. 1001. *& seq.*

L'AN 1357. tandis que prosterné en terre, il offroit à Dieu & à la Sainte Vierge ses ferventes prieres; merveille qui fut attestée, non seulement par les Catholiques tant Latins qu'Arméniens, mais par les Schismatiques mêmes, tout prevenus qu'ils sont contre l'Eglise Romaine. A son retour en France, il fut reçû du Pape & des Cardinaux avec toute la distinction que méritoient ses services. Ceux-ci furent un engagement pour d'autres encore plus considérables que la suite des années ramenera dans cette Histoire.

Negociations de la part du Pape pour rétablir les affaires de France.

Les Cardinaux de Perigord & d'Urgel, Nonces du Pape en Angleterre, n'eurent pas les mêmes succès dans leurs Négociations. Edoüard s'étoit picqué d'abord d'une grande modération dans l'usage de sa Victoire : il avoit fait au Roi Jean un accüeil qui paroissoit tout à la gloire du Monarque vaincu; mais quand il fut question de la délivrance de ce Prince & des autres Prisonniers François, les Nonces s'aperçurent que le Roi d'Angleterre ne vouloit rien conclure. C'étoient tous les jours nouvelles difficultez & nouveaux incidens : il saisissoit tous les pretextes pour négocier sans cesse, & pour ne s'engager jamais. Les deux Prélats rebutés de ces longueurs quitterent l'Angleterre au mois d'Août, & retournerent à Avignon.

Math. Vill. l. 7. c. 96.

Le Roi de Navarre mal réconcilié avec le Dauphin soulevoit contre lui les Peuples. Paris portoit dans son sein tout le feu d'une guerre domestique. Le Pape pour prevenir l'embrasement, ordonna

Rain. 1358. n. 2. & seq.

L'AN 1357.

ordonna aux mêmes Cardinaux de se rendre auprès des deux Princes, & il écrivit en même tems à l'un & à l'autre. La lettre au Dauphin est du 29 de Décembre 1357. Le Pape l'exhorte paternellement à tourner ses pensées du côté de la paix, à procurer la liberté du Roi son pere, à ne pas suivre les mouvemens impétueux du jeune âge communément ennemi des conseils moderez. La sagesse profonde du Dauphin n'avoit pû encore se faire connoître à la Cour d'Avignon. Il n'avoit que 20 ans, on ne le consideroit que de ce côté là, sans pénétrer l'étenduë & les ressources de cet esprit superieur, que la providence avoit donné au Royaume & à l'Eglise de France, afin de les tirer de cet abime de maux où il les trouva plongés. Pour le Roi de Navarre, il fit peu de cas de la lettre du Pape: apparemment qu'il n'eut pas plus d'égards pour la présence des Nonces. Plein de ses idées d'ambition & dominé par son mauvais caractere, il prétendoit se rendre maître du Royaume, après en avoir épuisé toutes les forces. C'étoit tout le fond de sa détestable politique.

L'AN 1358.

L'Université de Paris se déclarée pour le Roi de Navarre

Du Boulai T. 4. p. 336.

L'Université de Paris prit d'abord assez peu de part à la division de ces Princes & aux mouvemens de la Capitale. Elle avoit même fait défense à tous les membres des Facultez de porter les marques d'aucune Faction; mais enfin on se laissa entrainer au torrent. Le Roi de Navarre mit dans son parti ce Corps de Gens de Lettres, dont l'exemple étoit alors d'un grand poids. L'Université députa au Dauphin pour presser la restitution des Places

L'AN 1358. qu'on avoit promises au Roi de Navarre. Un Dominicain nommé Simon de Langres, portant la parole, osa dire que » l'intention de ceux qui l'avoient » envoyé, étoit qu'on fit incessamment justice au » Roi de Navarre, & que l'on sçauroit bien prendre des mesures contre celui qui s'opposeroit à » la paix «. Il est a croire que cet Envoyé d'une Compagnie aussi grave que l'Université, passa ses pouvoirs, au moins quant à la maniere de parler au fils aîné de son Souverain; d'autant plus que le même Corps ayant encore député trois mois après vers ce Prince retiré alors à Compiegne, pour le prier de retourner à Paris, tout se passa dans cette occasion avec bien plus d'ordre & de décence. C'est la réflexion judicieuse que fait l'ancien Annaliste sur le discours téméraire de ce Jacobin.

Annales de France p. 218.

Ibid.

Une autre observation qui se presente à l'esprit, c'est qu'apparemment ce Simon de Langres, si hardi dans ses paroles, n'étoit pas le Général des F F. Prêcheurs de ce tems-là, lequel s'appelloit aussi Simon de Langres, & qui fut depuis Evêque de Nantes & de Vannes. Outre qu'il seroit assez extraordinaire que le Chef d'un grand ordre se fut chargé d'une députation si odieuse, la faveur dont ce Général joüissoit les années suivantes à la Cour ne s'accorderoit point avec la harangue faite au Dauphin pendant les troubles de Paris. En 1360 on le trouve nommé par le Regent & par son Conseil pour tenir les Conferences de Bretigni, où il étoit question de la paix du Royaume & de la liberté du Roi. Froissart parlant de cette Négo-

Froissart l. 1. c. 211.

ciation dit que *Simon de Langres* Maître des FF. Precheurs & l'Abbé de *Cluni* (Nonce du Pape) *étoient deux Clercs de grande prudence*. Le Séditieux Orateur de l'Université n'auroit pû meriter cet éloge d'un Auteur attentif & instruit. La témerité de son discours n'auroit pas été recompensée de la plus grande marque de distinction, que le Regent du Royaume pût donner à un Particulier. Quoiqu'il en soit, & pour finir ce qui regarde ce Général des Dominicains, nous remarquerons la conduite rigoureuse qu'on tint à son égard dans le Chapitre de l'Ordre assemblé à Perpignan en 1360. Les grandes affaires qui retenoient Simon de Langres à la Cour ne lui permettoient pas de présider à cette assemblée ; & il auroit été difficile d'imaginer une cause d'absence plus légitime. Cependant les Zelateurs de la Discipline Monastique lui en firent un crime : ils demanderent sa déposition & ils l'obtinrent ; mais le Pape Innocent VI. cassa cet Acte Capitulaire, & maintint le Général dans sa charge qu'il exerçoit encore en 1366, lorsqu'Urbain V. le fit Evêque de Nantes ; il passa delà à l'Evêché de Vannes, & il ne mourut qu'après l'année 1383. On a de lui des Statuts Synodaux pour le gouvernement de l'Eglise de Nantes.

La Faculté de Théologie de Paris perdit vers ce tems là Thomas de Strasbourg & Gregoire de Rimini, les deux plus célébres Docteurs qu'elle eut alors. Ils étoient Augustins, & leur mérite les éleva jusqu'à la premiere Charge de leur Or-

L'An 1360.

Echard Bibl. Dom. T. 1. p. 637.

Ap. Martene, Anecdot. T. 4. p. 951.

Mort de deux célébres Professeurs en l'Université de Paris, Thomas de Strasbourg & Gregoire de Rimini.

Encomiast. Aug. pp. 247. & 655.

L'AN 1358. dre. Thomas de Strasbourg le gouverna 12 ans, Gregoire de Rimini quelques mois seulement Le premier inspira à ses inferieurs une grande horreur pour l'hérésie naissante de Wicleff, & pour les erreurs des Fratricelles. L'un & l'autre vecurent avec beaucoup d'édification, & la sainteté de Gregoire de Rimini fut si éclatante que quelques Auteurs lui ont donné le titre de Bienheureux. Les mêmes études les porterent à composer des Ouvrages dans le même goût : nous ne parlons ici que de leurs Commentaires sur le maître des Sentences. Celui de Thomas de Strasbourg est entier; ce qui nous reste de Gregoire de Rimini n'est que sur les deux premiers Livres de Pierre Lombard. Tous deux selon l'usage de leur tems sont très subtils & très-metaphysiques. C'est de part & d'autre la même méthode dans la division des questions, la même façon d'énoncer les propositions, le même choix des preuves, la même voye de proceder contre les objections. Thomas de Strasbourg est plus clair & plus coulant, Gregoire de Rimini plus profond & plus abondant. Pour le stile, ils sont moins barbares que les Historiens du même siécle, moins durs que plusieurs Scholastiques qui les ont suivis. Ils font profession l'un & l'autre de la Doctrine de S. Augustin; mais le premier à l'avantage de saisir mieux le sens du Saint Docteur. On ne lui reproche pas comme à Gregoire de Rimini d'enseigner que toute action moralement bonne doit être produite par le motif de la charité; que les Infideles sont incapables de

Voy Mand. & Instruction past de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai.

faire des actions moralement bonnes, & que tout ce qui se fait avant la foi est un peché : Doctrine reprouvée par l'Eglise, & contredite par tous les Théologiens Catholiques. Pour achever le parallele de Thomas de Strasbourg & de Gregoire de Rimini, remarquons qu'après avoir été Docteurs de la même Faculté, Generaux du même Ordre, ils moururent dans la même Ville *, dans la même chambre, & qu'ils furent enterrés dans le même tombeau. L'AN 1358.

* A Vienne en Autriche.

Dispute en l'Université pour l'inscription des Actes publics.

Il y avoit déja quelques années que les membres de l'Université de Paris étoient partagés sur un point qui leur paroissoit de conséquence, quoiqu'il ne fût question que d'un mot. L'Usage primitif avoit été de ne mettre à la tête des Décrets ou des Lettres de l'Université que ces mots : *L'Université des Maîtres & des Etudians à Paris* &c. Depuis 50 ans environ, la coutume s'étoit introduite de nommer aussi le Recteur, de sorte qu'à la place de l'ancienne formule on avoit substitué celle-ci : *Le Recteur & l'Université de Paris* &c. & la Faculté des Arts faisoit promettre avec serment à ses Bacheliers de maintenir cette expression à quelque degré qu'ils parvinssent dans la suite. Les Facultez de Theologie & de Droit Canon n'approuvoient point cette formule, & quand il fallut répondre en 1354 au Roi de Navarre qui avoit écrit à l'Université, après l'assassinat du Connetable Charles d'Espagne, les Theologiens & les Maîtres en Decret (comme on parloit alors) demanderent que dans le titre de la Lettre on s'en

Du Boulai T. 4. p. 329.

P. 275.

P. 329.

L'AN 1358. tint à l'ancien stile & qu'on n'y fit point mention du Recteur. La Faculté des Arts & celle de Medecine ne voulurent point passer cet article, disant que comme le Recteur étoit le chef des assemblées de l'Université, il convenoit que son nom parût à la tête des Actes faits par tout le Corps; & en effet on le fit entrer dans le titre de la lettre qui fut écrite au Roi de Navarre. Les Facultez opposantes en appellerent en Cour de Rome. Le Pape ne décida point juridiquement l'affaire; mais cette année 1358 écrivant à l'Université, il mit en titre,
P. 345. *à nos très-chers fils le Recteur & l'Université de Paris.* Ce qui ne manqua pas d'être regardé comme une décision par voye de fait, ou du moins comme un jugement provisionnel qui donnoit ungrand avantage au Recteur & aux deux Facultez qui le favorisoient. Les Théologiens s'en plaignirent, formerent un second appel & en demanderent Acte à l'Université.
P. 360. La Faculté des Arts nomma de son côté un Agent pour soutenir le procès en Cour de Rome, & les Nations furent taxées pour les frais.
P. 346.

L'Historien de l'Université croit que l'affaire fut terminée quatre ans après, & que les Facultez opposantes perdirent leur cause. La raison qu'il en apporte, c'est que depuis ce tems-là tous les Actes de l'Université, toutes les Lettres qui lui ont été adressées par les Papes, les Cardinaux, les Empereurs, les Rois & les autres Universités, font mention du Recteur conjointement avec l'Université. On souhaiteroit peut-être en cette matiere un Auteur plus désintéressé que l'Historien de

l'Université, qui étoit membre de la Faculté des Arts & qui avoit été Recteur ; mais cela n'empêche pas que la preuve qu'il apporte ici, en ne la prenant que comme une raison de prescription fondée sur 300 ans d'usage, au tems qu'il écrivoit, & sur 400 ans aujourd'hui, ne soit un argument très-favorable au Recteur & aux Facultez qui se déclarerent pour lui. Au reste la lettre qu'Innocent VI. adressa au Recteur & à l'Université marquoit bien l'idée que ce Pape avoit de leur crédit à Paris & à la Cour. Il les prioit de faire ensorte qu'Etienne Marcel Prevôt de Paris & les Echevins se continssent dans les bornes de l'obéissance à l'égard de ceux à qui ils la devoient. (Le Pape entendoit le Dauphin Regent du Royaume.) Il leur recommandoit d'agir de concert avec l'Archevêque (*a*) de Lyon, l'Evêque de Paris, & le Prieur de S. Martin des Champs, chargés de mettre tout en œuvre pour calmer les troubles de cette Capitale. La Lettre est datée du 14 de Juin.

L'esperance de la Paix s'évanouit.

Vill. l. 8. n. 51.

Le bruit s'étoit répandu au mois de May, que la paix alloit se conclure entre la France & l'Angleterre. Les Cardinaux avoient repassé la mer, & par leur pressantes sollicitations on étoit convenu d'un projet de traité, selon lequel le Roi Jean devoit donner pour sa rançon la Normandie, le Comté de Guines, le Boulonois & quelques autres terres avec six cens mille écus d'or. Le Pape informé de ces préliminaires de paix en avoit conçu une joye extrême, mais elle fut de courte

Rain. 1358. n. 3.

(*a*) Raimond Saquet dont on a parlé ci-dessus.

L'AN 1358. durée. Il apprit que le Roi d'Angleterre bien, loin de traiter ſérieuſement avec le Roi Jean ſon priſonnier, cherchoit à prolonger les maux de la France pour s'en emparer, quand elle ſeroit aux abois. Les Nonces ayant penétré la politique de ce Prince revinrent en France, & comme leur premiere commiſſion étoit de menager la paix entre le Roi de Navarre & le Dauphin, ils reprirent les négociations malgré le peu de ſuccès qu'elles avoient eû d'abord ; & enfin quelques mois après ils vinrent à bout de réconcilier ces deux Princes par le Traité qui fut conclu à Vernon.

Ecleſiaſtiques guerriers.

Mais juſqu'a ce moment, il s'étoit paſſé d'étranges ſcenes à Paris & dans les Provinces : nous n'en rapportons ici que ce qui peut regarder l'Egliſe Gallicane. La guerre civile ayant embraſé toutes les parties de l'Etat, on vit des Eccleſiaſtiques en armes commander des Corps de troupes & livrer des Combats. L'Hiſtoire remarque entr'autres, les Evêques de Noyon & de Troyes, & un Chanoine nommé Roberſart. La juſtice qu'elle leur rend, c'eſt qu'ils étoient braves & fideles à leur Souverain : deux qualitez dont la premiere n'étoit pas de leur état. L'Evêque de Noyon qui devoit être Gilles de Loris, Succeſſeur de Jean de Meulant pour lors Evêque de Paris, ne fut pas heureux dans l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur le Château de Mauconſeil occupé par les partiſans du Roi de Navarre : il vint du ſecours, les troupes du Prélat furent taillées en pieces & luimême il y penſa perir. A la ſuite de cette malheureuſe

Froiſſart. l. 1. c. 189 & 192.

Cont. Nang. p. 852.

Gall. Chriſt. vet. Edit. T. 2. p. 823.

heureuse expédition, l'Abbaye de Notre-Dame d'Orcan Ordre de Citeaux, fut pillée. L'Evêque de Troyes, qui étoit Henry de Poitiers, prit mieux ses mésures pour la défense de sa Ville. Il défit entierement un grand Corps d'Anglois & de Navarrois qui vouloient s'en rendre maîtres. Mais le Chanoine Robersart fut comme le héros des petits Combats qui se donnerent en Picardie & en Champagne. La hache d'armes à la main, il faisoit dans la mêlée des exécutions terribles, & les gens du Roi de Navarre trembloient au seul bruit de son nom.

L'AN 1358.

Gall. Christ. vet. Edit. T. 3. p. 1084.

Comme la Campagne étoit toujours pleine d'ennemis qui portoient le ravage par-tout, les Habitans des Bourgades & des petites Villes ouvertes, fortifioient les Eglises, & s'y retiroient en cas d'allarmes. Pour n'être pas surpris, il y avoit dans les Clochers des Sentinelles qui donnoient le signal quand l'ennemi approchoit : alors on couroit aux Eglises, & si l'on y étoit attaqué, on se défendoit à coups de pierres, ou même avec les machines de guerre qu'on avoit eû soin d'y transporter. La défense des Villes étoit plus réguliere ; mais les Eglises en souffroient d'avantage. On démolissoit toutes celles qui se trouvoient hors des Remparts, de peur que les ennemis n'y prissent des logemens, d'où ils auroient pû incommoder les Bourgeois. On en usa ainsi à Noyon, à Orleans (*a*), à Poitiers, à Angers, à Amiens, à Tournai, à Reims

Cont. Nang. p. 852.

(*a*) A Orleans on démolit les Eglises de S. Aignan, de S. Euverte, des quatre Ordres Mendians, de S. Pierre Ensentelée & une Communauté de filles appellée la Magdelaine.

L'AN 1358. & dans plusieurs autres endroits exposés aux désordres de la guerre. A Paris les Jacobins & les Cordeliers perdirent une partie des Lieux Réguliers de leurs Maisons, & les beaux Jardins qu'ils avoient sur la Campagne. On en prit le terrain pour les nouvelles fortifications qu'on fit au-tour de la Ville. Cette Capitale étoit devenuë une place de guerre: on y montoit la garde jour & nuit, & pour ne pas troubler les Sentinelles, il fut défendu de sonner les cloches depuis Vêpres jusqu'au plein jour du lendemain. On excepta seulement le couvre-feu qu'on sonnoit tous les soirs à Notre-Dame, & c'étoit le temps où les Chanoines se rassembloient pour chanter promptement Matines, qu'ils disoient auparavant à minuit avec plus de solemnité.

Cont Nang p. 851.

On conçoit assez que les hostilités si fréquentes dans tout le Royaume diminuerent extrêmement le revenu des Eglises & des Monasteres. L'Auteur d'une Chronique nous représente les Prélats & les Abbés réduits à un état de modestie qui auroit édifié s'il avoit été volontaire. »Tels, dit-il, qui ne »marchoient auparavant qu'avec une nombreuse »suite de chevaux, alloient pour lors à pied con»tents d'un repas frugal, & d'un Domestique qui »les accompagnoit». Malgré les courses des ennemis en Picardie & dans l'Artois, la célébre Abbaye de S. Vaast d'Arras conserva assez de biens pour contribuer aux fortifications de la Ville. Les Magistrats avoient entrepris des ouvrages capables d'arrêter tous les partis qui couroient la Cam-

Ibid p. 853

Liberalités des Religieux de S. Vaast d'Arras

Collect. Marten. T. 1. p. 2417.

pagne, l'Abbé & les Religieux donnerent pour cela deux ſommes, la premiere de quatre cens écus, l'autre de quatre cens florins; & comme c'étoit une pure libéralité de leur part, la Ville par un Acte autentique, leur en témoigna ſa reconnoiſſance, & déclara que ce don ne tireroit point à conſéquence pour l'avenir : c'eſt-à-dire, que l'Abbaye s'étant picquée de générosité dans cette occaſion, on lui promit de ne plus lever ſur elle de ſubſides pour les fortifications d'Arras. L'AN 1358.

Le Clergé de Beziers eſt condamné à contribuer aux Fortifications de la Ville.

Les choſes ne ſe paſſerent pas ſi tranquillement à Beziers. Il s'agiſſoit auſſi de fortifications : le Clergé prétendoit être exempt d'y contribuer. Les Habitans le firent condamner par un Commiſſaire du Roi à ſoixante-dix-neuf mille florins, & l'on commença en exécution de la Sentence, par ſaiſir tous les biens des Eccléſiaſtiques qui ſurent obligés d'abandonner la Ville; de ſorte que, dans la Cathedrale, il n'en demeura pas un ſeul pour célébrer l'Office Divin. Le Clergé porta ſes plaintes au Pape, qui excommunia les Magiſtrats & les Habitans de Béziers. Enfin on prit des Arbitres, & le Clergé fut obligé de faire à la Ville une rente annuelle de bled, & de payer une fois pour tout trois mille ſix cens florins d'or.

Hiſt. de Lang. T. 4. p. 300.

Le Clergé de Caſtres obligé aux Subſides.

L'Evêque de Caſtres s'attira une mauvaiſe affaire dans le même genre. Cette année il avoit publié, dans ſon Synode du 8 d'Avril, des Statuts très-amples & très-détaillés. C'eſt un Recueil de tout ce que doivent ſçavoir les Curés & les autres Eccléſiaſtiques touchant la Foi, l'adminiſtration des

Mſ. du Coll. de Louis le Grand.

L'AN 1358. Sacremens, les Censures, la Simonie, l'Office Divin, le Calendrier, les Dîmes, la Jurisdiction Ecclésiastique, la Modestie & la Tempérance des Clercs. On y trouve une défense faite aux Curés de payer les Tailles ou les Subsides que les Seigneurs séculiers imposeroient sans la permission de l'Evêque, & une Sentence d'excommunication contre les Seigneurs qui leveroient des Péages sur les personnes Ecclésiastiques. Ce Reglement n'étoit pas nouveau; mais dans les circonstances il étoit dangereux de vouloir le faire exécuter à la lettre, & dans aucun cas il ne convenoit ni à l'Evêque ni à ses Clercs, d'employer la violence pour venger l'atteinte qu'on pouvoit y donner. C'étoit le temps où l'on faisoit de grosses levées d'argent pour la rançon du Roi Jean. L'Evêque de Castres voyant qu'on étendoit l'imposition jusqu'à ses Ecclésiastiques, fit prendre les armes à cinquante-six d'entr'eux. L'émeute fut grande, & les Collecteurs des deniers publics furent fort maltraités. Sur cela le Sénéchal de Carcassonne rendit une Ordonnance, qui condamnoit l'Evêque à neuf ans d'exil, & qui confisquoit tous ses biens meubles, & ceux de ses Ecclésiastiques. L'Evêque répliqua par une Sentence d'excommunication contre le Sénéchal & tous ses Officiers. La querelle alloit se pousser plus loin, lorsque le Comte de Poitiers, qui se trouvoit en Languedoc, l'appaisa en réglant que l'exil de l'Evêque de Castres n'auroit pas lieu; que la vente qui avoit déja été faite d'une partie des meubles appartenans au Prélat & à ses Clercs, subsisteroit;

Hist. de Lang. T. 4. p. 297.

mais qu'ils auroient main-levée du reste ; que l'Excommunication portée contre le Sénéchal & les autres Officiers, seroit déclarée nulle par l'Archevêque de Bourges Métropolitain de l'Evêque de Castres ; qu'enfin la levée des subsides sur les biens Ecclésiastiques seroit continuée. Cet acte est du 12 d'Octobre. Le Comte de Poitiers étoit le Prince Jean, depuis Duc de Berri, & troisiéme fils du Roi Jean II. L'AN 1358.

Pierre Després, Evêque de Castres jusqu'ici inconnu.

Dans les Statuts Synodaux que nous venons de citer, l'Evêque de Castres est appellé Pierre Després, nom qui a été aussi inconnu jusqu'ici, que les Statuts d'où il est tiré. Il y a bien de l'apparence que ce Prélat étoit parent de Jean Després, mort Evêque de Castres en 1353. Etienne d'Abaux qu'on met entre Jean & Pierre Després, ne tint pas le Siége jusqu'en 1359. comme on le croit communément, puisque les Statuts Synodaux publiés sous Pierre, sont du 8 d'Avril 1358.

L'AN 1359.

Statuts Synodaux de Toul.

M. f. du Coll. de Louis le Grand.

Item ap. Baluz Hist. de la Maison d'Auvergne, T. 2.

D. Calmet Hist. de Lorr. T. 2. p. 634

Benoît Hist. de Toul p. 489.

Bertrand de la Tour, Evêque de Toul, publia aussi dans son Synode du 24 d'Octobre 1359. des Statuts très-instructifs, quoique moins étendus que ceux de Castres. Ils roulent à peu-près sur les mêmes matiéres. Dans un des Articles, il ordonne aux Abbesses de se trouver au Synode Episcopal. Elles doivent même y assister la Crosse à la main, circonstance qui n'est point marquée dans les Statuts ; mais que nous apprenons de l'Histoire Générale de Lorraine. Bertrand de la Tour étoit de l'illustre Maison des Comtes d'Auvergne. Innocent VI. lui donna l'Evêché de Toul, & le transféra ensuite au Pui, où il mourut en 1381.

L'AN 1359.

Charles Comte d'Alençon entre dans l'Ordre de S. Dominique.

Bzov. 1359. n. 13.

Un Prince de la Maiſon Royale de France venoit d'édifier l'Egliſe en ſe conſacrant à Dieu dans l'Ordre de ſaint Dominique : c'étoit Charles, Comte d'Alençon, couſin germain du Roi Jean, étant fils d'un autre Charles, frere de Philippe de Valois. Les perſonnes de ce rang ont trop de rapports avec le monde pour le quitter, ſans éprouver ſes contradictions : c'eſt ce qui releve infiniment le prix de leur ſacrifice. Celui de Charles fut grand, il céda au plus jeune de ſes freres le Comté d'Alençon & les autres Terres qu'il poſſédoit en qualité d'aîné, & d'héritier du Prince ſon pere, tué à la Bataille de Crécy. Il tint contre tous les efforts de Marie d'Eſpagne ſa mere : cette Princeſſe extrêmement affligée du départ de ſon fils, implora l'autorité du Pape, en lui repréſentant que dans les circonſtances préſentes, la retraite de Charles cauſoit un dérangement conſidérable dans les affaires de ſa Maiſon ; que les Vaſſaux du Comté d'Alençon & les Commandans des Places qui en dépendoient, déſormais ſans Chef, capable de les protéger, ſeroient expoſés à tous les malheurs de la Guerre, plus allumée dans ces quartiers-là que par-tout ailleurs. Elle intéreſſa dans cette affaire le Marquis de Montferrat qui étoit de la Maiſon des Paléologues. Le Pape voulant obliger la mere, ſans s'oppoſer au vrai bonheur du fils, prit le même Prince pour arbitre. Il lui écrivit en ces termes : » Nous vous prions d'examiner attentivement la » vocation du jeune Comte d'Alençon. Si vous » trouvez en lui un déſir ſincere de pratiquer les

L'AN 1359.

» Conseils Evangéliques, & une sainte aversion » pour les faux biens du siécle, nous en bénirons » le Seigneur ; & bien loin de mettre le moindre » obstacle à des démarches si louables, nous » l'exhorterons à la persévérance, en lui répétant » ce beau mot de S. Jerôme : quand c'est Dieu qui » appelle, il faut le suivre, dût-on fouler aux pieds » son propre pere. Si au contraire, ce qu'à Dieu » ne plaise, c'est une entreprise de jeune homme, » ou bien si la foiblesse de sa complexion, ou le » peu de connoissance qu'il a eu jusqu'ici du poids » de la Régle, le mettent dès-à-présent hors d'état » de persévérer, vous l'engagerez à ne pas pous- » ser l'imprudence plus loin, & vous ferez en » sorte qu'il céde aux désirs de ses parens. » La Lettre est du 22 de Juin 1359. Le Prince soutint sa démarche, & fit profession dans le Couvent des Dominicains. Cinq ans après il fut élu Archevêque de Lion, & le Pape, à la priere du Roi Charles V. confirma le choix qu'avoit fait le Chapitre.

Gall. Christ. nov. Edit. T. 4. p. 169 & seq.

Profanation des Eglises pendant la guerre avec les Anglois.

Au commencement de 1359. la Paix s'étoit faite entre le Roi de Navarre & le Dauphin, mais dans le même temps la Tréve avec les Anglois expira ; cela fit dans nos Provinces une continuation de petits combats & de ravages. Les Anglois soudoyés auparavant par le Roi de Navarre, tinrent désormais la Campagne au nom de leur Roi. Ils couroient le Pays, désolant tout jusqu'aux Eglises, & profanant nos plus saints Mystéres. La main de Dieu fit en cette occasion un exemple de justice,

L'AN 1359. Froissar. l. 1. c. 200. Vet. Script. Amplis. Collect. Marten. T. V. p. 275.

qui intimida quelques-uns de ces Brigans. Un jour que les gens de Pierre d'Andelée, Seigneur Anglois, pilloient un Canton de la Champagne, un Ecuyer de la Troupe entra dans l'Eglise d'un Village nommé Ronay. Le Curé chantoit alors la Grande Messe : l'Anglois s'approcha de l'Autel, enleva le Calice, la Paténe, le Corporal, & jetta par terre le vin destiné à la Consécration. Le Prêtre s'étant plaint d'une telle hardiesse, ce furieux lui donna sur le visage un si grand coup de sa main, armée d'un gantelet, que le sang en rejaillit sur l'Autel. Ensuite tout fier de sa victoire il sortit de l'Eglise, portant comme en triomphe les saints Vases du Sacrifice; mais à peine eût-il fait 200 pas, que son cheval commença à tournoyer & à se cabrer, de maniere que personne n'osoit en approcher. Cela finit par la chûte du Cheval & du Cavalier, qui *s'étranglérent l'un & l'autre*, dit Froissart, & *se convertirent en cendre & en poudre.* Une autre Chronique ajoûte que ce fut l'esprit immonde qui saisit ce malheureux, & qui le mit en piéces. A ce spectacle effrayant, les autres Anglois de la même troupe firent vœu de ne plus profaner les Eglises.

Le Roi d'Angleterre veut se faire Sacrer à Rheims.

Le Roi d'Angleterre toujours occupé de ses vuës sur la Couronne de France, fit des préparatifs de guerre, qui sembloient devoir lui en assurer la conquête. Son premier objet étoit de s'emparer de Reims pour y recevoir l'Onction Royale : Cérémonie sainte, qui peut bien rendre plus respectable l'Héritier légitime d'un Trône, mais qui ne peut

peut qu'augmenter l'indignation publique contre un Usurpateur. La ville de Reims avoit été confiée à la garde de l'Archevêque Jean de Craon. Ce Prélat craignit que les Alliances qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre, ne rendissent sa fidélité suspecte à la Cour de France, il se déchargea sur les Bourgeois du soin de fortifier la Place; mais il ne l'abandonna pas, comme un Historien l'insinuë. Il y commanda même avec quelques autres Seigneurs qui s'y étoient enfermés pour la défendre. Le Roi d'Angleterre passa plus de deux mois devant cette Ville, & désespérant de pouvoir la prendre, il marcha en Bourgogne d'où il tira des contributions immenses. Quand il fut à Châlons-sur-Saône, il envoya demander au Pape le passage par Avignon. La Cour Romaine fut saisie de frayeur à cette proposition : le Pape députa à Edouard deux Evêques pour le prier de ne point venir troubler la tranquilité de l'Eglise. Le Roi n'insista point : il tourna vers Paris, & après bien des ravages & quelques tentatives inutiles sur cette Capitale, il rabattit du côté de Chartres pour avoir la commodité des vivres.

L'AN 1359.

Marlot. t. 2. p. 641.

Froissart l. 1. c. 208.

L'AN 1360.

Matth. Vill. l. 9. c. 69.

On étoit en Carême : c'est une remarque utile contre les mœurs de ce temps-ci, que dans l'armée d'Edouard on observoit la Loi de l'abstinence de chair pendant le S. Temps, & que pour se fournir de vivres ces jours-là, on avoit eû la précaution de mettre dans les bagages de petits bateaux de cuir, avec lesquels on pêchoit par-tout où il se rencontroit des étangs ou des rivieres. A Paris on

Froissart. l. 1. c. 210.

Observation exacte de l'abstinence pendant le Carême.

L'AN 1360. avoit le même respect pour le précepte de l'Eglise: comme le poisson y venoit difficilement, parce que les ennemis occupoient les passages, on aima mieux souffrir une espece de famine que d'ouvrir les Boucheries. Il nous convient encore de ne pas omettre que les Paysans des Villages voisins s'étant retirés à Paris aux approches de l'ennemi, tout ce bon peuple se répandit le jour de Pâques dans les diverses Eglises de cette grande Ville, pour satisfaire au devoir de la Communion Pascale, & que dans la seule Eglise des Carmes on remarqua dix Paroisses de la Campagne qui reçurent les Sacremens de leurs Prêtres.

Contin. Nang. p. 666.

Malheur des habitans de la petite Ville de Châtres.

Contin. Nang. p. 668 & seqq.

Les Habitans de la petite ville de Châtres à six lieuës de Paris, crurent échapper à la fureur des Anglois sans abandonner leur Patrie. Ils avoient une Eglise vaste, bien bâtie, flanquée de deux tours, dont une étoit belle & fort élevée. Ils firent de ce grand vaisseau une espece de Citadelle, creusant de larges fossés au tour, élevant des murailles devant les portes & les fenêtres, transportant-là tout ce qu'ils avoient de meubles, de provisions & de machines de guerre. A l'arrivée des Anglois, ils se refugierent tous dans ce lieu qu'ils croyoient bien sur. Ils étoient au nombre de douze cens personnes tant hommes que femmes & enfans: un Gentilhomme du pays faisoit la fonction de Capitaine; mais ce fut la source de leur malheur. Car les ennemis campés sur une éminence, ayant commencé à tirer contre la grande Tour, ce Capitaine se retira dans l'autre avec les plus considérables Bourgeois. Les autres Habitans n'ayant pû con-

tenir leurs murmures, & criant déja à la trahiſon, le Gentilhomme & ſes Compagnons craignirent que ces gens déſeſperés ne capitulaſſent ſans eux : en conſéquence ils prirent la réſolution barbare de ſe défaire de tout ce malheureux peuple, & ſans conſiderer le danger auquel ils s'expoſoient eux-mêmes, ils firent mettre le feu à l'Egliſe. En peu de temps tout fut embraſé : des douze cens perſonnes qui étoient aſſemblées dans ce bâtiment fermé de toutes parts, à peine put-il en ſortir trois cens qui deſcendirent par le toit, encore périrent-ils la plûpart de la main des Anglois. Le Capitaine ſe rendit priſonnier de guerre, & l'Egliſe fut entierement détruite. C'étoit un riche Prieuré dépendant du Monaſtere de S. Maur des Foſſez. L'AN 1360.

Protection du Ciel ſur la France.

Froiſſart l. 1. C. 211.

Rain. 1360. N. 1.

Ce fut près de Chartres que la protection du Ciel ſur la France ſe manifeſta d'une maniére ſenſible. On traitoit avec le Roi d'Angleterre pour la paix. André de la Roche, Abbé de Clugni & Nonce du Pape ſe trouvoit aux Conférences qui ſe tenoient de la part du Dauphin par Gilles de Montaigu, Evêque de Terouane & Chancelier de France, accompagné du Général des Dominicains, & de Hugues de Genéve, Seigneur d'Autun. Edouard n'écoutoit encore aucunes propoſitions, lorſqu'une tempête qui fût regardée comme un prodige, le força, pour ainſi dire, à ſe rendre traitable. Tout à coup le Ciel éclata en foudres & en éclairs, il tomba une grêle qui aſſommoit les hommes & les chevaux, la pluye ſurvenant inonda tout le Camp des Anglois, pluſieurs milliers d'hommes périrent dans

L'AN 1360. cette eſpece de déluge. Le Roi conſterné ſe tourna vers l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres, il implora l'aſſiſtance de la ſainte Vierge, & fit vœu d'accorder la paix à la France; dans le moment l'orage ceſſa, & le Ciel parut ſerain. La paix ſe conclut effectivement le 8 de Mai à Bretigni, Hameau près de Chartres. Les conditions en ſont détaillées dans toutes nos Hiſtoires. Il n'eſt pas de notre objet de les répeter ici. Deux jours après, le traité fut ratifié par le Dauphin en cette maniére. Les Députés du Roi d'Angleterre étant venus à Paris, l'Archevêque de Sens chanta la Meſſe ſolemnelle dans la Cathedrale, & quand on eut répété trois fois l'*Agnus Dei* après ces mots *donnez-nous la paix*, le Dauphin fit les ſermens, en tenant la main droite étenduë ſur la patene où étoit le Corps de Notre Seigneur, & la gauche ſur le Livre des Evangiles, en préſence auſſi des ſaintes Reliques. Auſſi-tôt toutes les cloches ſonnerent, le Chœur entonna le *Te Deum* qui fut chanté avec une joye infinie de tout ce peuple qui, depuis vingt-quatre ans que la guerre duroit, n'avoit vu que des calamités. Les Anglois de leur côté, quoique toujours victorieux, furent bien-aiſes de voir la fin de leurs travaux. Pluſieurs Seigneurs de cette nation allerent nuds pieds de leur Camp à l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres; la joye & la dévotion concourant également à ce petit Pélerinage, qui marque combien l'eſprit de foi régnoit alors juſques dans les conditions ſupérieures.

La paix ſe conclut entre la France & l'Angleterre.

Rain. Ibid. ex Walſingh. in Eduard. 3.

Contin. Nang. p. 873.

Le Pape ne pouvoit qu'être infiniment ſenſible

à cet évenement : il écrivit aux deux Rois pour les en féliciter. Il leur rappelle dans ses Lettres les maux tant spirituels que temporels dont leurs divisions ont été la cause. Il les exhorte à confirmer leur union mutuelle par une fidelité inviolable à remplir tous les articles du Traité. Il fait sentir en particulier au Roi Jean la nécessité de remettre le bon ordre dans son Royaume, & il n'oublie pas la protection qu'il doit aux Eglises & au Clergé. Les deux Princes traiterent ensemble de bonne foi. Au mois de Juillet, Edoüard fit passer son prisonnier à Calais, & il s'y rendit lui-même au mois d'Octobre. La paix y fut encore jurée avec solemnité. L'Abbé de Cluni célébra la Messe en leur présence dans l'Eglise de S. Nicolas. Après l'*Agnus Dei*, il se tourna vers eux tenant entre ses mains le Corps de Jesus-Christ. Les deux Rois renouvellerent leurs sermens, & communierent de la même Hostie. Ensuite l'Abbé leur présenta le Livre des Evangiles ; ils jurerent de nouveau l'observation du Traité, & la même chose fut faite par le Dauphin, le Prince de Galles & tous les Seigneurs qui étoient présens. Le 27 (*a*) d'Octobre le Roi Jean partit pour rentrer dans ses Etats. Il commença par faire à pied, en l'honneur de la sainte Vierge, le chemin de Calais à Boulogne. Le Prince de Galles & ses freres, l'accompagnerent dans ce Pelerinage, & tous ensemble ils firent leurs offrandes à Notre-Dame de Boulogne avec une piété

L'AN 1360.

Rain. 1360 *n.* 2. 3. 4.

Matth. Vill. l. 9. *c.* 105.

Froissart l. 1. *c.* 213.

(*a*) Le P. Daniel se trompe en disant que le Roi partit de Calais le 25. Froissart dit positivement que c'étoit la veille des Apôtres S. Simon & S. Jude.

L'AN 1360.

Le Roi Jean revient à Paris.

exemplaire. Le Roi continua sa route vers Paris. Il y entra le 13 de Décembre aux acclamations d'un grand peuple charmé de revoir son Roi après plus de quatre ans d'absence. Tous les Ordres de l'Etat s'empresserent de lui témoigner leur joye. L'Université le complimenta par la bouche de Pierre Olivier; & la harangue de l'Orateur fut si bien reçûë, que le Roi, quelques mois après, déclara cette Compagnie exempte de tous subsides.

Du Boulai t. 4. p. 361.

En entrant dans sa Capitale, le Monarque alla d'abord à l'Eglise de Notre-Dame, pour y rendre des actions de graces à Dieu. Depuis la bataille de Poitiers, Les Parisiens entretenoient dans cette Cathedrale une bougie qui brûloit sans cesse devant l'Autel de la Vierge. Elle étoit, dit-on, roulée sur le contour d'une rouë, & aussi longue que toute l'enceinte de Paris. Cette offrande ne cessa pas au retour du Roi Jean, on la continua jusqu'au temps de la ligue: interrompuë alors pendant quelques années, on en rappella l'usage au commencement du dernier siécle; mais on substitua à cette longue bougie une lampe d'argent avec un gros Cierge qui est toujours allumé devant l'Image de la sainte Vierge: témoignage subsistant & de la confiance qu'ont eu nos peres dans la protection de la Mere de Dieu, & de l'affection qu'ils porterent au plus malheureux de nos Rois.

Hist. de Paris t. 1. p. 639. Spond. 1357. n. 3.

Les Brigans appellés les Compagnies, ravagent la Provence, & jettent la terreur dans la Cour du Pape.

Le Pape qui avoit pris tant de part à la conclusion de la paix entre la France & l'Angleterre, fut celui qui en goûta le moins les fruits. Il s'étoit formé en France de nouvelles troupes de Ban-

dits appellés Tards-Venus, Routiers, Malandrins, Bonshommes, & plus généralement connus sous le nom de *Compagnies*, nom déja si fameux & si terrible pendant les dernieres guerres. C'étoit un ramas de tout ce qu'il y avoit dans le Royaume de Soldats congédiés, de gens sans aveu, & de malfaiteurs. Leur état étoit de courir les Provinces, & d'y commettre tous les crimes. Ils avoient des Chefs, la plûpart Gentilhommes & tous très-braves : un d'entr'eux se faisoit appeller *l'ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde*. C'étoit celui qui commandoit au Pont S. Esprit, place importante dont ces Brigands s'emparerent (a) sur la fin de Décembre 1360. Leur intention en prenant ce poste, avoit été de s'ouvrir l'entrée du Comtat, & de rançonner la Cour Romaine. Ils n'avoient pas oublié les succès de l'Archi-Prêtre, & ils se mirent en devoir de pousser leurs expéditions plus loin. Tous les jours ils envoyoient faire le dégat jusqu'aux portes d'Avignon. Ils empêchoient tout le commerce que cette Ville avoit par le Rhône avec les autres quartiers de la Provence, & comme le Pape s'étoit hasardé de commencer des procédures juridiques contre eux, les menacant de peines spirituelles & temporelles s'ils ne rompoient au plutôt leur confédération; ils redoublerent leurs violences, résolus, disoient-ils, de mettre toute la Chrétienté en combustion, si le Pape ne suspendoit ses menaces.

L'AN 1360.
Contin. Nang. p. 376 & seqq.
Spond. 1360. n. 7.
Froissart. l. 1. c. 215.

(a) Celui qui s'empara du Pont S. Esprit n'étoit pas l'Archiprêtre, comme dit M. Fleuri.

L'AN 1360.

Hist. de Languedoc. T. 4. p. 310.

Dans cette extrêmité Innocent VI. eut recours à la Croisade. Il fit publier l'Indulgence en faveur de ceux qui serviroient pendant six mois contre les Compagnies du Pont S. Esprit. Il nomma, pour Général de cette guerre sainte, le Cardinal Pierre Bertrandi, Evêque d'Ostie. En même temps il écrivit au Roi Jean, au Roi & à la Reine d'Arragon, au Connétable de Fiennes, aux Comtes de Foix & d'Armagnac, & à plus de soixante-dix Villes de France pour en obtenir des secours. Le Roi Jean ordonna au Connétable & au Sénéchal de Carcassonne de se préparer à tenir la Campagne. Le Roi & la Reine d'Arragon envoyerent six cens hommes d'armes & mille hommes de pied. Les Croisés se rendirent à l'armée du Cardinal d'Ostie; mais comme l'espérance de piller les Trésors du Pape attiroit, de toutes les parties du Royaume & même de l'Allemagne, de nouveaux renforts à la garnison du Pont S. Esprit, le Pape conjura l'Empereur, le Duc d'Autriche, le Duc de Bourgogne, le Dauphin Duc de Normandie, l'Archevêque de Lyon & plusieurs autres Princes ou Seigneurs de ne point donner passage sur leurs Terres à ces différens Corps d'ennemis. Toute l'occupation du S. Pere, les trois premiers mois de cette année, fut d'écrire des Lettres Circulaires à ce sujet. Cependant tout ce qui lui vint de troupes, & ce qu'il en espéroit encore, ne calmoit point ses allarmes. Les Croisés se débanderent en partie quand ils virent qu'on ne leur offroit que des Pardons. Les autres secours étoient de nouvelles levées peu propres à tenir

Ep. Innoc. VI. apud. Marten. anecd. T. 2. pp. 846 & seqq.

Hist. de Languedoc. T. 4. p. 311.

Anecdot. T. 2. p. 859 & seqq.

L'AN 1361.

Le Pape est obligé de faire la paix avec les Compagnies.

tenir contre ces vieilles bandes faites au métier des armes On prit donc le parti à la Cour d'Avignon de négocier un accommodement. Il paroît que les gens du Pont S. Esprit le souhaiterent aussi, voyant le grand nombre de puissances qui entreprenoient de les chasser de leur poste. L'AN 1361. Froissart. l. 1. c. 215.

Le Marquis de Montferrat étoit actuellement en guerre avec les Seigneurs de Milan qu'on regardoit dans la Cour Romaine comme les Ennemis de l'Eglise. Le Pape fit proposer à ce Prince de prendre les Compagnies à son service, il accepta l'offre, & les Compagnies y consentirent moyennant soixante mille florins, d'autres disent trente-trois mille que le Pape leur donna. Le Commandant de la Place & deux de ses premiers Officiers envoyérent au Pape Eumene Begamon Dominicain, & Etienne de la Tuile Frere Mineur, avec des Lettres très-respectueuses. Le Pape loua une soumission dont lui-même avoit fait tous les frais: il renvoya les deux Religieux avec Jean Ferdinand de Heredia, Chevalier de Rhodes, & son favori. Le Traité fut conclu à la satisfaction des deux Partis ; mais avant leur départ, ceux du Pont-S. Esprit voulurent encore que le Pape leur donnât l'absolution de tous leurs crimes. Ils évacuérent enfin la Place sur la fin d'Avril, & ils suivirent le Prince de Montferrat au-delà des Alpes. Ce fut un soulagement pour la Provence & pour tout le Royaume, d'être délivrés de ces pestes publiques ; mais il en resta d'autres qui continuerent les ravages. Un grand Corps commandé par des Chefs d'ex- Froissart. Ibid. Vitæ t. 1. p. 354. Anecdot. t. 2. p. 883.

L'AN 1361. périence, s'étoit cantonné dans le Lionnois : Jacques de Bourbon voulut le combattre, & il fut entierement défait, quoiqu'il eût dans son Armée le fameux Archiprêtre & ses gens. C'étoit le Vendredi d'après Pâques, second jour d'Avril. Nous ne rapportons cet évenement & cette époque que pour rétablir la Chronologie qui est défectueuse ici dans quelques-uns de nos Historiens. Ils mettent la prise du Pont-S. Esprit après la défaite de Jacques de Bourbon, c'est une erreur, puisque les Lettres du Pape, pendant les trois premiers mois de cette année, roulent presque toutes sur les inquiétudes que lui donnoient les Brigans déja maîtres du Pont-S. Esprit.

Froissart, Daniel &c.

Le Pape avoit à sa Cour Hugues de Lusignan, petit-fils du Roi de Chipre, & nommé depuis peu Sénateur de Rome. Il avoit accepté cette dignité, en attendant qu'il pût faire valoir ses droits sur le Royaume de Chipre contre son oncle Pierre de Lusignan qui s'en étoit emparé. Hugues étoit fils de Gui de Lusignan, frere aîné de Pierre, & par cette raison il prétendoit que le Trône lui appartenoit ; mais Pierre s'étoit mis en possession, & pour se concilier les Peuples, il avoit voulu recevoir l'Onction Royale des mains du B. Pierre Thomas, dont l'autorité & l'exemple pouvoient persuader, sans autre discussion, que Pierre de Lusignan n'étoit pas un Usurpateur. Ce saint homme, dont il faut reprendre en peu de mots les actions toujours glorieuses à l'Eglise Gallicane, avoit été nommé deux ans auparavant Evêque de Co-

Suite des actions du B. Pierre Thomas.

Anecdot. t. 2. p. 847.

Rayn 1360. n. 15. & seqq.

Vita ap. Boll. t. 2 Jan. c. 7. p. 1002.

ron en Morée, & Légat Apostolique dans tout l'Orient. Comme ses pouvoirs étoient sans bornes, ses travaux furent immenses. Il fit dans ces vastes Provinces les fonctions de Général d'Armée contre les Turcs, d'Inquisiteur contre les Hérétiques, de Controversiste contre les Grecs, de Prédicateur véhément contre tous les vices, sans compter la qualité toute divine de Taumaturge dont Dieu voulut bien l'honorer. A Constantinople il anima l'Empereur Jean Paléologue à soutenir courageusement la Guerre contre les Infidéles, & lui-même avec les Galeres de Venise, de Rhodes & des Grecs, il alla détruire la ville de Lampsaque, d'où les Turcs faisoient des courses sur les Chrétiens. Dans l'Isle de Créte, il éteignit une hérésie naissante, dont un des plus grands Seigneurs du Pays s'étoit fait le Chef. En Chipre, il arrêta par son courage les premiers éclats d'une troupe de Schismatiques conjurés contre lui, & par sa douceur il les convertit presque tous. Dans son Evêché de Coron, il ramena la piété parmi les Peuples, réforma les abus, pourvût les Eglises Latines de bons Pasteurs, & soumit encore à l'Eglise un grand nombre de Schismatiques. Au mois d'Août de cette année 1361. le Roi de Chipre ayant pris sur les Turcs la forte ville de Satalie, qui est l'Attalie des Anciens, à moitié chemin des Isles de Chipre & de Rhodes; le Légat Pierre Thomas s'y transporta, & y rétablit solemnellement tout le Culte Divin, consacrant des Eglises, instituant des Prêtres, accordant aux nouveaux Citoyens quantité de graces

L'An 1361.

C. 8 p. 1004.

C. 9. p. 1005.

Ibid. p. 1006.

Math. Vill. l. X. c. 62.

L'AN 1361. ſpirituelles. La peſte ſe répandit enſuite dans le C. 10 p. 1007. Royaume de Chipre, le Saint y vola ; & pour arrêter ce fleau terrible, il indiqua dans Nicoſie un Jeûne & une Proceſſion, où le Roi avec toute ſa Cour, le Légat avec tout ſon Clergé aſſiſterent les pieds nuds & dans un eſprit de componction, qui fléchit la colere divine ; car la peſte qui déſoloit le reſte de l'Iſle, ne paſſa point à Nicoſie. Pierre Thomas ordonna les mêmes exercices de pieté dans Famagouſte, & le jour même qu'on y fit la Proceſſion, la mortalité ceſſa. Tout ceci n'eſt qu'une ébauche des merveilles opérées par le ſaint Evêque. La plus grande de toutes étoit l'exemple de ſa vie, & l'empire ſouverain que ſes vertus lui donnoient ſur tous les cœurs.

La Peſte ravage la Ville d'Avignon.

La peſte qui s'étoit comme perpétuée depuis 18 ans, en ravageant diverſes Contrées, revint en France avec toutes ſes horreurs, excepté qu'elle ne fut ni ſi continuë, ni ſi univerſelle qu'elle avoit été en 1348, & les années ſuivantes. Avignon ſentit plus vivement ce fleau que les autres Villes, & les perſonnes de marque y furent moins épargnées à proportion que le Peuple. C'eſt tout Vitæ t. 1. p. 355 & p. 973. dire, qu'en quatre mois il y mourut cent Evêques & neuf Cardinaux : ſçavoir, Pierre Deſprés, Guillaume de Court, Pierre Bertrandi, Jean de Carmain, Bernard de la Tour, Guillaume Farinier, Pierre de Cros, Pierre de la Foreſt & François de Todi ; les huit premiers, François, & le dernier Italien. Pour réparer la perte que venoit de faire le Sacré Collége, le Pape créa le 17 de Septembre

huit autres Cardinaux, cinq Prêtres & trois Diacres, tous François : en quoi, dit Villani, il montra combien il étoit éloigné de vouloir retourner à Rome, comme le souhaitoient si ardemment les Italiens. L'AN 1361. *Matth. Vill. l. X. C. 71.*

Promotion de Cardinaux.

Le premier de ces Cardinaux fut Fortanier Vassal, du Diocèse de Cahors, de l'Ordre des Freres Mineurs, & Docteur de Paris. En 1343. il fut fait Général de son Ordre à la recommandation de Clement VI. qui l'avoit déja nommé Vicaire Général après la Promotion de Gerard Eudes au Patriarcat d'Antioche. En 1347. ce Pape lui donna l'Archevêché de Ravenne ; ensuite il le fit Patriarche de Grade, sans lui ôter l'administration de son premier Siége, dont le revenu lui étoit nécessaire pour soutenir la dignité de Patriarche. Dans le même temps la Cour d'Avignon appliqua Fortanier aux Négociations. Il eut ordre de travailler à la Paix entre les Républiques de Venise & de Gênes. Clement VI. le recommandant à André Danduli, Doge de Venise, faisoit un éloge complet de sa vertu, de sa science, de son habileté dans les affaires, & de son amour pour la Paix. « C'est avec » peine, ajoûtoit-t'il, que nous nous sommes pri- » vés de la présence & de la conversation d'un » homme qui nous est si utile & si agréable. » Innocent VI. successeur de Clement, eut la même confiance dans le Patriarche. Il le pressa de terminer les différends des deux Républiques : ce qu'il fit en 1359. avec beaucoup de dextérité & de gloire. Ce Prélat servit encore le saint Siége,

Vite t. 1. p. 951 & seqq.

V. 1351 N. 8.

Vitæ t. 1. p. 953.

L'AN 1361. en publiant les Censures que le Pape avoit lancées contre François Ordelaffi, Bernabo Visconti, & les deux Manfredes, tous accusés d'avoir envahi les Terres de l'Eglise. Il fut en cela comme le Collegue du Cardinal d'Albornos, qui soutenoit par des Exploits militaires la terreur des armes spirituelles. Enfin cette année le Patriarche fut créé Cardinal. Le Pape l'invita par une Lettre du 11 d'Octobre, *à venir se soumettre au doux fardeau & au joug léger du Seigneur* : ce sont ses termes. Il partit d'Aquilée ; mais il ne put passer Padouë. Il y mourut sur la fin d'Octobre, & il fut enterré dans l'Eglise de S. Antoine. Comme il ne s'étoit point présenté en personne devant le Pape, il ne reçût ni le Chapeau ni le Titre, qui ne se donnent qu'à ceux qui sont présens.

Vitæ t. 1. p. 954. & seqq.

Le second Cardinal fut Pierre Itier natif de Perigord, Docteur en droit & Evêque de Dax, il reçut avec le Chapeau le titre des quatre Saints Couronnés. Il succeda au Cardinal Talairand dans l'Evêché d'Albane. Sa mort arriva le 13 de Mai 1367. Son tombeau est dans l'Eglise des Jacobins d'Avignon.

Le troisiéme fut Jean de Blandiac du Diocèse d'Usez, & neveu du Cardinal Bertrand de Deux, à qui il succeda dans l'Evêché de Nismes, après avoir été Chanoine d'Aix & Chapellain du Pape. Il étoit Cardinal Prêtre du titre de S. Marc. On l'appella toujours le Cardinal de Nismes, même quand il eut été fait Evêque de Sabine en 1372. Il mourut en 1379. & il fut inhumé dans l'Eglise

Collégiale de S. Dizier d'Avignon, fondée par le Cardinal son oncle. L'AN 1361.

Le quatriéme fut Gilles (a) Aycelin de Montaigu d'une famille noble d'Auvergne, d'abord Evêque de Lavaur, ensuite de Terouanne & Chancelier de France. Il étoit aussi Chanoine, Camerier & Comte de Lyon, quand il recut le Chapeau de Cardinal, & l'Eglise de Lyon en considération de ses services lui avoit fait une pension annuelle de cent florins d'or. Ce Prélat également utile à l'Eglise & à l'Etat, entra dans toutes les grandes affaires de son temps, comme la suite de l'Histoire le fait voir. Il mourut en 1378. à Avignon. Il avoit été Cardinal Prêtre du titre de S. Martin aux Monts, puis Evêque de Tusculum.

Vitæ t. 1. p. 956.

Duchesne Hist. des Chancel. p. 345.

Le cinquiéme fut André ou Androin de la Roche, frere du Comte de la Roche en Bourgogne, & Abbé de Cluni après l'avoir été de S. Saine. Le Pape en 1357. l'avoit envoyé Légat en Italie à la place du grand Cardinal d'Albornos. Il falloit achever de soumettre les Usurpateurs des biens de l'Eglise, c'étoit l'emploi d'un Général d'armée autant que d'un Légat Apostolique. L'Abbé n'avoit ni l'activité, ni même les vuës du Cardinal son prédécesseur. Les Italiens disent qu'il ne sçavoit pas les affaires, & qu'il étoit plus propre à gouverner une Communauté de Religieux qu'à commander dans une Province. Il paroît qu'on en jugea autrement à la Cour de France. Il n'en faut point d'autre preuve que le Traité de Bretigni où

Gall. Christ. nov. edit. t. 3. p. 1153.

Vitæ t. 1. p. 953.

(a) Et non Guillaume, comme l'appellent Froissart & le P. Daniel.

L'AN 1361. il eut tant de part. La vérité eſt qu'inférieur à d'Albornos pour le mérite, il avoit outre cela un fond de douceur & de franchiſe qui lui fit perdre toute ſon autorité auprès des Italiens. On fut donc obligé de le rappeller & de faire repaſſer les Alpes à d'Albornos, le ſeul homme capable de cette Légation. Le rappel d'André de la Roche ſervit peut-être plus à ſa fortune que tous les ſuccès qu'il auroit pû avoir en Italie. Il mania, comme nous avons dit, les affaires de France & d'Angleterre avec beaucoup de ſageſſe, & quand la paix fut concluë, les deux Rois demanderent de concert ſa promotion au Cardinalat; mais le Pape la differa juſqu'au mois de Septembre de cette année.

L'Abbé de Cluni étoit alors à la Cour pour l'accommodement qu'on méditoit entre les Comtes de Montfort & de Blois. Le Roi auroit ſouhaité que le Pape eut envoyé le Chapeau au nouveau Cardinal, ſans l'obliger à faire le voyage d'Avignon. Il demanda cette grace avec empreſſement: le Pape lui répondit qu'il n'avoit pas même oſé propoſer la choſe dans le Conſiſtoire, tant il étoit perſuadé que les Cardinaux refuſeroient d'y donner leur conſentement, refus qui ne ſeroit honorable ni au Roi, ni au Cardinal; que d'ailleurs les Egliſes du Royaume ayant été chargées de ſubſides dans les guerres précédentes & n'en étant pas encore délivrées, il ſeroit dur de les ſoumettre à de nouvelles taxes pour l'entretien d'un Eccléſiaſtique qui ne jouiroit point des émolumens du Cardinalat; que lui-même réduit à ſes propres revenus,

Ep. Innoc VI. apud. Marten. t. 2. anecd. p. 1062 & ſeqq.

apparemment

apparemment modiques, ne pourroit ſoutenir long-temps la dépenſe convenable à ſon rang. Sur cela le Pape prioit le Roi de permettre que le Cardinal de la Roche ſe rendit promptement en Cour de Rome, pour y recevoir les marques de ſa nouvelle dignité. Il ajoutoit néanmoins que ſi la préſence de ce Prélat étoit abſolument néceſſaire au Roi pour la concluſion de ſes affaires, il conſentoit qu'il demeurât juſqu'à l'Aſcenſion prochaine; mais qu'il ne pouvoit lui envoyer ni le Chapeau, ni les revenus qui y ſont attachés; que tout ce qu'il avoit pû faire, étoit de lui donner part, comme aux autres Cardinaux nouvellement nommés, à la diſtribution des Bénéfices. Cette Lettre eſt du 2 de Novembre. Le Pape en écrivit une de même datte & de même ſtile au Cardinal de la Roche, & toutes les deux il les confia à Simon, Abbé de Ferrieres, qui avoit ordre d'expliquer plus au long les intentions du S. Pere. L'AN 1361.

Le Roi qui avoit vû accorder le Chapeau à des abſens ne ſe rebuta point. Il réitera ſes inſtances, & il l'obtint enfin au mois de Décembre. Le Pape l'envoya par Pierre de Molême Abbé d'un Monaſtere dépendant de Cluni : après quoi ce Cardinal, ſans titre encore à cauſe de ſon abſence de la Cour du Pape, paſſa en Angleterre pour les affaires de Bretagne, & pour obtenir quelques modifications au Traité de Bretigni; mais cette négociation ne réuſſit point. A ſon retour il alla à Avignon. Innocent VI. étoit à l'extrêmité, & il mourut ſans avoir inſtalé le Cardinal avec les cérémonies ordi-

Apud Marten. p. 1068.

L'AN 1361. Rain. 1362. n. 5. Spond. 1362. n. X.

naires. Cela causa de la difficulté à l'ouverture du Conclave. On douta si André de la Roche, qui n'avoit point encore de titre & à qui le Pape n'avoit point fermé & ouvert la bouche, pouvoit donner sa voix avec les autres Membres du Sacré Collége. La question se décida en sa faveur : il fut dit que ce n'étoit pas le titre, mais la promotion au Cardinalat qui donnoit droit de suffrage dans le Conclave; qu'à l'égard de la cérémonie que faisoit le Pape de fermer & d'ouvrir la bouche, comme en toute chose l'ouverture précede la clôture, celui à qui le Pape n'avoit pas fermé la bouche devoit être censé l'avoir encore ouverte; que par conséquent il pouvoit parler & porter un suffrage. Cette seconde raison étoit une pure subtilité : mais le Cardinal de la Roche en profita comme si l'argument eut été bien solide, & il fut admis à donner sa voix. Sous Urbain V. successeur d'Innocent, il reçut le titre de S. Marcel, & presqu'aussi-tôt après il fut envoyé en Italie pour traiter au nom du Pape avec Bernabo Visconti qui esperoit plus de ce Cardinal que du Légat d'Albornos. Si nous en croyons les Italiens, André de la Roche fit la paix à des conditions peu honorables pour le S. Siége. Il est certain que le Pape ne fut pas fort content de son administration, & qu'il le revoqua en 1368. L'année suivante ce Cardinal mourut le 27 d'Octobre à Viterbe; son corps fut rapporté à l'Abbaye de Cluni à qui il avoit légué tous ses biens en mourant. On dit que pendant sa vie il l'avoit enrichie d'une Bibliotheque & d'un grand nombre d'ornemens d'Eglise.

Bzov. 1368. n. 6.

Il nous reste encore les Cardinaux Diacres de la promotion de 1361. sçavoir, Etienne Aubert, Guillaume Bragose & Hugues de S. Martial. L'AN 1361.

Etienne Aubert étoit petit neveu du Pape Innocent VI. Il avoit été nommé cette même année Evêque de Carcassonne n'étant que dans les Ordres Mineurs, il ne reçut jamais la Consécration Episcopale, & l'on ne laissa pas de l'appeller toujours le Cardinal de Carcassonne. Son titre de Cardinal Diacre fut sainte Marie *in Aquiro*, il devint ensuite Cardinal Prêtre du titre de S. Laurent *in Lucinâ*. Il mourut à Viterbe en 1369, & fut enterré dans la Cathedrale. *Vitæ t. 1. p. 960. & seqq.*

Guillaume Bragose, Limousin, avoit été Professeur en Droit à Toulouse, & Vicaire Général de l'Archevêque Etienne Aldebrand. Il étoit élû Evêque de Vabres quand on le fit Cardinal, & il retint le nom de cet Evêché quoiqu'il n'ait jamais été Evêque. Son titre fut S. George au voile d'or. Etant devenu grand Pénitencier de l'Eglise, le Pape Urbain V. le fit Prêtre, & lui donna le titre de S. Laurent *in Lucinâ*. Il mourut à Rome peu de temps après y être arrivé à la suite d'Urbain. Par son Testament il institua l'Eglise de S. Laurent, son second titre, héritiere universelle de tous ses biens, & il y fut enterré. On ne sçait à quel temps rapporter un trait miraculeux que ce Cardinal racontoit à ses amis; le voici: un Franciscain de Toulouse & Docteur en Théologie, prêchant un jour dans l'Eglise de son Ordre, osa dire que Marie, Mere de Dieu, avoit été conçuë dans le péché *Ibid. p. 961. & seqq.* *Ibid.*

L'AN 1361. originel. De là étant allé dire la Messe à un Autel consacré à la sainte Vierge & orné de son Image, il arriva que cette sainte Image disparut tellement aux yeux du Célébrant qu'il ne pouvoit la voir, quoiqu'elle fut dans un lieu éminent & exposé à la vuë de tout le monde. Effrayé d'une chose si extraordinaire, il demanda à Dieu de lui en faire connoître la cause, & il lui fut dit par une voix venuë d'en haut que cela étoit arrivé, parce qu'il avoit nié la Conception immaculée de la Vierge. Sur quoi l'occasion s'étant trouvée de prêcher le jour de l'Apôtre de S. Thomas, ce Religieux prit pour texte ces mots de l'Evangile, *vous avez crû Thomas, parce que vous avez vû*, & il rapporta le fait avec toutes ses circonstances; le Cardinal de Vabres étoit dans l'assemblée, & écouta ce récit avec admiration, comme tout le reste de l'Auditoire. C'est de ce Cardinal que la mémoire en a passé à la postérité.

Vitæ t. 1. p. 963. Hugues de S. Martial le dernier de nos Cardinaux, étoit né au Château de S. Martial Diocèse de Tulles. Il étudioit encore à Toulouse quand il fut nommé au Cardinalat; cependant il étoit déja Prevost de Douai, & il avoit été employé en négociations au Royaume de Naples dans le temps des guerres entre les Rois de Hongrie & de Sicile. C'est apparemment pendant ce cours d'études que Pierre de Banhac, qui fut aussi Cardinal dans la suite, emprunta de lui un Ciceron en deux volumes dont il ordonna par son Testament que la restitution fut faite au Cardinal de S. Martial. Ce

qui prouve & la rareté des bons Livres, & le cas que quelques gens en faisoient malgré la barbarie du siécle. Hugues de S. Martial accompagna Urbain V. à Rome. Il fut un des Exécuteurs testamentaires de Gregoire XI. Il s'attacha au parti de Clement VII. & de ses Successeurs jusqu'à l'an 1403. qu'il mourut à Avignon dans une vieillesse extrême & accablé d'infirmités. Il fut inhumé chez les Célestins du Pont de Sorgue. Hugues étoit Cardinal Diacre du titre de sainte Marie *au Portique.* L'AN 1361.

Pierre Bercheur célébre Ecrivain du tems.

Le Cardinal Desprez Vice-Chancelier de l'Eglise, mort à Avignon pendant la peste, avoit été l'ami & le protecteur d'un homme de Lettres qu'il faut faire connoître puisqu'on nous a conservé ses ouvrages. C'est Pierre Bercheur, né à Poitiers Religieux Benedictin & Prieur de S. Eloi à Paris. Il avoit usé de la confiance du Cardinal Desprez chez qui il demeura 12 ans, pour se procurer des livres, & il paroît par ses citations qu'il s'étoit familiarisé avec les meilleurs. Son genie le portoit à prendre tout dans le sens moral : méthode utile à quelques égards ; mais où il est à craindre qu'on ne donne plus à l'esprit qu'à la raison. Ce fut un peu le défaut de Pierre Bercheur. On a de lui deux grands ouvrages qu'on partage quelques fois en trois. Ce ne sont que des moralitez, souvent fondées sur des convenances fort arbitraires. Le premier de ces ouvrages s'appelle *Le Réductoire moral* partagé en seize livres, dont les quatorze premiers traitent de tout ce qui peut concerner l'homme,

Præfat. Bechor. Edit. 1609. Antuerp.

L'AN 1361. en commençant par un Dieu Créateur & parcourant toutes les choses creées telles que sont les Anges, le corps humain, les qualitez sensibles, les astres, les élemens, les animaux, les Plantes, les métaux &c. Le dix-neuviéme livre qui devoit embrasser les fictions des Poëtes, manque tout entier. Le seiziéme est le plus considérable, aussi en fait-on comme un ouvrage à part; l'Auteur y suit tous les Livres de la Bible tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, & partout il fait des applications morales qui marquent tout au moins une grande fécondité. Par exemple après une courte

Berch. t. 2. init. Analyse du premier chapitre de la Genese il reprend ainsi. » Tout ce vaste Univers répresente le » petit monde moral qui est dans l'homme : la » lumiere qui fut faite d'un mot, c'est la foi qui » nous éclaire ; le firmament, c'est l'esperance ; » les eaux superieures, ce sont les tribulations » que Dieu envoye ; les eaux inferieures, ce » sont les tentations qui naissent de la chair ; » la terre, c'est nôtre corps ; les arbres & les » plantes, ce sont les bonnes œuvres ; les fruits » & les semences, ce sont les vertus & les mérites ; » le Soleil, c'est la science des choses éternelles ; » la Lune, c'est la connoissance des choses ter» restres ; les oiseaux du Ciel, c'est la contem» plation ; les Quadrupedes, c'est le secours qu'on » donne aux Pauvres ; l'homme fait à l'image de » Dieu, c'est l'ordre & la perfection de tout l'hom» me moral. » La même méthode regne dans les quatorze livres qui précedent. D'abord il définit

L'AN 1361.

& explique la chose qui est proposée dans le titre : ensuite il se jette dans tous les rapports qu'elle peut avoir avec les mœurs. Ainsi dans l'article des Anges, après avoir dit avec S. Jean Damascene que les Anges sont des substances intellectuelles, agiles, Spirituelles, libres, portant les ordres de Dieu, immortelles par le bien-fait du Créateur. Il ajoute : » Tel est l'homme parfait : il est intel-» lectuel par la foi & par le discernement, qu'il » sçait faire des choses ; agile par l'obeissance & par » le travail ; libre par l'exemption de l'esclavage » du peché ; Ministre de Dieu par l'humilité & par » la soumission ; immortel par la perseverance » dans le bien. »

L'autre ouvrage, encore plus vaste que celui-ci & sans contredit plus utile, est un *Repertoire* ou Dictionnaire comprenant les mots de la Bible rangez par ordre alphabetique & tous appliquez aux mœurs. Par exemple, sur le mot *Aaron* on trouve » que ce Grand Prêtre fut Hebreu d'origine, chef » des Hebreux, donné de Dieu, purifié avant sa » Consécration, appellé sur la Montagne avec » Moïse, doüé du don de la parole, rempli de » l'esprit de Prophétie, Consacré par l'Onction » Sainte. » Et tous ces caracteres l'Auteur les applique aux Prélats : » il faut, dit-il, qu'ils soient » pris du troupeau même, qu'ils résident dans leurs » Eglises, qu'ils ne s'ingerent point dans le mi-» nistere sans vocation, qu'ils se purifient avant » que d'approcher de l'Autel, qu'ils s'adonnent » à la contemplation, qu'ils ayent le talent d'ins-

Berchor. t. 3. init.

L'AN 1361. » truire les peuples, qu'ils soient remplis de l'onc-» tion de la piéte & de la charité. » Tout l'Ouvrage est du même goût ; on y remarque une multitude infinie d'allegories, une grande connoissance de l'Ecriture, beaucoup de liberté à reprendre les désordres du tems, une facilité admirable à diviser & à décomposer toute sorte de sujets. On voit que cet Ecrivain étoit rompu aux exercices de l'Ecole dont il emprunte souvent les termes. Son ouvrage néanmoins est fait pour les Prédicateurs, à qui tant de moralités rassemblées dans un seul Livre peuvent être de quelque utilité.

Trithem. de script. eccles.

On cite d'autres Livres du même Auteur, sur-tout une traduction de Tite-Live qu'il avoit faite à la priere du Roi Jean. Tout cela prouve que Pierre Bercheur avoit de la Litterature, de l'amour pour le travail, du zele pour le bien, & qu'un homme tel que lui, dans un siécle comme le nôtre, auroit fait de meilleures choses que des allegories. Il mourut à Paris en 1362 dans son Prieuré de S. Eloy. C'est aujourd'hui la maison des Barnabites.

Fêtes dans l'Université de Paris.

Mss. du Coll. de Louis le Grand.

Il s'établit vers ce tems-là deux Fêtes dans l'Université de Paris, & l'Eglise des Augustins fut choisie pour les célébrer. Ces Fêtes étoient celle de la Translation de saint Augustin, & celle de saint Paul premier Hermite. La premiere étoit ancienne chez les Augustins, & ils la célébroient le dernier jour de Février. Raoul du Châtelet, Religieux du Couvent de Paris & Professeur en Théologie, supplia l'Université dans l'Assemblée du 25 de

L'An 1361.

de Septembre 1361, de concourir à la gloire du ſaint Docteur, en adoptant cette Fête. L'affaire miſe en délibération par le Recteur, Jean d'Aſcelin, paſſa de l'avis de toutes les Facultés, & il fut dit que tous les ans on iroit ſolemniſer la Tranſlation de ſaint Auguſtin chez les Religieux de cet Ordre. La Fête de ſaint Paul premier Hermite étoit connuë dans l'Univerſité; mais comme elle tomboit alors le 10 de Janvier, & qu'elle concouroit par conſéquent avec celle de ſaint Guillaume, Patron de la Nation de France, la premiere des quatre qui compoſent la Faculté des Arts; il fut conclu dans l'Aſſemblée du 20 de Novembre 1362 préſidée par Oudart Billet Recteur, que déſormais on feroit la Fête de ſaint Paul l'onziéme de Janvier chez les Auguſtins, comme l'avoit demandé Jacques d'Arancé, Religieux de cette Maiſon & Profeſſeur en Théologie de la Faculté de Paris (*a*). Nous avons crû devoir remarquer l'Inſtitution de ces deux ſolemnités, parce qu'il n'en eſt fait aucune mention dans l'Hiſtoire de l'Univerſité, d'ailleurs très-détaillée dans des faits de beaucoup moindre importance.

L'An 1362.

Mort de Louis Roi de Sicile

Matth. Vill. l. 10. *c.* 100.

Au mois de Mai de cette année, la mort enleva Louis Roi de Sicile, Prince de la Maiſon de France; mais d'un mérite fort au-deſſous de ſa naiſſance, & du Trône qu'il occupoit. Dieu lui donna comme un preſſentiment que ſa fin étoit proche, il s'adon-

(*a*) L'Acte qui concerne la Tranſlation de la Fête de S. Paul, porte auſſi le nom du Notaire qui le dreſſa. C'étoit Jacques Coquelin du Diocèſe de Troyes. Ces particularitez aſſurent la fidélité du Manuſcrit qui n'eſt qu'une ſimple Copie.

L'AN 1362. na aux bonnes œuvres, il fit des pelerinages de dévotion, & sa mort fut aussi édifiante que sa vie

Rain. 1362. n. 2.

l'avoit été peu. Le Pape lui fit faire un Service solemnel le 20 de Juin, & pour maintenir la Paix dans ce Royaume, feudataire du saint Siége, il en-

Le Pape envoye l'Abbé de S. Victor de Marseille à Naples

voya à la Reine Jeanne, Guillaume de Grimoard, Abbé de saint Victor de Marseille. Il étoit fils de Guillaume de Grimoard, Chevalier, Seigneur de Grisac en Gévaudan; sa mere s'appelloit Félice,

Vitæ t. 1. p. 976. & seqq.

ou Amphélisie de Montferrand. Dès sa premiere jeunesse, il prit l'habit monastique dans le Prieuré de Chirac en Gévaudan, dépendant de saint Victor de Marseille. Après sa profession, il alla étudier à Montpellier, ensuite à Toulouse & à Paris, par-tout avec tant de succès, qu'il devint un des

Bzov. an. 1370. n. 16.

plus célébres Canonistes de son temps. Il ne se distingua pas moins dans la Théologie, & il professa ces deux Sciences pendant vingt ans, tant à Montpellier qu'à Avignon. Il fit quelque temps les fonctions de Grand-Vicaire à Clermont & à Uséz. On le rappella pour lui donner l'Abbaye de saint Germain d'Auxerre: c'étoit vers l'an 1352. Clement VI. l'employa alors en Italie, pour presser la restitution de plusieurs Terres de l'Eglise, occupées par les Visconti de Milan, & pour retirer des aveux & reconnoissances du Marquis d'Este, Seigneur de Ferrare. En 1358. il passa de l'Abbaye d'Auxerre à celle de saint Victor de Marseille, & quatre ans après le Pape l'envoya au Royaume de Naples; il avoit 53 ans. La Providence lui réservoit encore assez de jours pour paroître avec

éclat ſur le plus grand Théatre du Monde. L'AN 1362.

L'âge, les infirmités & les ſoins avoient épuiſé le Pape Innocent VI. Il ſentit approcher ſa derniere heure, il reçût les Sacremens de l'Egliſe avec beaucoup de piété, & il mourut le 12 (*a*) de Septembre, dans la dixiéme année de ſon Pontificat. On dépoſa ſon corps dans la Cathédrale d'Avignon, d'où il fut transféré le 22 de Novembre aux Chartreux qu'il avoit fondés à Villeneuve. L'Egliſe de ces Religieux, conſacrée le 19 d'Août 1358. par le Cardinal de Boulogne, en préſence d'Innocent & de toute ſa Cour, eſt ornée du Tombeau & de la Statuë du Pontife. Ce Mauſolée eſt un grand morceau d'architecture & de ſculpture, magnifique, ſelon le goût de ce temps-là, chargé d'une infinité d'ornemens Gotiques, & d'une multitude de petites figures qu'on ne ſçait à quels Saints rapporter. Le corps du Pape n'eſt plus ſous ce tombeau, on l'en tira pendant les Guerres du Calviniſme, pour le mettre dans l'épaiſſeur de la muraille : lieu moins expoſé à la fureur des Sectaires, & c'eſt-là qu'il repoſe encore aujourd'hui.

Mort du Pape Innocent VI.

Conat. Papebrok. part. 2. p. 90.

Rain. 1362. n. 4.

Innocent VI. eut toutes les qualités d'un bon Pape : ſa vie fut exemplaire, & ſa réputation ſans tache. Amateur de la Juſtice, il fit dans ſa Cour des exemples de ſévérité contre les ſcandales. Protecteur des gens de Lettres, il en avança pluſieurs, il fit du bien à d'autres, il pouſſa l'eſtime de la Litterature juſqu'à rechercher Pétrarque, juſqu'à le prier de vouloir

Rain. 1362. n. 3.

(*a*) Froiſſart ſe trompe en mettant la mort du Pape vers Noël, & le Continuateur de Nangis au mois d'Octobre.

L'AN 1362. être son Secretaire ; mais cet homme d'un caractere indépendant, refusa une place qui demandoit de l'assiduité & de la contrainte. Il fonda à Toulouse, pour vingt-quatre Boursiers, le College de saint Martial qui subsiste encore. Il accorda à la Faculté de Théologie de cette Ville tous les Priviléges dont jouissoit l'Université de Paris : sujet de jalousie pour celle-ci, qui tâcha de s'y opposer, en disant que jusqu'alors les Papes n'avoient égalé aucune Université à celle de Paris. Innocent VI. eut encore le zéle des intérêts de l'Eglise, dont il fit restituer les biens ; le soin des Pauvres qui se multipliérent extrêmement sous son Pontificat ; l'amour de la France qui, dans l'état où elle se trouvoit, eut mérité toute sa compassion, quand elle n'auroit pas été sa patrie. Il cacha si peu la douleur qu'il ressentoit des malheurs de ce Royaume, que les Anglois, après la Bataille de Poitiers, en faisoient des plaisanteries, témoin celle-ci, qui n'est ni spirituelle ni décente : *Le Pape*, disoient-ils, *est devenu François*, *mais Jesus est tout Anglois*. On reprocha à ce Pontife un peu trop d'affection pour ses proches, il en éleva plusieurs aux Dignités de l'Eglise, gens d'ailleurs irreprochables, & qui sans avoir un parent Pape, auroient pû aspirer aux distinctions. Ceux d'entre les Laïques qui lui appartenoient, eurent aussi quelque part à ses libéralités, mais nul Grade éminent : en quoi il leur montra d'autant plus de véritable tendresse, qu'il les exposoit moins à l'envie publique. Tel fut le Pape que l'Eglise perdit cette année :

Hist. de Langued. t. 4. p. 379.

Du Boulai t. 4. p. 364.

Henr. de Knyg. p. 2615.

plus louable à bien des égards que son Prédécesseur, il fut éclipsé par le mérite supérieur de celui qui remplit le saint Siége après lui. L'AN 1362.

Le Sacré Collége, à la mort d'Innocent VI. ne manquoit pas de sujets propres à remplir dignement la Chaire de saint Pierre. On peut se rappeller les Cardinaux d'Albornos, de Périgord, d'Urgel, de Montaigu, de Canillac & plusieurs autres, dont l'Histoire fait l'éloge. Mais Dieu vouloit donner à son Peuple un Chef comparable aux plus saints Pontifes des temps Apostoliques, comme s'il avoit été question de confondre par avance ceux qui dans la suite ont représenté l'état de l'Eglise sous les Papes d'Avignon, comme un état d'opprobre & de servitude. Les Priéres publiques pour le feu Pape, & le deüil de la Cour Romaine, durerent dix jours : après quoi les Cardinaux qui étoient à Avignon au nombre de vingt, entrérent au Conclave. D'abord dix-neuf voix se réunirent en faveur d'un d'entr'eux, que l'Histoire désigne seulement par sa Patrie, par ses titres & par ses vertus. Né dans le Diocèse de Limoges, il avoit été Religieux de S. Benoît, il étoit Evêque, avancé en âge, grand-homme de bien, & sur-tout d'une vie très-austere. On croit que tous ces caracteres ne peuvent convenir qu'au Cardinal Hugues Roger, frere du Pape Clément VI. Mais ce Prélat, quel qu'il soit, opposa une humilité invincible aux desseins qu'on avoit sur lui, & il vint à bout de faire rompre l'Election avant qu'on la publiât. Après lui le Cardinal de Toulouse, Raimond

Guillaume de Grimoard Abbé de Marseille élu Pape, prend le nom d'Urbain V.

Vitæ t. 1 p. 399.

Matth. Vill. l. XI. c. 26.

Spond. 1362. n. 6.

L'AN 1362. de Canillac, eut onze voix. Un troisiéme, dix; un quatriéme, huit; & pendant ce temps-là on faisoit tous les jours des Priéres dans le Conclave, on célébroit la Messe destinée dans le Missel Romain, pour demander à Dieu la prompte Election d'un bon Pape. Enfin les Cardinaux porterent leurs vûes hors du Sacré Collége, & (*a*) s'attacherent à Guillaume de Grimoard, Abbé de S. Victor de Marseille; mais comme il étoit alors en Italie, & qu'ils craignoient ou qu'il n'acceptât point la suprême Dignité, ou qu'on ne le retînt au-delà des Monts quand on sçauroit sa Promotion, ils convinrent de tenir l'Election secrette jusqu'à ce qu'il fut en France; & pour l'y attirer au plutôt, ils lui envoyerent ordre de venir incessamment à Avignon, pour une affaire d'importance qu'on avoit à lui communiquer. Grimoard arriva à Marseille le 28 d'Octobre, & dès ce jour-là même, soit que ce fut alors qu'il reçût la premiere nouvelle de son Election, soit qu'il en eût été déja informé sur la route, il envoya son consentement aux Cardinaux qui tenoient encore le Conclave; ensuite il partit lui-même pour Avignon, & il y arriva le 30 du même mois. Le lendemain il fut reconnu & intronisé sous le nom d'Urbain V. nom qu'il préféra à tous les autres, parce que tous ceux qui l'avoient porté, s'étoient distingués par la sainteté de leur vie. Le 6 de Novembre qui étoit un

Vitæ. Ibid.

Spond. 1362. n. 8.

Vill. Ibid.

Vitæ. Ibid.

Spond. Ibid.

(*a*) M. Fleuri dit que les Cardinaux furent plus d'un mois dans le Conclave avant que de convenir d'un Pape, & qu'ils élurent l'Abbé de S. Victor le 28 d'Octobre. Il falloit bien que l'Election fut arrêtée plûtôt, puisque l'Abbé rappellé d'Italie pour être Pape, étoit à Marseille le 28 d'Octobre.

Dimanche, Urbain fut sacré & couronné par Audoüin Aubert, Cardinal de Maguelonne, Evêque d'Ostie; mais il n'y eut point de Cavalcade par la Ville, quoique ce fut la coutume, & que tous les préparatifs en fussent faits. Le Pape voulut montrer par-là son aversion pour le faste, & déclarer en même tems qu'il se regardoit comme étranger dans Avignon, & que ses désirs le portoient à voir le saint Siége rétabli dans Rome. Tels avoient été ses sentimens, lors même qu'il ne soupçonnoit rien de sa grandeur future, & l'on rapporte que se trouvant à Florence quand on y apprit la mort d'Innocent VI. il dit que s'il voyoit jamais un Pape qui songeât sérieusement à retourner à Rome son véritable Siége, il seroit content de mourir dès le lendemain. Ces sentimens, indépendamment des autres grandes qualités d'Urbain, ne pouvoient manquer de lui attirer bien des louanges de la part des Italiens. Pétrarque, quelques années après, lui écrivoit en ces termes, qui sont un éloge de la Providence, un Panégyrique du Pape, & une Satyre des Cardinaux. » Dieu a laissé agir les volontés » des hommes dans l'Election des autres Papes; » dans la vôtre, très-saint Pere, les hommes n'ont » été que de purs instrumens, que la Providence » a tenus dans sa main, & dont elle a fait ce qu'elle » a voulu. Ne vous laissez pas persuader que vos » Cardinaux ayent pensé à vous faire Pape, ni même » qu'ils ayent souhaité que vous le fussiez. » Pleins d'orgueil, & dominés par leur ambition, » ils se croyent tous dignes de la Papauté; mais

L'AN 1362.

Vita Ibid.

Le nouveau Pape songe à rétablir le S. Siége dans Rome.

Vill. Ibid.

Petrarch. rer. sen. l. 7. Ep. 1.

Lettre de Petrarque au Pape Urbain V.

L'AN 1362.

» comme on ne peut se choisir soi-même, chacun
» d'eux nomme celui de qui il espere la même fa-
» veur. Comment donc leur seroit-il venu à l'es-
» prit de donner à un Etranger ce qu'ils ambition-
» nent tous pour eux-mêmes, ou pour leurs amis ?
» Comment auroient-ils crû digne du premier Trô-
» ne l'Abbé d'un petit Monastere, quelques preu-
» ves qu'ils eussent d'ailleurs de sa sainteté & de sa
» doctrine ? Comment auroient-ils songé à placer
» au-dessus d'eux, un homme qu'ils voyoient dans
» un rang si inférieur, & à se faire un maître de ce-
» lui à qui ils avoient coutume de commander ?...
» Il faut donc reconnoître que ce coup vient de
» Dieu seul : c'est lui qui dans les suffrages a substi-
» tué l'Abbé de Marseille à tous ces grands noms
» de la Cour Romaine... Ce sont-là comme les
» premiers traits de la miséricorde de Jesus-Christ
» sur le Peuple fidéle. Tous les maux qui nous ont
» affligé jusqu'ici, vont disparoître ; l'âge d'or re-
» viendra bientôt parmi nous, & nous en aurons
» l'époque dans le retour du saint Siége, exilé
» depuis si long-temps pour les péchés des
» hommes.

Le Pape s'annonce aux Evêques & aux Princes.

Le premier soin du Pape après son Couronnement, fut d'écrire à tous les Evêques & à tous les Généraux des Ordres Religieux, pour leur faire part de son élection & pour demander le secours de leurs priéres. Comme il sçavoit que les rescrits Apostoliques étoient souvent fort à charge à ceux qui les recevoient, à cause de l'avidité des Porteurs qui faisoient payer cherement leurs peines ; il aver-

Rain. 1362. *n.* 8.

tissoit dans ses Lettres que celui qui étoit chargé de les porter, avoit défense de recevoir rien audelà de ce qui seroit nécessaire pour sa dépense, & qu'il s'y étoit engagé par serment avant que de partir. On trouve cet avertissement dans la Lettre adressée au Général & à l'Ordre de Grammont : peut-être que le Pape n'en usoit ainsi qu'à l'égard des Religieux, du moins la Lettre qu'il écrivit le même jour au Cardinal d'Albornos ne contient rien de semblable. Le Pape s'annonça aussi à l'Empereur & à tous les Princes Chrétiens, marquant à tous une affection sincere, & les exhortant à aimer la justice, à reprimer les vices & à proteger l'Eglise.

L'AN 1362.

Anecdot. t. 1. p. 1489.

Rain. Ibid.

Le Roi Jean avoit déja félicité le Pontife sur son avenement au Trône de S. Pierre; dans sa Lettre il marquoit le dessein qu'il avoit de lui rendre visite. Le Pape lui répondit que sa présence le combleroit de joye, & que se souvenant d'être né son sujet, il auroit toute l'attention possible à procurer le bonheur & la gloire de son Royaume. Cette Lettre comme toutes les autres, est du 9 de Novembre. Le Roi étoit parti de Paris au mois d'Octobre (*a*) & après avoir parcouru la Bourgogne, qu'il venoit de réunir à son domaine après la mort du jeune Duc Philippe; il s'étoit approché des Terres de l'Eglise. C'est dans quelque Ville voisine du Comtat qu'il écrivit au Pape, & qu'il re-

Le Roi Jean rend visite au Pape.

Recueil des Ordon. t. 3. & 4. Hist. de Langued. t. 4. note 23.

(*a*) Froissart met le Voyage du Roi à la S. Jean. L'Abbé de Choisi, Histoire du Roi Jean, dit que ce Prince en arrivant à Avignon, trouva Innocent VI. encore vivant. M. Fleuri dit que le Roi Jean entra à Avignon le 27 de Novembre : ce sont des méprises.

L'AN 1362. çut ensuite la réponse d'Urbain, car il arriva à Villeneuve vers la mi-Novembre; le 20 du même mois il fit son entrée dans Avignon : le 22 il assista au Convoi du feu Pape Innocent VI. lorsqu'on transporta son corps de la Cathedrale d'Avignon aux Chartreux de Villeneuve. Nous marquons la suite de ces actions & de ces dattes, parce que le voyage du Roi à Avignon est fort brouillé dans nos Histoires. Ce Prince n'eut pas plutôt fait les premiers complimens au nouveau Pape qu'il lui demanda quatre choses. La premiere, d'avoir à sa disposition les quatre premiers Chapeaux que le Pape donneroit. La seconde, de lever six années de Décimes sur les Bénéfices du Royaume, avec permission de faire tout le recouvrement des deniers en trois ans, pour être plutôt en état de payer le Roi d'Angleterre. La troisiéme, d'être Médiateur de la paix entre le S. Siége & Bernabo Visconti, Seigneur de Milan. La quatriéme, d'avoir l'agrément du Pape pour le mariage de Philippe son fils avec la Reine Jeanne de Naples, d'autres disent que le Roi demandoit cette Princesse pour lui-même. Il étoit veuf depuis quelque temps de Jeanne de Boulogne sa seconde femme, & la Reine Jeanne avoit aussi eu deux maris. Le Pape répondit d'abord à la derniere demande, & se montra très-disposé à favoriser ce mariage, pourvû que les droits du S. Siége fussent conservés dans leur entier. Ce projet n'eut point de suite : car la Reine de Naples épousa Jacques, Roi Titulaire de Majorque. A l'égard des autres articles, le Pape promit de les exa-

Rain. 1362. n. 10.

Math. Vill. l. XI. c. 32.

L'AN 1362.

miner & d'en rendre réponſe dans le temps ; & pour éluder la difficulté touchant les quatre Cardinaux dont le Roi vouloit avoir le choix, il n'y eut point de promotion aux Quatre-Temps de Noël.

Vill. Ibid.

Le Roi ſentit que ſous un Pape ſi attentif, il ne ſeroit pas maître des graces, comme il l'avoit été ſous ſes Prédéceſſeurs. Mécontent d'Urbain, ou feignant de l'être, il ſe retira de Villeneuve, & il alla viſiter la Provence & le Languedoc ; mais ſon abſence ne fut pas longue, parce qu'il vouloit ſe trouver auprès du Pape quand le Roi de Chipre Pierre de Luſignan y arriveroit. Ce Prince s'étoit embarqué pour venir animer les Chrétiens d'Occident à la conquête de Jeruſalem, devenuë plus facile par les victoires de ceux d'Orient ſur les Infideles. Il amenoit avec lui le Légat Apoſtolique Pierre Thomas, qui l'avoit extrêmement fortifié dans le deſſein de tenter la délivrance de la Terre-Sainte. Ils parcoururent enſemble toutes les Cours d'Italie, & le B. Pierre y inſpira par ſes diſcours le déſir de la Croiſade, montrant la néceſſité, la poſſibilité & la facilité même de l'expédition. Il laiſſa le Roi de Chipre à Genes, & il ſe rendit ſeul à Avignon. Le Pape fut rempli de joye & de conſolation à l'arrivée d'un homme qui travailloit depuis tant d'années au ſalut des ames & à la gloire de l'Egliſe. Il l'entendit avec admiration parler des opérations de la Croiſade, & pour lui témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne & de ſes travaux, il le créa Archevêque de Créte, ſans que

Le Roi de Chipre vient en France pour ſolliciter la croiſade.

Vita B. Petr. apud. Boll. t. 2. Jan. c. XI. p. 1007.

L'AN 1362. le ſaint homme eut le moindre ſoupçon de l'honneur qu'on lui deſtinoit. Le Roi de Chipre ſe préſenta enſuite lui-même à la Cour du Pape & à celle du Roi Jean qui étoit toujours à Villeneuve. Les favorables diſpoſitions où Pierre Thomas avoit mis les eſprits ménagerent à Pierre de Luſignan la plus agréable réception, & avancerent beaucoup la Croiſade qui étoit l'objet de ſon voyage.

L'AN 1363.

Le Roi Jean prend la Croix.

Ce Prince étoit arrivé le Mercredi de la Semaine Sainte 27 de Mars, & le Vendredi ſuivant le Pape ayant fait l'Office & prononcé un diſcours très-touchant, le Roi Jean déclara qu'il étoit réſolu de faire la guerre aux Infideles, & ſur le champ il reçut la Croix des mains du Pape, entrepriſe qui paroît peu prudente vu l'état déplorable où ſe trouvoit le Royaume après tant de malheureuſes guerres, & déſolé encore actuellement par les Brigandages des Compagnies. Mais outre les raiſons générales de l'honneur de Dieu & du bien de l'Egliſe qui toucherent toujours ce bon Prince, il ſe repréſentoit l'engagement qui avoit été pris autrefois par le Roi ſon pere pour la guerre ſainte & qui étoit demeuré ſans exécution : cela formoit un ſcrupule dans ſon eſprit, & peut-être, comme bien d'autres de ce temps-là, attribuoit-il ſes malheurs paſſés à l'infraction d'une promeſſe faite ſi ſolemnellement à Dieu. Une raiſon de politique fortifioit encore l'entrepriſe d'outre-mer. Ces Brigans qui couroient nos Provinces, étoient des Corps de troupes tout formés pour l'expédition ; en les ſoudoyant au nom du Roi, on pouvoit ſe promettre

Froiſſart. l. 1. c. 217.

Vill. l. 7. c. 4.

de les faire passer en Orient, par-là on en délivroit tout d'un coup le Royaume, & l'on ménageoit en même temps à cette multitude de mauvais Chrétiens un moyen de pénitence dont ils avoient grand besoin. Mais quoiqu'il en soit de la conduite du Roi dans un projet de cette conséquence ; le désir de la Croisade fit d'abord de grands progrès dans les esprits. Avec les Rois de France & de Chipre, (*a*) tout ce qu'il y avoit de Seigneurs à Avignon s'engagea au saint voyage, & les Croix rouges passerent presque aussi vîte sur les habits des Courtisans, que si l'on eût été dans la premiere ferveur des guerres saintes. Le Pape charmé de cet empressement donna au Roi Jean la qualité de Capitaine Général de la Croisade, & comme ce Prince avoit témoigné qu'il ne pouvoit partir que le premier jour de Mars 1365. Urbain agréa ce terme, lui permettant outre cela de lever des subsides sur le Clergé, & prononçant l'Anathême contre quiconque oseroit détourner le Roi de son entreprise. En même temps il ordonna aux Evêques de France de publier la Croisade avec les Indulgences ordinaires, de solliciter les aumônes des Fideles, & de faire réciter à toutes les Messes une Collecte particuliere pour le succès des armes Chrétiennes. Les Lettres du Pape au Roi & aux Evêques sont du jour de Pâques (*b*)

L'AN 1363.

Froissart ub. supr.

Rain. 1363. n. 15. 16. 17. & seqq.

(*a*) La premiere Vie du Pape Urbain V. dit que Valdemar Roi de Dannemark étoit aussi à Avignon & qu'il prit la Croix. Cela ne se peut, puisque le Pape lui écrivit le 20 de Décembre de cette année 1363, sur le dessein qu'il avoit de venir à Avignon.

(*b*) Non du Samedi Saint comme le dit M. Fleuri.

L'AN 1363.

31 de Mars ; mais pour augmenter l'effort des Chrétiens contre les Infideles, le 12 d'Avril suivant le Pape fit une publication générale & solemnelle de la Croisade .Le Cardinal de Perigord fut nommé pour faire les fonctions de Légat du S. Siége pendant l'expédition ; l'Empereur & tous les Princes de l'Europe furent invités par des Lettres Apostoliques à concourir, avec le Roi de France, pour le bien commun de la Chrétienté.

Tyrannie de Bernabò Visconti, obstacle à la croisade.

Rain. 1362. & 1363.

Le Roi de Chipre appuya toutes ces Lettres du Pape de sa présence & de ses discours. Il se transporta, il parla dans tous les endroits où il espera trouver de la bonne volonté & de la résolution ; mais il y avoit actuellement en Italie un grand obstacle à la Croisade, c'étoit la guerre que Bernabò Visconti, Seigneur de Milan, continuoit dans le territoire de Boulogne, pays appartenant à l'Eglise. Le Roi Jean, qui avoit contracté une alliance étroite avec les Visconti en donnant sa fille Isabelle à Galeas frere de Bernabò, vouloit être médiateur de la paix, & le Pape n'y consentoit qu'à condition que le Tyran du Boulonois restituât toutes les terres usurpées sur le S. Siége, & qu'il se repentit de ses crimes. On lui en reprochoit de toute espece sans en excepter l'Athéïsme. Le Pape l'avoit traité jusques-là comme un impie, faisant publier les plus terribles Anathêmes contre lui, & ordonnant une Croisade dont le Cardinal d'Albornos étoit le Chef. Bernabò poursuivi & battu, feignoit de se soumettre, ensuite il renouvelloit ses intrigues & ses violences. C'étoit-là sa mé-

thode depuis plusieurs années. Enfin le Roi Jean & le Roi de Chipre voulant terminer au plutôt une querelle si préjudiciable à l'expédition contre les Infideles, convinrent avant que de se séparer, d'envoyer des Ambassadeurs à Visconti. Ceux du Roi de Chipre furent Philippe de Maisieres, son Chancelier, & l'Archevêque Pierre Thomas, deux hommes de qui l'on ne pouvoit craindre ni mésintelligence, ni jalousie. L'Archevêque étoit le Directeur & l'oracle du Chancelier, & le Chancelier étoit le Panégiriste perpétuel de l'Archevêque. Le premier admirable par sa sainteté & par ses talens, l'autre placé tout à propos pour en remarquer les plus grands traits & pour les écrire, tous deux François & très-habiles Négociateurs. Tels furent ceux qui sçurent amollir le cœur du plus fier ennemi qu'eut l'Eglise Romaine.

L'AN 1363.

Le B. Pierre Thomas négocie la paix avec Bernabò.

D'abord les Ambassadeurs de France voulurent avoir tout l'honneur de la négociation, & témoignerent du mépris pour les deux Envoyés de Chipre ; mais voyant que rien n'avançoit, ils se retirerent mécontens du Seigneur de Milan. Deux jours après Bernabò fit appeller l'Archevêque Pierre Thomas avec son Collégue, & s'étant assis entre eux deux dans un appartement retiré, il leur dit : *vous pouvez présentement me proposer la paix, je vous écouterai.* L'Archevêque parla comme un Ange de Dieu sur la puissance spirituelle de l'Eglise, sur les avantages de la paix & sur les maux de la guerre. Tout son discours étoit appuyé de l'autorité de l'Ecriture, faisant remarquer néan-

Vita B. Petr. Thomas ap. Boll. t. 2. Jan. c. 12. p. 1008. & seqq.

L'AN 1363. moins la considération que méritoit le Roi de Chipre dont il tenoit la place. Tout cela se fit avec tant de grace & un si grand talent d'insinuation, que Bernabò poussant un soupir, s'écria, *c'en est fait je désire la paix avec l'Eglise, je veux lui être soumis & fidele.* » Chose étonnante, ajoute le Chancelier de Maisieres, cet homme qui frémissoit de » rage contre l'Eglise, qui détruisoit son héritage, » qui buvoit son sang, qui anéantissoit la Foi Ca» tholique, qui sémoit la discorde parmi les Chré» tiens, qui ne craignoit ni Dieu, ni les hommes, » qui avoit rendu inutiles tous les efforts de l'Em» pereur, des Rois de France, de Hongrie & de » Naples, vaincu tout à coup par les paroles du » saint homme, devint obéissant à l'Eglise & re» pentant de ses crimes ». Cette grande affaire ne se termina cependant que l'année suivante, & ce fut le Cardinal André de la Roche qui y mit la derniere main, par la levée des Censures lancées contre le Seigneur de Milan.

Rain. 1364. *n.* 3.

Le B. Pierre Thomas contient la Ville de Boulogne dans l'obéissance du Pape.

En attendant l'arrivée de ce Cardinal, l'Archevêque de Créte contint la ville de Boulogne & son territoire dans l'obéissance du Pape, & pendant le peu de temps que dura cette administration, il montra que l'intrépidité est encore plus la vertu des Saints que des Guerriers. Bien des gens en Italie, même du parti de l'Eglise, étoient fachés de la paix, parce qu'ils se trouvoient par-là sans solde & sans emploi : ils s'en prirent au saint Archevêque. Un jour qu'il passoit avec le Chancelier son Collégue, d'un Château du Boulonnois à un autre

L'AN 1363.

autre, il fut attaqué par une troupe de Soldats qui vinrent fondre ſur lui l'épée haute, prêts à le mettre en piéces. Pierre Thomas ſans ſe troubler, ſe tourna vers eux, & leur dit ſimplement *que voulez-vous*? Dans le moment frappez de cette parole comme d'un coup de foudre, ils baiſſerent leurs armes, & ils ſe retirerent. L'eſprit de diſcorde ſaiſit auſſi la ville de Boulogne : on fit courir le bruit que les deux Miniſtres du Roi de Chipre vouloient livrer la place au Seigneur Viſconti. Le peuple s'ameuta, criant de toutes parts, *meurent les traitres*. Le Chancelier crut que ſa derniere heure étoit venuë ; mais l'Archevêque ayant célébré la Meſſe dès le matin, fit ſonner la groſſe Cloche du Palais qui étoit le ſignal pour les Aſſemblées du peuple : on s'y rendit en foule, & le Saint y parla avec tant de force & d'éloquence, détruiſant tous les faux bruits, & montrant la droiture de ſa conduite, que tous les Habitans furent pénétrés de repentir pour tout ce qui s'étoit paſſé, de reſpect pour le S. Siége & d'affection pour l'Archevêque.

Miracles de ſainte Dauphine en Provence.

Pendant que l'Italie admiroit le Prélat François, la Provence retentiſſoit des vertus & des miracles de ſainte Dauphine, morte depuis trois ans, & inhumée dans l'Egliſe des FF. Mineurs de la ville d'Apt, auprès de S. Elzéar de Sabran, Comte d'Arien ſon mari. Rien de ſi ſemblable que la conduite de l'un & de l'autre, tandis que le S. Comte vécut : des deux côtés, même engagement à la continence dans l'état du mariage, même humilité au milieu des grandeurs du ſiécle, même amour pour

L'AN 1363. les pauvres & pour la priere, mêmes pratiques de la mortification chrétienne, même attention à édifier la Cour de Naples, où ils furent obligés de faire quelque séjour. On a pû remarquer la conformité de tous ces traits dans le peu que nous avons dit de S. Elzéar mort en 1323. sous le Pontificat de Jean XXII. Mais pendant les trente-sept années que Dauphine survêcut à son mari, elle suivit le plan de sainteté qu'elle s'étoit tracée à elle-même. Vierge dans l'état du mariage, elle se fit pauvre dans sa viduité par le renoncement volontaire à tous les biens de la terre. Après avoir soulagé la misere des autres en leur distribuant tout ce qu'elle possédoit, on la vit vêtuë à peu près comme une Religieuse de sainte Claire, mendier son pain de porte en porte, & essuyer à cette occasion des injures qui sont pour les Saints le plus doux fruit de la pauvreté. Retirée dans la ville d'Apt près de l'Eglise où reposoient les cendres de son époux, elle s'occupoit avec deux vertueuses filles, l'une de la Maison de Montbrun & l'autre de la Maison de Sault, des exercices de l'Oraison, de la lecture des saints Livres, & du travail des mains. Ses austerités étoient extrêmes, quoiqu'elle éprouvât sans cesse les infirmités d'un corps réduit depuis long-temps sous le joug de la pénitence. Dieu la favorisoit du don des larmes, de la connoissance de l'avenir & d'une facilité admirable pour expliquer les plus sublimes mysteres de la Religion. Elle charma le Pape Clement VI. en lui parlant des perfections divines & des profondeurs

Boreli Vie de S. Dauphine p. 232.

Boreli citant les actes de la Canoniz. de S. Dauph. Ibid. p. 374.

de la Trinité : c'étoit dans le temps qu'on travailloit à la Canonisation de S. Elzéar. Toute la Cour Romaine jugea par les discours de la sainte Veuve, qu'elle auroit part un jour aux honneurs qu'elle sollicitoit pour son époux. La grace des guérisons miraculeuses lui étoit comme familiere ; mais surtout elle avoit le talent de toucher les cœurs, d'appaiser les dissentions, d'inspirer l'amour de la vertu & la haine du monde. La Reine Sancie, veuve de Robert Roi de Naples, l'appella auprès d'elle, & profita de ses discours & de ses exemples pour se consacrer à Dieu. La retraite de cette Princesse dans le Monastere de sainte Claire qu'elle avoit fondé, rendit à sainte Dauphine la liberté de retourner en France, & d'y continuer ses bonnes œuvres jusqu'à l'an 1360. qu'elle mourut aussi saintement qu'elle avoit vêcu. Pendant ses obseques où présida l'Evêque d'Apt, Elzéar de Pontevés, allié de la Maison de Sabran, on entendit en l'air à plusieurs reprises & d'une maniére distincte, des concerts mélodieux qu'on ne crut pas pouvoir venir d'ailleurs que des Esprits Célestes. Cette merveille fut attestée par un très-grand nombre de personnes, lorsqu'Urbain V. ordonna en 1363. à l'Archevêque d'Aix, aux Evêques de Vaison & de Sisteron de faire les informations pour la Canonisation de cette sainte Dame. On y joignit la relation d'une infinité d'autres miracles examinés & vérifiés dans la ville d'Apt par ces Prélats depuis le 14 de Mai jusqu'au 5 de Juillet de la même année, & dans celle d'Avignon de-

L'AN 1363.

Ibid. p. 323.

Ibid. p. 444. & seqq.

Boreli citant les Actes de la Canoniz.

Rain. 1363. n. 26.

L'AN 1363. puis le 7 d'Octobre jusqu'au 26. On ne trouve point qu'Urbain V. en conséquence de ces procédures, ait canonisé expressément sainte Dauphine; on trouve même qu'en 1382. il fut question de faire de nouvelles instances auprès de Clement VII. pour obtenir de lui cette Canonisation, & il ne paroît pas que l'affaire ait été poussée plus loin. Cependant on n'a pas laissé de rendre constamment à sainte Dauphine tous les honneurs que l'Eglise réserve aux Saints reconnus pour tels. On n'a presque point mis de différence entre elle & son saint époux Elzéar. On a érigé des Autels & des Oratoires sous l'invocation de l'un & de l'autre, leurs Reliques ont été exposées à la vénération des Fideles, & les prieres qu'on récite devant ces précieux restes, font mention de tous les deux.

Vit. p.p. Aven. t. 1. p. 1038 & p. 1308.

Borell. p. 555. & 561.

Hérétiques en France.

Rain. 1363. n. 27.

Le Démon oppose toujours des scandales à l'édification que répand la gloire des Saints. Tandis que les miracles de sainte Dauphine attiroient l'attention des Evêques de Provence, l'Hérésie (peut-être quelque rejetton des Vaudois) faisoit des ravages dans les lieux voisins, sur-tout dans le Diocèse d'Embrun, & plusieurs Juifs de Provence retournoient à leur ancien aveuglement après avoir reçu le Baptême. Le Pape instruit par des rapports fidéles, chargea les Archevêques d'Aix, d'Arles, de Vienne, d'Embrun & tous leurs Suffragans, de soutenir les Religieux de S. François, Inquisiteurs dans ces quartiers, de leur donner des saufconduits & des guides, d'implorer

pour eux le secours de la puissance séculiere. Il écrivit pour le même sujet au Sénéchal de Provence & au Comte de Savoye. Les Lettres aux Evêques sont du 8 de Juin & du 17 de Juillet 1363. Les Lettres au Sénéchal & au Comte de Savoye, sont du 26 de Juin & du 19 de Juillet de l'année suivante.

L'AN 1363.

Vading. 1363. *n.* 14. & 15. 1364. *n.* 13. 14. 15.

Il se répandit aussi vers ce temps-là dans plusieurs Villes & Bourgades du Royaume, une Secte qui renouvelloit les erreurs des Bégards, condamnés solemnellement au Concile de Vienne. Ces Hérétiques firent quelque progrès : leurs démarches étoient d'autant plus dangereuses, qu'ils s'insinuoient sous les dehors de la piété. Enfin le 5 de Septembre 1363. le Pape en écrivit à tous les Prélats & aux Inquisiteurs de France, leur enjoignant d'exercer leur ministere dans une occasion si importante; & pour rendre les procédures plus promptes & plus uniformes, il envoya à l'Evêque de Paris un plan d'information, dressé tout exprès contre ces erreurs, avec ordre de le communiquer aux autres Evêques. C'est encore à ce même temps qu'il faut rapporter les erreurs dont le Pape se plaignit à l'Evêque de Viviers, sans dire néanmoins en quoi consistoit cette mauvaise doctrine. Il recommanda à tout ce qu'il y avoit de personnes en place dans ce Diocèse, d'agir de concert avec l'Inquisiteur Hugues de Cardaillon, Religieux Mineur, pour délivrer le Vivarez d'un poison si dangereux.

Reste de Begards. Le Pape les poursuit

Rain. 1363. *n.* 17.

Vading. 1365 *n.* 3.

La Faculté de Theologie de Paris, toujours at-

Sentimens extraordinai-

L'AN 1363. res condamnés dans la Faculté de Théologie de Paris. *Du Boulai T. 4. p. 375.*

tentive à prévenir les nouveautés en matiere de Doctrine, avoit obligé depuis peu un de ses Professeurs, nommé Louis, à retracter quelques sentimens extraordinaires & suspects. Ils se réduisoient à trois Chefs.

» Le premier, que les Volitions & les Nolitions de Dieu operent en lui des changemens » quant à l'Intrinseque ; & que la Volition par laquelle Dieu veut une chose, est tout-à-fait distinguée de la Volition par laquelle il en veut » une autre.

» Le second, que l'entendement de Dieu ne » peut être appliqué à la connoissance du péché ; » & que le péché ne peut être haï immédiatement » par une volonté parfaite, telle qu'est celle de » Dieu.

» Le troisiéme, que la volonté de Dieu n'aime » pas plus le Prédestiné, que celui qu'elle connoît » simplement par sa prescience.

Autres propositions condamnées. *Du Boulai t. 4. p. 377.*

Cette même année 1363. Jean de la Chaleur qui fut depuis Chancelier de l'Université, & qui n'étoit alors que Licentié, avança dans son Acte de Vesperie quelques Propositions captieuses, entr'autres celle-ci : *Que Dieu le souverain Législateur est digne de perfections infinies qu'il n'a point, & qu'il ne peut avoir.* Il vouloit dire, comme il l'expliqua lui-même, *que si l'on pouvoit imaginer une infinité de perfections au-delà des perfections divines, Dieu en seroit digne :* mauvaise Métaphysique, qui n'empêcha pas la Proposition d'être censurée par la Faculté.

Un Docteur Franciſcain, nommé Denis Soulechat, enſeigna publiquement contre la Décretale, *Quia quorumdam*, de Jean XXII. » Que Jeſus-Chriſt » & les Apôtres n'avoient rien poſſedé ; que la » Perfection Evangélique conſiſtoit dans la priva» tion de tout bien temporel ; que la Loi d'amour » exclut toute proprieté & tout domaine, que l'ab» dication des biens temporels qui n'eſt point en» tiere & actuelle, mais ſeulement dans la prépara» tion du cœur, eſt imparfaite, &c. » Le Chancelier de l'Univerſité & les Docteurs en Théologie l'entreprirent, examinerent ſes Ecrits, condamnerent ſa Doctrine, & l'obligerent à la révoquer en leur préſence. Ce n'étoit point encore aſſez pour réparer le ſcandale, il falloit que le Profeſſeur ſe retractât en public, on l'exigea de lui, il le promit ; mais quand il vit approcher le terme, il ne tint point ſa parole. Alors on le déféra comme hérétique à l'Evêque de Paris & aux Inquiſiteurs. Pour éviter la rigueur de ce Tribunal, Denis ſe refugia à Avignon, croyant trouver de la protection auprès du Pape. La Faculté ne lui en donna pas le temps. Neuf Docteurs allerent pourſuivre l'affaire en Cour de Rome, & l'Accuſé fut obligé de renoncer à ſes ſentimens en préſence d'une aſſemblée nombreuſe. Mais comme un eſprit prévenu d'opinions mauvaiſes, ne ſe rend preſque jamais de bonne foi, ce Religieux voulant s'expliquer devant les Cardinaux Jean de Blandiac & Guillaume de Bragoſe, ajoûta aux anciennes erreurs d'autres Propoſitions qui furent

L'AN 1363. *Du Boulai t. 4. p. 378. 382. 424.*

Rain. 1368. n. 16 & 17.

l'AN 1363.

trouvées encore plus répréhensibles : nouveau sujet d'accusation & nouvelle matiere aux artifices de cet homme attaché à ses idées. Il chercha d'autres détours pour éluder la Censure ; mais le Pape fatigué de ces variations, le fit arrêter, & lui ordonna, sous peine d'excommunication, de retourner à Paris, & d'y retracter tout ce qu'il avoit avancé de mauvais, tant à Avignon qu'à Paris : & afin qu'il pliât sous le concert des deux Puissances réunies, Jean de Dormans, Chancelier de France & alors Cardinal, fut nommé par le Pape pour présider à la retractation. Elle se fit solemnellement dans une assemblée de la Faculté de Théologie, qui se tint dans l'Eglise des Dominicains. Cette derniere retractation est du 12 d'Avril 1369. La seconde fut faite en 1365. à Avignon. La premiere en 1363 à Paris.

Peste à Paris

Contin. Nang. Spicil. T. XI. p. 883.

Depuis trois ans cette Capitale étoit affligée de la peste. Au mois de Juillet la mortalité fut excessive, sur-tout à l'égard des Enfans & des Ecclésiastiques. Cela dura jusqu'au mois de Novembre : en deux ou trois jours les plus robustes succomboient. L'Evêque de Paris, Jean de Meulant fut emporté comme les autres. Ce Prélat avoit tenu le Siége dans des temps très-orageux, & il s'étoit ménagé avec beaucoup de prudence parmi les diverses factions qui agiterent tous les Ordres de l'Etat. On lui reproche une action peu Episcopale, mais que le goût du siécle où il vivoit, excuse en quelque sorte. On avoit alors la fureur des combats singuliers ; ils se faisoient en cérémonie

Mort de l'Evêque Jean de Meulant.

nie & même avec la permiſſion du Souverain. Dans les querelles entre les Gentilshommes ou les Seigneurs, on s'imaginoit que la juſtice étoit du côté de celui qui terraſſoit ſon ennemi : comme ſi l'adreſſe ou la force du corps ne pouvoient pas ſe trouver dans un méchant homme, ou dans un Uſurpateur des droits d'autrui. Il ſe fit donc à Paris en 1361 un combat célébre entre les Ducs de Lancaſtre & de Brunſvik : le champ clos étoit près de l'Abbaïe de S. Germain des Prez. Le nom & la valeur des Champions attira une infinité de ſpectateurs, parmi leſquels on compta l'Evêque de Paris, celui de tous qui auroit dû le moins y paroître. Son empreſſement pour un tel ſpectacle fut ſi grand, qu'il coucha dès la veille dans l'Abbaïe de S. Germain, craignant ſans doute de ne pas arriver aſſez-tôt le lendemain, ou de n'être pas placé aſſez avantageuſement. Mais comme la délicateſſe des Réguliers ſur leurs priviléges étoit extrême en ce temps-là, il fallut que l'Evêque donnât à Nicolas Deladire, Abbé de ce Monaſtere, une déclaration par laquelle il étoit dit que la préſence & le ſéjour du Prélat ne préjudicieroient en rien aux exemptions de l'Abbaïe. Jean de Meulant eut pour ſucceſſeur dans l'Evêché, Etienne (*a*) de Paris, né à Vitri ſur-Seine, Docteur en Droit Canon, & depuis Cardinal.

L'AN 1363.

Hiſt. de l'Abbaye S. Germ. p. 158.

Duel près l'Abbaïe de S. Germain.

Hiſt. de Paris t. 1. p. 648.

Le Roi qui étoit parti d'Avignon au mois de May pour retourner à Paris, prit ſur la fin de l'année une réſolution extraordinaire, mais toute con-

Le Roi Jean forme le deſſein de paſſer en Angleterre.

(*a*) Non Jean de Paris, comme le dit D. Felibien, *Hiſtoire de Paris t. 1. p. 650.*

L'AN 1363. forme à ſon caractere, ami de la droiture & de la ſincérité. C'eſt apparemment par cet endroit qu'elle eût, ſi nous en croyons un Auteur Italien, l'approbation de tout le monde ; car d'ailleurs on ne peut rien imaginer de plus contraire à la bonne politique. Cette réſolution étoit de paſſer en Angleterre, pour réparer la faute de ſon fils le Duc d'Anjou, qui s'étoit échappé de Calais, où les Anglois lui laiſſoient une honnête liberté : démarche qui parut un crime au Roi, dont la maxime étoit que *quand la fidélité ſeroit exilée de tout le monde, elle devroit toujours demeurer dans les Princes.* Un Auteur Anglois & contemporain, fait entrer auſſi le motif de la Croiſade dans ce voyage du Roi. Il eſpéroit applanir toutes les difficultés ſurvenues au Traité de Bretigni, & ſe mettre par-là en ſituation d'accomplir ſon vœu au premier de Mars 1365. Il ſe flattoit même que ſa préſence fortifieroit les ſollicitations du Roi de Chipre qui étoit allé depuis peu à la Cour d'Edouard, pour lui faire gouter le projet de la guerre Sainte. Ces raiſons bien differentes d'une petite intrigue de Roman qu'on a voulu inſerer ici ſans preuve, déterminerent donc ce Prince a paſſer la mer.

Phil. Vill. l. X. c. 76.

Walſingh. in Edward. 3.

L'AN 1364. Il s'embarqua le 3 de Janvier à Boulogne : ſon arrivée à Douvre & à Londres, fut célebrée par la joye du Peuple, & des Grands, charmés de voir dans un Roi, ſi long-tems leur ennemi, tant de fidélité à garder ſes promeſſes, & tant de confiance à ſe remettre entre leurs mains. Mais ce fut la derniere ſcéne d'une vie & d'un regne que les

Phil. Vill. ab ſupr.

traverses ont rendu fameux dans nos Histoires. L'AN 1364.

Le Roi tomba malade au mois de Mars & mourut à Londres le 8 d'Avril agé de cinquante-six ans, emportant les regrets de toute l'Angleterre qui les témoigna par un deuil public. Le Roi Edouard lui fit faire des obseques magnifiques dans l'Eglise de S. Paul de Londres; & il ordonna des prieres dans les autres Eglises. Il y avoit au Service Solemnel quatre mille torches, chacune de 12 pieds de haut, & quatre mille cierges chacun de six livres de cire. Le Corps fut embaumé & conduit en France; il arriva à Paris le premier de Mai: on le déposa d'abord dans l'Eglise des Religieuses de S. Antoine, où il demeura quatre jours pendant qu'on préparoit l'appareil du Convoi. Le 5 du mois on le porta à Notre-Dame, accompagné de tous les Corps Ecclesiastiques & séculiers, & de tous les Princes, parmi lesquels se trouva le Roi de Chipre. Les Conseillers du Parlement portoient le Cercueil selon un usage très-raisonnable, dit Philippe Villani, puisque ces Magistrats tiennent la place du Roi dans tout ce qui regarde l'administration de la Justice. Le lendemain on alla à S. Denis dans le même ordre. L'Archevêque de Sens y célébra la Messe, & le Roi fut enterré près du grand Autel, dans un Caveau où l'on trouva des Anneaux, & des Diamans avec une Couronne d'or d'un grand prix, sans toute-fois qu'il y eut là aucun vestige d'ossemens: ce qui parut très-extraordinaire.

Le Roi Jean meurt à Londres.

Cont. Narg. p. 893.

Phil. Vill. l. XI. c. 91.

Cont. Narg. ub. supr.

Le Pape fit rendre le même jour dans sa Cha-

L'AN 1364. *Rain. 1364. n. XVI. & XVII.* Le Pape écrit au nouveau Roi Charles V.

pelle les honneurs funebres au Monarque qu'il avoit respecté autre fois comme son Souverain, & qu'il avoit cheri depuis comme le fils aîné de l'Eglise. Huit jours auparavant il avoit écrit au nouveau Roi Charles V. pour prendre part à son affliction, & pour lui témoigner en même tems l'idée qu'on avoit conçuë de son avenement au Trône. Urbain faisoit l'éloge du feu Roi, en disant qu'il honoroit l'Eglise, qu'il conservoit la liberté Ecclésiastique, qu'il avoit un zéle ardent pour la Religion. Il apportoit en preuve, son empressement à prendre la Croix: » Dieu, ajoutoit-il, s'est » contenté des dispositions de son cœur, & il ne » sera pas moins couronné par le Souverain Juge » que s'il avoit donné des combats, & remporté » des victoires. » Le Pape s'étendoit ensuite sur les vertus de Charles son successeur; il n'exageroit rien quoiqu'il eût rassemblé tous les traits qui forment les grands Princes, la prudence, l'amour de la justice, la grandeur d'ame, la bonté, l'innocence des mœurs, la pureté de la foy, le dévoüement pour l'Eglise Romaine: tout cela convenoit au Héros qui montoit sur le Trône. A l'égard du Roi Jean son pere, quoiqu'il méritât les louanges que le Pape donnoit à sa piété & à son amour pour l'Eglise, il n'eut pas les autres qualités qui rendent ces vertus glorieuses dans un Roi, & utiles à un état. Il en est de même de la bonté & de la valeur: il posseda l'une & l'autre dans un degré éminent; mais par le défaut de lumieres & de prudence, de politique & de modération,

L'AN 1364.

la bonté lui fit prendre presque toujours de fausses mesures ; la valeur le précipita dans les derniers malheurs. Heureux seulement d'avoir eû Charles V. pour fils & pour successeur : c'est la meilleure partie de son éloge.

Sacre du Roi Charles V.

Après les obseques de ce Prince, le nouveau Roi alla selon la coutume se faire sacrer & couronner à Reims avec la Reine, Jeanne de Bourbon, son épouse. La Cérémonie se fit le Dimanche de la Trinité 19 de Mai par l'Archevêque Jean de Craon, qui depuis quelque temps avoit eû de grands démêlés avec les Magistrats de Reims, pour les droits temporels de son Siége. Pendant la guerre contre les Anglois, lorsqu'Edouard menaçoit la France avec cent mille hommes, les Habitans de Reims fortifierent leur Ville sans en excepter le quartier appellé la porte de Mars, lequel est une dépendance de l'Archevêché. Il paroît, par les plaintes que fit ensuite l'Archevêque, que les Remois se comporterent en cette occasion avec peu d'égards pour sa personne ; cependant comme le danger parloit plus haut que l'injure, il dissimula jusqu'au temps de la paix. Alors il intenta procès à la Ville, & demanda réparation des attentats commis contre son autorité : il requit même, si nous en croyons le second Continuateur de Nangis, que les ouvrages faits dans le district de sa Jurisdiction fussent démolis. L'affaire ayant été portée au Parlement de Paris, le Prélat, selon cette même Chronique, gagna son procès, & en conséquence il fit renverser tout ce qui avoit été conf-

Démêlés de l'Archevêque de Reims avec les Magistrats de cette Ville.

Cont. Nang. Spicil. t. XI. p. 889.

L'AN 1364. truit pour mettre en défenſe la porte de Mars. L'Hiſtorien de la Métropole de Reims cite une eſpece d'Arrêt rendu au Parlement le 8 d'Avril 1363. qui décide ſeulement que les droits de l'Archevêque doivent demeurer inviolables ; mais qu'au reſte il ne doit pas s'arroger à lui ſeul toute l'autorité dans la ville de Reims : ce qui ne touchoit en aucune maniére la queſtion. Apparemment que l'inſuffiſance de cet Acte obligea l'Archevêque à réprendre ſes procédures, juſqu'à ce qu'enfin il obtint le 24 de Mars 1364. la permiſſion de détruire les fortifications faites ſur ſon terrain. C'eſt tout ce qu'on peut dire de plus plauſible pour accorder ces deux Auteurs, l'un Contemporain, & l'autre citant une piéce qui paroît autentique.

Marlot Hiſt Rem. t. 2. p. 645. & ſeqq.

Le Roi protege les Lettres & les Sçavans.

Le Roi à ſon retour de Reims reçut à Paris les hommages de tous les Ordres de l'Etat, en particulier ceux de l'Univerſité à qui il fit un accueil très-favorable. Charles aimoit fort les gens de Lettres, & il avoit lui-même acquis quelque Littérature ſous Nicolas Orême ſon Précepteur. Orême étoit un des habiles hommes de ce temps-là, mais dans le goût du ſiécle, c'eſt-à-dire qu'il avoit plus de connoiſſances que de politeſſe, plus d'intelligence pour entendre les livres des autres, que pour en compoſer. On en jugera par deux de ſes diſcours dont nous dirons quelque choſe dans la ſuite. Sa fortune fut digne de l'emploi qu'il avoit rempli auprès du jeune Prince. Il fut ſucceſſivement Grand-Maître du Collége de Navarre, Cha-

Du Boulai t. 4. p. 380.

Chriſt. de Piſan. dans le Recueil de M. l'Abbé le Beuf t. 3. p. 109.

noine de la ſainte Chapelle de Paris, Doyen de Rouen & Evêque d'Evreux. Charles V. attacha à ſon ſervice le peu de Sçavans que le ſiécle fourniſſoit; il ſçut s'aider de leur travail & mettre en œuvre leurs talens. Jean Golem, Provincial des Carmes, traduiſit en François *le Rational des Divins Offices* où toutes les cérémonies de l'Egliſe ſont marquées. Raoul de Preſles (*a*), Maître des Requêtes, donna une verſion de la Bible, & des livres de S. Auguſtin de la Cité de Dieu. Pierre, Evêque d'Orviette, fit une Collection des Canons dreſſés dans les Conciles. D'autres Ecrivains travaillerent ſur les Auteurs Profanes. On vit en notre langue Ariſtote, Plutarque, Valere Maxime, & les Dialogues de Petrarque. Le goût du Roi pour les Sciences, toutes imparfaites qu'elles étoient encore, s'acrut à meſure que l'Etat devint plus tranquille & plus floriſſant. Le ſoin de chercher des Livres & le plaiſir d'en trouver le délaſſoient des grandes occupations du Gouvernement. Il forma au Louvre une Bibliotheque diſtribuée en trois appartemens l'un ſur l'autre, & composée d'environ mille volumes, la plûpart Bibles, Livres Eccléſiaſtiques & Hiſtoires. On peut dire que ce fut-là comme l'origine de la Bibliotheque Royale que nous admirons aujourd'hui. Charles V. dès le commencement de ſon Regne, accorda à l'Univerſité d'Angers tous les Droits & les Priviléges dont jouiſſoit celle d'Orleans : il en avoit été ſol-

L'AN 1364.

Monum. de la Monarchie Franç. t. 3. p. 32.

Le Long t. 2. p. 18 & ſeqq.

Falconet Hiſt. de l'Acad. des Inſcript. t. 7. p. 294.

Choiſi Hiſt. de Charles V. p. 327.

Catal. de la Bibl. du Roi t. 1. Mem. Hiſt. p. 3. & 4.

Du Boulai t. 4. p. 381.

(*a*) Cette Verſion de la Bible eſt attribuée à Nicolas Orême, par MM. Naudé, de Launoi, Baillet, Huet, de Choiſi, les PP. Daniel, de Montfaucon &c, l'erreur a été démontrée par le P. le Long, M. Simon, M. Falconnet &c. . .

L'AN 1364. licité par le Duc d'Anjou ſon frere. Cette Univerſité n'étoit encore que pour le Droit. Sous Charles VII. on y ajouta les trois autres Facultés. On crut que cette Ville ſi fameuſe autrefois par ſon Ecole méritoit l'éclat d'une Académie Littéraire complette.

Le Pape favoriſe auſſi les Sçiences.

Du Boulai Ibid.

Vitæ t. 1. p. 395.

Le Pape Urbain V. protegeoit auſſi les Sciences & les Etudes. Il fonda cette année à Montpellier le Collége de S. Matthieu pour douze Etudians en Médécine, natifs du Diocèſe de Mende. Il entretint pendant tout le temps de ſon Pontificat mille Ecoliers en diverſes ſortes de Sciences; il fourniſſoit des livres à un grand nombre d'autres dont on lui faiſoit connoître les heureuſes diſpoſitions & l'indigence. Les plus ſçavans étoient toujours les mieux pourvus en Bénéfices & en grades diſtingués; & pour n'être pas trompé dans le choix, il faiſoit des informations exactes de la capacité des prétendans aux biens Eccléſiaſtiques.

Rain. 1364. n. 22: 1365 n. 16.

Il avoit encore plus à cœur le rétabliſſement des mœurs & de la diſcipline, & c'eſt ce qui fit dire au Cardinal de Perigord, peu de temps après la promotion d'Urbain, » préſentement nous avons » un Pape. Nous rendions à ſes Prédéceſſeurs l'hon» neur qui leur étoit dû; celui-ci nous le craignons » & nous le reverons parce qu'il eſt puiſſant en » œuvres & en paroles. » Ses premieres Ordonnances furent contre la pluralité des Bénéfices. Il voulut qu'on obligeât tous les Clercs à donner par écrit l'état des biens dont ils jouiſſoient. Il entreprit enſuite les Prélats, les Curés & les autres Prê-

Zéle d'Urbain V. pour la Diſcipline de l'Egliſe.

tres

tres qui se dispensoient de la résidence. Les Evêques étrangers furent avertis de se retirer d'Avignon, & d'aller gouverner leurs Diocèses. Sur quoi Petrarque écrivant quelque temps après au Pape, lui disoit : »l'ordre que vous venez de donner, » Très-S. Pere, vous fait beaucoup d'honneur ; car » que seroit-ce si l'on voyoit les Matelots abandonner les rames, les cordages, les manœuvres » pour venir entourer le Pilote, & l'importuner » dans ses fonctions ? Ne diroit-on pas que le Vaisseau est prêt à faire naufrage ? » Il étoit aisé d'appliquer cette espece d'Apologue aux Prélats éloignés de leurs Diocèses, & faisant la Cour au Souverain Pontife.

Petr rer senil. l. 7. Ep. 1.

Urbain étendit ses soins à la réformation du luxe dans les habits des Clercs & des Religieux. Son but étoit de les ramener aux anciens usages & aux institutions primitives, pratique sure & de tout temps suivie dans les réformes. Il ne pouvoit souffrir que les Religieux, dont tout l'extérieur doit annoncer l'humilité & la pénitence, ajoutassent à leurs habits des ornemens que les saints Fondateurs étoient bien éloignés d'imaginer. Quelques-uns portoient une espece de bonnet (*a*) éminent & recourbé, qui marquoit apparemment beaucoup de vanité & quelque désir d'imiter les Grands Seigneurs. Le Pape ordonna aux Officiers de sa Cour de ne laisser entrer dans le Palais aucun Religieux avec cette sorte de coëffure. Il établit pour

Bzov. 1362.

Vitæ t. 1. p. 424.

(*a*) (*Cornetas*) M. du Cange dit que c'est un bonnet fait à peu près comme celui du Doge de Venise

L'AN 1364.

les Ecoliers des Univerſités un habit d'étoffe très-ſimple & uniforme, afin que les pauvres Clercs ſe trouvant ainſi comme de niveau avec les riches, continuaſſent leurs études avec plus de courage. Mais pour remédier plus efficacement à la décadence des mœurs & de la diſcipline, il rappella l'uſage des Conciles Provinciaux interrompu en France depuis pluſieurs années. Il en écrivit aux Archevêques du Royaume. Voici comme il parle à celui de Reims : » Les ſaints Canons témoignent » qu'autrefois les Papes & les autres Prélats de l'E-» gliſe, attentifs à bien conduire le troupeau du » Seigneur, ont eû grand ſoin de tenir des Con-» ciles où l'on traitoit de l'extirpation des vices, » de la propagation des vertus, des moyens de con-» ſerver la liberté du Clergé, enfin de tout le gou-» vernement des Egliſes. Ce ſoin a procuré pen-» dant long-temps le bien ſpirituel & temporel de » tout l'Etat Eccléſiaſtique ; mais hélas ! depuis » que, par la négligence des Prélats, on a diſconti-» nué la célébration des Conciles, les vices pullu-» lent, l'indévotion des peuples s'augmente, la » liberté Eccléſiaſtique diminuë, le Service divin » eſt négligé, les Laïques moleſtent le Clergé, & » l'on éprouve un détriment conſidérable dans les » biens temporels conſacrés à Dieu. » Le Pape finit en exhortant l'Archevêque à tenir au plutôt le Concile de ſa Province, & il lui ordonne de rendre compte au S. Siége de tout ce qu'on y aura reglé. La Lettre eſt circulaire & dattée du 15 de Novembre.

Le Pape ordonne de tenir des Conciles Provinciaux.

Rain. 1365. *n.* 16.

En conséquence apparemment de cette Lettre les Archevêques & les Evêques des Provinces d'Aix, d'Arles & d'Embrun s'assemblerent dans la ville d'Apt, & célébrerent un Concile le 14 de Mai 1365. Les Actes de cette Assemblée sont demeurés manuscrits dans les archives de l'Eglise d'Apt : nous sçavons seulement qu'on y renouvella les Canons du Concile tenu à Avignon en 1337. & qu'on en fit vingt-huit autres touchant la discipline & le gouvernement des Eglises.

L'AN 1365.

Concile de trois Provinces dans la Ville d'Apt.

Bouche Hist. de Provence t. 2. p. 396.

Simon Renoul, Archevêque de Tours, tint aussi le Concile de sa Province à Angers. On y publia trente-quatre articles ou statuts de discipline.

Concile de la Province de Tours, tenu à Angers.

Les quatre premiers regardent les jugemens Ecclésiastiques. Quelques-uns à la faveur des rescrits Apostoliques, trainoient l'accusé à des Tribunaux fort éloignés. Il fut dit dans le Concile que le terme n'excéderoit jamais deux jours de chemin ou vingt-quatre lieuës, pour les Diocèses de Tours & d'Angers ; pour ceux du Mans & de la Bretagne, vingt lieuës ; & comme on altéroit quelquefois les Rescrits de la Cour de Rome, ou qu'on en supposoit de faux, il fut statué qu'on les montreroit en original, visés & approuvés par l'Ordinaire.

Concil. Hard. t. 7. p. 1772.

Les cinq Statuts suivans touchent la matiére des Bénéfices. Défense à ceux qui les obtiennent en Cour de Rome, de tenir cachée l'acceptation qu'ils en font, & de différer la prise de possession au-delà de six mois. Ordre aux Collateurs Ecclésiastiques, tant Séculiers que Réguliers de rendre publique, dans les six mois, la Collation qu'ils auront

L'AN 1365. faite, & de ne nommer que des personnes qui soient en âge de recevoir dans l'an le Soûdiaconat au moins, si la qualité des Bénéfices exige les Ordres sacrés.

Le X. & le XI. traitent des Archidiacres. On défend à ceux qui examinent les Curés de rien prendre pour l'expédition du *visa* ou pour le sceau. On accorde généralement aux Archidiacres cinquante ou cent sols à la mort de chaque Curé pour le droit de lit : cinquante sols, si la Cure porte cinquante livres de Décime, & cent sols, si elle porte cent livres.

Le XII. & le XIII. défendent aux Ecclésiastiques de porter des souliers (*a*) à long bec, des habits ouverts par en haut ou trop courts. Il est dit que leurs habits doivent descendre au moins jusqu'au genoüil.

Le XIV. & le XV. sont des Reglemens pour la récitation de l'Office des Morts & de la sainte Vierge. Défense à tous les Prêtres en vertu de la sainte obéissance de dire la Messe des Morts, sans en avoir dit auparavant l'Office. Ordre aux Curés de dire l'Office des Morts tous les jours de Férie ; & à tous les Chapitres, tant Séculiers que Réguliers, de chanter tous les jours l'Office de la sainte Vierge, excepté les grandes Fêtes, l'Avent & les jours où l'on fait *de Beata*.

Le XVI. Statut défend en vertu de la sainte obéissance & sous la menace du Jugement de Dieu,

(*a*) (*Polenas*) c'étoient des souliers qui avoient quelquefois deux pieds de long. Voy. M. Ducange.

à toute perſonne Eccléſiaſtique, même aux Evêques, de ſe faire ſervir à table, en quelque temps que ce ſoit, plus de deux plats. On excepte le cas de la réception d'un Prince, ou de quelque autre perſonne de grande conſidération.

Le XVII. & le XVIII. recommandent la réſidence aux Curés, ſous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'abſentent pendant un mois ; & d'être privés de leurs Bénéfices, s'ils ſont abſens pendant ſix mois. Même ordre aux Chanoines, ſous peine de perdre les diſtributions, s'ils n'aſſiſtent pas aux heures depuis le premier Pſeaume, & à la Meſſe depuis la premiere Oraiſon, juſqu'à la fin.

Le XIX. & le XX. ordonnent aux Moines de S. Benoît de porter des robbes longues, larges & fermées, & aux Chanoines Réguliers d'avoir des Surpelis à l'Egliſe & ailleurs. On interdit aux uns & aux autres les habits courts.

Le XXI. défend à ceux qui donnent les proviſions pour les Aumoneries, Leproſeries, Hôpitaux & Hôtels-Dieu de rien prendre pour l'expédition des Lettres ou pour le Sceau.

Le XXII. condamne l'uſage du beure & du lait pendant le Carême : le Concile en fait un cas réſervé aux Evêques.

Les XVII. articles ſuivans roulent ſur l'immunité Eccléſiaſtique. On renouvelle les peines & les Cenſures contre tous ceux qui moleſtent les Clercs, ſoit dans leurs biens, ſoit dans leurs perſonnes. C'eſt une répétition des Canons publiés dans une infinité de Conciles toujours mal obſervés.

L'AN 1365.

Le XXX. excommunie les Concubinaires & les Adulteres notoires.

Le XXXI. recommande de publier dans le mois la Sentence d'Excommunication portée par le Juge Ecclésiastique.

Le XXXII. dit qu'il faudra publier les Statuts de ce Concile tous les ans à perpétuité pendant cinq Dimanches, sçavoir, le premier de l'Avent, le premier du Carême, celui de la Passion, celui de la Trinité & celui d'après l'Assomption de la sainte Vierge.

Le XXXIII. avertit ceux à qui les Evêques auront accordé de faire dire la Messe dans leurs Maisons ou Chapelles particulieres, qu'il y a six Dimanches de l'année où il ne sera permis qu'au Curé, ou à quelque Prêtre de sa part, de célébrer dans ces Chapelles. Les Dimanches désignés par le Statut sont les mêmes que ci-dessus, on y ajoute celui d'après l'Epiphanie.

Le XXXIV. accorde à chaque Evêque, pour son Diocèse, le pouvoir d'absoudre des Censures publiées dans le Concile.

Cette Assemblée se tint le Jeudi 12 de Mars 1365. Avec l'Archevêque de Tours, il s'y trouva sept Evêques de la Province; sçavoir, Geoffroy de Dol, Michel du Mans, Raoul de Rennes, Guillaume d'Angers, Guillaume de S. Malo, Guillaume de Leon, Even de Treguier. L'Evêché de Nantes étoit vacant, par la mort de Robert Paynel. Les Evêques de S. Brieu, de Vannes & de Quimper, envoyerent au Concile leurs excuses

qui furent censées légitimes, & leurs Procureurs y assisterent. Il y eut d'abord quelque contestation pour le rang entre les Evêques de Dol, de Rennes & du Mans. Celui de Dol prétendoit être le premier après l'Archevêque Président, à cause du titre de Métropolitain que les Evêques, ses prédecesseurs, avoient porté pendant quatre cens ans. L'Evêque de Rennes avoit pour lui l'avantage de l'Ordination, il étoit le plus ancien des Evêques de la Province. Enfin l'Evêque du Mans disoit que de tout tems il avoit été regardé comme premier Suffragant de Tours. L'Archevêque accorda ces Prélats en cette maniere : il plaça l'Evêque du Mans le premier à sa droite, l'Evêque de Rennes le premier à sa gauche, & l'Evêque de Dol vis-à-vis de lui.

L'AN 1365.
Hist. Metr. Turon. p. 151.

L'excuse qu'apporta Hugues de Montalaix Evêque de S. Brieu, pour être dispensé d'assister au Concile, fut sans doute la fonction qu'il faisoit alors de Plénipotentiaire député par la Comtesse de Penthiévre, pour terminer le grand differend qui étoit depuis si long-tems entre elle & Jean, Comte de Montfort, tous deux prétendans au Duché de Bretagne. Charles de Blois époux de la Princesse avoit été tué le 29 de Septembre de l'année précédente à la bataille d'Auray. Cette mort ôtoit le plus grand obstacle à la paix, &, ce qu'il y a de singulier, c'étoit en faisant périr le Prince le plus humain & le plus pacifique qui fut au monde. Tant il est vrai qu'il y a des circonstances où les Princes ne sont pas maîtres de suivre les heureux penchans de leur caractere.

L'AN 1365.

Mort de Charles de Blois : idée de ce vertueux Prince.

Lobineau vies des SS. de Bret. p. 262 & seqq.

Charles étoit né vers l'an 1316 de Louis de Chatillon, Comte de Blois, & de Marguerite sœur de Philippe de Valois. Son éducation fut plus Chrétienne que ne l'est ordinairement celle des Grands. On lui apprit à craindre Dieu, à l'aimer, à le prier souvent. Dès l'enfance on enrichit sa mémoire de tout ce que l'Eglise à de plus beau & de plus touchant dans ses Divins Offices, & toute sa vie il se fit une loi de réciter ces saintes priéres. La pratique des austerités corporelles prévint en lui l'âge des passions, & l'on ne peut se persuader qu'il ait eû dans la suite un fils naturel, comme le dit Froissart, Ecrivain à qui il est échapé bien des fautes. Mais quand cela seroit, il faudroit convenir que jamais personne n'expia mieux une foiblesse. Son attention a crucifier sa chair fut presque sans exemple. Outre les jeunes fréquens & rigoureux, les incommodités d'un lit préparé par l'esprit de Pénitence, les flagellations longues & sanglantes, il porta sans cesse sur son corps les instrumens de la mortification la plus recherchée. Sous la pourpre, & sous la cuirasse, à la Cour, & dans un Camp, il étoit couvert d'un rude Cilice qu'il ceignoit encore de cordes à gros nœuds, pour en rendre l'impression plus vive. Dans la derniere bataille où il perdit la vie, on le trouva revêtu de cette armure Spirituelle qu'il n'étoit plus en état de dissimuler, comme il faisoit auparavant. Devenu Comte de Penthiévre & Duc de Bretagne, il regarda l'élévation de sa fortune comme une obligation & un moyen d'exercer la justice, de soulager

Froissart l. 1. c. 227.

soulager les Pauvres, d'orner les Eglises, de faire du bien à tout le monde. Dans le choix de ses Officiers, il préféroit toujours les plus éclairés & les plus gens de bien : il se les attachoit par des bienfaits ; mais il ne vouloit pas qu'ils recûssent aucune gratification pour les fonctions de leurs charges, persuadé que c'étoit lever le bandeau à la justice, que d'employer des gens qui veulent s'enrichir aux dépens du Public. Son affection pour les Pauvres s'étoit déclarée, dès qu'il avoit pû comparer leur mauvais sort avec la fortune des Riches. Cette différence le touchoit sensiblement, & il s'étudioit souvent à mettre une sorte d'égalité entre son état de Souverain & les conditions les plus misérables. Il rassembloit dans son Palais des troupes de Pauvres qu'il servoit lui-même à table & à qui il lavoit les pieds. Il les visitoit dans leurs Maisons où dans les Hopitaux : quelquefois il s'est dépoüillé de son Manteau Ducal, pour en appliquer le prix à des malheureux, qu'il ne se trouvoit pas à portée de secourir autrement. Ses fondations de piété ou de charité, ses présens aux Eglises sont sans nombre. C'est sur-tout à Rennes, à Nantes, à Guingamp, à Morlaix, à Lamballe qu'il signala sa liberalité. Tout ce qui interessoit le culte Divin avoit un empire absolu sur ses sentimens. Il assistoit aux offices de l'Eglise avec un esprit de foi qui paroissoit dans tout son extérieur. Il entendoit tous les jours au moins trois Messes dont une étoit chantée solemnellement. Dans ses courses militaires il prenoit des mesures pour ne L'AN 1365.

L'AN 1365. manquer jamais le ſaint Sacrifice. Etant un jour en marche pour aſſiéger Hennebond, il s'arrêta tout à coup pour faire célébrer les ſaints Myſteres; un Seigneur de ſa Cour nommé Aufroi de Montbourcher, plus impétueux que le Duc & moins dévot, lui répréſenta aſſez vivement qu'avec ſes dévotions à contre-tems, il couroit riſque de ſe laiſſer ſurprendre par les ennemis. Sur cela Charles lui répondit : » Seigneur Aufroi, nous aurons » toujours des Villes & des Châteaux, & ſi l'on » nous les prend nous les recouvrerons avec le » ſecours de Dieu; mais ſi nous négligions d'en- » tendre la Meſſe, ce ſeroit une perte que nous ne » réparerions jamais. » Les Sacremens étoient pour lui une ſource de graces & de conſolation. Il ſe confeſſoit régulierement deux fois la ſemaine, & le jour de la Bataille d'Auray, il s'étoit purifié trois fois dans ce bain ſalutaire. Il participoit tous les mois & toutes les Fêtes Solemnelles à la Sainte Table. Sa poſture alors étoit d'un homme pénetré de reconnoiſſance & d'amour. Ses larmes & ſes ſoupirs déceloient le torrent de délices ſpirituelles qui inondoient ſon cœur. Son zéle pour honorer les Saints, le portoit à entreprendre des pélerinages qu'il faiſoit quelque-fois nuds pieds, dans les tems & dans les chemins les plus impratiquables. Tel fut le voyage qu'il fit depuis la Roche-Dérien juſqu'à Treguier pour viſiter le tombeau de S. Yves. La Reine des Saints avoit en lui un ſerviteur fidéle, tous les jours outre le grand Office de l'Egliſe il

Lobin. p. 275.

récitoit celui de la ſainte Vierge, & quand il terminoit les Heures Canoniales par l'Antienne *Salve Regina*, c'étoit avec une ardeur & une eſpece de raviſſement ſenſible. Il étendoit les vuës de ſa foi juſqu'aux Miniſtres de l'Autel, par-tout il les traitoit comme ſes peres & ſes maîtres. Quand il ſe trouvoit avec des Prélats, il ne prenoit jamais le pas au deſſus d'eux, & plus d'une fois, pour honorer le Sacerdoce, il lui eſt arrivé de mettre pied à terre, afin de ſaluer les Eccléſiaſtiques qui ſe rencontroient ſur ſa route. L'AN 1365.

Charles de Blois ſoutint la guerre pendant près de vingt-trois ans pour défendre les droits de Jeanne ſon épouſe ſur le Duché de Bretagne. Ce fut cette Princeſſe qui perpétua la querelle, autant peut-être par la jalouſie que lui donnoient les grands exploits de ſa rivale, la Comteſſe de Montfort, que par le déſir de conſerver la Souveraineté dans ſa famille. Charles ſuivit les volontés d'une épouſe dont l'alliance l'honoroit, & dont les prétentions après tout n'étoient pas une chimere. Cependant il ſentit toujours les reproches de ſa compaſſion pour les peuples : ce qu'ils ſouffroient à ſon occaſion le rempliſſoit d'amertume. Il auroit voulu finir la guerre ou par un traité, ou par un combat qui n'eut mis que ſes jours en danger. Les Seigneurs de ſon parti ſe plaignoient quelquefois des délicateſſes de ſon cœur. Ils diſoient que leur Duc étoit plus fait pour le Cloître, que pour le Trône : maniéres de penſer qui ne ſurprennent point dans des hommes paſſionnés ; mais qui n'en-

L'AN 1365. trerent jamais dans le cœur d'un Prince persuadé que sa véritable gloire étoit de rendre les peuples heureux. Charles, à la tête de ses troupes & le fer à la main, conservoit toute la modération & toute la charité chrétienne à l'égard de son Compétiteur. S'il arrivoit que quelqu'un s'emportât contre la Maison de Montfort, il imposoit silence disant qu'elle croyoit défendre ses droits, comme lui défendoit les siens.

Mais les adversités furent en quelque sorte le bel endroit de sa vie. Vaincu & prisonnier en 1347. il fut envoyé en Angleterre, où il souffrit, pendant trois ans, toutes les rigueurs d'une affreuse prison. Il étoit renfermé dans la Tour de Londres, & les Anglois, sans respect pour son rang, lui prodiguoient les injures & les outrages. Sa ressource, dans une situation si humiliante, fut la priére & la mortification de son corps qu'il n'a peut-être jamais tant affligé que dans ce lieu, où Dieu seul étoit témoin des excès de sa ferveur. Il fut traité un peu plus doucement les six autres années que dura encore sa captivité; mais ce fut le temps de ses plus grands malheurs. Il y eut de son côté des batailles perduës & des Villes prises. Le Connétable Charles d'Espagne, son gendre, fut assassiné par les ordres du Roi de Navarre. Cent mille florins d'or destinés pour sa rançon, périrent en mer avec le Vaisseau qui les portoit. Au récit de tous ces évenemens, Charles soumis aux ordres de la Providence, s'écrioit, en levant les yeux au Ciel, *que Dieu soit loué pour tout ce qu'il nous envoye*, ou bien

prenons courage, mes amis, tout cela est pour notre bien. Une vie si sainte fut terminée, comme nous avons dit, dans un combat. Charles après des coups extraordinaires de valeur, fut pris par un Anglois, & tué presqu'aussi-tôt, sans avoir le temps de dire autre chose que ces mots : *Ah Seigneur mon Dieu!* Il s'étoit préparé à cette journée par la réception de la sainte Eucharistie, & par le rude Cilice qu'il portoit sous ses armes. Dieu qui sçait, quand il lui plaît, tirer ses Elus d'un champ de bataille comme d'un lieu de priéres, montra bien-tôt par d'éclatans prodiges, combien la mort de ce Prince avoit été prétieuse à ses yeux. L'AN 1365.

Miracles de Charles de Blois.

En 1368. Urbain V. nomma l'Evêque de Bayeux, l'Abbé de Marmoutier, & l'Abbé de S. Aubin d'Angers, pour faire l'examen juridique de ces merveilles qu'on publioit de toutes parts. La mort du Pape interrompit les procédures ; mais Gregoire XI. son Successeur les reprit avec zéle, malgré les oppositions de Jean IV. Duc de Bretagne, qui craignoit que si son Compétiteur étoit canonisé, les peuples ne le regardassent lui & ses enfans comme des Usurpateurs. L'enquête se fit donc à Angers depuis le 9 de Septembre 1371. jusqu'au mois de Décembre. On entendit soixante témoins sur la vie, & cent cinquante-huit sur les miracles, qui étoient des guérisons de malades & même des résurrections de morts. Toutes les piéces du procès furent ensuite envoyées au Pape qui, apparemment par déférence pour le Duc de Bretagne, ne voulut pas alors pousser les choses plus

L'AN 1365. loin. Le Schisme survint, & l'on perdit le fil de cette affaire qui est toujours demeurée suspenduë, sans qu'on ait parlé de la conclure. Il ne faut donc pas dire, avec Froissart, que Charles de Blois a été canonisé par Urbain V. Il ne faut pas, avec l'Historien de Bertrand du Guesclin, lui donner le titre de Saint; mais il faut reconnoître que la mémoire de tant de vertus est infiniment chere à la Bretagne & à la France; que l'Eglise Romaine l'a consacrée en quelque sorte par les préliminaires d'un culte Religieux, & qu'enfin elle mérite d'être célébrée éternellement dans les Fastes de l'Eglise Gallicane.

Brigandages des Compagnies.

La paix qui se fit en Bretagne après la mort de Charles de Blois, ramena en France les troupes congédiées de part & d'autre. Ce fut un renfort pour ces redoutables Compagnies qui désoloient toujours le Royaume, & un surcroit d'inquiétude pour le Pape. Il voyoit croître les désordres sans pouvoir les arrêter. D'abord la Croisade concertée avec le Roi de Chipre, lui avoit paru une maniére toute naturelle d'éloigner cette multitude de gens dont la guerre étoit l'élement & la ressource. Il s'étoit avancé jusqu'à en faire la proposition à ceux qui avoient suivi autrefois le Marquis de Montferrat en Italie, & qui la plûpart étoient retournés en France. Ce moyen n'avoit pas réussi. La beauté de nos Provinces paroissoit à ces Brigans un bien préférable à l'honneur de vaincre les Sarazins. Le Pape avoit tenté ensuite la voye de l'autorité, en ordonnant aux Chefs des Compagnies

Rain. 1364. *n.* 25.

Rain. 1365. 3.

de rompre leur confédération & de réparer leurs crimes par l'entreprise d'une guerre sainte. Ces ordres n'étoient guéres propres à soumettre des hommes fiers, toujours armés, & souverainement jaloux de leur liberté. Bien loin d'obéir au S. Pere, ils multiplierent leurs violences. Le détail qu'en fait Urbain dans une Bulle adressée le 8 d'Avril 1365. à tous les Fideles, est un tissu d'horreurs. On diroit que ces détestables Compagnies avoient entrepris de détruire la Religion & l'État: leurs moindres crimes étoient le ravage des Campagnes & des Villes, ils égorgeoient jusqu'aux enfans dans le berceau, ils deshonoroient les Vierges consacrées à Dieu, ils trainoient en esclavage les Dames de la plus haute qualité, ils s'en servoient dans leurs marches pour porter les armes & le bagage. Les Eglises, les Monasteres, les Vases Sacrez n'arrêtoient point ces sacrileges. Ils réduisoient en cendres les Lieux les plus Saints, ils employoient contre les Prêtres la rigueur des tourmens & la mort même, apparemment pour les obliger à découvrir les richesses du Sanctuaire & les Ornemens de l'Autel. Tant d'abominations commises sous les yeux du Pape, l'irriterent à un tel point qu'il fit dresser une longue procédure contenant des anathémes contre les Compagnies, & contre tous ceux qui leur donneroient des secours d'armes, de chevaux ou de vivres. Il y étoit déclaré que tous les descendans de ces Bandits seroient inhabiles à succeder aux biens de leurs peres, a posseder des emplois dans l'état, & a être élevés

L'AN 1365.

L'AN 1365. au Sacerdoce. Mais comme il n'y avoit pas de ſûreté à ſignifier cette Sentence aux coupables, il étoit marqué que la publication faite dans le Palais Pontifical, tiendroit lieu de toute autre promulgation. Enfin le mal croiſſant toujours, le Pape ſollicita le zéle des Evêques de France, & de tous les fideles; il les conjura par tout ce qu'il y a de plus preſſant, de pourſuivre ces ennemis de Dieu & du genre humain, de leur fermer les paſſages, de les combattre partout : pour cela il accordoit l'Indulgence Pléniere à l'article de la mort. Ce dernier effort du Pape eut quelque ſuccès dans les cantons voiſins des terres de l'Egliſe. Bien des gens qui favoriſoient ces Brigands abandonnerent un ſi mauvais parti. Les milices du païs ſe raſſemblerent pour les attaquer. On força quelques uns de leurs Chateaux, on en prit d'autres par famine. Cela diminua un peu la miſere publique dans le Lionnois, la Provence & le Languedoc; mais les grands Corps des Compagnies ſubſiſtoient toujours & couroient les autres Provinces du Royaume.

Vitæ t. 1. p. 402.

Ibid. p. 369.

L'Empereur Charles IV. vient à Avignon.

Cont. Nang. p. 907.
Rain. 1365. n. 1.

Sur ces entrefaites, l'Empereur Charles IV. vint à Avignon avec une Cour nombreuſe, & le jour de la Pentecôte 3 de Juin 1365 il aſſiſta, avec tout l'appareil de la Majeſté Impériale, à la Meſſe célébrée ſolemnellement par le Pape. Dans cette entrevuë il fut queſtion des affaires de l'Egliſe, dont la principale regardoit les progrès que les Turcs faiſoient ſans ceſſe en Europe. L'Empereur étoit d'avis qu'on formât une armée des Compagnies répanduës en France, & qu'on la fit mar-

cher

cher contre les Infideles par l'Allemagne & par la Hongrie, où si cela ne se pouvoit executer, qu'on lui preparât un embarquement dans les ports d'Italie. Le Pape entra dans cette pensée, il en écrivit le 9 de Juin à la Cour de France, & comme il falloit un fond pour la solde de ces Troupes, il accorda au Roi pour deux ans les décimes de tous les bénéfices. L'Evêque du Mans reçut en même tems commission d'absoudre des censures tous ceux des Compagnies qui prendroient parti pour la guerre sainte, ou qui serviroient à dissiper l'union qui les rendoit si formidables. Ce systême, quoique rempli de difficultés, auroit été agréé du Roi Charles V. sans l'occasion favorable qui se rencontra de suivre un ancien projet, plus simple, plus prompt, & plus aisé a persuader aux Chefs des Compagnies. Le Pape envisagea ce projet comme un plan de croisade, on le donna pour tel dans le public, & jusques dans l'exécution, les Compagnies se regarderent comme une armée de croisez : c'est par-là que cet évenement tient à l'Histoire de l'Eglise Gallicane. Nous n'en développons que les causes & les commencemens, les progrès & les suites ne nous regardent point.

L'AN 1365.

Rain. 1365. n. 4.

Les Compagnies prennent parti contre Pierre le Cruel.

Pierre le Cruel remplissoit toujours la Castille du sang de ses sujets & de ses proches. Henri Comte de Transtamare, son frere naturel & réfugié en France, avoit fait une tentative pour conduire les Compagnies en Espagne contre ce Monarque si détesté. Le traité qui se conclut en 1362 entre lui & le Roi Jean fut sans effet, ou si quelques

Hist. de Languedoc. T. 4. p. 317.

L'AN 1365. corps des Compagnies passerent les Pyrénées, ce fut en petit nombre & pour peu de tems; car on ne s'apperçut point en France que les brigandages & les violences eussent diminué. Au commencement de 1365. Pierre le Cruel fit une démarche qui lui attira des éloges; il offrit de venir en personne défendre le S. Siége contre tous ses ennemis, il entendoit sans doute les Compagnies qui causoient alors une extrême inquiétude au Pape. Cette offre si éloignée du caractere de ce Roi sans mœurs & sans humanité, étoit peut être pour détourner le Pape de consentir au passage des Compagnies, au cas que le Comte de Transtamare voulût encore les rassembler, pour porter la guerre en Espagne. Quoiqu'il en soit, le Pape marqua au Roi sa reconnoissance par une Lettre dattée du premier de Mars, & toute remplie de témoignages d'affection. C'est ce qui nous rend fort suspect tout ce que dit Froissart de la conduite de la Cour Romaine à l'égard de ce Prince. Il prétend que cette année le Pape cita Pierre le Cruel a comparoître en personne à Avignon, pour y rendre compte de tous ses crimes, en particulier du meurtre (*a*) commis en la personne de Blanche de Bourbon, son épouse; de l'alliance contractée avec les Infidéles, & des violences faites aux Ecclesiastiques; que le Roi, au lieu d'obéir à ce

Rain. 1365. n. 7.

Froissart l. 1. c. 230.

(*a*) Le P. Daniel dit que la nouvelle de la mort de Blanche de Bourbon que le Roi de Castille venoit de faire empoisonner, fut un motif pour le Roi Charles V. de donner les Compagnies à Henri de Transtamare; & pour le Pape, de proceder contre le Roi de Castille. C'étoit en 1365. La Reine Blanche avoit été empoisonnée en 1361: ainsi cette nouvelle ne pouvoit être récente dans les Cours de France & d'Avignon.

commandement maltraita les Nonces Apostoliques ; qu'en conséquence on procéda contre lui ; qu'il fut déclaré en plein Consistoire excommunié, infidéle, indigne de la Couronne, & son frere, Henri de Transtamare, rendu capable d'y succeder ; qu'enfin le Pape, de concert avec le Roi d'Arragon, qui étoit présent, prit des mesures pour faire détroner D. Pedre par les Compagnies. Encore une fois il est difficile d'accorder toute cette narration avec la Lettre du Pape, écrite au Roi de Castille, le premier de Mars. Mais ce que fit Urbain, au mois de Fevrier de l'année suivante, est bien plus contraire à la procédure dont parle Froissart. C'étoit le tems où le Roi d'Arragon & les Compagnies entroient à main armée dans la Castille. Le Pape, bien loin d'approuver ces hostilités, envoya l'Evêque de Chichestre aux Rois de Castille & d'Arragon avec des Lettres où il témoignoit sa douleur extrême, de voir la division de deux Princes si puissans & si chers à l'Eglise. Il tenoit le même langage dans d'autres Lettres aux Rois de Portugal & de Navarre, au Prince de Galles, à la Reine d'Arragon & au Prince de Gironne son fils aîné. Il les prioit tous d'employer leurs bons offices, pour éteindre la guerre funeste qui embrasoit les deux plus florissans Royaumes d'Espagne. Voilà des Négociations qui contredisent positivement les desseins que Froissart attribue au Pape contre Pierre le Cruel.

L'AN 1365.

Rain. 1366. n. 30.

Le même Auteur, ajoute que Charles V. voulant donner le Commandement des Compagnies à Ber-

L'AN 1365. trand du Guesclin qui étoit prisonnier de Jean Chandos, Seigneur Anglois, depuis la bataille d'Auray; le Pape paya une partie de sa rançon, sans doute dans la même vuë de l'envoyer à la conquête des Etats du Roi de Castille. Mais cela ne peut se concilier avec l'ancienne Histoire de Bertrand du Guesclin, laquelle nous répresente d'une part, l'étonnement extrême de la Cour Romaine quand Bertrand s'avança vers Avignon avec les Compagnies, & de l'autre le ton impérieux que prit ce Général en demandant de l'argent & des absolutions au Pape. Si le S. Pere avoit payé tout récemment la rançon de du Guesclin pour donner un Chef aux Compagnies, la Cour d'Avignon n'auroit apparemment pas été surprise de le voir à leur tête, elle n'auroit pas traité avec lui comme avec un inconnu & un ennemi; & Bertrand lui-même, qui se picquoit de grandeur d'ame & de reconnoissance, auroit pris un air plus modeste avec son Libérateur, en lui demandant la somme dont il avoit besoin pour ses troupes. De tout ceci il faut conclure que la relation de Froissart n'est pas exacte, qu'Urbain V. n'ébranla point le Trône de Castille, & qu'il respecta toujours la Majesté Royale dans un Prince d'ailleurs très-méprisable & qui la déshonoroit. Ce fut le Comte de Transtamare qui fit gouter à la Cour de France ses prétentions sur la Castille, & ses anciennes vuës sur le service qu'on pouvoit tirer des Compagnies, pour dépouiller le Roi D. Pedre. Bertrand du Guesclin le seconda: à ce projet ils joignirent tous

Vie de Bertr. c. 17.

deux celui de la Croisade contre les Maures; Bertrand en fit usage pour toucher davantage les Compagnies, & il comptoit lui-même combatre les Infidéles, après avoir mis Henri de Transtamare sur le Trône. C'est tout le nœud de ce point d'histoire que nous avons cru devoir éclaircir, pour montrer qu'on fait mal-à-propos Urbain V. le promoteur d'une guerre, dont le but principal étoit d'enlever la Couronne à un Prince légitime.

L'AN 1365.

Bertrand du Guesclin tire de la Cour Romaine une grosse somme d'argent.

Vie de Bertr.

Ibid.

Le Pape, comme nous venons de le marquer, ne vit pas volontiers Bertrand du Guesclin & les Compagnies aux portes d'Avignon. Il envoya un Cardinal pour les reconnoître & pour sçavoir ce qu'ils demandoient, les menaçant déja de l'excommunication, s'ils ne se retiroient au plûtôt. Le premier compliment qu'on fit au Cardinal fut de lui demander s'il apportoit de l'argent; il en parut indigné, mais le Maréchal d'Andrehen & du Guesclin lui representerent que les gens qu'ils commandoient, renonçant à leurs brigandages pour aller combattre les Sarrazins de Grenade, il falloit leur faciliter le voyage & leur accorder deux choses, l'absolution de tous leurs pechés, & deux cents mille francs; qu'au reste on eût à les satisfaire promptement, si l'on vouloit éviter les désordres que causeroit leur voisinage. Le Cardinal fit son rapport au Pape, & pendant ce tems-là les gens des Compagnies commencerent à piller la Campagne. Le Pape qui voyoit de son Palais emmener les bestiaux, enlever les grains & les fourages, fit sans délai une levée de cent mille

L'AN 1365. francs ſur les riches Bourgeois & ſur le Peuple ; & il envoya les offrir à Bertrand du Gueſclin avec l'abſolution en bonne forme (ce ne pouvoit être que l'abſolution des cenſures.) Bertrand voulut bien ſe contenter de cette ſomme ; mais ſçachant qu'on l'avoit tirée des Bourgeois, il ne voulut pas la recevoir, & il ordonna qu'elle fût rendue à ceux qui l'avoient fournie, diſant que c'étoit au Pape & aux Prélats à porter le poids de ce ſubſide. Sur cela nous remarquons qu'à l'égard du Pape, ce que nous aurons à dire dans la ſuite de ſes aumônes ſans bornes, de ſes fondations d'Egliſes & de Monaſteres, de ſa modeſtie & de ſa frugalité, fait juger que s'il s'épargna dans cette occaſion pour charger ſon peuple, ce ne pouvoit être par avarice ou par dureté. Il crut ſans doute ou que ſes tréſors ſeroient mieux employez à ſubvenir aux autres beſoins de l'Egliſe, qu'à enrichir des Brigands ; ou que ſon peuple porteroit volontiers une charge qui le délivreroit ſur le champ du mauvais voiſinage des Compagnies. Quoiqu'il en ſoit, il fallut obéir aux volontez d'un brave qui étoit à la tête de trente mille déterminés, & la Cour Romaine paya les cent (*a*) mille francs. Bertrand du Gueſclin continua ſa route par le bas Languedoc, & ſe joignit au Roi d'Arragon, le premier jour de l'an 1366. Ses gens portoient ſur leurs habits de grandes croix blanches, ſous pretexte qu'ils alloient faire la guerre aux Sarra-

Zurit. Annal. l. 9. c. 62.

L'AN 1366.

(*a*) Le P. Daniel dit que la Cour Romaine paya deux cents mille francs ; ce n'eſt que cent mille.

zins ; mais ils tournerent bien-tôt leurs armes contre le Roi D. Pedre, qu'on leur répresentoit comme un ennemi de Dieu & de l'Eglise, allié des Infidéles & des Juifs, Infidéle lui même & Apostat de la Religion.

L'AN 1366.

La Croisade que le Roi de Chipre sollicita si long-tems, avoit perdu son principal appui à la mort du Roi Jean, qui en étoit nommé Généralissime. Les autres Princes de l'Europe donnerent à Pierre de Lusignan beaucoup d'éloges & quelque argent ; mais aucun d'eux ne voulut partager avec lui les dangers de l'entreprise. Ce Prince réduit aux secours des particuliers & à ses propres forces, ne laissa pas de former une armée de dix mille Hommes de pied & de quatorze cents Chevaux. Le rendez-vous fut dans l'Isle de Rhodes, & c'est là que le B. Pierre Thomas, seul objet qui nous interesse ici, reprit les exercices de son ministere.

Le Roi de Chipre tire peu de secours des Princes d'Occident pour la Croisade d'Orient.

D'Archevêque de Crete, le Pape l'avoit fait Patriarche de Constantinople, ensuite Légat de la Croisade, à la place du Cardinal Talayrand destiné d'abord pour cette fonction, & mort le 17 de Janvier 1364. Ce devoit être la derniere & la plus glorieuse situation du B. Pierre. Evêque titulaire de la nouvelle Rome, révêtu tant de fois de l'autorité du S. Siége, honoré dans toutes les Cours de la Chrétienté, il falloit encore qu'il fut l'ame d'une guerre sainte, le Pasteur & le pere d'une armée de Croisez. Avant le départ de Rhodes, le saint Prélat jetta les fondemens d'une ex-

Suite des travaux du B. Pierre Thomas, Patriarche de Constantinople, & Légat de la Croisade.

Vita B. Petr. apud. Boll. t. 2. Jan. c. 14. & seqq.

L'AN 1366. pédition vraiment Chrétienne, par le ſoin qu'il prit de préparer les cœurs & de purifier les conſciences. Son occupation journaliere fut d'annoncer la parole de Dieu, d'entendre les confeſſions, de célébrer des Meſſes ſolemnelles, de faire des Proceſſions, de viſiter les Malades, de pacifier les differens, de concilier les divers intérêts. Il ſe multiplioit en quelque ſorte, tantôt dans le Conſeil du Roi & parmi les Grands, tantôt avec les Matelots & les ſimples Soldats : ici s'employant pour le grand Maître de Rhodes & ſes Chevaliers, là pour les Etrangers de toutes nations qui avoient pris la Croix ; partout inſpirant l'union, la charité & le courage. Ses travaux ne lui laiſſoient preſque pas le tems de prendre un peu de nourriture ou de ſommeil. Il ne pouvoit ſe refuſer aux empreſſemens qu'on avoit de le voir & de l'entendre. C'étoit la reſſource commune, & quand on avoit eû le bonheur de recevoir ſa bénédiction ou de lui baiſer la main, on ſe croyoit en état d'affronter tous les dangers. Dans cette multitude de Croiſez il ſe trouva des gens qui ne s'étoient pas confeſſez depuis dix & 20 ans, d'autres qui avoient pris la Croix par des motifs de vanité ou d'avarice, cherchant plus les graces du Prince que la gloire de Dieu : toutes les conſciences furent purifiées, tous les ſentimens défectueux furent réformés par les ſoins du S. Patriarche. Peu de jours avant qu'on mit à la voile, il y eut une Communion générale dans l'armée : le Roi & les Seigneurs donnerent l'exemple, & communierent

Communierent de la main du Prélat. On s'embarqua enfin le dernier jour de Septembre 1365, & le B. Pierre de dessus la Galere Royale, bénit la flotte, la mer & les troupes. En quatre jours on arriva au Port d'Alexandrie : le Légat tenant sa Croix haute, donna encore la bénédiction à l'armée & il lui inspira tant d'ardeur que, malgré la multitude infinie des Sarrazins qui couvroient le rivage, & parmi une grêle de fléches qu'ils lançoient sur les Croisez, ceux-ci firent leur descente, repoussérent les Infidéles, les poursuivirent & se rendirent maîtres d'Alexandrie : tout cela en moins d'une heure, & sans qu'il y périt un seul Chrétien. On trouva dans la Ville des richesses immenses, les Croisez s'en emparerent ; mais sous prétexte de leur petit nombre, ils ne voulurent point garder une place, que les Sarrasins, revenus de leur frayeur, ne manqueroient pas de venir assiéger avec toutes leurs forces. Le Roi & le Légat eurent en vain recours aux prieres & aux larmes, il fallut se rembarquer quatre jours (*a*) après la prise d'Alexandrie & retourner en Chipre.

L'AN 1366.

Le Roi souhaita que le B. Pierre Thomas repassât en France, pour rendre compte de toute l'expédition au Pape. Il alla préparer son voyage à Famagouste : c'étoit aux Fêtes de Noël. Le Saint Homme se livrant aux sentimens de sa dévo-

(*a*) M. Fleuri dit qu'on abandonna Alexandrie le quatriéme jour depuis la prise c'est à-dire le 4 d'Octobre. Il avoit oublié qu'il venoit de mettre la prise de cette Ville le 3 d'Octobre. Il falloit donc dire qu'on se retira le 7 & non pas le 4.

L'AN 1366. tion, célébra tous les Offices de ces grands jours. La saison étoit rigoureuse, il y ajoutoit le jeûne & la nudité des pieds. Le corps ne put soutenir la ferveur de l'esprit, une fievre ardente le saisit. Dieu lui fit connoître que sa derniere heure approchoit, il s'y prépara par tous les exercices de la piété & de la penitence. Il voulut qu'on le mit à terre revêtu d'un sac & la corde au col : en cette posture il demanda pardon à toute l'assemblée, fit sa profession de foi, reçut le S. Viatique & l'Extrême-Onction, récitant toutes les priéres dont l'Eglise accompagne ces saintes actions. La vie toute céleste de ce grand Homme n'empêcha pas les Puissances de l'Enfer de lui dresser des embuches dans ses derniers momens. Les Démons se présenterent à lui d'une maniere sensible ; mais il les mit en fuite en s'armant de l'invocation de la Mere de Dieu, & en faisant porter sa Croix Patriarchale dans l'endroit où il appercevoit cette Légion d'ennemis. Tous ses autres momens ne furent qu'une pratique continuelle des plus excellentes vertus. Il distribua à ses Domestiques mille florins qui lui restoient. Il ordonna que son corps fût enterré dans l'Eglise des Carmes à l'entrée du Choeur, afin qu'il fût foulé sans cesse aux pieds : traitement, disoit-il, que méritoient les viles dépouilles d'un aussi grand pecheur que lui. Il entreprit de dire encore les Heures de l'Office Canonial, ausquelles il n'avoit jamais manqué depuis sa premiere entrée en Religion ; mais ses forces l'abandonnerent, & son Confesseur acheva de

Le B. Pierre meurt saintement.

les réciter auprès de lui. Quoiqu'il n'eut plus qu'un soufle de vie, il disoit toujours qu'il ne pouvoit partir de ce monde avant l'arrivée de son cher disciple, le Chancelier de Maizieres, qu'il avoit fait prier de venir de Nicosie, pour entendre ses dernieres volontez. Le Chancelier arriva : à sa présence le S. homme reprit ses forces, il s'entretint long-tems avec lui, & il lui donna divers ordres avec autant de liberté d'esprit que s'il avoit été en pleine santé. Peu de tems après, il entra dans une douce agonie & il rendit tranquillement son esprit à Dieu le 6 de Janvier 1366. Le concours fut prodigieux à ses obséques : pendant six jours il demeura exposé dans l'Eglise des Carmes, revêtu de l'habit de cet Ordre & recevant les respects de tous les Etats, sans en excepter les Schismatiques qui vinrent, comme les plus fidéles Catholiques, lui baiser les mains & les pieds. Ce Saint corps répandoit une odeur agréable, & ses membres parurent fléxibles, comme s'ils avoient été animés. Ces merveilles furent suivies de quantité d'autres. Quoique l'Eglise ne l'ait pas Canonisé selon les formes ordinaires, sa vie & sa mort avoient jetté un si grand éclat qu'on crut dans son ordre devoir lui rendre un culte Public. La Congrégation des Rites a confirmé cet usage, en approuvant plusieurs fois l'Office du B. Pierre, dont les Carmes font la Fête double le 29 de Janvier. Ils lui donnent le titre de Martyr, parce qu'on dit qu'il avoit été blessé à la prise d'Alexandrie, & que ses blessures lui causerent la mort.

L'AN 1366.

Jezan. annal. Carm. ad. an. 1366.

L'AN 1366.

Le Pape demande au Roi de France des secours pour l'Orient.

Le Pape apprit presqu'en même tems la prise d'Alexandrie, la mort du Légat, la désertion des Croisés & l'armement que les Infidéles préparoient contre les Isles de Rhodes & de Chipre. Pour résister à ces redoutables ennemis, Pierre de Lusignan & les Chevaliers de saint Jean établis à Rhodes, sollicitoient de nouveaux secours d'hommes & d'argent. Quoique le goût des guerres saintes fut fort rallenti en France; Urbain ne laissa pas d'en écrire au Roi Charles V. Il lui réprésente dans sa Lettre du 6 d'Octobre, que si les ennemis du nom Chrétien venoient a détruire la puissance du Roi de Chipre, & des Rhodiens, on perdroit tout à la fois, & la route pour aller à la Terre Sainte, & l'espérance de la recouvrer jamais; que cela entraineroit infailliblement la ruine entiere de la Chrétienté en Orient: plaie éternelle pour l'Eglise, & sujet d'opprobre pour les Fidéles d'Occident. Sur cela il conjure le Roi d'envoyer quelques troupes au secours de ces païs si exposés aux courses des Infidéles, l'assurant qu'il étoit résolu d'accorder en cette occasion l'Indulgence que le S. Siége avoit attachée à l'expédition de la Terre Sainte. Il écrivit à peu près dans les mêmes termes aux Evêques du Royaume: il se fit en conséquence quelques levées d'argent; mais dans les meilleures choses, on ne peut prévenir tous les abus. Il se trouva des imposteurs à qui l'avarice suggéra de publier la Croisade, & de tourner à leur profit les aumônes des Fidéles. On découvrit la fraude & les Evêques eurent ordre du Pape de faire arrêter les coupables.

Rain. 1366. n. 15.

Le danger de la Religion en Orient étoit un des motifs qui faisoient souhaiter au Pape de rétablir le S. Siége en Italie, païs plus voisin que la France de cette Chrétienté désolée. Urbain avoit toujours eu à cœur ce rétablissement du S. Siége : il s'en étoit expliqué presque toutes les années. Les troubles de l'Italie, & les désordres causez par les Brigands, l'avoient empêché jusques là d'entreprendre le voyage. Après les victoires du Cardinal d'Albornos dans l'état Ecclesiastique, après le départ des Compagnies qui venoient de passer les Pyrenées, il crut que le tems étoit venu de répondre à l'attente des peuples & aux désirs des Romains; il fut confirmé dans son dessein par Pierre Infant d'Arragon & par Petrarque, deux hommes très-célébres alors, chacun dans leur genre. Pierre étoit fils de Jacques II. Roi d'Arragon & de Blanche de Sicile, sœur de saint Louis, Evêque de Toulouse. Il avoit quitté le monde depuis quelques années pour entrer dans l'Ordre de S. François, & il y vivoit avec la réputation d'un homme à révélations & à miracles. Il vint exprès à Avignon, pour exhorter le Pape à rendre la Chaire Pontificale à l'Italie. Il fut reçu de la Cour Romaine avec toute la distinction que méritoient sa naissance & ses vertus, & le Pape lui promit d'avoir égard à ses remontrances; dans la suite un petit incident pensa lui attirer l'indignation du S. Pere. Urbain avoit donné à l'Infant un bras de saint Louis, Evêque de Toulouse, pour le porter au Couvent des Freres Mineurs de Montpellier, par où il de-

L'AN 1366.

Le Pape prend des mesures pour aller à Rome.

Vading. 1358 *n.* 2.

Idem. 1366. *n.* 11 & 12.

l'An 1366. voit paſſer à ſon retour en Eſpagne. Le Prince, ſoit qu'il crût pouvoir s'approprier cette Relique parce qu'elle étoit d'un Saint à qui il tenoit de près par les liens du ſang, ſoit qu'il voulut ſeulement ſatisfaire à loiſir ſa dévotion, l'emporta avec lui en Catalogne, & la garda long-tems ſans l'envoyer au lieu de ſa deſtination. Cela aigrit toute la ville de Montpellier : on en porta des plaintes juſqu'au Pape, qui ordonna à Pierre d'Arragon d'accomplir au plûtôt la commiſſion qu'on lui avoit donnée, & de rendre le ſacré Dépôt à ſes Confreres; ce qui fut exécuté fidélement.

Petrarque écrit au Pape pour hâter le voyage de Rome.

Petrarch. rer. ſen. l. 7 Ep. unic.

L'autre Partiſan déclaré du ſéjour de Rome & de l'Italie, étoit Pétrarque, l'homme de ce temslà qui diſoit le plus librement ſes penſées, & qui les exprimoit le mieux. Il écrivit à Urbain V. une longue Lettre, ou ſont raſſemblez tous les traits capables de toucher un Pape, homme de bien, attaché aux anciens uſages & qui connoiſſoit aſſez par lui-même l'Italie pour n'en pas craindre le ſéjour. » Conſidérez, lui dit-il, que l'Egliſe de Rome eſt » votre Epouſe; on pourra m'objecter que l'E- » pouſe du Pontife Romain n'eſt pas une Egliſe » ſeule & particuliere; mais que c'eſt l'Egliſe Uni- » verſelle. Je le ſçais, très-ſaint Pere, & à Dieu ne » plaiſe que je reſſerre votre Siége, je l'étendrois » plûtôt ſi je le pouvois, & je ne lui donnerois » point d'autres bornes que celles de l'Océan. » J'avouë que votre Siége eſt partout où Jeſus- » Chriſt à des adorateurs; mais cela n'empêche » pas que Rome n'ait avec vous des rapports par-

L'AN 1366.

» ticuliers ; les autres Villes ont chacune leur Evê» que, vous seul êtes l'Evêque de Rome. » Petrarque ne dit point en cet endroit que le Pape est Evêque Universel, titre qui fut donné à saint Léon jusqu'à six fois dans le Concile de Calcedoine ; mais que les Souverains Pontifes n'ont jamais reçu, comme le témoignent saint Gregoire le Grand & S. Léon IX. Petrarque avoüe seulement que l'Eglise Universelle est l'Epouse du Pontife Romain ou, ce qui revient au même, que le Pontife Romain est *Evêque de l'Eglise Universelle* : qualité que prenoit quelque fois saint Léon (*a*), & qui n'est pas la même chose que le titre d'*Evêque Universel.* Cet article de la Lettre de Pétrarque n'étoit donc pas un trait d'ignorance, comme on l'a insinué plus de trois siécles après lui. Reprenons la suite de ce qu'il écrit au Pape Urbain.

Gregor. Magn l. 4. Ep. 38. vet Edit. Leo IX. Ep. 6. ad Cerul.

Vide Edit. Gussenvill. oper. S. Greg. Mag. not. ad Ep. 36 l. 4. indict. XIII.

Il peint à ce Pontife les divers caracteres de ceux qui avoient conseillé aux autres Papes de ne point quitter Avignon. » Quelques-uns, dit-il, étoient » des esprits bornés, gens incapables de prendre le » bon parti dans une affaire, il faut les plaindre plû» tôt que les blâmer. D'autres suivoient le mouve» ment de leurs passions : la molesse, l'amour de la

(*a*) Presque toutes les Editions de S. Léon, avant celle du P. Quesnel, & la plûpart des Editions des Conciles, reconnoissent que ce S. Pape s'est servi trois fois, à la tête de ses Lettres, de cette expression : *Léon Evêque de Rome & de l'Eglise Universelle* Or on ne peut douter que les Editeurs n'eussent lû la même chose dans de bons Manuscrits. Le P. Quesnel reconnoît que S. Léon a dit en écrivant à Théodose : *Léon Pape de l'Eglise Catholique de la ville de Rome.* Le même Editeur à supprimé, sans en dire la raison, cette Inscription de la Lettre XXVII. (al. XIII) à l'Impératrice Pulcherie : *Léon Evêque de l'Eglise Catholique Romaine.*

Leo Magn. Ep. vet. Edit. 54. 65. 97.

Ibid. Epist. 12.

Ibid. Epist. 13.

L'AN 1366. » Patrie, l'aversion d'un climat étranger, voilà les » ressorts de leur conduite & la raison de leurs Con» seils. Il s'en est trouvé d'assez peu instruits, pour » croire que l'Eglise ne possede rien de plus beau » que le Comté Venaissin; pour dire que l'Italie est » une terre Sauvage, que la mer qui y conduit est » impraticable, que le passage des Alpes est une » route presque impossible. On en a vû à qui tout » étoit suspect au de-là des Monts, l'air, les eaux, » les alimens, le caractere des peuples.... Telles » furent les idées de ces hommes prévenus ou sans » expérience. Pour vous, saint Pere, qui connoissez » l'Italie comme si c'étoit le lieu de votre naissan» ce, vous devez être votre propre conseil en » cette affaire. C'est de l'Italie que Dieu vous a » appellé pour être élevé au Souverain Pontificat, » venez l'exercer en Italie, l'endroit du monde » d'où le Souverain Pontife gouverne l'Eglise avec » plus de Majesté. » Il rappelle après cela au Pape le chagrin sensible que lui avoient causé les Brigans qui couroient la France. » Souvenez vous, saint » Pere, de l'injure faite depuis peu à votre personne » & aux Prélats de votre Cour, lorsque ces odieu» ses Compagnies vous ont forcé de racheter, au » poids de l'or, votre liberté & celle de vos Car» dinaux. Vous vous en plaignites alors en plein » Consistoire, vous dîtes que cet outrage avoit » quelque chose de plus criant que l'attentat com» mis contre le Pape Boniface VIII. & vous aviez raison

L'AN 1366.

» raiſon de parler ainſi : car quoique ce ſoit toujours
» un crime d'uſer de violence à l'égard du Vicaire
» de J. C. on peut dire que la fierté de Boniface
» donna occaſion à ſes malheurs. Il avoit pouſſé à
» bout les Seigneurs d'une grande Maiſon, & c'e-
» toit une eſpece de néceſſité pour eux de ſuccom-
» ber ſous ſa puiſſance, ou de tenter un coup d'é-
» clat contre lui. Dans vous, très-ſaint Pere, il n'y
» a eu que des vertus a reconnoître & a rèvérer ;
» une douceur conſtante, une modération vray-
» ment Chrétienne, un éloignement continuel de
» tout ce qui pourroit bleſſer les autres ; & cepen-
» dant inveſti tout à coup par une armée de Ban-
» dits, vous avez été obligé de ſacrifier vos tré-
» ſors pour vous épargner de plus grands maux :
» heureux néanmoins de ſentir alors que vous
» méritiez d'être réduit à cette extrémité ſi humi-
» liante, pour avoir abandonné l'Egliſe de Rome,
» cette ſainte Epouſe, que J. C. vous avoit don-
» née. » Pétrarque entre de-là dans une deſcription détaillée des agrémens de l'Italie. Selon lui il n'y a rien de ſi doux que l'air qu'on y reſpire, rien de ſi fertile que ſes Campagnes, rien de ſi charmant que ſes Collines & ſes Vallons, rien de ſi abondant que ſes rivieres & ſes forêts, rien de ſi commode que ſa ſituation. Il fait le contraſte du ſéjour d'Avignon, & il en parle avec trop de mépris pour avoir pû faire beaucoup d'impreſſion ſur une Cour toute Françoiſe. Il paſſe tout de ſuite aux beſoins preſſans de l'Egliſe d'Orient & c'eſt un des plus beaux morceaux de la Lettre. » Quoi, dit-il, les

L'AN 1366. » Isles de Chipre & de Rhodes, l'Achaïe & l'Epire » sont en proye aux Infidéles, l'Eglise d'Orient » est entourée d'Ennemis, & vous demeurez tran- » quille au fond de l'Occident ? Que faites vous » sur les bords du Rhône & de la Durance, tandis » que l'Hellespont & la Mer Egée attendent votre » protection ? O vous! le Souverain Pasteur établi » par J. C. songez que dans les paturages soumis » à votre Empire, votre place n'est pas où il y a » de plus doux ombrages, & de plus agréables » fontaines; mais où les loups frémissent davan- » tage, ou les besoins du Troupeau sont plus » grands; montrez donc que vous êtes un vrai Pas- » teur, & non pas un Mercenaire. » Il represente aussi au Pape la briéveté de la vie, & le compte terrible qu'il rendra au jour des vengeances, s'il laisse plus long-tems la premiere des Eglises dans la désolation. » Quand vous paroîtrez, dit-il, à » ce Tribunal où vous n'aurez plus la qualité de » Maître & de Seigneur, mais seulement celle de » Serviteur & de Sujet comme les autres hommes, » vous entendrez J. C. qui vous dira: en quel » endroit avez vous laissé mon Eglise ? je vous » avois choisi parmi tant d'autres, pour réparer » les fautes de vos Predecesseurs, & vous y avez » mis le comble. Mais encore, que répondrez vous » à S. Pierre lorsqu'il vous demandera d'où vous » venez, & en quel état se trouve son S. Temple, » son Tombeau, son Peuple; quand il vous re- » prochera d'avoir préferé sans nécessité les rivages » du Rhône aux lieux qu'il avoit consacrés par sa

» présence & par ſon ſang ? « Il ajoute en finiſſant : » voyez donc, très-Saint Pere, ſi vous aimez mieux » reſſuſciter avec vos citoyens d'Avignon qu'avec » les Saints Apôtres Pierre & Paul, avec les Saints » Martyrs Etienne & Laurent, avec les Saints » Confeſſeurs, Silveſtre, Gregoire & Jerôme, » avec les ſaintes Vierges, Agnès & Cecile ; » cette Lettre eſt dattée du 28 de Juin veille de ſaint Pierre: circonſtance que l'Auteur n'oublie pas, » plut à » Dieu, s'écrie-t'il, que cette même nuit ou je » vous écris avec tant d'aſſurance & en même tems » avec tant de reſpect, vous fuſſiez préſent aux di- » vins Offices dans la Baſilique de S. Pierre : quel- » le joye ſeroit-ce pour les ſaints Apôtres ! quelle » douceur pour vous ! que les momens de cette » nuit vous paroîtroient rapides ! jamais votre ſé- » jour d'Avignon ne vous en fournira de ſembla- » bles. Car ce n'eſt pas la poſſeſſion des biens ſen- » ſibles, c'eſt l'onction de la piété qui rend heu- » reux : en cela Rome, de l'aveu de tous les Chré- » tiens, l'emporte ſur toutes les Villes du monde. »

Petrarch. l. 11 rer. ſen. ep. 1.

Diſcours de Nicolas Orême au Pape, pour l'empêcher de quitter la France.

Le Pape trouva cette Lettre pleine de force, d'éloquence & d'eſprit. Il n'eut pas lieu d'être ſi content d'un grand diſcours que Nicolas Orême vint lui faire de la part du Roi Charles V. pour le diſſuader d'aller à Rome. Orême avoit apparemment plus de ſcience Théologique & Canonique que Petrarque ; mais il lui étoit fort inférieur pour la politeſſe & pour le goût que donne la belle Littérature. Autant que la Lettre de l'Auteur Ultramontain eſt fine & délicate, autant la

L'AN 1366. harangue du Docteur de Paris est fade & mal conçuë. Voici en substance ce qu'elle contient : après un long début où l'Orateur mêle l'aveu de sa foiblesse avec les éloges du Pape & du Roi, il entre en matiére, & la base de son discours est un trait tiré de l'Histoire du martyre de S. Pierre, où l'on suppose que l'Apôtre sortant de Rome pour éviter la persécution, Jesus-Christ lui apparut s'avançant vers la Ville, & que le Saint lui ayant demandé où il alloit, le Sauveur lui répondit : *je vais à Rome pour y être encore crucifié.* Orême applique cela au Roi Charles qui vouloit retenir le Pape à Avignon, & au Pape qui vouloit faire le voyage d'Italie. Les raisons du Pape étoient l'ordre de Dieu, qui dans l'exemple cité (*a*) ramena S. Pierre à Rome; les prérogatives de cette Ville, qui est la Capitale du monde; la dignité de l'Eglise Romaine, qui est la Mere & la Maîtresse des autres Eglises; l'alliance étroite que le Pape a contractée avec cette Eglise, dont il est l'Epoux; l'exemple de plusieurs Saints Pontifes, qui ont toujours résidé à Rome; l'inspiration de Dieu; les promesses réiterées tant de fois; les remords de la conscience; le désir d'éviter les injures causées par les brigandages si communs en France. Tout cela faisoit un préjugé bien fort en faveur du Pape & du voyage qu'il projettoit. Orême prétend y opposer des argumens invincibles. » La

Du Boulai t. 4. p. 396. & seqq.

(*a*) Cette Histoire rapportée par quelques SS. PP. dit que S. Pierre après la réponse de J. C. retourna sur le champ à Rome. En quoi le Docteur Orême montroit peu de jugement, de choisir un trait d'Histoire qui détruisoit toute sa harangue.

» France, dit-il, est un lieu plus saint que Rome. » Avant même l'établissement de la Religion Chré- » tienne, il y avoit dans les Gaules des Druides, » gens consacrés au culte public, & César témoi- » gne que la nation des Gaulois étoit extrêmement » adonnée aux Cérémonies Religieuses. Depuis que » la France s'est convertie à la Foi, elle a ras- » semblé dans son sein les plus précieuses Reliques; » la Croix, la Couronne d'épines, le fer de la » lance qui perça le côté de Notre Seigneur, les » clous qui l'attacherent à la Croix, les instrumens » de sa flagellation, le titre qui fut mis au-dessus » de sa tête : d'où l'on peut conclure que Jesus- » Christ aime plus cette Contrée que toutes les » autres ..... La France d'ailleurs est un pays tran- » quile & favorable aux Papes; combien de fois » les Pontifes n'ont-ils pas souffert du caractere in- » quiet des Romains, & quelle protection n'ont- » ils pas trouvée dans les Rois Très-Chrétiens ? ..... » Mais la France a une grande supériorité sur tous » les autres pays par la gloire des études. Nous » avons parmi nous une florissante Académie, trans- » férée autrefois de Rome à Paris par Charlema- » gne, composée de Docteurs en Théologie, en » Droit & en beaux Arts, comparable aux étoiles » du firmament, & aux foudres dont parle S. Jean » dans l'Apocalypse. » L'Orateur ajoute » que la » Cour Romaine doit rester en Provence, parce » que c'est le milieu de l'Europe, parce que la » France est mieux gouvernée que l'Italie, parce » que c'est la patrie du Pape, parce que le voyage

L'AN 1366. »de Rome est dangereux» : tout cela, peu concluant pour le fond, se trouve encore noyé dans une infinité de passages de l'Ecriture & du Droit qui marquent quelque capacité & peu de raison (a).

On a du Docteur Orême un autre discours où regne le même abus des passages de l'Ecriture, prodigués la plûpart sans regle & sans discernement. Il le prononça, dit-on, en présence du Pape & des Cardinaux la veille de Noël 1363. C'est une remontrance faite à la Cour Romaine sur la décadence des mœurs parmi les Prélats, qu'on y accuse de simonie, d'orgueil, d'avarice, de tyrannie. L'Orateur les menace de la colere de Dieu, s'ils ne changent de conduite. Il réfute les prétextes qui leur font croire que le moment des vengeances est encore fort éloigné. Du reste, il n'attaque que les Prélats en général, sans jamais spécifier ni le Pape ni ses Cardinaux, c'est peut être ce qui rendit sa harangue tolérable, & ce qui lui donna la confiance de porter encore la parole devant la même Assemblée, lorsqu'il fut question du voyage que le Pape se proposoit de faire à Rome. Les Hérétiques de ces derniers tems ont placé Orême parmi les prétendus *Témoins de la vérité contre le Pape*. Illyricus Luthérien a rapporté tout au long son Discours de l'an 1363. sans faire attention qu'il s'y trouve un mot qui condamne tous les Novateurs. Car après avoir annoncé les vengeances de Dieu

Flav. Illyric. test. verit. contr. Papam p. 512.

(a) Il est étonnant qu'une si mauvaise piece ait été copiée, presque mot pour mot, par un Ecrivain du même tems, dans un ouvrage qui subsiste & qui est intitulé *Le Songe du Verger*. L'Auteur, dit-on, étoit Raoul de Préles, Auteur d'une Traduction Françoise de la Bible.

aux Prélats, le Docteur se fait cette objection comme de leur part : » Les Prélats sont l'Eglise, » le Seigneur a promis de ne les point abandonner » suivant cette parole, *Je suis avec vous jusqu'à la » consommation des siecles* ; » & il répond, que cela doit s'entendre de la foi qui subsistera toujours, comme J. C. l'a déclaré à S. Pierre, en disant, *J'ai prié pour vous afin que votre foi ne manque point*. Il est évident que, dans les disputes des Catholiques contre les Novateurs, il s'agit de la foy & non de la conduite de leurs Pasteurs ; or ce prétendu Témoin contre l'Eglise Romaine reconnoît que jamais la foi de cette Eglise ne manquera, *lors même*, ajoute-t-il, *que la charité sera réfroidie.* C'est donc confondre par avance tous les nouveaux Sectaires, qui ont voulu persuader au monde que la foi ancienne ne subsistoit plus, quand ils ont commencé à dogmatiser.

L'AN 1366.

Le Pape ne fut pas fort touché des remontrances de Charles V. ni du discours de son envoyé. Il déclara publiquement que son intention étoit d'aller à Rome, & il fixa le terme du voyage au tems Paschal de l'année suivante 1367. Il avoit déja donné commission à l'Evêque d'Orviette de réparer le Palais Apostolique, lieu désert & fort négligé depuis plus de 60 ans que les Papes résidoient en France. Il y ajouta des ordres pour le logement des Cardinaux & pour les préparatifs qu'il falloit faire à Viterbe, où il avoit dessein de s'arrêter quelque tems. Avant son départ Urbain voulut conclure la réformation de l'Univer-

Le Pape déclare sa résolution touchant le Voyage de Rome.

Vitæ t. 1. p. 373.

Rain. 1365. *n* 9.

L'AN 1366. Réforme de l'Université de Paris. *Du Boulai t. 4. p. 388 & seqq.*

sité de Paris. Le Pape Innocent VI. l'avoit entreprise quelques années auparavant. Les Cardinaux chargés de cette commission étoient Gilles de Montaigu, Evêque de Teroüanne, & Jean de Blandiac, Evêque de Nismes. La quatriéme année d'Urbain V. ils n'avoient pas encore entamé cette réforme. Les Docteurs de Paris firent alors de nouvelles instances auprès du Pape, pour en obtenir l'exécution. Ce Pontife donna ses ordres aux mêmes Prélats, par une Bulle du deuxiéme de May 1366. Ils prirent les avis de plusieurs membres de l'Université, & aprés de mures délibérations, ils dresserent un réglement qui ne regarde que les facultés de Théologie & des Arts. Car pour le Droit & la Médecine, il fut dit simplement qu'on garderoit les Statuts de ces Facultez, pour le tems des études, pour la qualité des Livres, & pour la maniere de les expliquer. Voici les principaux articles qui regardent la Théologie.

Articles de Réformation dans l'Université.

» Ceux qui commencent a expliquer le Livre » des Sentences, marcheront par la Ville dans » l'habit qui convient à leurs degrés, & à l'hon» neur dû à la Faculté. Ils observeront cela sur» tout en allant aux Ecoles, aux Eglises & aux » Sermons.

» En expliquant la Bible, on n'ira pas au de-là » d'un Chapitre dans chaque leçon.

» Personne ne sera admis à enseigner un cours » de Théologie, qu'il n'ait 25 ans.

» Les Etudians pendant les quatre premieres » années, porteront aux Ecoles la Bible ou le » Livre des Sentences.

» Ceux

L'AN 1366.

»Ceux qui lisent le Livre des Sentences se com-»porteront avec modestie, & n'offenseront per-»sonne dans leurs leçons. Ils s'abstiendront aussi »de traiter des questions de Logique ou de Physi-»que, à moins que le texte des Sentences ne l'exige. »En lisant les Sentences, on suivra le texte & »on l'expliquera, sans lire la question ni l'expli-»cation dans des Ecrits particuliers. On pourra »cependant jetter quelque chose sur le papier pour »se rappeller les preuves ou les difficultez princi-»pales.» (C'étoit une suite de la méthode reçue en ce tems-là. On regardoit les cahiers comme un abus intolérable, sur-tout de la part des Ecoliers. On vouloit captiver leur attention en leur ôtant le recours aux Traitez manuscrits des Professeurs. Dans la Faculté des Arts, on avoit poussé le scrupule sur cela, jusqu'à ne laisser aux Etudians que la liberté de faire de petites notes sur l'explication qu'ils entendoient : explication qui devoit être continuë & même rapide, afin qu'on ne put pas l'écrire. On voit combien les choses ont changé à cet égard.)

Du Boulai t. 4. p. 332.

»Les Docteurs ou Bacheliers, après avoir lû les »Sentences, ne pourront donner leurs Leçons aux »Libraires, jusqu'à ce qu'elles ayent été examinées »par le Chancelier & par les Docteurs en Théo-»logie.

»Les Bacheliers qui auront lû les Sentences »garderont les interstices ordinaires entre leur »Cours & le Doctorat, afin qu'on puisse s'assurer »davantage de leur science & de leur conduite.

L'AN 1366. Les Articles ſuivans, concernent la faculté des Arts.

» Ceux qui aſpirent au dégré de Licentié aux » Arts, porteront aux Ecoles & dans les Egliſes » des Chapes ou des Manteaux ſur leurs Robbes.

» Pour conſerver l'humilité dans les Ecoles, » les Etudians ſeront aſſis à terre devant leurs » Maîtres, non ſur des bancs ou ſur des Siéges.

» Avant que d'être admis au premier dégré des » Arts (ce qui s'appelle déterminer aux Arts) les » Etudians doivent être inſtruits de la Grammaire, » avoir une teinture de la Langue Grecque, ſça- » voir l'Art du Syllogiſme, les quatre Livres des » Topiques, le Livre des Sophiſmes, & avoir vû » le Livre de l'Ame, au moins en partie.» (Tous ces Livres ſont d'Ariſtote.)

» Ils ne ſeront point reçus qu'ils n'ayent étudié » au moins deux ans à Paris.

» Pour le dégré de Licentié aux Arts, il faudra » de plus ſçavoir la Phyſique d'Ariſtote, ſes trai- » tés de la Génération & de la Corruption, du » Ciel, du Monde, des Sens, de la Mémoire, du » Sommeil & de la Veille, de la longueur & de » la briéveté de la Vie, des Méchaniques, à quoi » il faudra ajouter quelques Livres de Mathémati- » ques.

» Enfin pour être Maître-ez-Arts, il faut outre » les études précédentes, avoir étudié la Morale » d'Ariſtote, & trois Livres au moins des Météo- » res.

» Les Examinateurs aux Arts, feront ſerment

L'AN 1366.

» de n'admettre que ceux qui auront satisfait.

» Le Chancelier de sainte Génevieve doit être » un Chanoine de ce Monastere & Maître-ez-» Arts, s'il y en a dans cette Maison ; sinon ce » Chancelier choisira un Docteur en Théologie » pour faire les Licentiés à sa place, en lui faisant » prêter serment d'observer le Statut précédent.

» Les Bacheliers pourront lire pendant leur » Cours, tel Livre qu'ils voudront de ceux qui » regardent les Arts.

» Ceux qui doivent se faire passer Licentiés ne » donneront rien pour l'examen, ni au Chance-» lier, ni au Sous-Chancelier, ni aux Examina-» teurs, ni aux Maîtres, ni à leurs Domestiques, » & ils en feront serment avant que de subir l'exa-» men : si quelqu'un exige ou reçoit quelque cho-» se il payera le double à l'Hôtel-Dieu.»

Les autres articles touchent les Priviléges des cinq ou des sept ans d'études, selon lesquels les Bénéficiers étudians ou enseignans, peuvent jouir de leurs Bénéfices quoiqu'absens. Pour empêcher les abus en cette matiere, il est réglé que ces Bénéficiers se présenteront à l'Université qui jugera s'ils sont dans le cas des Priviléges.

L'Acte authentique de ce réglement fut dressé à Avignon le cinq de Juin (*a*) sous les sceaux des deux Cardinaux Commissaires.

Le Roi Charles V. protege l'Université.

L'Université éprouvoit de tems en tems quelques difficultez dans l'usage de ses Priviléges ; mais elle avoit en la personne du Roi Charles V. un

(*a*) Du Boulai met le 6, c'est une faute.

L'AN 1366. vengeur puiſſant & un protecteur affectionné. Le Parlement de Paris rappelloit à ſon Tribunal les cauſes qui concernoient les Bénéficiers ſeptenaires, dont nous venons de parler. L'Univerſité s'en plaignit au Roi, elle demanda que le Juge Conſervateur de ſes droits & franchiſes fut maintenu dans la poſſeſſion de juger les Procès des Bénéficiers. Le Roi accorda cette grace par une déclaration du 18 de Mars 1367. Il en avoit auparavant accordé une autre qui marquoit encore mieux ſa bienveillance pour les Membres de l'Univerſité. En 1365. les Ecoliers du Collége de S. Nicolas du Louvre (c'eſt un Chapitre aujourd'hui) célébrant la Fête de leur S. Patron par quelques réjouiſſances, peut-être un peu trop tumultueuſes ; le Prevôt de Paris & les Sergens du Châtelet entrerent dans leur Maiſon, & pour calmer un petit déſordre, ils cauſerent un vrai tumulte, exerçant mille violences dans tous les lieux dépendans de ce Collége ; ſans en excepter la Chapelle & le Cimetiére. L'émeute alla ſi loin qu'un des Ecoliers fut jetté dans la riviére, & pluſieurs autres furent conduits en priſon. L'Evêque de Paris comme Proviſeur & Supérieur de cette Maiſon, ſe joignit au Recteur & à l'Univerſité, pour demander raiſon au Roi d'une telle injure. Le Roi obligéa le Prevôt à comparoître & à faire des excuſes à l'Evêque & au Recteur de l'Univerſité : quatre de ſes gens firent la même choſe à genoux. La franchiſe du Collége fut bornée à la Chapelle & au Cimetiére ; mais le Roi donna onze cens

Du Boulai T. 4 p. 394.

livres d'or, pour augmenter le revenu de ces Etudians appellez les pauvres Clercs de S. Nicolas, & pour réparer le dommage qu'ils avoient souffert. L'Acte est du 22 de Janvier 1366. Quelque tems aprés on trouva le corps de l'Ecolier que les Archers du Prevôt avoient jetté dans la riviére, l'Université le leva en grande solemnité, & lui fit des obseques magnifiques dans l'Eglise des Carmes. L'AN 1366.

Ce Prevôt de Paris, auteur du tumulte, & puni par une excuse forcée, étoit Hugues Aubriot, personnage d'odieuse mémoire dans les fastes de l'Université. Il avoit des vuës & des talens pour la charge qu'il exerçoit; mais il se perdit par sa conduite licentieuse, & par sa haine contre les gens de Lettres. Malgré le serment qu'il avoit fait en entrant en charge, de conserver les Priviléges des Ecoles & des Etudians, il sembloit qu'il eut pris à tâche de les détruire. C'étoit une espece de triomphe pour lui, quand il pouvoit saisir quelqu'un qui appartint à l'Université & le renfermer dans ses prisons. Son ardeur sur cela lui attira de tems en tems de mauvaises affaires, d'où il se tira assez heureusement par ses richesses, & par la protection que lui donnoient les Grands. Enfin l'Université fit informer de sa vie & de ses mœurs, qui étoient effectivement très-corrompues, on alla jusqu'a sa Religion qui ne se trouva pas meilleure. L'affaire se poussa vivement devant l'Evêque; Aubriot fut condamné, comme Hérétique & fauteur des Juifs, à passer le reste de ses jours dans

Querelle de l'Université avec le Prevôt de Paris.

Hist. de Paris t. 2. p. 692.

L'AN 1366. les prisons de l'Evêché. Dans la suite il se sauva à la faveur d'une émeute populaire; mais il ne rentra point en charge. La condamnation du Prevôt n'arriva qu'en 1381.

Promotion de Cardinaux.

Cependant le Pape Urbain V. songeoit efficacement à son voyage d'Italie. Il s'y prépara par une promotion de quatre Cardinaux, Dignité qu'il n'avoit encore accordée à personne, depuis qu'il étoit monté sur la Chaire de S. Pierre. Trois de ces Cardinaux furent créés le 18 de Septembre 1366; le Pape ne nomma le dernier que le 12 de Mai de l'année suivante, & tous étoient du rang des Cardinaux Prêtres.

Vitæ t. 1. p. 374 & 990 & seqq.

Le premier fut Guillaume Sudre natif de l'Aguene Bourgade près de Tulles. Il avoit été de l'Ordre de S. Dominique, & Maître du Sacré Palais. En 1364. il devint Evêque de Marseille. Il reçut avec le Chapeau, le titre des SS. Jean & Paul: peu après il fut fait Evêque d'Ostie. Sa mort arriva le 28 de Septembre 1373.

Le second fut Anglic de Grimoard, frere du Pape & créé par lui Evêque d'Avignon, immédiatement après son exaltation au Souverain Pontificat. C'étoit un rétablissement de l'ancienne discipline par rapport à cette Eglise, car sous les deux derniers Papes Clement & Innocent VI. elle étoit demeurée sans Evêque. Anglic avoit été Chanoine Régulier dans l'Abbaye de S. Ruf. Simple Religieux il excella dans toutes les vertus de son état. Revêtu de l'Episcopat & de la Pourpre, il y ajouta la libéralité, le zéle, & le soin des Pauvres. Il

fonda à Montpellier un Collége pour les Religieux Etudians de l'Abbaye de S. Ruf, lequel ſubſiſte encore & où il eſt inhumé. Il bâtit à Avignon un Monaſtere de Bénédictines & un autre à Apt pour des Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux. On dit que ſa vie toute ſainte fut illuſtrée par le don des Miracles. Cependant le Pape, ſon frere, croyoit avoir aſſez fait pour lui de le nommer à l'Evêché d'Avignon. Il fallut que les Cardinaux réïteraſſent leurs priéres pour obtenir ſa promotion au Cardinalat. Urbain ne lui trouvoit pas une capacité aſſez étenduë pour une dignité qui fait entrer en part du Gouvernement général de l'Egliſe. Enfin il ſe laiſſa vaincre, & la ſuite fit voir que le Cardinal d'Avignon étoit propre aux grandes affaires. Il reçut avec le Chapeau le titre de S. Pierre aux Liens. Il vécut juſqu'en 1388. dix-huit ans de plus que le Pape Urbain ſon frere.

L'AN 1366.

Vitæ t. 1. p. 366.

Vitæ. p. 417.

Le troiſiéme Cardinal fut Marc de Viterbe Italien & Général de l'Ordre de S. François. Il eut pour titre, Sainte Praxede.

Le quatriéme fut Guillaume d'Aigrefeüille, neveu de l'ancien Cardinal du même nom. On fut un peu ſurpris de cette promotion. Le nouveau Cardinal n'étoit que Notaire du S. Siége, & n'avoit que 28 ans. On vit bien que les liaiſons anciennes du Pape avec l'oncle avoient accéléré l'élévation du neveu. C'étoit d'ailleurs un homme de mérite, bien fait de ſa perſonne, irréprochable dans la conduite, & d'une capacité au deſſus de l'ordinaire. Comme il entra fort jeune dans le

L'AN 1367.

L'AN 1367.

Sacré Collége, & qu'il ne mourut qu'en 1401; il eut part à toutes les grandes choses que nous raconterons dans la suite. Son titre de Cardinal étoit S. Etienne au *Mont Cœlius*.

Le Pape va à Montpellier pour y voir le Monastere qu'il faisoit batir.

Vita. p. 374. *Cont. Nang p.* 916. *Hist. de Languedoc. T.* 4. *p.* 333.

Le 7 de Janvier 1367, le Pape accompagné de douze Cardinaux, étoit parti d'Avignon pour aller voir à Montpellier le Monastere des Bénédictins qu'il y faisoit bâtir sous le titre de S. Benoît & de Saint Germain. L'Eglise de ce Monastere est aujourd'hui la Cathédrale dédiée à S. Pierre, & les Religieux qui l'occupoient ont été sécularisez pour former le Chapitre de l'Evêque, après la translation du Siége de Maguelonne à Montpellier. Le Pape fut reçû avec magnificence par les Magistrats & par le Duc d'Anjou frere du Roi, qui l'accompagna à pied jusqu'a l'Hôtel de Ville où il devoit loger. Le séjour qu'il fit en cette Ville fut de deux mois : il parut pendant tout ce tems-là très-populaire, se montrant en public très-souvent & distribuant toujours des Indulgences au peuple. Il plaça dans l'Eglise qu'il venoit de bâtir, quantité de précieuses Reliques, & il consacra lui même le grand Autel, le Dimanche 14 de Février; Cérémonie qui ressembloit à la célebration d'un Concile par le nombre des Prélats qui y assisterent. L'Archevêque de Narbonne y prêcha, y publia des Indulgences au nom du Pape, & n'oublia pas d'y joindre celles qu'il pouvoit donner lui même en qualité d'Evêque; ce qu'il n'est peut être pas inutile de remarquer. La Cour Romaine retourna ensuite à Avignon pour faire les derniers

derniers préparatifs du Voyage de Rome. Le Pape ne voulut laisser en France à son départ que le souvenir de ses bienfaits. Il leva l'interdit jetté un an auparavant sur la ville de Toulouse, & observé à la rigueur. Cette Censure avoit été portée parce que les Magistrats s'étoient saisis du Grand Vicaire de l'Archevêque, & l'avoient emprisonné, on ne sçait à quelle occasion ni pour quel sujet. Les Magistrats firent quelque satisfaction à l'Eglise, & le Cardinal de Palestrine, par Sentence du 24 d'Avril, leur restitua l'usage de toutes les choses saintes. Le 30 du même mois le Pape prit le chemin de Marseille où il devoit s'embarquer. Il avoit avec lui tous ses Cardinaux, excepté d'Albornos, qui étoit en Italie; Raimond de Canillac, Pierre de Monteruc, Pierre Itier, & Jean de Blandiac, trop attachés à la France pour vouloir s'établir au de-là des Monts. Les autres suivirent par politique ou par nécessité, se regardant la plûpart comme des gens condamnés à l'éxil. Le Pape s'arrêta quelques jours à Marseille, il s'étoit logé dans l'Abbaye de S. Victor, qu'il aimoit toujours comme son berceau, & dont il gardoit encore le titre, pour se ressouvenir des premiers engagemens qu'il y avoit pris avec Dieu: c'étoit par la même raison l'objet de ses plus grandes liberalités. Il en avoit réparé les bâtimens, fortifié l'enceinte, étendu les priviléges, augmenté la Jurisdiction. On compte jusqu'à dix autres Maisons ou Abbayes qu'il avoit soumises à celle de Marseille, & le nouveau Monastere de Mont-

L'AN 1367.

Le Pape leve l'Interdit de Toulouse.

La Faille ann. de Toulouse t. 1. p. 112 & seqq.

Départ du Pape pour Rome.

Vitæ p. 376.

L'AN 1367. pellier, ouvrage du même Pape, étoit de ce nombre.

Cependant on voyoit dans le port de Marseille une Flotte de 23 Galeres & de plusieurs autres bâtimens de toute espece, que la Reine de Sicile, les Venitiens, les Genois, & les Pisans avoient envoyez, pour transporter la Cour Romaine & pour faire honneur au Pape. Le 19 de Mai, Urbain monta sur une Galere de Venise, on leva l'ancre & bien-tôt on perdit de vue le rivage. Ce fut dans ce moment que l'amour de la patrie se fit sentir tout entier à quelques-uns des Cardinaux François. Le regret de quitter une terre, où ils avoient leurs proches & leurs amis, les remplit d'aigreur contre le Pape. Ils s'oublierent jusqu'a lui faire hautement des reproches, » Malheureux, dit sur » cela Pétrarque, de ne pas voir que c'étoit un pere » tendre qui forçoit ses enfans à retourner dans le » lieu de leur repos & de leur salut.» Le Pape méprisa ces cris impuissans. Sa course fut rapide, le 9 de Juin il arriva à Viterbe, & il y séjourna quatre mois, occupé des respects que toute l'Italie vint lui rendre. Il y eut cependant une émeute populaire dans cette Ville; elle commença par la querelle d'un Bourgeois avec le Domestique d'un Cardinal. Le peuple prit les armes & cria, *vive le peuple, meure l'Eglise*; les Cardinaux Guillaume Bragose & Etienne Aubert furent maltraités, il fallut faire approcher des troupes pour soumettre cette populace mutinée; le supplice des coupables intimida les autres, & le tumulte cessa.

Iter Italic. Urb. V. apud. Baluz. t. 2. vit. p. p. Aven. p. 768 & seqq.

Petrarch. rer. sen l. 9. Ep. 2.

Le Pape arrive à Viterbe: tumulte dans cette Ville.

Enfin le Pape entra dans Rome le 16 d'Octobre aux acclamations d'un Peuple infini. La veille de la Touſſaints, il célébra ſolemnellement la Meſſe ſur l'Autel de S. Pierre, où perſonne ne l'avoit célébrée depuis Boniface VIII. & en même tems il conſacra l'ancien Cardinal d'Aigrefeüille pour l'Evêché de Sabine. La préſence du Pape dans Rome, étoit un ſujet de triomphe pour Petrarque. » Oui, très-ſaint Pere, lui écrivoit-il, » on vous reconnoît préſentement pour le Souverain Pontife, pour le Succeſſeur de Pierre, pour » le Vicaire de J. C. Vous l'étiez auparavant par » la puiſſance & par la dignité. Vous l'êtes aujourd'hui par les ſentimens & par les fonctions.... » S'il ſe trouve encore quelqu'un dans votre Cour » qui regrette les rives du Rhône, montrez lui » ces lieux vénérables où les Bienheureux Apôtres » ont triomphé, l'un par la Croix, l'autre par le » glaive ; où l'un eſt monté en Héros ſur le Trône » de ſon martire & de ſa gloire, l'autre a donné » avec joye ſa tête pour J. C. » Il ajoute » : j'avoue » que les François ont communément l'humeur » enjoüée, qu'ils ſont légers dans leurs manieres » & dans leur converſation, qu'ils joüent volontiers, qu'ils chantent agréablement, qu'ils aiment les plaiſirs de la table ; mais ce n'eſt point » chez eux qu'il faut chercher la gravité des mœurs » & la ſolidité des vertus..... Et peu après...., » J'avoüe que l'Egliſe Gallicane eſt une belle partie » de l'Egliſe Univerſelle ; mais on ſçait que l'Italie poſſede le Chef même de l'Egliſe. Quelle

L'AN 1367.
Le Pape entre dans Rome
Vitæ p. 380.

Petrarch. rer. ſenil. l. 9. Ep. 1.

L'AN 1367. » différence entre le Chef de l'Eglise & ce qui n'en » est qu'un membre ! » Le reste de la Lettre est du même stile, on y trouve partout les louanges du Pontife mêlées de traits satyriques contre la France & contre les Cardinaux François ; liberté qui ne surprend point, dit ailleurs M. Sponde, dans un homme qui étoit sur le pied de tout dire, & qui ne voyoit rien de beau au monde que Rome & l'Italie.

Spond. 1355. n. 2.

L'AN 1368.

Urbain V. à Rome.

L'Eglise Gallicane, quoique privée de la présence du Vicaire de J. C. voyoit cependant avec complaisance l'éclat que le S. Pape, son éleve, répandoit dans la Capitale du monde Chrétien. Urbain étoit venu à Rome pour rétablir la dignité du Sacerdoce suprême, & la majesté du culte public. Ses premiers soins furent de réparer les Basiliques anciennes, monumens vénérables de la piété des premiers Fidéles ; de les pourvoir d'ornemens & de livres pour la célébration des Divins Offices ; de placer avec décence les Reliques des Saints.

Il répare les Eglises.

Vitæ t. 1 p. 393.

Itiner. Urb. V. apud Baluz. t. 2. p. 768.

Depuis long-tems les Chefs de S. Pierre & de S. Paul étoient presque oubliez à S. Jean de Latran. Le second jour de Mars 1368, le Pape ayant célébré dans une Chapelle qui est contigue à cette Eglise, & qu'on appelle *Sancta Sanctorum* ; on tira, par son ordre, ces Saintes Reliques de dessous l'Autel où il venoit de dire la Messe. Elles furent montrées au peuple avec solemnité, & comme les Reliquaires qui les contenoient parurent trop médiocres, Urbain en fit faire de magnifiques, dont le prix monta à plus de trente mille

Il fait enchâsser le Chefs de S. Pierre & de

florins d'or. Ces Reliquaires ſont deux grands buſtes d'argent du poids de douze cents marcs, & chargez de toute ſorte d'ornemens très-précieux, dont les plus remarquables ſont deux fleurs de lys de pierreries que donna le Roi de France Charles V. On les voit ſur le devant de ces buſtes avec le nom du Roi au bas, & l'année 1369 qui eſt le tems ou l'ouvrage fut fini, & placé à S. Jean de Latran. On remarque auſſi que la Tiare du buſte de S. Pierre eſt chargée de trois Couronnes ; inſtitution récente alors, & qu'on attribue même au Pape Urbain V. Cependant on voit par les Statues de ſes Prédéceſſeurs Jean XXII. Benoît XII. & Innocent VI. que la Tiare, déja ornée de deux Couronnes parfaites, étoit terminée par un petit cercle qui reſſembloit fort à une troiſiéme Couronne.

L'AN 1368.

S. Paul dans de riches Reliquaires.

Papebrok Conat. ad catalog. Pontif. in Urb. V.

La Tiare Pontificale commence à être ornée d'une triple Couronne.

Quoique le Pape fut abſent, on n'oublioit pas en France les ordres qu'il avoit donnez en 1364, pour la célébration des Conciles Provinciaux. Pierre de la Jugie, Archevêque de Narbonne, ne ſe contenta pas d'aſſembler les Evêques de ſa Métropole, il demanda permiſſion au Pape de ſe joindre aux Prélats des Provinces de Toulouſe & d'Auch, afin de former tous enſemble une eſpece de Concile National de tout le Languedoc. Le lieu de l'Aſſemblée fut la Cathédrale de Lavaur. Pierre de la Jugie, Archevêque de Narbonne, Gauffrid de Vayroles, Archevêque de Toulouſe, & Arnaud Aubert, Archevêque d'Auch en étoient les Préſidens, les deux premiers en perſonne, le

Concile de trois Provinces dans la Cathédrale de Lavaur.

Concil. Hard. t. VII. p. 1793. & ſeqq.

Concil. Gall. Narbon. ap. Baluz. p. 112. & ſeqq. Not. p. 55.

L'AN 1368. troisiéme réprésenté par Philippe, Abbé de Soreze son Vicaire général, qui en cette qualité précéda tous les Evêques. Ces trois Métropolitains étoient accompagnez des Evêques suivans : Hugues de la Jugie, Evêque de Beziers; Jean Fabri, Evêque de Carcassonne; Guillaume d'Espagne, Evêque de Pamiers; Guillaume de Durefort, Evêque de Lombés; Pierre d'Estiron, Evêque d'Oleron; Arnaud de Villars, Evêque d'Alet; Robert de Lavaur; Bernard de Comminges; Bernard de Tarbes; Guillaume de Bazas; Odon de Lescar. Les autres suffragans de ces Métropoles n'y assistérent que par Procureur. L'Assemblée s'ouvrit le 17 *(a)* de Mai 1368, & dura jusqu'au 13 de Juin. On y fit 133 Canons ou Statuts de Discipline.

Le premier renferme une instruction divisée en trois parties, dont la premiere traite des articles de la foi, & des sept Sacremens; la seconde des vertus & des vices; la troisiéme des Commandemens de Dieu. Sur les points de la foi, le Concile déclare, qu'ils sont contenus dans le symbole des Apôtres : il en fait une explication nette & succincte, & il avertit que depuis J. C. tous sont obligez d'avoir une foi explicite de la Trinité & de l'Incarnation.

Sur les sept Sacremens, il s'explique avec tant de précision qu'on prendroit le peu qu'il en dit pour un abregé du Concile de Trente. Il enseigne

(a) M. Fleuri dit que ce Concile fut terminé le 3 de Juin. M. Dupin, qu'il fut tenu le 3 de Juin. Ce sont des méprises.

que J. C. les a tous inſtitués immédiatement ; que deux néanmoins, ſçavoir la Confirmation & l'Extreme-onction, ont été promulgez par les Apôtres ; que la matiere, la forme, & le miniſtre, ſont de la ſubſtance de chaque Sacrement ; qu'il y a des Sacremens néceſſaires ou *en réalité* (*a*) ou du moins *en déſir* ; qu'il y en a trois, le Baptême, la Confirmation & l'Ordre qui ne ſe réïterent point ; qu'on ne doit jamais recevoir ni adminiſtrer un Sacrement en peché mortel ; qu'il eſt néceſſaire de confeſſer de bouche les péchés qu'on déteſte de cœur ; que les Confeſſeurs ne doivent taxer de péché mortel, que ce qui eſt exprimé comme (*b*) tel par l'Ecriture ou par les Saints.

Sur les vertus & les vices, le Concile eſt plus étendu. On trouve là tout ce qui concerne les vertus Théologales & Morales, les dons & les fruits du S. Eſprit, les ſept demandes du *Pater*, les ſept Béatitudes, les œuvres de miſéricorde, les ſept péchés capitaux, & les vertus qui leur ſont oppoſées.

Enfin ſur les Commandemens de Dieu, il diſtingue les trois premiers qui regardent Dieu, & les ſept autres qui touchent le prochain, il fait voir en abrégé l'objet & l'étendue de chacun, & il remarque que les deux derniers qui défendent juſqu'aux déſirs illicites ſont très-diſtinguez de ceux qui condamnent les actions.

(a) *In re aut in voto.*

(b) *Niſi ſit in dictis Scripturæ vel Sanctorum expreſſum.* L'Ecriture & les SS. PP. ne ſe ſervent pas toujours des termes de *péché mortel* ; mais leurs expreſſions diſtinguent aſſez ces ſortes de pechez de ceux que nous appellons ſimplement *péchés véniels.*

L'AN 1368. Les huit Articles ſuivans ſont des Ordonnances pour la tenue & le bon ordre des Conciles Provinciaux & des Sinodes Dioceſains. On enjoint aux Evêques & aux Abbés d'y aſſiſter ou d'y envoyer quelqu'un en leur place.

Le XIV. défend, ſous peine d'excommunication, aux Gentils-hommes de faire des ligues ou aſſociations, ſous le nom de Confrairies: c'étoit l'occaſion de bien des déſordres. Ces prétendus Confreres unis par ſerment, habillez d'une maniere uniforme & ſoumis à un Chef, troubloient l'ordre public, opprimoient les innocens, & pilloient les Eccleſiaſtiques.

Le XX. défend d'admettre aux Ordres ceux qui ne ſçavent pas parler latin.

Le XXVII. recommande aux Evêques de ne commettre les cauſes matrimoniales qu'à des gens inſtruits des Canons, & de ne les faire traiter que dans les lieux les plus conſidérables de leurs Diocèſes; afin qu'on puiſſe prendre conſeil de ce qu'il y a de plus éclairé dans ces matieres.

Le XXXVI. veut que les Juges ſéculiers s'abſtiennent des cauſes perſonnelles des Clercs; qu'ils ne décident point ſi une cenſure eſt juſte ou ſi elle ne l'eſt pas; en un mot qu'ils ne ſe mêlent point des affaires ſpirituelles ou Eccleſiaſtiques; ni de celles que le droit ou une ancienne coûtume adjuge au tribunal de l'Egliſe.

Le XLVI. ordonne aux Chanoines des Egliſes Cathédrales & Collégiales, de porter des Chapes noires au Chœur & dans les Proceſſions, depuis la Touſſaints juſqu'à Pâques.

Le

Le LIII. & le LVI reglent qu'après la mort d'un Evêque ou d'un autre Prélat, on nommera deux Administrateurs pour les biens Ecclésiastiques du défunt; qu'ils en feront dans l'espace de dix jours un inventaire exact, & qu'ils rendront compte de tout au Successeur.

Le LXI. dit que chaque Archevêque & Evêque de ces trois Provinces, doit donner, pendant sa vie, à son Eglise Cathédrale une Chapelle complette d'une étoffe précieuse ou bien cent florins d'or. (On dit que cette Ordonnance subsiste encore dans tout le Languedoc.)

Baluz. Not. ad. Concil. Gall. Narbon. p. 62.

Le LXV. & le LXVI. traitent du droit qu'ont les Paroisses à l'honoraire des obséques faites dans d'autres Eglises ou Cimetiéres. Il est dit que l'on observera la Décrétale de Boniface VIII. qui régle que les Religieux, chez qui les Etrangers se font enterrer, donneront aux Curez la quatriéme partie de l'honoraire.

Le LXXVIII. défend aux Curés nommés, de faire aucune fonction, sans avoir pris auparavant leur institution de l'Evêque Diocesain. Et cela, ajoute le Concile, nonobstant toute coutume contraire qui est plûtôt un abus.

Le LXXXII. défend à un Prêtre de célébrer la Messe avec son fils bâtard (C'est apparemment de le prendre pour répondre à la Messe.) Il défend aussi de vendre, engager, ou donner à faire aux Juifs les Ornemens d'Eglises.

Le LXXXIII. enjoint aux Curés, quand ils célébrent dans leurs Eglises, de se faire servir la

L'AN 1368. Messe au moins par un Clerc en surpelis.

Le LXXXIIII. recommande aux Paroissiens d'entendre la Messe dans leurs Paroisses, les jours de Dimanche & de Fête. S'ils y manquent deux Dimanches de suite, & sans une cause légitime, le Curé les ménacera de l'excommunication.

Le LXXXIX. défend, sous peine d'excommunication & de malédiction éternelle, à quiconque, de manger de la viande les jours de jeûne & surtout pendant le Carême, à moins que la nécessité n'y oblige. Même peine pour les Confesseurs Réguliers non-exemts, & pour les séculiers, qui permettront, hors de la nécessité, l'usage de la viande aux jours défendus.

Le CX. excommunie ceux qui sortent du Diocèse pour se marier, sans la permission de leurs Curés.

Le CXI. regle que tous les Chapitres, où il y a dix Chanoines, enverront deux de leur corps aux Universités, pour y étudier en Théologie & en droit Canon, & que ces absens ne perdront du revenu de leurs Bénéfices, que les distributions manuelles.

Les CXIII. CXIV. & CXV. défendent aux femmes Chrétiennes de nourrir les enfans des Juifs; aux Chrétiens en général, de prendre des Juifs pour Médecins ou pour Chirurgiens, hors le cas d'une grande nécessité; enfin d'assister aux mariages & aux funérailles des Juifs.

Le CXXVI. avertit les Evêques de commettre sous eux des Confesseurs qui ayent le pouvoir d'absoudre des cas réservés.

Le CXXVII. donne Indulgence de trente jours à ceux qui réciteront le matin, à genoux & au ſon de la cloche, cinq fois le *Pater noſter* & ſept fois l'*Ave Maria*.

Le CXXVIII. confirme tous les Statuts faits dans les Conciles de ces trois Provinces.

Tous les autres articles, que nous omettons, ſont ou moins conſidérables ou répétez des Conciles d'Avignon, de Marſiac, de Nougarot & de Béziers, dont nous avons parlé dans le temps. La plûpart ont pour objet la juriſdiction Eccleſiaſtique, l'immunité des Clercs, l'adminiſtration des biens des Egliſes vacantes, les dimes, les vexations que l'Egliſe ſouffroit de la part des Laïques, ſujets ordinaires de l'attention des Evêques & de leurs cenſures. La Cathédrale de Lavaur où l'on venoit de célébrer le Concile, étoit en fort mauvais état, elle menaçoit ruine, elle manquoit des ornements & des choſes les plus néceſſaires. Les Peres, avant que de ſe ſéparer, animerent ſur cela le zéle & la piété des Fidéles, & pour preſſer la bonne œuvre, ils accorderent quarante jours d'Indulgence à ceux qui, étant contrits & Confeſſez, contribueroient à la réparation ou à la décoration de cette Egliſe. Enfin toutes les Ordonnances portées dans le Concile, furent ratifiées par les Evêques & publiées avec cette clauſe, ſauf les corrections, retranchemens, ou additions que le Pape jugeroit à propos d'y faire.

Indulgence accordée à ceux qui contribueroient aux réparations de la Cathédrale de Lavaur.

Urbain V. étoit à Montefiaſcone, près de Viterbe, pour y rétablir ſa ſanté que l'air de Rome

Mort des Cardinaux Capoche & d'Albornos.

L'AN 1368. avoit alterée. Il perdit au mois de Juillet le Cardinal, Nicolas Capoche, Prélat qui merite nos éloges par les services qu'il rendit à la France, dans les circonstances les plus critiques. On la vû, dans cette Histoire, presque toujours occupé de négociations, qui n'avoient pour but que la tranquilité de ce Royaume & le bonheur des peuples. Il joignoit à cela toutes les vertus que l'Apôtre fait entrer dans le caractere d'un Evêque; modeste, temperant, toujours égal, toujours embrasé du feu de la Charité : *ce fut un Homme tout divin*, dit un Auteur du tems; les miracles qui se firent à son tombeau, justifient cette expression. Le Cardinal d'Albornos, autre lumiere brillante du Sacré Collége, étoit mort l'année précedente : le Pape pour réparer ces pertes, fit le 22 de Septembre, huit Cardinaux, un Italien, un Anglois & six François. Les deux premiers étoient François Thébaldeschi Romain, qui fut depuis Trésorier de l'Eglise de Langres, & Simon de Langhan, Archevêque de Cantorberi. Voici les François.

Rain. 1368. n. 9.

Epist. Luc. Coluc. Salut. de Stignan. ap. Baluz. t. 4. miscell.

Promotion de Cardinaux.

Vitæ t. 1. p. 1033.

Ibid. p. 1016. & seqq.

1°. Arnaud Bernard, Patriarche Titulaire d'Alexandrie, & Administrateur perpétuel de l'Evêché de Montauban. Il mourut avant que de recevoir le Chapeau.

2°. Bernard de Bosquet, natif de Cahors & Archevêque de Naples. Il avoit été Chanoine à Cahors & à Bourdeaux, Camerier du Cardinal Aubert, Chapellain du Pape & Auditeur de son Palais. Il étoit absent quand le Pape le fit Cardinal, & il ne reçut, par cette raison, le Chapeau

& le titre des douze Apôtres que le dernier jour d'Octobre; il mourut le 19 d'Avril 1371. Ce Cardinal étoit sçavant dans le Droit Canon, & dans les usages de la Rote. L'AN 1368.

3°. Pierre de Banhac, né dans la Marche, Diocèse de Limoges. Il étoit Abbé de Montmajour près d'Arles quand il fut fait Cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*. Il mourut à Viterbe le 7 d'Octobre de l'année suivante. Son corps fut rapporté en France, & inhumé chez les Augustins de Mortemer dans la Marche.

4°. Philippe de Cabassole, d'abord Evêque de Cavaillon, ensuite Patriarche Titulaire de Jerusalem, Administrateur de l'Evêché de Marseille, & Vicaire général du Pape à Avignon. Pétrarque l'appelloit le grand Cardinal & quelque-fois son pere : deux titres remarquables dans la bouche d'un homme avare de louanges, quand il s'agissoit des Cardinaux François. Philippe mourut le 27 d'Août 1372. On a de lui un ouvrage manuscrit, sur la vie & les miracles de sainte Magdelaine. Il y réfute vivement les Moines de Vezelai, qui se vantoient d'avoir le corps de cette sainte. *Ms. de S. Victor.*

5°. Etienne de Paris, Evêque de cette Capitale, ci-devant maître des Requêtes, Chanoine de S. Quentin, & Doyen de l'Eglise de Notre-Dame. Son titre fut S. Eusebe : il mourut à Avignon en 1373. Aimeri de Magnac lui succeda dans l'Evêché de Paris.

6°. Jean de Dormans, Evêque de Beauvais, & Chancelier de France, même après son Car-

L'AN 1368. dinalat & jusqu'en 1371. Il avoit été Chanoine de S. Quentin, & nommé à l'Evêché de Lizieux, avant que d'être Evêque de Beauvais. Le Pape lui envoya le Chapeau à Paris : il paroit que sur cela Urbain ne fut pas si difficile que l'avoient été ses Prédécesseurs. Le nouveau Cardinal reçut la marque de sa dignité des mains de Guillaume de Melun, Archevêque de Sens, en presence du Roi. Ce fut le jour de la Purification de l'année suivante. Il n'eut le titre des quatre SS. Couronnez que deux ans après..

Baptême du Dauphin dans l'Eglise de S. Paul.

Hist. de Paris t. 1. p. 666.

Ces deux derniers Cardinaux, Etienne de Paris & Jean de Dormans présiderent à la grande Cérémonie qui se fit à Paris, dans l'Eglise de S. Paul, pour le Baptême du Dauphin, fils aîné de Charles V. Il vint au monde le 3 de Décembre 1368, & trois jours après il fut baptisé par le Cardinal de Dormans, assisté du Cardinal Etienne de Paris, des Archevêques de Lyon & de Sens, des Evêques d'Evreux, de Coutance, de Troyes, d'Arras, de Meaux, de Noyon; des Abbés de S. Denis, de S. Germain des Prés, de S. Victor & de S. Magloire, tous en habits Pontificaux. Le Roi, qui avoit été extrêmement sensible à la naissance de ce Prince, alla en rendre graces à Dieu dans l'Eglise de Notre-Dame & à S. Denis. On disoit communément que cet enfant si désiré étoit dû aux priéres du Pape Urbain. La raison de cela, c'est que le Roi ayant fait part à ce Pontife du chagrin que lui causoit la longue stérilité de la Reine, le Pape ordonna des priéres publi-

Chron Zantfliet apud Marten. t. 5. p. 291.

ques dans Avignon, & célébra lui même la Messe, pour demander à Dieu qu'il daignât accorder un fils au Roi & un appui au Trône. Ensuite comme inspiré d'enhaut, il promit au Monarque que dans quelques mois il verroit ses désirs accomplis ; & l'évenement vérifia sa promesse.

L'AN 1368.

M. l'Abbé Le-Beuf t. 3. p. 439.

L'AN 1369.

Translation du Corps de S. Thomas d'Aquin à Toulouse.

La translation du Corps de S. Thomas d'Aquin fut encore une preuve éclatante de l'affection que le Pape portoit à la France. Nous rapportons cet évenement avec quelque étenduë, pour répondre aux sentimens de vénération, que l'Eglise Gallicane conserve pour la personne & pour les écrits de ce S. Docteur.

S. Thomas étoit mort en 1274 dans l'Abbaye de Fosseneuve, Ordre de Cîteaux, à 18 lieues de Rome. Il avoit été Canonisé en 1323 par le Pape Jean XXII. Avant & après la Canonization, les Religieux de Fosseneuve avoient fait diverses translations de ses Reliques, croyant se les assûrer davantage en trompant l'attention des peuples sur le lieu où elles reposoient ; mais les miracles continuels décéloient toujours la gloire du S. Docteur, & augmentoient l'embarras des surveillans. Ils eurent pendant quelque tems assez de confiance dans le Comte de Fondi, allié de la Maison d'Aquin, pour mettre ce trésor en dépôt dans son Château. Ils l'obligerent ensuite à le leur restituer ; mais le Comte, par les secrettes intelligences qu'il avoit dans l'Abbaye, trouva moyen de le reprendre ; & enfin pressé par les Religieux de S. Dominique, il le donna à Elie de Raimond qui venoit de suc-

Act. SS. t. 1. Mart. p. 725 & seqq.

L'AN 1369. ceder à Simon de Langres, dans la charge de Général. Raimond étoit un Toulousain fort habile dans la conduite des affaires. Celle-ci étoit toute propre à exercer ses talens. Le Corps de S. Thomas avoit été livré au Général le 11 de Février 1368, tems auquel le Pape résidoit à Rome. Bien-tôt Urbain fut informé par les Religieux de Fosse neuve de l'injure prétendüe qu'on leur avoit faite. Le Tribunal ne pouvoit être plus favorable pour eux. C'étoit un Pape Bénédictin, c'est-à-dire leur ancien confrere, qui devoit décider; Jacques de Seva, le plus habile Avocat en Cour de Rome, plaida leur cause & réprésenta l'action des Dominicains, comme un vol & comme un sacrilége: d'ailleurs nulle protection pour ceux-ci de la part du Comte de Fondi, qui avoit exigé qu'on ne fit aucune mention de lui, dans toutes les suites que pourroit avoir cette affaire. Il fut donc aisé de prévenir le S. Pere contre le Général Elie de Raimond. Son indignation parut par les procédures qu'il fit dresser & par les menaces d'Anathême qu'il fit entendre.

Cependant Raimond eut le courage de se présenter à l'audiance du Pape, & les premiers mots que lui dit Urbain, furent ceux-ci, *c'est donc vous qui avez volé le corps de S. Thomas* ? à quoi le Général Gen. 37. 27. répondit par ces paroles de l'Ecriture: *Très-Saint Pere, c'est notre Frere & notre Chair*; voulant dire par-là que le Saint, ayant été de son Ordre, ce n'étoit point faire un vol que de recouvrer ses précieuses dépouilles. Alors le Pape, prenant un air moins

L'AN 1369.

moins severe, l'admit au baiser des pieds, des mains & de la bouche. Il en vint même jusqu'aux témoignages de bienveillance & d'amitié, disant mille choses gracieuses de l'Ordre de S. Dominique & invitant le Général à dîner pour le lendemain : c'étoit le Dimanche de Quasimodo. Elie de Raimond crut finir l'affaire dans une entrevuë si favorable ; mais la Cour Romaine voulut traiter ceci avec circonspection & maturité. Bien loin de conclure à l'avantage des FF. Prêcheurs, le Pape dit qu'il vouloit faire justice dans le cas présent, & juger tout selon le droit qui ordonne la restitution de ce qui a été enlevé. Cette parole & les mouvemens que se donnoit l'Ordre de Citeaux, inquiéterent extrêmement le Général Raimond. Il eut recours à la protection du Ciel, il ordonna des priéres & des Messes dans tout son Ordre, & le jour de la Fête du S. Sacrement, il alla trouver encore le Pape qui étoit à Montefiascone. La solemnité du jour fournit le préambule de la Requête. Elie dit au S. Pere que S. Thomas ayant composé l'Office de cette Fête, il paroissoit juste de récompenser ses travaux en lui procurant un Culte parmi ses freres. » *Quoi donc*, repartit le Pape, *mon Or-* » *dre de S. Benoît, qui est si étendu & si florissant, ne* » *l'honorera-t'il pas mieux que vous & vos Confreres ?* » Il est vrai, saint Pere, reprit le Général, notre » Ordre est comme un grain de sable, comme rien » en comparaison du vôtre ; mais considérez, s'il » vous plait, que les enfans de S. Benoît sont assez » occupez à honorer leurs Saints dont le nombre

L'AN 1369. » est presque infini ; au lieu que nous, qui n'avons » que trois Saints (*a*) en comptant S. Thomas, nous » pouvons lui rendre un culte distingué, si vous » nous le laissez. » Cette réponse également fine & modeste fut suivie d'un moment de silence : après quoi le Pape, comme par une inspiration subite, déclara en présence de toute l'assemblée qui étoit nombreuse, qu'il accordoit le corps de S. Thomas d'Aquin au Général & à l'ordre des FF. Prêcheurs.

Le lendemain Elie de Raimond étant retourné pour faire ses remercimens, le Pape lui dit qu'il donnoit le saint Corps au Couvent de Toulouse, parce que c'étoit le berceau de l'Ordre de saint Dominique, parceque le peuple de cette ville avoit beaucoup de piété, parce que l'Eglise des FF. Prêcheurs étoit belle & bien ornée : enfin parce qu'on y avoit établi depuis peu une Faculté de Théologie, & qu'il souhaitoit que la doctrine pure & solide de S. Thomas y servit de régle aux Etudians. Le Pape n'oublia pas les instances qu'on lui avoit faites pour Paris. Il dit qu'il destinoit le bras droit au Roi de France, à condition qu'il seroit placé à Paris dans le Couvent de l'Ordre : *Maison*, ajouta-t'il, *où le Saint a écrit de cette main tant de choses & de si sublimes.* Enfin comme la tête de S. Thomas avoit été séparée du corps par les Religieux de Fosse-neuve, & qu'elle étoit restée dans cette Abbaye, Urbain voulant faire la grace toute entiere, promit de donner des ordres pré-

(*a*) C'étoient S. Dominique, S. Pierre Martir, S. Thomas.

cis pour qu'elle fut rendue au plûtôt. Il chargea effectivement de la commiſſion Guillaume de Lordat, autre Toulouſain, fort expérimenté dans les affaires, & Officier ordinaire dans la Cour Romaine, lequel fut peu après Archevêque de Lucques. Tout fut exécuté ſelon les volontés du Pape, & ſelon les déſirs des Dominicains. L'AN 1369.

Le Docteur Angélique paſſa tout entier entre les mains de ſes freres, qui ſe mirent auſſi-tôt en marche pour le porter en France. Ils traverſerent toute l'Italie avec le S. dépôt, ſans cérémonie toute-fois, comme le Pape l'avoit ordonné, de peur que ce tréſor ne leur fût enlevé par des hommes jaloux, ou par les brigans qui couroient encore la campagne. Quand on eut paſſé les Alpes & qu'il n'y eut plus de dangers à craindre, on ne ſe cacha plus : de toutes parts les peuples accoururent, & il ſe fit en cette occaſion un grand nombre de miracles, Mais ce fut à Toulouſe que la piété des François ſe ſignala. On y apporta le ſaint Corps le 28 de Janvier 1369. Le Duc d'Anjou frere du Roi, les Archevêques de Narbonne & de Toulouſe, les Evêques de Beziers, de Lavaur & d'Aire, tout le Clergé, tous les Corps de la Ville, & près de cent cinquante mille perſonnes aſſiſterent à la cérémonie. Le Prince & les grands Seigneurs porterent le Dais. La marche étoit précédée de Bannieres ou Etendarts aux armes du Roi, du Duc d'Anjou, du Pape, de la Maiſon d'Aquin & de la ville de Toulouſe. Le Corps du S. Docteur fut placé dans l'Egliſe des FF. Prêcheurs ; mais

L'AN 1369. ce n'eſt qu'au ſiécle dernier qu'on lui a érigé le ſuperbe mauſolée qu'on voit aujourd'hui.

Six mois environ après la Solemnité faite à Toulouſe, Elie de Raimond porta le bras droit du Saint au Roi Charles V. La Relique fut dépoſée à ſainte Géneviéve, le Roi la reçut à genoux des mains du Général, qui jura en même temps que c'étoit le bras de S. Thomas. Le Roi étoit accompagné du Duc de Bourgogne ſon frere, du Cardinal Jean de Dormans, de pluſieurs Evêques & de toute la Cour. On y vit auſſi trois Reines (*a*) qui étoient Jeanne de Bourbon, Reine régnante; Blanche, veuve de Philippe de Valois; & Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel. On alla de Sainte Géneviéve au Couvent des FF. Prècheurs de la ruë S. Jacques. Le Cardinal y célebra la Meſſe, & le Roi déclara qu'il vouloit que la Chapelle où ſeroit placée la Relique fut appellée la Chapelle Royale. Comme l'affluence du peuple étoit prodigieuſe, on Prêcha le Panegyrique du S Docteur en trois endroits, dans le même tems: l'Abbé de Fecamp (*b*) parla dans l'Egliſe, un Docteur de l'Ordre de S. François dans le Cloître, un Religieux de l'Ordre des Carmes, dans la Place qui eſt devant l'Egliſe. Depuis ce temps-là,

(*a*) La derniere vie de S. Thomas, dit que la Reine mere, veuve du Roi Jean, étoit à la réception du bras de S. Thomas. Mais 1°. Si la Veuve du Roi Jean eut vecu alors, ce n'eut pas été la Reine mere, puiſqu'elle n'étoit que la belle mere de Charles V. fils de la premiere Epouſe du Roi Jean. 2°. La Reine Jeanne de Boulogne ſeconde femme du Roi Jean étoit morte au temps de la Tranſlation de S. Thomas.

(*b*) La même vie de S. Thomas, dit que ce fut un Eccleſiaſtique ſéculier qui prêcha devant le Roi. C'étoit l'Abbé de Fécamp, Jean de la Grange, depuis Cardinal.

chaque année le 7 de Mars, jour de la Fête de S. Thomas, la Faculté de Théologie de Paris se rassemble auprès de la sainte Relique, & honore comme un de ses protecteurs, celui qu'elle compta autre fois parmi ses Eleves, qu'elle admira comme un de ses plus excellens maîtres, & qu'elle écoute encore comme un de ses oracles.

L'AN 1369.

Canonization de S. Elzéar de Sabran.

Vita t. 1. p. 386.

Un autre Ange tutelaire, que le Pape donna à la France, fut le S. Comte, Elzéar de Sabran, déja Canonisé par la voix des peuples & célébre par une infinité de Miracles. Après de longues discussions, dont la rigueur sert à constater, devant les hommes, l'état & le mérite des Elûs de Dieu, Urbain déclara le 15 d'Avril de cette année, qu'Elzéar seroit désormais honoré parmi les saints Confesseurs. Il fit en même temps un discours contenant les éloges du nouveau Saint, & capable d'édifier une Cour qui avoit vû de près, les merveilles de sa vie, & la gloire de son tombeau. Urbain lui-même auroit été une preuve subsistante de la sainteté d'Elzéar & de son pouvoir auprès de Dieu, si ce qu'on rapporte de la naissance de ce Pape étoit bien authentique. On dit qu'il vint au monde comme une masse informe & privée, a ce qu'il paroissoit, de tout sentiment; que ses parens extrêmement affligez, firent part de leur douleur au Comte, Elzéar de Sabran, qui se trouvoit alors au Château de Grisac, & que ce S. Homme obtint de Dieu par ses priéres la réformation totale de cette figure monstrueuse, qu'il prédit même que cet enfant de bénédiction seroit

Hist. de Marseille 2. part. p. 155.

Loreli Vie de sainte Dauphine.

Firet Vie de S. Elzéar.

L'AN 1369. un jour le plus grand & le premier des Chrétiens. Ce trait eſt tiré d'une relation de la vie du Pape Urbain V. on la trouve dans l'Hiſtoire des Cardinaux François, l'Auteur eſt Anonyme, & le ſeul ancien qui rapporte ce prodige. Il ſemble qu'un fait de cette nature, s'il étoit bien averé, n'auroit pas pû échapper aux autres Hiſtoriens d'Urbain V.

Duchesne Hiſt. des Card. t. 2. p. 408.

L'AN 1370.

Le Pape établit au Mont Caſſin l'uſage du Pſeautier Gallican.

Ce Pontife étant encore en Italie au commencement de 1370, conſomma dans l'Abbaye de Mont-Caſſin la réforme qu'il avoit à cœur depuis long-temps. Il en fit réparer les lieux réguliers, il y mit pour Abbé un ſaint Religieux des Camaldules, il regla par un Bref du 4 de Mars, qu'on ne s'y ſerviroit plus au Chœur du Pſeautier Romain; mais du Pſeautier Gallican, qui étoit en uſage dans la Cour Romaine, & dans la plûpart des Egliſes & des Monaſteres. La diſtinction de ces deux Pſeautiers, & la préférence que donne le Pape à celui de l'Egliſe Gallicane, mérite quelque attention de nôtre part. On en a dit un mot en parlant du Livre des Offices de Walafride Strabon; mais cela ne ſuffit point pour faire entendre l'ordre donné par le Pape Urbain V. à l'Abbé de Mont-Caſſin. Voici donc en peu de mots à quoi ſe réduit ce point d'Hiſtoire.

Bullar Magn. t. 7. p. 206. Edit. Luxemb.

Hiſt. de l'Egliſe Galic. t. 5. p. 394.

Il eſt certain que l'Egliſe d'Occident a eu dès les premiers temps une verſion Latine des Pſeaumes, elle fut faite non ſur l'Hebreu, mais ſur le Grec des LXX. qui étoit beaucoup plus célébre que le texte original. Sur la fin du quatriéme ſiécle, cette ancienne verſion Latine des Pſeaumes

ſe trouvoit fort défectueuſe. S. Jerôme y fit plu- L'AN 1370.
ſieurs corrections, ſans toute-fois perfectionner l'ouvrage. Quelques années après il le reprit & y apporta plus de ſoin. Il compara la verſion Latine avec l Hebreu, il concilia les différences de l'un & de l'autre, en indiquant par certaines marques ce que les LXX. avoient ajouté à l'Hebreu, & ce qu'ils avoient manqué de traduire. Les Pſeaumes corrigés de cette ſeconde maniere ont formé le Pſeautier Gallican; on l'appella ainſi parce que l'Egliſe Romaine le communiqua de bonne heure à l'Egliſe Gallicane, & que l'Egliſe Gallicane l'adopta d'une maniere aſſez uniforme. Walafride Strabon croit que ce fut S. Grégoire de Tours qui l'apporta de Rome, & qui en établit l'uſage dans nos Egliſes. Il ſemble qu'on doit en fixer l'époque plus tard, D. Mabillon le prouve aſſez bien. Sa conjecture eſt que S. Boniface de Mayence communiqua cette édition des Pſeaumes aux Egliſes des Gaules & de Germanie.

Præfat. Hyer. in libr. Pſalm.

Ibid.

Valafrid Strab. de reb. Ecleſ. c. 25.

D. Mabillon. de Liturg. Gallic. p. 356. & ſeqq.

Quoiqu'il en ſoit, le Pſeautier Gallican ſe répandit peu à peu, juſqu'a ce qu'enfin le Concile de Trente l'a conſacré, en le déclarant authentique & partie de la ſainte Ecriture contenue dans la Vulgate. A l'égard du Pſeautier Romain, c'eſt l'ancienne Edition des Pſeaumes telle qu'on l'avoit à Rome avant S. Jerôme, où même depuis la premiere correction qu'il en fit. On continua de l'appeller Pſeautier Romain, parce qu'on s'en étoit ſervi anciennement à Rome. Quelques Egliſes & quelques Monaſteres le retinrent long-

L'AN 1370. temps : on en a un exemple dans l'Abbaye de Mont-Cassin, qui le chantoit encore sous Urbain V. Mais enfin toutes les Eglises l'ont abandonné hors celles de S. Pierre de Rome, de Milan & de S. Marc de Venise, où l'on s'en sert encore ; apparemment pour honorer l'antiquité de cette version, toute imparfaite qu'elle est (*a*).

Thes. nov. anecd. t. 1. p. 1219.

Le Pape prend la résolution de retourner en France.

Il paroît que le Pape Urbain, en quittant la France, vouloit rendre pour toujours le S. Siége à l'Italie. D'ailleurs le séjour qu'il faisoit à Rome, étoit utile & glorieux à l'Eglise ; sa présence avoit presque dissipé les factions qui troubloient l'Etat Ecclesiastique, l'Empereur des Grecs Jean Paleologue, étoit venu l'assurer de son obéissance, l'Empereur des Romains Charles IV. étoit entré en Italie avec une armée, pour le soutenir contre les petits Princes feudataires du S. Siége. Cependant, soit amour de la Patrie, soit complaisance pour les Cardinaux, soit envie d'arrêter les hostilitez qui avoient recommencé entre la France & l'Angleterre, ou peut-être par ces trois motifs tous ensemble, Urbain publia sur la fin de Mai 1370 le dessein qu'il avoit de repasser les Monts. Pierre Infant d'Arragon, qui l'avoit exhorté à transporter le S. Siége à Rome, lui fit des remontrances sur la démarche qu'il alloit faire : démarche, disoit l'Infant, qui pouvoit dans la suite causer un Schisme dans l'Eglise. Sainte Brigite, qui étoit à Rome, dit à Alfonse, ancien Evêque de Jaën, son Confes-

Vita t. 1. p. 390.

Rain. 1370. n. 19.

(*a*) Le *Venite Exultemus* qu'on dit à Matines, est encore de cette ancienne version, aussi bien que plusieurs morceaux des Pseaumes qu'on trouve inserés dans le Missel Romain.

seur,

L'AN 1370.

ſeur, que ſi le Pape retournoit à Avignon, il mourroit en y arrivant, & qu'elle tenoit cette revélation de la ſainte Vierge. Le Cardinal Roger de Beaufort, depuis Pape, Gregoire XI. ſçut la prophetie de la Sainte, mais il n'oſa en parler au Pape. Brigite alla donc elle-même trouver Urbain, & lui découvrit, dans un papier écrit de la main d'Alphonſe, les lumieres qu'elle avoit reçues du Ciel ſur ſon voyage. Le Pape avoit pris ſon parti, & il ne déféra point à ces avis; c'étoit néanmoins la voix de Dieu, ſi l'on en juge par l'évenement.

Idem. 1379. *n.* 9.

Promotion de Cardinaux.

Avant le départ de la Cour Romaine il y eut une promotion de deux Cardinaux, ſçavoir, Pierre Corſini, Evêque de Florence, & Pierre d'Eſtain, Archevêque de Bourges. Ce dernier étoit de Rhodés d'une famille très-diſtinguée, & qui a donné de grands hommes à l'Egliſe & à l'Etat. Il avoit été Religieux Bénédictin dans l'Abbaye de S. Victor de Marſeille, & ſous la conduite d'Urbain V. qui en étoit alors Abbé. Le Pape connoiſſant ſon mérite, le fit Evêque de S. Flour, enſuite Archevêque de Bourges, après la mort du B. Roger le Fort, enfin Cardinal, ſous le titre de ſainte Marie *au de-là du Tibre*, & Légat du S. Siége en Italie. Pierre de Cros, qui fut auſſi Cardinal dans la ſuite, ſuccéda à Pierre d'Eſtain dans l'Archevêché de Bourges.

Rain. 1370. *n.* 20.
Vita t. 1. *p.* 391 & 1059.

Le Pape tâche d'adoucir les Romains irritez de ſon départ.

Le Pape ſachant que les Romains étoient fort irrités de ſon départ, leur écrivit pour les adoucir, & pour leur donner en même temps un témoignage contre les diſcours injurieux à leur répu-

Rain. 1370. *n.* 19.

L'AN 1370.

tation. Il étoit dangereux en effet qu'on n'attribuat ſon retour en France à quelques ſujets de mécontentement qu'il auroit eû des Romains, déja connus par leurs révoltes contre ſes Prédéceſſeurs. Urbain les aſſura donc, par ſa Lettre du 26 de Juin, que lui & tous les Cardinaux n'avoient eu qu'a ſe louer de leur conduite pleine de franchiſe & de ſoumiſſion, que c'étoit à regret qu'il s'éloignoit d'eux; mais qu'obligé par la néceſſité des affaires générales de l'Egliſe à repaſſer les Monts, il les auroit néanmoins toujours préſents à l'eſprit & dans le cœur, tant qu'ils continueroient à lui être fideles; qu'au ſurplus il les exhortoit à entretenir parmi eux tant d'ordre & de tranquilité, que lui & ſes Succeſſeurs fuſſent invitez par-là à ſouhaiter le ſéjour de Rome.

Le Pape arrive en France

Comme les Princes d'Italie avoient envoyé trois ans auparavant des Galeres & des Vaiſſeaux, pour amener le Pape en leur pays; ainſi le Roi Charles V., la ville d'Avignon, la Reine de Sicile, Comteſſe de Provence, & le Roi d'Arragon en firent partir, pour le ramener en France. Urbain s'embarqua à Corneto le 5 de Septembre. Il arriva le 16 à Marſeille, & le 24 à Avignon, où il fut reçu avec des démonſtrations extraordinaires de joye. Le Duc d'Anjou frere du Roi s'y rendit pour lui témoigner la ſienne, & pour obtenir une levée de décimes ſur les biens Eccleſiaſtiques, pendant deux ans: la guerre, qu'on pouſſoit vivement contre les Anglois, rendoit ce ſubſide néceſſaire.

Hiſt. de Langued. t. 4. p. 339.

Le Pape étoit venu pour engager un traité de

paix entre les Rois Charles & Edouard. Il tourna d'abord toutes ses vuës de ce côté-là, il prit des mesures pour s'aboucher avec eux en personne; mais attaqué tout à coup d'une maladie mortelle, il sentit qu'il ne devoit plus penser qu'à son salut. Semblable à lui-même dans ces derniers momens, il donna des exemples de toutes les vertus. Sa pié-té parut dans la reception fervente des Sacremens de Pénitence, d'Eucharistie & d'Extreme-onction; son humilité & sa foi dans la profession qu'il fit de toutes les vérités Catholiques, révoquant ce qui auroit pû lui échapper de contraire, soumettant sa personne & ses paroles à la correction & au jugement de l'Eglise. Du reste affable & populaire jusqu'à la fin, il fit ouvrir les portes de son appartement, pour donner la liberté à tous de voir leur pere & leur Pasteur mourant. On le vit donc étendu sur un lit fort pauvre, tenant en main le Crucifix, & conservant la modestie jusqu'à ne vouloir pas qu'on lui ôtât ses habits. On dit aussi qu'il se fit porter devant un Autel de S. Pierre, & qu'il protesta en la présence de Dieu & des hommes, que la faute d'avoir quitté Rome ne retomberoit pas sur lui, mais sur ceux qui en avoient concerté le dessein, & qui le lui avoient inspiré. D'autres ajoutent qu'il s'engagea par vœu à y retourner, si Dieu lui rendoit la santé; mais c'étoit la derniere heure du saint Homme, il rendit son ame à Dieu le 19 de Décembre, dans la neuvié-me année de son Pontificat. Son corps fut d'abord enterré dans la Cathédrale d'Avignon, & 17 mois

L'AN 1370.
Vitæ t. 1. p. 398.

Il tombe malade.

Ses vertus pendant sa maladie.

Rain. 1370. n. 23.

Petrarch. rer. sen. l. 13. Ep. 13.

Rain. 1370. n. 9.

Vitæ t. 1. p. 398.

Il meurt saintement.

L'AN 1370. après transferé à S. Victor de Marseille, où il avoit choisi sa sépulture. On y voit encore son tombeau & sa Statue, ouvrages Gotiques, comme tous ceux de ce temps là.

Conat. i apebrok. part 2 p. 92. & seqq.

Son éloge. Telle fut la fin d'Urbain V. Pontife vénérable à toute la Chrétienté dont il fut le chef, & à l'Eglise Gallicane, dont il fut l'éleve, l'ami & le bienfaiteur. Libéral & magnifique quand il étoit question d'élever des Temples à Dieu, de construire des Monasteres, d'orner des Autels; il fut extrêmement réservé à l'égard de ses proches. On n'en compte que deux qui ayent eû part à ses bienfaits, son frere qu'il fit Cardinal, forcé en quelque sorte par le sacré Collége, & un de ses neveux, homme de mérite & sçavant, à qui il donna l'Evêché de S. Papoul. Tous les autres, il les assista de biens spirituels, de sages conseils, & de bons exemples, sans augmenter leur fortune temporelle. Il ne souffrit pas même que son pere, qui vivoit encore quand il monta sur la Chaire de S. Pierre, acceptât 600 livres de rente que le Roi Jean vouloit lui donner à sa considération. Appliqué aux affaires publiques de l'Eglise, il n'en étoit pas moins attentif à régler sa Cour. Il en bannit le désordre des mœurs, l'esprit d'intérêt, la simonie, la lenteur à traiter le affaires & les divers artifices pour s'enrichir sous ce prétexte. Sa charité & sa compassion pour les Pauvres, le firent entrer dans tous leurs besoins. Il se déclaroit le protecteur de ceux à qui l'on suscitoit de mauvaises affaires, il faisoit distribuer des remedes & des

Vitæ t. 1. p. 392. & seqq.

Ibid. p. 397.

Bzov. 1370. n. 16.

alimens aux malades, il étoit la ressource des veuves & des orphelins, il plaçoit selon leur condition les filles que la misere mettoit en danger de se perdre, il soutenoit les familles honorables qui étoient tombées dans une indigence honteuse.

On peut juger qu'un Pape de ce caractere n'étoit ni ambitieux dans ses projets, ni amateur de la vie molle & sensuelle, ni fastueux dans son extérieur. En voyant les Monarques se prosterner à ses pieds pour honorer en lui la dignité de Chef de l'Eglise, il s'élevoit à Dieu par ce verset du Pseaume : *Ce n'est point à nous Seigneur, c'est à votre S. nom que toute gloire est duë.* Sa maniere de vivre étoit du pénitent le plus austere. Le Carême & l'Avent il jeûnoit tout le jour, c'est-à-dire, qu'il ne mangeoit que le soir. Tous les Mercredis, Vendredis, & Samedis de l'année, il jeûnoit au pain & à l'eau : dans les autres tems, il se contentoit d'une table frugale, qu'il partageoit encore avec les Pauvres, & qu'il sanctifioit par la lecture des Livres de piété. Il garda toujours l'habit de S. Benoît qu'il ne quittoit pas même pendant le sommeil ; & dans l'appartement interieur où il couchoit, tout répréſentoit la pauvreté d'un simple Religieux. La récitation de l'Office divin & la célébration de la Messe étoient toujours à la tête de ses autres occupations. Il y ajoutoit l'Office des Morts, & la confession presque journaliere de ses péchez. Epuisé quelque fois par le travail & par les austérités, il faisoit célébrer en sa présence. Après quoi l'esprit s'élevant au dessus de la foiblesse du corps, il donnoit

Ibid. Psal. 113.

Ibid.

L'AN 1370. audiance à l'ordinaire, & il expedioit les affaires. Ses diſcours étoient de Dieu & des intérèts de ſa gloire. Sa douceur, ſon affabilité, ſa patience lui gagnoient tous les cœurs : il ne ſe trouva perſonne, pendant ſa vie, qui fut mécontent de ſa conduite ou de ſon gouvernement. Pétrarque, le plus critique perſonnage de ce temps-là, le comble de loüanges partout, même dans la Lettre où il regarde ſon départ d'Italie comme une foibleſſe : départ au reſte, qu'il n'eſt pas difficile de juſtifier par le déſir ſincere qu'il avoit de pacifier la France & l'Angleterre.

Petr rer ſen. l. l. 13. Ep. 13.

Il fait beaucoup de Miracles après ſa mort.

Après ſa mort, la voix des miracles parla ſi haut & ſi long-temps qu'il fut queſtion de le mettre ſolemnellement au nombre des Saints. On fit quatre informations différentes ſous le Pape Grégoire XI. Son image paſſa ſur les Autels, preſque dans tous les pays du monde; ſa mémoire fut célébrée dans les Offices publics, comme on le voit par quelques Antiennes & Oraiſons qui ſubſiſtent encore; ſon tombeau fut le refuge de tous les affligez. Les Rois de France, Charles V. & Charles VI. la Reine de Sicile, les Ducs de Bourgogne & d'Anjou, les Evêques de Provence & de Languedoc, demanderent à Clément VII. dont ils ſuivoient l'obédience, de mettre le ſceau à la gloire du S. Pape Urbain. Clement fit dreſſer encore une procédure exacte de ſa vie & de ſes miracles. Dans toutes ces Enquêtes on entendit plus de ſix cens témoins de toutes nations : on compta plus de quatre-vingt miracles éclatans. Cependant les troubles de l'E-

On fait des informations pour ſa Canonization.

Hiſt de Marſeille part. 2. p. 159.

Vitæ t. 1. p. 413.

Conat. Papebrok.

Bzov. & Rain.

Hiſt. de Marſeille.

glise empêcherent le jugement définitif, & l'affaire commencée avec tant d'avantage, pour la mémoire du saint Pontife, est demeurée suspendue comme tant d'autres de même espece.

L'AN 1370.

Le Cardinal Pierre Roger élû Pape. Il prend le nom de Gregoire XI.

Vitæ t. 1. p. 425.

La vacance du S. Siége ne dura que les dix jours destinez au deüil de l'Eglise Romaine. Le 29 de Décembre, les Cardinaux qui étoient à Avignon, entrerent au Conclave, & dès le lendemain matin, ils élurent tout d'une voix le Cardinal, Pierre Roger, agé de 40 ans, neveu du Pape Clement VI. & fils de Guillaume, Comte de Beaufort, qui vivoit alors, & qui vit son frere & son fils Papes, un autre frere, deux neveux, & cinq cousins Cardinaux. Pierre Roger fut le seul qui n'applaudit pas à son élection. Il considéroit la dignité suprême du côté des obligations, & il en sentoit tout le poids. Il résista quelque temps, & ses oppositions étoient l'effet d'une véritable modestie. Enfin il céda à la volonté de Dieu, & aux empressemens de la Cour Romaine, charmée d'avoir un Pape qui réprésentoit Urbain V. par l'intégrité des mœurs & par les lumieres. Il prit le nom de Gregoire XI. & tout aussi-tôt il fit part de son élection au Roi Charles V. l'assurant de la plénitude de son affection, & recommandant à ses priéres la nouvelle carriére où il entroit. Comme il n'étoit encore ni sacré Evêque, ni couronné Pape, il n'avoit point fait mettre son nom sur les Bulles pendantes à sa Lettre : en prévenant le Roi sur cela, il lui disoit que ses Prédecesseurs en avoient toujours usé ainsi avant leur consécration. Il fut donc

L'AN 1371. ordonné Prêtre le 4 de Janvier, & le lendemain ſacré & couronné. On voit ici le Sacerdoce & l'Epiſcopat conferez à Gregoire XI. qui n'étoit que Diacre. M. Baluze trouve cela contraire à l'ancienne pratique de l'Egliſe. Il prétend que dans les premiers temps, un Diacre choiſi pour remplir le S. Siége, étoit tout d'un coup ſacré Evêque, ſans recevoir auparavant la Prêtriſe ; ſentiment que nous croyons contraires à la Doctrine conſtante des Théologiens & des Canoniſtes. Sans entamer ici une diſſertation, qui n'eſt pas de notre ſujet, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, que la validité de l'ordination Epiſcopale, ſans la réception préalable du Sacerdoce, a été un des Articles favoris du fameux Marc-Antoine de Dominis, Archevêque de Spalate, & qu'en 1617, la Faculté de Théologie de Paris, le condamna comme hérétique & ſcandaleux.

Not. ad vit. pp. Aven. t. 1. p. 1059.

Anton. de Dominis l. 2. de rep. Eccleſiaſt. c. 4.

Cenſur. Facult. Paris. in vol. 1. de rep. Ecl. Coloniæ 1681.

Le nouveau Pape Gregoire XI. ſuivant les traces de ſon Prédeceſſeur, voulut ménager une paix ſolide entre les Rois de France & d'Angleterre. Il y employa les Cardinaux de Langham & de Dormans : le premier, ſujet du Roy Edouard, & l'autre Chancelier de France ; mais cela même les rendoit moins propres à négocier un accommodement ; tous deux portant les intérêts de leurs Princes, & ne tenant pas la balance auſſi juſte que le demandoit leur qualité de Médiateurs. Il n'y eut donc rien de conclu, & le Roi Charles V. mettant en œuvre les grands talens de ſon Connétable, Bertrand du Gueſclin, continua ſes conquê-

Le Pape Gregoire XI. veut ménager la paix entre la France & l'Angleterre.

Vita t. 1. p. 426 & ſeqq.

Il ne réuſſit pas.

tes

tes sur les Anglois. Il tira pour les frais de la guerre d'assez grosses sommes du Clergé, sans faire toutefois d'impositions nouvelles. Il rappella seulement les anciens droits d'amortissemens dûs par les Ecclésiastiques acquéreurs de nouveaux fonds. Depuis long-temps le Ministere public avoit manqué d'attention sur ce point. Charles déclara que les acquisitions faites depuis quarante ans, seroient soumises à la recherche, & à la taxe qu'en feroient les Commissaires.

L'AN 1371.

Le Roi Charles V. tire de grosses sommes du Clergé par les droits d'amortissemens.

Fontanon Ordon. t. 2. l. 2. p. 424.

Il régla peu de temps après un article bien plus délicat. La Jurisdiction Ecclésiastique & la Jurisdiction temporelle, sont séparées par des bornes très-réelles; mais il faut de l'attention pour les reconnoître, & de la bonne foi pour s'y contenir; deux qualitez dont les hommes manquent souvent. Il s'élevoit donc alors une infinité de contestations entre les Juges Séculiers & les Evêques: ceux-ci ramenant à leur Tribunal, quantité de causes qui paroissoient purement civiles, & ceux-là se mettant par voye de fait, quelquefois de vive force, en possession de ces sortes d'affaires. Enfin le Roi par son Ordonnance du 8 de Mars 1371, donnée dans son Parlement de Paris, fit défense aux Archevêques, aux Evêques, & à leurs Officiaux de connoître à l'avenir des actions réelles, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, des Ventes de fonds de terre, des Héritages, des Retraits lignagers &c. & il enjoignit aux Officiers Royaux, d'empêcher, même par saisie de temporel, toutes les procédures que le Tribunal

Il ôte aux Ecclesiastiques la connoissance des causes purement civiles.

Fontanon t. 4. p. 944.

L'AN 1371. Ecclésiastique pourroit faire sur cela. Le Pape craignit les suites de cette Ordonnance & il en fit ses remontrances au Roi par une Bulle du 28 de Novembre ; mais ce Prince également religieux & éclairé, ne crût pas entreprendre sur les véritables droits du Clergé, en le déchargeant d'une multitude de soins tout à fait étrangers à sa vocation.

Mf. de la Cathedr. de Paris.

Promotion de Cardinaux. *Vitæ t. 1. p. 481.*

Le Pape, naturellement doux & bienfaisant, souffroit un peu des anciens Cardinaux qui demandoient sans cesse des graces, & qui vouloient dominer dans les Consistoires. Pour balancer leur autorité, il créa le vendredi 30 (*a*) de Mai douze autres Cardinaux, sçavoir, Pierre Gomés Espagnol, Jacques des Ursins Romain, & dix François, en comptant Robert, fils du Comte de Geneve, & depuis Seigneur de cette Ville. Comme les Cardinaux François de cette Promotion, & ceux qui furent créés l'année suivante, entrerent presque tous dans les grandes affaires du Schisme, il est nécessaire de les faire bien connoître.

Vitæ t. 1. p. 1063.

Le premier fut Jean de Cros, cousin du Pape au troisiéme dégré, Evêque de Limoges, Cardinal du titre des Saints Nerée & Achillée, Grand Pénitencier de l'Eglise Romaine. Voilà ses titres ; sa probité & ses bonnes mœurs ne furent point équivoques. On en convenoit dans les deux partis qui diviserent l'Eglise après la mort de Gregoire XI. Nous le verrons dans la suite à la tête du Sacré College, donner le ton aux délibérations, &

(*a*) La quatriéme Vie de Gregoire XI. fait entendre que cette promotion fut faite le 28 de Fevrier, qui étoit aussi un vendredi ; mais la premiere & la seconde Vie indiquent le 30 de Mai.

entrainer les ſuffrages par ſon autorité. Il mourut à Avignon le 21 de Novembre 1383, & il fut enterré dans la Cathédrale. L'AN 1371. *Baluz. ſup. Hiſt. des Card. t. 1. p. 620.*

Le ſecond Cardinal fut Bertrand de Coſnac, du Diocèſe de Limoges, d'abord Chanoine Régulier de l'Ordre de S. Auguſtin, enſuite Evêque de Comminges, deux fois Nonce Apoſtolique en Eſpagne, & enfin Cardinal du titre de S. Marcellin. Il reçut le Chapeau pendant ſa ſeconde Nonciature, & le Titre à Avignon. On l'appella le Cardinal de Comminges, & ſous ce nom, l'Hiſtoire d'Eſpagne fait l'éloge de ſon habileté à conclure une tréve entre la Caſtille & l'Arragon, & à terminer les differens qui étoient entre les Egliſes de Catalogne & le Roi d'Arragon, ſouverain de cette Province. Bertrand de Coſnac mourut à Avignon le 18 de Juin 1374. *Vitæ t. 1. p. 1071.* *Marian. l. 17.*

Le troiſiéme Cardinal fut Bertrand Latger ou Lagery, natif d'Auvergne, de l'Ordre des FF. Mineurs, ſucceſſivement Evêque d'Alazzo en Corſe, d'Aſſiſe en Ombrie, & de Glandeve en France, Cardinal du titre de ſainte Cecile, mort à Avignon le 8 de Novembre 1392. & enterré chez les Cordeliers. Ce Cardinal fut auſſi Evêque d'Oſtie & de Veletri : titre qui lui avoit été promis par Grégoire XI. qui lui fut accordé par Urbain VI. & conferé une ſeconde fois par Clement VII. quand Bertrand eut embraſſé l'obédience de ce Pape. On dit qu'Urbain VI. ami du Cardinal Bertrand Latger avant le Schiſme, lui avoit donné une relique très-ſinguliere, conſiſtant en quelques *Vitæ t. 1. p. 1079.* *Baluz. ſup. t. 1. p. 622.* *Hiſt. des Card. t. 1. p. 622 & t. 2. p. 452.*

L'AN 1371. parcelles du pain consacré par J. C. quand il fit la derniere Cène avec ses Apôtres. On cite l'inscription ou attestation signée du Cardinal même & d'un Notaire, & contenue dans le Reliquaire où ce précieux dépôt est conservé : le tout, assure-t'on, transmis fidélement dans la famille du Cardinal Bertrand, jusqu'à Jean-Jacques Lagery, Garde des Archives de Savoye, lequel vivoit il y à cent ans, & qui donna copie de l'inscription à M. Duchesne Auteur de l'Histoire des Cardinaux François. Il semble d'abord qu'on ne peut souhaiter de preuves plus positives du présent fait au Cardinal Bertrand, par le Pape Urbain VI. Mais en examinant de près l'inscription, on y trouve une fausseté ; car il est dit dans cet écrit que le Cardinal Bertrand Latger & un Notaire l'ont signé à Avignon le 15 de Mai 1378. Or il est certain que le Cardinal n'étoit point alors à Avignon, mais à Rome ou aux environs. Urbain VI. comme nous le dirons plus d'une fois, fut couronné le 18 d'Avril 1378, le Cardinal Bertrand assista à la cérémonie, il alla ensuite visiter ses Eglises d'Ostie & de Veletri, puis il se retira à Anagni avec les autres Cardinaux, pour déliberer sur l'Election d'un autre Pape. On ne peut placer là, ni voyage en France, ni séjour à Avignon le 15 de Mai. Cela est évident, & cette raison seule suffit pour rendre suspecte la prétendue Relique.

Vitæ t. 1. p. 1086. Le quatriéme Cardinal fut Robert, fils d'Amedée troisiéme, Comte de Genêve, & de Mahaut de Boulogne & d'Auvergne. Ses freres aînés mou-

rurent tous ſans enfans, & il devint par-là Comte de Genêve étant déja Pape, du moins reconnu tel en France & en d'autres pays, ſous le nom de Clement VII. Gregoire XI. le fit Cardinal du titre des SS. Apôtres. Il avoit été Chanoine en l'Egliſe de Paris, Evêque de Terouanne & de Cambray: il étoit Cardinal à 29 ans & Pape à 36. Le grand rôle qu'il joüera dans la ſuite de cette Hiſtoire, nous diſpenſe d'entrer plus avant dans ſon caractere, & dans le détail de ſa vie. L'An. 1371.

Le cinquiéme Cardinal fut Guillaume de Chanac, Gentil-homme Limouſin, d'abord moine Bénédictin à S. Martial de Limoges, puis Abbé de S. Florent de Saumur, enſuite Evêque de Chartres, de Mende & Cardinal du titre de S. Vital. Ce Prélat étoit habile dans le manîment des affaires. Gregoire XI. allant à Rome lui confia le Gouvernement du Comté Venaiſſin. Sous Clément VII. dont il ſuivit le parti, il étoit à la tête de toutes les délibérations délicates, ſurtout quand elles regardoient le Duc d'Anjou, depuis Roi de Sicile, auquel ce Cardinal étoit fort attaché. Sa mort arriva le 30 de Décembre 1383, ſes cendres repoſent à S. Martial de Limoges. *Vitæ t. 1. p. 1092.*

Le ſixiéme Cardinal fut Jean le Févre, couſin-germain du Pape Gregoire, Docteur en droit Civil, Doyen de l'Egliſe d'Orléans & Evêque de Tulles. Son titre de Cardinal fut S. Marcel. Il ne jouit de ſa dignité que neuf mois, étant mort le 6 de Mars de l'année ſuivante.

Le ſeptiéme Cardinal fut Jean de la Tour, de

L'AN 1371. l'illustre Maison de la Tour d'Auvergne. Il embrassa l'état Monastique dans l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, dont il fut Abbé. Le Pape en le faisant Cardinal, lui donna le titre de S. Laurent *in Lucina*. Il mourut le 15 d'Avril 1374. Ces sept Cardinaux François, dont nous venons de parler, étoient de l'Ordre des Prêtres.

Vitæ t. 1. p. 1111.

Le huitiéme Cardinal & le premier des Diacres, fut Pierre Flandrin, du Diocèse de Viviers, & Doyen de l'Eglise de Bayeux. On l'appella le Cardinal de S. Eustache, à cause de son titre. Au commencement du Schisme, ce fut un des principaux adversaires d'Urbain VI. Aussi ce Pape l'excommunia nommément, & dans les formules de foi qu'il présentoit aux nouveaux Evêques & aux Abbés, il avoit inséré une promesse par laquelle on s'obligeoit à ne donner aucun secours ni conseil à Pierre Flandrin, & à trois ou quatre autres Chefs du parti de Clement VII. Le Cardinal de S. Eustache mourut le 23 de Juin 1381. On a de lui dans quelques Bibliothéques des ouvrages manuscrits faits pour la défense du Pape Clement.

Vitæ t. 1. p. 1115.

Le neuviéme Cardinal, & le second des Diacres, fut Guillaume de Noellet, du Diocèse d'Angoulême, Archidiacre de Chartres, Auditeur du Palais & Référendaire de Gregoire XI. qui lui donna le titre de S. Ange, peu de temps après l'avoir nommé Cardinal. Ce Pape avoit idée de ses lumieres, il lui confia souvent des commissions d'Affaires ou de Littérature ; il le fit son Vicaire en quelques cantons d'Italie, avant que d'al-

ler lui même s'établir à Rome. Dans le Schiſme, Guillaume de Noellet eut part comme les autres aux révolutions qui affligerent l'Egliſe. Il mourut le 4 de Juillet 1394. L'AN 1371.

Le dixiéme Cardinal, & le troiſiéme des Diacres, fut Pierre de Vergne, du Diocèſe de Tulles, Chanoine de Narbonne, & Archidiacre de Rouen. Il garda ce ſecond Bénéfice juſqu'à ſa mort qui n'arriva que le 6 d'Octobre 1403. Son titre de Cardinal, fut Sainte Marie *In viâ Latâ*. Sa conduite pendant le Schiſme, fut de s'attacher d'abord à Clement VII. enſuite il chercha tous les moyens de pacifier l'Egliſe, juſqu'à s'éloigner même de la Cour de Benoît XIII. Succeſſeur de Clement, parce que ce Pape n'entroit pas aſſez dans les vues du bien public.

Vitæ t. 1. p. 1116.

Duchesne t. 1. p. 634.

Vitæ t. 1. p. 11.1.

Les deux premiers Cardinaux Diacres, c'eſt-à-dire, Pierre Flandrin & Guillaume de Noellet furent employez, peu de temps après leur Promotion, dans une Controverſe de Doctrine, touchant le Miſtere de l'Euchariſtie. En Arragon, quelques Religieux avoient prêché les trois propoſitions ſuivantes.

Diſpute touchant l'Euchariſtie.

Du Boulai t. 4. p. 436 & ſeqq.

Dargentré Coll. Iud. t. 1. part. 1. p. 390.

Vading ad an. 1371. n. 14.

I. Si une Hoſtie conſacrée tombe dans quelque lieu immonde, le Corps de J. C. ceſſe d'y être, & la ſubſtance du pain y revient.

II. La même choſe arrive, ſi une Hoſtie conſacrée eſt rongée ou priſe par un animal.

III. Quand une Hoſtie conſacrée eſt reçue par un homme, ſoit Juſte, ſoit Pecheur, dans le moment que les eſpeces ſont briſées ſous la dent,

L'AN 1371. *Jesus-Christ est enlevé au Ciel* & ne passe point dans l'estomac.

Un Frere Mineur nommé Jean de Laune, natif de Gironne, Licentié alors, & depuis Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, fut accusé d'avoir répété souvent en Chaire quelques-uns de ces articles. L'Inquisiteur de la Foy dans le Royaume d'Arragon, étoit Nicolas Eymeric, Religieux Dominicain, dont nous avons un ouvrage intitulé le *Directoire de la foi.* Il répésenta en Cour de Rome le danger de ces Propositions, & le Pape chargea les deux Cardinaux, dont nous venons de parler, d'écrire de sa part aux Archevêques de Tarragone & de Sarragosse, & à leurs Suffragans, pour qu'ils fissent défense sous peine d'excommunication, de prêcher désormais ou d'enseigner cette Doctrine. Les Cardinaux s'acquitterent de leur commission, & ils donnerent en même temps avis à ces Evêques, par une Lettre du 8 d'Août, que le Pape avoit défendu la même chose à Jean de Laune. Ces trois articles touchant l'Eucharistie, sont regardez aujourd'hui comme entierement faux & insoutenables; autrefois ils ont eû des partisans illustres, entr'autres le Maitre des Sentences, & Hugues de S. Victor. Les Chefs de l'Ecole Albert le Grand, Alexandre de Halés, S. Thomas, & S. Bonaventure, en ont parlé comme d'opinions problématiques. Le Pape Gregoire XI. en défendant de les prêcher, ne les a point condamnés comme des erreurs. Telles sont les observations de Vading contre Vasquez & quelques

Vading. 1371. n. 14. 15.

ques autres Théologiens qui taxent ces Propositions d'héréſie.

L'AN 1372.

Hérétiques à Toulouſe.

Rain. 1372 n. 35.

Il reſtoit encore alors à Toulouſe quelques veſtiges de la Secte des Albigeois. Le Pape donna ordre, par ſes Lettres du 18 de Novembre, à l'Archevêque, Gauffrid de Vayroles, & à l'Inquiſiteur, Hugues de Verdun, Religieux Dominicain, de pourſuivre tous ceux qui ſe trouveroient coupables en cette matiere, ſans épargner ni les Religieux, ni les Docteurs ou Profeſſeurs en Théologie. Dans les autres Cantons du Royaume, & en Flandre, on trouvoit auſſi des Begards, qu'on appelloit Turlupins, & qui ſe nommoient entre eux *la ſociété des Pauvres*. Ces Hérétiques avoient pour principe, qu'il ne falloit jamais rougir de ce qui eſt naturel, & en conſéquence ils ſe livroient publiquement & ſans pudeur à ce qu'il y a de plus infame. En Dauphiné il y avoit des Vaudois, & ils faiſoient des Proſélites. Gregoire XI. par une Lettre du 27 de Mars 1373, implora contre tous ces Novateurs, l'autorité du Roi Charles V. Il ſe plaignit à ce Prince qu'en Dauphiné les Inquiſiteurs n'euſſent pas toute la liberté d'exercer leurs fonctions. » Nous apprenons, dit-il, que vos Officiers » bien-loin de ſoutenir les Inquiſiteurs, les traver- » ſent au contraire en pluſieurs manieres differen- » tes, tantôt en leur aſſignant des endroits peu ſurs » pour dreſſer leurs informations; tantôt en ne » permettant pas qu'ils procédent ſans avoir avec » eux des Juges Séculiers, ou en les obligeant de » montrer à ces Juges, les procédures qu'ils font

Autres Hérétiques en Flandre & ailleurs.

Rain. 1373. n. 19.

L'AN 1373.

Le Pape donne des ordres contre tous ces Hérétiques

Il en écrit au Roi Charles V.

L'AN 1373.

» ſans eux; tantôt en délivrant de priſon, ceux » que les Inquiſiteurs ont ſaiſis, comme hérétiques » ou ſuſpects d'héréſie; tantôt en refuſant de s'en- » gager par ſerment à pourſuivre les hérétiques, » comme il eſt marqué par le Droit; tantôt enfin » en donnant azile ou ſecours à ceux que les Inqui- » ſiteurs recherchent pour cauſe d'héréſie. »

Le Roi fait punir à Paris les Herétiques Turlupins.
Gaguin. l. 9.

Le Roi Charles V. entra dans les vues du Pape, du moins en ce qui concernoit les Turlupins. On arrêta par ſon ordre les deux principaux Chefs de cette troupe infame: c'étoit une femme nommée Jeanne d'Aubenton, native de Paris, & un homme dont on ne dit point le nom. La femme fut brûlée vive, l'homme étant mort en priſon avant la Sentence; ſon cadavre fut gardé 15 jours dans un tas de chaux, & traîné enſuite au bucher: les Livres & les vêtemens de ces miſérables furent auſſi brûlez à Paris, hors la porte ſaint Honoré. Mais la ſecte ſubſiſta encore quelque tems: Gerſon, plu-ſieurs années après, écrivoit que les Turlupins ne manquoient point de ſectateurs, & que quand ils eſperoient l'impunité, ils répandoient par tout leurs erreurs. Pour les Vaudois du Dauphiné, plus éloignés de la Cour, on les rechercha moins, & ils ſe multiplierent tellement que les Provinces d'Arles, d'Aix, de Vienne, de Tarentaiſe, & d'Embrun en furent bien-tôt tout infectées. Nous verrons les inquiétudes que cela donna au Pape dans la ſuite.

Gerſon. nov. Edit. t. 1. p. 19.

Trêve entre la France & l'Angleterre.

Gregoire XI. avoit d'autres ſujets de peine, en voyant la guerre toujours allumée entre la Fran-

ce & l'Angleterre. Il venoit de pacifier l'Espagne par les soins du Cardinal, Gui de Boulogne, son Légat : il auroit souhaité le même succès pour les Conferences que l'Archevêque de Ravenne & l'Evêque de Carpentras tinrent de sa part à Bruges, avec les Plénipotentiaires de Charles & d'Edouard; mais tous ces mouvemens se terminerent à une tréve qui ne servit qu'a disposer les deux Nations à une guerre plus vive. Le sort des armes fut glorieux pour la France, qui se trouva dans une situation brillante; gouvernée par un sage Roi, défendue par Du Guesclin, délivrée d'Edouard III. & du Prince de Galles son fils, les deux Héros de l'Angleterre, morts l'un & l'autre avant la fin de la tréve. L'AN 1373.

Le Cardinal de Boulogne ne jouit pas longtems de la gloire, que ses négociations d'Espagne lui avoient acquise. Il mourut à Lérida le 27 de Novembre empoisonné, a ce qu'on disoit, par les ordres du Roi de Navarre; homme expert en cette maniere de faire la guerre à ceux qu'il n'aimoit pas. Il s'en disculpa néanmoins, & le Pape reconnut son innocence par un Bref que le soupçon même du crime, a rendu un monument odieux pour ce Prince. Le Cardinal de Boulogne fut un des plus illustres Prélats de ce temps-là. Petrarque le répréfente partout comme le Chef du sacré Collége, après le Pape. Son nom, ses emplois, ses négociations lui donnoient une grande autorité dans toutes les affaires où il entroit. En géneral, il réussit mieux auprès des Princes Etrangers qu'à la

Mort du Cardinal Gui de Boulogne.

Rain. 1373. n. 24.

Petrarch. rer. sen. l. 6. Ep. 6.

L'AN 1373. Cour de nos Rois, ſa fidélité y fut même ſoupçonnée dans le commencement des troubles qu'excita le Roi de Navarre. Depuis ce temps-là il fit peu de ſéjour en France : il eut en Italie la qualité de Vicaire de l'Empereur ; en Eſpagne celle de Légat du S. Siége, pendant les regnes de Pierre le Cruel & de Henri de Tranſtamare ; temps d'orages & de révolutions. Il aima les gens de Lettres, & en particulier Pétrarque qui payoit cette amitié en parlant de lui avec plus de reſpect que des autres Cardinaux. Il avoit l'eſprit & les manieres aiſées, le talent de la parole, & la converſation agréable ; qualités qu'on aime a trouver dans un Grand, & qu'on ſeroit ſurpris de ne pas voir dans un Négociateur. Après ſa mort on rapporta ſon corps en France, il fut inhumé ſelon ſes ordres dans l'Abbaye du Bouſchet en Auvergne, & l'on y voit encore ſon tombeau.

Baluz. Hiſt. de la Maiſon d'Auvergne t. 1. p. 128.

Mort de Pétrarque.

Pétrarque ſon ami mourut quelque temps après. Nous avons déja peint ce perſonnage, & nous n'ajoutons qu'un mot ſur ſon caractere porté à la ſatire. Sans doute, comme l'a remarqué M. Coëffeteau, » Pétrarque eut beaucoup mieux fait de » châtier ſa vie & de réformer ſes mœurs, que de » s'amuſer à cenſurer les actions des Papes, & les » déportemens de la Cour Romaine ». Mais en prenant même ſes ſatires avec tout leur fiel, nous ne voyons pas quel uſage les Ennemis de l'Egliſe Romaine ont prétendu en faire. Pétrarque raſſemble quelque-fois les reproches les plus durs, les railleries les plus ſanglantes, les injures les plus

Coëffeteau contre le Miſt. d'iniquité p. 1065.

atroces contre la Cour d'Avignon ; mais en même temps & partout, il fait profession de suivre la Doctrine & de révérer l'autorité des Papes. Par-là il réfute tous les Sectaires déclarés contre la puissance Pontificale, & quand ils se sont avisés de le citer, comme un de leurs précurseurs ou de leurs témoins, ils ne prenoient pas garde qu'ils fournissoient des armes contre eux-mêmes.

Mort du Cardinal Jean de Dormans.

Quelques jours avant la mort du Cardinal de Boulogne, le Pape & la France avoient perdu Jean de Dormans, Prélat zelé pour l'Eglise, & fidéle Ministre de son Roi. Cette même année il avoit repris les Sceaux à la place de son frere, Guillaume de Dormans, son successeur dans cette charge, & mort au mois de Juillet 1373. Jean de Dormans toujours appellé le Cardinal de Beauvais à cause de son Evêché, avoit fondé en 1370 le Collége qui porte son nom. Il y mit vingt-quatre Boursiers, tous destinez à l'état Ecclesiastique : ces places sont aujourd'hui à la collation du Parlement de Paris, & à la présentation de l'Abbé de S. Jean des Vignes de Soissons. On voit dans la Chapelle de ce Collége les Tombeaux de deux autres Prélats, neveux du Cardinal Jean de Dormans, sçavoir, Milon de Dormans, aussi Evêque de Beauvais & Chancelier de France, mort en 1387, & Guillaume de Dormans, Archevêque de Sens, mort en 1405.

Fondation du Collége de Beauvais.

Du Boulai t. 4 p. 420.

Grangier de l'Etat du Coll. de Beauvais p. 14.

Le Medecin du Roi Charles V, nommé Gervais Chrétien, Chanoine de Bayeux & de Paris, avoit aussi établi dans le même temps un Collége qui

Fondation du Collége de Me Gervais.

L'AN 1373. s'appelle encore le Collége de Maître Gervais. Gregoire XI. le confirma, le Roi Charles V. en fut le Bienfaiteur & le soumit à son Aumônier. Ce Prince avoit de l'affection pour toutes les Maisons d'Etude; mais il distinguoit en toute rencontre le Collége de Navarre, soit à cause de la Fondatrice, qui étoit une Reine de France, soit parce que son Précepteur Nicolas Orême en avoit été Grand Maître.

Etablissement de la Fête de la Présentation de la sainte Vierge.

Du Boulai t. 4. p. 441.

Launoy Hist. Coll. Nav. t. 7. nov. Edit. p. 326.

Spondan. an. 1372. n. 9.

Une marque particuliere de la prédilection du Roi pour cette Maison fut de la choisir, avant toutes les autres Communautez ou Eglises de Paris, pour y faire célébrer la fête de la Présentation de la Sainte Vierge; solemnité très-ancienne chez les Grecs, & toute récente alors dans l'Eglise d'Occident. Voici l'origine de cette institution parmi nous: Philippe de Maisieres, ce Gentilhomme François dont nous avons parlé dans l'Histoire du B. Pierre Thomas, étoit venu en 1372 à la Cour d'Avignon pour les affaires du Roi de Chipre, dont il étoit toujours Chancelier. Plein d'ardeur pour toutes les institutions de piété, & en particulier pour le culte de la sainte Vierge, il avoit apporté avec lui un Office noté en Musique, sous le titre *de la Bien-Heureuse Vierge Marie, en memoire de ce qu'à l'âge de trois ans elle fut présentée au Temple par ses parens.* Cet Office étoit celui dont on se servoit en Orient tous les ans le 21 de Novembre, jour consacré à cette fête. Le Chancelier le communiqua au Pape Gregoire XI. le priant d'établir la même fête dans l'Eglise d'Occident. Le

Pape fit examiner l'Office & la Requête, par des Cardinaux & par des Théologiens. Après un mur examen, il approuva l'un & l'autre, & il permit que la fête de la Présentation de la sainte Vierge fut désormais solemnisée dans toutes les Eglises le 21 de Novembre. On en donna l'exemple dans la Cour Romaine : au jour marqué, elle se rendit à l'Eglise des FF. Mineurs d'Avignon, & elle assista à la solemnité de la Présentation.

L'AN 1373.

Philippe de Maisieres alla ensuite à la Cour de France, y presenta le même Office, & raconta tout ce qui s'étoit fait à Avignon. Le Roi apprit ces nouvelles avec joye, & il fit célébrer aussi dans sa Chapelle la fête de la Présentation de la sainte Vierge. Le Nonce du Pape y officia & prêcha en présence du Roi : c'étoit en 1373. Le 10 de Novembre de l'année suivante (*a*) le Roi écrivit aux Maîtres & aux Etudians du Collége de Navarre, pour les exhorter à recevoir la même fête : » car, ajoute-t'il, après Dieu il n'y a rien de plus » utile que le souvenir de sa sainte Mere, & ne » doutez pas qu'elle ne vous récompense libérale» ment de l'honneur que vous lui procurerez. » La Maison de Navarre entra volontiers dans les pieux sentimens du Monarque son Bien-faiteur, & tels furent les commencemens de cette solemnité qui se répandit de-là dans les Eglises de Paris, & ensuite dans toutes celles de l'Occident.

L'AN 1374.

Cette Fête est célébrée au Collége de Navarre.

Philippe de Maisieres s'attacha depuis au Roi

(*a*) C'étoit en 1374 non en 1375, comme le dit Du Boulai Historien de l'Université.

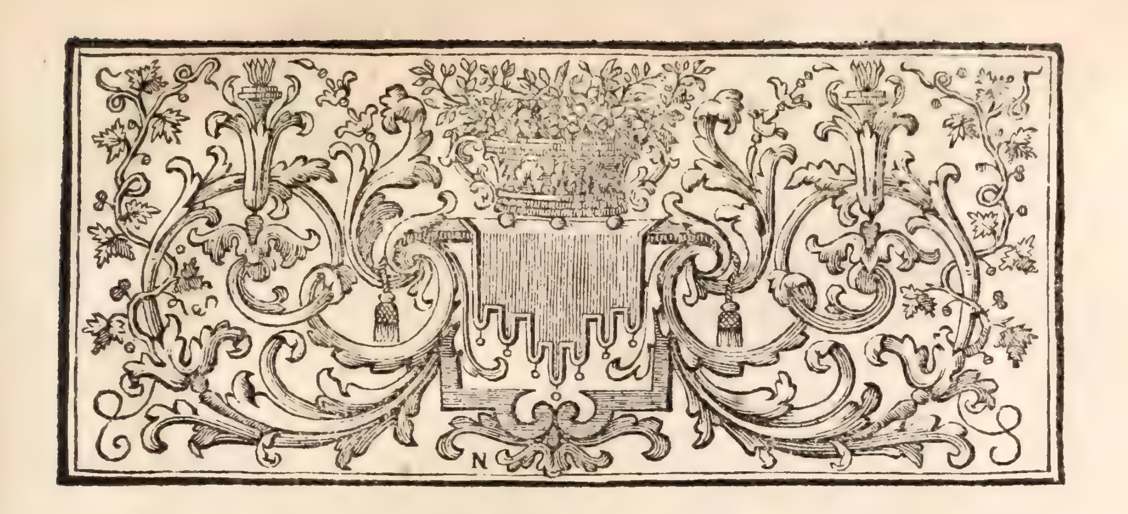
L'AN 1374. Suite des actions de Philippe de Maisieres.

Beurier Hist. des Celestins de Paris p. 391.

Charles V. son Souverain naturel ; & il fut admis aux conseils de ce Prince. Ensuite il prit quelque part à l'éducation de Charles VI. pour qui il composa un livre intitulé *le Songe du Vieil Pélerin.* C'étoit lui-même qu'il appelloit ainsi, à cause de la multitude de ses courses en Orient & dans les diverses contrées de l'Europe. Ce livre est un recueil de traits d'Histoire mêlez de préceptes & de réfléxions judicieuses que Philippe met dans la bouche de la Vérité dont il fait une personne , afin de toucher davantage le jeune Roi. Comme le tumulte des affaires & la contagion du monde n'avoient jamais ôté à Philippe de Maisieres le gout de la piété & de la solitude , il se retira en 1380 chez les Célestins de Paris , & il y vécut jusqu'à une extrême vieillesse, partageant avec ces Religieux les exercices de la régularité & de la pénitence. Il fit bâtir une Chapelle dans leur Eglise & quelques lieux réguliers dans leur Maison. Enfin plein de vertus & de jours il mourut le 29 de May 1405 , & il fut inhumé avec l'habit de Celestin, dans le Chapitre de ce Monastere. Nous parlerons encore quelque-fois de lui , de ses bonnes œuvres, & de son ouvrage *le Songe du Vieil Pélerin.* Ici nous avons voulu rassembler sous un point de vue , la suite des dernieres années de ce vertueux Gentilhomme, dont la vie entiere, si on la donnoit au public , seroit également curieuse & édifiante.

Fin du Livre quarantiéme.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE XLI.

L'AN 1374.
Le Pape recommande la célébration des Conciles Provinciaux.
Concil. Hard. t. 7. p. 1873. & seqq. Concil Gall. Narbon. p. 308.



GREGOIRE XI. imitateur fidéle d'Urbain V. son prédecesseur avoit à cœur comme lui, la célébration des Conciles Provinciaux. Il manda à Pierre de la Jugie, Archevêque de Narbonne, d'assembler ses suffragans dans l'espace de six mois, pour traiter avec eux de la réformation des mœurs & des autres besoins des Eglises; & afin que les points

L'AN 1374.

qui devoient faire la matiere du Concile fussent plus digérez, le Pape voulut que chaque Evêque les examinât dans le Synode de son Diocèse : mais comme il souhaitoit aussi que les réglemens de cette Assemblée s'étendissent à toutes sortes de personnes, même aux Religieux exemts ; il permit à l'Archevêque de contraindre tous les Abbés & Superieurs Reguliers, sans en exempter ceux de l'ordre de Citeaux, à se trouver présents au Concile.

Concile de Narbonne.

Pierre de la Jugie en fixa l'ouverture au 15 d'Avril 1374, & le lieu des Séances dans l'Eglise Métropolitaine de Narbonne. Il ne s'y rendit en personne que cinq Evêques, sçavoir, Sicard de Lautrec, Evêque de Beziers (il avoit succedé à Hugues de la Jugie, frere de l'Archevêque) Pierre de S. Martial, Evêque de Carcassonne, & depuis Archevêque de Toulouse ; Jean de Rochechoüart, Evêque de S. Pons, depuis Archevêque de Bourges ; Arnaud de Villars, Evêque d'Alet ; Hugues de Monteruc, Evêque d'Agde. Les autres Evêques de la Province n'y assisterent que par Procureur : c'étoient Pierre de Vernobs, Evêque de Maguelonne ; Bernard de S. Etienne, Evêque d'Usez ; Jean Evêque de Lodeve ; Pierre de Cima Espagnol, Evêque d'Elne, & Jean d'Usez, Evêque de Nimes. Ce Concile (*a*) dura jusqu'au 24 d'Avril. On y dressa vingt-huit Canons dont la pluspart sont répetés du Concile de Lavaur, tenu en 1368. Nous ne rapporterons que les nouveaux Réglemens contenus dans les articles 13, 14, 15, 16, 25, 26, & 27.

(*a*) M. Fleuri a oublié ce Concile de Narbonne.

L'AN 1374.

XIII. Les Ecclesiastiques s'abstiendront de tout négoce illicite.

XIV. Tout Bénéficier à charge d'Ames sera tenu de dire la Messe au moins une fois tous les mois.

XV. Les Curez détourneront leurs Paroissiens de blasphêmer contre Dieu, la Sainte Vierge, & les Saints, & ceux qui n'obéiront pas en cela aux monitions de leurs Curez, seront punis par l'Evêque, selon les régles de droit.

XVI. Les Curez avertiront aussi leurs Paroissiens de dénoncer les Blasphêmateurs à l'Official.

XXV. Les Ecclesiastiques ne prêteront point leur nom pour des donations frauduleuses, & à dessein de faire décharger des tailles les biens fonds, dont ils se font passer pour donataires.

XXVI. On ne donnera point, sans l'ordre du Supérieur, la sepulture Ecclésiastique à ceux qui sont morts dans l'Excommunication ou l'Interdit.

XXVII. On accorde Indulgence de dix jours à ceux qui contrits & confessez diront tous les jours un *Pater* & deux *Ave Maria* pour le Pape & pour le Roi.

L'AN 1375.

Pierre de la Jugie est transféré à l'Archevêché de Rouen.

Hist. des Archev. de Rouen p. 529.

Il prête serment de fidélité par Procureur.

L'année suivante Pierre de la Jugie fut transféré de l'Archevêché de Narbonne à celui de Rouen. Ce Prélat étoit auprès du Pape, & il ne pouvoit se rendre de long-temps à la Cour de France, pour y prêter le serment de fidélité. Le Roi se contenta du serment fait par Procureur, & donna main-levée à l'Archevêque, du temporel de sa nouvelle Eglise, comme s'il avoit comparu en personne; mais le Pape déclara que c'étoit pour une fois seu-

L'AN 1375.

lement, & ſans que cela put porter préjudice à la Régale & aux autres droits *qu'on dit appartenir au Roi.* La Bulle eſt du 28 d'Août 1375. Cette grace qu'accordoient quelquefois nos Rois, de ſe contenter du ſerment de fidélité rendu par Procureur, ne mettoit les Evêques qu'en poſſeſſion du temporel, & la Régale demeuroit encore ouverte pour les Bénéfices. Cependant comme cela donnoit occaſion à des diſputes, le Roi & l'Evêque nommant quelquefois à un même Bénéfice, le Roi en vertu de ſon droit de Régale, & l'Evêque ſous prétexte que le ſerment de fidélité par Procureur lui donnoit main-levée de tous les biens attachés à ſon Siége; le Procureur Général du Parlement de Paris obtint du Roi en 1440, que le ſerment de fidélité ne ſeroit plus prêté par Procureur; mais que les Evêques pourvûs le feroient toujours en perſonne.

Preuves des Libertés de l'Egl. Gallic. p. 393.

Philippe d'Alençon, Prince de la Maiſon Royale, transféré de Rouen à Auch.

L'Archevêché de Rouen auquel Pierre de la Jugie venoit d'être transféré étoit vacant par la démiſſion de Philippe d'Alençon, Prince de la Maiſon de France, & frere cadet de Charles d'Alençon, qui s'étoit fait Dominicain en 1359. Philippe avoit embraſſé l'état Eccléſiaſtique, avant la retraite de ſon frere dans le Cloître. Dès l'an 1356, étant encore fort jeune, il fut nommé à l'Evêché de Beauvais, & 4 ans après à l'Archevêché de Rouen. Il y eut d'abord une étroite union entre ce Prince & Charles, alors Dauphin & Régent du Royaume; juſques-là que l'Archevêque obtint pour ſon Palais Archiépiſcopal de Rouen

Vitæ t. 1. p. 12[illegible]
Sainte-Marth. Hiſt. de la Maiſon de France t. 1. p. 951.
Hiſt. des Arch. de Rouen p. 521.

& pour les maiſons contigues, la confirmation de l'ancienne Juſtice ſouveraine que ſes prédéceſſeurs y avoit exercée, & que les Juges Royaux ne vouloient pas reconnoître. L'AN 1375.

Le Dauphin étant monté ſur le Trône, la bonne intelligence des deux Princes fut alterée, ſoit à l'occaſion d'un Eccléſiaſtique de la Cour que l'Archevêque, malgré la recommandation du Roi, ne voulut pas pourvoir d'un bénéfice dans la Cathédrale, le trouvant incapable d'en faire les fonctions; ſoit plûtôt à cauſe des contradictions que le Prélat éprouvoit dans l'exercice de ſon autorité, de la part du Bailli de Rouen nommé Oudart d'Attenville, homme puiſſant à la Cour, & naturellement indiſpoſé contre les Eccléſiaſtiques. Quoiqu'il en ſoit, la déſunion fut ſi grande que le Roi fit ſaiſir le temporel de l'Archevêque, & que l'Archevêque jetta l'interdit ſur la Ville de Rouen.

Cette affaire avoit été précédée d'une autre entre Philippe & ſon Chapitre. Les Chanoines prétendoient n'être ſoumis qu'à la viſite de leur Doyen, & l'Archevêque ſoutenoit que ce droit de viſite étoit attaché à ſa dignité. Le procès porté en Cour de Rome, n'y fut point décidé; mais le Pape qui étoit encore Urbain V. ordonna que, par proviſion, Philippe d'Alençon feroit la viſite du Chapitre. On dit que ſous Gregoire XI. qui avoit été autrefois Archidiacre dans l'Egliſe de Rouen, les Chanoines obtinrent une Bulle datée du 29 d'Octobre 1372, par laquelle ils ſont déclarez exemts

Dadré Chronol. des Arch. de Rouen p. 276 & ſeqq.

L'AN 1375. de la Juriſdiction des Archevêques. Le Cardinal d'Etouteville, quatre-vingt ans après, révoquoit en doute cette bulle, & il l'attribuoit à quelqu'un des Papes qui avoient regné pendant le Schiſme. Mais en la ſuppoſant authentique (comme nous la croyons) on juge aiſément qu'elle deût aigrir beaucoup un Prélat tel que Philippe d'Alençon. La querelle avec le Roi acheva de lui rendre le ſéjour de Rouen intolérable. Le Pape pour lui épargner de plus grands chagrins, & même à la priere du Roi, le transféra à l'Archevêché d'Auch qu'il lui donna en Commande, avec le titre de Patriarche de Jeruſalem. Ce temperament fut approuvé de tout le monde. Pierre de la Jugie remplaça le Prince à Rouen, & Jean Roger, frere du Pape, Archevêque d'Auch, paſſa à Narbonne. La ſuite de cette Hiſtoire ſera reparoître Philippe d'Alençon dans d'autres ſituations, & l'on remarquera toujours les traits d'un homme de bien, avec un peu de dureté dans le caractere.

Mort de Charles d'Alençon ſon frere, d'abord Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & enſuite Archevêque de Lyon.

Ses démêlés avec la Cour.

Sainte-Marthe Hiſt. de la Maiſon de France t. 1. p. 955.

Son frere aîné Charles, d'abord Religieux de ſaint Dominique, & depuis Archevêque de Lyon, mourut cette année 1375. Il avoit auſſi eu de grands démêlés avec les Officiers du Roi. C'étoit pour la juſtice du reſſort de Lyon que l'Archevêque ne vouloit pas laiſſer exercer dans une maiſon de la Ville, ſous prétexte que c'étoit donner atteinte à ſa Juriſdiction & à celle de ſon Chapitre. Il y eut des violences à cette occaſion, les Officiers de l'Archevêque chaſſerent ceux du Bailli de Mâcon, Juge dans le reſſort de Lyon. Le Roi les fit

rétablir, & condamna l'Archevêque à la réparation des dommages causez dans cette émeute. L'Archevêque n'obéit point, & le Roi fit procéder contre lui par saisie de temporel. Alors le Prélat opposa les armes spirituelles à l'autorité de son Souverain, il mit la Ville en interdit, & pendant près de six mois tous les Offices de l'Eglise y furent suspendus : la mort de l'Archevêque termina le scandale & rendit la tranquilité à la Ville. L'AN 1375.

Les troubles de Religion s'étoient augmentés dans le Dauphiné & dans les Provinces voisines. La hardiesse des Vaudois alloit jusqu'a se déclarer ouvertement, & a mépriser les poursuites de l'Inquisition. Ce tribunal étoit gouverné dans ces cantons par François Borilli & par Bertrand de S. Guillaume, Religieux de S. François. Ils donnerent avis au Pape de l'état de ces Provinces, & le Pape écrivit aussi-tôt à tous ceux qu'il crut propres à servir l'Eglise dans l'occasion présente; la plûpart de ces Lettres sont du 7. de Mai. La premiere adressée au Roi, lui réprésentoit que le Gouverneur de Dauphiné, negligeant de prêter main-forte aux Inquisiteurs, & quelques Gentils-hommes du pays empechant les procédures contre les Hérétiques, il se répandoit de toutes parts des erreurs qu'il ne seroit pas facile d'arrêter dans la suite, si l'on n'avoit recours aux remedes les plus prompts & les plus efficaces. En conséquence le S. Pere prioit le Roi d'envoyer dans ces Provinces, non-seulement des ordres par écrit; mais des hommes animez de courage & de zéle, pour les

Troubles de Religion en Dauphiné *Raling. 1375. n. 11 & seqq.*

Lettres du Pape Gregoire XI. pour arrêter le progres des Hérétiques.

L'AN 1375. faire exécuter. » Par là, ajoutoit-il, vous rendrez » à Dieu un honneur qui eſt au deſſus de tout, & » nous ne ſerons pas obligés de ſévir, comme la » juſtice le demanderoit, contre ceux de vos ſujets » qui protégent les Hérétiques. »

La ſeconde Lettre étoit pour l'Evêque de Paris, & le Pape lui parloit ainſi : » dernierement lorſque » vous étiez en notre Cour, nous vous racontions » ce qu'on nous mandoit des Hérétiques du Dau- » phiné, de la protection qu'ils trouvoient dans » les Nobles du Pays, & de la négligence du Gou- » verneur à ſoutenir les Inquiſiteurs ; & nous vous » recommandions de faire des remontrances ſur » cela au Roi. Préſentement nous écrivons à ce » Prince pour le même ſujet, vous lui rendrez nos » Lettres, & vous le preſſerez de remédier promp- » tement & avec force à de ſi grands déſordres ; » autrement nous ſerions contraints de procéder » contre le Gouverneur & contre les Gentils-hom- » mes qui favoriſent l'Héréſie. » Il y avoit d'autres Lettres pour Charles de Banville, Gouverneur de Dauphiné ; pour les principaux Seigneurs du pays ; pour les Archevêques de Vienne, d'Embrun & de Tarentaiſe ; pour les Evêques de Valence, de Viviers, de Grenoble & de Geneve ; enfin pour l'Inquiſiteur François Borilli.

Le Pape exhortoit le Gouverneur & les Seigneurs à autoriſer la recherche & la punition des Hérétiques. Il commandoit aux Prélats de faire publier aux Meſſes ſolemnelles les Excommunications portées contre les Patarins, Pauvres de Lyon, Arnaldiſtes,

Arnaldiſtes, Fratricelles, & contre tous leurs partiſans, défenſeurs, & protecteurs. Il avertiſſoit l'Inquiſiteur de deux choſes, la premiere de faire nommer par les ſuperieurs des Religieux Mendians, de bons Prédicateurs pour inſtruire les Peuples de ces quartiers où l'ignorance étoit extrême. La ſeconde d'étendre ſes ſoins & ſes pouvoirs d'Inquiſiteur dans la province de Tarentaiſe, où pluſieurs Hérétiques ſe réfugioient, parce qu'il n'y avoit point là d'Inquiſition. Pour preſſer l'exécution de tous ces ordres, le Pape envoya l'Evêque de Maſſe, ville de Toſcane, revêtu de l'autorité de Nonce Apoſtolique. L'Inquiſiteur & lui eurent permiſſion de pourſuivre & de faire arrêter les Hérétiques en quelque endroit que ce fut, même hors des Diocèſes qui leur étoient aſſignés. Ils s'acquitterent ſi bien de leur charge qu'en moins de ſix ſemaines toutes les Priſons du païs ſe trouverent trop petites pour contenir la multitude des Hérétiques qu'on avoit ſaiſis. Le Pape en étant informé, donna ordre de bâtir de nouvelles priſons, d'augmenter & de fortifier les anciennes, & pour ſubvenir aux frais, tant de la pourſuite que de l'entretien des coupables, il chargea par une Lettre du 17 de Juin, les Archevêques & Evêques de ces cinq Provinces de lever une fois 4000 florins d'or, & enſuite 800 chaque année pendant cinq ans, leur aſſignant pour fonds de ces levées, les reſtitutions des biens mal-acquis & les legs incertains, avec ordre encore de remettre les ſommes, quand elles ſeroient faites, entre les mains

L'AN 1375.

L'AN 1375. de l'Evêque d'Avignon & de l'Inquisiteur Borilli Commissaires nommés pour en disposer. Il paroît que ces fonds ne suffirent point pour la subsistance des prisonniers ; car le Pape manda le 7 d'Octobre suivant à son Nonce & à l'Inquisiteur, que comme les Hérétiques s'étoient multipliés, par la négligence des Ordinaires, il falloit contraindre, même par censure Ecclésiastique, les Evêques à nourrir les Hérétiques prisonniers dans leurs Diocèses ; sauf néanmoins à leur tenir compte ensuite de ces avances, sur les restitutions de biens mal-acquis, & sur les Legs incertains attribués par les Lettres précédentes aux dépenses de toute cette procédure.

Le Pape recommande la résidence aux Evêques.

Le Pape regardoit avec raison la résidence des Evêques comme un des moyens les plus surs, pour arrêter les mauvaises Doctrines, la licence des mœurs, & la décadence de la Discipline. Attentif sur ce point, plus encore que sur les autres, il avoit déja ordonné aux Prélats qui fréquentoient la Cour de France, de retourner à leurs Diocèses ; mais auparavant il avoit prié le Roi de ne pas s'offenser d'une jussion si nécessaire pour le bien de l'Eglise. Cette année il donna une Bulle dattée du 29 de Mai, où il dit : » nous ne pouvons dissimuler la négligence criminelle de quelques » Prélats, qui semblent oublier que leur devoir » est de paître le troupeau confié à leurs soins, & » de le soustraire au ravage des Loups. Mercé» naires plûtôt que Pasteurs, ils se tiennent éloi» gnez, sous divers prétextes, de leurs Eglises qui

Spond. 1372. n. 4.

Rain. 1375. n. 23.

» ſe trouvent réduites par là à une eſpece de viduité. Cela eſt cauſe que les vices pullulent dans le Clergé & parmi le peuple ; que le culte divin eſt diminué ; que les choſes Saintes ſont mépriſées ; que l'eſprit de piété s'affoiblit ; que les erreurs ſe répandent ; que la foi s'éteint ; que la liberté Eccleſiaſtique eſt violée ; que les Edifices & les autres biens de l'Egliſe ſe dégradent. Pendant ce tems là, on entend les cris des enfans privez des ſoins & de la ſubſiſtance ſpirituelle qu'ils avoient droit d'attendre de leurs peres ; les ſcandales ſe multiplient, & les ames ſont en un danger évident de ſe perdre ». Le Pape ordonne enſuite à tous Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbés & Supérieurs d'Ordres, de ſe rendre dans l'eſpace de deux mois à leurs Egliſes ou Monaſteres, & d'y réſider aſſiduement ; il excepte ſeulement les Cardinaux, les Légats, les Nonces, les Officiers de la Cour Romaine, & les quatre Patriarches des Siéges d'Orient occupés par les Infidéles.

L'AN 1375.

Le zéle du Pape pour la réſidence des Prélats, lui attira une réponſe auſſi naturelle qu'elle étoit hardie, de la part d'un Evêque étranger qui ſe trouvoit alors à Avignon. » Que faites vous ici, lui dit le Pape, que n'allez vous à votre Egliſe ? » *& vous même S. Pere*, répondit l'Evêque, *pourquoi n'allez vous pas voir votre Epouſe qui eſt ſi riche & ſi belle ?* lui reprochant parlà ſon éloignement de Rome, ſéjour naturel du S. Siége & des Souverains Pontifes. Mais Gregoire XI. s'étoit fait ce

Vita t. 1 p. 479.

Chron. d'Anjou, Choiſi Hiſt. de Char. V.

L'AN 1375.

Le Pape veut aller à Rome.

Rain. 1374. *n.* 23.

reproche à lui-même, depuis long-temps, & il vouloit ſincerement rétablir la chaire de S. Pierre en Italie. Au mois d'Octobre de l'année précédente, il avoit déclaré à l'Empereur & à tous les Princes de l'Europe, que ſa réſolution étoit priſe d'aller à Rome, & ce devoit être en Septembre 1375. Le Roi Charles V. lui en témoigna ſa douleur, & le Pape lui répondit en ces termes : » quoi-» qu'il nous ſoit dur de nous éloigner de vous & » de cette contrée, qui eſt notre Patrie, cependant » la bienſéance, l'intérêt de l'Egliſe Romaine notre » Epouſe, & le bien de tous les fidéles, nous » preſſent de nous rendre le plûtôt que nous pour-» rons dans cette ſainte Ville, qui eſt le lieu de » notre réſidence légitime ; & après une mure dé-» libération, nous nous ſommes déterminés à par-» tir l'Automne prochaine ». Le Pape écrivoit cela le 9 de Janvier ; mais le déſir de concilier les Rois de France & d'Angleterre avant ſon départ, lui fit différer ſon voyage juſqu'au Printems de l'année ſuivante.

Rain. 1375. *n.* 22.

Clement. *sum ſecundum.*

Il preſſe le Roi de donner des Confeſſeurs aux criminels condamnés à mort.

Dans cet intervalle il recommanda au Roi une pratique déja ordonnée par Clement V. & par pluſieurs Conciles, mais extremement négligée dans quelques Cantons du Royaume ; c'étoit de donner des Confeſſeurs aux Criminels condamnés à mort. Il paroît que l'uſage, où plûtôt l'abus d'en refuſer ne fut entierement aboli, que quelques années après. La Lettre du Pape au Roi, eſt du 27 d'Octobre. Le 25 de Novembre, Gregoire accorda à Charles V. & à ſes Succeſſeurs, le droit de con-

férer la Chapelle du Mont Calvaire dans l'Eglise du S. Sepulcre à Jerusalem, à tels Prêtres séculiers ou réguliers qu'il leur plaira de choisir, même à des Religieux Mendians. Enfin le 20 Décembre veille de S. Thomas, il y eut une Promotion de neuf Cardinaux, huit Prêtres & un Diacre; sept François, un Italien, & un Espagnol.

L'AN 1375.
Il accorde au Roi la Collation de la Chapelle du Mont Calvaire à Jerusalem.
Spicil. t. 4. p. 298.

Le premier Cardinal François, fut Pierre de la Jugie, que nous venons de voir transféré de Narbonne à Rouen. On l'appella le Cardinal de Narbonne, parce qu'il avoit été long-temps Archevêque de cette Ville. Il reçut avec le Chapeau, le titre de S. Clement. L'année d'après, il mourut en accompagnant le Pape à Rome, il n'étoit agé que de 57 ans, & il en avoit passé 33 dans l'Episcopat. On remarque un différend qu'il eut avec ses Suffragans, peu de temps après sa nomination à l'Archevêché de Narbonne. Les Papes donnoient alors presque tous les Evêchés, & faisoient sacrer les Evêques sans appeller les Métropolitains. En conséquence, les Suffragans de Narbonne prétendoient être exemts de prêter serment de fidélité à l'Archevêque, & disoient que c'en étoit assez du serment qu'ils faisoient au Pape. Pierre de la Jugie les traduisit au Tribunal de Clément VI. son oncle, & il en obtint une Bulle qui déclaroit que, nonobstant la nomination & la consécration faite par le Pape ou par son ordre, les Evêques suffragans sont tenus envers leurs Métropolitains, comme s'ils n'avoient point été nommés ou sacrés par l'autorité du S. Siége, & comme

Promotion de Cardinaux.
Vitæ t. 1. p. 433 & 1131 & seqq.

L'AN 1375. s'ils n'avoient fait aucun serment au Pape. Urbain V. confirma cette Bulle en 1370.

Vitæ t. 1. p. 1141. Le second Cardinal François, fut Hugues de Montalais (*a*), né en Anjou; il avoit été Chanoine, Doyen & Archidiacre de l'Eglise de Nantes, Evêque de Treguier, puis de S. Brieu, & Chancelier de Bretagne. Il reçut le titre des quatre Saints Couronnez, & il porta le nom de Cardinal de Bretagne, a cause des divers emplois qu'il avoit eûs dans cette Province. Sa mort arriva le dernier jour de Février 1384. Il avoit suivi l'obédience de Clement VII. Pape d'Avignon : en mourant il déclara qu'il tenoit fermement ce Pontife pour vrai & légitime chef de l'Eglise. C'étoit assez la pratique des Cardinaux de cette obédience, ils faisoient presque tous à la mort une déclaration favorable à Clement; mais le Cardinal de Bretagne ajouta ces paroles remarquables, *qu'il oseroit, si cela étoit possible, soûtenir cette vérité dans l'autre vie au Tribunal de Dieu même.* (Vitæ t. 1. p. 1144.)

Ibid. Le troisiéme Cardinal, fut Gui de Malesec du Diocèse de Tulles, & cousin du Pape. Il étudia & professa le Droit Canon à Toulouse, & il étoit Archidiacre de Corbiere dans l'Eglise de Narbonne, quand Urbain V. le fit Evêque de Lodéve. Il passa de cet Evêché à celui de Poitiers, & en conserva le nom, lorsqu'il eut été fait Cardinal du titre de Sainte Croix de Jerusalem, par Gregoire XI. qui l'estimoit fort à cause de sa capacité & de

(*a*) M. Baluze prouve que c'est son vrai nom, & qu'on ne doit pas l'appeller *Montalain.*

sa vertu. Il ne mourut qu'en 1411. après avoir été de tous les grands évenemens que produisit le Schisme. Ses cendres reposent dans l'Eglise des FF. Prêcheurs de Paris. L'AN 1375.

Le quatriéme Cardinal, fut Jean de la Grange né en Limousin, Moine Bénédictin d'abord, ensuite Abbé de Fêcamp, Evêque d'Amiens, Cardinal du titre de S. Marcel, mort à Avignon en 1402. Ajoutons que c'étoit un Prélat de Cour; mais de la Cour de Charles V. Prince qui se connoissoit en vrai mérite. Sous le Regne suivant, le Cardinal d'Amiens ne fut pas gouté de même. Il avoit eu quelques attentions trop severes sur la conduite du Dauphin, durant la vie du Roi son pere. Le jeune Prince devenu Charles VI. s'en souvint, & à peine se vit-il le maître qu'il dit au Seigneur de Savoisi, Chambellan du feu Roi. » *Savoisi, à ce coup nous serons vangés de ce Prêtre.* Cette parole rapportée au Cardinal le remplit de terreur, il quitta promptement la Cour, & se retira auprès du Pape à Avignon. *Vitæ t. 1. p. 1154.*

Le cinquiéme Cardinal, fut Pierre de Sortenac, natif du Quercy & alors Evêque de Viviers, après avoir été Doyen de S. Felix de Carman, Diocèse de Toulouse, & Auditeur des Lettres du Pape. Son titre de Cardinal fut S. Laurent *In Lucinâ*. Il mourut à Avignon le 17 d'Août 1390. Il étoit si consideré dans le Sacré Collége qu'après la mort de Gregoire XI. on avoit des vuës sur lui pour l'élever au Pontificat. *Ibid p. 1170.*

Le sixiéme Cardinal, fut Gérard du Puy Li- *Ibid. p. 1173.*

L'AN 1375. mousin, parent du Pape & Abbé de Marmoutier. Gregoire XI. l'avoit envoyé en Italie pour être son Trésorier. Il lui donna ensuite le Gouvernement de Pérouse, du Patrimoine de S. Pierre, & de quelques autres Cantons. Gérard fit bâtir à Pérouse deux Forteresses pour tenir en respect les Habitans; mais ceux-ci se révolterent & assiégerent Gérard dans un de ces Forts. Ce fut dans ces circonstances qu'il apprit sa promotion au Cardinalat. Son absence fit que le Chapeau & le titre de S. Clement ne lui furent donnés qu'un an après. On appella Gérard du Puy, le Cardinal de Marmoutier. Il mourut à Avignon en 1389 fort attaché au Pape Clement, & excommunié nommément par Urbain VI.

Ibid. p. 1181.

Le septiéme Cardinal, fut Jean de Bussieres, natif de Bourgogne, & Abbé de Cîteaux. Il ne reçut point de titre de Cardinal, peut être parce qu'il mourut huit mois après sa nomination.

Les deux autres Cardinaux furent Simon Broussan Italien, Archevêque de Milan; & Pierre de Lune Arragonnois, le plus fameux de tous par le personnage qu'il joüa long-temps pendant le Schisme, & par les mouvemens qu'il causa dans l'Eglise Gallicane.

Sainte Catherine de Sienne & ses rapports avec la Cour d'Avignon.
Lett. dell Verg. S. Cath. Sen. Lett. 3.

Avant cette promotion Sainte Catherine de Sienne avoit prié le Pape de ne donner la Pourpre qu'à des hommes vertueux. Cette admirable fille commençoit à exercer une espece d'Apostolat auprès des Pontifes, & des Grands. Elle étoit de Sienne, fille d'un Tainturier; elle vivoit parmi les

les sœurs de la Pénitence de S. Dominique; elle n'avoit que vingt-neuf ans, & n'en vecut que trente-trois; mais l'Empire que la sainteté a sur les cœurs ne dépend ni de la naissance, ni des emplois, ni des années. Catherine s'étoit préparée aux fonctions éclatantes, par une vie toute d'obéissance, d'austérités, & d'oraison. Dieu la favorisoit d'un nombre infini de dons extraordinaires, qu'on trouve détaillés dans sa vie écrite par Raymond de Capoüe, son Confesseur, & depuis Général des FF. Prêcheurs. Raymond proteste en écrivant ces merveilles qu'il ne dit rien de lui même, il cite partout ses auteurs, la plûpart témoins oculaires, il rapporte aussi ce qu'il a vû ou entendu, il avoüe qu'il eut pendant quelque temps de violens soupçons sur les ravissemens de sa Pénitente, & qu'il ne s'étoit rendu qu'à des preuves d'évidence : tout cela il le dit en prenant Dieu à témoin de sa sincerité. L'Eglise d'ailleurs, en mettant Catherine au nombre des Saints, a reconnu dans elle assez de prodiges, pour nous inspirer du respect à l'égard des autres circonstances de sa vie, même les plus étonnantes. C'est à quoi ne pensoient pas assez ceux qui, dans ces derniers temps, ont voulu faire passer cette Sainte pour une fille trompée par ses jeûnes, par ses veilles, & par la pieuse oisiveté d'une vie séparée de toute occupation extérieure; dernier article que ces auteurs ont représenté comme la source principale de tant de visions & de ravissemens : en quoi ils ont manqué d'attention ou de bonne foi; car si

L'AN 1375.
Act. SS. t. 3. April. p. 859. & seqq.

L'AN 1375.

quelques unes des révélations de la Sainte se rapportent au temps où elle vivoit solitaire, l'Histoire de sa vie témoigne qu'elle en eut d'autres & d'aussi singulieres, lorsqu'elle s'adonnoit à la vie active : par exemple, lorsqu'elle étoit seule chargée de servir ses parens, ou du soin des Pauvres & des Malades ; lorsqu'elle faisoit ses voyages en Italie & en France ; lorsqu'elle entretenoit des relations avec tout ce qu'il y avoit de grand dans l'Eglise.

Elle écrit au Pape Gregoire XI.

Lettr. dell. Verg. S. Cath.

Catherine de Sienne étoit donc alors en commerce de Lettres avec le Pape Gregoire XI. Elle lui demandoit instamment deux choses : la premiere de rétablir au plûtôt le S. Siége à Rome ; la seconde de faire grace aux Florentins coupables des troubles qui agitoient l'Etat Ecclesiastique & l'Italie. Comme le Pape étoit fort irrité contre eux, & qu'il avoit commencé à procéder par les censures & par les armes temporelles, les Chefs de cette République entreprirent de l'adoucir en lui envoyant la Sainte Fille. Ils firent partir avant elle Raimond de Capoüe son Confesseur, & Catherine se rendit auprès du Pape le 18 de Juin 1376.

L'AN 1376.

Elle va trouver le Pape à Avignon.

Act. SS. Ibid. p. 963.

Le S. Pere la reçut avec beaucoup d'affection, il lui assigna une Maison commode & ornée d'une Chapelle, afin qu'elle pût pratiquer facilement tous ses exercices de dévotion. Raimond de Capoüe fut son interprete dans les Audiences ; car le Pape parloit Latin, & la Sainte parloit son Italien vulgaire. Gregoire poussa la considération

pour elle jusqu'à lui dire qu'il la faisoit arbitre de la paix entre les Florentins & lui, & qu'il la prioit seulement d'avoir égard à l'honneur du S. Siége. Les Florentins n'agissoient pas de si bonne foi, ils étoient convenus d'envoyer, après Catherine de Sienne, des Ambassadeurs qui s'en tiendroient à ce qu'elle régleroit avec le Pape. Ces Ambassadeurs arriverent tard, & a leur arrivée ils ne voulurent rien conclure. Cela aigrit encore le Pape; mais la Sainte eut le talent de lui inspirer des sentimens de douceur. Elle réussit de même à lui persuader le voyage de Rome, le Pape lui promit de ne plus differer son départ : enfin elle retourna en Italie, accompagnée de quelques personnes de piété qui l'avoient suivie de Florence.

L'AN 1376.

Ibid. 957.

Elle engage le Pape à ne plus différer son voyage de Rome.

Sainte Brigide quelques années auparavant avoit aussi sollicité le Pape de quitter la France. Elle étoit morte en 1373. sans voir l'effet de ses prieres. Les Romains s'étoient lassés de demander la même chose comme une grace, ils menaçoient de se donner un Pontife qui résideroit à Rome, si Grégoire XI. ne se rendoit à leurs désirs; & pour faire encore une tentative sur son esprit, ils envoyerent au mois d'Août de cette année des Députez à Avignon : déterminés, dit-on, en cas de refus à donner le Pontificat à l'Abbé du Mont-Cassin qui y avoit consenti. D'ailleurs les amis & les Légats que le Pape avoit au de-là des Monts lui mandoient sans cesse, que s'il ne venoit promptement, il arriveroit un grand scandale dans l'Eglise, & qu'au contraire sa présence seule rétabliroit le

Sollicitations de sainte Brigide pour le même sujet.

Vitæ. t. 1 *p.* 1194.

Les Romains demandent la même chose.

L'AN 1376.

bon ordre à Rome, à Florence & dans tous les Etats de l'Italie. Le Juriſconſulte Balde le preſſoit ſur cela avec une ſorte d'aſcendant, que ſon âge & ſa qualité d'ancien (*a*) maître autoriſoient. Gregoire XI. dans ſa jeuneſſe & même depuis ſa promotion au Cardinalat, avoit étudié le Droit ſous ce fameux Profeſſeur en l'Univerſité de Pavie. Il s'y étoit rendu fort habile, & Balde en expliquant les loix, citoit avec complaiſance le ſentiment du Pape autrefois ſon Diſciple.

Spond. 1370. n. 6. ex Platin.

L'empreſſement des Italiens pour attirer le Pape dans leur pays, prouve qu'ils doutoient encore des véritables diſpoſitions de ſon eſprit par rapport à ce voyage. Gregoire n'avoit point varié ſur cet article, il s'étoit toujours flatté que ſa préſence mettroit les affaires de France & d'Angleterre dans une aſſiette plus tranquile; & c'étoit le motif qui l'avoit retenu en deça des Monts. Quand il vit que tous ſes bons offices ne pouvoient calmer l'animoſité des deux nations, il fit ſes préparatifs pour l'Italie, & il ordonna aux Cardinaux de ſe diſpoſer à le ſuivre. Le Roi Charles V. voulut faire un dernier effort pour retenir la Cour Romaine dans ſes Etats. Il chargea le Duc d'Anjou, ſon frere, d'aller au plûtôt trouver le Pape & de tâcher par toutes ſortes de moyens de rompre ſon voyage. Les Cardinaux virent arriver le Duc avec une grande ſatisfaction. Ils ſouhaitoient ardemment qu'il fit changer de réſolution au Pape;

Le Pape prépare ſon voyage.

Le Roi Charles V. fait des efforts pour le retenir.

Froiſſart l. 2. c. 12.

(*a*) Nous citons ce trait d'après Platine & Sponde. Les anciennes vies de Gregoire XI. diſent ſeulement qu'il étudia ſous d'habiles Maîtres & que Balde citoit ſouvent les déciſions de ce Pontife.

car l'idée seule de Rome, de ses troubles, de ses révoltes les remplissoit de frayeur. Le Duc d'Anjou proposa ses raisons avec tout l'art d'un habile Négociateur; mais il ne gagna rien sur l'esprit du Pape. Obligé de se retirer, il dit en partant: » Saint Pere, vous allez dans un pays où » vous n'êtes gueres aimé, & vous en laissez un » autre où la Religion est plus honorée qu'en au- » cun lieu du monde. Cette démarche pourra cau- » ser de grands malheurs à l'Eglise; car si vous » mourez au-delà des Monts, comme il y a toute » apparence, les Romains seront maîtres du Sacré » Collége, & ils le forceront à faire un Pape à » leur gré. »

L'AN 1376.

Les plus proches parens du Pape, son pere, son frere, & ses neveux firent aussi des instances pour le retenir; mais il résista courageusement & & il partit d'Avignon le 13 de Septembre avec la plus grande partie des Cardinaux. Il y en eut six qui demeurerent en France, sçavoir, Anglic de Grimoard, Gilles Aycelin de Montaigu, Jean de Blandiac, Pierre de Monteruc, Guillaume de Chanac, & Hugues de S. Martial. Le Pape alla d'Avignon à Marseille, & après y être demeuré douze jours, il s'embarqua sur les Galeres qu'on lui avoit envoyées de tous les Etats de l'Italie. Pendant la route il essuya de grandes tempêtes, ce qui fit dire aux François de sa suite que la Providence n'approuvoit point ce voyage. Il débarqua à Corneto le 5 de Décembre, il y séjourna plus d'un mois, & enfin il se rendit à Rome le 17 de Janvier 1377.

Theodoric à Niem. Nemor. union. Labyr. Tract. VI. c. 39

Le Pape quitte la France.

Vitæ. t. 1. *p.* 1196.

Vitæ t. 1. *p.* 438.

Il arrive à Rome.

L'AN 1377.

Ibid. 1376. & *seqq.*

On trouve toutes les circonſtances de cette marche, & les principales actions du Pape Gregoire établi à Rome, dans un Journal dreſſé par Pierre Amelin de Banac du Diocèſe d'Alet, Evêque de Sinigaille. Ce Journal eſt une eſpece de proſe rimée, ſelon le mauvais goût du temps. Le même Evêque compoſa peu après, par l'ordre du Pape, un Office de l'Exaltation & de l'Invention de ſainte Croix, qui a été réformé depuis ſous Clement VIII.

Gregoire XI. trouva dans les Romains aſſez de démonſtrations de reſpect ; mais peu de confiance, & encore moins de véritable ſoumiſſion. Il quitta Rome pendant l'été, autant peut-être pour éviter le ſéjour d'une Ville peu affectionnée, que pour prendre le bon air à Anagni, où il paſſa cinq mois.

Affection du Pape Gregoire XI. pour l'Egliſe Gallicane.

Spond. 1377. *n.* 18.

Pendant ce temps-là il donna des marques de ſa bienveillance pour l'Egliſe Gallicane, en défendant de faire aucune levée d'argent ſur les Bénéfices de ce Royaume. L'Evêque de Maguelonne, Tréſorier du S. Siége à Avignon, écrivoit qu'il ne pouvoit ſubvenir aux néceſſitez preſſantes de ſon adminiſtration, ſans recourir aux décimes & aux autres taxes Eccléſiaſtiques. Le Pape lui répondit que pour quelque raiſon que ce fut, *& quand même tout devroit périr* (Ce ſont ſes termes) il ne ſouffriroit point, qu'on tirât de la France rien autre choſe que les redevances ordinaires des Prélats, à raiſon de leurs proviſions, ou de la vacance de leurs Bénéfices ; & afin que cet ordre fut inviolablement exécuté, il l'intima à ſon Nonce

Guillaume de Lettrange, Archevêque de Rouen & successeur du Cardinal Pierre de la Jugie. Les Lettres de Gregoire sont du dernier jour de Juillet.

L'AN 1377. *Hist. des Archev. de Rouen p. 531.*

C'est aussi d'Anagni que le Pape répondit au Roi qui avoit demandé que l'Evêque de Paris usât du *Pallium*, & qu'il fut exemt de la Jurisdiction des Archevêques de Sens. Le premier article ne fit pas de difficulté. Le Pape accorda pour toujours le *Pallium* aux Evêques de cette Capitale, il ne paroit cependant pas qu'ils en ayent usé, jusqu'a l'érection de ce Siége en Archevêché. Pour l'autre point, Gregoire XI. ne voulut point le passer. Son motif principal fut que l'Eglise de Sens étant très vénérable par son antiquité, & n'ayant pas de fort grands biens, il seroit dur pour elle de perdre la plus belle partie de sa Jurisdiction. Il y ajoutoit des raisons personnelles, c'est que son oncle Clement VI. avoit été Archevêque de Sens, & que lui même avoit possédé une des premieres Dignités de cette Eglise : deux considérations qui demandoient quelque retour de sa part, & le moindre étoit de ne pas souffrir que sous son Pontificat les droits de cette Metropole reçussent une atteinte si considérable.

Il accorde à l'Evêque de Paris l'usage du Pallium. *Spond. 1377. n. 20.*

Il refuse de soustraire l'Evêque de Paris à la Jurisdiction de l'Archevêque de Sens.

Le Roi avoit encore prié le Pape de faire Cardinal le Patriarche d'Aquilée, & de donner ce grand Siége à son cousin Philippe d'Alençon, que nous avons vu transféré de Rouen à Auch, avec le titre de Patriarche de Jerusalem. Cette demande prouve que le Roi étoit parfaitement réconcilié

Il refuse le Patriarchat d'Aquilée à Philippe d'Alençon. *Vitæ t. 1. p. 1245.*

L'AN 1377. avec Philippe. Le Pape de retour à Rome le 12 de Décembre, récrivit au Roi que pour bien des raiſons il ne pouvoit donner le Chapeau de Cardinal au Patriarche d'Aquilée, & que d'ailleurs les peuples de ce canton, ne verroient pas volontiers à leur tête un Prélat étranger, tel qu'étoit Philippe d'Alençon. Ce Prince néanmoins monta dans la ſuite ſur le Siége d'Aquilée; mais ce ne fut pas du temps de Gregoire XI.

Spond. 1377 n. 21.

Arrivée de l'Empereur Charles IV. à Paris.

Chron. de France.

Hiſt. de Paris t. 2. p. 680. & ſeqq.

Sur la fin de cette année l'Empereur Charles IV. onclé du Roi, vint en France, avec Venceſlas ſon fils, Roi des Romains: un des motifs de ce voyage étoit d'acquitter un vœu à S. Maur près de Paris. Le Roi reçut la Cour Impériale, avec autant de ſageſſe que de magnificence, évitant dans les honneurs qu'il lui fit rendre, tout ce qui auroit pû favoriſer les idées de ſouveraineté, que les Empereurs s'étoient attribuée quelquefois ſur les autres Rois de l'Europe. Le troiſiéme de Janvier 1378. l'Empereur arriva à S. Denis, & il trouva à la porte de la Ville, les Archevêques de Reims, de Rouen, & de Sens; les Evêques de Paris, de Laon, de Beauvais, de Noyon, de Bayeux, de Lizieux, de Meaux, d'Evreux, de Terouanne, de Condom & d'Arras, tous du Conſeil du Roi. On alla d'abord à l'Abbaye où l'Empereur fit ſes dévotions, viſita les ſaintes Réliques & les baiſa avec reſpect. Il demanda à voir les tombeaux des Rois Charles le Bel & Philippe de Valois, ſe ſouvenant qu'il avoit été élevé autrefois à leur Cour, & qu'il en avoit reçu beaucoup de biens. Il vit auſſi le tombeau

Hiſt. de l'Abbaye de S. Denis p. 289.

beau du Roi Jean son beau frere, & il recomman- L'AN 1377.
da à l'Abbé & aux Religieux de redoubler leurs priéres, pour tous les Rois & toutes les Reines qui étoient inhumés dans leur Eglise.

Le lendemain ce Prince entra dans Paris avec le Roi qui étoit allé au devant de lui. Il y eut dans cette entrée, & dans toutes les Fêtes que le Roi donna à son oncle, plus de goût, d'ordre, & de conduite qu'on n'en avoit encore vû à la Cour de France. Charles V. à qui rien n'échappoit, avoit mis dans ses Palais, dans ses ameublemens, dans le service de sa Maison un air de grandeur & de politesse tout ensemble, qu'on ne connoissoit guéres avant lui. Il invita les Evêques aux festins publics qu'il donna à la Cour Impériale. L'Archevêque de Reims étoit à leur tête, & l'on observa que quand il avoit officié devant les Princes, il tenoit le premier rang à leur table. Le jour des Rois l'Empereur alla à la Sainte Chapelle pour y entendre l'office Divin, & pour honorer les précieuses reliques qu'on y conserve. L'Archevêque de Reims célébrant présenta l'Eau bénite à l'Empereur, avant que de la présenter au Roi; mais le Diacre & le Soûdiacre leur porterent en même temps la paix à baiser. Le 7 de Janvier l'Université réprésentée par neuf Députez des Facultez de Théologie, de Droit & de Médecine, trois de chacune, & par vingt-quatre de la Faculté des Arts, complimenta l'Empereur. Jean de la Chaleur, Chancelier de Nôtre-Dame, portoit la parole; & l'Empereur lui répondit en Latin, ajoutant

Archon t. 2. p. 289.
Hist. de Paris t. 2. p. 680. & seqq.

L'AN 1377.

qu'il en uſoit ainſi, pour leur marquer ſa reconnoiſſance d'avoir été inſtruit parmi eux.

Hiſt de Paris t. 2. p. 681.

L'Empereur alla le 12 du même mois accomplir ſon vœu à S. Maur. Il partit quatre jours après, chargé de préſens magnifiques, entre leſquels étoient un morceau de la vraye Croix & des Reliques de S. Denis. Il prit ſon chemin par Reims, afin de ſatisfaire ſa dévotion ſur le tombeau de S. Nicaiſe, qui faiſoit alors beaucoup de miracles.

L'Empereur obtient des reliques de S.Nicaiſe.

Marlot. t. 2. p. 658.

L'empereur ſouhaitoit emporter en Allemagne quelque partie des Reliques de ce S. Martir : le Roi manda à l'Archevêque de Reims, qui étoit retourné dans ſa Ville pour recevoir la Cour Imperiale, de faire ſur cela des inſtances à l'Abbé de S. Nicaiſe. L'Abbé accorda de bonne grace ce qu'on lui demandoit, il pria l'Archevêque d'ouvrir lui-même la Chaſſe; ce qui fut fait en grande cérémonie & en préſence de l'Empereur. Quand on eut ôté les premieres enveloppes d'étoffe de ſoye, on trouva les oſſemens principaux, avec une étiquette que l'Archevêque lût à haute voix. L'Abbé en ſépara un os de la cuiſſe, dont il fit deux morceaux, & il donna le plus grand à un Officier de l'Empereur : enſuite l'Archevêque remit les enveloppes, ferma la Chaſſe, & y poſa ſon ſceau. Cet Archevêque étoit Richard Picque, auparavant Doyen de l'Egliſe de Beſançon. Il avoit ſuccédé au commencement de 1376 à Louis Théſart, transféré de l'Evêché de Bayeux au Siége de Reims, après la mort de Jean de Craon. Cette tranſlation avoit été faite du propre mouvement du Roi &

ſans aucune élection de la part du Chapitre de Reims ; le Roi pria ſeulement le Pape de la confirmer.

L'AN 1377. *ibid. p.* 652.

Gregoire XI. eſt mécontent de ſon ſéjour en Italie.

Rain. 1378. *n.* 2.

Vit : t. 1. *p.* 1225. & 1201.

Gregoire XI. fort mécontent de ſon ſéjour en Italie, ſongeoit à retourner en France ; mais la mort l'en empêcha, & les Italiens regarderent cela comme une eſpece de miracle. Ce Pape, quoique jeune encore, étoit d'une très-petite compléxion, & fort ſujet à des accès de gravelle. Le 5 de Février 1378 il tomba dans un état de ſouffrance qui lui fit connoître que ſa fin approchoit.

L'AN 1378. Il tombe malade.

Alors la ſituation des affaires de l'Egliſe ſe préſenta à ſon eſprit, ſous l'image la plus effrayante. Il conſideroit d'une part le Sacré Collége preſque tout compoſé de Cardinaux François, la plûpart diſpoſés à vouloir retenir la Suprême Dignité dans leur nation ; de l'autre il voyoit l'oppoſition qu'on avoit dans Rome pour le gouvernement des Etrangers, & l'empreſſement des Italiens pour ſe remettre en poſſeſſion de la Chaire de S. Pierre. Il ſentoit combien ces divers intérêts étoient difficiles à concilier, & le danger que couroit l'Egliſe d'être livrée à toutes les horreurs d'un Schiſme.

Il conſidére l'état dangereux de l'Egliſe.

Plein de ces penſées, il témoigna ſes regrets d'avoir quitté la France : on dit même que dans ſes derniers momens tenant en main le Corps de J. C. il conjura les aſſiſtans de ne jamais ſe laiſſer conduire *par les révélations prétendues de certaines gens, pour qui il avoit eu trop de complaiſance*. Par ces paroles on croit qu'il vouloit déſigner les révélations de

Il regrette d'avoir quitté la France.

Gerſon Tract. de exam. doctr. p. 2. *conſid.* 3.

L'AN 1378. sainte Catherine de Sienne, de sainte Brigide, & de Pierre, Infant d'Arragon. » Mais, comme remarque fort bien M. Sponde, ces saints personnages ne lui avoient conseillé que ce qui venoit à la pensée de tout homme de bon sens & de probité, sans avoir recours aux visions Célestes : c'étoit d'aller résider à Rome, séjour naturel du S. Siége & des Papes. Le Schisme, ajoute-t'il, ne vint point du rétablissement de la Chaire de S. Pierre dans le lieu ou le Prince des Apôtres l'avoit fondée ; il vint de ces trois causes ensemble, savoir, de l'empressement extrême des Romains, pour avoir un Pape de leur nation ; de la passion des Cardinaux François, pour retenir parmi eux le Souverain Pontificat, & de la conduite trop dure & trop peu mesurée d'Urbain VI. » Les réflexions de ce Prélat seront pleinement justifiées par la suite de cette Histoire.

Spond. 1378. n. 2.

Il donne une Bulle pour prévenir les troubles de l'Eglise.

Ra.n. 1378. n. 2.

Le Pape avant sa mort ne laissa pas de donner quelques ordres pour maintenir la paix de l'Eglise. Il croyoit que, dans les conjonctures présentes, le parti le plus sur étoit de hâter l'élection d'un Pape, afin d'oter aux Factieux le temps de lier leurs intrigues. Il fit donc publier le 19 (a) de Mars une Bulle où il disoit, » que si Dieu l'enlevoit de ce » monde avant le mois de Septembre (c'étoit le temps ou il avoit projetté de retourner en France) » il vouloit que les Cardinaux qui se trouveroient

(a) Maimbourg place cette Bulle trois jours avant la mort du Pape ; il falloit dire huit jours, car il ne mourut que le 27 de Mars, & la Bulle est du 19.

» alors en Cour de Rome, procédassent promptement, à la pluralité des voix, & en quelque lieu que ce fut à la création d'un nouveau Pape.» Par-là il dispensoit, pour cette fois, des régles établies par ses prédécesseurs, qui étoient de ne faire le Pape qu'en Conclave, de n'y entrer que dix jours après la mort du Prédécesseur, & de n'avoüer d'élection que celle qui auroit été conclue par les deux tiers des suffrages.

Ces mesures prises avec autant de sagesse que les circonstances le permettoient, le Pape sentant son mal augmenter se prépara à la mort, avec l'esprit de piété qui avoit toujours fait son caractere : il reçut tous les Sacremens de l'Eglise, & il expira doucement le 27 de Mars, dans la huitiéme année de son Pontificat & la quarante-septiéme de son âge (*a*). Son corps fut porté d'abord à l'Eglise de S. Pierre, puis enterré à Sainte Marie la Neuve aujourd'hui Sainte Françoise : cette Eglise avoit été son titre de Cardinal ; on y voit son tombeau réparé & embelli plus de deux cents ans après sa mort, par les ordres du Sénat, en reconnoissance de ce qu'il avoit rétabli le S. Siége à Rome. L'Epitaphe fait l'éloge de sa piété, de sa douceur, & de sa doctrine : ces traits ne sont point flateurs, tous les Historiens les ont reconnus dans lui. Il employoit tous les jours beaucoup de temps à la priére, il répandoit d'abondantes aumônes dans le sein des Pauvres, il chérissoit les gens de Lettres

Mort du Pape Gregoire XI.

Papebrok Conat. part. 2. p. 94.

Vitæ t. 1. p. 442.

(*a*) L'Abbé de Choisi dit que ce Pape mourut de vieillesse ; il n'avoit que quarante-sept ans.

L'an 1376. & il leur faisoit du bien. On ne lui reprocha qu'un peu trop de tendresse pour ses proches. Il eut sans cesse auprès de lui son pere, ses freres & ses neveux, la plûpart enrichis déja par les bienfaits du Pape Clement VI. Il n'augmenta pas leur fortune ; mais il fit des graces à leur sollicitation, & quelquefois il n'y eut pas assez de choix dans les Sujets.

Gregoire XI. fut le dernier des Papes que l'Eglise Gallicane donna à l'Eglise universelle. Sans le Schisme, qui suivit leur regne, on auroit félicité notre Nation d'avoir produit sept Pontifes tels que Clement V. Jean XXII. Benoît XII. Clement VI. Innocent VI. Urbain V. & Gregoire XI. tous distingués par leurs lumieres ; la plûpart vénérables par la sainteté de leur vie, & quelques-uns honorés du don des miracles. On crut que le long séjour qu'ils firent en France avoit été la premiere cause du Schisme ; c'est ce qui a repandu un nuage sur le mérite de ces grands hommes. L'Italie d'ailleurs courroucée de l'absence du S. Siége, pendant plus de soixante-dix ans, n'a pas épargné leur mémoire ; elle les a regardés comme des fugitifs qui traînoient l'Eglise Romaine captive dans une terre étrangere ; elle les a rendu responsables de toutes les disgraces qu'elle éprouva pendant près d'un siécle. C'est à l'Histoire de l'Eglise Gallicane qu'il appartient d'apprécier les talens & les vertus de ces Papes, indépendamment des scandales qui désolerent l'Eglise après eux, ou des troubles qui agiterent l'Italie pendant leur gouvernement. Nous croyons avoir rempli ce qu'on

pouvoit attendre de nous à cet égard. Ajoutons avec le Cardinal Gilles (*a*) de Viterbe, Prélat Italien, qui vivoit sur la fin du siécle suivant que le séjour du S. Siége en France peut être comparé à une nuit obscure, si l'on considere les maux qu'il causa à la ville de Rome & à l'Etat Ecclésiastique; mais qu'on peut l'appeller un jour lumineux, si l'on a égard aux grandes qualités de ceux qui pendant ce temps-là remplirent la Chaire de S. Pierre.

L'AN 1378.
Spond. 1377. *n.* 1.

Cardinaux qui étoient à Rome, à la mort de Gregoire XI.

Division entr'eux.

Il y avoit dans Rome, à la mort du Pape Gregoire XI. seize Cardinaux, onze François en comptant Robert de Géneve qui étoit du Comté de Savoye; quatre Italiens & un Espagnol. Les François formoient un parti assez puissant pour faire encore un Pape de leur Nation; mais ils ne s'accordoient point entre eux. Les Limousins en possession du Pontificat depuis Clement VI. vouloient s'y maintenir. Ils étoient sept, sçavoir, Jean de Cros, Cardinal de Limoges; Géraud du Puy, Cardinal de Marmoutier; Guillaume d'Aigre-Feuille, Cardinal de S. Etienne *au Mont Celius*; Pierre-Guillaume de Noellet, Cardinal de S. Ange; Pierre de Vergne, Cardinal de sainte Marie *in viâ latâ*; Pierre de Sortenac, Cardinal de Viviers, & Gui de Malesec, Cardinal de Poitiers. Ces deux derniers étoient ceux que la faction portoit le plus; mais ils avoient en tête les autres Cardinaux François qui leur donnoient ouvertement l'exclusion, disant que le monde Chrétien s'ennuyoit de voir tou-

Vitæ t. 1. *p.* 1101. *& seqq.*

(*a*) Né en 1471, mort en 1532.

L'AN 1378. jours des Limousins sur le S. Siége, & qu'il étoit temps de finir une domination qui sembloit héréditaire dans un coin de la France. Ces Cardinaux si déclarés contre le parti Limousin, étoient Robert de Géneve, Cardinal des douze Apôtres ; Hugues de Montalaix, Cardinal de Bretagne ; Pierre Flandrin, Cardinal de S. Eustache ; & Bertrand Latger, Cardinal de Glandeve. Ils vouloient un Pape François non Limousin ; mais leur faction ne pouvoit se soutenir seule, & ils songeoient à la fortifier en se joignant aux Italiens qui étoient François Thébaldeschi, Cardinal de S. Pierre (a) ; Jacques des Ursins, Cardinal de S. George *au voile d'or* ; Pierre Corsini, Cardinal de Florence, & Simon Broussan, Cardinal de Milan. Ceux-ci de leur côté souhaitoient un Pape de leur pays, & ne pouvant le faire avec quatre suffrages, ils avoient besoin d'en gagner d'autres : ce qui ne paroissoit pas aisé parmi des intérêts si differens. Pour l'Espagnol, Pierre de Lune, seul Cardinal de sa Nation, il inclinoit plus pour les François, que pour les Italiens. Telle étoit la situation du Sacré College, lorsqu'il s'éleva un violent orage de la part des Romains : voici de quelle maniére les Auteurs François ou partisans de la France racontent cet évenement. Après la mort du Pape Gregoire, les Bannerets, qui étoient dans Rome comme les Capitaines de quartier, prirent des mesures pour obliger les Cardinaux à leur donner un Pape Romain,

Ibid. p. 1238.

Premiere relation touchant l'élection d'Urbain VI.

Les Romains demandent un Pape Romain ou Italien.

Vitæ t. 1. *p.* 1215.

(a) On croit qu'il portoit ce nom parce qu'il étoit Archiprêtre de l'Eglise de S. Pierre. M Baluze réfute cette raison, & prouve que Thébaldeschi ne possedoit point cette dignité.

main, ou du moins Italien. Ils tinrent là-dessus plusieurs conseils, où le Sénateur Gui de Prohins, Gentilhomme de Quercy, ne fut point appellé, apparemment parce que sa qualité de François le rendoit odieux ou suspect. On y admit quelquefois Barthélemi Prignano, Archevêque de Bari; sans dessein, à ce qu'il paroît, d'en faire un Pape, & seulement comme un Prélat affidé & capable de seconder le Parti dans l'occasion. Le résultat de ces Conférences fut qu'on iroit exposer au Sacré College les désirs du peuple Romain. Les Cardinaux n'étoient point encore en Conclave : on les pria de s'assembler, & les Députés leur représenterent : » Que depuis long-temps Rome, l'Etat » Ecclésiastique & l'Italie souffroient de l'absence » des Papes; que les Eglises, les Monasteres, les » bâtimens publics tomboient en ruine, & n'offroient aux yeux des étrangers qui venoient à » Rome pour satisfaire leur dévotion, qu'un spectacle lamentable & scandaleux; que les guerres, » les dissensions, les révoltes avoient presque détruit l'ancien Patrimoine de S. Pierre; que le » gouvernement des Etrangers, sur-tout des François, étoit devenu une tyrannie intolérable; que » le reméde unique à tous ces maux étoit d'élire » un Pape Romain ou Italien; que le peuple le souhaitoit avec ardeur, & qu'on ne pouvoit lui refuser cette satisfaction, sans s'exposer à son ressentiment ».

L'AN 1378.

Ibid p. 1228

Ibid. p. 1217

Ibid. p. 443.

Conat. Paperbr. part. 2. p. 95.

Réponse des Cardinaux.

Les Cardinaux répondirent avec beaucoup de présence d'esprit & de dignité : » Qu'une affaire de

L'AN 1378.

» cette importance ne pouvoit se traiter que dans » le Conclave ; qu'alors ils feroient ce que la conscience & le bien de l'Eglise leur inspireroient ; » que ces remontrances accompagnées de menaces, » donnoient sujet de croire qu'on vouloit user de » contrainte à leur égard ; mais qu'ils déclaroient » par avance qu'en ce cas l'élection seroit nulle, » & qu'un Pape fait sans liberté ne seroit qu'un » intrus ». Cette réponse ne contenta point des hommes déterminés à emporter de force ce qu'on ne voudroit pas leur accorder de bonne grace. Comme il étoit à craindre pour eux que les Cardinaux n'allassent faire l'élection hors de Rome, ils se saisirent des portes de la Ville, des ponts & de tous les passages. Ils y mirent des Corps-de-Garde, chasserent les Nobles, & firent entrer dans Rome une grande multitude de Paysans & de Montagnards, gens féroces, & de qui l'on ne pouvoit attendre que des violences & du tumulte.

Les Romains prennent des mesures pour empêcher les Cardinaux de sortir de la Ville.

Vitæ. p. 444.

Les Bannerets ne laisserent pas non plus le Conclave à la disposition & sous la garde des Cardinaux. C'étoit à Pierre de Cros, Archevêque d'Arles & Camerlingue (*a*) de l'Eglise Romaine, qu'il appartenoit de recevoir sur cela les ordres du Sacré Collége ; mais les séditieux le prévinrent, ils s'emparerent des avenuës, des portes & des appartemens du Palais. L'Archevêque, craignant pour sa personne, se retira dans le Château S. Ange, & pria seulement Guillaume de la Voute, Evêque de

Ibid p. 1207.

(*a*) Aujourd'hui le Camerlingue est toujours un Cardinal, mais en ce temps-là cette charge se donnoit quelquefois hors du sacré Collége.

Marſeille, de pourvoir autant qu'il pourroit à la ſûreté des Cardinaux. On étoit au ſeptiéme d'Avril jour deſtiné à l'ouverture du Conclave. Dès le matin la place de S. Pierre ſe trouva remplie d'une foule de gens de la Campagne & de la Ville, la plûpart armés & criant de toutes leurs forces, *Romanò lò volemò ò almancò Italianò*, *nous voulons un Pape Romain ou du moins Italien* : paroles qui ce jour-là & le ſuivant furent répetées un million de fois, & qui ſervirent comme de ſignal aux Factieux. L'arrivée des Cardinaux augmenta le tumulte. On les environne, on les preſſe, on les tire par leurs manteaux, on les menace; enfin Prélats & peuple, tout entre pêle mêle dans le Palais. Il arriva alors une choſe que tous les Hiſtoriens ont remarquée : la foudre tomba ſur le Conclave, on dit même qu'elle entra dans les Cellules des Cardinaux, Robert de Géneve & Pierre de Lune : circonſtance qu'on interprêta en bien & en mal, à la maniére des anciens qui regardoient ce phénoméne comme une préſage tantôt ſiniſtre & tantôt favorable.

L'AN 1378.

Le Peuple en armes crie qu'il veut un Pape Romain ou Italien.

Ibid. p. 1147.

Quoiqu'il en ſoit, les Bannerets voyant les Cardinaux aſſemblés pénétrerent, ſans perdre de temps, juſques dans l'intérieur du Conclave, & réitererent avec hauteur la demande d'un Pape Romain ou Italien; diſant que le peuple vouloit être ſatisfait ſur ce point, & que ſi on ne lui accordoit ce qu'il ſouhaitoit, il arriveroit quelque ſcandale qu'on ne ſeroit pas maître d'empêcher. La réponſe des Cardinaux fut toujours la même,

Ibid. p. 445.

L'AN 1378. ils remirent le choix d'un Pape aux vuës de la conſcience & du bien de l'Egliſe. Ils proteſterent encore que ſi l'on ne faiſoit ceſſer toutes les voyes de fait & de contrainte, celui qu'on éliroit Pape ne le ſeroit point. Les Bannerets ſe retirerent; mais le Palais demeura obſedé de la plus vile populace, qui toute la nuit continua le déſordre, répétant ſans ceſſe qu'ils vouloient *un Pape Romain ou Italien*, donnant de grands coups d'épées & de hallebardes ſous le plancher des Cellules où couchoient les Cardinaux, menaçant d'y mettre le feu, & ramaſſant tout exprès dans cet endroit toutes ſortes de matiéres combuſtibles.

Violence des Romains dans le Palais ou ſe tenoit le Conclave.

Ibid. p. 448.

Le lendemain huitiéme d'Avril l'émeute fut encore plus grande; car les Séditieux s'étant aviſés de ſonner le tocſin à S. Pierre & au Capitole, il s'aſſembla au Palais une multitude innombrable de peuple. C'étoient toujours les mêmes cris & le *Romanò lò volemò* retentiſſoit de toutes parts. On aſſiégea le Conclave & les Cardinaux; on leur annonça une mort prochaine; s'ils n'éliſoient promptement un Pape Romain ou Italien. Les Cardinaux Chefs des trois Ordres, ſçavoir, des Evêques, des Prêtres & des Diacres ſe préſenterent aux fenêtres pour adoucir ces eſprits mutinés, ils leur parlerent avec bonté, ils leur promirent pour le lendemain un Pape tel qu'ils le ſouhaitoient; mais un peuple furieux n'écoute plus rien, on ne répondit que par des cris & des injures, on voulut que l'élection ſe fit à l'inſtant même, ſans quoi, diſoit-on aux Prélats du Conclave, *on va vous*

Les Cardinaux tâchent de les adoucir, ils ne réuſſiſſent pas.

rendre la tête plus rouge que vos Chapeaux. Il fallut donc que les ſeize Cardinaux déliberaſſent entr'eux ſur le choix qu'ils avoient à faire. La plûpart, ſur-tout les François, proteſterent contre l'élection future; quelques-uns en avoient paſſé l'acte auparavant en préſence de Notaires & de témoins: telle fut en particulier la précaution que prit Bertrand Latger, Cardinal de Glandeve.

L'AN 1378.
Froiſſar. l. 1. c. 12.
Ils proteſtent contre l'élection future.
Vit. t. 1. p. 1076.

Pierre de Cros, Cardinal de Limoges, ouvrit le premier l'avis d'élire Barthélemi Prignano, Archevêque de Bari. Tous les autres ſuivirent, hors le Cardinal des Urſins qui ne voulut jamais nommer cet Archevêque: il le couronna néanmoins quelques jours après. Guillaume de Noellet, Cardinal de S. Ange, donna ſa voix en diſant qu'il croyoit l'élection nulle. Simon de Brouſſan, Cardinal de Milan, déclara qu'il y conſentoit, *parce qu'il aimoit mieux mourir Confeſſeur que Martyr.* Enfin tous les ſuffrages furent donnés d'une maniére qui marquoit beaucoup de contrainte. L'Archevêque de Bari étoit alors dans l'Egliſe de S. Pierre, & pendant le tumulte il avoit dit à Ponce Beraldi, Officier de la Cour Romaine, que le Pape qui ſeroit fait ainſi, ne ſeroit point légitime. Il parloit alors en Canoniſte, & ce fut une des raiſons qui détermina les Cardinaux à le nommer Pape. On ne doutoit pas, qu'éclairé comme il étoit, il ne reconnut lui-même le défaut de ſon élection, & qu'il ne ſe démit de la Papauté, après avoir paru la recevoir pour tirer d'intrigue le Sacré Collége; mais il en arriva tout autrement. On le fit

Ibid. p. 1093.
Ibid. p. 1135.
Ibid. p. 1203.
Ibid. p. 453.

L'AN 1378. Barthelemi est élu Pape.

venir au Palais, on lui proposa le choix qu'on avoit fait de sa personne pour remplir le S. Siége, & dès ce moment il fut convaincu, jusqu'à l'évidence, que sa promotion étoit très-Canonique.

Autre tumulte dans Rome.

Vitæ t. 1. p. 1215. & seqq

Ciacon. t. 2. p. 617.

Cependant l'élection de l'Archevêque, au lieu de calmer le peuple, occasionna un nouveau vacarme. Quelqu'un cria que le *Barois étoit Pape*, & dans le moment, sans songer à l'Archevêque de Bari, les imaginations s'attacherent à un nommé Jean de Bar, Gentilhomme François, Camerier du feu Pape & fort haï des Romains, autant à cause de sa Patrie, que de ses mauvaises qualités. On crut donc que cet Ultramontain étoit le Pape qu'on venoit de faire; & la fureur du peuple se portant aux dernieres extrémités, on entre en armes dans le Palais, on court au lieu du Conclave, on enfonce les cloisons des Cellules, les Prélats s'enfuyent & se cachent dans la Chapelle, on les y poursuit, & on leur donne l'option, ou de périr par le fer, ou de donner un Pape qui soit au gré du Peuple. Alors un d'entr'eux moins éperdu que les autres, s'écria, *eh quoi! n'avez-vous pas le Cardinal de S. Pierre?* (a) *c'est le Pape.* Et pour mieux cacher la feinte, Hugues de Montalaix, Cardinal de Bretagne, apporta la Chappe Pontificale, & la mit sur Pierre Thébaldeschi, Cardinal de S. Pierre, le priant de consentir à joüer ce personnage pour sauver ses freres. Les Romains qui n'avoient dans l'idée que de faire un Pape Romain ou

Vitæ t. 1. p. 1143.

Ibid. p. 1222.

Le Cardinal de S. Pierre crû Pape par les Romains.

(a) Froissart a cru que le Cardinal de S. Pierre avoit été élu Pape, & qu'il étoit mort trois jours après son exaltation. C'est une erreur.

Italien ſaiſirent avidemment cette fauſſe nouvelle ; ils enleverent de force le Cardinal de S. Pierre, vieillard décrepit & fort infirme, ils le porterent à S. Pierre, le placerent ſur l'Autel, & lui rendirent tous les honneurs qu'on rend aux Papes nouvellement élûs. D'autres ſe détacherent de la troupe, & allerent piller ſon Hôtel. Cette diverſion ne put ſe faire ſans évacuer le Palais du Vatican & les environs. Les Cardinaux en profiterent pour ſe ſauver les uns dans leurs Maiſons, les autres au Château S. Ange, quelques-uns à la Campagne. Enfin le Cardinal Thébaldeſchi ayant perſuadé aux Romains par ſes cris & par ſa réſiſtance qu'il n'étoit point Pape, ils changerent leurs reſpects en mépris ; ils l'accablerent d'injures, & ils le laiſſerent entre les mains de ſes Domeſtiques à demi mort des fatigues d'une ſcéne ſi orageuſe.

L'AN 1378.

Ibid. p. 461.

Les Cardinaux s'échapent du Palais.

Le jour ſuivant, neuviéme d'Avril, on ne douta plus de l'élection de l'Archevêque de Bari. Il eut ſoin lui-même de la publier, & de mettre en œuvre la puiſſance des Bannerets pour la faire confirmer. » Tout ceci, leur diſoit-il, n'eſt encore rien ſi vous » ne me faites introniſer ». On força donc la plûpart des Cardinaux à retourner au Palais pour reconnoître le nouveau Pape, qui prit le nom d'Urbain VI. La Cérémonie fut fort triſte de leur part, les Romains au contraire en témoignerent beaucoup de joye, & quand on fit la Cavalcade après le Couronnement, qui fut le jour de Pâques 18 d'Avril, ils crioient : *vive notre S. Pere le Pape, c'eſt le nôtre celui-ci, nous l'avons fait tout ſeuls, les autres n'y ont point de part.*

Ibid. p. 462.

L'élection de l'Archevêque de Bari eſt publiée.

Ibid. p. 1219.

Les Romains en témoignent beaucoup de joye.

Ibid. p. 1218.

L'AN 1378.

Au reste tous les mouvemens de cette élection tumultueuse avoient été suivis d'une tranquillité parfaite dans Rome. Dès le Dimanche des Rameaux & ensuite toute la Semaine sainte, le Pape assista aux Offices de l'Eglise accompagné des Cardinaux, qui se comporterent en apparence avec lui comme des gens persuadés que sa promotion étoit Canonique. Ils écrivirent même de tous côtés des Lettres où ils le reconnoissoient pour vrai Pape : telles furent celles du 19 d'Avril adressées & envoyées aux six Cardinaux d'Avignon ; mais on sçut dans la suite que c'étoit Urbain qui les avoit obligés à écrire ainsi ; pratique nouvelle, puisque les autres Papes se contentoient de notifier eux-mêmes leur avenement au Pontificat, sans y ajouter le témoignage du Sacré Collége. Dans le sécret de leur cœur les seize Cardinaux qui formoient la Cour d'Urbain, détestoient le choix qu'ils avoient fait. Le Cardinal de Glandeve, le Cardinal de Milan & plusieurs autres dirent souvent à leurs amis que Barthélemi Prignano n'étoit point Pape. Le Cardinal de Limoges écrivit en cachette au Roi Charles V. de ne pas croire tout ce qu'on lui mandoit de Rome en faveur d'Urbain, & d'attendre pour former son jugement que les Cardinaux ne fussent plus à Rome, pays de gêne & de captivité pour eux: ces Lettres furent depuis comme le point fixe de leur justification. Et voici encore une fois la relation que nous pouvons appeller Françoise, parce qu'elle est toute à l'avantage des Cardinaux François, auteurs pour la grande partie de la seconde Election

Les Cardinaux dissimulent leur chagrin.

Ibid. p. 999.

Ibid. p. 1135.

Ibid p. 1126
Du Boulai t. 4. p. 463.
Spondan. 1378. n. 12.

Election qui partagea l'Eglise, & que la France embrassa comme légitime. L'AN 1378.

Les Italiens au contraire, & en général tous ceux qui suivirent le parti d'Urbain VI. répandirent dans le monde des relations entierement favorables à l'élection de ce Pontife; elles se réduisent à peu près à ce que nous allons dire. Le Pape Gregoire XI. étant mort, les Officiers de la Ville de Rome firent des remontrances aux Cardinaux, pour obtenir un Pape Romain ou Italien, & la réponse des Cardinaux fut, comme nous avons déja dit, qu'ils se comporteroient en cette affaire selon la conscience, & le bien de l'Eglise. Ces Prélats ne s'accordant point entr'eux à cause de la haine qu'on portoit aux Limousins, ceux-ci, pour donner aussi l'exclusion aux autres, jetterent les yeux sur l'Archevêque de Bari. Ils considéroient son mérite personnel, ses habitudes anciennes à la Cour d'Avignon, ses liaisons avec Pierre de Monteruc, Cardinal de Pampelune & Limousin: enfin sa qualité de sujet de la Reine de Naples, Princesse très-affectionnée à l'Eglise & à la Cour Romaine. Tout cela fut agité avant l'ouverture du Conclave. Les Cardinaux y entrerent le 7 d'Avril, & ils y furent gardez par des gens de confiance & nommez de leur part. Ce jour là même les Cardinaux d'Aigrefeuille & de Poitiers proposerent l'Archevêque de Bari, & trouverent déja les deux tiers des Cardinaux assez disposez à le nommer. Le lendemain après la messe du S. Esprit, comme on songeoit à terminer l'affaire, le Car-

Seconde relation touchant l'élection d'Urbain VI.

Rain. 1378. *n.* 73.

Papebrok Conat. part. 2. *p.* 96. *& seqq.*

Les Cardinaux, même avant le Conclave, jettent les yeux sur l'Archevêque de Bari pour le faire Pape.

Le Conclave est gardé par des gens de confiance.

L'AN 1378. dinal des Urſins, qui déſiroit fort lui-même d'être Pape, voulut la remettre à un autre jour, ſous prétexte qu'on n'étoit point aſſez tranquile parmi les cris de la populace répandue dans la place de S. Pierre. Il y avoit effectivement quelques gens qui crioient autour du Palais *Romanò lò volemò*, *nous voulons un Pape Romain*; mais c'étoit ſans mutinerie & ſans violence, & ſeulement par le déſir qu'ils avoient d'aller piller la maiſon de celui qui ſeroit élû. Des Urſins ne fut point écouté ſur cet article : il propoſa enſuite d'élire le Cardinal de S. Pierre, on lui répondit que ce Cardinal étoit trop âgé & trop infirme, & que d'ailleurs étant Romain, on croiroit que l'élection ſe ſeroit faite pour obéir aux volontez du peuple. Après cela le Cardinal de Limoges déclara purement & librement qu'il donnoit ſa voix à Barthélemi Archevêque de Bari, & preſque tous les autres Cardinaux furent du même avis. L'élection ainſi faite, on différa néanmoins de la publier, parce que l'Archevêque étoit abſent, & qu'il y avoit ſujet de craindre qu'en l'annonçant au Peuple qui demandoit un Pape Romain, il ne ſe fit quelque tumulte; & que le Prélat lui-même, qui étoit Napolitain, ne fut inſulté en venant au Palais. On l'appella donc avec d'autres Evêques Italiens, ſous prétexte de quelques affaires importantes, & l'après midi l'élection fut reitérée d'un conſentement unanime. Cependant il tranſpira quelque choſe de ce qui s'étoit paſſé dans le Conclave, & le peuple en criant demanda *qui l'on avoit élû Pape & de quel pays il étoit*. L'Evêque de

Les cris des Romains n'avoient point l'air de révolte ni de mutinerie.

L'Archevêque eſt élû.

L'élection eſt réitérée unanimement.

Marſeille répondit, *allez à S. Pierre : on vous le dira.* Ce mot fit une confuſion dans les eſprits ; on crut que le Cardinal de S. Pierre étoit Pape, & quelques-uns allerent piller ſon Hôtel. D'autres voyant qu'on ne publioit point encore l'élection & ſoupçonnant du myſtere, entrerent dans le Conclave, comme pour obliger les Cardinaux à déclarer le Pape élû. Alors le Sacré Collége craignant le reſſentiment du Peuple, s'il apprenoit qu'on n'avoit pas élû un Romain, engagea le Cardinal de S. Pierre à ſe laiſſer revêtir de la Chappe Pontificale, & à ſouffrir les reſpects qu'on viendroit lui rendre. Cette eſpece de jeu contenta effectivement les plus empreſſez de ces Bourgeois, & pendant ce tems-là les Cardinaux ſe retirerent les uns dans leurs Maiſons, les autres dans le Chateau S. Ange, quelques uns à la campagne. Enfin quand le Cardinal de S. Pierre eut déclaré qu'il n'étoit point Pape, & que c'étoit l'Archevêque de Bari, le peuple Romain, bien loin de s'en plaindre, comme on le craignoit, en témoigna au contraire beaucoup de joye. On le fit ſçavoir aux Cardinaux, & on les pria de revenir le lendemain au Palais, pour ratifier l'élection ; ce qu'ils firent avec tout l'ordre & toute la liberté poſſible. L'Intronisation ſe paſſa de même. Toute la ſemaine Sainte, le nouveau Pape qui avoit pris le nom d'Urbain VI. célébra les Offices de l'Egliſe avec le Sacré Collége. Le Dimanche de Pâques, le Couronnement ſe fit à l'ordinaire & les ſeize Cardinaux y étoient préſents. Tout le reſte du temps qu'ils reſterent auprès

L'AN 1378.

Le peuple croit que le Cardinal de S. Pierre eſt Pape.

Le peuple apprenant l'élection de l'Archevêque, en témoigne de la joye.

Les ſeize Cardinaux aſſiſtent au Couronnement.

L'AN 1378.

d'Urbain, ils le traiterent comme Pape légitime ; lui demandant des dispenses & des graces pour eux & pour leurs amis, lui faisant à leur tour de petits présens, le nommant en public & en particulier à la Messe & dans les autres prieres de l'Eglise, officiant toujours avec lui aux grandes Fêtes, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte & du S. Sacrment ; surtout, écrivant de tous côtez qu'ils avoient élû très-unanimement & très-librement le Seigneur Barthélemi, Archevêque de Bari, présentement appellé Urbain VI. Aux seize Cardinaux Electeurs, se joignit Jean de la Grange, Cardinal d'Amiens, qui pendant l'Election étoit Légat en Toscane, & qui à son retour dans Rome, rendit à Urbain tous les hommages dûs au Souverain Pontife. Tout cela dura jusqu'a-ceque les Cardinaux mécontens s'échapperent de Rome, & songerent à faire l'Election d'un autre Pape : & voilà le sommaire de cette narration toute dans les intérêts d'Urbain VI.

Ils traitent avec Urbain VI. comme avec le vrai Pape.

Le Cardinal d'Amiens se joint aux autres Cardinaux.

Les Mémoires du Vatican, qui sont les dépositions des témoins entendus au commencement du Schisme, rapportent des particularités qu'il ne faut pas omettre. Selon ces actes, il y avoit deux factions dans le Sacré Collége : celle du Cardinal de Géneve (depuis Clement VII. dans son obédience) opposée aux Limousins ; & celle des Limousins à la tête de qui étoit le Cardinal de Limoges. Les uns & les autres, pour s'exclure mutuellement, s'attacherent même avant le Conclave à Barthélemi Prignano, Archevêque de Bari. Ce Prélat en sçut quelque chose, & il en

Troisiéme relation touchant l'élection d'Urbain VI.

Rain. 1378. t. 17 *Annal.*
Ibid. n. 2. & 3.

Deux factions dans le Sacré Collége, l'une du Cardinal de Genêve, l'autre du Cardinal de Limoges.

Elles s'attachent toutes deux à l'Archevêque de Bari.

fut, dit-on, assez mécontent. Les Bannerets avoient d'abord demandé un Pape Romain ou Italien ; mais quand les Cardinaux furent au Conclave, ils vinrent leur dire que le peuple vouloit uniquement un Pape Romain, & qu'un Italien ne le satisferoit point. Cette requête fut rejettée par les Cardinaux qui persisterent à vouloir l'Archevêque de Bari, parce qu'il avoit toutes les qualités qui font les bons Papes, & tout aussi-tôt après le départ des Bannerets on alla aux suffrages. Le Cardinal de Limoges nomma l'Archevêque, tous les autres en firent de même; il n'y eut que le Cardinal des Ursins qui dit : *j'élis celui qui aura le plus de voix.* Or tout cela se passa six heures entieres avant qu'il y eut le moindre mouvement parmi le peuple. Le bruit commença soit par les Emissaires du Cardinal des Ursins qui désiroit fort la Papauté, soit par le faux bruit qui se répandit que Jean de Bar, François de nation & Camerier du feu Pape, étoit élû. C'est dans cette occasion que les Cardinaux, pour se débarrasser de la populace, prierent le Cardinal de S. Pierre de se contraindre pendant quelques momens, & de recevoir les honneurs qu'on rend aux nouveaux Papes. Quand cette espece de Comédie fut passée & qu'on sçut que l'Archevêque de Bari avoit les suffrages, la sédition devint générale, parce que ce Prélat n'étoit pas Romain. Les Cardinaux voulurent s'enfuir, mais on les ramena de force dans le Conclave, pour procéder à un autre élection. Le tocsin sonnoit à S. Pierre, on pilloit, on insultoit les

L'AN 1378.

Ibid. n. 4.

Les Bannerets demandent uniquement un Pape Romain.

L'Archevêque de Bari est élu unanimement.

Ibid. n. 9.

Commencement du tumulte.

Fausse élection du Card. de S. Pierre.

La sédition s'augmente parce que l'Archev. de Bari n'étoit pas Romain.

Ibid. n. 10. & 11.

L'AN 1378.

On veut forcer les Cardinaux à faire une autre Election.

François, on cherchoit l'Archevêque de Bari, les uns pour le tuer, les autres pour le forcer à se démettre. Cependant les Cardinaux ne se laisserent point intimider, ils dirent qu'ils n'éliroient point un Pape Romain, & que l'élection de l'Archevêque de Bari étant faite, ils s'en tiendroient là, dut-il leur en couter la vie. Enfin plusieurs personnes de considération, entr'autres Agapit Colonne & l'Abbé du Mont-Cassin s'entremirent pour faire entendre raison à cette troupe de mutins, que la relation dépeint plutôt comme des gens yvres, que comme des factieux. Le calme étoit rétabli dans la Ville dès le Vendredi neuviéme d'Avril. Ce jour-là douze Cardinaux s'assemblerent au Palais, annoncerent le Pontificat à l'Archevêque de Bari, le presserent de l'accepter, & après qu'il se fut excusé quelque temps & qu'il eut consenti ensuite, on l'intronisa, on le couronna sans qu'il parut aucun vestige de sédition dans Rome, ou de mécontentement dans la Cour Romaine.

Ils le refusent. *Ibid. n. 12.*

La tranquilité est rétablie dans Rome. *Ibid. n. 13. & seqq.*

Raisons pour lesquelles on a produit tant de relations touchant l'élection d'Urbain VI.

Nous avons crû devoir produire les relations opposées sur l'élection d'Urbain VI. parce que ce furent comme les piéces essentielles de ce grand procès qui partagea le monde Chrétien, & où l'Eglise Gallicane prit plus de part qu'aucune autre Eglise particuliere. Il n'étoit en effet question, dans le Schisme d'Occident, que de sçavoir si Urbain avoit été créé Pape librement ou par violence, & le seul moyen de s'en instruire étoit d'examiner toutes les circonstances du Conclave où il fut élû. Il est vrai que la diversité des relations toutes fon-

dées ſur les dépoſitions de témoins oculaires ou Contemporains rendit cet examen extrêmement difficile ; que le jugement qui en dépendoit parut même comme impoſſible aux Conciles de Piſe & de Conſtance, & qu'ils aimerent mieux rompre le nœud de la difficulté que de le réſoudre. Mais cela prouve juſtement l'obligation où ſe trouve un Ecrivain ſincere & impartial, de rapporter tout ce qui s'eſt dit d'un Conclave & d'une élection qui eurent de ſi facheuſes ſuites. Repréſenter l'un & l'autre ſous les idées qu'eurent alors ou les François, ou les Italiens, ce ſeroit quitter le caractere d'Hiſtorien fidéle, pour s'ériger en Panegyriſte ou en Accuſateur. Cette réflexion, toute ſimple qu'elle eſt, ſemble avoir échapé à la plûpart des Auteurs qui ont écrit ſur cette matiére. Ils racontent l'élection d'Urbain d'une ſeule façon, qui eſt celle qu'on tenoit dans leur pays. Par-là le Lecteur n'eſt ni inſtruit, ni armé contre les préjugés : au contraire, il prend ceux de l'Hiſtorien qu'il a ſous les yeux, & il y perſiſte juſqu'à ce qu'un Ecrivain du parti oppoſé vienne lui détailler les faits d'une autre maniére. Après quoi il commence enfin à reconnoître que dans l'expoſition de ce trait d'Hiſtoire, comme dans le Schiſme même qui en eſt l'objet, le parti de la neutralité n'étoit pas le moins raiſonnable, quoique par l'évenement il ait été le moins ſuivi.

Caractere de Barthélemi Prignano Archevêque de Bari, élu Pape ſous le nom d'Urbain VI.

Barthélemi Prignano devenu le Pape Urbain VI. ſeroit demeuré ſeul en poſſeſſion de la Chaire de S. Pierre, s'il avoit ſçu ſe ménager avec les

L'AN 1378. Cardinaux. Il semble que cela étoit aisé avec toutes les qualités qu'on admira dans lui, avant sa promotion. Prignano étoit de Naples né d'une famille noble, âgé d'environ soixante ans, d'une taille au-dessus de la médiocre & d'une complexion robuste. Il avoit été d'abord Archevêque de Cirenza au Royaume de Naples. Ensuite Gregoire XI. le transféra au Siége de Bari & lui confia le soin de la Chancellerie Romaine, en l'absence du Cardinal de Pampelune. C'étoit par estime pour son mérite. Il passoit pour un des plus habiles hommes de son siécle dans le Droit Canon, & dans le stile de la Cour de Rome. D'ailleurs grand homme de bien, ennemi de la simonie & du faste, ami des gens de Lettres, modeste, dévot, dur à lui-même, portant sans cesse le Cilice, jeûnant, tout l'Avent, & depuis la sexagésime jusqu'à Pâques, patient dans l'adversité, sensible au malheur des autres : en un mot l'homme du monde le plus digne d'être Pape s'il ne l'avoit jamais été; c'est la réflexion des Auteurs, même Italiens. Cela veut dire qu'il lui arriva, comme à bien d'autres, de ne pouvoir porter le poids de sa dignité. Barthélemi Prignano fut un homme presque parfait ; Urbain VI. sans mériter apparemment tous les titres odieux dont on le chargea en France, fut de l'aveu de tout le monde ; trop entier dans ses volontés, trop peu liant pour le caractere, & trop précipité dans les vuës de réforme qu'il s'étoit proposées : Conduite qui pensa le renverser du Trône Apostolique, & qui contribua beaucoup à faire naître dans l'Eglise un Schisme de cinquante ans. Le

Niem l. 1. c. 1.

Vading. 1378. n. 1.

Ciacon. in Urbain VI.

Vitæ t. 1. p. 1269. & seqq.

Le premier trait qui aliéna de lui les esprits, fut une invective publique qu'il hazarda, dès le lendemain de son Couronnement, contre les Evêques de sa Cour. A la fin de Vêpres où il avoit assisté avec eux dans sa Chapelle, il les retint pour leur dire qu'ils étoient des parjures d'avoir abandonné leurs Eglises, & d'être venu faire leur résidence ordinaire en Cour de Rome. Sur quoi Martin de Salve, Evêque de Pampelune & Référendaire du Pape Gregoire XI. prit la parole, & repliqua assez vivement qu'il n'étoit point un parjure, que son séjour en Cour de Rome n'étoit que pour les affaires générales de l'Eglise, & qu'au reste il retourneroit volontiers dans son Diocèse. Ce Martin de Salve suivit depuis le parti de Clement VII. & reçut de lui le Chapeau de Cardinal.

L'AN 1378.

Fautes d'Urbain VI.

Niem. l. 1. c. 4.

Quinze jours (*a*) après, Urbain tint un grand Consistoire, & dans un Sermon dont le texte étoit, *je suis le bon Pasteur*, il attaqua ouvertement & d'un stile même peu convenable, la conduite des Cardinaux & des autres Prélats qui le trouverent très-mauvais, & qui n'en furent pas plus disposés à retrancher les abus qu'on leur reprochoit. Sur la fin d'Avril, le Cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, vint reconnoître le nouveau Pape. Il en fut reçu d'abord avec honneur; mais bientôt l'humeur prenant le dessus dans Urbain, le Cardinal n'entendit plus de sa bouche que des duretés. Un jour Urbain lui reprocha son avarice &

Urbain invective contre les Cardinaux.

Niem. l. 1. c. 5.

Valsingh. in Rich. 2.

Il maltraite de paroles le Cardinal d'Amiens.

(*a*) M. Fleuri place ce Sermon le lundi de *Quasimodo* : le P. Daniel le second Dimanche après Pâques. C'étoit le lundi de la semaine du *Pastor-Bonus*.

L'AN 1378. ſa perfidie, l'une & l'autre à l'occaſion de la guerre, qui duroit depuis ſi long-temps entre les Rois de France & d'Angleterre. C'étoit, diſoit le Pape, un artifice du Cardinal qui, pour s'enrichir en faiſant durer ſa commiſſion de Légat, bien loin de travailler à la paix, comme Gregoire XI. le lui avoit recommandé, fomentoit ſous main l'antipathie des deux Nations. Une autre fois il l'accuſa d'être l'Auteur des diviſions entre les Rois de Caſtille, d'Arragon & de Navarre, & d'avoir trompé le S. Siége dans les Traités conclus avec le Duc de Milan & avec les Florentins. Enfin dans une autre occaſion, il s'échappa juſqu'à dire *qu'il n'y avoit point de mal au monde, que le Cardinal d'Amiens n'eut fait.* A ce mot le Prélat picqué au vif ſe leva, & faiſant un geſte menaçant, *comme Archevêque de Bari*, lui dit-il, *vous en avez menti*, & ſur le champ il prit la fuite ſuivi de quelques autres Cardinaux. C'étoient tous les jours nouvelles ſcénes, où paroiſſoit à découvert le caractere inflexible du Pape. Tantôt affectant un grand mépris pour les richeſſes, il renvoyoit avec des injures les Collecteurs des revenus du S. Siége. Tantôt oubliant ce qu'il devoit à la Reine de Naples, il traitoit avec peu de ménagement Othon de Brunsvik ſon mari, & cela dans le temps même que ce Prince étoit à Rome, faiſant ſa Cour avec plus d'aſſiduité que les Officiers du Palais & les Prélats. Tantôt ſans égards pour les premieres têtes de l'Europe, il diſoit qu'il ſçauroit bien ſe faire juſtice des Rois de France & d'Angleterre dont les diviſions avoient cauſé tant

Vitæ t. 1 p. 1158. & ſeqq.

Urbain ſe fait de nouveaux ennemis.

Niem. l. 1. c. 7.

de maux à la Chrétienté. Ces maniéres ſi déplacées étonnoient fort les Cardinaux, & ils étoient tentés de croire que le faîte des honneurs *avoit ébranlé le cerveau de ce Pontife.*

L'AN 1378.
Valſingh. in Rich 2.
Nieml. 1. c. 7.

Cependant leur ſituation devenoit de jour en jour plus déſagréable. Les Ultramontains, c'eſt-à-dire les Cardinaux François, & l'Eſpagnol Pierre de Lune, ſongerent les premiers à ſe mettre en liberté. Ils prirent le prétexte des chaleurs qui ſont exceſſives à Rome en Eté; & vers la mi-Mai (*a*) ils ſe retirerent tous, les uns après les autres, à Anagni Ville de la Campanie, à trente-trois mille de Rome. Le Cardinal d'Amiens s'y rendit auſſi, & ils ſe trouverent-là au nombre de treize, ſans compter pluſieurs autres Prélats de la Cour Romaine qui leur étoient attachés. Ils avoient à Anagni la protection d'Honoré Cajetan, Comte de Fondi, depuis long-temps Gouverneur de ce canton & ennemi d'Urbain, qui avoit voulu mettre en ſa place le Seigneur de S. Séverin. L'Archevêque d'Arles (*b*) Camerlingue de l'Egliſe, ſuivit ſon frere le Cardinal de Limoges, & emporta avec lui tous les ornemens de la Chapelle Pontificale qu'il avoit en ſa garde. Cela prouve que les Cardinaux, avant leur départ de Rome, étoient réſolus de procéder à l'élection d'un autre Pape. Cependant on trouve

Les Cardinaux François ſongent à ſe mettre en liberté.

Ils ſe retirent à Anagni.

Vitæ t. 1. *p.* 1066.
Rain. 1378 *n.* 107.

Ils entretiennent encore

(*a*) Nous ſuivons ici le récit de Thierry de Niem. Cependant s'il étoit vrai, comme le dit la relation citée ci-deſſus, que les Cardinaux euſſent officié avec le Pape aux jours de l'Aſcenſion, de la Pentecôte & de la Fête du S. Sacrement, il s'enſuivroit qu'ils ſortirent de Rome vers le milieu de Juin, puiſque cette année la Fête du S. Sacrement étoit le 17 Juin.

(*b*) M. l'Enfant, Hiſtoire du Concile de Piſe, dit que le Cardinal de Cros emporta les Ornemens de la Chapelle Pontificale. Ce n'étoit pas le Cardinal, c'étoit ſon frere l'Archevêque d'Arles.

L'AN 1378. qu'ils entretinrent, jusqu'au mois de Juillet, des rapports avec Urbain, comme s'ils l'avoient crû Pape légitime ; qu'ils lui demanderent plusieurs graces, par des suppliques qu'on a encore, & qui sont datées du 19 du 20 & du 23 de Juin ; que tous les Actes de la Pénitencerie furent expédiés par le Cardinal de Limoges, Président de ce Tribunal, sous la date du Pontificat d'Urbain VI. que dans toutes les Messes qui se célébroient dans le Palais d'Anagni, on nomma toujours ce Pontife, & qu'on fit les prieres accoutumées pour le bonheur de son gouvernement. Ces faits, comme nous verrons dans la suite, fournirent de fortes objections contre les Cardinaux François, Auteurs de l'élection d'un nouveau Pape, & de tous les mouvemens qui s'ensuivirent.

des rapports avec Urbain

Rain. 1378. *n.* 28.

Vitæ t. 1. *p.* 1067.

Rain. Ibid.

Le Pape Urbain réduit aux quatre Italiens, alla le 26 de Juin à Tivoli, qui est à quinze mille de Rome, & presque à moitié chemin d'Anagni. Les sujets de mécontentement qu'il avoit donnés aux Cardinaux François, la fuite du Camerlingue avec la Chapelle Pontificale, & certains discours qui transpiroient déja, lui faisoient juger qu'on méditoit quelque coup contre sa personne. Il crut ramener les Cardinaux en se rapprochant d'eux ; mais au contraire, cela leur donna des défiances, & ce fut vers ce temps-là qu'ils firent venir, pour leur sûreté, un corps de Gascons & de Bretons, qui avoient leurs quartiers près de Viterbe. Les Gascons étoient commandés par Bernard de la Sale, les Bretons par Jean de Malestroit & Sylvestre

Urbain va à Tivoli pour tacher de ramener les Cardinaux François.

Vitæ t. 1. *p.* 464.

Niem. l. 1. *c.* 7.

Vitæ t. 1. *p.* 465.

Les Cardinaux font venir pour leur défense des troupes de Gascons & de Bretons.

Bude. C'étoit le reste d'une armée que Gregoire XI. avoit employée trois ans auparavant, contre les Florentins & les autres ennemis de l'Eglise. Pour aller de Viterbe à Anagni, il falloit passer le Pont Salario sur le Tévérone, à deux mille de Rome. Les Romains en armes vinrent disputer le passage à cette troupe de Braves, qui leur marcherent sur le ventre, en tuerent plus de cinq cens, & se rendirent à Anagni auprès des Cardinaux. Les Romains irrités de leur défaite, s'en vengerent sur tous les François qui étoient établis dans Rome. Ils les rechercherent, les maltraiterent, & la persécution dura long-temps. Les François à leur tour inquiéterent fort cette Bourgeoisie, qui n'étoit brave que contre des particuliers sans défense. Pierre de Rostaing Gentil-homme du Dauphiné, commandoit dans le Château S. Ange, & sa garnison tint Rome dans de continuelles allarmes pendant près d'un an.

Petr. Buonin segn p. 572 & seqq.

Ces troupes défont les Romains qui étoient venus leur disputer le passage.

Vitæ t. 1. p. 1231 & 465.

Niem. l. 1. c. 14.

Vitæ t. 1. p. 1 09. *& seqq.*

Pierre de Rostaing Gouverneur du Château S. Ange inquiete les Romains.

Urbain VI. aussi-tôt après son couronnement, avoit voulu changer ce Gouverneur, & lui substituer un Napolitain. Rostaing répondit que le Pape Gregoire XI. avant sa mort, lui avoit ordonné de ne rendre le Château que de l'aveu des Cardinaux, qui étoient restés à Avignon. Urbain écrivit à ces Prélats, pour les prier de donner sur cela leurs ordres. Anglic de Grimoard & Pierre de Monteruc deux des six Cardinaux d'Avignon, ne firent point attendre leur réponse. Ils manderent, le troisiéme de Juillet, au Gouverneur qu'il eût à rendre sa place au S. Pere Urbain VI. comme au

Ibid. p. 1212,

Vitæ t. 2. p. 813.

L'AN 1378. Souverain de Rome, & au Chef de l'Eglise universelle; & en même-temps ils en donnerent avis au Pape même, par une Lettre très-respectueuse. Les quatre autres Cardinaux d'Avignon, consultés sur cette affaire, dirent qu'ils vouloient auparavant recevoir de nouvelles informations de la part des Cardinaux d'Italie. Peut-être avoient-ils déja sçû quelque chose de leurs desseins contre Urbain. Ils éclaterent en effet au mois de Juillet, & dans ces circonstances Pierre de Rostaing n'eut garde d'obéir à la Lettre des Cardinaux de Grimoard & de Monteruc. Il se fortifia au contraire dans le Château S. Ange; les Romains l'y assiegerent, & il ne rendit la place qu'après avoir consommé toutes ses munitions, & s'être signalé par des exploits extraordinaires de valeur.

Ibid p. 815. & seqq. *Rain. 1378. n. 24.*

Vitæ t. 1. p. 1213.

Les Cardinaux retirez à Anagni recherchent la protection du Roi Charles V.

Du Boulai T. 4. p. 479. & 523.

Ibid. p. 466.

Les Cardinaux d'Anagni commencerent par rechercher la faveur du Roi Charles V. & l'approbation de l'Université de Paris. Ils envoyerent d'abord, à ce dessein, un Bachelier en Théologie, nommé Jean de Guignecourt; ensuite l'Evêque de Famagouste, & enfin Nicolas de S. Saturnin, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & Maître du Sacré Palais. La Lettre dont ils chargerent ce Religieux pour l'Université, étoit du 19 de Juillet; elle disoit simplement que le Porteur, homme instruit & fidéle, expliqueroit au Roi & à l'Université leurs intentions sur des affaires très-difficiles, & très-importantes à la Foi & au gouvernement de toute l'Eglise. Ces affaires étoient la déposition d'Urbain, & la création d'un nouveau Pape.

On en parloit ouvertement, comme il paroît par une Lettre que Marsile d'Inghen écrivit le 27 de Juillet à l'Université de Paris, dont il avoit été Recteur depuis quelques années auparavant, & dont il faisoit pour lors les affaires en Cour de Rome. » Je suis à Tivoli, marquoit-il aux Docteurs de Paris, & le Pape y est aussi. Je crois » l'Eglise de Dieu plus près d'un Schisme, qu'elle » n'en a été depuis cent ans. Le Pape a auprès de » lui les Cardinaux de Florence, de Milan, de S. » Pierre & des Ursins; les autres au nombre de » treize sont à Anagni. On dit que les premiers, le » peuple Romain & l'Italie reconnoissent pour » vrai Pape, celui qui étoit ci-devant Archevêque » de Bari; mais que les treize autres regardent son » élection comme nulle, à cause de la violence des » Romains & du peu de liberté qu'on a eû dans le » Conclave. Ces Cardinaux ont fait venir à Anagni » des Gens de guerre Bretons & autres, qui sur le » chemin ont taillé en piéces les Romains. On ne » sçait pas bien quel est le dessein de ces Prélats : le » bruit court qu'ils veulent procéder à une nouvelle » élection, & que c'est dans cette vuë qu'ils ont » fait citer les Cardinaux qui sont à Tivoli ».

L'AN 1378. *Ibid.*

Lettre de Marsile d'Inghen à l'Université de Paris.

Cet Acte de citation dont parle ici l'Agent de l'Université, est du 20 de Juillet. Les Cardinaux François, & l'Espagnol lié d'intérêts avec eux, y rappellent succinctement aux quatre Italiens, les voyes de contrainte employées par le peuple Romain pendant le dernier Conclave, & ils les prient instamment de se rendre à Anagni dans cinq jours,

Les Cardinaux François d'Anagni, invitent les quatre Italiens à se joindre à eux.

Rain. 1378. *n.* 40.

L'AN 1378. *Ibid. n. 26.*

afin de prendre des mesures tous ensemble sur l'état présent des affaires de l'Eglise. Dans cette Lettre, il n'y a aucune invective contre la personne d'Urbain, ni contre son Pontificat. Les choses se traitoient encore avec quelque sorte de modération. Les Cardinaux d'Anagni auroient souhaité qu'Urbain se fut démis lui-même. Ils lui faisoient entrevoir une seconde élection libre & Canonique, où tous les suffrages se réuniroient en sa faveur. Ils le sollicitoient de s'aboucher avec eux à Anagni; mais Urbain tenoit trop à sa dignité pour y renoncer, & il se défioit trop des Cardinaux François, pour leur confier ses espérances & sa personne.

Les Cardinaux procédent juridiquement contre Urbain.

Du Boulai t. 4. p. 473.

On commença donc à procéder juridiquement contre lui. Le second jour d'Août, les Cardinaux François comparurent devant Pierre de Cros, Archevêque d'Arles, faisant la fonction de Juge ordinaire en Cour de Rome, à cause de sa qualité de Camerlingue (*a*), & ils firent une protestation solemnelle contenant le récit de toutes les violences, qui avoient accompagné l'élection de l'Archevêque de Bari. »Cet Acte, disoient-ils en finissant, »a été dressé afin que les gens de bien soient affligés de ce qui s'est passé à Rome, & que les »auteurs de ces attentats soient avertis d'en faire »pénitence». Ces derniers mots annonçoient de plus grands coups contre Urbain. Le 5 du même mois, trois Cardinaux de la Cour de ce Pontife répondirent à la citation faite par ceux d'Anagni;

Trois Cardinaux Italiens quittent la Cour d'Urbain.

(*a*) Le Camerlingue est Juge ordinaire en tout ce qui concerne la Chambre Apostolique.

il

il y eut des Conférences aux environs de Palestrine entre les Cardinaux de Milan, de Florence & des Ursins d'une part, & les Cardinaux de Geneve, de Poitiers & de S. Eustache de l'autre. Les Italiens proposerent la voye du Concile général pour terminer le différend : les François dirent qu'ils ne pouvoient répondre sur un point de cette conséquence sans consulter leurs Collegues. Ils retournerent à Anagni, & l'affaire mise en délibération, on rejetta unanimement la voye du Concile comme impossible. Le Cardinal de S. Eustache en apporta trois raisons qui se reduisoient à dire, qu'on ne pouvoit ni convoquer le Concile, ni le tenir, parce qu'il n'y avoit point de Pape. » Car, ajoutoit-il, c'est le Pape qui doit faire la » convocation du Concile, & c'est de l'autorité » du Pape que les Decrets du Concile général ti- » rent leur force ». On pensa autrement dans la suite, & l'Eglise Gallicane fatiguée du Schisme, regarda le Concile général comme le seul reméde qu'on pouvoit appliquer aux maux de l'Eglise.

L'AN 1378.

Du Boulai t. 4. p. 528.

Ils s'abouchent avec les François.

Rain. 1378. n. 42. & seqq.

Ibid. n. 43.

Les Conférences de Palestrine furent suivies de la défection des trois Cardinaux Italiens, qui ne retournerent plus auprès d'Urbain ; & des procédures les plus vives qu'on dressa contre lui. Le neuviéme d'Août, les Cardinaux François firent célébrer une Messe solemnelle du S. Esprit dans la grande Eglise d'Anagni, par Jacques d'Ittro, Italien, Patriarche titulaire de C. P. Après la Messe, il fit un Sermon où il comparoit l'Archevêque de Bari à Adonias, qui voulut s'emparer du Trône

Vitæ t. 1. p. 465 & 1232.

Thesaur. Anecdot. t. 2. p. 1075 & seqq.

L'AN 1378. 3. *Reg.* 1.

de David au préjudice de Salomon. Il entreprenoit de montrer que l'élection de cet Archevêque avoit été nulle par le défaut de liberté, & il exhortoit les Cardinaux à donner au plutôt à l'Eglise un Pasteur, qui eut toutes les qualités du Pape Gregoire XI. dont il faisoit l'éloge le plus complet. Ce sermon fini, les Cardinaux firent publier par un Clerc une longue Déclaration contre Urbain. Elle est adressée à tous les Fideles, & elle porte en titre les noms de douze Cardinaux. Le treiziéme qui étoit Jean de la Grange, Cardinal d'Amiens, quoique résidant à Anagni avec les autres, ne parut dans aucun de ces actes, parce qu'il ne s'étoit point trouvé à l'élection d'Urbain.

Les Cardinaux déclarent nulle l'élection d'Urbain. *Ibid. t.* 1. *p.* 465. *Du Boulai t.* 4. *p.* 467.

La Déclaration commence par l'Histoire du Conclave tumultueux, où l'Archevêque de Bari avoit été élû. » C'étoit, disoient les Cardinaux, » pour éviter la mort que nous nous étions dé» terminés à ce choix, & dans la persuasion que » l'Archevêque lui-même, témoin de ces violen» ces, n'accepteroit point le Pontificat; mais le » contraire est arrivé. Cet homme ambitieux & » sans conscience a consenti à cette élection, toute » nulle qu'elle est de plein droit. Il s'est fait in» troniser & couronner à la faveur des impressions » de crainte qui subsistoient encore. Il a osé s'ap» peller Pape & Evêque du Siége Apostolique; » bien plus digne des noms odieux d'Apostat, » d'Excommunié, & d'Antechrît. On l'a averti en » secret & avec des ménagemens, il s'est obstiné » dans son orgueil, il ne rentre point en lui-même,

L'AN 1378.

» il veut perpétuer le ſcandale, & ſe maintenir en » Tyran ſur le S. Siége. Tant d'excès ne pouvant » être ni ſupportés, ni diſſimulés, nous le dénon- » cons publiquement comme frappé d'anathême, » comme intrus dans la Chaire Apoſtolique, com- » me Uſurpateur de la premiere dignité de l'E- » gliſe; exhortant & conjurant tous les Fidéles de » ne plus obéir à ce méchant homme, qui n'a pas » eu honte d'envahir la ſainte Egliſe de Dieu. » Nous l'exhortons lui-même, & nous le prions, » comme nous avons déja fait par nos Lettres Pa- » tentes, de quitter le S. Siége qu'il occupe ſans » aucun titre Canonique, de renoncer aux orne- » mens Pontificaux, & de ne ſe mêler plus du gou- » vernement de l'Egliſe Romaine; mais de ſonger » à faire une pénitence convenable, pour ſe diſpo- » ſer à paroître devant Dieu, comme ſon âge dé- » ja avancé l'en avertit. S'il cede à nos remon- » trances & à nos prieres, il méritera l'abondance » des graces du Ciel, les éloges de toute la terre, » & la remiſſion de toutes les peines de droit qu'il » a déja encouruës, & qui le menacent encore. » S'il perſiſte dans ſon uſurpation, outre l'indigna- » tion de Dieu & des SS. Apôtres qu'il s'attirera, » il ſera expoſé de notre part à toutes les pour- » ſuites que le ſecours de Dieu & des hommes nous » mettra en état de faire contre lui; étant déter- » minez à n'épargner aucun des remedes Canoni- » ques, pour venger l'Egliſe Catholique qu'il pro- » fane ouvertement. Donné à Anagni ſous l'atta- » che de nos Sceaux, le 9 d'Août, le S. Siége va- » cant. »

L'AN 1378.

Les Cardinaux adressent leur déclaration à Urbain, aux Princes, à l'Université de Paris &c.

Valsingh. in Rich. 2.

Du Boulai t. 4 p. 478. & seqq.

Ms de Christ. d'Pisan Bibliot. du Roi n. 9668

Vitæ t. 1. p. 940 & 1235.

Cette déclaration fut adressée à Urbain lui-même, en mettant à la seconde personne tout ce qui lui convenoit. Les Cardinaux l'envoyerent à Louis Duc d'Anjou, & à l'Université de Paris, avec des Lettres particulieres du 15 & du 21 d'Août. Ils la communiquerent aux Cardinaux d'Avignon, dont cinq entrerent aisément dans les intérêts & les sentimens de leurs Collégues d'Anagni : mais le Cardinal de Pampelune, ancien ami de l'Archevêque de Bari, voulut prendre du temps pour délibérer sur une affaire si importante, & il se détermina enfin à suivre l'avis des autres, c'est-à-dire, à traiter Urbain d'Anti-Pape & d'Usurpateur. Le Chancelier de l'Université de Paris fut aussi sollicité nommément, d'adhérer à la déclaration du 9 d'Août. Pierre Ameil, Archevêque d'Embrun, lui en écrivit d'Avignon le 7 de Septembre. Il lui proteste dans sa Lettre, qu'il est intimement convaincu que l'Archevêque de Bari n'a jamais été vrai Pape, & il le prie de demander à Dieu qu'il daigne faire cesser l'état de viduité où se trouve l'Eglise.

Ibid. p. 1252.

Du Boulai T. 4. p. 480.

Le Roi Charles V. procéde avec maturité en cette affaire.

Vitæ t. 1. p. 561. & seqq.

Du Boulai t. 4 p. 480.

Il tient une grande assemblée à ce sujet.

Rain. 1378. n. 42.

Le Roi Charles V. plus invité que les autres à se déclarer contre l'élection d'Urbain, procéda en ceci avec sa prudence ordinaire. L'onziéme de Septembre, il fit à Paris une assemblée qui représentoit l'Eglise Gallicane ; il s'y trouva six Archevêques, trente Evêques, plusieurs Abbés, & un grand nombre de Docteurs en Théologie & en droit Canon. On agita la question avec toute la liberté possible ; ceux qui crurent devoir blâ-

mer la conduite des Cardinaux, le firent sans respect humain. On y parla d'avoir recours au Concile Général. Quelques-uns disoient qu'il devoit être convoqué par Urbain, puisqu'il étoit en possession du Pontificat. D'autres vouloient que les Evêques des grands Siéges, où les Princes, prissent soin de cette convocation. Enfin on convint de trois articles : Le premier, qu'on ne prendroit le parti des Cardinaux contre Urbain VI. que dans une assemblée plus nombreuse, & après une délibération plus mure. Le second, que le Roi continueroit d'accorder sa protection à tous & à chacun des Cardinaux, pour la sûreté de leurs personnes. Le troisiéme, qu'on députeroit quelques personnes du Conseil du Roi, pour aller faire des informations en Italie.

L'AN 1378.

Trois articles arrêtés dans cette assemblée.

Ms. de Christ. de Pisan.

Hist. du Marec. de Boucicaut 3. part. c. 4. p. 277.

Sur ces entrefaites, la division funeste entre le Pape Urbain & les Cardinaux, fut consommée par l'élection d'un nouveau Pontife. Les Cardinaux avoient quitté Anagni le 27 d'Août, & ils s'étoient retirés dans le Royaume de Naples, sous la protection de la Reine Jeanne. Cette Princesse s'étoit d'abord attachée au parti d'Urbain, elle lui avoit envoyé après son élection quarante mille Ducats; & depuis la séparation des Cardinaux, deux mille Lances & cent hommes de pied, qui composoient sa garde à Tivoli. Le Prince Othon de Brunsvik, son mari, avoit fait tous ses efforts, pour rétablir la bonne intelligence entre lui & le Sacré Collége; mais Urbain ne sçavoit ni conserver ses anciens amis, ni éviter de se faire de nouveaux

Les Cardinaux retirez à Fondi élisent un nouveau Pape.

Vitæ t. 1. p. 477.

Niem. l. 1. c. 6.

Ibid c. 8.

L'AN 1378. ennemis. Il traita avec hauteur Othon de Brunſvik, il refuſa à la Reine & à lui de conſentir à l'alliance du Marquis de Montferrat, parent d'Othon, avec Marie d'Arragon, héritiere du Royaume de Trinacrie ou Iſle de Sicile. Il conçut l'idée de faire épouſer cette jeune Princeſſe, à François Prignano ſon neveu, homme ſans mérite, ſans mœurs, & d'une naiſſance, qui laiſſoit trop d'intervalle entre lui & le Trône. Il ſongea même à ôter la Couronne à la Reine Jeanne, pour mettre en ſa place Charles de Duras, ſon Couſin, dans la vuë de donner par-là un appui à la fortune de Prignano. Ces projets ne pouvoient manquer d'indigner la Cour de Naples.

Vitæ t. 1. p. 1125. & ſeqq.

Sur la fin d'Août, la Reine ſe lia d'intérêts avec les Cardinaux d'Anagni. Elle étoit conſeillée par Nicolas Spinelli, ſon Chancelier, autre ennemi que s'étoit fait Urbain par ſes manieres dures & impolies. Comme les Cardinaux n'étoient pas fort en ſûreté à Anagni, à cauſe du voiſinage de Rome & de Tivoli, la Reine les attira ſur ſes terres, & le Comte de Fondi les reçut dans ſa Ville. Leur deſſein étoit de s'y aſſembler en Conclave; mais ils ſouhaitoient fort que les trois Cardinaux Italiens, ſéparés d'Urbain & alors retirés à Seſſa, ſe joigniſſent à eux. Il ne manquoit que leur préſence, pour répréſenter en Italie toute la Cour Romaine. Car le Cardinal de S. Pierre, qui paroît avoir été le ſeul ſincérement attaché au parti d'Urbain, venoit de mourir à Rome, & par cette mort le Pontife ſe trouvoit abſolument iſolé.

Ibid. p. 1126.

Pour négocier cette affaire, les treize Cardinaux

Niem l. 1. c. 9.

ultramontains envoyerent le Chancelier Spinelli aux Cardinaux de Milan, de Florence, & des Ursins qui demeuroient ensemble à Sessa. Spinelli étoit chargé de Lettres sécrettes de la part des Cardinaux de Poitiers & de S. Eustache. Ces Prélats prioient les trois autres de se rendre à Fondi, & ils faisoient esperer à chacun en particulier, les suffrages pour le Souverain Pontificat. Une grande dignité est une tentation presque toujours victorieuse : ces trois Cardinaux Italiens, jusques là assez indécis sur le parti qu'ils devoient prendre, n'hésitérent plus quand ils se virent recherchez, pour occuper le premier rang dans l'Eglise. Convaincus, ou faisant semblant de l'être, de la nullité de ce qui s'étoit fait à Rome, ils allerent à Fondi pleins de la pensée qu'ils étoient attendus, pour une élection plus canonique. D'autre part Jean de la Grange, Cardinal d'Amiens, avoit deux vues; la premiere & la principale, d'écarter les Limousins du Pontificat : la seconde, de se faire Pape luimême. Pour cela il promettoit sa voix à chacun des trois Italiens, & il demandoit leurs suffrages pour Robert, Cardinal de Geneve, le plus jeune du Sacré Collége; circonstance qui faisoit le fond de la politique du Cardinal d'Amiens. Car il comptoit que la jeunesse de Robert l'empêcheroit d'être élû, & il esperoit que les suffrages, détournez une fois de dessus les Limousins, se réuniroient plus facilement en sa faveur : c'est dumoins ce que donne à entendre la Chronique que nous citons, quoiqu'elle ne développe pas cela fort clairement.

L'AN 1378.

Vitæ t. 1. p. 1051 & 1139.

Ibid. p. 1050.

Chron. Ms. depuis Phil. de Valois jusqu'à Charles VI. ib. du Coll. de Louis le Grand.

L'AN 1378. Le Cardinal Robert de Geneve élû Pape, il prend le nom de Clement VII.

Vitæ t. 1. p. 1237.

Ces mesures concertées avec tant d'art, ne réussirent que pour donner l'exclusion aux Cardinaux de la faction de Limoges. Les seize Prélats s'étant assemblés en Conclave, le Cardinal Jean de Cros dit qu'il croyoit devoir nommer un Cardinal qui ne fut ni François, ni Italien, & que c'étoit Robert de Geneve, attaché par sa naissance à la Nation germanique (il parloit ainsi, parce que le Comté de Geneve étoit un fief de l'Empire). Tous les autres Cardinaux François, sans en excepter le Cardinal d'Amiens, lui donnerent de même leurs voix. Les Italiens se voyant trompés ne porterent point de suffrages; mais ils ne laisserent pas de saluer le nouveau Pape. Ils reconnurent même quelque temps après, dans un écrit public, que sa promotion avoit été faite selon les Loix de l'Eglise. Mécontens néanmoins, ils se retirerent le même jour sur les terres du Cardinal des Ursins, qui mourut au mois d'Août de l'année suivante, en soumettant l'affaire du Schisme à la décision d'un Concile général.

Ibid. p. 1099.

Du Boulai t. 4. p. 528.

Vitæ t. 1. p. 478 & 1051.

L'élection de Robert de Geneve avoit été faite le 20 de Septembre (*a*), elle fut publiée le lendemain. Le Pontife élû prit le nom de Clement VII. & le dernier (*b*) jour d'Octobre il se fit couronner avec les cérémonies ordinaires. Clement n'avoit que trente-six ans, & il étoit allié de toutes les Maisons Souveraines de l'Europe : deux

Ms. de Christ. de Pisan.

Spond. 1378. n. 16.

(*a*) Non le 21 comme l'a crû le P. Daniel.

(*b*) M. l'Enfant, Histoire du Concile de Pise, se trompe quand il dit que Clement VII. fut couronné à Avignon, par les Cardinaux que Gregoire XI. y avoit laissez.

qualités

qualités que la plûpart des Cardinaux compterent pour beaucoup, en se déterminant à le choisir. Dans la force de l'âge, il en étoit plus propre à soutenir un Pontificat disputé. Né Prince & parent des Souverains, il étoit naturel qu'il trouvât beaucoup de protection dans toutes les Cours de la Chrétienté. Il avoit d'ailleurs des talens, de la vivacité dans l'esprit, de l'éloquence, de la politesse: ferme, quand il le vouloit; libéral jusqu'à la profusion; magnifique peut-être plus qu'il ne convenoit à son état. Voilà quel fut le Rival d'Urbain VI. & le Chef que les Cardinaux prétendirent donner au monde Chrétien. Quoiqu'à Rome on ne l'ait jamais mis au nombre des Papes, nous ne laisserons pas de l'appeller Clement VII. & non Robert de Geneve, Schismatique & Anti-Pape, comme font quelques Auteurs modernes. Ces termes sont trop durs, & ont un air d'insulte pour l'Eglise Gallicane & les autres grandes Eglises, qui dans le différend des deux élections, l'une faite à Rome & l'autre à Fondi, s'attacherent à la seconde préférablement à la premiere. Au reste en nommant Clement VII. le second Pape élû, il sera aisé de voir que nous parlons par rapport à son obédience: ainsi Pierre de Lune fut-il appellé Benoît XIII. par les Conciles de Pise & de Constance, par les Papes Alexandre V. Jean XXIII. & Martin V. sans compter Gregoire XII. qui lui donnoit publiquement ce titre, dans les Lettres qu'il lui écrivoit avant le Concile de Pise.

L'An 1378.

Caractere de ce Pape.

Niem. l. 1. c. 10.

Vitæ t. 1. p. 488 & 1084.

Dans cette Histoire on l'appelle Clement VII. par rapport à son obedience.

Voy. Preface de M. Baluz. vit. PP. Aven.

La Cour de Clement VII. se trouva aussi bril-

l'AN 1378. lante, que celle d'Urbain avoit été triste & désolée. Le premier étoit entouré de tout le sacré Collége, & l'autre s'étoit vû sans un seul Cardinal, attaché à sa personne. Touché de sa solitude, Urbain n'avoit pu s'empêcher de verser des larmes, & de condamner les fautes qui lui étoient échappées. Il s'étoit même avancé jusqu'à répandre des graces, en faveur de ce qui lui restoit d'Officiers & de Courtisans: conduite qui marque après tout que ce Pontife sçavoit être libéral, quand les circonstances le demandoient. S. Catherine de Sienne lui avoit écrit huit (*a*) Lettres pleines d'esprit & de force, pour l'armer contre les disgraces présentes. (*b*) Quelques jours même avant l'élection de Robert de Geneve, elle l'avoit déterminé à créer un nouveau College de Cardinaux, le faisant ressouvenir de s'attacher, dans le choix, à des hommes animés de l'esprit de Dieu, & non du désir des Prélatures. En effet, dès le 18 de Septembre, Urbain fit une Promotion si nombreuse, qu'elle réparoit amplement les pertes passées. Sans Consistoire, & sans solemnité, il nomma tout d'un coup vingt-neuf Cardinaux, qui n'accepterent pas tous le Chapeau, parcequ'Urbain ne leur paroissoit pas à tous assez assuré lui-même de son état & de sa fortune.

Etat de la Cour des deux Papes.

Niem. l. 1. c. 12.

Sainte Catherine de Sienne écrit huit Lettres à Urbain.
Lett. di S. Cath. da Sien. p. 22.

Urbain fait vingt-neuf Cardinaux.
Vitæ. t. 1. p. 478. 1239 & 1248.

Deux Cardinaux François du parti d'Urbain.
Vitæ t. 1. p. 1473.

Il y eut parmi les acceptans deux François, Renoul de Gorse & Philippe d'Alençon. Le premier étoit Evêque de Sisteron, & neveu de Pierre

(*a*) Maimbourg & le Continuateur de M. Fleuri disent six Lettres; c'est une méprise.

(*b*) La plûpart des Auteus modernes placent la création des Cardinaux d'Urbain, après l'Election de Clement VII. Ils se trompent: cette Promotion se fit le 18 de Septembre, & l'Election de Clement le 20 du même mois.

de Monteruc, Cardinal de Pampelune. Il avoit été Chanoine de Tournay, & Docteur en Droit Canon à Montpellier. Les anciennes liaisons de son oncle avec l'Archevêque de Bari, attirerent Renoul à Rome, quand il apprit la promotion de l'Archevêque au Trône Pontifical; & dans la tempête de la seconde élection, il lui demeura inviolablement attaché. Urbain VI. l'en récompensa par la dignité de Cardinal & par l'administration de la Chancelerie Romaine qu'il lui confia, en l'absence du Cardinal de Pampelune, engagé dans le parti de Clement VII. C'étoit un reste de considération qu'Urbain avoit pour l'oncle, de lui laisser le titre de Chancelier de l'Eglise, & de faire exercer cet emploi à Rome par son neveu.

L'AN 1378.

Renoul de Gorse Cardinal.

L'autre Cardinal François fut Philippe d'Alençon que nous avons vû transféré de Rouen à Auch, & revêtu du titre de Patriarche de Jérusalem. Urbain promût ce Prince au Cardinalat, pour gagner le Roi Charles V. qui ne s'étoit point encore déterminé à rejetter l'élection faite à Rome. On dit que le Roi s'étant ensuite déclaré pour Clement VII. Urbain pour s'en venger ôta le Chapeau à Philippe; mais que son successeur Boniface IX. le lui rendit : ce trait est fort douteux. Philippe fut si livré au parti d'Urbain, dans les premieres années du Schisme, que ce Pontife en 1381 lui donna le Patriarchat d'Aquilée. Il est vrai qu'on trouve six ou sept ans après un autre Patriarche, sçavoir, Jean, fils du Duc de Moravie; mais il y a bien de l'apparence que Philippe d'Alençon, fatigué des

Philippe d'Alençon Cardinal.

Vitæ t. 1. p. 1246.

Hist. Généalog de la Maison de France t. 1. p. 952.

Ughell. Ital. Sacr. t 5. p. 127 & seqq.

L'AN 1378.

guerres qu'il falloit ſoutenir contre le Chapitre, le peuple & le Diocèſe d'Aquilée, avoit renoncé de lui-même à ce Siége. Quoiqu'il en ſoit, il paſſa à Rome les dernieres années de ſa vie, & il y mourut le 15 d'Août 1397. en réputation de ſainteté. On dit qu'il ſe fit des miracles à ſon tombeau, & que, plus de deux cens ans après ſa mort, on trouva ſon corps ſans aucune corruption, quoiqu'il n'eut point été embaumé.

Ibid.

Les Cardinaux de Fondi envoyent au Roi Charles V. leurs dépoſitions contre le Pape Urbain.

Hiſt. du Marec. de Boucic. 3. p. pag. 277.

Les Députés que le Roi Charles V. avoit fait partir pour l'Italie, s'aboucherent avec les Cardinaux de Clement VII. & reçurent d'eux les atteſtations les plus ſolemnelles contre l'élection d'Urbain. Ces Prélats jurerent ſur la ſainte Euchariſtie que tout ce qu'ils avoient mandé au Roi, touchant les violences & les irrégularités du Conclave tenu à Rome, étoit très-véritable. Ils en dreſſerent l'Acte dans les formes; ils le ſcélerent de leurs ſceaux, & ils l'envoyerent en France. Le Roi reçut cette information vers le mois d'Octobre, & il permit de la publier, ſans toutefois déclarer ſa réſolution. Enfin un mois après, il fut pleinement inſtruit de tout ce qui s'étoit paſſé à Fondi dans la promotion du Cardinal de Geneve, & de l'unanimité parfaite qui s'étoit trouvée, tant de la part des Cardinaux Auteurs de l'élection, que du côté des Cardinaux d'Avignon, qui n'avoient fait que l'approuver. Clement lui-même écrivit au Roi, & les Cardinaux y joignirent leurs Lettres. L'Evêque de Famagouſte & le Maître du Sacré Palais, qui étoient encore à Paris de la part des Clementins,

Du Boulai t. 4. p. 524.

Le Roi eſt inſtruit de l'élection faite à Fondi.

presserent ce Prince de se déterminer. Le Roi ne voulut point prendre sur lui une démarche si délicate. Il assembla le 16 de Novembre à Vincennes les Prélats, les Abbés, les principaux Ecclésiastiques, les gens de son Conseil, & les personnes les plus qualifiées qui se trouvoient à Paris. Il fit promettre sur la foi du serment à chacun d'eux en particulier, qu'ils diroient leurs pensées sans aucune considération humaine. Après quoi on alla aux avis qui furent d'abord partagés; les uns tenant pour Urbain, les autres pour Clement, quelques-uns pour la neutralité. Mais enfin le grand nombre conclut en faveur de Clement, & le Roi fut prié d'adhérer sans délai à ce Pontife.

L'AN 1378.

Ms. de Christ. de Pisan.

Il tient une assemblée pour délibérer sur cette affaire.

Chron. Ms. de Charles V.

Le Roi notifia cette résolution à tous les Evêques du Royaume; & cependant l'affaire ne fut point encore finie. Quelques particuliers, qui avoient été de l'assemblée, préféroient la neutralité à une obédience douteuse. Ainsi pensoit Gerard de Dainville, Evêque de Cambrai, & le Grand-Chantre de l'Eglise de Paris lui en fit des reproches: » Ou vous croyez, lui dit-il, que les Cardinaux disent vrai dans leurs dépositions, ou vous » ne le croyez pas; si vous le croyez, il faut que » vous soyez pour Clement, si vous ne le croyez » pas, il faut vous en tenir à ce qui a été reglé à » Paris l'onziéme de Septembre, qu'on ne se déclareroit contre Urbain que dans une assemblée » plus nombreuse. Or, ajoutoit-il, l'assemblée du » seiziéme de Novembre n'a pas été si considérable » que celle de Septembre ». Ce Grand-Chantre

Le Roi adhere à Clement.

Ms. de Christ. de Pisan.

Du Boulai t. 4. p. 480.

L'AN 1378. de l'Egliſe de Notre-Dame, grand partiſan d'Urbain, alla dans la ſuite s'établir à Rome.

Vitæ t. 1. p. 1407.

L'Univerſité de Paris avoit eû ſes Députés dans l'aſſemblée de Vincennes : ils avoient apparemment opiné pour le Pape Clement VII. mais le Corps entier ne s'étoit point encore déclaré. Le Pape Urbain, reconnu le premier par les Facultés, y conſervoit des Partiſans, il ne l'ignoroit pas, & avant qu'il put être informé de ce qui s'étoit paſſé à Vincennes, il écrivit au Recteur & à l'Univerſité. Sa Lettre dattée de Rome & du 21 de Novembre, commence par un éloge magnifique de cette Ecole ſi célébre; il l'éleve au-deſſus de toutes les autres Univerſités: il dit » que les Ruiſ» ſeaux de la ſaine doctrine ont toujours coulé » de cette ſource pure & abondante. » Il vient enſuite à ce qui l'intéreſſoit le plus lui-même ; il félicite l'Univerſité d'avoir ſoutenu juſqu'ici la juſtice de ſa cauſe, & il l'exhorte de s'armer de plus en plus de zele & de conſtance contre les Schiſmatiques, qu'il appelle *Satellites de l'Antechriſt.* Nous verrons dans peu que ces exhortations furent inutiles, & qu'après pluſieurs aſſemblées, l'Univerſité conclut à la pluralité des voix qu'on adhéreroit à Clement, & qu'on regarderoit Urbain comme un Intrus & un Uſurpateur du S. Siége.

Le Pape Urbain à des partiſans dans l'Univerſité.

Il leur écrit pour les attacher de plus en plus à ſes intérêts.

Du Boulait. t. p. 481.

Ce fut auſſi vers le même temps que ce Pape prit en main les armes ſpirituelles contre Clement & ſes principaux adhérans qui étoient, parmi les Eccléſiaſtiques, les Cardinaux d'Amiens, de S. Euſtache & de Marmoutier; le Patriarche de C,

Urbain frappe d'anathêmes Clement & les ſiens.

P. l'Archevêque de Cozence avec quatre ou cinq Evêques : & parmi les Laïcs, les Comtes de Fondi & de Caſerte, Nicolas Spinelli, Jean de Maleſtroit, Sylveſtre Bude, Bernard de la Sale & quelques autres. Il les déclara tous excommuniés, coupables de Schiſme, d'Héréſie, de leze-Majeſté, il donna l'Indulgence de la Croiſade à ceux qui les pourſuivroient par les armes, il délivra leurs Sujets ou Vaſſaux du ſerment de fidélité; enfin il n'eſt aucune ſorte d'anathême qui ne ſoit contenuë dans cette Bulle, & l'on remarque, en la liſant, que le zéle qui l'avoit dictée étoit ſoutenu d'un grand intérêt perſonnel.

L'AN 1378.

Rain. 1378. *n.* 105 *& ſeqq.*

Le Pape Clement envoye des Légats dans les Cours de l'Europe.

Le Pape Clement voulut ſe faire une obédience avant que de fulminer des Cenſures contre ſon Rival; & pour gagner à ſon parti les principaux Souverains de l'Europe, il crut qu'il falloit leur envoyer ceux des Cardinaux qui avoient le plus de mérite & de réputation. Il diſtribua donc les diverſes contrées en quatre Légations. Le Cardinal de Limoges fut deſtiné pour la France; le Cardinal d'Aigrefeuille pour l'Allemagne; le Cardinal de Poitiers pour l'Angleterre & pour la Flandre; le Cardinal Pierre de Lune pour les Royaumes d'Eſpagne. Mais comme le départ de ces Prélats devoit diminuer conſidérablement ſa Cour qui n'étoit actuellement que de treize Cardinaux, il en créa le 18 de Décembre ſix autres, trois Italiens & trois François. Les Italiens étoient Jacques d'Ittro, Patriarche de C. P. Nicolas de Brancas, Archevêque de Cozence, Leonard de Giſ-

Vitæ t. 1. *p.* 490.

Il fait ſix Cardinaux.

L'AN 1378. ſon, Général des FF. Mineurs qui avoit refuſé le Chapeau dans l'obédience d'Urbain. Les François furent, 1°. Pierre Ameil natif d'Auvergne, Archevêque d'Embrun, Cardinal du titre de ſainte Marie au-delà du Tibre. Il eut grande part à la confiance de la Reine Jeanne de Naples, pendant les troubles que le Schiſme cauſa dans ſes Etats. On a de lui un traité Manuſcrit ſur la queſtion s'il faut avoir recours au Concile général pour éteindre le Schiſme, & il y ſoutient la négative. 2°. Pierre de Barriere du Diocèſe de Rhodez, Docteur en Droit Canon & Evêque d'Autun. Il n'avoit pas voulu accepter le Cardinalat que lui offrit Urbain VI. perſuadé que l'élection de ce Pontife n'étoit pas Canonique. Clement VII. lui envoya le Chapeau, & il le reçut à Paris, le quatriéme de Mai de l'année ſuivante, des mains du Cardinal de Limoges. On lui donna quelque temps après le titre des SS. Pierre & Marcellin. Le Cardinal d'Autun fut un des principaux appuis du parti de Clement. Il le défendit par un Mémoire en réponſe aux traités de Jean de Lignano, Docteur célébre & partiſan d'Urbain. Nous donnerons bien-tôt une idée de ces ouvrages. 3°. Nicolas de S. Saturnin que nous avons déja vû député par les Cardinaux au Roi Charles V. Il étoit d'Auvergne, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Maître du Sacré Palais. Urbain VI. voulut le faire Cardinal, mais il refuſa cette dignité ſous un Pape qui ne lui paroiſſoit pas légitime. Il fut ſous Clement VII. Cardinal du titre de S. Martin aux Monts.

Vitæ t. 1. p. 1252.

Vitæ t. 1. p. 1260. & ſeqq. Aubery Abregé des anti-Cardinaux.

Du Boulai t. 4. p. 529.

Vitæ t. 1. p. 1261. Echard. Bibl. Script. Dom. t. 1. p. 683.

Le

Le Schisme s'aigrit au commencement de 1379 par les hostilités qu'exercerent les deux Papes. Urbain avoit député en Espagne Menendo, Evêque de Cordoüe, pour y traverser les négociations de son ennemi. Cet Evêque rencontra en mer les Cardinaux Pierre de Lune, Jean de Cros, & Gui de Malesec partis de Fondi le dernier jour de l'an 1378. Il fut arrêté par leurs ordres, envoyé à Clement, & jetté dans un cachot, d'où il ne se tira que par adresse, plus de dix mois après. Clement avoit déja traité de la même façon quelques Ecclésiastiques que l'Empereur & le Roi de Hongrie lui avoient députés, pour l'engager à ne pas rompre l'unité de l'Eglise : Conduite d'autant plus indigne de la part de ce Pontife, que sa qualité de Prince, indépendamment de la sainteté de son état, devoit lui avoir appris, mieux qu'à un autre, les principes & l'étenduë du droit des gens ; mais tel est le malheur des guerres civiles dans l'Etat, & des Schismes dans l'Eglise : les animosités de part & d'autre sont extrêmes, & les entreprises mutuelles se poussent avec un aigreur qui paroît éteindre tous sentimens.

L'AN 1379. Hostilités entre les deux Papes. *Vitæ t. 1. p.* 1281. *Rain.* 1379. *n.* 43.

Niem l. 1. c. 16.

Urbain de son côté faisoit serrer de près le Chateau S. Ange toujours occupé par la garnison de Pierre de Rostaing ; & ce fut apparemment en ce temps-là que Sylvestre Bude, Capitaine Breton, qui tenoit la Campagne pour Clement, se signala par une action qu'on prendroit pour une avanture de Roman, si elle n'étoit rapportée par un Auteur contemporain. Sylvestre apprit par ses

Action hardie de Sylvestre Bude, Capitaine Breton.

Froissart l. 2. *c.* 35.

L'AN 1379. Eſpions qu'il devoit ſe tenir au Capitole un grand Conſeil des Bannerets & de tous les Notables de Rome. Au jour marqué, il prend l'élite de ſes Gendarmes, marche à Rome par des routes détournées, ſurprend la porte de Naples, s'avance jusqu'au Capitole, arrive au moment que le Conſeil venoit de finir, & que tous ceux de l'aſſemblée ſe promenoient dans la place, ſans armes & ſans le moindre ſoupçon du malheur qui les menaçoit. Sur le champ les Cavaliers Bretons les attaquent l'épée à la main, renverſent tout ce qui ſe préſente, tuent ſept Bannerets & plus de deux cens des principaux de la Ville, en bleſſent un très-grand nombre d'autres, répandent l'effroi dans tous les quartiers de Rome, & ſe retirent enſuite ſans être pourſuivis. Un Auteur moderne ajoute qu'ils jetterent en même temps cent cinquante hommes de renfort dans le Château S. Ange. Le lendemain les Romains, revenus de leur conſternation, ſe vangerent d'une maniére lâche & cruelle, comme ils avoient déja fait après la bataille du Pont Salario. Ils maſſacrerent plus de trois cens Eccléſiaſtiques de de-là les Monts. Les Prêtres Bretons venus à Rome pour obtenir des Bénéfices, furent les plus maltraités. Le Duc de Bretagne & eux tenoient le parti d'Urbain; mais l'expédition de Sylveſtre Bude rendoit toute la Nation coupable aux yeux de cette Bourgeoiſie furieuſe.

Il ſurprend Rome.

Il fait main baſſe ſur les Romains.

Dargentré Hiſt. de Bretagne.

Les Romains s'en vangent ſur les Prêtres ultramontains & Bretons.

Quelque temps après, Urbain ſe vengea plus noblement des Bretons; car ayant donné un Corps d'armée au Comte Alberic de Balbiano, & à Jean

Bataille de Marino où les Clementins ſont défaits

Collenut Hiſt. Neapol. l. 5.

Aucut, Capitaine Gascon, il les envoya contre les Clementins, campés auprès de Marino à quatre lieuës de Rome. Sainte Catherine de Sienne, qui sçavoit écrire aux Généraux d'armée aussi-bien qu'aux Pontifes & aux Rois, exhorta Alberic & ses principaux Officiers à combattre courageusement pour le Pape Urbain, leur promettant de lever les mains au Ciel, comme Moyse, tandis qu'ils attaqueroient les ennemis. Il y eut en effet le 28 d'Avril un grand combat où le Comte de Montjoye, neveu de Clement, & Général de ses troupes, fut entierement défait. Il y périt plus de cinq mille hommes, la plûpart Bretons. Sylvestre Bude, leur Commandant, fut fait prisonnier de guerre, & conduit à Rome, où il courut risque d'être décapité par les ordres d'Urbain. Il fit cependant sa paix, & il obtint même sa liberté; mais ce fut pour aller finir sa vie à Mâcon par le glaive d'un Bourreau. Outre qu'on l'accusoit de n'être pas fort attaché au parti de Clement, il avoit un ennemi puissant dans la Cour de ce Pape; c'étoit le Cardinal d'Amiens, qui se souvenoit qu'en Italie, Bude avoit pillé sa vaisselle d'or & d'argent, pour soudoyer les troupes qu'il commandoit. Cette action, toute criminelle aux yeux du Cardinal, conduisit le brave Officier Breton à l'échaffaut. Bertrand du Guesclin, son proche parent, fut extrêmement courroucé de cette exécution, & s'il eut vêcu plus long-temps, la Cour de Clement auroit pû se repentir d'avoir si peu menagé un Gentil-homme, qui appartenoit au Connétable de

L'An 1379.
Froissart. l. 2. c. 36.
lett. dell S. Verg. Cath. p. 247.

Sylvestre Bude est fait Prisonnier.
Froissart. Ibid.

Il est délivré & ensuite décapité à Mâcon.

Dargentré l. 8. Lobineau t. 1 p. 427.

Froissart, Ibid.

L'AN 1379.

Le Château S. Ange se rend à Urbain.

Rain. 1379. n. 31.

Bullar. Mag. t. 7. p. 209.

Le Pape Clement se retire à Naples.

Vitæ t. 1 p. 494. & 1268.

Rain. 1379 n. 27. & 28.

Il vient s'établir en France

Vitæ p. 1252.

France & au plus grand Général de son siécle.

La bataille de Marino fut suivie de la reddition du Château S. Ange. La garnison, reduite presque à rien, capitula honorablement, & se retira vers le Pape Clement. Il étoit alors au Château de Sperlongue, Diocèse de Gaëte; mais ne s'y croyant pas en sûreté, il se retira à Naples, où la Reine le reçut avec de grands honneurs dans le Château de l'Œuf. Toute cette Cour étoit pour lui : le peuple au contraire se plaignoit hautement que la Reine eût abandonné un Pape Napolitain, pour embrasser l'obédience d'un étranger, dont l'élection formoit un Schisme. Il y eut à cette occasion un soulevement dans la Ville, & le Pape, aimant mieux céder au temps, que d'exposer la Reine à de plus facheuses affaires, retourna au Château de Sperlongue. Mais comme il n'ignoroit pas qu'Urbain mettoit tout en œuvre pour le perdre, sans épargner même les Indulgences de la Croisade, il prit le parti de s'embarquer avec dix de ses Cardinaux, pour venir s'établir en France. Il arriva à Marseille le 10 de Juin, & il y étoit encore le 25. Il se rendit de-là à Avignon, Ville consacrée en quelque sorte par le séjour de tant de Papes, & qui sembloit aller de pair avec l'ancienne Rome. Clement y trouva sept Cardinaux, deux de la nouvelle création, qui étoient Pierre Ameil & Nicolas de S. Saturnin, & cinq anciens, sçavoir, Anglic de Grimoard, Pierre de Monteruc, Jean de Blandiac, Hugues de S. Martial, & Guillaume de Chanac. Gilles de Montaigu, que Gregoire XI. y

avoit aussi laissé, étoit mort six mois auparavant.

L'AN 1379.

Divers traitez pour & contre l'élection d'Urbain.

Du Boulai t. 4. p 482.

Cependant il s'étoit répandu dans l'Université de Paris plusieurs mémoires ou traités, pour & contre l'élection d'Urbain VI. Les principaux Auteurs de ces ouvrages étoient d'une part, Jean de Lignano, Docteur de Boulogne; Balde de Perouse, Professeur en Droit à Pavie; Pile de Prate, Archevêque de Ravenne; les Prélats d'Angleterre & les Docteurs d'Oxford, tous Urbanistes déclarés. De l'autre, c'étoient Jean le Fevre, Abbé de S. Vaast d'Arras; Pierre de Barriere, Cardinal d'Autun; Pierre Flandrin, Cardinal de S. Eustache; & plusieurs Docteurs de l'Université de Paris, tous partisans de Clement VII.

Toutes ces pieces peuvent se réduire à quatre articles pour Urbain, & à quatre réponses pour Clement.

Les raisons & les preuves des uns & des autres sont déduites fort au long dans des écrits, chargés de citations du Droit Canon & des Loix Civiles, selon la méthode de ce temps-là: Ecrits par conséquent dont la lecture est extrêmement insipide, pour ne pas dire insoutenable. Le tout peut facilement se reduire à quatre articles pour Urbain, & à quatre réponses pour le parti de Clement. Nous en donnons ici la substance, sans vouloir autoriser en aucune façon ni infirmer ces sortes de piéces, dont nous ne parlons qu'en Historiens.

Rain. 1378. n. 31 & 36 & in app. ad t. 17.

Du Boulai p. 482. 485 & 514.

Premier article en faveur d'Urbain VI. Les mouvemens excités dans Rome, au temps du Conclave, n'étoient point assez considérables, pour rendre l'élection de l'Archevêque de Bari essentiellement vicieuse; c'est-à-dire, pour imprimer aux Cardinaux une crainte capable d'ébranler leur constance

L'AN 1379. & de leur ôter la liberté. D'ailleurs, comme toutes les demandes des Romains ne désignoient aucune personne particuliere; mais qu'elles avoient seulement pour but d'obtenir un Pape Romain ou Italien, il restoit un champ vaste aux Cardinaux, & quand ils se sont déterminés à l'Archevêque de Bari, ce n'a pû être que par un effet de leur pleine & entiere liberté.

Du Boulai t. 4. p. 523. 529. & 555. Vitæ t. 2. p. 896.

Réponse pour Clement VII. Dans l'élection d'Urbain, les voyes de contrainte, les violences ont été réelles: personne ne peut mieux juger que les Cardinaux, des impressions de crainte que les menaces & les cris du peuple firent alors sur eux. Ils marquerent assez avant & après l'élection, qu'ils ne regardoient pas les opérations du Conclave comme Canoniques. Quant à la demande d'un Pape Romain ou Italien, comme elle restraignoit l'élection à une contrée particuliere, & qu'elle excluoit toutes les autres nations, elle est censée par-là même avoir ôté la liberté nécessaire pour le choix légitime d'un Pape, Pere commun de tous les peuples.

Rain Ibid. Du Boulai Ibid.

Second article pour Urbain. Le défaut de liberté eut-il été réel au temps de l'élection; il s'est trouvé avantageusement réparé par le consentement très-libre, que les Cardinaux ont donné à l'Intronisation & au Couronnement d'Urbain; par leur assiduité à assister avec lui à tous les Consistoires & à tous les Offices divins; par les graces spirituelles & temporelles qu'ils ont sollicitées auprès de lui, & qu'ils en ont reçuës, même durant leur séjour à

Anagni : par exemple, le Cardinal de Glandeve a été fait Evêque d'Ostie & de Veletri ; le Cardinal d'Aigre-feuille a obtenu un pouvoir général de se faire absoudre de tous ses péchés & de se choisir pour cela un Confesseur ; le Cardinal de Poitiers à demandé le Doyenné de Compostelle ; les Cardinaux de Geneve, de Bretagne, de Limoges ont envoyé d'Anagni des suppliques très-respectueuses, & qui ne laissent aucun lieu de douter qu'ils ne reconnussent dans Urbain VI. le pouvoir suprême de faire des graces. Ajoutons que le Cardinal de Limoges, retiré comme les autres à Anagni, a continué de dater les actes de la Penitencerie, du Pontificat de N. S. P. le Pape Urbain VI. preuve manifeste qu'il regardoit son élection comme légitime.

L'AN 1379. *Ibid. p.* 505.

Vitæ t. 1. *p.* 1005.

Ibid. p. 1148.

Rain. 1378. *n.* 28.

Vitæ t. 1. *p.* 1067.

Réponse pour Clement. Toutes les choses qui ont suivi l'élection d'Urbain, comme l'Intronization, le Couronnement, l'assistance aux Consistoires & aux offices, la reception des graces, les respects exterieurs, n'ont pû rendre valide l'élection, si elle a été nulle. La raison de cela, c'est que les actes de cette espece laissent les choses sur le pied où elles sont, & qu'ils n'ajoutent ni n'otent rien à l'élection, qui seule fait & constitue le Souverain Pontise. D'ailleurs, tant que les Cardinaux ont été à Rome, ils n'ont pas été plus libres qu'ils l'étoient dans le Conclave. Ainsi l'Intronization, le Couronnement & les assemblées tenuës en présence d'Urbain, étoient de leur part des Actes forcez comme l'élection même. Quant à l'Evêché d'Ostie

Du Boulai t. 4. *p.* 523. 529 *&* 555.

Vitæ t. 1. *p.* 1079.

L'AN 1379. obtenu par le Cardinal de Glandeve, c'étoit une conceſſion faite par le Pape Grégoire XI. avant ſa mort. Les autres exemples de graces ſollicitées à la Cour d'Urbain, prouveroient tout au plus que les Cardinaux ont péché dans cette occaſion; mais il ne s'enſuivroit pas que ces démarches euſſent la force de réhabiliter l'election. On excuſe néanmoins toute cette conduite des Cardinaux par le motif qui les faiſoit agir. Leur intention, juſqu'au moment des procédures contre Urbain, fut de lui ménager une ſeconde élection canonique, ou de l'engager à ſe démettre honorablement du Pontificat. Cela demandoit des égards, des déférences, des reſpects exterieurs; mais cela ne donnoit pas le moindre dégré de ſolidité à l'élection toujours nulle pour le fond, & vicieuſe dans le principe. Enfin l'objection tirée des expéditions de la Pénitencerie, ſous la datte du Pontificat d'Urbain, montre ſeulement que le Cardinal de Limoges ne voulut rien changer au ſtile ordinaire de ces ſortes d'Actes, juſques à ce que ſes Collegues euſſent fait leur déclaration : autrement on auroit crû que lui ſeul s'élevoit contre l'élection faite à Rome.

Du Boulai t. 4. p. 547.

Du Boulai t. 4. p. 522. Rain. 1378 n. 26.

Vita t. 1. p. 1068 & t. 2. p. 908.

Troiſiéme article pour Urbain. Le témoignage des Cardinaux n'eſt point recevable dans cette affaire, parce que leur conduite a été double & artificieuſe; écrivant d'abord de tous côtés en faveur d'Urbain, & enſuite le décriant par-tout; lui rendant des honneurs comme au Souverain Chef de l'Egliſe, & peu après le dégradant comme un Intrus.

Rain. & Du Boulai ub. ſup.

Réponſe

Réponse pour Clement. Les Cardinaux sont plus croyables que personne sur l'affaire d'Urbain & de Clement, ayant tout vû de leurs yeux, & n'étant pas probable que tant de Prélats soient assez pervers, pour vouloir faire un Schisme de gayeté de cœur. A l'égard de l'artifice dont on les accuse, il est aisé de les justifier en disant que s'ils se fussent comportés autrement étant à Rome, ils couroient risque de leur vie, & qu'après tout ç'avoit été un moindre mal de se contre-faire, même dans les choses saintes où ils communiquoient avec Urbain, que de lui résister en face avant que d'être en lieu de sureté; puisqu'en ne dissimulant pas, ils se seroient ôté le moyen de remédier au brigandage de son élection.

L'AN 1379. *Du Boulai t. 4. p. 523. 529. 555.*

Quatriéme article pour Urbain. Dans le doute si l'élection d'Urbain a été nulle, la provision du moins a dû être pour lui, puisqu'il étoit le premier en possession, & par conséquent les Cardinaux n'ont pû procéder à une autre élection.

Rain. ubi suprà Du Boulai t. 4. p 482, 485 & 514.

Réponse pour Clement. L'élection d'Urbain ayant été manifestement nulle, & son entrée dans le Pontificat une intrusion notoire, les Cardinaux ont eû droit de regarder le S. Siége comme vacant, & ils étoient obligés de procéder à l'élection d'un autre Pape.

Du Boulai p. 523, 529 & 555.

Ces divers Mémoires répandus dans l'Université de Paris tinrent quelque temps les esprits en suspens. On y sentit la difficulté de se déterminer entre les deux Papes, & pour procéder surement dans une matiére si délicate, il fut arrêté par l'as-

Les esprits en suspens dans l'Université de Paris.

l'AN 1379. ſemblée générale, tenuë le huitiéme de Janvier
Du Boulai t. 4. p. 565. 1379. aux Bernardins, qu'on ſupplieroit le Roi de laiſſer encore quelque temps l'Univerſité dans ſon état d'indifférence, vû qu'il étoit fort difficile de s'accorder pour le choix d'un des deux Papes, & que pluſieurs opinoient pour la neutralité, juſqu'à ce qu'on eût obligé les prétendans à ſe démettre du Pontificat. Le Recteur fut député avec deux Profeſſeurs de chaque Faculté, pour préſenter cette ſupplique au Roi qui étoit à Vincennes,
Le Cardinal de Limoges arrive à Paris. & qui accorda ce qu'on lui demandoit. Peu de temps après, c'eſt-à-dire, pendant le Carême ſuivant, le Cardinal de Limoges (*a*) chargé par Clement VII. de la Légation de France, arriva à Pa-
Vitæ t. 1. p. 1068. ris, & fut reçu du Roi avec beaucoup de marques de conſidération. Comme il venoit pour expoſer tout ce qui s'étoit fait dans l'élection d'Urbain & dans celle de Clement, affaires où il avoit eû plus de part que perſonne; le Roi voulut qu'il s'acquitât de ſa Commiſſion en public. Il y eut pour ce-
Aſſemblée au Louvre. la une grande aſſemblée au Louvre, où ſe trouverent pluſieurs Princes, Prélats, Barons, & Docteurs des Univerſités du Royaume. Le Roi étoit ſur ſon Trône, & le Cardinal ayant pris ſa place à côté de lui, fit un rapport circonſtancié de tout ce qui étoit arrivé à Rome & à Fondi, proteſtant ſur ſa conſcience & ſur le ſalut de ſon ame, que toute ſa narration étoit conforme à la plus exacte vérité. Le témoignage d'un homme de cette réputa-

(*a*) Le P. Daniel dit que le Cardinal de Limoges étoit dans l'aſſemblée du 16 de Novembre 1378. C'eſt peut-être le P. Maimbourg qui là trompé.

tion, & de ce mérite parut une démonſtration en faveur du Pape Clement ; car on ne pût ſe perſuader, dit une Chronique, qu'un tel Prélat eut voulu ſe damner, pour l'amour ou pour la haine de qui que ce ſoit. Après Pâques les Cardinaux d'Aigrefeuille & de Poitiers ſe rendirent auſſi à la Cour de France. Le Chapeau de Cardinal fut donné, le quatriéme de Mai, au Cardinal d'Autun de la part de Clement, & le ſeptiéme il ſe tint à Vincennes un autre grand Conſeil, où les quatre Cardinaux aſſiſterent. Le Roi leur dit qu'il étoit réſolu de ſuivre l'obédience de celui des deux Papes qui avoit été élu le ſecond, & qu'il demandoit à l'aſſemblée ſi ce parti étoit le plus raiſonnable. Tous furent pour l'affirmative, & le Roi fit dreſſer un acte public de ce conſentement unanime.

L'AN 1379.

Continuatio Chron. Galliæ. Nang.

Vita t. 1. p. 1069.

Ibid. p. 1009. Autre aſſemblée à Vincennes.

Le Roi ſe déclare encore pour Clement VII.

Tant d'accord entre les perſonnes du Royaume les plus qualifiées & les plus habiles, détermina le Roi à preſſer l'Univerſité de Paris d'acceder en Corps au ſentiment du Souverain & de la Nation. Le 20 de Mai il lui fit expédier ſes Lettres, qu'il envoya par Pierre Ayſſelin de Montaigu, Evêque de Laon, & par Jean le Fevre, Abbé de S. Vaaſt d'Arras. Le Recteur aſſembla, le vingt-deuziéme, toutes les Facultés, & ſur ce que le Préſident de la Faculté de Théologie repréſenta que l'affaire étant extrêmement difficile, il demandoit encore quelque délai, pour en délibérer avec ſes Confreres ; le Recteur remit l'aſſemblée au Mardi ſuivant qui étoit le 24 du mois. Le Roi cependant, toujours ſage & moderé, récrivit à l'Uni-

Le Roi preſſe l'Univerſité de ſe déterminer ſur l'affaire preſente.

Du Boulai t. 4. p. 568. & ſeqq.

Ibid. p. 569.

Ibid. p. 570.

L'AN 1379. versité le 23 pour l'avertir de procéder en tout ceci sans passion, sans respect humain, avec une entiere liberté, & dans les vuës très-pures de la gloire de Dieu & du bien de l'Eglise ; en quoi ce grand & Religieux Prince réfutoit déja par avance les Auteurs tant anciens que modernes, qui ont osé écrire que Charles V. opprima la liberté de ses Sujets, dans la préférence qui fut donnée à l'obédience de Clement sur celle d'Urbain. Le 24 de Mai, l'Université s'assembla aux Bernardins, & les Facultés de Théologie, de Droit & de Médecine déclarerent qu'elles vouloient adhérer à Clement VII. comme au vrai Pape & Souverain Pontife. Mais la Faculté des Arts se partagea en deux avis : les Nations de France & de Normandie suivirent les autres Facultés, & reconnurent Clement ; les Nations de Picardie & d'Angleterre embrasserent le parti d'Urbain VI. & y persisterent constamment (*a*).

Rain. 1378. *n.* 62.

Du Boulai t. 4. *p.* 571.

L'Université embrasse l'obédience du Pape Clement.

Cependant, comme il est d'usage que le sentiment de trois Facultés soit censé le sentiment de l'Université entiere, l'affaire fut finie dès-lors, & l'on prit jour pour en aller faire le rapport au Roi. Ce fut le Lundi vingt-neuviéme du mois, que le Recteur & les Députés des Facultés eurent audience à Vincennes, en présence des Cardinaux de Limoges, d'Aigrefeuille, de Poitiers, & d'Autun ; des Evêques de Laon, de Paris, de Beauvais & de Sarlat ; du Duc d'Anjou, frere du Roi,

Ibid. p. 573.

(*a*) Le P. Maimbourg se trompe en disant que ces deux nations se rendirent enfin au sentiment des autres Facultez.

de Charles, fils aîné du Roi de Navarre, & de plusieurs autres Seigneurs & Chevaliers. L'Orateur de l'Université étoit Simon Fréron, Docteur & Professeur en Théologie. Après avoir remercié le Roi des avis paternels qu'il avoit donnez à l'Université, & de son amour pour la vérité & pour la justice, il déclara que l'Université adhéroit à Clement VII. comme au légitime Pape. Clement venoit de s'établir à Avignon, il reçut avec un plaisir extrême cette déclaration si favorable à son parti, & il en remercia l'Université par une Lettre du 26 de Juillet, l'exhortant à persister dans son obédience, a s'opposer, par toute sorte de moyens, aux entreprises de l'Archevêque de Bari, & surtout à ne recevoir de lui aucunes Lettres ni expéditions.

L'AN 1379.

Le Pape Clement en remercie l'Université.

Ibid. p. 578 & seqq.

Le Roi Charles V. entierement décidé en faveur du Pape Clement, fit sçavoir sa résolution dans toutes les Cours de l'Europe, & pria les Princes d'écouter du moins les raisons de ce Pontise, comme ils avoient écouté celles d'Urbain son Compétiteur. L'exemple d'un Monarque si sage & si estimé étoit un grand coup pour Clement. Outre le Roi de France & la Reine de Naples, on vit entrer dans son obédience, les Rois d'Ecosse & de Chipre, les Ducs de Lorraine & de Bar, le Grand-Maître de Rhodes, les Comtes de Savoye & de Geneve, tous alliés de la France, & qui en recevoient assez les impressions dans toutes les affaires d'état. Quelque temps après le Cardinal d'Aigrefeuille, Légat de Clement dans

Le Roi fait sçavoir sa résolution dans les Cours étrangeres.

Vitæ t. 1. p. 495.

Princes attachés à l'Obédience du Pape Clement.

Vitæ t. 1. p. 491.

L'AN 1379.

l'Empire, gagna à ſon parti le Duc d'Autriche ; & quelques Villes d'Allemagne. Le Cardinal Pierre de Lune attira dans les mêmes intérêts les Royaumes de Caſtille, de Leon, de Navarre & d'Arragon; mais il ſe paſſa quelques années, avant que la déclaration s'en fit. Pour le Cardinal de Poitiers, Gui de Maleſec, chargé de la Légation d'Angleterre & de Flandre, il ne put pas même entrer dans ces pays, tant on y étoit prévenu contre le Pape d'Avignon. L'obédience d'Urbain fut plus étenduë : elle comprenoit les Etats de l'Empereur Venceſlas (qui avoit ſuccédé depuis peu à ſon pere Charles IV) l'Angleterre toujours déterminée à prendre le contre-pied de la France ; le Comté de Flandre, la Bretagne, la Hongrie, la Pologne, la Suede, le Dannemark & toute l'Italie, hors le Royaume de Naples ; encore y eut-il bien des variations dans ce pays-là, tantôt Urbaniſte & tantôt Clementin, ſelon les divers Princes qui y dominerent pendant le Schiſme. Dans la ſuite les Genois, perſuadés par les remontrances du Maréchal de Boucicaut, abandonnerent le Pape de Rome, & reconnurent celui d'Avignon, qui étoit Pierre de Lune ou Benoît XIII. ſucceſſeur de Clement. Quelques Cantons, comme le Hainaut & un petit nombre de Villes libres, ſe porterent pour la neutralité : & telle fut la ſituation de la Chrétienté diviſée non pour la foi, mais pour le gouvernement ; convenant en ce point qu'il doit y avoir un Pape centre de l'unité Catholique, mais ne pouvant décider au juſte à qui appartenoit la di-

Obédience du Pape Urbain.

Hiſt du Marec. de Bouc. 3 part c. 7.

L'AN 1379.

gnité Papale; voyant avec douleur deux Trônes placés dans le Sanctuaire, & faiſant de continuels efforts pour les réduire à un ſeul, ſans pouvoir y réuſſir autrement qu'en les ſupprimant l'un & l'autre, pour en élever un qui fût reconnu de tout le monde.

La faveur que trouvoit Clement VII. à la Cour de France étoit connuë dans les pays étrangers, même avant que le Roi y eut envoyé ſes Ambaſſadeurs & ſes Lettres. En Italie plus qu'ailleurs, on en avoit ſenti les conſéquences. Sainte Catherine de Sienne qui faiſoit tant d'honneur au parti d'Urbain VI. par ſes éminentes vertus, & qui le ſervoit ſi-bien par ſon eſprit & par ſon zéle, ne fit point difficulté d'écrire au Roi Charles V. pour ſe plaindre de la protection qu'il accordoit à Clement & à ſes Cardinaux. Sa Lettre nous a été conſervée parmi les autres de la même Sainte; voici quelques-uns des traits qu'on y remarque. Après un préambule qui eſt un éloge de la vraye lumiere de l'eſprit, oppoſée aux ténebres de l'amour propre : »Je m'étonne, lui dit-elle, qu'un homme »Catholique & craignant Dieu comme vous, ſe »laiſſe conduire par le conſeil de ces membres du »Démon, qui répandent par-tout qu'Urbain VI. »n'eſt pas vrai Pape. Il eſt aiſé de les confondre »par eux-mêmes. Car s'ils diſent qu'ils l'ont élu »par la crainte du peuple, on leur répond que l'é»lection étoit faite auſſi canoniquement qu'on »puiſſe l'imaginer, avant qu'il s'élevât aucun tu»multe dans Rome. D'ailleurs, c'eſt ce Pape qu'ils

Sainte Catherine de Sienne ſe plaint au Roi de la protection qu'il donnoit à Clement.

Lettr. dell. S. Cath. p. 113.

L'AN 1379. » ont annoncé à vous, à nous, & à tout le monde » Chrétien, qu'ils ont couronné avec tant de ſolem- » nité, qu'ils ont honoré comme le Vicaire de J. C. » qu'ils ont reconnu comme le Diſpenſateur de tou- » tes les graces, en le ſollicitant de leur en accorder. » Si cependant ils s'obſtinent à dire que la crainte » les a fait agir, en cela même ne ſont-ils pas dignes » d'une éternelle confuſion ? Quoi ! des hommes » choiſis pour être les Colomnes de la ſainte Egliſe » de Dieu, auroient été plus ſenſibles à la crainte de » perdre la vie du corps, qu'à celle de ſe damner eux- » mêmes, & de nous damner avec eux en donnant » pour Pere aux Fidéles un homme qui ne le ſeroit » pas ! Eh ! n'auroient-ils pas été idolâtres d'hono- » rer, comme le Vicaire de J. C. en terre, celui à qui » ce titre n'appartiendroit pas ? N'auroient-ils pas » été des uſurpateurs de tourner à leur uſage des » biens ſpirituels & des graces, qu'ils ne pouvoient » ni demander, ni obtenir ? .... Mais enfin quand » ont-ils commencé à révoquer en doute une vé- » rité qu'ils avoient reconnuë eux-mêmes ? C'eſt » quand ſa Sainteté a voulu corriger leurs vices, » quand elle leur a témoigné que la vie ſcandaleuſe » qu'ils menoient lui déplaiſoit. Et contre qui en- » core ſe ſont-ils révoltés ? contre notre ſainte foi : » pires en cela que des Chrétiens renegats ; miſé- » rables de ne pas connoître le danger de leur état, » & de s'aveugler ſur leur propre faute ; imitant » les Démons dont la fonction eſt de pervertir les » ames, & de les détourner du chemin de la vérité, » pour les engager dans celle du menſonge ».

L'AN 1379.

La Sainte fille, après une invective si forte, tempere son stile, & c'est en quelque sorte la réponse à ceux qui trouvent sainte Catherine de Sienne un peu bien vive, pour une ame si unie à Dieu & si crucifiée au monde. Elle ajoute donc dans sa Lettre au Roi : » pardonnez-moi, mon très-cher Pere, » si je parle ainsi ; la douleur que je ressens de la » perte des ames & l'amour que j'ai pour leur sa» lut, en est la cause. Je ne dis point tout ceci par » un sentiment de mépris, contre les Auteurs de » tant de troubles : ce qui me touche, c'est le scan» dale & l'erreur qu'ils répandent par tout le mon» de, c'est la cruauté dont ils usent envers eux» mêmes, & envers ceux qu'ils font périr avec eux. » S'ils avoient eû la crainte de Dieu & des hom» mes, ils ne se seroient jamais portés à de telles » extrêmités, quand même le Pape Urbain en au» roit usé plus mal à leur égard ; & ils auroient » mieux aimé mourir mille fois, que de faire une » démarche si préjudiciable au bien de l'Eglise ». La Sainte finit par des exhortations au Roi, de pourvoir au salut de tant d'ames qui se précipitent dans l'erreur, de prendre l'avis de gens sages & éclairés, de se rappeller la pensée de la mort, & de juger de tout selon les lumieres de la sagesse divine, & non suivant les vuës de l'intérêt. La Lettre est du sixiéme de Mai. On en trouve quatre autres qu'elle écrivit à la Reine Jeanne, ennemie du Pape Urbain. Tous les sentimens d'un cœur tendre, tous les agrémens d'un bel esprit, & toute la force d'un zéle ardent s'y rencontrent. Catherine ne

La même Sainte écrit plusieurs Lettres à la Reine de Naples.

L'AN 1379.

réussit pas mieux auprès de cette Princesse qu'auprès du Roi. Enfin sensible aux maux de l'Eglise, autant qu'on peut se l'imaginer d'une ame si pénétrée de l'amour de Dieu & du prochain, elle succomba à sa douleur, & mourut le 29 d'Avril 1380. La multitude de ses miracles, & ses éclatantes vertus la firent canoniser quatre-vingt ans après sa mort.

L'AN 1380. Mort de sainte Catherine de Sienne.

Le Prince Pierre d'Arragon écrit aussi au Roi Charles V.

Vading ad an. 1380. n. 27.

Le Prince Pierre d'Arragon, Religieux de l'Ordre des Mineurs, personnage célébre par ses révélations, écrivit aussi au Roi Charles V. dont il étoit proche parent par sa mere. La Lettre dattée du premier d'Avril, est une exposition de ce que Dieu lui a fait connoître dans la ferveur de sa priere, touchant l'élection d'Urbain VI. » seule » légitime & ordonnée de Dieu, pour faire passer » le gouvernement de l'Eglise, des mains avides » & corrompuës des Limousins, à celles des Ita- » liens, possesseurs anciens du S. Siége » : ce sont les termes de la révélation prétenduë. Le Roi ne crût pas manquer à l'estime qu'il avoit pour ces saints amis de Dieu, en ne déférant pas à leurs avis dans une matiére si délicate. Il suivit précisément la regle que S. Vincent Ferrier établissoit dans le même temps en Espagne comme un principe incontestable, sçavoir, » qu'il ne falloit point » juger du droit des prétendans au Pontificat selon » les prédictions, les miracles, ou les visions de » certains Prophêtes modernes; mais qu'on devoit » s'en rapporter sur cela aux dépositions des Car- » dinaux, & de l'Archevêque d'Arles, Camerlin-

Vincent. Ferrer Tract. de Modern. Schismat. part. 2 c. 5 ap. Baluz. vit. PP. Aven. t. 1. p. 1277.

Item ap Echard Bibl. Dominic t. 1. p. 766.

Sentiment de S. Vincent Ferrier sur les

L'AN 1380. révélations qui paroissoient confirmer le droit du Pape Urbain VI.

» gue, qui tous assuroient que Clement VII. étoit » le seul Pape légitime, & Barthelemi de Bari un » intrus ». Sur quoi nous remarquons ici que l'exemple de ce grand Saint, & de quelques autres qui furent attachés aux Papes d'Avignon, prouve que ce Schisme, le plus déplorable de tous par sa durée & par la difficulté qu'on eut à l'éteindre, pouvoit être en lui même un des moins funestes aux consciences, par la nature même de la cause qui l'entretenoit, c'est-à-dire, par le regne de deux Pontifes opposés, dont les droits fort douteux faisoient en quelque sorte la sûreté des Fidéles : & c'est ce que reconnoissoit S. Antonin, en écrivant son Histoire vers le milieu du siécle suivant. » Tout le temps, » dit-il, que dura ce Schisme, il y eut dans les deux » obédiences de très-habiles hommes, de très- » grands personnages, & des Saints même hono- » rés du don des miracles. C'est que la question » ne pût jamais être si-bien éclaircie, qu'il ne de- » meurât beacoup de doutes & d'incertitude dans » les esprits. Car quoiqu'il soit nécessaire de croire » qu'il n'y a qu'une Eglise & qu'un Chef visible » de cette Eglise, s'il arrive cependant que deux » Souverains Pontifes soient créés en même temps, » il ne paroît pas nécessaire à salut de croire que » celui-ci ou celui-là est le Pape légitime ; mais il » faut croire seulement que le vrai Pape est celui » qui a été canoniquement élû, & le peuple n'est » pas obligé de sçavoir distinguer quel est ce Pape » canoniquement élû ; mais il peut suivre en cela » le sentiment & la conduite de ses Pasteurs ». De-

S. Antonin reconnoit qu'on étoit en sûreté de conscience dans les deux Obédiences.

S. Antonin. ad an. 1378.

L'AN 1380. ſorte qu'à s'en tenir à la déciſion du S. Docteur, d'ailleurs perſuadé qu'Urbain VI. étoit l'unique vrai Pape, la diverſité des obédiences n'empêchoit pas qu'en France & en Eſpagne, comme en Italie & en Allemagne, on ne fut en ſûreté de conſcience & en voye de ſalut; principes qui condamnent ces Ecrivains extrêmes, à qui les termes de Schiſmatique & d'Hérétique ne coutent rien, quand ils parlent de l'Egliſe Gallicane, & de l'obéiſſance qu'elle rendit à Clement & à ſon Succeſſeur, comme aux légitimes Souverains Pontifes.

Clement envoye quelques ſecours en Italie.

Vitæ. t. 1. p. 496.

Le Pape Clement, établi à Avignon, ne perdit point de vuë les affaires d'Italie. Il y avoit laiſſé deux de ſes Cardinaux, Jacques d'Ittro & Leonard de Giffon. La Reine de Naples étoit toujours dans ſon parti; mais ſes autres amis en petit nombre, & atterrés par la proſpérité des armes d'Urbain, avoient beſoin de ſecours pour continuer la guerre. Clement fit tous les efforts qui dépendoient de lui; il envoya en Italie quelques troupes & quelque argent, & pour imiter ſon Compétiteur plutôt que pour l'intimider, il prit auſſi en main la foudre ſpirituelle contre lui & contre ſes adhérans. Les Excommunications & les autres Cenſures furent lancées ſans modération & ſans égards. Ces procédures ne ſervirent qu'à ulcerer les cœurs, qu'à perpétuer les ſcandales, & qu'à multiplier les maux de l'Egliſe. » Par-là, dit un Ecrivain du temps, » on ſe crut en droit du côté de Clement de per- » ſécuter les Prélats, les Prêtres & les Clercs du » parti d'Urbain, on les arrêtoit ſur mer & ſur

Il excommunie Urbain ſon concurrent.

Ibid.

Ibid. & ſeqq.

Déſordres que cauſa le Schiſme dans les deux Obediences.

» terre, on les maltraitoit, on faisoit périr les uns » dans les eaux, les autres par le feu ou par quel- » que autre genre de mort violente. Dans les terres » que l'Eglise possede en Sicile, en Campanie & » en Toscane, on prenoit les Villes & les Châ- » teaux, on détruisoit les Eglises & les Monas- » teres. Il faut ajouter à cela les meurtres, les pil- » lages, les aliénations, & d'autres maux à l'infini » qui furent les fruits malheureux de ces animosi- » tés cruelles ». L'AN 1380.

Le Pape Urbain n'étoit pas de caractere à ménager un Rival, qui vouloit le supplanter par la force : voici comment s'exprime sur cela le même Auteur contemporain. » Ceux des Clementins, qui » possedoient des bénéfices dans l'obédience d'Ur- » bain, furent si inquiétés dans leurs personnes & » dans leurs biens, qu'ils se virent contraints de re- » courir à Clement, & de lui demander du soulage- » ment dans leur misere ; mais les bornes étroites » de son obédience, & la multitude des dépenses » dont il étoit chargé, ne lui permirent pas tou- » jours de les satisfaire. On vit donc plusieurs de » ces Ecclésiastiques, riches autrefois & qui te- » noient un rang distingué, réduits alors à passer » leur vie dans la pauvreté. D'autres éffrayez par » leur exemple, & moins genereux dans leurs sen- » timens, aimerent mieux conserver leur premier » état, quoique sous les loix d'un Schismatique, » que de s'exposer à être misérables toute leur vie. » Plusieurs aveuglez par leur ambition, ne laisse- » rent pas de faire la Cour à Urbain, pour en obte- *Ibid.*

L'AN 1380. » nir des biens & des dignités, quoiqu'ils fussent » persuadez que Clement étoit le vrai Pape. Il y » en eut qui se procurerent des Bénéfices dans les » deux obédiences, & qui enfin s'attacherent au » Pape qui leur donnoit davantage, sans exami- » ner s'il en avoit le pouvoir. Il s'en trouva qui » mirent à prix leur obéissance, s'engageant à l'un » des deux Competiteurs, sous la condition qu'eux » mêmes ou leurs proches seroient avancez, & » demandant sans pudeur des biens tant Ecclésias- » tiques que séculiers, au préjudice d'autres par- » ticuliers ou des Eglises. En un mot ce malheu- » reux Schisme produisit la corruption des mœurs, » la ruine d'une infinité de personnes, la dégrada- » tion des gens de bien, l'élévation des Méchans, » l'avancement de plusieurs sujets indignes ou trop » jeunes, la simonie, les hérésies & les erreurs, » la diminution des vertus & des bonnes mœurs, » la multiplication de toute sorte de crimes & de » pechez, le désordre des guerres & des combats, » la révolte au lieu de la subordination, & l'aposta- » sie au lieu de la piété. » Telle est la peinture affreuse que nous fait de ces temps déplorables l'Historien déja cité. Il suivoit le parti de Clement; mais l'évidence des faits l'oblige de convenir que, dans l'obédience de ce Pape, les désordres étoient aussi grands que dans celle de son ennemi.

Ibid.

La Cour d'Avignon s'interesse pour la Ville de Montpellier coupable de révolte.

La Cour d'Avignon ne laissa pas de calmer, par ses bons offices, un orage terrible qui menaçoit la Ville de Montpellier, coupable de révolte envers

le Roi & le Duc d'Anjou, Gouverneur de la Province. La sédition avoit commencé à l'occasion d'un subside que les habitans ne voulurent point payer. Le 25 d'octobre 1379 ils pousserent leur fureur si loin, qu'il y eut dans Montpellier plus de cent Officiers du Roi, massacrés cruellement & jettez ensuite dans des puits. Le Duc d'Anjou, transporté de colere à cette nouvelle, marcha avec des troupes contre ces rebelles. Il étoit déterminé à les faire périr tous, & à détruire entierement leur Ville. Le Pape pour détourner la tempête, envoya le Cardinal Anglic de Grimoard, (*a*) pour qui le Duc avoit toujours eû de l'amitié. Il écrivit en même temps à ce Prince, pour le conjurer de faire grace à des coupables, qui reconnoissoient leur faute. Les habitans de leur côté ne s'oublierent pas : le vingtiéme de Janvier 1380. jour auquel le Duc d'Anjou devoit faire son entrée dans la Ville, ils ordonnerent une Procession générale, où le Cardinal se trouva avec tous les Ecclésiastiques, les Religieux, les Religieuses, l'Université, les Magistrats & tout le peuple. L'appareil en étoit touchant : les Magistrats la corde au col, les femmes échevelées, tous les Bourgeois, tête nuë & se prosternant par terre, crioient miséricorde. Le Prince entra armé de toutes piéces à la tête de ses gens de guerre : d'abord il prononça une Sentence effrayante; mais ensuite il la modéra, jusqu'à n'exiger que le supplice des principaux auteurs de la

L'AN 1380.

Vitæ t. 1. p. 995.

Hist de Langued. t. 4. p. 368 & seqq.

(*a*) Quelques auteurs se trompent, en disant que c'étoit le Cardinal Pierre de Lune.

L'AN 1380. sédition, avec une amende de cent trente mille livres & la fondation de trois Chapelles, où l'on prieroit Dieu pour ceux qui avoient été massacrés : protestant au reste qu'il faisoit grace, en considération du Pape, du Cardinal de Grimoard, des Religieux, des Religieuses, & de l'Université où les études étoient très-florissantes.

Royaume d'Atrie fondé en faveur du Duc d'Anjou.
Bull. Magn. t. 7. p. 209. & seqq.

Le Duc d'Anjou avoit reçu l'année précédente, par une Bulle du Pape Clement, en datte du dix-septiéme d'Avril, le titre de Roi d'Atrie, Royaume érigé tout exprès pour lui, & qui devoit être composé de la Marche d'Ancone, de la Romagne, du Duché de Spolette, du Boulonois, du Ferrarois, de la Principauté de Masse en Toscane, de Ravenne, de Perouse & de Todi avec leurs dépendances. Le préambule du Decret Pontifical disoit que cette concession étoit faite par le S. Siége, pour délivrer tous ces pays de la Tyrannie des Seigneurs particuliers qui s'en étoient emparés. Mais le fait est que Clement vouloit donner par-là un voisin redoutable aux Romains & à Urbain son rival. Il étoit stipulé que le nouveau Roi se mettroit, dans l'espace de deux ans, en état de conquérir ce Royaume ; qu'après la conquête, il en feroit hommage au S. Siége ; que jamais ni lui, ni ses successeurs ne pourroient unir la Couronne de Naples avec celle d'Atrie : condition qui paroissoit nécessaire au Pape, pour empêcher la trop grande puissance de ce Monarque de nouvelle création. D'autres affaires plus pressantes firent évanouir ce projet.

La principale fut l'entreprise de Charles de Duras, appellé aussi Charles de la Paix (*a*), contre la Reine Jeanne de Naples. Il étoit le cousin, l'éleve, l'héritier de cette Princesse, & le mari de sa niéce ; mais pressé par le Pape Urbain qui avoit fulminé des Anathêmes contre elle, il arma pour la détroner. La Reine, dans ces circonstances, crut n'avoir rien de mieux à faire que d'adopter pour son fils Louis Duc d'Anjou, & de le désigner son Successeur au Trône de Naples, & aux Comtés de Provence, de Forcalquier & de Piémont. Louis étoit son parent, brave, entreprenant, soutenu des forces de la France, & attaché comme elle au Pape Clement. L'acte d'adoption fut signé au Château de l'Œuf, le 29 de Juin, & confirmé à Avignon par Clement VII. le vingt-uniéme de Juillet suivant. En même temps la Reine pressa ce Prince de venir promptement à son secours, & de se rendre en Italie, avant que Charles de la Paix y fut entré, avec l'armée qu'il préparoit en Hongrie. Le Duc d'Anjou se seroit apparemment hâté de passer les Monts, sans la mort du Roi Charles V. qui arriva deux mois après la ratification du Traité de Naples. Cet évenement retint le Duc en France, & pendant ce temps-là, tous les malheurs ensemble vinrent fondre sur la Reine Jeanne : tristes effets encore du Schisme ; mais dont nous ne toucherons dans la suite que les premiers traits, parceque toutes les conséquences du Schisme n'entrent pas dans notre dessein.

L'AN 1380.

Entreprise de Charles de la Paix, contre la Reine Jeanne de Naples.

La Reine adopte pour son fils le Duc d'Anjou.

Vitæ t. 1. p. 501.

Jean Juv. des Ursins Hist. de Charles VI. p. 542.

Rain. 1380. n. 11.

(*a*) On l'appelloit ainsi, parce qu'il avoit ménagé la paix entre les Venitiens & le Roi de Hongrie

L'AN 1380. Mort du Roi Charles V. *Vita t. 1. p. 499.*

Charles V. empoiſonné autrefois par le Roi de Navarre, & toujours d'une ſanté foible, mourut le 16 de Septembre en ſon Château de Beauté ſur Marne, dans la dix-ſeptiéme année de ſon Regne, & la quarante-quatriéme de ſon âge : Prince véritablement admirable dans toutes les parties qui font les grands Rois. Nous le conſidérons principalement du côté des vertus chrétiennes, objet de cette Hiſtoire, & la matiére des plus juſtes éloges pour les Héros. Comme on nous a conſervé d'aſſez grands traits ſur cet article de la vie du ſage Monarque, nous croyons faire honneur à l'Egliſe Gallicane, en les lui préſentant ici avec quelque étenduë. Le récit le plus touchant pour l'Egliſe, c'eſt l'Hiſtoire des Rois vertueux, parce que ce ſont les plus illuſtres, & tout enſemble les plus cheris de ſes enfans.

Son éloge.

Ses actions de piété. *Mſ. de Chriſt. de Piſan dans le recueil de M. l'Abbé le Beuf t. 3. p. 379.*

Son reſpect pour les obſervances de l'Egliſe. *Chriſt. de Piſan. Ibid. p. 137.*

La piété du Roi Charles V. fut ſolide, éclairée & ſoutenuë ; c'eſt tout dire qu'elle étoit formée ſur celle de S. Louis, qu'il ſe propoſoit toujours pour modéle. Attentif ſur les mouvemens de ſon cœur, il ne paſſoit aucune ſemaine ſans confeſſer ſes péchés (a). La foibleſſe de ſa complexion ne l'empêchoit pas d'être fidéle aux obſervances de l'Egliſe : il jeûnoit le Carême & les autres jours de précepte, à quoi il ajoutoit un jeûne de dévotion toutes les ſemaines. Cependant, comme il avoit

(a) Il eut deux Confeſſeurs l'un après l'autre, tous deux de l'Ordre de S. Dominique, & tous deux élevez à l'Epiſcopat. Le premier s'appelloit Pierre de Villiers, d'abord Evêque de Nevers & enſuite de Troyes ſa patrie ; l'autre étoit Maurice de Coulanges, du Diocèſe d'Auxerre, auſſi Evêque de Nevers, & pendant quelque temps Confeſſeur de Charles VI.

besoin de quelque adoucissement, il demanda au Pape Gregoire XI. de pouvoir user en Carême d'œufs, de beure, de lait & de fromage, ce qui lui fut accordé & en même temps à la Reine son épouse, par une Bulle du 23 de Février 1376, sous la condition toutefois, que le Confesseur & le Médecin du Roi jugeroient de la nécessité. Ce Prince avoit aussi une haute estime de tout ce qui concerne le Culte divin. Il s'étoit fait traduire le Traité de Durand, Evêque de Mende, touchant les divers Offices de l'Eglise, & il s'appliquoit à en suivre l'ordre exactement. Au commencement de la journée, il récitoit les heures Canoniales (*a*) avec ses Chapelains; il alloit ensuite à la Messe qui étoit célébrée solemnellement. S'il lui arrivoit quelquefois de se trouver engagé, dès le matin, dans une partie de chasse; au plus fort du divertissement, il se ressouvenoit de sa pratique d'entendre la grande Messe, & alors aussi fidéle à Dieu que maître de ses inclinations, il quittoit tout pour assister au saint Sacrifice. Son dévouement au Service des Autels étoit si entier, qu'après la mort de la Reine son épouse, il forma le dessein d'embrasser l'état Ecclésiastique, quand le Dauphin son fils seroit en âge de regner. Ces sentimens, il les avoit pris sans doute de S. Louis qui désiroit de se consacrer à Dieu dans l'Ordre de S. Dominique, ou dans celui de S. François : exemples signalés de ce que peut inspirer la Religion aux plus grands

L'AN 1380.

Spicileg. Dacher. t. 4. p. 300.

Son zéle pour le culte Divin.

Le Beuf Dissert. t. 3. p. 421.

Christ. de Pisan Ibid. p. 141.

(*a*) M. l'Abbé le Beuf montre que l'Office qui se récitoit alors chez le Roi, étoit le même que l'Office de la Cathédrale de Paris.

L'AN 1380. Rois, quand ils ſont en même temps des Saints. C'étoit auſſi pour imiter S. Louis, que Charles V. alloit viſiter ſouvent les Reliques de la ſainte Chapelle de Paris, & que le jour du Vendredi ſaint, il montroit lui-même au peuple la vraye Croix.

Chriſt. de Piſan Ibid. p. 138.

Sa magnificence dans la décoration des Autels.

Il étoit magnifique dans ſes Palais, dans ſes ameublemens, dans ſes équipages; mais nulle part il ne prodiguoit les Tréſors avec plus de complaiſance, que quand il s'agiſſoit de la décoration des Autels. On a encore l'inventaire des Ornemens de ſa Chapelle Royale, & l'on eſt étonné de la prodigieuſe quantité de Vaſes, de Statuës, de Reliquaires, de Croix d'or & d'argent, avec les diamans & les pierreries, ſans nombre, dont cet écrit fait mention. Par exemple, on y trouve vingt-cinq Croix d'or & vingt-neuf d'argent, dix Statuës d'or, & quatre-vingt d'argent, quinze Reliquaires d'or, & trente d'argent, trente-deux Calices d'or, & quinze d'argent, le reſte à proportion. Nous ne rapportons point ici le poids de toutes ces piéces, qui étonne encore plus que leur multitude. Pluſieurs Egliſes reçurent de lui des préſens de même eſpece. A Rome, il envoya une Statuë d'or de ſainte Agnès, & les fleurs de lys de pierreries, qui ſervirent à orner les Buſtes des SS. Apôtres. Au jour de la Dédicace de l'Egliſe des Celeſtins de Paris, célébrée le 15 d'Octobre 1370, il offrit en perſonne une grande Croix d'argent doré, & la Reine ſon épouſe une image de la ſainte Vierge de même métal. Il fit de riches fondations à Notre-Dame de Paris, à Notre-Dame de Rouen, à S.

Mſ. de la Bibl. du Roi n. 8356.

Hiſt. de Paris t. 1. p. 608.

Ses fondations de piété.

Mſ. du Coll. de Louis le Grand.

Remy de Reims, aux Céleſtins de Paris & de Mante, à S. Denis & à Vincennes. C'eſt dans ce dernier lieu qu'il établit une ſainte Chapelle, ſous l'invocation de la Sainte Trinité, & ſur le modele de la Chapelle du Palais de Paris. Le Chapitre qu'il y fonda ne fut d'abord compoſé que de neuf Chanoines, le Tréſorier compris, de quatre Vicaires & de deux Clercs perpétuels; mais ce nombre fut augmenté en 1694 par l'Union de la Sainte Chapelle du Vivier, deſorte qu'il y a aujourd'hui à Vincennes un Treſorier, douze Chanoines, ſix Chapellains; & ce Chapitre, ſuivant les intentions de Charles V. eſt ſoumis à la viſite du Tréſorier de la Sainte Chapelle de Paris. Au reſte, c'étoit un des déſirs du Roi Charles, de voir la vie commune établie parmi les Chanoines, comme elle l'étoit du temps de Louis le Debonnaire. Lorſqu'il entendoit lire ce fait dans les Chroniques, il s'écrioit qu'il aimeroit mieux voir cette ſainte inſtitution, que de réunir ſur ſa tête la Couronne Impériale avec celle de France: preuve bien ſinguliere de ſon zéle, pour la régularité des Eccleſiaſtiques.

L'AN 1380.

Chriſt. de Piſan Ibid. p. 239.

Jean Juv. des Urſins Hiſt. de Ch. VI. p. 2.

Il établit la Sainte Chapelle de Vincennes.

Hiſt. de Paris t. 1. p. 321. & t. 3. p. 190 & 201.

Le Beuf diſſert. t. 3. p. 409.

Cet eſprit d'ordre ſe faiſoit ſentir dans ſa Cour, elle étoit réglée comme la maiſon d'un particulier, avec cette différence que la Majeſté du Maître, & la nobleſſe de ſes manieres, donnoient à tout un air de grandeur, que le bon ordre faiſoit remarquer encore davantage. Les heures étoient marquées pour les ſoins publics, pour la converſation, pour les délaſſements, pour la lecture. Chaque

L'ordre de ſa maiſon & de ſa vie.

L'AN 1380.

Songe du vieux Pelerin l. 3. c. 52. dans le recueil de M. l'Abbé le Beuf t. 3. p. 421.

année le ſage Roi liſoit la Bible en entier. Il y ajoutoit les Hiſtoires anciennes des Romains & les maximes des Philoſophes ; de tout cela il ſe formoit à lui-même des régles de conduite, pour toutes les circonſtances de ſa vie, & pour toutes les fonctions de ſa dignité. Les mauvais Livres & les paroles licentieuſes, il les regardoit comme la peſte des Cours. Un jour ayant appris qu'un Seigneur avoit tenu un diſcours trop libre en préſence du Dauphin, il le chaſſa, en ajoutant ce beau mot cité par tous nos Hiſtoriens. » Qu'il faut inſpirer aux » enfans des Princes, l'amour de la vertu, afin » qu'ils ſurpaſſent en bonnes mœurs, ceux qu'ils » doivent ſurpaſſer en dignité.

Christ. de Pisan Ibid. p. 152.

Son amour pour les pauvres.

Le Beuf diſſert. t. 3. p. 420.

Ses aumônes étoient réglées, comme les autres actions de ſa vie. Il en faiſoit d'extraordinaires quand on étoit en temps de guerre, & que ſes armées marchoient à l'ennemi, pour livrer bataille. Il en faiſoit ſouvent lui-même, & reconnoiſſant dans les Pauvres la perſonne de Jeſus Chriſt qu'ils répréſentent, il leur baiſoit la main en leur donnant de l'argent. Il aimoit ſa puiſſance & ſes richeſſes, parcequ'elles le mettoient en état de faire le bonheur des autres. Le Sire de la Riviere le félicitant un jour ſur les proſperitez de ſon regne : *oui*, *dit-il*, *je ſuis heureux parceque je ſuis en pouvoir de faire du bien à autruy.* Il avoit été bon fils : le Roi Jean, ſon pere, quoique coupable de tant de fauſſes démarches, le trouva toujours docile, reſpectueux, tendre & zélé. Il fut bon pere, bon Maître, bon Roi, ſans compter les titres éminens, de

Mſ. de Chriſt. de Piſan dans l'Hiſt. de France par le P. Daniel.

Ses qualitez Royales.

Reſtaurateur de l'Etat, de Vainqueur de ſes ennemis, de Conquérant d'une grande partie de ſon Royaume : tout cela par la force du genie, & par la ſageſſe des conſeils ; donnant l'ame à tout, ſans ſortir de ſon cabinet ; & portant les plus grands coups aux puiſſances jalouſes de la France, ſans faire autre choſe que confier ſes armes à des Généraux qu'il avoit choiſis, & qu'il mettoit en œuvre à propos.

Ce Prince couronna ſa vie trop courte, pour le bonheur de la France & de l'Egliſe Gallicane, par la mort la plus édifiante. Dès qu'il s'apperçut du danger, il fit une confeſſion générale de ſes péchez, & il reçut enſuite le S. Viatique & l'Extreme-Onction, demandant pardon à l'aſſemblée qui étoit nombreuſe. Car il avoit ordonné qu'on ouvrit les portes de ſon appartement, afin de voir ſon peuple encore une fois, & d'en être vû dans l'état d'humiliation où la mort réduit les Rois, comme les autres hommes. Il avoit vis-à-vis de lui la Couronne d'Epines apportée de la Sainte Chapelle de Paris, & à ſes pieds la Couronne Royale, marquant par-là combien il préféroit la premiere, motif de ſon eſpérance, à l'autre, ſouvent la matiére d'un compte terrible au Tribunal de Dieu. Mais comme le parti qu'il avoit pris d'adhérer à Clément VII. pouvoit être, devant Dieu & devant les hommes, une démarche douteuſe, il fit dreſſer un acte qui contenoit en ſubſtance, » Qu'il s'étoit déterminé à embraſſer l'obédien» ce du Pape Clement, ſur les écrits des Cardinaux

Chriſt. de Piſan recueil de M. le Beuf t. 3. p. 379.

Il reçoit les derniers Sacremens avec une grande édification.

Ibid. p. 384.

Ibid. p. 382.

Il déclare ſes ſentimens ſur le parti qu'il avoit pris dans l'affaire du Schiſme.

Rain. 1380. n. 10.

L'AN 1380. *Mſ. du Coll. de Louis le Grand.* *Chriſt. de Piſan ub. ſupr. p. 361.*

» à qui appartient l'élection du Pape, & dont le » témoignage, en pareille matiere, doit être jugé » plus véritable & d'un plus grand poids que celui » de tout autre. Qu'il avoit auſſi ſuivi en cela les » ſentimens d'un grand nombre de Prélats & d'Ec- » cleſiaſtiques de ſon Royaume, & les avis des » perſonnes de ſon Conſeil. Qu'il ne s'étoit attaché » à Clément, par aucune raiſon de parenté ni autre » conſidération humaine, mais uniquement parce » qu'il avoit crû bien faire, mû à cela par les au- » torités ci-deſſus expliquées. Qu'au reſte en cas » qu'il ſe fut trompé (ce qu'il n'a pû croire & qu'il » ne croyoit pas encore) il proteſtoit par cet acte, » qu'il vouloit s'en tenir à la déciſion de l'Egliſe » univerſelle, ſoit dans un Concile Général ou » autrement afin qu'il n'eut rien à ſe reprocher de- » vant Dieu, voulant demeurer dans cette réſo- » lution & proteſtation, comme un véritable en- » fant de l'Egliſe & fidéle Catholique. » L'acte eſt du jour même de ſa mort, dreſſé par un Notaire, & en préſence de témoins. Le Roi mourant ſe fit lire peu après la Paſſion de Notre Seigneur, & donna ſa bénédiction au Dauphin ſon fils aîné. Comme il étoit plein de la lecture des ſaints Livres, il rappella dans cette occaſion les vœux d'Iſaac, pour la proſpérité de Jacob, & il les appliqua tous au jeune Charles, qui alloit devenir l'héritier de ſa Couronne. Il bénit enſuite ſon peuple, & ſe recommandant aux priéres des aſſiſtans, il rendit doucement ſon eſprit à Dieu. Prince le plus digne depuis S. Louis, juſqu'alors, d'emporter les regrets

Chriſt. de Piſan Ibid. p. 386.

Il donne ſa bénédiction au Dauphin.

Il meurt regreté de toute la nation.

grets de la famille Royale, de la Cour & de toute la nation. L'AN 1380.

On ne ſçait comment l'Annaliſte Raynaldi qui cite la déclaration donnée par Charles V. quelques heures avant ſa mort, a oſé dire que ce Monarque avoit reconnu, mais trop tard, la témérité de ſa conduite, en adhérant à l'Anti-Pape Clement, plutôt qu'à Urbain VI. Il eſt évident, par l'acte même que nous venons de rapporter, que le Roi déclara ſeulement la ſincerité de ſes démarches, dans l'approbation donnée à l'élection de Clement, & que pour ſatisfaire la très-grande délicateſſe de ſa conſcience, il voulut marquer ſa déférence & ſa ſoumiſſion pour le jugement que rendroit l'Egliſe univerſelle ſur l'affaire des deux Papes : en quoi il ſoutenoit toujours ce caractere de ſageſſe & de piété, qui l'a rendu ſi recommandable. Quelques-uns * de nos Hiſtoriens ont témoigné leur indignation, contre la maniére injurieuſe dont l'Auteur Ultramontain traite la perſonne de ce grand Roi, qu'il appelle le Promoteur principal du Schiſme, & qu'il dit avoir été frappé de la main de Dieu, à cauſe de ſon attachement à l'Anti-Pape. Nous croyons, pour nous, qu'il faut regarder ces déclamations, comme un tranſport de zéle dans un Ecrivain qui avoit fait ſon capital de venger le Pape Urbain VI. & il eſt certain d'ailleurs que deux ou trois mots de Raynaldi, connu ſeulement de quelques Sçavans, qui ne prennent pas au pied de la Lettre, tout ce qui ſe trouve dans les Livres, n'ont pû entamer la mémoire d'un

Rain. Ibid.

* MM. Baluze & Maimbourg.

Rain. Ibid. n. 9.

L'AN 1380.

Roi que tous les siécles distingueront des autres Monarques, par le glorieux surnom de Sage.

Obseques de Charles V.

Hist. des Archev. de Rouen p. 532.

Le cœur de Charles V. fut placé dans la Cathédrale de Rouen, comme il l'avoit ordonné. La cérémonie s'en fit par l'Archevêque, Guillaume de Lettrange, le dixiéme d'Octobre suivant. Son corps avoit été apporté à Paris, le dix-septiéme de Septembre, & il demeura en dépôt dans l'Abbaye de S. Antoine, jusqu'au vingt-quatre, jour marqué pour les obseques. On alla d'abord à Notre-Dame, & de-là à S. Denis, lieu de la sépulture. Pendant la marche, il y eut quelque désordre causé par les Ecoliers de l'Université, qui étoient accourus en foule, pour voir la pompe funebre. Hugues Aubriot, Prevôt de Paris, survint avec ses gens, repoussa les Ecoliers, & comme ils se mettoient en défense, il les fit charger, & en arrêta quelques-uns qui furent conduits en prison. Une Chronique manuscrite & d'un Ecrivain de ce temps-là, puisqu'elle finit en 1393. raconte la chose un peu différemment. Selon cet Auteur, il s'éleva une contestation, pour le pas, entre l'Université d'une part, & les Chapitres de Notre-Dame & de la sainte Chapelle de l'autre. L'Université prétendoit marcher immédiatement avant le Corps du Roi, les Chanoines ne vouloient pas céder cette place d'honneur, qu'on ne leur disputeroit assurément pas aujourd'hui. Sur ces entrefaites, le Prevôt, Hugues Aubriot, homme violent, & grand ennemi des Clercs & des gens d'Université, fit attaquer les uns & les autres par ses Archers, qui en bles-

Le Labour. Introd. à l'Hist. de Charles VI. p. 4.

Désordre pendant le Convoi.

Gaguin. in Car. V.

Mss. de la Bibliot. de Colbert cité par M. l'Abbé le Beuf dissert. t. 3. p. 483.

Mss. du Coll. de Louis le Grand.

ſerent pluſieurs, *& qui en conduiſirent*, dit la Chronique, *plus de trente-ſix en priſon.* Le tumulte auroit été porté plus loin, ſans le Duc d'Anjou qui l'arrêta par ſon autorité. L'AN 1380.

Mort du Connêtable Bertrand du Gueſclin.

Vie de Bertr. p. 540.

Le Roi Charles V. avoit vû mourir avant lui ſon fidéle Connêtable Bertrand Du Gueſclin. Ce grand Capitaine termina ſa vie le 13 de Juillet devant une fortereſſe, près de Mende, nommée Château-neuf de Rendan, qu'il aſſiégeoit actuellement, & dont le Gouverneur lui apporta les Clefs, quelques momens avant qu'il expirât (*a*). Les vertus guerrieres & les exploits de Du Gueſclin, fourniſſent à l'Hiſtoire de notre nation, ſous Charles V. un morceau des plus brillans & des plus curieux. L'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane trouve auſſi dans ce Héros des traits dignes d'elle : un eſprit droit, ſincere, attaché à ſes devoirs & à ſon Souverain : un cœur bienfaiſant, vraiment *Chrétien & Catholique*, c'eſt l'expreſſion de l'ancien Ecrivain de ſa vie. Il honoroit l'Egliſe, il protegeoit les pauvres & les innocens. Prêt de rendre le dernier ſoupir, il répéta à tous ces vieux militaires qui le ſuivoient, depuis tant d'années, ce qu'il leur avoit dit ſouvent, qu'en quelque pays qu'ils fiſſent la guerre, ils ſe ſouvinſſent toujours que les gens d'Egliſe, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple n'étoient point leurs ennemis. Il reçut les derniers Sacremens avec une piété exemplaire. Il *ſe recommanda*, dit une ancienne Chronique, *à Dieu, à la*

Mſ. de Coaſlin cité dans l'Hiſt. de Lang. t. 4 *p.* 372.

Mſ. du Coll. de Louis le Grand.

Son éloge.

P. 542.

Mſ. du Coll. de Louis le Grand.

(*a*) Sur les deux Manuſcrits que nous citons, il faut réformer ce que diſent la plûpart de nos Hiſtoriens, que ces clefs furent apportées après la mort de Du Gueſclin.

L'AN 1380. *Vierge Marie, & à leur très-ſainte Compagnie.* Il ſe fit apporter l'épée de Connétable, il la baiſa par reſpect pour la main Royale, qui la lui avoit confiée; & enſuite ne s'occupant plus que de la vuë du Crucifix, il expira âgé de ſoixante-ſix ans, couvert de gloire, peu riche, & regreté de tous, hors des ennemis de la France. Le Roi ſentit mieux que perſonne, la perte qu'il avoit faite. Il pleura *le bon Connêtable* (c'étoit le nom qu'on lui donnoit) & il voulut qu'on l'enterrât à S. Denis, près du tombeau qu'il avoit fait élever pour lui-même, & où la Reine, Jeanne de Bourbon ſon épouſe, étoit déja placée. Charles V. arriva au même terme deux mois après, & ſe réunit, dans le ſilence de la mort, aux deux perſonnes qui avoient le mieux mérité ſon affection & ſon eſtime.

Il eſt enterré à S. Denis.

Charles VI. monte ſur le Trône.

L'héritier du Trône après ce grand Roi fut Charles VI. ſon fils aîné, qui n'avoit pas encore douze ans, & qui ne devoit être majeur que plus d'un an après, en ſuivant même l'Edit perpétuel donné en 1374 par le Roi ſon pere. C'étoit une Loi qui avançoit d'un an, le terme de la majorité de nos Rois, & qui la fixoit à quatorze ans commencés, au lieu de quatorze ans complets qu'on exigeoit auparavant: diſpoſition qui a été ſuivie depuis ce temps-là, comme pleine de ſageſſe, & toute à l'avantage des peuples. Le jeune Roi Charles VI. avoit quatre oncles, ſçavoir, les Ducs d'Anjou, de Berry, & de Bourgogne, freres de ſon pere; & le Duc de Bourbon, frere de ſa mere. Tous prétendoient avoir part à la Régence du Royaume,

surtout le Duc d'Anjou qui étoit l'aîné, & le plus empressé à s'enrichir aux dépens du Royaume. Tant de Concurrens menaçoient la Cour & l'Etat d'un embrasement général, lorsqu'on prit une résolution qui calma un peu les esprits. Ce fut de laisser, pour quelques jours, la Régence au Duc d'Anjou, & cependant de faire émanciper, sacrer & couronnerle Roi. Dès le second jour d'Octobre, Charles VI. fut déclaré *âgé*, comme on parloit alors; le quatriéme de Novembre, qui étoit un Dimanche, le sacre se fit à Reims par l'Archevêque Richard Picque, & l'on y observa sans doute le Cérémonial dressé en 1365. par les ordres du feu Roi Charles V. Ce Cérémonial est un recueil complet de toutes les formules de sermens, de prieres & de cérémonies, propres du Sacre de nos Rois, & déja reçuës sous les Rois précédens, principalement sous Louis VII. Louis VIII. & S. Louis. Charles V. y fit quelques additions, entr'autres celle d'un serment, par lequel le nouveau Roi s'obligeoit à conserver la souveraineté, les droits & les prérogatives de sa Couronne, à ne les transporter, ni aliéner en faveur de qui que ce soit. Cette formule de serment est demeurée dans le Cérémonial du Sacre, jusqu'à Charles VIII. Depuis ce temps-là elle a été supprimée, apparemment comme inutile. On remarque aussi dans le recueil de Charles V. que l'Evêque, Comte de Beauvais, est toujours nommé avant l'Evêque de Langres, & qu'il y est dit expressément, que les Evêques de Laon & de Beauvais sont les deux premiers Pairs

L'AN 1380.

Le Labour. introd. à l'Hist. de Charles VI. p. 36.

Il est Sacré à Reims.

Hist. anonime de Charles VI. trad. par le Laboureur p. 9.

Cérémon. Franç. t. 1. p. 31.

Cérémonial du Sacre dressé par Charles V.

L'AN 1380. Ecclésiastiques, après l'Archevêque de Reims. Dans le Cérémonial moderne, l'Evêque de Langres a le pas sur l'Evêque de Beauvais : cependant une des fonctions de celui-ci est encore, comme elle étoit autrefois, d'aller, le jour du Sacre, avec l'Evêque de Laon au lever du Roi, & c'est peut-être un reste de son ancienne qualité de troisiéme Pair Ecclésiastique.

L'AN 1381. Depuis la mort de Charles V. la Cour de France s'étoit attachée de plus en plus au parti de Clement VII. Le Duc d'Anjou, qui se trouvoit à la tête des affaires, étoit l'ami particulier de ce Pape, il lui avoit des obligations essentielles, pour le titre qu'il portoit déja, d'héritier présomptif de tous les Etats de la Reine Jeanne, & il en espéroit, pour la suite, l'investiture de cette riche succession. Clement éprouva bien-tôt la reconnoissance de ce Prince. Cette année 1381. le Roi de Hongrie, entierement déclaré pour Urbain, envoya un Ambassadeur au jeune Roi Charles VI. pour le prier de renoncer à l'obédience de Clement, prétendant qu'Urbain seul étoit légitime Pape, & que l'autre étoit un Intrus & un Schismatique. L'Ambassadeur déclara que, si la Cour de France continuoit à proteger l'Anti-Pape Clement, le Roi de Hongrie son Maître renonceroit à l'alliance, qui étoit entre les deux Couronnes. Cette déclaration & ces menaces surprirent plus qu'elles n'intimiderent. Le Roi de Hongrie étoit un Prince de la Maison de France, les traités d'alliance qu'il avoit faits avec le Roi Charles V. lui faisoient honneur, & en cas

Hist. Anon. de Ch. VI. p. 20.

Jean Juv. des Ursins Hist. de Ch. VI. p. 10. & 11.

Ambassade du Roi de Hongrie en France, pour attirer le Roi au parti d'Urbain VI.

de rupture, il n'étoit pas en état de pouſſer bien loin les effets de ſon reſſentiment. Cependant on jugea dans le Conſeil, qu'il falloit prendre avec ce Prince, le ton de la modération.

L'AN 1381.

Démarche ſans ſuccès.

Le Duc d'Anjou avoit, plus que perſonne, le talent de la parole. Il ſe chargea lui-même de la Réponſe, il dit d'abord : » que la France, quelque ſupériorité qu'elle ait ſur les autres Nations, » n'en eſt pas moins jalouſe de conſerver l'amitié » de ſes Alliés, & que par cette raiſon le jeune » Roi, ſon Seigneur, vivroit en bonne intelligence » avec le Roi de Hongrie, tant que celui-ci ſeroit » fidéle aux Traités; qu'à l'égard du Schiſme qui » troubloit l'Egliſe, le Roi & les Princes de ſon » ſang y étoient très-ſenſibles, & qu'ils cherchoient » de bonne foi tous les moyens de l'éteindre; » mais qu'après les informations juridiques que le » feu Roi Charles V. avoit fait faire, touchant l'é- » lection des deux Prétendans à la Papauté, après » les atteſtations des Cardinaux, qui aſſuroient tous » qu'Urbain étoit un Intrus, & que Clement avoit » été canoniquement élû, après les diverſes aſſem- » blées d'un grand nombre de Prélats & de Doc- » teurs célébres, qui avoient reconnu que le droit » de Clement étoit ſupérieur à celui d'Urbain, on » ne pouvoit ſe réſoudre en France, à quitter le » parti du premier, pour embraſſer l'obédience du » ſecond ».

Le Duc d'Anjou répond à l'Ambaſſadeur.

L'Ambaſſadeur de Hongrie parut content de cette Réponſe, & il partit pour en faire le rapport à ſon Maître. On aſſocie dans nos Hiſtoires

L'AN 1381.

un Ambaſſadeur de Caſtille à celui de Hongrie, & l'on fait répondre le Duc d'Anjou à tous les deux enſemble ; mais on ne peut douter que ce ne ſoit une mépriſe des Auteurs. Car il eſt certain que, dans ce temps-là même, le Roi de Caſtille ſe déclara pour le Pape Clement : déclaration dont nous ne devons raconter ici que les principales circonſtances; on la trouve exactement détaillée, dans le beau Manuſcrit (*a*) que le Cardinal de Foix, Légat de Martin V. enleva, après le Schiſme, du Château de Paniſcole, ou Pierre de Lune, appellé Benoît XIII. dans ſon Obédience, avoit fini ſes jours. Voici ce qui nous y intereſſe le plus.

La Caſtille ſe déclare pour le Pape Clement.

Au commencement de 1379. Henri Roi de Caſtille, qu'on appelloit le Comte de Tranſtamare, avant qu'il parvint au Trône, envoya en France un des principaux Officiers de ſon Conſeil, nommé Rodrigue Bernardi, pour prier le Roi Charles V. de demeurer neutre entre les deux prétendans au Pontificat ; juſqu'à ce que de concert avec les Rois d'Eſpagne, il ſe fut pleinement informé de la vérité, & du parti qu'il falloit tenir dans une ſi grande affaire. Charles V. répondit à l'Envoyé qu'il s'étoit fait inſtruire autant qu'on le pouvoit être dans les choſes humaines, & que différer ſa déclaration en faveur du Pape Clement, ce ſeroit bleſſer ſa conſcience, parceque ſur l'atteſtation des

(*a*) Ce Manuſcrit fut mis par le Cardinal de Foix, dans la Bibliothéque du Collége qui porte ſon nom, à Toulouſe. Enſuite il a appartenu à M. de Monchal Archevêque de cette Ville, & après ſa mort, à M. Alexandre Petau Conſeiller au Parlement de Paris, d'où il a paſſé dans la Bibliothéque de M. le Premier Preſident de Harlai. Ce Magiſtrat le communiqua au P. Maimbourg & à M. l'Abbé Baluze, qui tous deux ont donné l'extrait des pieces qui y ſont contenues.

Cardinaux

Cardinaux, qui étoient plus croyables en ce point que personne, & sur les relations du tumulte arrivé au Conclave de Rome, il paroissoit évident que l'Election d'Urbain avoit été forcée, & celle de Clement entierement libre & canonique. L'Envoyé de Castille retourna, avec cette réponse, vers le Roy son Maître qui mourut peu de tems après, c'est-à-dire le 29 de May 1379, précisément le jour même que se tint la grande Assemblée de Vincennes, si favorable au Pape Clement.

L'AN 1381.
Vitæ t. 1. p. 1274.
Marian. l. 18.

Le Roy de Castille, avant sa mort, recommanda au Prince D. Juan, son fils & son successeur, de ne se déclarer pour aucun des deux Papes, jusqu'à ce qu'il eut fait examiner leurs droits, avec tout le soin possible. Le nouveau Roy suivit ce plan de neutralité & d'indifférence, il pria même le Roy de France Charles V. de prendre le même parti, & de travailler à finir ce grand démêlé par la tenuë d'un Concile Général. Cependant il ne laissa pas lui-même de commencer des Informations ; démarche qui le conduisit enfin à embrasser une des deux obédiences, & ce fut celle de Clement. Il envoya d'abord à Rome & à Avignon le même Rodrigue Bernardi, avec François de Illescas son Confesseur, & Alvare Melendi, Docteur en Droit. Ces Ambassadeurs employerent plus d'une année à recueillir des mémoires, à entendre des témoins, à consulter les plus habiles gens des deux Cours Pontificales, & comme le Roy de Castille avoit demandé à Urbain & à Clément des Nonces, munis de pleins-pouvoirs de leur part & bien ins-

Vitæ t. 1 p. 1284.
Vitæ t. 2 p. 882.
Mesures qu'on prit dans cette affaire.
Vitæ. t. 1. p. 1283.

L'AN 1381.

Les deux Papes envoyent des Nonces en Castille.

truits de leurs prétentions, Urbain fit partir pour l'Espagne, l'Evêque de Faënza & un Docteur de Pavie, qui devoient se joindre au Cardinal Guttierez alors attaché à cette obédience. Clément y avoit déja envoyé le Cardinal Pierre de Lune, dont les Adjoints étoient l'Evêque de Pezzaro & celui de Tarraçone. Rodrigue Bernardi & ses Collegues arriverent de leur Ambassade au mois de Septembre 1380, & le Roy de Castille indiqua, pour le 23 de Novembre suivant, une Assemblée à Medina-del-Campo où il assista en personne, avec un grand nombre d'Evêques, d'Ecclésiastiques, tant Réguliers que Séculiers, de Docteurs & de gens de qualité de son Royaume.

Dans cette séance & dans quatre autres qui furent tenuës, jusqu'au sixiéme de Décembre, les Nonces des deux Papes eurent la liberté de produire toutes leurs raisons. Rodrigue Bernardi fit son rapport de ce qu'il avoit fait à Rome & à Avignon, il donna par écrit les dépositions & les noms de soixante témoins entendus dans ces deux Villes; sçavoir, vingt-neuf dans la premiere, & trente-un dans la seconde : ceux d'Avignon étoient presque tous des Cardinaux & des Evêques. Le 6 de Décembre, le Roy après une Messe solemnelle, fit prêter serment aux Nonces des deux Papes & à leurs Adjoints, de dire la vérité. Il fit promettre de la même façon aux Archevêques, Evêques, Docteurs & autres Ecclésiastiques nommés Juges en cette affaire, de donner leur avis en toute sincérité & selon la conscience. Quatre jours après,

Vitæ t. 1. p. 1.85. & seqq.

il établit encore des Commissaires, pour entendre les témoins qui se trouvoient en Espagne : c'étoient des Particuliers que leurs affaires avoient appellés à Rome, sur la fin du Pontificat de Grégoire XI. & qui avoient vû les mouvemens du Conclave où Urbain VI. fut élû. Ces mesures prises, on travailla à l'examen de tous les mémoires & de toutes les dépositions, depuis le 28 de Décembre jusqu'au 24 d'Avril de l'année suivante 1381. Parmi tant de pieces qu'on discuta les unes après les autres, il y avoit des écrits envoyés au Roi de Castille, par les Cardinaux de Florence & de Milan, qui faisoient alors leur séjour à Nice en Provence, & qui étoient entierement décidés pour le Pape Clement. Le dernier de ces Cardinaux mourut le 27 d'Août de cette même année, après avoir déclaré dans un acte public que l'Election de l'Archevêque de Bari, avoit été faite par violence, & que celle de Clement VII. étoit la seule vraye & canonique. Quand on eut tout examiné en Castille, les Prélats & les autres Juges présenterent au Roi leur avis, par lequel ils concluoient que l'Archevêque de Bari devoit être regardé comme intrus dans le Siége Pontifical, & qu'il falloit reconnoître Clement VII. pour souverain Pasteur de l'Eglise universelle. Sur cela, le Roi tint une Assemblée très-nombreuse & très-solemnelle à Salamanque le 19 de Mai, & il y publia une déclaration toute conforme au jugement de ses Docteurs.

Cependant, en reconnoissant le Pape Clement,

L'AN 1381.

Vitæ t. 1. p. 1289.

On examine toutes les piéces de ce grand Procès.

Ibid. p. 1292.

Modifications que le

L'AN 1381. Roi met à l'autorité de Clement en Castille. *Rain.* 1381. n. 33.

il mit des bornes à son autorité, & à ses prétentions sur les Bénéfices de Castille. Il stipula que les naturels seuls du pays pourroient les posséder; qu'ils ne seroient soumis ni aux réserves, ni aux subsides pécuniaires, ni à la Jurisdiction de Prélats étrangers; que le Pape révoqueroit toutes les graces expectatives, & toutes les Censures portées depuis son élection, jusqu'au jour de la déclaration du Roi; & qu'enfin il maintiendroit toutes les collations faites par le Pape Urbain. En conséquence apparemment de ce dernier article, le Cardinal Guttierez qui venoit de renoncer à l'obédience d'Urbain, pour suivre celle de Clement, fut confirmé ou plutôt rétabli dans sa dignité par le Cardinal de Lune, Légat de ce Pape: & telle est, en peu de mots, l'Histoire de la révolution qui se fit dans la Castille, en faveur du Pontife reconnu dans l'Eglise Gallicane. Les précautions prises par le Roi D. Juan, pour la liberté des Bénéficiers & des Bénéfices, furent l'effet d'une sage politique qu'on ne pût imiter en France, quoiqu'on le souhaitât & qu'on en sentit la nécessité. Clement tenoit sa Cour à Avignon, elle étoit de trente-six Cardinaux, presque tous François, & reduits à tirer de la France de quoi soutenir leur rang. Les Bénéfices étoient par conséquent l'objet de leurs désirs, & pour ne les pas manquer, ils obtenoient des graces expectatives, à la faveur desquelles ils se mettoient en possession des revenus, quand les Titulaires venoient à mourir. Le Pape les favorisoit encore par les réserves des premieres dignités, dans les Eglises

Vitæ t. 1. p. 502. & seq.

La Cour de Clement s'empare des meilleurs bénéfices de France.

Hist. Anon de Ch. VI. p. 22.

Cathédrales. Car la collation de ces riches prébendes se trouvant dévoluë par-là au S. Siége, les Cardinaux en étoient bien-tôt pourvûs; mais comme ils avoient honte quelquefois de paroître investis de tant de Bénéfices, ils les cédoient moyennant de grosses pensions, de façon que les Titulaires n'étoient à proprement parler que d'honnêtes Fermiers. L'AN 1381.

Droit de dépouille & annates.

Le (*a*) droit de dépouille & l'annate étoient deux autres moyens, dont se servoit la Cour d'Avignon, pour subvenir à ses dépenses. Dès qu'un Evêque étoit mort, les Collecteurs de la Chambre Apostolique alloient se saisir de tous ses meubles, & il n'étoit pas même permis d'en employer le prix aux réparations du Bénéfice. » Les mêmes Officiers prenoient les fruits de la premiere année » de tous les Bénéfices du Royaume vacans par ré» signation, permutation, ou autrement, soit qu'ils » fussent en Regale & qu'ils appartinssent au Roi, » soit qu'ils dépendissent de quelque Patron parti» culier ». C'est ainsi que s'exprime l'Historien Anonyme de Charles VI. il déplore ces abus, il en montre les suites facheuses; une des principales, selon lui, étoit l'avilissement des Ecoles & la décadence des études. » L'Université de Paris, ajoute» t'il, cette excellente nourrice de tous les Arts Li» béraux, n'avoit que des larmes au lieu de lait » pour ses enfans, & elle avoit encore le regret de » voir ceux qu'elle avoit élevés avec tant d'espé-

Ibid.

(*a*) Voyez sur le droit de dépouille & sur les annates, le discours qui est à la tête du quinziéme volume.

L'AN 1381. » rance, contraints de changer de patrie faute d'un » bon pere qui prit ſoin de les aſſiſter, & d'aller » chez les étrangers déplorer leur malheur & la » honte de leur nation ».

Si l'on eut été aux jours de Charles V. l'Hiſtorien ne ſe ſeroit pas plaint que les gens de Lettres manquoient d'un bon pere, qui prit ſoin de leur fortune. Quelque attaché que fut ce ſage Roi au Pape Clement, il auroit bien ſçû reduire ſes prétentions & celles des Prélats de ſa Cour; mais le jeune Roi ſon fils ne voyoit que par les yeux du Duc d'Anjou, qui ménageoit extrêmement le Pape, pour les raiſons que nous avons expliquées, & qui avoit, dit-on, ſa part de toutes ces levées ſur les Bénéfices. L'Univerſité de Paris ne laiſſa pas de faire un effort pour arrêter la déprédation des Egliſes de France. Le vrai reméde étoit de finir le Schiſme, & la voye du Concile général paroiſſoit la ſeule qu'on pût prendre pour y réuſſir. On en diſputa dans les Ecoles, on en traita dans les aſſemblées de l'Univerſité; enfin on convint de faire une députation au Roi & aux Princes ſes oncles, pour les ſupplier de prendre en main la protection de l'Egliſe, & de conſentir à la célébration d'un Concile.

Meyer l. 13. Jean Juv. p. 11.

L'Univerſité de Paris fait des efforts pour arrêter la déprédation des Egliſes.

Celui qui porta la parole étoit un Docteur en Théologie, nommé Jean Rouſſe, natif d'Abbeville, ſorti de licence depuis deux ans, & demeurant au Collége du Cardinal le Moine. Il s'acquitta de ſa fonction avec trop de zéle, pour ne déplaire pas au Duc d'Anjou. Ce Prince le fit enlever la nuit

Du Boulai t. 4. p. 583.

Hiſt. Anon. p. 23.

ſuivante, & conduire au Châtelet. Le lendemain l'alarme fut générale dans l'Univerſité : on ceſſa les exercices publics, & le Recteur, accompagné des Docteurs les plus diſtingués, alla demander la liberté du priſonnier. Le Duc d'Anjou la refuſa pendant long-temps, & il ne ſe laiſſa fléchir qu'à condition que l'Univerſité demeureroit attachée au Pape Clement. Le Docteur Jean Rouſſe délivré de ſa priſon, renonça avec pluſieurs de ſes Collégues au ſéjour de Paris, & il ſe retira à Rome auprès d'Urbain, qui en témoigna beaucoup de joye. Ce Pape étoit extrêmement flatté de tenir encore par quelques liens à la plus célébre Ecole du monde Chrétien; il voulut profiter de l'évenement pour y accréditer ſon parti. Les Docteurs refugiés reçurent ordre de lui, de repaſſer ſecretement en France, & d'y porter des Lettres au Recteur & aux principaux membres de l'Univerſité. Ces Lettres furent luës en pleine aſſemblée : après des remercimens & des aſſurances de protection, le Pontife y exhortoit les Facultés à ne pas ſe laiſſer intimider par les menaces des Princes de la terre, & à pourſuivre, ſans relâche, l'affaire de la réunion de l'Egliſe & l'extirpation du Schiſme. Le Duc d'Anjou ne pouvoit ignorer long-temps les rapports de l'Univerſité avec Urbain. Piqué au vif de cette démarche, qui bleſſoit l'autorité du Pape Clement & la ſienne, il fit chercher par-tout Jean Rouſſe le plus connu de ceux qui avoient apporté les Lettres, & le Recteur qui en avoit autoriſé la lecture dans une aſſemblée publique; mais l'un

L'AN 1381.

Jean Juv. p. 12.

Le Duc d'Anjou, mécontent de l'Univerſité, fait arrêter Jean Rouſſe, un de de ſes Docteurs.

Mſ. du Coll. de Louis le Grand.

Jean Rouſſe eſt délivré de ſa priſon. Il paſſe dans l'obédience d'Urbain.

Hiſt. Anon. p. 23.

Le Pape Urbain envoye des Lettres à l'Univerſité de Paris.

Hiſt. Anon. Ibid.

Jean Juv. Ibid.

Le Duc d'Anjou en eſt irrité.

Du Boulai t. 4. p. 583.

L'An 1381. & l'autre trouverent moyen d'échapper aux pourſuites, & leur azile fut encore la Cour du Pape Urbain.

Jean Juv. Ibid.

La querelle de l'Univerſité avec la Cour de France dura trois mois : elle ne ſoulagea point les Egliſes du Royaume ; car dans le même temps le Pape Clement accorda au Duc d'Anjou la levée d'une décime ſur tous les Bénéfices. On fit quelques oppoſitions, on interjetta des appels, mais enfin il fallut céder au concours des deux puiſſances, & la levée fut ſi exorbitante qu'il y avoit tel Bénéficier qui payoit, pour ſon dixiéme, plus qu'il n'avoit de revenu.

Hiſt. Anon. p. 24. Jean Juv. Ibid.

Décime ſur les Bénéfices.

Jean Juv. Ibid.

L'An 1382. L'Univerſité, malgré l'orage qu'elle venoit d'eſſuyer, fut chargée, quelque temps après, de ſolliciter le pardon des Pariſiens, qui avoient mépriſé l'autorité Royale, en ſe révoltant à l'occaſion des impots établis ſur les marchandiſes & les denrées. La Cour étoit à Vincennes, occupée des moyens de réduire un peuple, qui s'étoit livré à tous les excès de ſa fureur. Le Recteur & les Députez de l'Univerſité s'y rendirent le 13 de Mars 1382. On avoit choiſi ceux des Docteurs qui paſſoient pour être les plus agréables au Roi & aux Princes ſes oncles. Ils furent admis à l'audience avec l'Evêque de Paris, qui étoit venu pour obtenir auſſi la grace de ſes Diocéſains. Il y eut, dans ce concours de l'Evêque & du Recteur, une altercation aſſez ſinguliére, pour le rang. Quoique le Prélat fut en habits Pontificaux, le Recteur prétendit que l'Univerſité devoit avoir la droite dans

L'Univerſité intercéde auprès du Roi pour les Pariſiens.

Hiſt. Anon. p. 40.

Du Boulai t. 4. p. 585.

dans l'appartement du Roi, & proposer sa demande avant l'Evêque : deux points qui lui furent accordés. Le Recteur & les Députés prirent la droite, & l'Orateur de l'Université nommé Jean Goylen, Religieux de l'Ordre des Carmes, & Docteur en Théologie, harangua le Roi, avant que l'Evêque osât présenter sa supplique. Le Roi, dans les réponses qu'il donna sur le champ, & dans l'amnistie qu'il fit expédier ensuite aux Bourgeois de Paris, nomma toujours l'Université avant l'Evêque & le Clergé. » Ainsi, ajoutent les Mémoires du » temps, notre Mere l'Université, eut toujours la » supériorité sur l'Evêque, le Doyen, le Chapitre » & le Clergé de Paris, pris tous ensemble ou séparément.

L'AN 1382.

Le Recteur a le pas sur l'Evêque de Paris.

P. 586.

Le Duc d'Anjou, comme nous l'avons déja insinué, étoit le principal Auteur de ces levées d'argent, qui faisoient murmurer tous les ordres de l'Etat. Ce Prince, d'ailleurs homme de mérite, étoit naturellement intéressé, & son expédition de Naples lui fournissoit un nouveau prétexte, pour amasser de l'argent. Dans cette vuë, il s'étoit saisi après la mort de Charles V. des trésors immenses que ce sage Roi avoit mis en réserve, pour les besoins de l'Etat. Il avoit enlevé jusqu'aux meubles & aux bijoux de la Couronne. Il s'étoit fait ajuger par le Pape Clement, toute espece de subsides, les uns à lever sur les Bénéfices de cette obédience, les autres à prendre sur la Chambre Apostolique. On ne lui refusoit rien à la Cour d'Avignon, parcequ'on le regardoit comme le Restaurateur

Le Duc d'Anjou auteur des levées d'argent, sur le Pape & sur le Clergé.

Le Labour. introd. à l'Hist. de Ch. VI. p. 51.

L'AN 1382. futur du parti de Clement, dans le Royaume de Naples & en Italie.

Urbain VI. couronne Charles de la Paix Roi de Naples.

Rain. 1381 *n.* 20.

Urbain ſon concurrent y donnoit pour lors la loi en vainqueur. Le premier de Juin de l'année précedente, il avoit ſolemnellement déclaré Charles de la Paix, Roi de Sicile en deça du Phare, c'eſt-à-dire de Naples, à condition qu'il cederoit la Principauté de Capoüe, le Duché d'Amalphi, & pluſieurs autres grandes terres à François Prignano, neveu du Pontife. Enſuite, pour mettre le nouveau Roi en état de pouſſer la guerre contre la Reine Jeanne, & le Prince Othon de Brunſvik ſon mari, Urbain dépouilla les Egliſes & les Monaſteres de ſon obédience; il fit des aliénations de biens & de Droits Eccléſiaſtiques, pour plus de quatre-vingt mille florins; il prit l'argenterie qui ſervoit à l'ornement des Autels, les Calices, les Croix, les Statues des Saints; il convertit tout cela en monnoye, & donna ce riche tréſor à Charles de la Paix qui en ſoudoya ſon armée. La révolution fut prompte dans le Royaume de Naples. Le 16 de Juillet ſuivant, Charles fut reçu dans la Capitale, & il bloqua le Château de l'Œuf où la Reine Jeanne s'étoit retirée; de-là il marcha au Prince Othon, qu'il vainquit & fit priſonnier de Guerre, & enfin il ſe rendit maître de la Reine elle même, & de tous ceux qui ſuivoient ſa fortune.

Theod. à Nieml. l. c. 22.

Charles eſt reconnu dans Naples.

Rain. 1381. *n.* 24.

Vitæ t. 1. *p.* 502.

Perſécution contre les Prélats attachés à Clément.

De ce nombre étoient pluſieurs Prélats du parti de Clement, entr'autres deux de ſes Cardinaux, Jacques d'Ittro, & Leonard de Giffon: ce dernier,

croyant ſe ſouſtraire à la perſécution, quitta publiquement les marques de ſa dignité & jetta ſon Chapeau au feu ; mais il n'en fut pas moins condamné aux rigueurs de la priſon. L'autre réſiſta plus courageuſement, auſſi fut-il plus mal traité, & il mourut enfin dans les fers, accablé de miſeres & d'injures. Tout l'avantage qu'il retira de ſa conſtance, fut d'être regardé comme Martyr par les Clementins, honneur frivole quand il n'eſt pas certain qu'on ait ſouffert pour la Juſtice. Tous les autres, Archevêques, Evêques & Eccleſiaſtiques oppoſez à Urbain, furent les victimes de ſon reſſentiment. Le Cardinal Sangri Légat de ce Pape & le Miniſtre de ſes volontés, les fit empriſonner, mettre à la queſtion, tourmenter en mille manieres differentes, ils furent tous dépouillez de leurs biens & de leurs dignitez. Urbain pour les remplacer créa dans un ſeul jour trente-deux, tant Archevêques qu'Evêques, tous Napolitains & créatures de Charles de la Paix.

L'AN 1382.
Rain. n. 26.
Vita Ibid.
Niem. l. 1. c. 26.

Au mois de Septembre 1381, on apprit en France les ſuccès de ce Prince, la détention de la Reine Jeanne, & la deſtruction preſque totale de l'autorité de Clement, dans ce canton de l'Italie. A cette nouvelle, le Duc d'Anjou fut tenté d'abandonner ſes droits ſur la Sicile ; mais la Cour d'Avignon, & même le Conſeil du Roi Charles VI. relevérent ſon courage & ſes eſpérances. Clement vouloit avoir un appui en Italie, & les autres Princes, oncles du jeune Roi & Membres de ſon Conſeil, étoient bien aiſes de ſe défaire hon-

Journal de l'Ev. de Chartres. Le Labour. t. 1. p. 57.

L'AN 1382.

Le Duc d'Anjou se rend en Provence pour passer de là en Italie.

Ibid.

Hist. Anon. t. 1. p. 45.

nêtement d'un Chef ambitieux, & insatiable de biens. Le Duc partit donc pour la Provence, & le 22 de Février 1382 il fit son entrée dans Avignon. Le Pape avoit envoyé au-devant de lui douze Cardinaux : la maniere dont il le reçut lui-même, fut accompagnée des plus grandes marques de confiance & de considération. Il lui donna l'Investiture du Royaume de Sicile, & le Prince à son tour en fit hommage au Saint Siége. Cependant l'Armée nombreuse qu'il avoit levée dans le Royaume, se rangea sous ses Enseignes. Il n'y avoit rien de plus brillant & de plus leste. L'ancien Historien de Charles VI. la compare pour la magnificence à l'armée de Xerxès ; & il ajoute que pour la bravoure, c'étoit l'élite des Chevaliers de ce tems-là. Le Duc d'Anjou méritoit la qualité de Général, autant par ses vertus guerrieres, que par sa naissance. Ses équipages étoient les dépouilles de la Cour, des Provinces, & de l'Eglise Gallicane ; on auroit crû qu'il étoit question, non pas de conquérir le Royaume de Naples, mais d'acheter l'Italie entiere ; & la Providence, qui se jouë des conseils des hommes, ménageoit à ce Prince la douleur & l'humiliation, de voir bientôt périr son Armée, & de périr ensuite lui-même, plûtôt par la disette & la famine, que par le fer des Ennemis & les travaux militaires.

Fin tragique de la Reine de Naples.

Le bruit du grand armement qui se faisoit en France, pour délivrer la Reine Jeanne de l'oppression, où la tenoit Charles de la Paix, fut ce qui

hâta sa fin tragique. Elle avoit été prise, comme nous avons dit, dans le Château de l'Œuf. Son vainqueur, qui craignoit apparemment les retours de l'affection qu'on avoit pour elle dans Naples, l'écarta de cette Ville, & l'envoya sous bonne garde dans une forteresse de l'Abruzze. Elle y passa quelques mois, partagée entre l'espérance du rétablissement de sa fortune, & la crainte d'un sort encore plus rigoureux. Enfin le 22 de Mai 1382, quatre Hongrois, Satellites du cruel Charles de la Paix, entrerent dans la Chapelle du Château, où la malheureuse Reine faisoit actuellement ses priéres, & sans respect pour la sainteté du lieu, ils l'étranglérent aux pieds de l'Autel. Ainsi finit une Princesse qui a épuisé tous les éloges & tous les reproches de l'Histoire, avec cette différence que les belles qualités qu'on a reconnuës dans elle, ont passé pour incontestables, & que les noires actions qu'on lui a imputées, n'ont pas manqué d'apologie. Le Schisme mit le trouble dans les dernieres années de sa vie, & il la termina par une sanglante catastrophe : ce ne sera pas la derniere tête illustre que nous verrons tomber, à l'occasion de cette déplorable division de l'Eglise.

L'AN 1382.

Niem. l. 1. c. 25.

Elle est étranglée par les ordres de Charles de la Paix.

Le Duc d'Anjou ne pût apprendre qu'en Italie la mort de la Reine sa bienfactrice. Il avoit dans son armée le Comte de Savoye, à qui il donna la Principauté de Piemont, partie considérable de la succession de la Reine Jeanne. Le Pape Clement, à la sollicitation de ces deux Princes, fit Cardi-

Le Duc d'Anjou part pour l'Italie.

Vitæ t. 1. p. 504.

L'AN 1382. nal le 30 de Mai, veille de leur départ, Thomas de Caſſate de l'ordre des FF. Precheurs, auparavant Inquiſiteur de la foi en Lombardie, homme vertueux, doux, & ſçavant, quoiqu'il ne fut pas Docteur en Théologie, c'eſt la remarque de l'Hiſtorien de Clément VII. Le Duc d'Anjou, en ſe mettant à la tête de ſes troupes, reçut du même Pape, le titre de Général de l'Egliſe; il prit auſſi la qualité de Duc de Calabre, & quand il eut paſſé les Monts, informé du malheur de la Reine Jeanne & devenu par ſa mort l'héritier de ſes états, il ſe fit proclamer, le 30 d'Août, Roi de Sicile & de Jeruſalem, & Comte de Provence.

Il eſt proclamé Roi de Sicile.
Journ. de l'Ev. de Chartres.

Le grand intérêt du Pape Clement étoit que cette belle armée, qu'on fait monter juſqu'à ſoixante mille combattans, marchât droit à Rome. Urbain ſentit le danger, il publia, le 28 d'Août, la Croiſade contre le Duc d'Anjou, accordant l'indulgence de la Terre Sainte, à tous ceux qui prendroient les armes, pour la défenſe de l'Egliſe & de la ville de Rome. Un mois après, il donna une autre Bulle toute remplie d'anathêmes contre le même Prince & ſes aſſociés, le Comte de Savoye, le Comte de Geneve, & Foucher de Sault, Sénéchal de Provence. Il les déclaroit Hérétiques, Schiſmatiques, Excommuniés, depoſés de toutes leurs dignités, & privés de tous leurs biens. Il avoit à peu près traité de même, ſix mois auparavant, Dom Juan Roi de Caſtille, parce qu'il s'étoit attaché à l'obédience de Clement : procédures trop vives, pour ne ſe ſentir pas de l'intérêt perſonnel

Urbain publie la Croiſade contre le Duc d'Anjou.

Rain. 1382. n. 3 & ſeqq.

qu'avoit Urbain, à détruire le parti de son adversaire. L'AN 1382.

Le Duc d'Anjou, soit par le désir d'établir d'abord sa fortune, soit pour venger promptement la Reine Jeanne, tourna vers le Royaume de Naples, où quelques Villes le reçurent. Il envoya offrir à son Compétiteur de le combattre, à la tête des deux armées. Charles répondit à ce défi, non en Prince de la Maison de France, mais en traitre & en barbare. Il fit partir, sous le nom de Heraut d'armes, un assassin qui expédioit les gens avec une Javeline, dont le fer avoit été trempé dans un poison très-subtil. Le Comte de Potentiane, Seigneur de la Cour du Duc d'Anjou, eut quelque soupçon de l'attentat, il fit arrêter le coupable, & sur ses aveux on le condamna à être brûlé, d'autres disent qu'il fut décapité. Charles de la Paix, couvert d'infamie par une action si noire, regretta encore plus d'avoir manqué son coup. Il prit le parti de ravager toute la campagne, & de harceler l'armée Françoise. Cette maniére de faire la guerre à des étrangers, qui ne sont pas faits au climat, & qui ne se trouvent point à portée de réparer la perte de leurs équipages, réussit presque toujours, & dans cette occasion le succès fut complet pour Charles de la Paix.

Le Duc d'Anjou entre dans le Royaume de Naples.

Niem. l. 1. c. 24.

Hist. Anon. t. 1. p. 46.

Jean Juv. p. 23.

Il offre la bataille à son ennemi.

Charles de la Paix veut le faire périr par le poison.

L'Empoisonneur est découvert & puni.

L'armée de son ennemi passa deux ans entiers, cantonnée dans Bari, & dans d'autres petites Villes, où elle n'avoit pas de quoi subsister. La disette causa des maladies, qui enleverent un très-grand nombre d'Officiers & de Soldats. Comme on n'a- L'AN 1383.

L'AN 1383.

L'Armée Françoise perit de misere.

voit point de Flotte, pour recevoir des Recruës & des vivres par mer, on s'épuisa peu à peu, on tomba dans une misere extrême, le Duc d'Anjou vendit jusqu'aux dernieres piéces de sa vaisselle d'argent, jusqu'au Diadême qu'il avoit apporté, pour la solemnité de son Couronnement. Cependant cette armée délabrée souhaitoit toujours d'en venir aux mains avec Charles de la Paix. Ce Prince étoit à Barlette: provoqué plus de dix fois par son Concurrent, il fit semblant d'accepter le défi, il sortit à la tête de ses troupes. A ce moment la joye fut extrême parmi les François, on se crut à la fin de ses travaux, parcequ'on alloit marcher à l'ennemi; mais Charles redouta encore cette poignée de braves, à demi défaits par la faim & par les maladies. Content d'avoir fait montre de son armée, il rentra tout aussi-tôt dans la Ville, laissant le Duc d'Anjou & ses gens accablés de désespoir, & reduits à traîner le reste d'une misérable vie dans une terre désolée, qui étoit devenuë le tombeau de la plûpart de leurs compagnons. Les chaleurs de l'Eté survinrent, & la maladie contagieuse augmentant, l'infortuné Prince en fut attaqué, comme les autres, & mourut à Bari, plein de Christianisme, constant dans la mauvaise fortune, plus grand s'il n'eut pas voulu se faire Roi aux dépens de la France sa patrie, plus heureux s'il n'eut pas épousé si vivement la querelle du Pape Clement.

Hist. Anon. p. 95. Jean Juv. p. 44.

Mort du Duc d'Anjou

La mort du Duc d'Anjou n'arriva que le vingtiéme de Septembre 1384. Pendant que son armée se consumoit en Italie, le Pape Urbain VI. trouva moyen

Journ. de l'Ev. de Chartres.

moyen de former, en Angleterre, une Croisade contre les François, ses ennemis déclarés, parcequ'ils étoient Clementins. Sans Croisade, les Anglois étoient toujours prêts à attaquer la France : cette disposition d'antipathie ou de rivalité fut extrêmement fortifiée, par le motif vrai ou supposé de la Religion. Le Chef de l'entreprise fut Henry Spencer, Evêque de Norvik, homme de qualité, plus brave qu'il ne convenoit à un Evêque, & plus content d'être à la tête d'une armée, que de gouverner un Diocèse. Spencer rassembla autant de troupes qu'il en voulut ; il fit des levées d'argent sur les Bénéfices, & les aumônes produites par les Indulgences monterent à deux millions cinq cens mille livres, somme exorbitante en ce temps-là. Tout le monde s'épuisa *pour la bonne œuvre*, les Dames Angloises donnerent jusqu'à leurs pierreries, *Trésor secret*, dit sur cela un Auteur contemporain, *dont l'Angleterre fut presque entiérement dépouillée*. Aussi les Prédicateurs & les Agens de l'Evêque de Norvik vantoient-ils beaucoup les graces, que le Pape Urbain accordoit pour cette Guerre-Sainte. Ils disoient, par exemple, qu'à leur commandement les Anges descendoient du Ciel, & tiroient les ames du Purgatoire, pour les faire passer dans le séjour bienheureux : maniére de parler dont apparemment le Pape ne leur avoit point recommandé de se servir ; mais qui ne signifioit au fond, que le pouvoir d'accorder des Indulgences appliquables aux ames du Purgatoire.

L'AN 1383.

Croisade des Anglois contre la France.

Froissar'. vol. 2. c. 131.

Knyghton p. 2671

Valsingh. in Rich. 2.

L'Evêque de Norvik en est le Chef.

Les Chevaliers & les Militaires s'engagerent vo-

L'AN 1383.

Ibid.

lontiers à l'Evêque, parcequ'il avoit de quoi les ſoudoyer; *car les Gens-d'armes*, dit Froiſſart, *ne vivent pas de pardons*, *& ils n'en font pas grand compte fors au détroit de la mort.* Le Roi d'Angleterre n'étoit pas faché de voir ce grand armement, qui ne lui coutoit rien, & qui pouvoit embarraſſer beaucoup la France. Le Parlement aſſemblé à Londres conſentoit à l'expédition; mais il auroit voulu un Chef plus experimenté que l'Evêque de Norvik. On lui donna pour Lieutenans quelques vieux Capitaines, dont le principal étoit Hugues de Caurelée, connu par ſes exploits dans les guerres ſous le Roi Edoüard III. Le Conſeil d'Angleterre, ſoit par délicateſſe de conſcience, ſoit pour fixer contre les François les opérations de cette Campagne, fit jurer à l'Evêque & aux autres Chefs, de n'attaquer que les Clementins, & de ne commettre aucunes hoſtilités dans les pays qui reconnoiſſoient Urbain.

Froiſſart vol. 2. C. 133.

L'armée Angloiſe, compoſée de quinze mille hommes de pied & de deux mille chevaux, s'embarqua à Douvres, & arriva à Calais le 23 d'Avril 1383. L'Evêque Général oublia bien-tôt ſon ſerment, & commença la campagne par le pillage de la Flandre, pays tout auſſi Urbaniſte que l'Angleterre. Hugues de Caurelée eut beau repréſenter qu'étant à la ſolde du Pape Urbain, & ayant promis de n'agir que contre les Clementins, il falloit entrer en France, & laiſſer les Flamands en paix; l'Evêque de Norvik, entier dans ſes ſentimens, continua ſa marche, & ſe rendit maître de Grave-

Les Croiſés ſe jettent ſur la Flandre, pays Urbaniſte.

Froiſſart, Ibid c. 134.

lines, de Bourbourg, de Dunkerque, & de presque toutes les places voisines de la mer.

Le Roi Charles VI marche au secours de la Flandre.

Le Roi Charles VI. averti de ces entreprises de l'armée Angloise, assembla promptement sa Noblesse, alla prendre l'Oriflamme à S. Denis, & vola au secours du Comte de Flandre, son allié & son vassal. Bien-tôt on eût repris toutes les Villes dont les Croisés s'étoient emparés : ils se virent reduits eux-mêmes à manquer de vivres, & ils furent fort heureux de trouver la protection du Duc de Bretagne, qui étoit dans l'armée de France. A la sollicitation de ce Prince on les laissa retourner à Calais, d'où ils repasserent la mer, avec la honte d'avoir rendu inutile, en attaquant les Urbanistes, une expédition destinée contre les Clementins. L'Evêque de Norvik fut reçu en Angleterre comme un Avanturier, aussi peu propre à soutenir une entreprise, que téméraire à s'y engager. Le Roi Richard fit saisir son temporel, & Hugues de Caurelée le peignit d'un trait, en disant que *c'étoit un homme qui avoit voulu voler*, *avant que d'avoir des aîles*.

Il reprend toutes les Villes dont les Anglois s'étoient emparés.

L'Evêque de Norvik repasse la mer.

Rapin de Thoyras t. 3. p. 345.

Meyer l. 13. p. 226.

Après la reddition de Bourbourg abandonné par les Anglois, il arriva un prodige que tous nos Historiens ont rapporté, & qui montre que la Justice de Dieu venge de temps en temps, par des châtimens visibles, la majesté de ses Temples & l'honneur de ses Saints. Comme les Soldats de l'armée Françoise étoient extrêmement irrités qu'on eut laissé aller les Anglois, avec leurs bagages, & le butin qu'ils avoient fait dans le pays,

Dieu punit visiblement des Soldats sacrileges.

L'AN 1383.

Froissart vol. 2. c. 145.
Hist. Anon. de Ch. VI. p. 83.
Jean Juv. p. 40.
Meyer l. 13. p. 228.
Gaguin in Car. VI.

plusieurs d'entre eux (on cite en particulier les Bretons) se répandirent dans les Eglises, & dans les maisons de Bourbourg pour les piller. Un de la troupe entra dans l'Eglise de S. Jean, & voulut enlever une Statuë d'argent de la sainte Vierge, quelques-uns disent de S. Jean, & d'autres ne font mention que d'un ornement précieux qui étoit attaché à cette Statuë. Quoiqu'il en soit, dès qu'il étendit la main pour commettre ce sacrilege, la sainte Image lui tourna le dos, & il tomba par terre agité de convulsions, & se déchirant les membres comme un forcené. Un de ses Compagnons voulant consommer le crime, toutes les cloches sonnerent d'elles-mêmes, on accourut de toutes parts, le Roi lui-même & les Seigneurs de son armée visiterent cette Eglise, & bien loin que les autres gens de guerre osassent désormais la profaner, ils y firent des présens & des offrandes.

Croisade de la Noblesse Françoise en Afrique.
Jean Juv. p. 41.

L'expédition de Flandre fut suivie d'une tréve entre la France & l'Angleterre. La Noblesse Françoise de ce temps-là n'avoit point d'autre élement que la guerre, d'autre occupation que les combats. Le Duc de Bourbon, à la tête d'un corps de huit cens Seigneurs ou Gentils hommes, forma le dessein d'une espece de Croisade, plus méritoire que celle de l'Evêque de Norvik. Ils allerent sur les côtes d'Afrique se mesurer avec les Sarrasins. Il y eut-là bien des exploits de valeur; mais les Infidéles ayant retiré tous les vivres dans les places fortes, la difficulté de subsister obligea ces braves, si avides de gloire, à repasser en France.

L'AN 1383.

Voyage du Roi à Lion

Hist. de Langu. doc. T. 4. p. 353.

Le Roi, pendant la Tréve, alla à Lyon pour y établir des ſubſides, matiere délicate qui avoit déja cauſé de grands mouvemens en pluſieurs contrées du Royaume. Le Roi ſe ſervit, en cette occaſion, des conſeils de deux Prélats fort diſtingués par leur mérite. L'un étoit Jean de Cardaillac, d'une ancienne Maiſon de Cahors, Patriarche d'Alexandrie & Adminiſtrateur perpétuel de l'Archevêché de Toulouſe. Il avoit été d'abord Evêque d'Orenſe en Galice, & Archevêque de Brague en Portugal. L'amour de la Patrie le fit renoncer à ce dernier Siége, pour le titre de Patriarche d'Alexandrie, avec l'adminiſtration de l'Evêché de Rhodez, & enſuite de l'Archevêché de Toulouſe. Il ſuivit pendant quelque tems le parti d'Urbain VI. mais il le quitta pour s'attacher à Clement VII. Ce Prélat avoit les qualités d'un habile Négociateur & d'un Prédicateur zélé. On conſerve dans quelques Bibliothéques un aſſez grand nombre de ſes Sermons. L'autre Evêque Conſeiller de Charles VI. étoit Pierre Ayſſelin de Montaigu, Prieur de S. Martin des Champs, puis Evêque de Laon, Proviſeur de Sorbonne & Cardinal ſur la fin de cette année. Il garda toujours l'adminiſtration de ſon Evêché, uſage alors fort récent; mais comme néceſſaire pendant le ſchiſme, parce que Clement VII. ne pouvoit faire ſubſiſter autrement les Prélats de ſa Cour.

Jean de Cardaillac Patriarche d'Alexandrie.

Vitæ t. 1. p. 1,23.

Hiſt. de Lang. Ibid.

Vitæ t. 1. p. 1332.

Pierre Ayſſelin de Montaigu Cardinal.

Duchesne t. 1. p. 671.

Aubery t. 1. Anticard. p. 105.

Quelques-uns des anciens Cardinaux étoient morts depuis quelque tems, en proteſtant tous, à ce dernier moment de leur vie, que le Pape Cle-

Pluſieurs Cardinaux, à la mort, proteſtent que Clement eſt vrai Pape.

L'AN 1383. ment étoit le véritable Chef de l'Eglise : Protestations qui parurent aux Clementins une espece de démonstration en faveur de ce Pontife. Et il faut avouer que les circonstances & la qualité des personnes, qui faisoient ces déclarations, avoient quelque chose de frappant, & que c'est encore aujourd'hui une preuve de la difficulté qu'il y avoit alors, à se déterminer entre les deux obédiences. Le Pape Clement remplaça ces Cardinaux par une Promotion de neuf autres, qu'il fit le 23 de Décembre de cette année.

Promotion de neuf Cardinaux.

Vitæ t. 1. p. 1312.

Le premier fut Pierre Aysselin de Montaigu, dont nous venons de parler. On l'appella le Cardinal de Laon à cause de son Evêché, & il ne reçut point de titre, parcequ'il demeura toujours à Paris ou à la Cour, sans aller à Avignon. Un des plus beaux traits de sa vie est d'avoir conseillé à Charles VI. de prendre en main le gouvernement de son Etat ; il donna ce conseil en Ministre désintéressé, & sans craindre le ressentiment des Ducs de Berri & de Bourgogne, depuis long-tems maîtres des affaires. Le jeune Roi goûta fort la liberté du Cardinal, & il se conforma à ses avis. La Cour étoit à Reims, & cela se passa le 3 de Novembre de l'an 1388. Cinq jours après, le Cardinal mourut, un peu trop brusquement pour la réputation des Princes ; on les accusa de l'avoir fait empoisonner, & nos Historiens n'entreprennent pas de les justifier. On dit que le Prélat mourant pria qu'on ne cherchât point à pénétrer les causes de sa mort. Il fut enterré à Paris dans l'Eglise de S. Martin des Champs.

Hist. Anon. de Ch. VI. p. 157.

Duchesne Hist. des Card. François t. 1. p. 672.

Le second Cardinal fut Pierre de Cros, Archevêque d'Arles, Camerlingue de l'Eglise, & frere de Jean de Cros, Cardinal de Limoges, mort un mois auparavant. Pierre avoit été Moine de S. Benoît à S. Martial de Limoges, puis en divers tems, Abbé de Tournus, Evêque de S. Papoul, Archevêque de Bourges, d'Auch & d'Arles. Il étoit entré, comme nous avons dit, dans tous les mouvemens qui suivirent l'Election d'Urbain VI. Il reçut à sa Promotion au Cardinalat le titre des SS. Nerée & Achillée, qu'avoit eu autrefois son frere. Il mourut le 27 de Février 1388. On voit son Tombeau dans le Chœur de S. Martial de Limoges.

L'AN 1383. *Vitæ t. 1. p. 1303.*

Ibid. p. 1307. Duchesne t. 1. p. 664.

Le troisiéme Cardinal fut Faydit d'Aigrefeuille, proche parent de deux autres Cardinaux de même nom, dont nous avons parlé. Il avoit été Doyen de l'Eglise de Bourges, Evêque de Rhodez & d'Avignon. Son titre de Cardinal fut S. Martin aux Monts. Sa mort arriva le second jour d'Octobre 1391, & sa sépulture est dans la Cathédrale d'Avignon.

Vitæ t. 1. p. 1309.

Le quatriéme Cardinal fut un Ecossois, nommé Gautier de Vardelan, Evêque de Glascou. Quand on lui annonça le rang auquel le Pape Clement venoit de l'élever, il déclara qu'il ne quitteroit pas pour cela son Evêché. Le Pape le lui laissa, & on l'appella toujours le Cardinal d'Ecosse. Il vêcut jusqu'en 1391.

Vitæ p. 1312.

Le cinquiéme Cardinal fut Aimeri de Magnac, né d'une famille noble à S. Junien en Limousin.

Vitæ Ibid.

L'AN 1383. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des Loix, qui étoit en ce tems-là le chemin de la fortune. Il devint Maître des Requêtes ſous les Rois Jean II. & Charles V. Enſuite s'étant attaché à l'Egliſe, il fut Doyen de Notre-Dame de Paris, puis Evêque de cette Capitale, & enfin Cardinal du titre de S. Euſebe. Le Roi Charles V. diſoit de lui que c'étoit un homme *de haut conſeil & d'une prudence exquiſe* : paroles qui valoient un long Panégyrique dans la bouche d'un Roi ſi ſage, & ſi connoiſſeur en fait de mérite. Aimeri de Magnac mourut à Avignon le 20 de Mars 1385. Ses cendres repoſent dans le Chœur de Notre-Dame de Paris, près du grand Autel.

Du Boulai t. 4. p. 948.

Duchesne t. 1. p. 669.

Le ſixiéme Cardinal fut Jean de Neufchatel, iſſu, dit-on, des Princes de ce nom en Suiſſe. Il avoit été d'abord Chanoine d'Autun, puis Evêque de Nevers & de Toul. On croit qu'il entra enſuite dans l'Ordre de S. Dominique, qu'il paſſa delà dans celui des Chartreux, & que c'eſt de cette ſolitude qu'il fut tiré pour être fait Cardinal du titre des Quatre Saints Couronnés. On ajoute que ſous la pourpre, il conſerva toujours les Obſervances de ſa Regle, & qu'après ſa mort qui arriva le 4 d'Octobre 1398. il ſe fit des miracles à ſon Tombeau, qu'on voit dans l'Egliſe des Chartreux de Villeneuve d'Avignon. On trouve ailleurs que le genre de ſa mort eut quelque choſe de violent & de funeſte, & que les Partiſans de Benoît XIII. qui regnoit alors à Avignon, en attribuoient la cauſe aux hoſtilités que ce Cardinal avoit

Idem. t. 1. p. 673. & t. 2. p. 499.

Vitæ t. 1. p. 1316.

avoit commises contre le Pontife, pour l'obliger à renoncer à sa dignité. Nous le verrons en effet dans la suite, un des plus ardens à presser le Siége du Palais de Benoît, lorsqu'on eût publié en France la soustraction d'Obédience. L'AN 1383.

Le septiéme Cardinal fut Jacques de Mentonay du Diocèse de Geneve, Archidiacre en l'Eglise de Reims, & Camerier du Pape. Il eut le titre des SS. Pierre & Marcellin, & mourut le premier de Mai 1391. Son Tombeau est dans la Cathédrale d'Avignon. *Duchesne t. 1. p. 677.* *Auberi t. 1. p. 109 Anticard.*

Le huitiéme Cardinal fut Amedée de Saluces, neveu, par sa mere, du Pape Clement VII. Il posséda d'abord le Doyenné de la Cathédrale de Bayeux. Il fut ensuite Chanoine de Lyon, puis Evêque de Valence, sans toutefois avoir jamais été sacré. Son oncle le fit Cardinal-Diacre du titre de sainte *Marie la Neuve*. Comme il ne mourut que le 28 de Juin 1419, il eut part à tout ce qui fut entrepris & exécuté pour la Paix de l'Eglise. Il assista aux Conciles de Pise & de Constance; & après tant de révolutions, il entra dans le Collége du Pape Martin V. qui le fit son Légat en France. On voyoit autrefois le Tombeau de ce Cardinal dans l'Eglise Cathédrale de Lyon; mais la fureur des Sectaires le détruisit en 1562. *Vitæ t. 1. p. 1317* *Duchesne t. 1. p. 678.* *Ibid p. 680.*

Enfin le dernier Cardinal de cette Promotion fut Pierre de Fitigni, Archidiacre en l'Eglise de Chartres, Chanoine en celle de Paris, & Avocat au Parlement. Son mérite seul & sa réputation lui procurerent le Cardinalat; car personne ne le sol- *Vitæ t. 1. p. 1313.* *Duchesne t. 1. p. 685.*

L'AN 1383. licitoit pour lui. Dans le Parlement, il s'employoit volontiers à plaider les Causes des Ecclésiastiques. Le Pape Clement fut bien aise de s'attacher un homme de zéle & d'intelligence dans les affaires. Il lui donna le Chapeau avec le titre de sainte Marie *in Aquiro*. Sa Promotion fit plaisir au Parlement. Le nouveau Cardinal prit congé de cette Cour Supérieure par un discours latin, auquel un Président répondit. Il se rendit ensuite à Avignon, où il mourut le 4 de Novembre 1392. Son Tombeau est aux Celestins de la même Ville, proche de celui du Pape Clement VII. son bienfaiteur.

Ibid. p. 686.

L'AN 1384.

Le B. Pierre de Luxembourg est fait Cardinal.

Vitæ t. 1. p. 509.

Ibid. p. 1320.

Pagi Breviar. Rom Pont. t. 4. p. 277.

Un Cardinal, plus célébre & plus réveré que tous ceux-ci, fut le B. Pierre de Luxembourg, qu'on trouve promû à cette dignité vers la Fête de Pâques de l'année 1384, sur quoi néanmoins il y a quelque difficulté. ; car il est certain que ce ne fut qu'en 1386 qu'il se rendit en Cour de Rome, c'est-à-dire, à Avignon. Mais, suivant la remarque d'un habile Critique, il est très-possible que Clement VII. l'eut désigné Cardinal, deux ans avant qu'il lui conferât le Chapeau. Le jeune âge du B. Pierre, qui n'avoit que quinze ans en 1384, étoit une raison légitime pour différer l'investiture de la Pourpre, que le Pape vouloit lui donner. Quoiqu'il en soit, Pierre de Luxembourg fut un de ces prodiges de sainteté que Dieu montre de tems en tems à la terre, & qu'il enleve bientôt, de peur que l'air contagieux du siécle ne ternisse l'éclat de leur innocence. Il nâquit le 20 de Juillet 1369. Son pere Gui de Luxembourg, Comte

de Ligni en Barrois, étoit de la Maiſon Impériale, & couſin au troiſiéme degré de l'Empereur Charles IV. Sa mere Mathilde de Châtillon, Comteſſe de S. Paul & de Fiennes, étoit couſine, auſſi au troiſiéme degré, du Duc de Bourbon & de la Reine Jeanne, épouſe de Charles V. Il perdit l'un & l'autre dès ſes premieres années, & ſon éducation fut confiée à Jeanne de Luxembourg ſa tante, Princeſſe très-vertueuſe & très-attentive. Elle ne trouva que de ſaintes inclinations dans ſon éléve; la douceur, la modeſtie, la piété, vertus de ſon enfance, l'accompagnerent dans l'exercice des Etudes, qu'il commença à Paris dès l'âge de huit ans.

L'AN 1384.

Act. SS. t. 1 Iul. p. 528.

Le Pape Clement inſtruit de ſes heureux penchans, & du goût qu'il avoit pour les Offices de l'Egliſe, le fit Chanoine dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. Il n'avoit encore que dix ans; ſon aſſiduité au Choeur & ſon recueillement faiſoient déja l'admiration des plus anciens. Perſuadé que dans la Maiſon de Dieu il n'eſt point de petites fonctions, il étoit toujours le premier à s'offrir pour les miniſtéres qui paroiſſoient les moins éclatans. Les Mémoires de ſa vie en rapportent des traits extrêmement précieux, dans un jeune Prince de la Maiſon Imperiale. Deux ans après, il fut encore pourvû par le Pape de deux Archidiaconés, l'un dans l'Egliſe de Chartres, & l'autre dans l'Egliſe de Cambrai, tous deux enſemble valant 400 livres de rente, ſomme en ce tems-là beaucoup plus conſidérable qu'elle n'eſt aujourd'hui; mais qui n'eſt pas telle cependant, qu'on puiſſe être ſcan-

Act SS. Ibid. p. 545.

L'AN 1384. dalisé de voir un proche parent de l'Empereur posséder deux Bénéfices de cette espece, & une Prébende dans la Cathédrale de Paris, laquelle lui produisoit en distributions manuelles 12 à 14 livres par an. *Ibid.*

Le saint jeune homme continua son séjour à Paris, occupé de ses Etudes & de la pratique de toutes les vertus. L'esprit de pénitence fit dès-lors son caractere principal. Les jeûnes, les veilles, les flagellations furent poussées jusqu'à de saints excès, & il paroît que son Confesseur, nommé Gerard de Vervins, Pénitencier de Paris, lui permettoit de suivre en cela les transports de sa ferveur. L'exercice de la priere & la lecture de l'Histoire des Saints, animoient dans lui ce désir de la mortification. Il y joignoit une délicatesse de conscience, qui le rendoit extrêmement attentif sur les plus légeres fautes. Il se confessoit presque tous les jours, & jamais, sans verser beaucoup de larmes. Son amour pour Jesus-Christ paroissoit sensiblement à la sainte Table. Il en approchoit aux grandes Fêtes de l'année, & ordinairement tous les Dimanches (*a*). Ses parties de plaisir étoient d'aller visiter les lieux de dévotion, les Monasteres, & les personnes qui étoient en réputation de sainteté. Un de ses plus intimes amis étoit le célébre Philippe de Maisie-

Ibid. p. 535. *Ibid. p. 540. & seqq.* *Ibid. p. 547.* *Ibid. p. 550.* *Ibid. p. 518.*

(*a*) M. Fleuri dit *quelques Dimanches* : il se trompe. Il dit en cet endroit *que les jeûnes, les veilles, les disciplines étoient la dévotion du temps, aussi bien que la Confession frequente & la Communion rare.* Ceci n'est pas exact. On pouroit citer des Saints de ce temps-là, qui Communioient souvent ; & le bien-heureux Pierre de Luxembourg, en fournit lui-même un exemple. D'ailleurs *les jeûnes & les veilles* ont été *la dévotion* de tous les temps, & non précisément celle du XIV. Siécle.

res, dont nous avons parlé si souvent. Il demeuroit aux Celestins de Paris; le B. Pierre lui rendoit visite deux & trois fois la semaine, & leurs conversations étoient, comme celles des Saints, pleines d'agrément & d'édification. L'AN 1384. *Ibid. p. 548. & seqq.*

Le jeune Pierre de Luxembourg, ennemi de son corps & de ses penchans, étoit plein de compassion & de tendresse pour les autres. Il assistoit les misérables de tout ce qui étoit laissé à sa disposition, dans un âge si peu avancé. Chaque jour, il donnoit aux Pauvres, ce qui lui revenoit des distributions manuelles de sa Prébende de Paris; & quand il ne lui restoit plus rien, il emprantoit de ses Domestiques, pour être toujours en état de faire du bien aux indigens. Plus maître de ses actions quand il fut Evêque & Cardinal, il donnoit absolument tout ce qu'il avoit, jusques-là qu'étant à Avignon, il engagea son anneau Pastoral, pour soulager les Pauvres. Ce fut en 1383, que le Pape Clement le nomma Evêque de Metz, il n'avoit que quinze ans. Sa vertu fut regardée comme le supplément de l'âge, & l'on ne crut pas qu'un Saint pût être un trop jeune Evêque. Il étoit d'ailleurs de l'intérêt de Clement, d'avoir dans cette Eglise un Prélat puissant & soutenu, parce qu'on y étoit partagé entre son obédience & celle d'Urbain son Compétiteur. La nomination de Pierre de Luxembourg fut exposée à quelques contradictions. On lui disputa le droit de créer les Officiers de la Ville, parcequ'il n'étoit point sacré, & plusieurs Cantons du Païs Messin refuserent de

Ibid. p. 545.

Ibid. p. 553.

Ibid. p. 489.

Meurisse p. 535.

L'AN 1384. le reconnoître. Son frere aîné Waleran de Luxembourg, Comte de ſaint Paul, & depuis Connétable de France, prit les armes en ſa faveur ; mais le ſaint Prélat fit plus par ſa modeſtie, & par la viſite de ſon Diocèſe, que le Comte par des expéditions militaires.

Quand le différend fut appaiſé, Waleran demanda qu'on lui aſſignât, ſur les terres de l'Evêché, des dédommagemens pour les frais qu'il avoit été obligé de faire dans cette petite guerre, toute à l'avantage de l'Evêque. Le Bienheureux Pierre ne voulut jamais y conſentir, & il aima mieux ceder à ſon frere ſes propres biens, pour l'indemniſer de ſes dépenſes, que de laiſſer dégrader les biens de ſon Egliſe. Sur ces entrefaites, le Pape Clement le créa Cardinal Diacre du titre de S. George *au voile d'or*. C'étoit pour le rendre encore plus vénérable à ſes Diocéſains, & pour décorer le Collége des Cardinaux, en y faiſant entrer un Prince & un Saint.

Act. SS. p. 553 & ſeqq.

Le Roi Charles VI. & le Duc de Berri avoient ſollicité avec inſtance cette promotion, & le Duc ſe trouva tout à propos à Avignon, pour en remercier le Pape. La politique de Clement étoit toujours de ſe conſerver la protection des Princes oncles du Roi. Celui-ci fut reçu du Pontife & de toute ſa Cour, avec des honneurs extraordinaires. Il n'y eut perſonne de ſa ſuite qui n'eut part aux libéralités de Clement, & comme ce Prince, Religieux au fond malgré les défauts qu'on lui reproche, étoit fort curieux de Reliques, le Pape lui

Vitæ t. 1. p. 509.

Le Duc de Berri viſite le Pape Clement.

Hiſt. Anon. de Ch. VI. p. 89.

donna une petite partie du S. Cloud de la Croix de Notre Seigneur, lequel est conservé dans le Trésor de S. Denis. On sçut des Religieux de cette Abbaye qu'en 1370. le Roi Charles V. avoit obtenu ce petit morceau d'une Relique si précieuse, & l'on jugea qu'il l'avoit donné depuis au Pape. Le Duc de Berry le fit attacher à un cloud ordinaire, & enchâsser le tout dans un Reliquaire de cristal, enrichi d'or & de pierreries.

L'AN 1384. Il reçoit de lui des reliques. *Hist. de S. Denis p. 299.*

Son amour pour les Reliques augmenta encore dans la suite, sur-tout quand il eut pris le dessein de fonder à Bourges une sainte Chapelle, qu'il prétendoit égaler en tout à celle de Paris. Il lui en vint alors de Venise, de Constantinople & du fond de l'Orient. On en a la preuve par l'inventaire qui subsiste encore, & où il est fait mention en particulier du corps d'un des SS. Innocens, donné par le Doge de Venise, & placé dans la sainte Chapelle de Bourges. Le même Prince, sans être sçavant, avoit un grand goût pour les Livres. A l'exemple de son frere Charles V. il s'étoit fait une Bibliothéque : entreprise qui ne convenoit en ce temps-là qu'aux Souverains & aux grands Princes, parceque les Livres étant fort rares, il falloit des trésors pour en rassembler une suite. Le Catalogue de cette Bibliothéque du Duc Jean contient environ cent volumes. Ce sont des Bibles, des Pseautiers, des Heures, quelques traités particuliers des SS. Peres traduits en François, quelques Histoires tant anciennes que modernes, parmi lesquelles il y en a quelques-unes de Romanesques. Le prix de

Ibid.

Le Labour. Introd. à l'Hist. de Ch. VI. p. 85.

Le Duc de Berri curieux de Reliques & de Livres.

L'AN 1384. chaque Livre y est marqué, & dans la plûpart il paroît exorbitant : par exemple, on y trouve des Bibles qui avoient couté trois cens livres ; un Volume de la Cité de Dieu, deux cens livres ; un Tite-Live, cent trente-cinq livres ; les autres à peu près sur le même pied. Il est vrai que dans plusieurs les ornemens étoient riches, & d'un travail fort recherché.

Ibid. p. 76.

Tentative du Duc de Berri & du Duc de Bourgogne pour augmenter l'obédience de Clement.

Du Boulai t. 4. p. 603.

Le Duc de Berry & son frere, Philippe de Bourgogne, voulurent accroître l'obédience du Pape Clement, en y joignant la Flandre, dont Philippe avoit hérité cette année, par la mort de Louis de Malain son beau-pere. Ils convinrent pour cela de faire assembler à Lisle un Concile composé des Evêques & des Docteurs de Flandre & de France. Ils en écrivirent à l'Université de Paris, lui demandant des Députés de toutes les Facultés & de toutes les Nations. La députation se fit, mais on ne sçait point quel fut le résultat de cette assemblée.

Contestation entre les Chanoines de Paris & la Faculté de Droit.

Du Boulai t. 4. p. 601. Hemœreus de Acad. Paris. p. 44 & seqq.

Il y avoit alors un démêlé considérable entre le Chapitre de Notre-Dame de Paris, & les Docteurs en Decret (ou en Droit Canon) membres de l'Université. Les Chanoines prétendoient qu'un de leur Corps pouvoit enseigner le Droit Canon, dans l'enceinte du Cloître de la Cathedrale, alléguant pour raison qu'avant le Pontificat de Gregoire IX. le Chapitre avoit tenu cette Ecole, & que c'étoit même de-là que s'étoit formée la Faculté des Docteurs en Decret. Ceux-ci ne contestoient pas cette origine, mais ils soutenoient que l'Ecole de Droit ayant pris une forme plus régu-

liere

liere dans l'Université, & s'étant établie dans la rue du Clos-Bruneau, aujourd'hui de S. Jean de Beauvais, il n'appartenoit plus aux Chanoines d'enseigner cette science. Pour terminer la dispute, le Pape Clement se fit représenter les raisons des parties, & il déclara, par une Bulle du 16 d'Août, qu'il accordoit au Chapitre de Notre-Dame, de faire enseigner le Droit Canon, par un Chanoine qui seroit Docteur dans cette Faculté, & qu'il vouloit que cette Ecole eût tous les priviléges de l'Ecole de Droit en l'Université, pourvû néanmoins qu'elle en observât tous les Statuts. L'exécution de cette Bulle fut confiée à l'Abbé de S. Magloire, au Prieur de S. Eloy & au Trésorier de la sainte Chapelle. Deux ans après, il y eut entre les parties une transaction homologuée en Parlement, selon laquelle les Docteurs en Decret reconnurent les droits du Chapitre de Notre-Dame, & consentirent à leur laisser l'exercice libre de l'Ecole du Cloître.

L'AN 1384.

Elle est terminée à l'avantage des Chanoines.

Voy. Ecritures pour M. Joli p. 74 & seqq.

Le Pape Clement voulant toujours entretenir une Cour nombreuse fit, le 12 de Juillet 1385, une promotion de huit Cardinaux, tous de l'Ordre des Prêtres.

L'AN 1385.

Promotion de Cardinaux.

Le premier fut Bertrand de Chanac Limousin, Patriarche de Jerusalem, Administrateur de l'Archevêché de Bourges & de l'Evêché du Puy. Ce Prélat créé Archevêque de Bourges en 1374, eut de grands démêlés avec les Chanoines de sa Cathédrale, pour le droit de visite, & la Jurisdiction qu'il s'attribuoit sur eux. Le Pape Clement les

Vitæ t. 1. p. 512 & 1335.

Hist. de Berri p. 112.

Patriarch. ap. Labb. t. 2. p. 12?.

Chenu Chronol. Arch. Pitur. p. 84 & 88.

L'AN 1385. termina en 1382, par une Bulle qui exempte le Chapitre de toute dépendance des Archevêques, & qui le déclare sujet immédiatement au S. Siége. La concession fut confirmée en 1392 par le même Pape & en 1404 par Benoît XIII. son successeur ; toutefois avec ces modifications : La premiere, que si quelque Chanoine où autre membre du Chapitre fait insulte à l'Archevêque, ou à ses Grands-Vicaires, ou à l'Official, la Cause sera portée au Tribunal de l'Archevêque. La seconde, que si quelqu'un du Chapitre est pourvû d'une Cure, il dépendra de l'Archevêque à raison de ce Bénéfice. Comme les Archevêques de Bourges, en prenant possession de leur Siége, font serment de conserver tous les priviléges accordés à cette Eglise, on suppose qu'ils y comprennent aussi ce privilége de l'exemption du Chapitre, quoiqu'il soit émané de deux Papes douteux ; & il est certain d'ailleurs que plusieurs Archevêques l'ont favorisé, par des transactions particulieres. On prétend au reste, que ce privilége servit dans la suite comme de modéle à l'exemption toute semblable, qui fut accordée au Chapitre de la Cathédrale de Paris.

Chenu Ibid.

Bertrand de Chanac, quoique peu content de son Chapitre, ne laissa pas de retenir l'Archevêché de Bourges, même depuis sa promotion au Cardinalat & il ne le quitta qu'en 1386. Il eut, étant Cardinal, le titre de sainte Pudentienne & l'Evêché de Sabine. Il fit quelque bien au Collége de Chanac fondé à Paris par un de ses parens. Sa mort arriva à Avignon le 21 de Mai 1404. Son tom-

Duchesne t. 3 p. 682.

beau eſt dans l'Egliſe des Dominicains de cette Ville. L'AN 1385.

Le ſecond & le troiſiéme des Cardinaux de cette promotion ne nous intereſſent pas tant. Ce furent deux Italiens; ſçavoir, Thomas de Amanati, Archevêque de Naples, & Jean de Plaiſance, Evêque de Veniſe, l'un Cardinal du titre de ſainte Fraxede, l'autre du titre de S. Cyriaque, le premier mort en 1396, le ſecond en 1404. *Vitæ t. 1. p. 1337 & 1341.*

Le quatriéme Cardinal fut Amelin de Lautrec, d'une famille très-diſtinguée en Albigeois. Il avoit été Chanoine Régulier de l'ordre de S. Auguſtin, Docteur & Profeſſeur en Droit Canon, Chanoine & Chancelier dans l'Egliſe de Toulouſe, Evêque de Conſerans, puis de Comminges. Il mourut le 7 de Juin 1390. Avant ſa promotion à l'Epiſcopat, il avoit aſſiſté au Concile de Lavaur en 1368. C'eſt l'action de ſa vie la plus connue. *Vitæ. t. 1. p. 1342. Hiſt de Langued. t. 4. p. 334.*

Le cinquiéme Cardinal fut Jean de Murol, Gentilhomme d'Auvergne. Après ſes études il s'attacha au Cardinal Gui de Boulogne, chez qui il paſſa une partie de ſa jeuneſſe, avec Robert de Geneve, depuis Pape Clement VII. Cela forma une liaiſon, qui porta Jean de Murol d'abord à l'Evêché de Geneve, & enſuite au Cardinalat. Il eut le titre de S. Vital; mais on l'appella toujours le Cardinal de Murol. Urbain VI. le regardoit comme un des plus ardens Défenſeurs de Clement, & par cette raiſon, il le chargea d'anathêmes. Ce Cardinal ne changea pas de parti pour cela; mais il ne laiſſa pas dans la ſuite de ſe déclarer pour la *Vitæ t. 1. p. 1344. & ſeqq.*

L'AN 1385. voye de ceſſion, quand on eſſaya de la faire gouter à Benoît XIII. Il mourut au mois de Mars 1399. Son tombeau eſt dans l'Egliſe des Cordeliers de Clermont.

Vitæ t. 1. p. 1348.

Le ſixiéme Cardinal fut Pierre de Thury Lyonnois, & d'une famille qui a donné quelques Archevêques à l'Egliſe de Lyon. Il fut long-temps Cuſtode de cette même Egliſe : en même temps il avoit auprès du Roi Charles VI. la qualité de Maître des Requêtes de ſon Hôtel. Il devint enſuite Evêque de Maillezais (aujourd'hui la Rochelle) & enfin Cardinal du titre de ſainte Sabine. Il ne mourut que vers l'an 1418. Nous le verrons au Concile de Piſe, & dans toutes les grandes affaires qui preparerent la paix de l'Egliſe.

Du Chesne t. 2. p. 693.
Vitæ t. 1. p. 1356.

Le ſeptiéme Cardinal fut Jean de Brognier, du Diocèſe de Geneve. C'étoit un homme de très-baſſe naiſſance : il parvint, par ſon mérite, à l'Evêché de Viviers, & à la qualité de Cardinal Prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie. On lui donna, pour ſoutenir ſon rang, l'adminiſtration des Egliſes d'Arles & de Geneve. Il fut dans la ſuite Evêque d'Oſtie, Vice-Chancelier de l'Egliſe Romaine, & Préſident du Concile de Conſtance. Toutes ces dignités il les acquit ſous cinq Papes, ſçavoir, Clement VII. Benoît XIII. Alexandre V. Jean XXIII. & Martin V. Ces noms rappellent les temps de l'Egliſe les plus orageux, & font l'éloge des talens & de la conduite de ce Cardinal. On dit qu'il mourut en 1426.

Duchesne p. 697.

Vitæ t. 1. p. 1333.

Le huitiéme & dernier Cardinal, fut Jean Ro-

land, Evêque d'Amiens. Il paroît qu'il n'y eut à son égard qu'une simple nomination, & qu'il ne voulut point accepter cette dignité ; puisqu'il n'en est fait mention, ni dans les actes où il est parlé de lui après l'an 1385, ni dans son Epitaphe, ni dans le Nécrologe de l'Eglise d'Amiens. Quoiqu'il en soit, on peut assurer, ce semble, que ce Prélat n'étoit point à Avignon le 12 de Juillet, jour auquel le Pape fit la promotion de ces Cardinaux ; car le 18 du même mois il donna la Bénédiction nuptiale à Charles VI. & à Isabelle de Baviere, que le Roi, pour le malheur du Royaume, préféra à toutes les autres Princesses, dont on lui proposoit l'alliance.

L'AN 1385.

Hist. Anon. p. 102.

Le Roi épouse Isabelle de Baviere.

Ces fréquentes & nombreuses créations de Cardinaux, rendoient la Cour de Clement de plus en plus onéreuse à l'Eglise Gallicane. Ce Pape, depuis son séjour en France, levoit le dixiéme de tous les Bénéfices : cette année il prétexta de plus grands besoins, & il envoya l'Abbé de S. Nicaise de Reims, homme adroit & entendu dans les affaires, pour imposer une nouvelle taxe sur les biens Ecclésiastiques, avec pouvoir de destituer tous ceux des Bénéficiers qui refuseroient de s'y soumettre. L'Abbé exécuta sa commission avec rigueur, & cependant sans opposition, dans les Provinces de Bretagne (a) & de Normandie ; mais quand il s'approcha de Paris, l'Université s'arma de tout ce qu'elle avoit d'autorité contre un si grand abus. Elle fit une députation au Roi, & ce Prince la re-

Hist. Anon. p. 112.

Le Pape Clement veut imposer une nouvelle taxe sur le Clergé.

L'Université s'y oppose.

(a) Depuis quelque temps, le Duc de Bretagne, par complaisance pour le Roi, avoit reconnu le Pape Clement VII. *Voy. D. Lobineau t. 1. p. 475.*

L'AN 1385. çut favorablement, persuadé qu'en vertu du serment qu'il avoit fait au jour de son Sacre, il devoit maintenir les Ecclésiastiques dans la jouissance de leurs biens & de leurs priviléges. En conséquence, il manda l'Abbé de S. Nicaise, & après lui avoir reproché publiquement sa témérité, il lui ordonna, sous peine de désobéissance, de sortir du Royaume dans trois jours.

Le Roi soutient l'Université, & l'imposition n'a point lieu.

Mais afin d'obvier pour la suite à ces inconveniens & à plusieurs autres, tels qu'étoient la dégradation des Bénéfices tenus par les Cardinaux; la diminution du nombre des Religieux dans les Monasteres, à raison des taxes qu'imposoit la Cour Romaine; l'invasion des successions ou cottes-mortes, sous le nom de droit de Dépouille que le Pape s'attribuoit; le Roi, de l'avis de son Conseil, fit un Réglement, en datte du 6 d'Octobre, dont les principaux articles étoient, » que le Clergé ne » pourroit plus être contraint, par voye de Cen- » sures, à payer aucun subside à la Chambre Apos- » tolique; que le Prevôt de Paris, les Baillifs, les » Sénéchaux ou les Lieutenans, chacun dans leur » ressort, enverroient des Commissaires dans tous » les Bénéfices, possedés par les Cardinaux, avec » pouvoir d'en saisir les revenus, pour faire les ré- » parations & les améliorations nécessaires; qu'on » visiteroit de même les Abbayes, les Monasteres » & les Bénéfices qui en dépendent, afin d'y éta- » blir des Religieux en nombre suffisant, pour faire » l'Office divin, & pour y exercer les autres œuvres » de piété & de charité comme autrefois; que les » biens des Evêques, des Abbés, des Prieurs, des

Le Roi fait un réglement en faveur des Eglises.

Preuves des Libertés de l'Egl. Gallic. p. 560.

» Administrateurs des Hôpitaux & Maisons-Dieu, » seroient mis, après leur décès, en la main du » Roi par les Juges Laïcs, s'ils en étoient requis » par les Héritiers ou Exécuteurs testamentaires, » (quand il seroit question des Evêques;) & par » les Religieux ou FF. Hospitaliers, s'il s'agissoit » des Abbés, Prieurs ou Administrateurs des Hô- » pitaux & Maisons-Dieu, & qu'en cas que les » Collecteurs ou Sous-Collecteurs du Pape se fus- » sent déja emparés de ces biens, les mêmes Offi- » ciers du Roi feroient rendre ceux de l'Evêque » aux héritiers, & ceux des Abbés, Prieurs & Su- » périeurs d'Hôpitaux aux Religieux ou aux Hos- » pitaliers ». Cette Ordonnance fût portée à Avignon par Arnaud de Corbie, premier Président du Parlement de Paris.

Hist. Anon p. 113.
Jean Juv. p. 52.

Le Pape & les Cardinaux trouverent raisonnable tout ce qui y étoit contenu, & ils promirent de s'y conformer. Le Roi n'avoit point touché au Dixiéme que la Cour Romaine levoit en France sur les Bénéfices : apparemment que cette taxe continua. Mais comme elle étoit exorbitante dans l'Abbaye de S. Denis, les Religieux en demanderent la reduction, & le Pape l'accorda à la priere du Roi; de sorte qu'au lieu de 965 livres que payoit cette Abbaye, elle ne fut tenuë desormais qu'à payer 400 liv. suivant le tarif des taxes qu'on imposoit autrefois. L'Abbé Gui de Monceaux, pour en témoigner sa gratitude, fit regler en Chapitre, que tous les ans on célébreroit un Service solemnel, pour le Pape Clement VII. & comme il avoit

Le Pape diminue la décime de l'Abbaye de S. Denis.

Hist. Anon. Ibid.

L'AN 1385. fait vœu de donner à ſon Egliſe une Châſſe d'argent, s'il obtenoit la modification d'un impôt qui ruinoit le temporel de ſon Monaſtere; il s'acquitta magnifiquement de ſa promeſſe. La Châſſe qu'il donna, déja très-précieuſe par ſon poids, étoit enrichie des images en relief de la ſainte Vierge, de S. Nicolas, de ſainte Catherine, & l'on y avoit enfermé une grande quantité de Reliques.

L'Abbé fait à cette occaſion un riche préſent à ſon Egliſe.

Ce fut une heureuſe circonſtance pour bien des perſonnes affligées de maladies, que l'ouverture qui ſe fit en ce temps-là de la Châſſe de S. Denis. Quelques Religieux Allemans répandirent, comme on avoit fait autrefois ſous le Roi Henry I. que le Corps du Bienheureux Apôtre de la France étoit dans leur pays; on croit qu'ils vouloient déſigner Ratiſbonne, comme le lieu particulier où s'étoit conſervé ce ſacré dépôt. Cette opinion, avancée ſans fondement, fut refutée comme elle l'avoit été la premiere fois. On ouvrit la Châſſe, & l'on y trouva les titres authentiques, & les atteſtations les plus formelles, en faveur de la ſainte Relique. La Fête fut illuſtrée par un grand nombre de miracles : le Moine Anonyme, Auteur de l'Hiſtoire de Charles VI. en rapporte quelques-uns, dont il avoit pu être témoin oculaire.

Miracles au Tombeau de S. Denis.

Hiſt. Anon. p. 89. & ſeqq. Hiſt. de S. Denis p. 299.

Clement VII. obligé de s'accorder, comme nous venons de voir, aux volontez de la Cour de France, étoit plus maître dans celle de Sicile, qui réſidoit alors en Provence. Après la mort du Duc d'Anjou, héritier de la Reine Jeanne, ſon fils Louis II. âgé ſeulement de 7 ans, reçut du Pape Clement

Le Pape Clement donne l'inveſtiture du Royaume de Sicile au Jeune Duc d'Anjou.

ment l'investiture du Royaume de Sicile, comme successeur du feu Roi son pere. La cérémonie s'en fit le jour de la Pentecôte 21 de Mai 1385. La Régence fut donnée à Marie, fille de Charles de Blois, mere du jeune Louis, Princesse d'un grand courage, & d'une sage conduite dans les affaires. Le Pape & les Cardinaux soutenoient de tout leur pouvoir, la fortune de la mere & du fils, derniere ressource de leur parti en Italie. L'AN 1385. *Vita t. 1. p.* 1253.

Les nouvelles qui venoient de ce pays là, faisoient esperer une révolution en faveur de Clement. Depuis plus de deux ans, il se passoit d'étranges scénes entre le Pape Urbain, & Charles de la Paix, reconnu & couronné Roi de Sicile par ce Pontife. Urbain étoit allé à Naples pour hâter les opérations de la guerre contre les François, & l'investiture de la Principauté de Capoüe pour son neveu, François Prignano. Charles de la Paix souffroit impatiemment la présence d'un Pape, qui étoit de caractere à pousser bien loin les droits de Bienfaiteur, & la qualité de Seigneur Suserain. D'ailleurs, il n'avoit aucune envie de se désaisir d'une partie de ses états, pour élever un simple Gentilhomme comme Prignano. Les premieres entrevuës du Pape & du Roi furent très-froides. On logea Urbain au Château neuf, comme dans une espece d'honnête prison : on lui donna ensuite plus de liberté ; mais son indigne neveu, le plus mauvais sujet qui fut peut-être au monde, ayant dans le même temps enlevé une Religieuse d'un Monastere de Naples, Charles de la Paix fit procéder

Affaires d'Italie.

Niem. l. 1. c. 28.

Brouillerie entre Urbain VI. & Charles de la Paix.

L'AN 1385.
Niem Ibid. c. 33 & 34.

contre lui, & après toutes les informations juridiques, il le déclara digne du dernier ſupplice. Le Pape fut très offenſé de ce jugement. Il prétendoit qu'étant Seigneur Suſerain du Royaume, on ne pouvoit, lui préſent, condamner un Grand à la mort. Les Cardinaux s'entremirent de cette affaire. Il paroît que Prignano en fut quitte pour la confiſcation de la plus grande partie de ſes grandes Terres, & qu'on le réduiſit à ſe contenter de la Ville & du Château de Nocéra.

Le Pape Urbain ſe retire à Nocéra.
Ibid. c. 36.
Rain. 1384. n. 4.

Le Pape, pour ſe délivrer de la contrainte où il ſe trouvoit toujours à Naples, ſe retira dans la Ville qu'on venoit de ceder à ſon neveu, & ce fut delà qu'il commença à traiter Charles de la Paix en ſujet, & en vaſſal. Il l'envoya ſommer de ſupprimer les impôts, dont le Peuple étoit ſurchargé. Charles, irrité de cette ſommation, répondit fierement qu'il avoit conquis ſon Royaume, & qu'il prétendoit y mettre tel ordre, & y impoſer tel ſubſide qu'il lui plairoit. Depuis ce moment, les eſprits furent irréconciliables.

Conſpiration de ſix Cardinaux contre Urbain.
Rain. 1385. n. 2. & ſeqq.

Pour ſurcroît de troubles, ſix Cardinaux d'Urbain formerent une conſpiration contre ſa dignité, & contre ſa perſonne. Ils devoient, dit-on, à certain jour, l'arrêter, le condamner comme hérétique, & le faire exécuter à mort par le ſupplice du feu. Le Cardinal Manupelle des Urſins découvrit le complot. Les ſix Cardinaux furent pris, appliqués à la torture, renfermés dans une étroite priſon; & comme le Pape ne doutoit pas que Charles de la Paix, & Marguerite ſon épouſe, n'euſſent

Elle eſt découverte.

appuyé le mauvais dessein des Conjurés, il prononça contr'eux la Sentence d'excommunication, & jetta l'interdit sur la ville de Naples. Cette démarche lui attira toute l'indignation de Charles. Ce Prince fit marcher des troupes à Nocéra, & assiéger le Pape, qui fut resserré pendant sept mois dans le Château de cette place. Il y passa le tems à instruire le procès des six Cardinaux, à les faire interroger & mettre à la question, à excommunier quatre fois le jour l'Armée ennemie. Charles, de son côté, mit a prix la tête du Pape, & cinq Cardinaux qui étoient restés à Naples, écrivirent au Clergé de Rome, pour se plaindre de la conduite d'Urbain. Il est assez étonnant que l'Armée Napolitaine, si animée contre ce Pontife, ne pût venir à bout, en sept mois, de le forcer dans une petite Citadelle, mal pourvuë de vivres & de soldats.

L'AN 1385. *Ibid.* Censures d'Urbain contre Charles de la Paix.

Le Pape est assiégé dans Nocéra. *Niem. l.* 1. *c.* 45. 46. 51. 52.

Rain. 1385. *n* 3.

Vite t. 2. *p.* 983.

Urbain cependant auroit été obligé de se rendre bientôt, sans le secours qu'il obtint de Raymond de Bauce, Seigneur de la Maison des Ursins, & de Thomas, Comte de S. Severin, l'un & l'autre ennemis de Charles de la Paix, & Chefs du parti Angevin en Italie. Ces deux Seigneurs rassemblerent les débris de l'Armée du Duc d'Anjou, & ce qui restoit de Bretons, au service du Pape Clement. Ils en firent un corps de bonnes troupes, & ils vinrent retirer Urbain & sa Cour du Château de Nocéra. En quoi on ne sçauroit trop admirer la singularité des circonstances, qui firent qu'Urbain dût son salut aux Clementins, gens qu'il avoit

Niem l. 1. *c.* 50.

Rain. 1385. *n.* 5.

Les Clementins tirent Urbain de Nocéra.

L'AN 1385. chargés de mille anathêmes, & avec qui il ne vouloit pas qu'on eut le moindre commerce. Il eſt vrai que les ſoldats François ſongerent d'abord à le livrer au Pape Clement, dans l'eſpérance d'en tirer une groſſe ſomme d'argent ; mais Raymond de Bauce empêcha ce coup. Urbain acheta la fidélité de ſon eſcorte, par une ſomme de douze mille florins d'or qu'il paya comptant, & par une autre de vingt-ſix mille, qu'il promit de payer à certains termes.

Ibid. n. 7.

Urbain ſe retire à Genes.

Les Genois, pendant ce tems-là, firent partir leurs Galeres pour recevoir le Pape. Il s'y embarqua, paſſa dans l'Iſle de Sicile, & delà à Genes, où il arriva le 23 de Septembre 1385. On voit bien, par la rapidité avec laquelle nous racontons tous ces grands évenemens, que nous n'écrivons point l'hiſtoire du Schiſme, qui en étoit la cauſe. Le peu que nous venons d'en dire, eſt pour ne pas perdre entierement de vûë le Pape Urbain, Compétiteur de Clement, & regardé alors comme un Uſurpateur du S. Siége, par l'Egliſe Gallicane.

L'AN 1386.

Hermite François à la Cour d'Urbain.

Rain. 1386. n. 9.

Durant le ſéjour du Pontife à Genes, on vit paroître à ſa Cour une eſpece de Fanatique, François de nation, qui oſa déclarer qu'il avoit ſçû par révélation divine, que Clement VII. étoit le ſeul légitime Pape, & qu'Urbain étoit un intrus. Il ſe diſoit habitant du Déſert depuis quinze ans. Il étoit d'une haute taille, vêtu d'une ſoutane noire, portant une grande barbe, avec un anneau au doigt, & affectant un air fort grave dans tout ſon maintien. Il étoit ſuivi de quatre domeſtiques, & quel-

ques Prélats François assurérent le Pape, qu'il étoit connu & considéré à la Cour de France. Urbain lui demanda d'où il sçavoit que ses lumiéres, sur la question présente, venoient de Dieu ? L'Hermite ne donna point d'autres preuves, que de s'offrir à tous les supplices, disant qu'il n'en redoutoit aucun. Le Pape le fit mettre en prison avec deux de ses gens, (car les deux autres avoient pris la fuite). On les appliqua séparément à la question, & le prétendu Prophête avoua que sa révélation étoit plutôt un effet des opérations du Démon, qu'une connoissance inspirée de Dieu. Il auroit été puni apparemment comme coupable de leze-Majesté ; mais les Prélats François qui se trouvoient auprès d'Urbain intercederent pour lui, craignant que si on le faisoit mourir, le Roi n'usât de represailles sur leurs amis ou sur leurs parens. Le Pape se contenta donc de lui faire couper la barbe, & de l'obliger à se retracter publiquement, ce qu'il fit le premier Dimanche de Carême. On lui donna ensuite la liberté, on lui rendit son équipage, & il retourna en France, promettant de s'employer désormais à l'extinction du Schisme.

Urbain fait mourir les Cardinaux auteurs de la conspiration.

Urbain demeura à Genes jusqu'au mois de Décembre. Il tenoit toujours dans les fers les Cardinaux accusés d'avoir voulu attenter à sa vie. On le sollicita de toutes parts de leur faire grace ; mais il ne l'accorda qu'au seul Cardinal Adam Eston, en considération du Roi d'Angleterre, dont il étoit Sujet. Les autres, il les fit périr ou par le glaive, comme le disent quelques-uns, ou en les faisant

Niem. l. 1, *c.* 60.
Rain. 1386, *n.* 11.

L'AN 1386. jetter dans la mer, comme d'autres l'assurent. Un châtiment si sévere intimida deux autres de ses Cardinaux, sçavoir, Galiot de Petra-Mala & Pile de Prate, Archevêque de Ravenne. Ils quitterent la Cour & l'obédience de ce Pape, pour se donner à son Compétiteur Clement, qui les reçut favorablement, & qui les nomma une seconde fois au Cardinalat. Pile de Prate avoit été un des plus ardens Défenseurs de l'élection d'Urbain : on a les Lettres qu'il écrivoit sur cela en 1379. au Roi Charles V. & au Comte de Flandre. Caractere extrême en tout, il signala sa défection en faisant brûler publiquement à Pavie, le Chapeau qu'Urbain lui avoit donné. Mais ce fut une acquisition passagere pour le parti Clementin. Après la mort du Pontife trop redouté, Pile de Prate se retira auprès de Boniface IX. son Successeur, qui eut encore la complaisance de lui rendre le Chapeau de Cardinal. Ces variations de l'Archevêque de Ravenne, firent qu'on l'appelloit par dérision le *Cardinal aux trois Chapeaux*.

Niem. l. 1. c. 61.

Les Cardinaux de Petra Mala, & Pile de Prate, quittent l'obédience d'Urbain.

Vitæ t. 1. p. 1358.

Rain. 1379. n. 51.

Gobel. pers. act. 6. c. 81.

Niem Ibid.

Les deux Papes furent délivrés au mois de Février de cette année 1386. d'un ennemi qu'ils haissoient presque également, & c'étoit peut-être le seul point, en quoi ils s'accordoient. Charles de la Paix, ce meurtrier de la Reine Jeanne, & ce persécuteur du Pape Urbain, voulut ajouter à sa Couronne de Sicile celle de Hongrie, qui appartenoit à Marie, fille aînée de Louis Roi de Hongrie & de Pologne. Elizabeth, veuve de ce Prince & maîtresse des affaires à cause de la jeunesse de

Charles de la Paix est tué en Hongrie.

ſa fille, parut d'abord favoriſer les projets ambitieux de Charles. Elle ſouffrit même qu'il ſe fit couronner ſolemnellement par l'Archevêque de Strigonie; mais bien-tôt craignant pour elle le ſort de la Reine de Naples, elle prévint les mauvais deſſeins que pouvoit concevoir le nouveau Roi, & elle le fit aſſaſſiner par un Gentilhomme Hongrois: juſte effet de la colere du Ciel, qui ſe ſervit d'une Reine pour en venger une autre, & qui fit périr par la veuve d'un Roi de la Maiſon de France, un Prince dont la cruauté deshonoroit ce Sang illuſtre.

L'AN 1386. *Rain* 1386. *n.* 2.

Toutes ces horreurs que nous ne rappellons ici qu'avec effroi, furent reparées avantageuſement par la converſion de la Lithuanie au Chriſtianiſme: évenement qui n'eſt point étranger à l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, puiſqu'il fut procuré par une Princeſſe du Sang de nos Rois, fille cadette du Roi, Louis de Hongrie, dont nous venons de parler. Hedvige (c'étoit le nom de cette Princeſſe) ſe trouvoit héritiere de la Pologne, partie des Etats du Roi ſon pere. Elle fut recherchée en mariage par Jagellon, Duc de Lithuanie, encore Payen comme toute ſa nation, & l'eſpérance d'étendre la Foi Chrétienne dans cette vaſte Contrée, la fit conſentir à cette alliance, malgré l'oppoſition qu'elle ſentoit pour un Prince, encore à demi-barbare. Jagellon embraſſa effectivement le Chriſtianiſme, reçut le Baptême, épouſa Hedvige, unit pour toujours la Lithuanie à la Pologne, & ſe fit, avec ſon épouſe, l'Apôtre des Lithuaniens qui ſe

La Lithuanie ſe convertit au Chriſtianiſme, ſous la Reine Hedvige, Princeſſe de la Maiſon de France.

Dlugoſſ. l. 10. *p.* 104.

L'AN 1386. convertirent presque tous. Indépendamment de cette action héroïque, la Reine Hedvige mériteroit une place dans les Annales de l'Eglise. Libérale envers les pauvres, les Eglises & les Monasteres, humble sous le Diadême, couverte d'un Cilice sous les ornemens de la Royauté, partageant son temps entre les soins du Gouvernement & la priere, protegeant les personnes de piété, & les gens de Lettres, grave, modeste, pleine de douceur & de bonté, faisant le bonheur de son époux, & de ses peuples; c'est en peu de mots le portrait que nous en fait l'Histoire de Pologne. Dieu l'enleva de ce monde à la fleur de l'âge en 1399. & sa mort fut suivie de miracles éclatans. Il ne faut pas la confondre avec une autre Princesse Hedvige, qui vivoit deux siécles auparavant, & qui a été canonisée par le Pape Clement IV.

Ibid. p. 96.

Ibid. p. 169 & sqq.

Ladislas Prince Polonois, Moine à S. Bénigne de Dijon.

Tandis que la Maison de France gouvernoit la Pologne, soit sous le Roi Louis de Hongrie, soit sous la Reine Hedvige sa fille; on vit sortir de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, un Prince Polonois qui prétendoit à cette Couronne. Ce Prince étoit Ladislas le Blanc, issu de la Maison des Piasts, qui cessa de regner en Pologne, à la mort de Casimir le Grand. Ladislas, cousin issu de Germain de Casimir, avoit d'abord possedé de grandes Terres, entr'autres le Duché de Gnieucovie; mais touché de Dieu, il s'étoit dépouillé de tout, pour mener une vie plus parfaite. Après un voyage aux saints Lieux de la Palestine, il vint en France & il y embrassa la Profession Monastique dans l'Abbaye de

Dlugoss. l. 10. p. 17. 18. 28. 30.

de Citeaux, delà il passa à S. Benigne de Dijon, où il fut reçu sur le pied de Convers; ce qui ne s'accorde pas trop avec les Histoires de Pologne, qui disent qu'il étoit Diacre. Casimir le Grand étant mort en 1370. Louis Roi de Hongrie qui étoit son neveu, fils de sa sœur, fut reconnu Roi de Pologne par le gros de la Nation; mais quelques Seigneurs, fâchez de voir passer le Sceptre dans une Maison étrangere, songerent à tirer Ladislas le Blanc de son Monastere de S. Benigne. Ils vinrent en effet à Dijon, ils firent briller le Diadême aux yeux du Solitaire; tentation bien forte pour une vertu commune. Ladislas consentit à retourner au siécle. Il demanda dispense au Pape, qui étoit alors Gregoire XI. il en fut refusé, & il ne laissa pas de poursuivre son entreprise.

Robert Gall. Christ. Divio p. 71.

Gall. Chr. st. Samm. vet. Edit. t. 4. p. 167.

Salomon Neugebaver. Hist. Polon. t. 4. p. 215.

On le recherche pour remplir le Trône.

Chronic. Joan. Herburt de Fulstin. l. 11. c. 4.

Le Pape Gregoire XI. refuse la dispense.

Dlugoss. ub. supr.

Le peu de secours qu'il trouva pour la faire réussir, l'obligea de recourir au Roi de Hongrie, celui de tous les Souverains, qui devoit lui être le plus opposé. La Reine de Hongrie étoit Niéce de Ladislas, & apparemment qu'il se désista lui-même de ses vues sur la Pologne, content de rentrer dans les Terres qu'il y avoit possédées autrefois. Ce tempérament, joint à la protection de la Reine, mit peu à peu le Prince fugitif dans les bonnes graces du Roi Louis. On sollicita de sa part à la Cour d'Avignon une dispense, afin que Ladislas pût jouïr de ses anciens Domaines. Gregoire XI. refusa encore cette grace, persuadé que l'inconstance d'un Religieux, dégouté de sa profession, n'étoit pas une raison légitime, pour le décharger des

L'AN 1386. ſaints engagemens qu'il avoit pris avec Dieu. Le refus irrita l'ambition de Ladiſlas, au lieu de la guerir. Il prit le parti de s'échapper de la Cour de Hongrie, d'entrer en Pologne, d'y aſſembler des Troupes, & de s'emparer de quelques Forteresses. Le Roi de Hongrie qui vouloit bien lui permettre de reprendre les Terres de ſa famille, n'entendoit pas que cela ſe fît par la voye des armes. Il donna ordre à ſes Généraux de marcher contre lui, & la guerre, ſelon les Hiſtoriens de Pologne, dura depuis l'an 1373 juſqu'en 1377.

Le Prince s'empare de quelques Places.

Victor Nidan. vol. rer. t. 2. l. 4. c. 30.

Ladiſlas vaincu s'accommoda encore avec le Roi Louis, moyennant une ſomme d'argent, & une riche Abbaye en Hongrie. Sa legereté naturelle, plutôt que l'eſprit de ſon état, le ramena à S. Benigne de Dijon, & il y demeura juſqu'en 1382. Gregoire XI. étoit mort, & Clement VII. Pontife d'Avignon, avoit trop d'intérêt à menager les Princes, pour leur refuſer des graces. Ladiſlas, qui portoit toujours dans le cœur le déſir de régner, renouvella ſes ſollicitations, pour obtenir la diſpenſe de ſes vœux. Clement l'accorda d'autant plus volontiers, que c'étoit pour lui une voye toute naturelle, de ſouſtraire la Pologne à l'obédience d'Urbain, & de s'attacher à lui-même ce grand Royaume. La Bulle de diſpenſe fut ſignée le 13 de Septembre 1382. préciſement le jour même que le Roi Louis de Hongrie mourut, laiſſant, comme nous avons dit, ſon Royaume de Pologne à ſa fille Hedvige.

Il est vaincu.

Dlugoſſ. Ibid.

Il retourne à S. Benigne

Il obtient de Clement VII. la diſpenſe de ſes vœux.

Robert. Gall. Chriſt. ub. ſupr.
Gall. Chriſt. Samm ub. ſupr.

On ne trouve point dans les Hiſtoires de Pologne, que Ladiſlas ait diſputé la ſucceſſion à cette

Princeſſe ; mais comme il n'avoit demandé diſpenſe qu'afin de s'emparer du Trône, on ne peut douter qu'il n'ait fait quelques demarches pour cela. Le temps & le lieu de ſa mort en ſont une nouvelle preuve. Il mourut à Straſbourg le premier de Mars 1388. comme le témoigne ſon Epitaphe, qu'on lit encore dans l'Egliſe de S. Benigne de Dijon. Il mourût en revenant de Pologne à Dijon, comme l'aſſurent tous les Hiſtoriens Polonois. Cela montre évidemment qu'il y eut une excurſion de Ladiſlas en Pologne, ſous le regne de la Reine Hedvige, c'eſt-à-dire, depuis 1382. juſqu'en 1388. Quoiqu'il en ſoit, ce Prince mourant hors de ſon Monaſtere de S. Benigne, ordonna que ſes cendres y fuſſent rapportées. Elles repoſent dans cette Abbaye, & il eſt repréſenté ſur la tombe avec le manteau Royal (*a*) & la Couronne ſur la tête : ornemens qui marquent plutôt ce que Ladiſlas avoit voulu être, que ce qu'il avoit été.

L'AN 1386.

Il meurt à Straſbourg.

Spond. 1373 *n.* 3.

Salomon Neugebav. ubi ſupr.

Le jeune Prince, Pierre de Luxembourg, étoit bien éloigné d'imiter l'exemple du Prince Polonois : tandis que celui-ci oublioit la ſainteté de ſa profeſſion, pour courir après les honneurs du ſiécle, le B. Pierre, élevé malgré lui aux plus éminentes dignités de l'Egliſe, vivoit à la Cour du Pape comme un Solitaire, & ſous l'éclat de la Pourpre Romaine, comme le pénitent le plus mortifié. Cette année 1386. il étoit venu s'établir à Avignon, ſéjour des Cardinaux de cette obédience ; mais il ſe

Le B. Pierre de Luxembourg meurt à Avignon.

Vitæ t. 1. *p.* 1120.

Pagi Breviar. Pont. t. 4. *p.* 277.

(*a* Nous apprenons cette particularité de D. Urbain Planchet, Religieux de S. Benigne. Ce R. P. a bien voulu nous fournir un Mémoire, ſur ce qui concerne le Prince Polonois, dont nous venons de parler.

L'AN 1386. proposoit d'entreprendre bien-tôt des pelerinages de dévotion, autant peut-être pour s'éloigner du tumulte des affaires, que pour satisfaire sa piété. Il vouloit aller à Notre-Dame du Puy, de Chartres, & de Boulogne; à S. Jean d'Amiens; au tombeau de S. Thomas de Cantorbery; à sainte Ursule de Cologne. Il avoit aussi résolu de porter des paroles de paix aux Rois de France & d'Angleterre, & de parcourir les Cours étrangeres, sur-tout celles d'Allemagne, pour mettre fin au Schisme. Mais une maladie de langueur, causée par ses austerités excessives, arrêta tous ses projets de piété & de charité. Depuis la fin de Décembre qu'il se sentit attaqué, jusqu'au second jour de Juillet de l'année suivante qu'il mourut, on remarqua dans lui un air de gayeté extraordinaire: témoignage de l'innocence de son ame, & du désir qu'il avoit d'aller s'unir à Dieu. Il ordonna par son testament, qu'on l'enterrât dans le Cimetiere public avec les pauvres, & sans cérémonie. Sa ferveur dans la réception des derniers Sacremens, sa patience dans les maux qu'il souffroit, son affabilité à l'égard de tous ceux qui le visitoient dans sa maladie, son amour pour Dieu, son union avec Jesus-Christ crucifié, tout cela dans un âge d'un peu moins de dix-huit ans, le fit paroître encore plus cher & plus aimable, qu'il n'avoit paru jusqu'alors. Il étoit mûr pour le Ciel: Dieu l'appella à lui; la Cour Romaine changea ses larmes en cantiques d'allegresse, quand elle vit les miracles qui illustrerent tout aussi-tôt son tombeau.

Act. SS. t. I. Jul. p. 548.

Ibid. p. 557.

L'AN 1387.

Ses vertus en mourant.

Tous les Historiens du temps ont parlé avec complaisance de ces merveilles, dont la multitude, les circonstances, les différentes especes furent véritablement prodigieuses. On a dans les actes des SS. le procès-verbal des plus authentiques : les témoins sont cités au nombre de soixante-douze, tous obligés par serment à déclarer la vérité. La Canonisation du jeune Cardinal, demandée par les plus grands Princes, sollicitée par l'Université de Paris, comme nous le verrons bien-tôt, entamée par Clement VII. reprise sous Martin V. & par le Concile de Bâle, n'a cependant point été concluë dans les formes, & la raison qu'on en apporte, c'est qu'à Rome on n'a jamais voulu lui donner que le titre de Confesseur-non-Pontife, & non la qualité d'Evêque & de Cardinal, parce-qu'il avoit été l'un & l'autre dans l'obédience de Robert de Geneve : Condition qui souffroit quelque difficulté, dans les pays attachés autrefois à Robert, comme au légitime Pontife. Cependant l'Eglise a fait, pour honorer Pierre de Luxembourg, l'équivalent d'une Canonisation juridique. En 1527, le vrai Pape Clement VII. de la Maison de Medicis, lui donna le titre de Bienheureux, & il permit aux Célestins d'Avignon, qui possedent ses Reliques, de lui rendre un culte dans leur Eglise. En 1600. le Vice-Légat & l'Archevêque d'Avignon établirent dans cette Ville, pour le cinquiéme de Juillet, la Fête du Bienheureux Pierre de Luxembourg, sous le titre & les obligations de Fête de commandement. Enfin en 1629. Urbain VIII.

L'AN 1387.

Ses miracles après sa mort.

Froissart. vol. 3. p. 252.

Jean Juv. p. 61.

Hist. Anon. p. 135.

Act SS. Ibid. p. 565.

Ibid. p. 493 & 627.

Ibid. p. 493.

L'AN 1387. accorda aux Céleſtins de la même Ville, de réciter le jour de la Fête du Bienheureux Pierre de Luxembourg, l'Office double de Confeſſeur-non-Pontiſe.

Avantage qu'en retire le parti du Pape Clement.

La ſainteté de ce jeune Prince, digne de la vénération publique à dix huit ans, jetta un grand éclat dans l'Egliſe de France, & le parti du Pape Clement acquit par-là beaucoup de crédit auprès de la multitude. On s'imagina qu'un Saint & un Taumaturge n'avoit pû prendre le mauvais parti dans l'affaire du Schiſme, & que celui qui l'avoit fait Cardinal ne pouvoit être un Intrus; Principes néanmoins peu ſolides, puiſque dans une matiére auſſi conteſtée que l'étoient les droits des deux Papes, & dans un âge auſſi tendre que l'étoit celui du Bienheureux Pierre de Luxembourg, la bonne foi pouvoit s'allier avec l'erreur, & la ſainteté ſe trouver dans un partiſan de l'Anti-Pape.

Vitæ t. 1. p. 516.

Le Roi d'Arragon ſe déclare pour le même Pape.

L'obédience de Clement s'augmenta encore conſidérablement, par la démarche que fit alors le Roi d'Arragon. Il venoit de monter ſur le Trône, & il commença ſon regne par déclarer que Clement VII. étoit le vrai Paſteur & Chef de l'Egliſe. Cette affaire avoit été préparée depuis long temps: le Roi Pierre le Cérémonieux s'étoit donné des mouvemens dans les Cours de Rome & d'Avignon, pour avoir des lumieres ſur le fait des deux élections, & après bien des procédures, il étoit, dit-on, ſur le point d'adhérer à Clement; mais la mort l'empêcha de conclure. Le Prince D. Juan ſon fils & ſon ſucceſſeur, ſollicité par le Cardinal Pierre

Vitæ t. 1. p. 518 & 1365.

Vitæ Ibid.

de Lune, mit la derniere main à cette délibération. Il tint une assemblée solemnelle à Barcelone le 24 de Février de cette année 1387. & tous les Grands tant Ecclésiastiques, que Séculiers, se conformerent à la détermination du Prince. Aussi-tôt après, Clement donna le Chapeau de Cardinal à Jacques d'Arragon, Evêque de Valence, cousin germain du feu Roi Pierre. Sous le Regne précédent, Jacques n'avoit point osé accepter cette dignité que la Cour d'Avignon lui offroit; mais le Roi D. Juan s'étant déclaré pour Clement, il la reçut volontiers, & le Cardinal de Lune lui conféra le Chapeau, avec les Cérémonies ordinaires.

L'AN 1387.
Vitæ t. 2. p. 988.

Les affaires de Clement prenoient aussi une grande supériorité, dans le Royaume de Naples. Après la mort de Charles de la Paix, on envoya d'Avignon en Italie Othon de Brunsvik, Prince très-capable par sa valeur & par sa prudence, de relever un parti malheureux. Il avoit été pris, comme nous avons dit, dans la premiere guerre de Naples; mais depuis deux ans, tiré de sa prison par un parti de Bretons qui couroit la campagne, il s'étoit réfugié en France, attendant l'occasion de venger la mort de la Reine Jeanne son épouse. La providence avoit fait justice elle-même du meurtrier. Charles de la Paix n'étoit plus, mais son fils Ladislas, sous la Régence de Marguerite sa mere, se portoit encore pour Roi de Naples, & par conséquent pour ennemi d'Othon, du jeune Louis d'Anjou, & du Pape Clement. Ladislas avoit pour lui toutes les créatures de son pere, toute

Avantages du parti de Clement en Italie.

Niem l. 1. c. 60.

L'AN 1387. l'induſtrie de ſa mere, & il étoit en poſſeſſion : titre infiniment précieux dans les affaires d'intérêt.

Si le Pape Urbain avoit voulu ſe réconcilier avec lui, comme la Régente l'en ſollicitoit, il n'y a pas de doute que le parti Angevin & Clementin n'eût encore ſuccombé ſous la puiſſance du fils, comme autrefois ſous celle du pere; mais Urbain, toujours ennemi mortel de Charles de la Paix & de tous ceux qui lui appartenoient, crut que dans cette confuſion d'intérêt & de paſſions, il ſe rendroit maître d'un Royaume qu'il regardoit comme dévolu au S. Siége. Jamais politique ne fut plus mal concertée. Othon de Brunsvik, à ſon entrée en Italie, s'aboucha avec Thomas de S. Severin & les autres Clementins reſtes de la faction Angevine. Enſuite ils s'approcherent tous enſemble de Naples, avec une petite armée. On étoit au premier de Juillet : le ſeptiéme, deux Galeres de Provence débarquerent un renfort de troupes envoyées par le Duc d'Anjou. Othon & les ſiens, ſoutenus d'un gros parti qu'ils avoient dans la Ville, y entrerent en vainqueurs, & accablerent les Urbaniſtes & les Partiſans de Ladiſlas, déſunis & ennemis les uns des autres.

Rain. 1387. n. 2.

Ibid.

Othon de Brunſvik s'empare de Naples.

Après bien des violences, malheur inſéparable d'une révolution, Naples & la plûpart des Villes du Royaume, reconnurent Louis d'Anjou pour leur Roi, & le Pape Clement pour leur Pontife. Marguerite & Ladiſlas ſe refugierent à Gaëte, où ils vêcurent pluſieurs années, dans une médiocrité de fortune

fortune qui ressembloit fort à une véritable indigence. Pour le Pape Urbain, occupé toujours de ses inimitiés contre les deux partis, il publia deux Bulles à Luques, où il étoit alors; la premiere en datte du 29 d'Août, annonçoit des Indulgences en faveur de ceux qui poursuivroient les Clementins, déja maîtres de Naples. L'autre du sixiéme de Septembre, déclaroit Ladislas déchu de la Principauté d'Achaïe, qui faisoit partie de la succession de son pere: Procédures parfaitement inutiles dans les circonstances. La Croisade sur-tout parut un effort déplacé, personne ne voulut tenter le sort des armes, pour une cause qui n'étoit malheureuse, que par la résolution qu'avoit pris ce Pape, de ne jamais rendre son amitié & sa protection à la famille de Charles de la Paix.

L'AN 1387.
Niem. l. 1. c. 67.
Rain. 1387. n. 7.
Ibid. n. 8.
S. *Anton 3. part. tit. 22. c. 2.*
Rain. 1387. n. 7.
Urbain publie inutilement une Croisade contre les Clementins.

D'un autre côté Urbain mécontenta les Princes d'Allemagne, qui lui avoient envoyé des personnes affidées, pour traiter avec lui de l'union de l'Eglise, & pour lui proposer la célébration d'un Concile. Ils lui offroient toutes sortes de facilités pour l'exécution de ce projet; mais toute la réponse qu'on put tirer de lui, fut qu'il étoit le vrai Pape, & qu'il n'étoit pas à propos de revoquer cette vérité en doute.

Urbain refuse la voye d'un Concile, pour terminer le Schisme.
Niem l. 1. c. 66.

Au contraire, le Pape Clement sçut se donner un air de désintéressement & de zéle, qui étoit un coup de maître, en fait de politique. Il envoya de toutes parts des Légats, pour proposer de finir le Schisme par la voye d'un Concile général. A Florence on reçut l'ambassade avec honneur. Les En-

Clement propose le Concile.
Rain. 1387. n. 9.

L'AN 1387. voyés haranguerent dans le Sénat, & la conclusion de leur discours fut de prier les Florentins, de s'entremettre pour la célébration du Concile, avec promesse de la part de Clement, que si l'Eglise maintenoit son élection, il feroit Urbain Cardinal; & que pour lui il se remettroit de sa fortune à la disposition d'Urbain son Compétiteur, si Urbain étoit déclaré avoir seul droit à la Papauté. Clement offroit aussi aux Florentins de les reconnoître pour Vicaires du S. Siége, dans les terres voisines de l'Etat Ecclésiastique, & il leur demandoit de mettre en séquestre les biens de l'Eglise, jusqu'à la décision du Concile général. La République de Florence répondit que la célébration d'un Concile ne dépendoit pas d'elle; mais qu'elle y employeroit ses bons offices auprès des Rois & des grands Princes de la Chrétienté; qu'à l'égard du parti qu'on avoit pris d'obéir à Urbain, on étoit résolu de s'en tenir-là, jusqu'à ce que l'Eglise universelle en eut autrement ordonné.

Du Boulai t. 4. p. 618.

S. Anton. 3. part. tit. 22. c. 4.

Les Ambassades de Clement n'eurent pas grand succès pour l'affaire capitale, qui étoit l'extinction du Schisme; mais elles lui firent beaucoup d'honneur dans le monde, & le contraste de son Compétiteur, déterminé à rejetter la voye du Concile, en relevoit infiniment le mérite. Au reste, c'étoit l'Université de Paris, appuyée de la Cour de France, qui avoit pressé Clement de faire cette tentative auprès des Princes. On murmuroit sans cesse dans cette fameuse Ecole de la durée du Schisme, & l'on y parloit d'obliger les deux Papes

Du Boulai t. 4. p. 618.

à embrasser la voye de cession, c'est-à-dire, à se démettre du Pontificat : langage qui dans la suite devint bien plus fréquent,& bien plus redoutable aux Papes antagonistes. L'AN 1387.

On vit éclater cette année dans l'Université une querelle, commencée trois ans auparavant, par un Dominicain Arragonois, nommé Jean de Montson, Professeur au Couvent des FF. Prêcheurs de Paris, ruë S. Jacques. Il s'étoit hasardé à dire publiquement,que la sainte Vierge avoit été conçuë avec la tâche du péché originel, comme tous les autres enfans d'Adam. Ainsi l'Historien de l'Université expose-t'il en cet endroit la doctrine de ce Religieux ; mais dans la suite, il en parle avec bien plus de précision, & on le trouve d'accord sur cela avec tous les actes authentiques du temps, sur-tout avec le mémoire que Pierre Dailli dressa au nom de l'Université,contre les articles de Jean de Montson. On voit donc par toutes ces piéces les plus décisives qu'on puisse désirer en ce genre, que le Professeur Dominicain soutint toujours, qu'il est expressément contre la foi de dire,que la sainte Vierge a été exemte du péché originel : Proposition qui révolta tout le monde, & qu'on jugea digne de Censure.

Commencement de la querelle entre Jean de Montson & l'Université de Paris.

Du Boulai. t. 4 p. 599.
Vitæ t. 1. p. 1373.

Jean de Montson soutient que la doctrine de la Conception Immaculée de la sainte Vierge est contraire à la foi.

Dès l'an 1384. L'Université déclara que la doctrine du Dominicain étoit scandaleuse & erronée ; & comme les Fidéles étoient accoutumés depuis long-temps à révérer la Conception Immaculée, les Jacobins de Paris qui paroissoient entrer dans les vuës de leur Confrere, se virent ex-

L'AN 1387. posés à une espece de persécution publique. La chose alla si loin, qu'ils furent obligés, pendant plusieurs jours, de se tenir cachés dans leur maison, pour éviter les injures dont les Ecoliers & le peuple les chargeoient, quand ils se montroient dans les ruës. La tempête se seroit apparemment calmée, si Jean de Montson, instruit par le premier orage qu'il avoit essuyé, eut sçû dissimuler ou modérer ses sentimens ; mais une doctrine dont on est une fois prévenu, est comme une flamme intestine, qu'il n'est pas possible de cacher longtemps.

Cette année 1387. Montson produisit dans son acte de Résompte tout le fond de ses sentimens, contre la Conception immaculée de la Vierge. La Faculté de Théologie en fut scandalisée, les Docteurs rappellerent à cette occasion sa These de Vesperie ; & de ces deux actes, ils tirerent quatorze articles, qui furent trouvés mauvais & condamnables. Mais avant que d'en venir aux procédures, le Doyen de la Faculté exposa dans une assemblée les propositions, sans en nommer l'Auteur. Jean de Montson étoit présent, il se leva, & avouant cette doctrine, il dit qu'il n'avoit rien avancé que de l'avis des premiers Supérieurs de son Ordre, & qu'il y persisteroit jusqu'à la mort, s'il étoit nécessaire. Le Doyen l'avertit doucement de rentrer en lui-même ; il le refusa. On nomma douze Députés (*a*) qui firent leur rapport à plusieurs reprises : on somma le Jacobin de révoquer ses er-

Echard. Bibl. FF. Præd. t. 1. p. 691.

Dargentré Coll. Iud. t. 1. 2. part. p. 61.

Du Boulai T. 4 p 618 & 629.

(*a*) Ou Examinateurs.

reurs, il le promit de bouche; mais on n'en vit aucun effet. Enfin la Faculté s'assembla le 16 de Juillet aux Mathurins, & l'on censura les propositions que voici, avec la Censure. L'AN 1387.

Propositions de Jean de Montson avec la censure.

»I. L'union Hypostatique en Jesus-Christ est » plus grande, que l'union des trois personnes dans » l'Essence divine ». (Jean de Montson avoit simplement rapporté ceci, sans le soutenir : c'est pour quoi on n'y attacha point de qualification.

»II. Il peut y avoir une pure créature, aussi ca» pable de mériter pour elle-même & pour les » autres, que l'ame de Jesus-Christ, supposé le con» cours de la grace habituelle ».) Cette proposition est fausse, mal-sonante & erronée.

»III. Une pure Créature dans l'état naturel, » peut jouir de la vision béatifique de l'essence Di» vine ».) Cette proposition est fausse, déja condamnée à Paris & erronée.

»IV. Il peut y avoir une pure Créature plus » parfaite pour mériter, que l'ame de Jesus-Christ, » sçavoir la grace donnée à Jesus-Christ. ») Ce Docteur mauvais Philosophe, supposoit que la grace donnée à Jesus-Christ, pouvoit tenir lieu de l'essence même de l'ame, c'est-à-dire qu'elle pouvoit faire les mêmes opérations, & animer le corps. C'étoit là cette Créature qu'il imaginoit plus parfaite, que l'ame de Jesus-Christ.) La Proposition est déclarée fausse, erronée, absurde en Théologie & en Philosophie.

»V. S'il y avoit une Créature plus parfaite que » l'ame de Jesus-Christ, il semble qu'elle seroit

L'AN 1387. » hors du genre » (c'eſt-à-dire, qu'elle n'auroit aucun attribut commun avec les autres Créatures.) Même qualification qu'à la précédente.

» VI. Il n'eſt pas contre la foi de ſuppoſer qu'il » eſt abſolument & ſimplement néceſſaire, que » quelque Créature exiſte. ») Propoſition fauſſe, & ſelon le ſentiment commun des Théologiens, mal-ſonante dans la foi.

» VII. Il ne répugne pas que ce qui exiſte néceſ- » ſairement ait une cauſe. ») Propoſition fauſſe & erronée.

» VIII. Il eſt (a) plus conforme à la foi de dire » qu'outre le premier Etre, il eſt *ſimplement & ab-* » *ſolument* néceſſaire que quelque choſe éxiſte, que » de dire *préciſément*, qu'outre le premier Etre, il eſt » néceſſaire que quelque choſe exiſte. ») Jean de Montſon, toujours trompé par ſa métaphyſique, croyoit qu'en diſant, il eſt *ſimplement & abſolument* néceſſaire, qu'outre le premier Etre quelque choſe exiſte, on affirmoit ſeulement dans les Créatures l'mmutablité de l'eſſence, au lieu qu'en diſant *pré-ciſément*, il eſt néceſſaire qu'outre le premier Etre quelque choſe exiſte, on affirmoit l'immutabilité, tant de l'eſſence que des modes & des autres accidens.) Cette Propoſition eſt déclarée fauſſe & erronée, entant qu'elle ſuppoſe comme une choſe conforme à la foi, que quelque choſe de créé exiſte néceſſairement.

Vo. *Dargentré Coll. Ind. t.* 1. *part.* 2. *p.* 102.

» IX. Il eſt très-expreſſement contre la foi de

(a) M Dupin rapportant les propoſitions de Jean de Montſon (quinziéme Siécle partie ſeconde) n'expoſe pas bien la huitiéme.

»dire, qu'une chose contraire à l'Ecriture est »vraye.») Le Professeur avançoit ceci, comme le fondement de son opinion, touchant la Conception de la Vierge; car il prétendoit qu'il étoit contraire à l'Ecriture de dire, que la sainte Vierge avoit été exemte du peché originel.) La Proposition est condamnée comme fausse, à cause de son universalité, & parcequ'on n'y distingue pas les contrariétés apparentes des contrariétez réelles.

»X. Il est expressément contre la foi de dire, »que quelqu'un outre Jesus-Christ, n'a pas »contracté le péché originel.») La Proposition est fausse, scandaleuse, offensive des oreilles pieuses, & avancée téméraireement, nonobstant la probabilité de la question, si la Bien-Heureuse Vierge à été conçuë dans le péché originel.

»XI. Il est expressément contre la foi de dire, »que la sainte Vierge Marie n'a pas contracté le »péché originel.»

»XII. Il est autant contre l'Ecriture Sainte »d'admettre, qu'une seule personne outre Jesus-»Christ a été exemte du péché originel, que d'en »admettre dix.»

»XIII. Il est plus contre l'Ecriture de dire, que »la sainte Vierge n'a pas été conçue en péché »originel, que d'assurer quelle a été tout ensem-»ble dans l'état des Bienheureux & dans l'état des »Voyageurs (*a*), dès le premier instant de sa »conception, ou de sa sanctification.») Ces trois

(*a*) M. Dupin à lû *Victricem* au lieu de *Viatricem*. Car il met, *que de dire qu'elle a été tout ensemble Bien-Heureuse & Victorieuse*. Ce qui ne présente aucun sens. Le Continuateur de M. Fleuri a copié M. Dupin.

L'AN 1387.

dernieres propositions sont qualifiées comme la dixiéme.

» XIV. L'explication de l'Ecriture ne doit être » tirée que de l'Ecriture même. » Cette Proposition est fausse & erronée, si l'on entend que l'explication doit se trouver expressément dans l'Ecriture. Elle est encore contraire aux décisions & aux usages de l'Eglise Catholique.

L'Université entiere confirme la censure des propositions précédentes.

Pour donner plus de poids à sa censure, la Faculté de Théologie réquit l'Université entiere de la confirmer. Ensuite ils déférerent tous ensemble le jugement définitif des propositions & de la personne du Professeur, à Pierre d'Orgemont, Evêque de Paris, successeur d'Aimeri de Magnac dans ce Siége. L'Evêque commença ses procédures par les citations Canoniques; l'Accusé ne comparoissant point, il fut condamné & excommunié comme contumace. On lui donna cependant encore un délai assez long, pendant lequel les Propositions furent discutées & examinées, par les plus habiles Docteurs en Théologie & en Droit Canon. Enfin le 23 d'Août, la Sentence de l'Evêque fut portée en présence de Ferri Cassinel, Evêque d'Auxerre, du Recteur de l'Université, du Sous-Chantre de Notre-Dame, & de plusieurs autres personnes qui y avoient été invitées. Ce jugement contenoit une défense, sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, & réservée à l'Evêque, de publier, prêcher, ou soutenir en public ou en particulier les 14 Propositions ci-dessus énoncées : même peine contre ceux qui les entendroient

L'Evêque de Paris prend connoissance de l'affaire.

Du Boulai t. 4. p. 630.

Dargentré t. 1. part. 2. p. 64.

droient publier ou soutenir, s'ils n'en découvroient l'Auteur à l'Evêque ou à son Official. Quant à la personne de Jean de Montson, il étoit dit qu'on l'arrêteroit & mettroit en prison si l'on pouvoit, même en implorant le secours du bras séculier. Au reste, dans tout le cours du procès, l'Evêque fit prier plusieurs fois l'Inquisiteur ou son Vice-Gerent de se joindre à la Cause; mais il ne voulut jamais s'en mêler, (c'étoit probablement un Religieux de l'Ordre de S. Dominique.) On observa d'ajouter à la Sentence, *sauf en tout l'honneur & l'autorité du S. Siége Apostolique.*

L'AN 1387. Jean de Montson est condamné.

Du Boulai t. 4. p. 630.

Le même Evêque de Paris fort zélé, à ce qu'il paroît, contre tous les Novateurs, condamna peu de temps après un Italien nommé Thomas, natif de la Pouille, homme fanatique, qui se disoit envoyé du S. Esprit pour confondre toutes les hérésies, & pour faire régner toutes les vertus. Il avoit composé un Livre rempli d'erreurs sur la sainte Vierge, les Sacremens de l'Eglise & la Hiérarchie. Pierre d'Orgemont porta sa Sentence, & livra le Coupable au bras Séculier; mais les Médecins ayant jugé qu'il avoit l'esprit foible, on aima mieux le renfermer comme fou, que de le punir de mort comme Hérétique. On se contenta de brûler son Livre publiquement.

Condamnation d'un Italien fanatique.

Du Boulai t. 4. p. 634. Dargentré t. 1. part. 2. p. 151.

Un autre ennemi de Dieu & de l'Eglise, nommé Lorin, avoit été pris depuis quelques années, apparemment sur les terres de l'Abbaye de S. Denis; car on le tenoit renfermé dans la prison de ce Monastere. L'Evêque de Paris entreprit de lui

Autre Hérétique ennemi des Sacremens surtout de l'Eucharistie.

Hist. anon. de Ch. VI. p. 183.

L'AN 1387. faire ſon procès, & l'affaire étoit aiſée à terminer; car ce miſérable avoit déclamé publiquement & même dans les Egliſes, contre tous les Sacremens, & en particulier contre la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Mais l'Abbé de S. Denis prétendit qu'il étoit en poſſeſſion de connoître du crime d'héréſie. l'Evêque lui diſputa ce droit; le conflit de juriſdiction dura huit ans, & il ne fut terminé qu'en 1389. non par Sentence définitive & ſuivant les Loix, mais parceque le coupable mourut en priſon : heureux en quelque ſorte d'avoir prévenu, par une mort naturelle, la rigueur des ſupplices auſquels il ne pouvoit échaper. Toute la vengeance qu'on tira de lui fut d'enterrer ſon corps en terre profane.

Suite de l'affaire de Jean de Montſon.

Cependant Jean de Montſon, qui étoit demeuré à Paris pendant l'inſtruction de ſon procès, appella de la Sentence de l'Evêque de Paris, & de la Cenſure de l'Univerſité, au Pape Clement VII. Son appel étoit motivé de la doctrine de S. Thomas, qu'il diſoit bleſſée par ce Jugement, & de la dignité ſuprême du S. Siége, qu'il repréſentoit comme le ſeul Tribunal ou devoient reſſortir les queſtions de la Foi, parcequ'elles étoient du nombre des cauſes majeures. En conſéquence de cet acte, il alla lui-même pourſuivre l'affaire à Avignon, & comme ceux qui ont déja perdu leur cauſe traitent toujours leurs premiers Juges, de gens prévenus ou ignorans, le Dominicain ne manqua pas de remplir la Cour Romaine de ſes plaintes, contre l'Evêque de Paris & l'Univerſité.

Dargentré Ibid.

Mais pour rompre le charme que pouvoit former dans les esprits un homme adroit, assez disert, & non contredit, l'Université publia un écrit en datte du 14 de Février 1388. par lequel, après avoir fait un détail de toutes ses démarches, elle conjure tous les Fidéles & sur-tout les Prélats & les autres Ecclésiastiques, de prendre en main la cause de Dieu & de sa très-sainte Mere, de ne se point laisser prévenir par les discours des ennemis de l'Université, & de condamner comme erronés tous les articles qu'elle condamne; à moins, ajoute-t'on, que le S. Siége n'en juge autrement, ce qui n'est pas vraisemblable. A l'égard de la doctrine de S. Thomas dont les Dominicains se paroient, l'Université déclare, comme elle avoit déja fait une infinité de fois, qu'elle n'y a point donné d'atteinte; que toute sa Censure tombe seulement sur ceux qui voudroient prendre dans un mauvais sens les paroles de ce S. Docteur; qu'enfin elle est surprise d'entendre dire dans le public, que sous ce prétexte de venger la doctrine de S. Thomas, les premiers Supérieurs de l'Ordre de S. Dominique ou même l'Ordre entier, entrent dans les intérêts de l'accusé.

L'AN 1388.

Du Boulai t. 4. p. 622.

Du Boulai Ibid.

Le procès de Jean de Montson étoit effectivement une affaire de corps; car cette même année, le Chapitre général des FF. Prêcheurs, attachés à l'obédience du Pape Clement, s'étant tenu à Rhodés le 17 de Mai, on y appella au Pape de la Sentence portée contre le Professeur, & l'on nomma en même temps dix Docteurs en Théologie, pour

Le Chapitre Général des Dominicains soutient Jean de Montson.

Echard t. 1. p. 693.

Dargentré p. 66.

L'AN 1388.

Hist. Anon. p. 164.

lui servir de conseil & de protection. Un Auteur Contemporain pousse bien plus loin l'ardeur des Dominicains pour leur Confrere. Il assure qu'ils avoient destiné à sa défense un Corps de soixante-dix Docteurs, & un fond de quarante mille écus d'or, » à quoi il faut ajouter, dit-il, le grand nom» bre de personnes qui leur étoient affectionnées ; » la considération qu'ils avoient auprès des Princes » dont ils gouvernoient les Consciences ; les char» ges de toute espece qu'ils exerçoient dans la Cour » Pontificale : Préjugés bien forts pour le succès de » leur affaire, si la faveur avoit dû la terminer ».

L'Université envoye quatre de ses Docteurs à Avignon, pour soutenir le procès contre le Dominicain.

Pierre d'Ailli chef de la députation.

Launoy nov. Edit. t. 7 p. 508.

L'Université envoya aussi à Avignon quatre de ses Docteurs, gens choisis & capables de tenir tête à un parti puissant. Le Chef de la députation fut le célébre Pierre d'Ailli, Grand-Maître du Collége de Navarre. Il étoit né à Compiegne d'une famille très-obscure, & qui, en genre de fortune, laissoit tout à faire aux talens. Il s'attacha de bonne heure au Collége de Navarre. En 1375. il y expliquoit le Maître des Sentences. Cinq ans après, il reçut le bonnet de Docteur en Théologie, & dès-lors il parla de finir le Schisme par la célébration d'un Concile général. C'étoit une annonce de ce qu'il devoit entreprendre dans la suite, pour l'union de l'Eglise. On le fit en 1381. Chanoine de Noyon, il fut rappellé en 1384. pour gouverner le Collége de Navarre, sa maison chérie & son berceau. Il étoit alors âgé de trente-quatre ans, & il en avoit trente-huit quand il alla soutenir en Cour de Rome le procès de l'Université. Ses Col-

légues furent Jean de Neuville, Bernardin, Pierre d'Alainville, Religieux de S. Benoît, & Gilles Deschamps (*a*) aussi Docteur, puis Grand-Maître de Navarre, ensuite Aumônier du Roi, Evêque de Coutances, & enfin honoré du Chapeau de Cardinal avec Pierre d'Ailli. Ainsi vit-on ces deux Docteurs parvenir aux mêmes dignités, par le même genre de mérite. La députation de 1388. fut comme la premiere épreuve de leur zéle. Les circonstances du Schisme leur ouvrirent, quelque temps après, une carriere beaucoup plus vaste. Gilles Deschamps y entra presqu'aussi-tôt que Pierre d'Ailli; mais celui-ci y parut avec plus d'éclat. Il eut pour Disciple Jean Gerson, & Gerson fut le maître de Nicolas Clemangis. La suite de cette Histoire fera connoître tous ces hommes si fameux dans l'Eglise Gallicane.

L'AN 1388.

Gerson. nov. Edit. t. 1. Gersoniana p. 39.

Les Députés de l'Université partirent pour Avignon immédiatement après Pâques. Gerson qui n'étoit encore que Bachélier les accompagnoit. On les reçut dans la Cour du Pape avec beaucoup de distinction; les Cardinaux leur procurerent une audiance favorable,& Pierre d'Ailli parla deux fois en plein Consistoire. Son premier discours commence par ces mots de l'Evangile de S. Jean : *Pere Saint*, *conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnez.* Il fait parler la Religion qui adresse ces paroles au Pape, & qui l'exhorte à venger Jesus-Christ & la sainte Vierge, outragés par Jean de

Hist. Anon. p. 145.

Gerson. nov. Edit. t. 1. p. 112.

Pierre Dailli parle deux fois en plein Consistoire.

Dargentré p. 66.

Du Boulai t. 4. p. 623.

Joan. 17.

Son premier discours.

(*a*) M. de Launoy dit que Gilles Deschamps avoit été Disciple de Pierre d'Ailli. Cela n'est pas vraisemblable : ils avoient plûtôt étudié ensemble.

L'AN 1388. Montſon. Toute cette harangue n'eſt que comme l'exorde de la ſeconde, dont voici la ſubſtance.

Prov. 8.
Son ſecond diſcours.
Du Boulai Ibid. p. 627.

Après ce texte des proverbes, *Ma bouche dira la vérité, & mes levres déteſteront l'impie*, l'Orateur fait quatre proteſtations : la premiere, que l'Univerſité & ſes Députés ſoumettent tout ce qu'ils diront ou feront dans l'affaire préſente, au jugement & à la correction du S. Siége » à qui principalement » il appartient de décider ſur la Foi, d'approuver » la vérité Catholique & de rejetter les erreurs ». La ſeconde, qu'ils ne diront rien contre l'honneur de S. Thomas d'Aquin & de ſa doctrine. » Cependant, ajoute-t'il, la ſacrée Faculté croit que ce » n'eſt ni une injure pour ce Saint, ni une témé» rité dans elle, de dire des écrits de S. Thomas, » ce que S. Auguſtin diſoit de ceux de S. Cyprien : » *Je reçois avec des éloges ce que j'y trouve de conforme » à l'Ecriture, & je rejette ſans mépris, ce qui y eſt con» traire.* Ainſi, continuë Pierre d'Ailli, nous reſpec» tons la ſainteté de ce Docteur, & nous ſuivons » ſa doctrine, autant que la foi & la raiſon le per» mettent ». Les deux autres proteſtations ſont, qu'ils ne défendront point la cauſe de l'Univerſité par des injures, ni par des menſonges, comme a fait Jean de Montſon, & que tout ce qu'ils diront & avanceront ſera dit & avancé au nom de l'Univerſité qui les envoye. Pierre d'Ailli paſſe de-là à quatorze articles, qui contiennent la narration de tout ce qui s'étoit fait à Paris, contre le Profeſſeur Dominicain. Il montre que l'Evêque, le Chapitre de Notre-Dame, tout le Clergé, tout le Diocèſe,

tous les Ordres Mendians, hors les Jacobins, ont été d'accord avec l'Université. Il pose après cela un principe très-solide, qui doit servir de regle dans tous les cas où l'erreur se déguise sous l'apparence de la vérité ; c'est qu'une proposition ou assertion, quoiqu'elle ait peut-être un sens vrai, ne laisse pas de pouvoir être légitimement condamnée, à cause d'un autre sens erroné qui est compris dans elle ou dans sa preuve. Il le prouve en disant, qu'une proposition est toujours condamnable, quand il peut s'ensuivre une altération dans la foi ; que l'Eglise condamne souvent des propositions ambiguës qui ont un sens Catholique ; qu'elle condamne même quelquefois des propositions contradictoires, du moins quant aux termes. (Par exemple, ces deux propositions : *Dieu crée le mal*, *Dieu ne crée pas le mal*, qui sont toutes deux condamnées ;) qu'enfin les autorités de S. Augustin & de S. Thomas sont formelles, pour la condamnation des propositions à double sens : & là se termine ce second discours de Pierre d'Ailli.

On voit que tout ceci n'entroit point encore dans le fond du procès. Car il étoit question de trois choses entre l'Université & les Dominicains. La premiere, si le Tribunal qui avoit condamné à Paris la doctrine de Jean de Montson, étoit compétent. La seconde, si le Jugement porté contre cette doctrine étoit légitime en lui-même. La troisiéme, si la doctrine de S. Thomas avoit été tellement approuvée, qu'au cas que celle du Professeur y eut quelque rapport, dès-là toutes les pro-

L'AN 1388. cédures faites à Paris devoient être regardées comme nulles. L'Université entreprit ces trois points dans un long traité, dont Pierre d'Ailli fut encore l'Auteur, & qu'il publia cette même année à Avignon, par l'ordre & au nom de toutes les Facultés. Comme cet écrit est fort méthodique, & qu'il contient des principes très-considérables, nous nous sommes appliqués à le faire connoître.

Pierre d'Ailli compose & publie un long traité, pour la défense de l'Université.

Dargentré Coll. Jud. t. 1. part. 2. p. 75 & seqq.

Analise de ce traité.

Sur le premier article touchant la compétence du Tribunal, où Jean de Montson avoit été condamné, Pierre d'Ailli établit ainsi ses principes : » Il » y a deux maniéres de décider les questions de la » foi, l'une doctrinale & scholastique, l'autre ju» diciaire & d'autorité. Cette derniere est ou su» prême, ou subordonnée. La premiere de ces » deux-ci appartient au S. Siége Apostolique, par» ceque la foi du S. Siége, selon la promesse faite » par Jesus-Christ à S. Pierre, ne manque jamais. » La seconde appartient aux Evêques Catholiques, » parceque les Evêques sont établis de droit divin » pour gouverner l'Eglise, & que la puissance de » connoître & de juger des questions de la foi est » nécessaire, pour le gouvernement de cette Eglise » confiée à leurs soins. Quant au jugement doc» trinal, il appartient aux Docteurs en Théologie, » parceque leur fonction est d'enseigner la sainte » Ecriture, d'en tirer des preuves pour les vérités » Catholiques, & de reprouver les hérésies & les » erreurs. De tout ceci, il faut conclure que l'E» vêque & la Faculté de Théologie de Paris peu» vent condamner les erreurs enseignées dans cette

» Ville ;

L'AN 1388.

» Ville; mais avec cette différence que l'Evêque » les condamnera en définissant comme Juge, & » que la Faculté de Théologie les condamnera en » portant un jugement doctrinal. Cependant, com- » me la Faculte de Théologie est un Corps où il » doit y avoir de la subordination, il faut aussi re- » connoître dans elle une sorte de puissance, pour » juger & condamner les propositions erronées de » ses Docteurs & de ses Bachéliers. Ainsi en a-t'elle » toujours usé dans l'occasion, & cette puissance » fait partie de ses priviléges & de son gouverne- » ment. Les droits de l'Evêque & de la Faculté » établis, il s'ensuit que le Juge supérieur ne doit » pas, sans de très-grandes raisons, recevoir les » appels interjettés du Tribunal de l'Evêque & de » la Faculté, parceque ce seroit rendre leurs Sen- » tences illusoires, & diminuer le zéle qu'ils doi- » vent avoir pour l'extinction des erreurs ».

L'Auteur du traité fait ensuite l'application de tous ces principes à la cause présente. » Jean de » Montson étant membre de la Faculté, & ayant » avancé ses erreurs dans les Ecoles de Paris, l'E- » vêque & la Faculté ont pû le condamner, l'ap- » pel qu'il a interjetté est frivole, & l'Université » requiert que le Pape n'y ait aucun égard ; elle » demande en outre que le Coupable soit renvoyé » à Paris pour y être puni, afin que le scandale soit » réparé dans l'endroit où il a été donné, & que » l'autorité des juges ordinaires ne soit pas exposée » au mépris. » On rapporte ici l'exemple assez ré- cent de Denis Soulechat, Religieux de S. Fran-

L'AN 1388. çois, lequel fut renvoyé à Paris par le S. Pape Urbain V. pour y rétracter ses erreurs en présence de l'Université & de tous les Docteurs en Théologie, & pour y recevoir la pénitence qui lui seroit assignée. Et tels sont les traits principaux de ce premier article, touchant la compétence des Juges qui avoient condamné le Dominicain.

Le second article regarde le Jugement même porté contre les Propositions de ce Religieux, & pour montrer que ce Jugement est légitime, Pierre d'Ailli repete d'abord le principe ci-dessus énoncé, sçavoir, qu'une proposition quoiqu'elle puisse avoir un sens véritable sera néanmoins digne de censure, si elle renferme un autre sens qui soit faux. Ensuite il examine chaque proposition l'une après l'autre, il fait voir en quel sens elle a été condamnée, il prouve par l'Ecriture, les PP. & les raisons Théologiques, la vérité de la Proposition contradictoire, il répond à tous les moyens de défense produits par l'accusé : tout cela dans un ordre & un détail, digne encore aujourd'hui de l'attention des esprits les plus Théologiens.

Pour abréger, nous nous renfermons dans ce qui regarde la Conception immaculée de la sainte Vierge, article le plus contesté & la source de toute la tempête excitée contre les Dominicains. L'Université, par la bouche de Pierre d'Ailli son député, fait remarquer » que Jean de Montson n'a pas été » condamné pour avoir nié la Conception immacu-» lée; mais pour avoir enseigné dans quatre de ses » Propositions, qu'il est expressément contre la

» foi de dire, que la ſainte Vierge a été exemte de » la tache originelle. En quoi ce Religieux a paſſé » évidemment les bornes de la modération : car ſi » les partiſans de la Conception immaculée ſe donnent bien de garde de dire, que le ſentiment opposé eſt contraire à la foi, beaucoup moins le » Profeſſeur Jacobin devoit-il avancer dans ſes » Theſes, que l'opinion favorable à la Conception » immaculée contredit expreſſément la foi. » C'eſt le raiſonnement de l'Auteur du Mémoire, qui y inſiſte comme ſur le point fondamental de la Cenſure faite par l'Evêque, & par la Faculté. » Ce » n'eſt pas, dit-il, un article de foi que la ſainte » Vierge a été exemte du péché originel ; mais » c'eſt une témérité & un ſcandale, c'eſt un manque de reſpect pour les Saints, & pour les Docteurs qui ont tenu la Conception immaculée, de » taxer leur ſentiment d'opinion expreſſément contraire à la foi. C'eſt contredire S. Bernard lui » même, qui reprochoit à l'Egliſe de Lyon de célébrer la Fête de la Conception ; car ce S. Docteur » proteſtoit dans ſa Lettre qu'en cela, comme en » toutes choſes, il ſoumettoit ſes lumieres à l'autorité de l'Egliſe Romaine. » On trouve tout de ſuite la réponſe aux textes de l'Ecriture, qui étendent le peché originel à tous les hommes. On fait voir que cette totalité n'eſt pas tellement abſolue qu'on ne puiſſe en excepter la ſainte Vierge, comme on en excepte néceſſairement Eve, qui n'a point péché en Adam, & comme on excepte la même Bien-heureuſe Vierge de ce texte du Prophete, *tout homme eſt menteur.*

L'AN 1388.

L'AN 1388. Enfin Pierre d'Ailli, toujours au nom de l'Université, ſoutient dans le troiſiéme article du Traité, que la Doctrine de S. Thomas n'eſt pas tellement approuvée qu'elle doive empêcher l'effet de la condamnation portée à Paris, contre le Profeſſeur Dominicain, & il entre ainſi en matiere. » On peut » concevoir que l'Egliſe approuve une Doctrine » en trois manieres différentes. La premiere, com- » me utile, probable, & commune parmi les » Théologiens. La ſeconde, comme vraye dans tou- » tes ſes parties. La troiſiéme, comme exemte de » toute héréſie & de toute erreur. La premiere » convient à la Doctrine de S. Thomas; car elle » eſt célébre parmi les Théologiens, & l'on s'en » ſert utilement pour l'explication des Dogmes. » Les deux autres conviennent ſeulement à l'Ecri- » ture Sainte, & à la croyance commune des Fide- » les, non aux ſentimens d'un ſaint Pere, ou d'un » Docteur particulier comme S. Thomas. » La preuve qu'on en apporte en cet endroit du Traité, » c'eſt que pluſieurs grands Maîtres (*a*) de l'Ecole » trouvent dans S. Thomas quelques Propoſitions, » dont les unes ne leur paroiſſent pas vraies, & les » autres leur ſemblent contradictoires : comme » quand il dit dans un endroit, que le pere & le » fils ſont deux principes de ſpiration, & ailleurs, » qu'ils ne ſont qu'un principe; quand il enſeigne » d'un côté que Dieu peut communiquer à la créa-

(*a*) Il faut remarquer 1°. que Pierre d'Ailli parle ſelon les ſentimens de ces Docteurs oppoſés à S. Thomas, non ſuivant l'opinion de l'Univerſité entiere dont il tenoit la place. 2°. Que les Diſciples de S. Thomas juſtifient leur Maître ſur la plûpart des articles, dont Pierre d'Ailli fait mention. *Voy. M. Dargentré Coll. Jud. t. 1. part. 2. p.* 130.

» ture la puiſſance de créer, & que de l'autre il le » nie; quand il tient, ſur le troiſiéme Livre des Sen» tences, que tous les hommes hors Jeſus-Chriſt, » contractent le péché originel, & qu'en expli» quant le premier Livre, il dit en termes exprès » que la pureté de la ſainte Vierge a été ſi grande, » qu'elle n'a contracté aucun péché ni originel ni » actuel, ſentiment qui feroit une Héréſie dans » les principes de Jean de Montſon; mais, reprend » l'Auteur du Traité, quand il ſe trouveroit dans » S. Thomas quelque Propoſition contraire à la » foi, nous ſommes bien éloignés d'en conclure » que S. Thomas ait été hérétique. Car ce qui fait » l'hérétique, c'eſt l'opiniatreté, & ce ſaint Doc» teur, à l'exemple des autres SS. Peres, s'eſt ſou» mis à la correction de l'Egliſe. Que ſi l'on nous » objecte encore l'approbatiou donnée à la Doctri» ne de S. Thomas & l'autorité de ſa Canonization, » nous répondons qu'il y a des Saints & des Doc» teurs, dont les Ecrits ſont auſſi fameux & auſſi » approuvés que ceux de S. Thomas, dans qui » néanmoins on reconnoît des erreurs, tels ſont » parmi les Saints, un S. Cyprien, un S. Jerôme, » & parmi les Docteurs, le Maître des Sentences, » Gratien, Anſelme (*a*), Hugues de S. Victor & » quelques autres. C'eſt que l'Egliſe, en canoniſant » quelqu'un, ne prétend pas canoniſer ſa Doctrine, » c'eſt qu'en approuvant ſes Ecrits, de la premiere » façon dont nous avons parlé, elle ne garantit » pas tous les points qu'il a enſeignés. »

(*a*) Il n'étoit pas encore Canoniſé.

L'AN 1388. Pierre d'Ailli avoit diſtingué plus haut, deux autres eſpeces d'approbation donnée aux écrits dogmatiques. L'une expreſſe, par la déclaration poſitive de l'Ecriture ſainte ou de l'Egliſe. L'autre tacite, par une ſorte de tolérance ou de permiſſion qu'il y a dans l'Egliſe, de ſe ſervir de certains ouvrages connus. Les Dominicains diſoient que l'approbation donnée à la doctrine de S. Thomas étoit de la premiere eſpece, & ils citoient ſur cela une Bulle du Pape Urbain V. adreſſée à l'Univerſité de Toulouſe. Pierre d'Ailli ne s'inſcrit point en faux contre cette Bulle, il avoue même que la méthode d'approbation expreſſe, peut être employée par l'Egliſe, à l'égard des écrits de tout Docteur Catholique. » Mais enfin, ajoute-t'il, que prétend-» on en conclure ? On ne croira pas apparemment » qu'une Bulle donnée, en faveur de la doctrine de » S. Thomas, l'emporte ſur le Decret du Pape Ge-» laſe, ou la doctrine de S. Cyprien, de S. Jerôme » & de pluſieurs autres Docteurs de l'Egliſe eſt » approuvée. Cependant, malgré ce Decret ſi ſo-» lemnel, on avoue que ces Saints ont erré en quel-» ques points conſidérables. On pourroit donc dire » la même choſe de S. Thomas, nonobſtant la Bulle » qui lui eſt favorable; mais la Faculté de Théo-» logie de Paris ne va pas ſi loin, & pour ſoute-» nir la condamnation qu'elle a faite du Docteur » Dominicain, elle n'a pas beſoin de dire que S. » Thomas a erré dans la foi. Une autre conſidé-» ration ſur ces Bulles d'approbation, c'eſt que ſi » elles s'étendoient à tous les points des ouvrages

L'AN 1388.

» qu'on dit approuvés par ces Bulles, il s'ensui-
» vroit que l'Eglise se contredit elle-même dans
» ses Jugemens. Car comme les FF. Prêcheurs ont
» une Bulle, qui approuve la doctrine de S. Tho-
» mas, les FF. Mineurs prétendent en avoir une
» en faveur d'Alexandre de Halés, qui est opposé
» à S. Thomas en quelques points. Ce seroient
» donc des sentimens contradictoires approuvés
» par l'Eglise, conséquence qu'on ne peut admettre
» sans absurdité ». Voilà à peu près tout le fond de ce traité extrêmement diffus, si l'on en considere les articles & les pages, mais assez court, si l'on sçait estimer la multitude des choses qu'il contient.

La Cour d'Avignon loue Pierre d'Ailli & l'Université.

Hist. Anon. p. 146.

Le Pape Clement & ses Cardinaux admirerent l'éloquence & la doctrine de l'Envoyé de l'Université. Ils louerent la fécondité de cette Ecole, toujours illustrée par le mérite de ses Eleves. Jean de Montson de son côté & ses Confreres mirent tout en œuvre, pour se soutenir contre des adversaires si puissans; mais ils sentirent que le Tribunal ne leur étoit pas plus favorable que celui de l'Evêque de Paris. Le Pape avoit chargé les Cardinaux de Malesec, de Giffon, & de Lautrec d'instruire le procès. Le Cardinal d'Embrun avoit fait défense à l'Accusé de s'absenter de la Cour de Rome, jusqu'à ce que l'affaire fut terminée; la défense étoit de la part du Pape, & sous peine au Professeur Dominicain d'être reconnu coupable dans tous les chefs, dont les procédures faisoient mention. Si nous en croyons l'Auteur anonyme

Vitæ t. 2. p. 996. & seqq.

L'AN 1388. *Ibid.* de l'Histoire de Charles VI. l'affaire fut jugée au fond. Voici ses termes. » Les Cardinaux obligerent Jean de Montson à reconnoître la vérité, » & le Pape lui-même, ayant oui les raisons de part » & d'autre, lui ordonna, sous peine d'être tenu » pour hérétique notoire, de retourner en France » incessamment, & de se soumettre à la correction » de l'Université. Il le promit, & contrefit l'hom» me pénitent; mais ce ne fut que pour cacher le » dessein de sa fuite qu'il exécuta la nuit suivante ». Cet Auteur est exact & Contemporain, ainsi on ne doit pas le recuser aisément dans un fait dont il pouvoit être instruit. Il est vrai cependant qu'il ne nous reste aucun monument juridique de cette Ordonnance du Pape, & de ce renvoi du coupable à l'Université de Paris. On nous a seulement conservé une Sentence des Cardinaux Commissaires, laquelle condamne Jean de Montson par défaut. Elle nous apprend que ce Religieux s'échapa d'Avignon le troisiéme d'Août, & que le Pape ne fut pas plutôt informé de son évasion, qu'il ordonna aux Cardinaux de travailler au procès, même pendant les vacations de ce mois là. Quoiqu'on sçût que l'Accusé n'étoit plus dans la Ville, on ne laissa pas, pour obéir aux ordres du Pape & pour garder les regles de droit, de le chercher & de le citer par des affiches publiques, à comparoître en personne devant Robert de Frete, Docteur ès Loix, Auditeur du Pape, & Subdélégué des Cardinaux dans cette affaire. Après toutes les monitions canoniques, Jean de Montson, qui s'étoit retiré en Arragon

Vitæ t. 2. p. 996. & seqq.

gon ſa patrie, ne comparoiſſant point, on le déclara contumace & excommunié. Quelque tems après, la Sentence déja publiée avec toutes les formalités ordinaires, fut renouvellée avec réaggrave. On y comprit tous ceux qui lui donneroient aſſiſtance ou conſeil, de quelque maniére que ce fut. Les Cardinaux Commiſſaires firent dreſſer le 27 de Janvier 1389. un acte où tout ce détail eſt contenu. Au mois de Mars de l'année ſuivante, l'Official de Paris le publia à la Requête de l'Univerſité, & nous ne trouvons pas que la Cour d'Avignon ſe ſoit mêlée depuis, de cette conteſtation ſi vive, ſi longue, & ſi funeſte aux Dominicains.

L'AN 1388. Jean de Montſon eſt condamné à Avignon, comme Contumace & par défaut.

L'AN 1389.

Ibid. p. 1001.

On ne peut dire en effet combien Paris & les Provinces témoignerent d'animoſité contre cet Ordre parcequ'il étoit oppoſé à l'opinion commune de la Conception Immaculée. On crut la gloire de la ſainte Vierge en danger, on s'arma pour ſa défenſe. Le Clergé, le peuple, les Grands tout prit part à cette eſpece de Guerre-ſainte, tout ſuivit les mouvemens d'un zéle pouſſé peut-être juſqu'à l'impétuoſité; mais qui montre après tout quelle fut la vénération de nos Peres pour la Mere de Dieu. Les FF. Prêcheurs, déchûs tout d'un coup de l'eſtime & de la confiance publique qu'ils avoient auparavant, ſe virent traités en ennemis de l'Etat & de la Religion. On ne ſe contenta pas de leur retrancher les aumônes, de les interdire du miniſtere de la Confeſſion & de la Prédication, on ne leur épargna ni les inſultes, ni les railleries, ni les citations devant les Tribunaux, ni les horreurs de

Les Dominicains ſont maltraitez en France, à l'occaſion des ſentimens de Jean de Montſon.

Vitæ t. 1. *p.* 521.

Hiſt. Anon. p. 165.

Du Boulai t. 4. *p.* 633.

L'AN 1389. la prison. Le Roi soutenoit tout de son nom & de son autorité. L'Evêque d'Auxerre, Ferri Cassinel, étoit un des principaux exécuteurs de ses ordres, & l'Université de Paris paroissoit toujours à la tête des procédures.

Rétractation de Guillaume de Valon, Confesseur du Roi, & Religieux Dominicain.

Une des premieres & des plus considérables, fut la plainte qu'elle porta à la Cour, par la bouche de Pierre d'Ailli, contre Guillaume de Valon, Evêque d'Evreux, & Confesseur du Roi. Il étoit Dominicain, & partisan de Jean de Montson jusqu'à dire publiquement qu'il défendroit sa doctrine jusqu'à la mort; que l'Université avoit condamné des propositions très-vrayes & très-Catholiques, & qu'elle n'entendoit point la doctrine de S. Thomas. Sur les remontrances de Pierre d'Ailli & des autres Docteurs, l'Evêque d'Evreux fut obligé de se retracter en présence du Roi, de toute la Cour, de quelques Evêques & des Députés de l'Université. L'assemblée se tint au Louvre le 17 de Février. L'Evêque pria le Roi à genoux d'écrire au Roi d'Arragon & au Pape, pour faire prendre Jean de Montson & l'envoyer à Paris, afin qu'il fut puni selon qu'il le méritoit. Cette rétractation ne rendit pas à Guillaume de Valon la confiance du Roi, il perdit son emploi de Confesseur, & le Roi, dans le mouvement de son indignation contre les Dominicains, résolut de ne plus prendre ses Confesseurs parmi eux. L'Université continua ses poursuites contre les autres Jacobins, accusés de la même doctrine. Il faut avouer que quelques-uns de ces Religieux avoient parlé de la Conception Im-

Ibid. p. 634.

Hist. Anon p. 165.

maculée, avec une témérité que leurs descendans, quoiqu'opposés peut-être à cette pieuse opinion, n'ont eu garde d'imiter. Deux Docteurs du Couvent de S. Jacques, nommés Jean Thomas & Jean Adam, avoient prêché dans Paris que c'étoit un péché mortel & une hérésie de dire, que la Vierge Marie a été exemte de la tache originelle, & qu'on ne devoit point célébrer la Fête de la Conception. Trois autres Religieux de la même maison, sçavoir, Geoffroy de S. Martin, Pierre de Chaussaye & Jean Nicolaï avoient exalté la doctrine de Jean de Montson, invectivé contre ses juges, blâmé les rétractations qu'on exigeoit de leurs Confreres. Enfin le Prieur des Jacobins de Nevers, appellé Adam de Soissons, avoit dit que si la sainte Vierge fut décédée avant la mort de son Fils N. S. J. C. elle seroit descenduë en Enfer, parcequ'elle avoit été conçuë dans le péché originel.

L'AN 1389.

Autres rétractations.

Dargentré Coll. Iud. part. 2. p. 132. & seqq.

Du Boulaï p. 639.

L'Université, piquée de tous ces discours, informa contre ces six Religieux. Elle les obligea à révoquer tout ce qu'ils avoient dit ou écrit en cette matiére, & cela se fit à divers jours, en cérémonie, & en présence de toutes les Facultés. Ces rétractations furent aussi proclamées dans le Parvis de Notre-Dame, devant le Portail de S. Germain l'Auxerrois, dans le Cloître de S. Honoré, dans le Cimetiere des SS. Innocens, & ailleurs. Les coupables protestoient qu'ils se rétractoient de plein gré, & ils s'exprimoient en termes qui marquoient beaucoup de repentir.

Dargentré 2. part. p. 139. & seqq.

On traita de même à Rouen deux Dominicains,

Dargentré p. 137.

L'AN 1389. Richard Marie & Raoul Morel, dont les discours avoient scandalisé toute la Ville. Le premier surtout s'étoit servi, en parlant de la Conception de la sainte Vierge, d'expressions très-grossieres & très-indécentes. Malheureusement pour ces indiscrets Prédicateurs, le Roi Charles VI. & le Cardinal Pierre de Thury, Légat du Pape, se trouverent à Rouen au commencement du Carême de cette année 1389. L'occasion étoit favorable pour les Défenseurs de la Conception Immaculée, Hugues de la Renoise, Doyen de l'Eglise Métropolitaine, la saisit. Il prêcha devant la Cour, & son Sermon étoit une invective contre les Jacobins, qu'il accusoit d'enseigner des erreurs depuis un siécle. Apparemment qu'il n'épargna pas les deux Religieux dont le public avoit fait des plaintes. L'Orateur fut persuasif; à la fin du Sermon on alla arrêter Richard Marie & Raoul Morel dans leur Couvent. Ils furent conduits de-là dans les prisons de l'Archevêque. Le Légat de son côté établit un Commissaire pour instruire leur procès : c'étoit un Curé du Diocèse, nommé Matthieu Anquetil. Une Chronique manuscrite, dont nous venons de citer déja quelques traits, dit que les deux Jacobins furent d'abord excommuniés dans la Cathédrale, le quatriéme Dimanche de Carême; que pendant les trois jours des Rogations on les conduisit aux Eglises, où les Processions avoient coutume de se rendre; que là, montés sur une espece de petit Théâtre portatif, ils furent obligés de lire devant tout le monde un long écrit contenant toutes

Vitæ t. 1, p. 1373.

Dargentré p. 137.

Vitæ Ibid.

leurs erreurs; qu'ils renouvellerent cette humiliante scéne au Synode de la Pentecôte, en présence de tous les Ecclésiastiques du Diocèse, & qu'enfin tout le peuple de la Ville les accabla de reproches & d'injures. Le procès-verbal du Commissaire Anquetil est plus moderé dans sa narration. Il n'y est parlé que de F. Richard Marie, apparemment le plus coupable ou le plus chargé par les informations. Il y est dit » que ce Religieux a reconnu tous » les articles de sa mauvaise doctrine ; qu'il s'est » soumis à la pénitence qu'on voudroit lui impo- » ser, & qu'il a promis de révoquer ses erreurs » toutes & quantesfois qu'on le jugeroit à propos». Sur cela le Commissaire Apostolique le reçoit en grace, & le condamne seulement aux frais du procès. L'acte est du 10 de Mai 1389.

L'AN 1389.

Dargentré Ibid.

Les rétractations faites par les Jacobins de Paris ne les réconcilierent pas avec l'Université. Il fut statué, de l'avis de toutes les Facultés, que désormais on n'admettroit personne aux dégrés, qu'il n'eut juré de tenir comme légitime la condamnation de Jean de Montson & de ses sentimens. Les Bachéliers Dominicains refuserent de prêter ce serment, disant qu'ils n'en avoient pas la permission de leurs Supérieurs. En conséquence, les Religieux de cet Ordre furent déclarés déchûs des dégrés & exclus des Ecoles : punition affligeante pour des hommes de Lettres, qui jusqu'alors avoient paru avec éclat dans l'Université. On les traita un peu plus favorablement dans le public. Ils commencerent à célébrer la Fête de la Conception ; ils

Les Dominicains sont exclus de l'Université de Paris.

Gerson t. 1. Edit. nov. p. 1

L'AN 1389. s'abstinrent de tous discours indiscrets; ils se garderent sur-tout d'assurer, comme ils avoient fait auparavant, que la croyance commune étoit contraire à la foi ou erronée. Cette conduite modérée répara en quelque sorte le scandale passé, on parut même l'avoir oublié, & on ne les inquiéta plus. Mais l'Université continua de les regarder comme des étrangers par rapport à elle, & la séparation dura quatorze ans. Nous parlerons ailleurs de la réconciliation qui se fit, aux instances du Roi & de ses oncles les Ducs de Bourgogne & de Bourbon. Pour finir ce qui regarde Jean de Montson, l'Auteur principal de tous les troubles; avant que de passer en Arragon, il s'arrêta quelque temps à Aix en Provence, & il y composa un ouvrage en faveur du Pape Urbain VI. contre Clement. Il y renonçoit à l'obédience de celui-ci, pour embrasser celle du premier: vengeance ordinaire dans les guerres civiles, soit de politique, soit de Religion. Un mécontentement fait trouver des raisons, pour passer dans le parti qu'on avoit crû d'abord le moins raisonnable. Urbain étoit probablement aussi opposé que son Compétiteur aux façons de penser du Professeur Dominicain, touchant la Conception de la sainte Vierge; mais un transfuge, Auteur d'un Libelle contre Clement, ne pouvoit manquer de protection dans l'obédience opposée.

Vitæ t. 1. p. 522.

Dargentré p. 150.

Jean de Montson quitte l'obédience de Clement.

Rain. 1389. n. 15 & seqq.

Montson, bien-tôt après, se rendit à Rome: Urbain résidoit à lors dans cette Capitale. Il étoit allé, deux ans auparavant, de Luques à Perouse, il y avoit rassemblé des troupes pour la conquête de

Vitæ t. 1. p. 1375.

Naples, dont il se flattoit toujours; mais dans le temps qu'il se mettoit en marche, le Mulet qu'il montoit tomba. La chûte fut violente, le Pape, dangereusement blessé, ne pût continuer sa route, on fut obligé de le porter à Tivoli. Les Romains vinrent l'y trouver pour le prier de revenir à Rome, il résista long-temps, parceque c'étoit rompre toutes les mesures qu'il avoit prises contre Naples. Enfin soit maladie, soit impossibilité de fournir au payement de ses troupes, il rentra dans la Ville au mois d'Octobre 1388. On peut dire que tout le temps qu'il y passa jusqu'à sa mort, fut la situation de sa vie la plus tranquille. Il s'y occupa, plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors, des fonctions de sa dignité. On en a des preuves dans les trois institutions, dont il fut l'auteur cette même année, sçavoir, la réduction du Jubilé à trente-trois ans au lieu de cinquante; l'établissement de la Fête de la Visitation de la sainte Vierge, & l'ordonnance qui enjoint la célébration de la Fête du S. Sacrement, même dans les lieux interdits.

L'AN 1389.

Niem. l. 1. c. 69.

Rain. 1388. n. 8.

Rain. 1389. n. 1. 2. & seqq.

Niem. l. 1. c. 69.

La veille de l'Assomption 1389. Urbain tomba malade, on crût qu'il avoit été empoisonné, comme si son âge de soixante-douze ans, les agitations de sa vie, & l'impression qui lui étoit restée de sa chûte, n'avoient pas été des causes de maladie assez naturelles. La force de son tempéramment le soutint encore pendant deux mois, & il ne mourut que le 15 d'Octobre. On le regreta peu, parcequ'il n'eut en aucun temps le talent de se faire aimer; qualité toujours précieuse, mais nécessaire

Mort du Pape Urbain VI.

L'AN 1389

& indiſpenſable dans les circonſtances où Urbain fut appellé au gouvernement de l'Egliſe. L'eſprit de douceur, d'inſinuation, de politique même & de ſoupleſſe, devoit entrer alors dans le caractere d'un bon Pape. Urbain VI. eut malheureuſement des diſpoſitions toutes contraires. Les traits trop fréquens en ſont repandus dans cette Hiſtoire ; c'eſt en partie ce qui cauſa les malheurs de la Chrétienté. A la mort de ce Pape, on eſpéra de plus beaux jours ; mais onze années de Schiſme n'étoient encore que les premieres goutes du Calice d'amertume, que le Seigneur vouloit verſer ſur ſon peuple.

Fin du Livre quarante-uniéme.





HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE XLII.

L'AN 1380.

Le Pape Clement attire le Roi à Avignon.



ES avantages que Clement VII. remportoit de temps en temps ſur ſon Compétiteur, étoient toujours l'effet de ſes liaiſons avec la Cour de France. Charles VI. regnoit avec gloire. Il étoit jeune, brave, magnifique, aimé de ſes peuples, redouté des Etrangers. Il avoit d'ailleurs un attachement ſincere pour l'obédience d'Avignon, la ſeule que l'exemple du feu Roi ſon pere, & le ſentiment de

L'AN 1389.

l'Eglise Gallicane, lui représentoient comme légitime. Clement sentoit mieux que personne, combien la faveur de ce grand Roi soutenoit sa fortune. Il crut en tirer plus d'avantage, s'il l'engageoit à venir en personne, rendre son obéissance filiale au S. Siége. Ce devoit être en effet un spectacle bien flateur pour ce Pape, traité de Schismatique en Allemagne & en Italie, de voir à ses pieds le fils aîné de l'Eglise, accompagné des Princes de sa Maison, & suivi d'une Cour nombreuse. L'éclat d'une telle action ne pouvoit manquer de se répandre dans toutes les contrées de l'Europe, & le Pontife s'en promettoit d'heureuses impressions, pour l'accroissement de son autorité. Il demanda donc cette grace au Roi, lui faisant entendre que leur entrevue étoit importante pour le bien de la Religion. Le Roi y consentit d'autant plus volontiers, qu'il avoit déja résolu le voyage de Languedoc, pour remédier aux désordres que les exactions du Duc de Berry, Gouverneur de cette Province, y avoient causés.

Hist. Anon. de Ch. VI. p. 175.

L'Archevêque de Narbonne assemble le Concile de sa Province à S. Tiberi.

Le voyage de la Cour étant arrêté & annoncé, l'Archevêque de Narbonne voulut faire régler dans son Concile Provincial, la maniere dont on recevroit le Roi & les Princes, à leur passage. Il convoqua l'Assemblée pour le 26 de Juillet : elle se tint à S. Tiberi, Diocese d'Agde ; mais il ne s'y trouva aucun Evêque ni Abbé en personne, ce qui est une singularité, peut-être sans exemple. Ce Concile tout composé de Prêtres députés de leurs Prélats, étoit présidé par Jean Picorlati,

Marten. Anecdot. t. 4. p. 341 & seqq.

Vicaire Général de Narbonne. On y dressa quelques articles ou Réglemens convenables aux circonstances, & à l'Etat de la Province. L'AN 1369.

Le premier regarde la reception du Roi. On y marque que les Evêques qui se trouveront sur les lieux, & en leur absence les chefs des Chapitres ou des autres Eglises, iront au devant de ce Prince à la tête de leur Clergé.

Dans le second article, il est dit que la Province Ecclesiastique de Narbonne ne fera point de présent au Roi en commun; mais que les Prélats ou les Eglises des lieux par où il passera, lui présenteront en provisions & en denrées, ce qu'ils jugeront à propos.

Le troisiéme article décide que l'Evêque de S. Pons, ou à son défaut l'Abbé de Villemagne, sera député au Pape pour le supplier de ne plus mettre d'impôts sur les Ecclésiastiques de la Province, & pour lui porter un Mémoire des vexations qu'éprouvoit le Clergé de cette Province, de la part des Juges Royaux. Ce Mémoire est joint aux réglemens du Concile; il contient vingt-quatre griefs, qui concernent tous la Jurisdiction Ecclésiastique & l'immunité des Clercs. On espéroit que le Pape prendroit sur cela des mesures avec le Roi, pendant le séjour de ce Prince à Avignon.

Le quatriéme article parle de racheter, moyennant une somme que demandoit le Vicomte de Narbonne, certains priviléges que les Rois, Louis (*a*)

(*a*) Nous mettons ces deux Rois avec quelque doute. Les actes du Concile disent simplement Louis & Philippe.

L'AN 1389. Hutin & Philippe de Valois, avoient accordez aux Eglises de cette Province.

Les autres Ordonnances remarquables sont celles où il est dit, qu'on fera une levée de mille francs sur les Diocèses, pour la poursuite des affaires communes de la Province ; qu'il y aura à Narbonne un Receveur Général, auquel ressortiront les Receveurs particuliers des Diocèses ; que ce Receveur sera tenu d'assister aux Conciles Provinciaux, & d'y rendre compte de son administration ; qu'on entretiendra aussi à Paris un Avocat & un Procureur, pour prendre soin des affaires de la Province Ecclesiastique de Narbonne. Il est aisé de remarquer dans ces Réglemens, quelque chose de ce qui se pratique aujourd'hui dans le Clergé de France, par rapport à la recette & à l'employ des deniers, qui se levent en forme de subsides.

Fêtes à la Cour.

Fil. Anon. p. 167.

Avant le départ du Roi, il y eut à la Cour des Fêtes dont nous parlons ici, parceque la Religion en faisoit le fond & l'essentiel. La premiere fut la Cérémonie que le Roi fit à S. Denis, pour armer Chevaliers le jeune Roi de Sicile, & son frere Charles d'Anjou. On y avoit appellé toute la haute Noblesse du Royaume : l'invitation s'étendit même jusqu'au pays étrangers. Le concours fut prodigieux, le faste & la dépense sans bornes. Les nouveaux Chevaliers observerent à leur réception toutes les anciennes loix de la Chevalerie ; ils firent la veille (a) d'armes devant l'Autel des SS.

Les Princes de la Maison d'Anjou faits Chevaliers à S. Denis.

(a) On appelloit ainsi la nuit qu'on passoit en armes, avant que d'être fait Chevalier.

Martyrs. Le lendemain, qui étoit un Dimanche, second jour de Mai, Ferri Cassinel Evêque d'Auxerre célébra la Messe en présence de toute la Cour. La Messe finie, le Roi ceignit l'Epée aux jeunes Princes, l'Evêque leur donna la Bénédiction, & l'Assemblée se retira pour prendre part à des réjouissances, qui dégénérerent en débauche, abus trop ordinaires de ces sortes de Fêtes, consacrées d'abord par les exercices de la Religion, & corrompues ensuite par l'esprit de galanterie. L'AN 1389.

Le Roi fait un Service solemnel au Connétable Bertrand du Guesclin.

Cette action éclatante fut suivie d'une pompe funébre. Le Roi voyant tous les Seigneurs de son Royaume rassemblés à S. Denis, voulut profiter de cette heureuse rencontre, pour leur montrer que le silence du tombeau, & le nombre des années, ne pouvoient lui faire oublier le mérite d'un grand homme. Il y avoit neuf ans que le Connêtable Du Guesclin étoit mort, & que ses cendres reposoient aux pieds de Charles V. Le Roi songea à lui faire un Service solemnel, en présence de toute cette Noblesse. La Cérémonie eut un air lugubre & martial tout ensemble. L'Evêque d'Auxerre célébra encore la Messe ; à l'Offertoire il alla, avec le Roi, à la porte du Chœur ; on y vit paroître quatre Chevaliers, armés de toutes piéces & montés sur quatre grands chevaux de Bataille. Ils répréséntoient le Connêtable, & ils portoient tous quelques unes des armes dont il s'étoit servi. Après eux, venoient quatre autres Chevaliers, montés de même, & présentant les Bannieres de l'illustre défunt. Ensuite arriverent, pour l'offrande, le

Ibid. p. 171.

L'AN 1389.

Connêtable de Cliſſon, les Marechaux de Sancerre & de Blainville ; le Duc de Touraine, frere du Roi ; le Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne ; le Prince de Navarre, le Prince de Bar & huit autres des plus grands Seigneurs de la Cour, ayant tous en main quelque piece d'honneur qui caracteriſoit la dignité de Connêtable, & qu'ils dépoſerent devant l'Autel. L'offrande achevée, l'Evêque monta en Chaire, & fit l'Oraiſon funébre, la premiere, dit-on, qui ait été prononcée en France pour un particulier. Il la commença par ce texte de l'Ecriture, *Son nom a volé juſqu'aux extrémités de la terre*. Il y rappella les principales actions du Héros, & il finit en montrant, que pour mériter la réputation du brave Chevalier Bertrand Du Gueſclin, il falloit, comme lui, joindre l'honneur & la vertu, à la valeur & à l'expérience. Après le Sermon, le Prélat acheva la Meſſe, & tout ſe termina par des aumônes abondantes, qu'on diſtribua aux Pauvres.

1. Mach. 3. 9.
Hiſt. de S. Denis p. 304.

Jean Juv. p. 74.

La Reine Iſabelle eſt Couronnée à la Sainte Chapelle de Paris.

Froiſſart vol. 4. c. 2.
Jean Juv. p. 72
Hiſt. Anon. p. 175.
Cérémon. François t. 2. p. 649.

Une Fête plus intéreſſante pour la Cour & pour Paris, fut le Couronnement de la Reine Iſabelle de Baviere. L'Archevêque de Rouen, Guillaume (*a*) de Vienne aſſiſté de deux Evêques, fit la cérémonie dans la Sainte Chapelle. La veille, qui étoit un Dimanche 22 d'Août, la Reine étoit entrée à Paris, avec un appareil que tous les Hiſtoriens repreſentent comme le plus magnifique en ce genre, qu'on eût jamais vû en France. Les Pa-

(*a*) Non *Jean de Vienne* (comme dit l'Hiſtoire Anonime de Charles VI.) on a ſon teſtament, piece authentique, où il eſt appelé *Guillaume*.

risiens y employerent tout ce qu'il y avoit d'habileté dans les Ouvriers, & de délicatesse dans les mœurs de ce temps là. On avoit dressé aux portes de la Ville & dans les rues, des Théatres fort décorés, où l'on representoit des Histoires de l'Ancien Testament. C'étoit le goût du siécle ; nous le trouvons aujourd'hui Gotique & ridicule, mais les bonnes mœurs ne souffroient point de ces sortes de spectacles, & il ne laissoit pas après tout d'y entrer beaucoup de magnificence & d'industrie.

Le Roi emprunte de grosses sommes du Clergé. Hist. Anon. p. 173.

Toutes ces fêtes qui se succéderent les unes aux autres, & plus encore les libéralités excessives du Roi, avoient épuisé ses finances. Il vouloit faire le voyage d'Avignon en grand Prince, & il n'étoit pas en état d'en soutenir la dépense. Pour y subvenir, il eut recours au Clergé. Les sommes qu'il en tira, sous le nom spécieux d'un emprunt, furent très-considérables. Elles incommoderent tellement les Eglises, qu'en plusieurs endroits l'argenterie & les ornemens furent mis en gage, pour satisfaire la Cour.

Le Roi part pour Avignon.

Hist. de Languedoc. T. 4. p. 393.

Le Roi se mit en marche le second jour de Septembre, avec le Duc de Touraine son frere, le Duc de Bourbon son oncle, & une garde de quatre (*a*) cens hommes d'armes, ce qui faisoit plus de quinze cens personnes. On n'arriva à Avignon que le 30 d'Octobre, parce que le Roi séjournoit dans les principales Villes, pour y prendre connoissance des affaires. Le Pape avoit envoyé au-devant de lui, douze Cardinaux & la plûpart des autres Pré-

(*a*) Chaque hommes d'Armes menoit au moins trois Cavaliers avec lui.

L'AN 1389.

Jean Juv. p. 76.

lats de ſa Cour. Le Roi à ſon tour rendit à Clement les reſpects les plus profonds. En l'abordant, il mit un genou en terre, il lui baiſa le pied, la main & la bouche, & il s'aſſit à côté de lui ſur un ſiége un peu plus bas que le ſien. Le jour (a) de la Touſſaints, qui étoit un Lundi, le Pape couronna Roi de Sicile, le jeune Louis II. Duc d'Anjou. Toute la Cour de France aſſiſta à cette fête, dont l'appareil fut auguſte, & toutes les ſituations bien ordonnées. A la Meſſe ſolemnelle, le Roi Charles VI. donna à laver au Pape. Après les onctions, les prieres, les offrandes, & toutes les cérémonies, le nouveau Roi communia ſous les deux eſpeces : pratique empruntée du Sacre de nos Rois. La fête fut terminée par un feſtin ſplendide, où le Pape mangea ſeul à ſa table, & les deux Rois à une autre table, auſſi ſeuls & ſervis par les grands Officiers de leurs Cours.

Couronnement de Louis II Roi de Sicile.

Vitæ t. 1. p. 523. & 1377.

Godefroi Annot. ſur l'Hiſt. de Jean Juv. des Urſins pp. 570. 571.

Le Pape accorde pluſieurs graces au Roi.

Le troiſiéme jour de Novembre, le Pape en conſidération du Roi & à ſa priere, fit Cardinal Jean de Talaru, Archevêque de Lyon, ſucceſſeur du Prince Charles d'Alençon dans ce grand Siége. Il étoit d'une famille diſtinguée dans le Lyonnois, *homme de doctrine, de probité, & de zéle pour les droits de ſon Egliſe*, c'eſt ainſi que s'expriment les Auteurs du temps. Cette promotion ne fut pas la ſeule grace que le Roi Charles VI. reçut du Pape. Clement lui laiſſa quatre Evêchés, & ſept cens cinquante Bénéfices à ſa nomination, en faveur des

Vitæ. t. 1 p. 523.

Annal. de S. Victor citées par Duchesne t. 1. p. 705.

Hiſt. Anon. p. 178.

(a) L'Hiſtoire Anonyme & le P. Daniel placent le Couronnement du Roi de Sicile, le lendemain de l'arrivée de Charles VI. c'eſt une mépriſe

pauvres

pauvres Clercs de son Royaume, & avec la clause que cette grace expectative l'emporteroit sur les autres accordées auparavant par le Pape. L'Archevêché de Reims étoit encore un objet flatteur pour le Roi, il se trouvoit vacant par la mort de Richard Picque, le Roi le demanda au Pape & l'obtint pour Ferri Cassinel, Evêque d'Auxerre, Prélat qui méritoit la faveur du Monarque, par beaucoup de mérite, & par un attachement sincere à son service. Il ne jouit pas long-temps de cette dignité; le Roi l'ayant laissé en Languedoc, pour avoir soin des affaires de cette Province, il fut empoisonné, & il mourut le 26 de Mai suivant, sans avoir jamais vû sa nouvelle Eglise. On accusa de sa mort les ennemis de la Conception Immaculée, dont il avoit été le Défenseur le plus ardent; mais une accusation de cette espece devroit être prouvée.

L'AN 1389.

Froissart. vol. 4. c. 4.

Marlot. t. 2. p. 634.

Hist. Anon. p. 178.

Pendant le peu de séjour que le Roi fit à Avignon, Pierre d'Ailli harangua le Pape en plein Consistoire & en présence du Roi, pour demander que le B. Pierre de Luxembourg fut mis solemnellement au nombre des Saints. D'Ailli, que nous avons vû, au commencement de cette année, de retour à Paris & occupé à poursuivre les Partisans de Jean de Montson, avoit été fait depuis peu Chancelier de l'Université, & il étoit retourné ensuite auprès du Pape Clement, pour presser la Canonisation du B. Pierre. Avant l'arrivée du Roi dans cette Cour, il avoit déja fait sur cela un discours devant le Pape & les Cardinaux. Son texte

Pierre d'Ailli harangue le Pape, pour obtenir la Canonization du B. Pierre de Luxembourg.

Du Boulai t. 4. p. 663.

Ibid. p. 651.

L'AN 1389. étoit ce paſſage de S. Jean : *Il eſt temps, mon Pere ; glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie à ſon tour.* Et l'application de ces mots à l'affaire préſente, ſaiſoit tout le fonds de la harangue. » Trois » ſortes d'autorités, diſoit-il, doivent vous engager, très-S. Pere, à glorifier votre Fils, le B. Pierre » de Luxembourg. La premiere eſt celle de ce » S. Cardinal lui-même ; placé dans la gloire il ſe » préſente à vous, non pour recevoir une augmen- » tation de béatitude eſſentielle, mais pour être pro- » poſé aux Fidéles, comme un protecteur puiſſant » & un modéle parfait de toutes les vertus. La ſe- » conde autorité eſt celle du Roi Très-Chrétien, » qui mérite par toutes ſes grandes qualités, ſur- » tout par ſon reſpect pour la Religion, & par ſon » zéle à éteindre le Schiſme, que vous répondiez » à l'empreſſement qu'il a de voir le B. Pierre, » ſon proche parent, honoré d'un culte public. La » troiſiéme eſt la voix de l'Univerſité de Paris, cette » Ecole ſi féconde en généreux défenſeurs de la Foi » Orthodoxe. Elle a élevé dans ſon ſein, elle a nour- » ri de ſa doctrine, le ſaint jeune homme à la gloire » de qui elle s'intéreſſe aujourd'hui ; & ce que l'U- » niverſité vous demande, Très-S. Pere, l'Egliſe » de Paris & toute l'Egliſe Gallicane vous conjure » de l'accorder ». L'Orateur entre de-là dans les motifs de la Canoniſation, qui ſont la multitude des miracles, la certitude de ces prodiges, vérifiée par les dépoſitions de toutes ſortes de témoins, dont quelques-uns ſont des Prélats & des Cardinaux, enfin l'excellence des vertus du B. Pierre,

Joan. 17.

Ibid. p. 652.

P. 653.

P. 654.

Ibid p. 655.

P. 656.

ſa foi, ſa modeſtie, ſon innocence, ſon humilité, ſa pénitence. Il conclut en réfutant les raiſons qu'on apportoit pour différer cette Canoniſation, & les objections qu'on propoſoit contre les miracles. L'AN 1389.

Dans le ſecond diſcours, Pierre d'Ailli s'éleve davantage, à cauſe de la préſence du Roi, dont il fait l'éloge avec aſſez de délicateſſe pour le temps: car l'éloquence étoit alors auſſi peu cultivée pour le panégyrique, que pour les autres genres de l'Art oratoire. Le Docteur reprend ſon texte : *Mon Pere, glorifiez votre Fils*, & après avoir répété tout ce qu'il avoit dit la premiere fois, il y ajoute un morceau ſur la naiſſance illuſtre de Pierre de Luxembourg, » Avantage, dit-il, dont je ne parlerois pas, s'il n'étoit admirable de voir tant » d'humilité avec tant de grandeur, & une innocence de mœurs ſi parfaite, dans une condition » ſi expoſée à la licence ». Il rappelle enſuite les miracles du S. Cardinal; matiére qu'il avoit déja traitée fort au long, & qu'il détaille ici juſqu'aux circonſtances. Ce que nous y remarquons de particulier, ce ſont des principes aſſez précis ſur les miracles en général. » Le miracle, dit-il, eſt un » évenement au-deſſus de la nature. On a des regles » pour diſtinguer les faux miracles des véritables » merveilles de Dieu. Dans les faux miracles, illuſion ſouvent & preſtiges, preſque toujours » opérations inutiles, ou même nuiſibles; point » d'invocation du vrai Dieu; point d'autre fin que » de détruire la vérité, & d'établir l'erreur. Les

Ibid. p. 663.

p. 664.

p. 667.

L'AN 1389.

» vrais miracles ont des caracteres tout opposés; » & il n'en est aucun, ajoute-t'il, qui n'éclate dans » les prodiges du Saint, pour qui nous demandons » les honneurs de la Canonisation ». Ces discours du Chancelier, Pierre d'Ailli, étoient soutenus de Lettres très-pressantes, que l'Université avoit écrites au Pape, & à tous les Prélats de la Cour Romaine. Nous avons déja dit quel fut le succès de ces sollicitations : le Pape Clement, occupé d'autres affaires, ne décida rien; mais dans la suite l'Eglise a autorisé le culte public, que les peuples se sont empressés de rendre au B. Pierre de Luxembourg.

Le Roi part d'Avignon.

La Cour de France partit d'Avignon le 3 de Novembre, chargée de tout ce que le Pape avoit pû lui donner de présens, de priviléges & de graces spirituelles. On entra en Languedoc, où le Roi gagna l'affection des peuples, par ses qualités également nobles & aimables. Etant à Toulouse, il établit une espece d'Ordre de Chevalerie ou d'Ordre Militaire, qui n'a pas subsisté, & dont les Historiens parlent fort peu : en voici l'occasion. Le Roi alla un jour chasser, avec les Seigneurs de sa Cour, dans une forêt voisine. La nuit le surprit au plus fort du bois, il perdit entierement sa route : plein de frayeur à la vuë du péril qu'il couroit dans ce lieu solitaire & parmi les bêtes féroces, il se ressouvint qu'il y avoit dans l'Eglise des Carmes de Toulouse une Chapelle très-célébre, sous le nom de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Ce titre & la situation où il se trouvoit, lui inspirerent de faire

Il établit à Toulouse un Ordre de Chevalerie, appellé de la Ceinture de bonne Espérance.

La Faille ann. de Toulouse t. 1. p. 143
Ménêtrier Hist. de Lyon p. 508.
Hist. de Languedoc. T. 4. p. 396.

voeu d'offrir, s'il échapoit du danger présent, le prix de son Cheval, dans cette Chapelle dédiée à la sainte Vierge. Les prieres du jeune Roi furent exaucées, la nuit devint moins obscure, on trouva des routes, on sortit du bois. Le lendemain Charles exécuta sa promesse; il alla aux Carmes avec son frere le Duc de Touraine, le Duc de Bourbon son oncle, le Prince de Navarre, le Comte d'Artois, Henry de Bar, Olivier de Clisson, & Enguerard de Couci. Tous ensemble ils se présenterent devant l'Autel de la sainte Vierge. Le Roi fit son Offrande, & il institua en même temps une Chevalerie, appellée l'Ordre de la Ceinture de Bonne-Espérance : peut-être ce mot tracé sur une Ceinture ou Cordon, étoit-il la marque & le distinctif de ce nouvel Ordre Militaire. Les Carmes de Toulouse, chez qui l'établissement s'étoit fait, eurent part aux bienfaits du Roi & des nouveaux Chevaliers de sa suite. Ils s'engagerent à célébrer tous les jours pour eux une Messe, dans la Chapelle de Notre-Dame de Bonne-Espérance. On a encore l'acte de cet engagement, & l'on voit dans le Cloître de ces Religieux une ancienne peinture, où le Roi Charles VI. est représenté à Cheval, accomplissant son voeu avec les Seigneurs que nous avons nommés. Ce sont les seuls monumens qui restent de cette institution faite aussi, à ce qu'on croit, sur le modéle d'un Ordre de l'Espérance, que le Duc de Bourbon avoit établi vingt ans auparavant. L'AN 1389.

Les affaires du Roi étant terminées en Langue-

L'AN 1390.
Hist. de Langued. t. 4. p 397.
Froissart. vol. 4. c. 10.
Le Roi apprend la mort du Pape Urbain VI.

doc, il repassa par Avignon au mois de Janvier 1390. & il se rendit à Paris sur la fin de Février. Si nous en croyons Froissart, ce ne fut qu'à son retour dans cette Capitale, qu'il apprit la mort du Pape Urbain VI. quoique selon le même Auteur on en eut reçu la nouvelle à Avignon au bout de dix jours, c'est-à-dire, le 25 d'Octobre 1389. ce qui ne peut se concilier avec la visite que le Roi rendit au Pape le 30 du même mois. Car si la Cour d'Avignon avoit sçû la mort d'Urbain, cinq jours avant l'arrivée du Roi en cette Ville, il n'y a pas de doute que le Pape ne se fut fait un plaisir singulier de l'annoncer à ce Prince, & à tous les Seigneurs qui l'accompagnoient. Il y a donc de l'erreur pour les temps & les dattes dans la narration de l'Historien : ce que nous allons dire d'après lui est peut-être plus exact.

Le Pape Clement écrit au Roi sur la mort d'Urbain.
Froissart. Ibid.

Quand on sçut à Avignon qu'il n'y avoit plus de Pape dans Rome, il se tint de grandes conférences au Palais. Le Pape Clement se flatta de voir finir le Schisme, par la réunion des Cardinaux de Rome à son parti. Plein des plus apréables idées il fit part de l'évenement au Roi Charles VI. & il le pria d'écrire aux Princes de l'obédience d'Urbain, pour les engager à procurer la paix de l'Eglise. Il y avoit des Lettres & des prieres semblables pour le Duc de Bourgogne, le Duc de Touraine, le Conseil du Roi, enfin pour l'Université, qui se trouvoit alors toujours de pair avec ce qu'il y avoit de grand en France. Le Roi, charmé de cette nouvelle, en parla au Duc de Bour-

Le Roi consulte sur cela le Duc de Bourgogne son oncle.

gogne son oncle. » J'avois dessein, lui dit-il, d'al- L'AN 1390.
» ler à Rome avec une armée pour détruire les
» Schismatiques ; mais ce projet ne peut avoir lieu
aujourd'hui. Car on m'apprend que l'Anti-Pape
» est mort, & que selon toutes les apparences les
» Cardinaux de Rome se rangeront sous l'obéis-
» sance de Clement. Pour plus grande sureté, on
» me prie d'écrire à l'Empereur, au Roi de Hon-
» grie, & aux Princes qui suivoient l'obédience
» d'Urbain : que me conseillez-vous de faire ? »
Le Duc de Bourgogne répondit : » Il est vrai,
» Monseigneur, que l'Anti-Pape Urbain est mort,
» mais nous ne sçavons encore rien de la situation
» des Cardinaux, ni des dispositions des Romains.
» Il seroit assez extraordinaire que les Cardinaux,
» dans les conjonctures présentes, changeassent de
» sentiment. Les Romains sont maîtres de leurs
» personnes, & la contrainte dont on a usé autre-
» fois dans l'élection de l'Archevêque de Bari, fait
» croire qu'à Rome on voudra lui donner un succes-
» seur, & qu'on obligera les Cardinaux à s'assem-
» bler en Conclave. Vous ne devez donc point
» vous engager encore, ni employer votre crédit
» auprès des Princes opposés jusqu'ici au Pape Cle-
» ment. Ce seroit vous compromettre sans néces-
» sité, & apparemment sans succès. Attendez des
» nouvelles plus précises sur l'état des affaires. Il
» pourroit arriver que les Cardinaux ménageroient
» tellement les choses que, sans élire un autre Pape
» que Clement, ils viendroient à bout de calmer
» les Romains, en leur promettant de faire venir ce

L'AN 1390. » Pontife à Rome, ce qu'il feroit volontiers, si c'é-
» toit un acheminement à la paix. Alors il seroit
» temps d'écrire aux Princes de l'obédience con-
» traire, pour prendre avec eux la meilleure mé-
» thode d'éteindre tout-à-fait le Schisme. Nous
» n'en sommes point encore-là. Attendons, dans
» peu nous aurons sur tous ces points les éclairciſ-
» ſemens néceſſaires ».

On dispute beaucoup sur cet évenement l'Université de Paris.

Le Roi & son Conseil approuverent fort la réponse du Duc de Bourgogne, & l'évenement la fit paroître encore plus judicieuse. Cependant la même nouvelle de la mort d'Urbain, annoncée par les Lettres de Clement à l'Université de Paris, y excita bien plus de mouvemens qu'à la Cour.

Froissart Ibid.

Au lieu de raisonner comme le Duc de Bourgogne, & d'attendre en paix les suites de cette importante affaire; l'esprit de controverse saisit les Docteurs & les Etudians. On mit en problême si les Cardinaux de Rome feroient une élection, ou s'ils n'en feroient point; s'ils s'en tiendroient à l'obédience d'Urbain, ou s'ils se réuniroient à celle de Clement. Ces questions furent si vives & si générales, que les exercices publics de l'Ecole en souffrirent, on les suspendit pendant quelques jours, pour se livrer à des conjectures frivoles, touchant la conduite des Cardinaux : Exemple assez sensible du mauvais effet que produit la doctrine, quand la raison & le bon sens ne la dirigent pas, comme cela arrivoit alors. Une Cour composée de Princes & de grands Seigneurs, la plûpart sans Lettres & sans Etude, prend tout d'un coup le seul parti qui soit raisonnable

L'AN 1390.

raisonnable dans les circonstances, & une assemblée de Docteurs s'amuse à des disputes peu séantes, contraires au bon ordre, & parfaitement inutiles. Enfin la scéne fut terminée par une députation qu'on fit au Roi, pour le prier d'écrire aux Princes étrangers, afin de les attirer à l'obédience de Clement & de finir le Schisme. Les Députés allerent jusqu'à trois fois à l'Hôtel de S. Paul où demeuroit le Roi; mais comme ce Prince étoit résolu de s'en tenir à l'avis du Duc de Bourgogne, il évita toujours de leur répondre. Ils commençoient à en murmurer, lorsqu'on apprit de Rome ce qui s'étoit passé, après la mort d'Urbain.

Les Cardinaux de l'Obédience de Rome donnent un Successeur à Urbain VI.

Niem. l. 2. c. 6.

Boniface IX. Pape, Competiteur de Clement.

Dès le second jour de Novembre 1389. les Cardinaux de cette obédience, au nombre de quatorze, avoient élû Pape le Cardinal Pierre Tomacelli, Napolitain, qui prit le nom de Boniface IX. il étoit agé de quarante-cinq ans, bien fait de sa personne, assez beau parleur, mais peu lettré, & encore moins fait aux affaires. Cette nouvelle apportée à la Cour de France, fit juger que bien loin d'être à la fin du Schisme, comme ou l'avoit espéré, la division alloit se perpétuer parmi les Fidéles. Le Duc de Bourgogne se sçût bon gré d'avoir empeché par ses avis que le Roi ne s'engageât mal à propos, en écrivant aux Princes de l'obédience opposée au Pape Clement, & le Roi loua fort la sagesse qu'avoit fait paroître son Oncle en cette occasion. Boniface, à son entrée dans le Pontificat, annonça des distributions abondantes de Bénéfices. Cet attrait toujours puissant pour les Ecclésiastiques

Froissart vol. 4. c. 10.

Il fait des distributions de Bénéfices.

L'AN 1390.

avides ou indigens, en fit ſortir un grand nombre de toutes les contrées, qui reconnoiſſoient le nouveau Pape; mais en approchant de Rome, ils trouverent beaucoup de difficulté dans les paſſages. Bernard de la Sale, Capitaine Gaſcon & Commandant des troupes Clementines en Italie, couroit la Marche d'Ancone & la Romagne. Ces Clercs aſpirans aux Bénéfices tomberent entre ſes mains, il les traita en ennemis, & il y en eut pluſieurs qui perdirent la vie.

Clercs maltraitez en allant à Rome. *Froiſſart, Ibid.*

Le Couronnement de Boniface fut encore ſignalé, ſelon la Coûtume, par la délivrance de tous les Priſonniers. Il ſe trouva parmi eux un Impoſteur, Grec de Nation, nommé Paul Tigrin, dont voici les avantures. C'étoit un homme ſans biens & ſans naiſſance, mais réſolu de faire fortune, & aſſez adroit pour en imaginer les moyens. S'étant aſſocié quelques-uns de ſa ſorte, il convint avec eux qu'il prendroit la qualité de Patriarche de Conſtantinople, & qu'ils l'aideroient à faire ce perſonnage dans les Pays étrangers. La réſolution priſe, il paſſa d'abord avec ſon cortége dans l'Iſle de Chipre. Le Roi le réçut avec de grands honneurs, & comme il n'étoit point encore couronné, il voulut l'être des mains du prétendu Patriarche, qui fit la cérémonie ſuivant le Rit Grec, & qui reçut enſuite de ce Prince un préſent de trente mille florins d'or. A l'exemple du Monarque, tout le monde accourut à lui pour obtenir des graces, ſur-tout des bénéfices qu'il donnoit libéralement, ou dont il changeoit les titres, érigeant en Evêchés les di-

Impoſteur Grec qui ſe dit Patriarche de Conſtantinople & ſes avantures. *Hiſt. Anon. p. 181 & ſeqq. Jean Juv. p. 78.*

gnités inférieures, & renversant l'ordre ancien L'AN 1390.
de la Hiérarchie. Tout cela étoit un riche fonds pour lui, & il en tira des sommes immenses. Quand il fut en état de paroître avec splendeur sur un plus grand Théatre, il alla à Rome, c'étoit sous le Pape Urbain VI. Il y trouva une Cour plus attentive que celle de Chipre; outre les questions embarrassantes qui lui furent faites & qui le déconcerterent, il y eut des gens qui lui soutinrent en face qu'ils venoient de Grece, & qu'ils y avoient vû le Patriarche de Constantinople, dont il s'attribuoit le nom & les droits. Convaincu de mensonge, on le confina dans une prison, où il passa de tristes jours, jusqu'à la mort d'Urbain. On le relacha sous le nouveau Pape, à condition de renoncer à ses fourberies; mais ces sortes d'avanturiers ne changent presque jamais de conduite, & tout l'effet que produit sur eux le chatiment, c'est de les rendre plus artificieux & plus méchans. Paul Tigrin déchargé de ses fers, ne tarda pas à reprendre son ancien commerce d'imposture. Il se rendit auprès du Comte de Savoye, & comme il sçavoit que ce Prince étoit parent du vray Patriarche de Constantinople, il prit cette qualité auprès de lui, donnant pour preuve de la parenté, une Généalogie détaillée, qui pouvoit bien montrer que le Patriarche étoit de la famille du Comte de Savoye, mais qui ne montroit pas que cet Imposteur fut le Patriarche. Le Comte toutefois s'y laissa prendre. Paul lui raconta ses malheurs de Rome, sa captivité & ses miseres, mais il en dis-

L'AN 1390. ſimula habilement la cauſe. Il dit qu'ayant eû la confiance de repréſenter à Urbain, le ſcandale qu'il donnoit à l'Egliſe, en retenant le Souverain Pontificat qui ne lui appartenoit point, Urbain pour s'en venger l'avoit dépouillé de tous ſes biens & même de la liberté. Cet aveu fait au Comte de Savoye, Clementin déclaré, acheva de le gagner. Il regarda le faux Patriarche comme un Parent chéri, & comme un illuſtre malheureux. En dédommagement de l'Equipage qu'il avoit perdu à Rome, il lui donna douze chevaux, douze domeſtiques, & une grande ſomme d'argent, pour faire le voyage d'Avignon

Le Pape Clement, perſuadé par les recommandations du Comte, ne fut pas plus en garde contre l'artifice. Un Patriarche de Conſtantinople, perſécuté à Rome à cauſe de ſon zéle contre Urbain, parut dans Avignon, comme un Prélat reſpectable ; & d'ailleurs Clement s'en promettoit de grands avantages, pour l'accroiſſement & l'éclat de ſon obédience. Il y eut donc de grands empreſſemens dans la Cour Romaine, pour honorer le prétendu Patriarche. On le combla de graces, on lui fit des préſens conſidérables : après quoi, il prit le chemin de Paris. Le Roi prévenu en ſa faveur, envoya au-devant de lui un grand nombre d'Evêques, & lui fit préparer un logis commode. Son entrée dans cette Capitale fut un ſpectacle. On admira la magnificence de ſes ornemens pontificaux, ſon air grave & ſérieux, ſon langage étranger, & dont on n'avoit l'intelligence que par un Interprête.

Paul de son côté jouoit son personnage avec un grand talent de persuasion, il affectoit une piété singuliere, il visitoit les Monasteres & les Eglises : ce fut sur-tout dans l'Abbaye de S. Denis qu'il déploya tous les ressorts de son industrie. On lui montra les Reliques de l'Apôtre de notre France, & prenant alors un ton d'enthousiasme, » Quel » bonheur, s'écria-t'il, pour ce Royaume, de pos- » séder le Corps du B. H. Aréopagite, autrefois » Evêque d'Athenes ! » puis adressant la parole à l'Abbé : » La Grece, ajouta-t'il, est encore dépo- » sitaire de quelques restes précieux de ce S. Pa- » tron de votre Monastere. Nous avons sa Cein- » ture, ses Souliers, & quelques Livres écrits de » sa main ; quoique nous les conservions comme » un riche trésor, je veux néanmoins vous en faire » présent : donnez-moi deux de vos Religieux » pour m'accompagner en Grece, je vous promets » de vous les renvoyer avec ces saintes Reliques, » & je ne désespere pas de voir quelqu'un d'eux » élevé dans la suite à la dignité d'Archevêque ». La proposition fut bien-tôt acceptée : deux Moines de S. Denis, tout brûlans de zêle pour la gloire de leur Maison, & peut-être aussi flattés de l'espérance des Prélatures, se mirent à la suite du Patriarche. Ce fourbe les conduisit jusqu'au port de mer, où il devoit s'embarquer. Il fit charger toutes ses richesses sur un Vaisseau, & il y monta lui-même ensuite sécretement, laissant ses deux Compagnons François, dupes de son imposture, mais non persuadés encore que tout ceci n'eut été qu'un jeu,

L'AN 1390.

L'AN 1390. Ils avoient tant d'ardeur pour acquérir les Reliques prétenduës de S. Denis, qu'ils allerent jusqu'à Rome pour s'informer du Patriarche. Ce fut-là le dénouëment de la comédie. Ils apprirent ce qui s'étoit passé sous le Pontificat précédent, les tentatives du Grec artificieux, le mauvais succès de ses intrigues, sa confusion, son emprisonnement, sa délivrance. Convaincus enfin de simplicité & de précipitation, ils revinrent en France, où l'exemple du Pape & du Roi, trompés avant eux & presqu'autant qu'eux, pût servir à leur justification.

Le Pape Clement lance des Anathêmes contre Boniface.

Vitæ t. 1. p. 525.

Le Pape Clement, déchu des espérances qu'avoit fait naître la mort d'Urbain son Compétiteur, prit contre Boniface le ton ordinaire des Censures & des Anathêmes; éclats inutiles, & qui pouvoient se faire de sa part, sans intimider personne du parti opposé. Boniface plus moderé que ne l'avoit été Urbain son prédécesseur, n'opposa point d'abord sa foudre à celle de Clement. Il tenta même les voyes de la douceur & de la réconciliation, offrant dans une Lettre qu'il écrivit au Duc de Baviere, de recevoir en grace les Clementins, & promettant à leur Chef de le laisser Légat Apostolique, tout le reste de sa vie, en France & en Espagne.

Rain. 1390. n. 6.

Boniface procede aussi contre lui par la voye des Censures.

Spicil. t. 6. p. 49.

Ces avances n'ayant point réussi, il adressa une grande Lettre à tous les Fidéles, où il déclamoit fort contre le séjour des Papes à Avignon, & contre les Princes de la Maison de France, qui avoient protegé les Cardinaux Auteurs de l'élection de Robert de Geneve. Ensuite pour soutenir

les démarches faites sous le précédent Pontificat, il renouvella toutes les peines portées contre ceux qu'on appelloit à Rome les Schismatiques & les Partisans de l'Anti-Pape. Ces procédures ne se firent que l'année suivante. L'AN 1390. *Rain.* 1391, *n.* 13.

Au commencement de celle-ci 1390. Philippe Duc de Bourgogne voulut engager les Liégeois, voisins de son Comté de Flandre, à entrer dans l'obédience de Clement; mais le Chapitre de Liége lui écrivit, le cinquiéme de Janvier, que les motifs qui avoient déterminé cette Ville, à suivre le parti d'Urbain VI. subsistoient en entier par rapport à Boniface IX. son successeur. Ils entroient sur cela en preuve, & ils exposoient une partie des raisons qui fondoient le droit d'Urbain & de Boniface. Il y eut dans la suite bien des alternatives dans ce peuple, attaché tantôt au Pape de Rome, tantôt à celui d'Avignon, & enfin déclaré neutre entre l'un & l'autre : variations qui furent causées par les divers sentimens des Evêques Seigneurs de ce Canton.

Le Duc de Bourgogne veut attirer les Liégeois au parti de Clement. Il ne réussit pas.

Clement fut plus heureux du côté de la Navarre. Le Roi, Charles le Mauvais, étoit mort le premier de Janvier 1387. Toujours plus occupé de sa politique pleine de noirceur & de crimes, que des intérêts de l'Eglise, il étoit demeuré indécis entre les deux obédiences. Martin de Salve, Evêque de Pampelune, l'avoit souvent pressé de s'attacher à Clement; mais ç'auroit été se conformer une fois au jugement de la Cour de France, & ç'en étoit trop pour cet esprit malin, artificieux, intraitable,

La Navarre se déclare pour ce Pape. *Vitæ t.* 1. *p.* 526 *&* 1380.

L'AN 1390. ennemi perſonnel de Charles le Sage, & de ſon fils qui étoit actuellement ſur le Trône. Après la mort de ce Roi ſi déteſté, Charles II. ſurnommé le Noble, Prince auſſi vertueux que ſon pere l'avoit été peu, céda aux inſtances de l'Evêque de Pampelune. Il fit conſulter les plus habiles hommes de ſon Royaume, & après de longues délibérations, il embraſſa l'obédience d'Avignon, par un acte Authentique, donné le 6 de Février à Pampelune. Martin de Salve fut fait Cardinal quelques mois après; Clement lui avoit offert le Chapeau ſous le regne précédent, mais il s'étoit excuſé de le recevoir, craignant que les mouvemens qu'il ſe donneroit enſuite auprès du Roi pour l'attacher à Clement, n'euſſent un air trop-intéreſſé.

Du Boulai t. 4. p. 648.

Martin de Salve Evêque de Pampelune, eſt fait Cardinal.

Vitæ Ibid.

Le Pape Boniface protege Ladiſlas, fils de Charles de la Paix.

Rain. 1390. n. 10. & ſeqq.

De ſon côté, le Pape Boniface ſe ménagea une grande reſſource en Italie, par la protection qu'il accorda à Ladiſlas, fils de Charles de la Paix. Ce fut une eſpece d'enchantement dans Urbain, ſon Prédéceſſeur, de perſecuter conſtamment ce jeune Prince & la Reine Marguerite ſa mere, dans un tems où la bonne politique vouloit qu'il les ſoutînt, pour empêcher le parti d'Anjou & du Pape Clement, de prévaloir dans le Royaume de Naples. Boniface releva cette famille malheureuſe, & comme enſevelie à Gaëte. Il envoya le Cardinal de Florence pour couronner Ladiſlas, & pour recevoir ſes hommages, & ſa proteſtation de fidélité au S. Siége. Ladiſlas courut riſque de voir naître & périr au même moment toutes ſes eſpérances. Un Prélat appellé Raymond, & qualifié Archevêque

Ibid. n. 16.

chevêque d'Arles, s'insinua auprès du Prince, & osa attenter à sa vie, en lui faisant préparer du poison. Le crime fut découvert avant l'exécution, le coupable mis aux fers fut convaincu, une action si noire remplit tout le monde d'horreur. Le Pape Boniface manda au Cardinal de Florence son Légat, de venger la Majesté Royale par un exemple de sévérité, dont il lui traçoit le plan dans sa Lettre dattée du 14 de Mars 1390. C'étoit de commencer par la dégradation solemnelle de tous les Ordres que l'Archevêque avoit reçûs, & ensuite de le livrer au bras séculier, pour être puni selon les Loix. Ce Raimond, Archevêque d'Arles, a été ignoré de tous ceux qui ont fait l'histoire de cette Eglise, ou qui ont dressé le Catalogue de ses Archevêques. Cela fait juger avec raison que l'Eglise d'Arles, comme presque tous les grands Bénéfices d'alors, avoit pendant le Schisme deux Titulaires, l'un sous le Pape d'Avignon, l'autre sous le Pape de Rome; que ce Raimond, auteur du complot formé contre le Prince Ladislas, étoit l'Archevêque résidant en Italie sous l'obédience de Boniface, & que dans le même tems François de Conzié, qu'on trouve marqué dans la Liste des Archevêques d'Arles, gouvernoit cette Eglise en France, sous le Pape Clement. Cette conjecture se trouve démontrée par un acte autentique, passé au mois d'Août de cetre année 1390. entre les Commissaires du Pape Clement, & Raimond Vicomte de Turenne; car il y est marqué que cet acte fut ratifié le 20 du même mois,

L'AN 1390.

Gall Christ. t. 1. Eccles. Arelat.

Vit. t. 2. p. 1056.

L'AN 1390. par François Archevêque d'Arles, & Camerier du Pape : Preuve manifeste que l'Archevêque d'Arles Raimond, arrêté trois mois auparavant à Gaëte, pour l'attentat dont nous venons de parler, n'étoit qu'un Prélat à simple titre, & tout différent de celui qui résidoit en France.

Louis d'Anjou reconnu Roi de Sicile en France passe en Italie.

Vitæ t. 1. p. 525. & 1351. Jean Juv. Annot. de Godefroi p. 571.

Ladislas, soutenu de Boniface, étoit un rival dangereux pour Louis d'Anjou, reconnu Roi de Sicile dans Naples & en France. Le Pape Clement jugea qu'il falloit montrer ce jeune Prince à ses sujets d'Italie. On lui donna une Escadre chargée de troupes & de munitions. Le Cardinal de Thury, nommé Légat de Clement pour ce voyage, fit la Bénédiction de la Galere Royale. On s'embarqua le 20 de Juillet; on arriva au mois d'Août à Naples, où le Roi Louis fut reçu aux acclamations de toute la Ville. Il soumit les Châteaux de l'Œuf & de S. Elme, qui tenoient pour Ladislas. Il s'empara bientôt après de Pouzole, & il goûta quelques tems les douceurs de la Paix & de la Royauté : Commencemens heureux, tels que furent presque toujours les premiers efforts des François, au-delà des Monts; mais la fin n'y répondit pas. Louis perdit son Royaume, & il le recouvra ensuite, sans pouvoir encore le conserver. Ces évenemens que nous indiquons, causerent des maux infinis, dont l'Italie fut le Théâtre, & que la France ressentit presque également, parcequ'elle s'épuisa pour ces expéditions étrangeres.

Un fardeau habituel & très-incommode pour

l'Eglise Gallicane, étoit toujours la Cour du Pape Clement. Il avoit grand soin d'entretenir le Collége de ses Cardinaux, aussi brillant & aussi nombreux, que si toute l'Eglise eut été de son obédience. Au mois de Juillet de cette année, il avoit envoyé le Chapeau à l'Evêque de Pampelune. Le 17 d'Octobre suivant, il fit deux autres Cardinaux; sçavoir, Jean Flandrin, frere du Cardinal de S. Eustache, mort neuf ans auparavant. Le nouveau nommé au Cardinalat, avoit été Doyen de Laon, Evêque de Carpentras, & Archevêque d'Auch. Il reçut, l'année d'après, le Titre de S. Jean & de S. Paul. On l'appella toujours le Cardinal d'Auch.

L'AN 1390.

Le Pape Clement fait deux Cardinaux.

Vitæ t. 1. p. 526 & 1385.

L'autre Cardinal étoit Pierre Gerard ou Girard, né en Forés, Diocèse de Lyon. Il avoit été successivement Archidiacre de Bourges, Chanoine d'Autun, Evêque de Lodève, d'Avignon & du Puy. Son Titre fut S. Pierre aux Liens; il porta le nom de Cardinal du Puy. Cette Promotion se fit à Beaucaire, où le Pape étoit allé s'établir, pour éviter la peste qui désoloit la ville d'Avignon, & les lieux circonvoisins.

Ibid. p. 1386.

Ibid. p. 526.

Six mois après, il y eut encore un nouveau Cardinal, qui fut Guillaume de Vergy, Archevêque de Besançon. Il dût son élevation à un différend assez vif, qui étoit entre lui & Philippe, Duc de Bourgogne, son Souverain. Ce Prince faisoit battre monnoye à Auxonne, petite Ville du Comté de Bourgogne. Le Prélat lui représenta que c'étoit causer un préjudice notable à la ville de Besançon; & le Duc n'ayant aucun égard à ces représentations,

L'Archevêque de Besançon créé Cardinal, & à quelle occasion.

Gall. Christ. vet. edit. T. 1. p. 131. Duchesne t. 1. p. 717.

L'AN 1390. l'Archevêque oſa l'excommunier. Philippe prît les armes, aſſiégea l'Archevêque dans un de ſes Châteaux, pilla les terres de ſon Egliſe. Tout ce ſcandale auroit été pouſſé plus loin, ſans le tempérament qu'on prît de faire Guillaume de Vergy Cardinal, pour le ſouſtraire honorablement à la vengeance du Prince. Ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt que le Duc lui-même ſollicita le Chapeau pour lui. Ainſi tout le monde pût être content; l'Archevêque, d'être Cardinal, & le Duc, de n'être plus contredit dans ſes actions; ſans compter le plaiſir de s'être délivré, en Prince généreux, d'un Contradicteur eſtimable d'ailleurs, à cauſe de ſa vertu & de ſon zéle; car c'eſt l'éloge que l'Hiſtoire fait de ce Cardinal, Archevêque de Beſançon.

Vit. t. 1. p. 527.

Le Pape Clement fait prêter ſerment aux Cardinaux & aux Prélats, de ne point quitter ſon obédience.

Hiſt. Anon. t. 1. p. 198.

En donnant la Pourpre Romaine & les Evêchés, le Pape Clement ne ſe repoſoit pas tellement ſur la reconnoiſſance de ſes créatures, qu'il ne prit encore des précautions pour ſe les attacher. Déterminé à garder le Pontificat toute ſa vie, il faiſoit prêter ſerment à tous ceux qu'il élevoit aux dignités, de demeurer fidéles à ſon parti. Cela produiſoit de fort mauvais effets pour l'union de l'Egliſe; car les premieres Têtes du Clergé ſe trouvant captives par cet engagement, les cris qui s'élevoient de la part des ſimples Fidéles, ou des Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, étoient comptés pour rien, & le Schiſme prenoit de ſi profondes racines, qu'on perdoit l'eſperance d'arracher ce ſcandale du champ de l'Egliſe. Tous les maux, pen-

dant ce tems-là, croiſſoient ſenſiblement, la ſimonie, la déprédation des Egliſes, la corruption des mœurs, l'altération de la Diſcipline. On remarqua que le Pape Clement permit à un Bigame de recevoir les Ordres ſacrés; qu'il leva l'Irrégularité d'un Juge qui vouloit ſe faire ordonner Prêtre, après avoir porté des Sentences de mort; qu'il accordoit facilement des diſpenſes pour le Mariage entre parens au troiſiéme degré; qu'il donnoit les Evêchés aux Eccléſiaſtiques de Cour, gens ſans Lettres & ſans connoiſſance de la Théologie. Auſſi faiſoit-il peu de cas de cette ſcience, diſtinguée des autres par ſa qualité d'étude ſainte. On cite à cette occaſion, qu'un grand Seigneur lui ayant recommandé un de ſes neveux, qui étudioit alors en Théologie dans l'Univerſité de Paris, Clement lui répondit avec auſſi peu de gravité que de raiſon, « quelle folie d'occuper ainſi » un jeune homme que vous aimez! Qu'eſt-ce » que tous ces Théologiens, qu'une troupe d'hom» mes tout remplis de chimeres? » Cette façon de penſer, ſi peu digne d'un Pape, devoit aigrir extrêmement l'Univerſité de Paris contre lui.

Facilité de Clement pour les diſpenſes.

Ibid p. 199.
Il fait peu de cas de la Théologie.

Le zéle d'ailleurs du bien public animoit cette célébre Ecole. Quoique ſes remontrances n'euſſent pas l'avantage de plaire à la Cour, elle ne laiſſoit pas de ſe préſenter de tems en tems au pied du Trône, pour intéreſſer le Souverain à la paix de l'Egliſe. Il y avoit eu depuis peu aux Bernardins, une aſſemblée de plus de trois cens Docteurs, dont le réſultat fut d'aller encore au Roi. On choiſit

L'Univerſité de Paris députe au Roi pour la paix de l'Egliſe.

L'AN 1390. pour porter la parole, un homme de mérite, capable de dire tout avec autant de fermeté que d'éloquence. L'audience obtenuë, à force d'importunités, eut d'abord un ſuccès frappant. L'Orateur parla ſi bien de la néceſſité de finir le Schiſme, il repréſenta ſi pathétiquement l'état déplorable de l'Egliſe Gallicane pendant cette diviſion des Paſteurs & des Fidéles, que toute l'Aſſemblée émuë & touchée, ſe jetta aux pieds du Monarque, pour le ſupplier de travailler en Roi Très-Chrétien à retrancher ce déſordre. Le Roi ne manquoit ni de religion, ni d'attention ſur les beſoins de l'Egliſe; mais il étoit jeune, il avoit été élevé dans un dévoüement parfait pour le Pape Clement, il voyoit les Princes de ſon Sang & les grands Seigneurs de ſon Conſeil, livrés à ce parti. C'eſt ce qui le rendit, pendant quelque tems, inſenſible aux prieres de l'Univerſité. Il lui témoigna d'un ton de maître, qu'il déſaprouvoit l'inquiétude qu'elle marquoit, dans une affaire qui regardoit plus l'Etat & l'Egliſe Gallicane, qu'un Corps de gens de Lettres, deſtinés aux fonctions de l'Ecole. Il lui fit défenſe, ſous peine d'encourir ſa diſgrace, de venir déſormais apporter en Cour ſes plaintes ou ſes remontrances, tant qu'elles n'auroient point d'autre objet que l'affaire du Schiſme.

La Députation n'a point de ſuccès.

Ces diſpoſitions de Charles VI. furent la matiére d'un triomphe pour Clement; il ſe voyoit appuyé plus que jamais du Souverain, & il ſçavoit d'ailleurs que la Nation étoit ſincerement attachée à ſon obédience. Il en avoit une preuve ſenſible

dans ce qui venoit d'arriver sur la côte de Genes. Cette République, inquietée sans cesse par les courses des Mahométans d'Affrique, avoit envoyé demander du secours au Roi, qui s'étoit prêté volontiers à cette espece de Guerre-Sainte contre les Infidéles. Le Duc de Bourbon, toujours avide de gloire, se mit à la tête de quinze cens hommes d'armes, & d'une Infanterie considérable. On se rendit dans l'Etat de Genes, & quand les Vaisseaux de transport furent prêts, les troupes Françoises s'embarquerent avec celles de la Seigneurie, & quelques Compagnies d'Anglois, qui prenoient part à la gloire de cette campagne. Tout étoit dans la joye & dans l'union, mais au moment du départ, il s'éleva une contestation fort vive, dont le Schisme étoit la cause. Il s'agissoit de la bénédiction qui devoit être donnée, suivant la coutume, à la Flotte & à ceux qui la montoient. Les Genois & les Anglois vouloient la recevoir de leurs Ecclésiastiques, qui reconnoissoient le Pape Boniface; les François prétendirent que c'étoit à leurs Aumôniers, tous du parti de Clement, à faire la cérémonie. On en vint de part & d'autre à des paroles très-dures. Les Chefs appréhenderent que la contestation ne dégénerât en discorde ouverte, & la discorde en hostilités. Enfin on s'avisa d'un expédient qui, ce semble, ne devoit pas être fort difficile à imaginer; ce fut de séparer les Nations, & de laisser chacune recevoir la bénédiction de ses Prêtres. Par-là tout le monde fut content, on leva l'ancre, on poursuivit l'expédition; mais tout

L'AN 1390.

Dispute sur la côte de Gênes, entre les François d'une part, les Genois & les Anglois de l'autre. La diversité d'obédience en est la cause.

Hist. Anon. p. 189.

L'AN 1390. l'avantage qu'on en retira, fut de marquer beaucoup de valeur, & d'obtenir la délivrance des Chrétiens que le Roi de Tunis tenoit dans les fers.

Ibid. p. 192.

L'AN 1391. Clement, révéré en France, ne s'attendoit pas à recevoir d'Italie une visite destinée à combattre son Pontificat. C'est ici un trait d'histoire qui a échapé à presque tous les Auteurs qui ont parlé du Schisme. Nous le rapportons d'après les Actes des Saints, collection si riche & d'un si grand usage, dans toutes les parties de l'Histoire Ecclésiastique.

Boll. Act. SS. t. 1. Apr. p. 723. & seqq.

Une sainte fille nommée Ursuline vient à Avignon.

Une jeune fille de Parme, nommée Ursuline, adonnée dès l'enfance à la contemplation, illustrée de ravissemens & de visions, vint à Avignon avec sa mere, pour annoncer à Clement les ordres du Ciel, touchant le Schisme qui désoloit l'Eglise. Tout fut merveilleux dans ce voyage; l'entreprise qui avoit été, dit-on, ordonnée de Dieu même; la confiance de la jeune fille, qui osa menacer Clement des vengeances de Dieu, s'il ne renonçoit à sa prétenduë dignité; la bonté même & la complaisance du Pontife, qui admit Ursuline trois fois à son audiance, qui l'écouta, qui l'honora jusqu'à se lever de son Trône, quand elle entra dans le Palais; mais ce fut aussi tout le succès de l'Ambassade. La Dévote Parmesane eut beau presser & menacer, le désir de regner l'emporta dans l'ame de Clement, sur l'amour de l'Eglise. Ursuline retourna en Italie, & sa premiere attention fut d'aller raconter au Pape Boniface, son entreprise, son voyage & sa négociation. Boniface crut devoir suivre une route que le Ciel même sembloit lui ouvrir.

Elle exhorte le Pape Clement à quitter le Pontificat.

Elle ne peut rien gagner sur son esprit.

vrir. Il pria, quelque tems après, la ſainte Fille de repaſſer les Monts, pour faire de nouvelles inſtances auprès de Clement. Elle partit en 1394, avec la qualité & les pouvoirs d'Envoyée de Boniface. Ce fut apparemment ce qui indiſpoſa contre elle la Cour d'Avignon. Urſuline eut à eſſuyer dans ce ſecond voyage les plus mauvais traitemens. On lui fit des queſtions captieuſes, pour ſonder l'eſprit qui l'animoit, on l'enferma dans une priſon, on lui prépara la torture, on employa même le poiſon contre ſes jours, mais le Ciel prit par-tout ſa défenſe. Victorieuſe à ſon tour de Clement, elle le vit périr d'une mort précipitée. Après l'Election de Pierre de Lune, ou Benoît XIII. ſans eſperance déſormais, elle reprit le chemin de Rome, elle s'embarqua enſuite pour les ſaints Lieux de la Paleſtine, & enfin elle mourut à Verone en 1410, âgée ſeulement de 35 ans, célébre en Italie par beaucoup de miracles, honorée à Parme, mais non canoniſée ſelon les formes ordinaires. Telle eſt, en peu de mots, l'hiſtoire de cette Bienheureuſe Fille. Les Actes des Saints nous la repréſentent en entier dans les Mémoires d'un Auteur contemporain : Ouvrage ſimple pour le ſtile, & très-conforme pour les dattes & pour les noms, à ce que nous ſçavons d'ailleurs des affaires du Schiſme, & de la Cour du Pape Clement. Le prodigieux & l'extraordinaire y eſt répandu avec profuſion; mais dans les actions des Saints, ce n'eſt point ſur la nature des faits qu'il faut diſputer; car Dieu peut faire plus de choſes

Second voyage de la même Sainte, avec auſſi peu de ſuccès.

l'An 1391. que nous n'en pouvons concevoir; c'eſt uniquement la preuve qu'on doit peſer & examiner murement : or, dans la rélation dont nous avons donné le précis, il ſemble qu'on ne remarque aucun veſtige de ſupercherie, ni d'ignorance. Si l'on avoit publié les procès verbaux des miracles opérés par cette Bienheureuſe, avec les particularités de ſes révélations, Recueils qui ont été faits dans le tems, on y trouveroit peut-être, avec la confirmation de tout ce que nous venons de dire, le détail de pluſieurs points, concernant l'hiſtoire du Schiſme & de l'Egliſe Gallicane. Cette réfléxion eſt auſſi des ſçavans Auteurs, qui nous donnent les Actes des Saints.

Ibid. p. 725.

l'An 1392.

Le Pape Clement ſoutient Louis d'Anjou Roi de Naples. *Hiſt. Anon. p. 224.*

Comme le Pape Clement étoit réſolu de ne point céder le Trône Apoſtolique à Boniface IX. ſon concurrent, il ſoutenoit de tout ſon pouvoir le Roi de Naples, Louis d'Anjou, encore maître de la plus grande partie de cette contrée. Louis étoit l'unique reſſource de Clement en Italie, & Clement aidoit ce jeune Prince des tréſors de l'Egliſe Gallicane. Cette néceſſité de faire paſſer de l'argent au-delà des Monts, étoit un prétexte dont ce Pape ſe ſervoit habilement, pour tirer d'abondantes contributions du Clergé de France. Cette année, il ordonna la levée d'une nouvelle décime, parceque la Reine Marie, mere du Roi de Sicile, avoit demandé des ſecours d'argent pour ſon fils. Cette taxe devoit s'étendre à tous les Eccléſiaſtiques, ſans en excepter les membres de l'Univerſité de Paris. C'étoit le Corps de l'Etat le plus

Il impoſe pour cela des Taxes ſur le Clergé de France.

L'AN 1392.

ſenſible ſur ſes priviléges, & le talent de la parole, qui ſe cultivoit là plus qu'ailleurs, ſervoit à écarter tout ce qui reſſentoit la vexation. Le Roi, depuis peu, avoit interdit les Remontrances, mais ſimplement en ce qui regardoit le Schiſme. L'affaire préſente offroit un objet tout différent. Le Recteur ſe crut donc autoriſé à porter ſes plaintes en Cour, & le Roi lui promit d'y avoir égard, & d'écrire au Pape en tels termes que l'Univerſité deſireroit, pour la faire ſoulager de l'impoſition nouvelle.

L'exemple de l'Univerſité enhardit les Evêques à ſe ſoutenir auſſi contre la Cour d'Avignon. Ils s'aſſemblerent en grand nombre, & ils arrêtérent entr'eux, que ſi les Collecteurs du Pape vouloient les preſſer, ils formeroient un appel du Pape mal informé, au Pape mieux inſtruit de la juſtice de leur refus. Ils le firent en effet, & deux Notaires envoyés de leur part à Avignon, afficherent ſecrettement l'Acte d'appel aux portes du Palais Pontifical; mais le Pape n'en tint compte, il fit afficher des Articles tout contraires, & la concluſion fut que le Clergé paya la décime.

Entrepriſes des Courtiſans contre le Clergé.

Il ſe forma contre les Eccléſiaſtiques un autre orage bien plus dangereux. Il y avoit à la Cour trois Seigneurs que le Roi honoroit de ſa confiance. C'étoient le Connêtable de Cliſſon, le Sire de la Riviere, & le Seigneur de Noviant. Maîtres des affaires, ils porterent leurs vuës ſur les priviléges du Clergé, & ils entreprirent d'y donner atteinte. D'abord il ſe gliſſa des diſcours dans le Conſeil du

Hiſt. Anon. p. 217.

L'AN 1392. Roi : on y disoit que le Grand Constantin n'avoit pû céder au Pape S. Sylvestre, le Domaine temporel de la ville de Rome. On trouvoit mauvais que les Ecclésiastiques fussent en possession de faire justice des Criminels; droit souverain, disoit-on, & qui ne doit appartenir qu'aux Rois & aux Princes. Enfin on traitoit d'abus & d'attentat le privilége de la Cléricature, qu'on accordoit quelquefois à des gens sans Lettres, pour donner occasion aux Juges d'Eglise d'attirer à leurs Tribunaux les personnes laïques, au préjudice des Seigneurs séculiers. Ce sont là les Articles principaux que les trois favoris du Roi reprochoient au Clergé. Il auroit été facile de répondre, que la donation de Constantin est une piéce supposée; mais qu'après tout, aucun principe solide ne montre qu'un Empereur n'eut pas pû céder au Pape le temporel de la ville de Rome. Que la possession où sont quelques Ecclésiastiques de faire justice des Criminels, par exemple, de les punir de mort, est une concession émanée des Rois & des Princes Souverains, qui ont bien voulu communiquer cette partie de leur puissance à quelques Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Séculiers. Que d'ailleurs les Ecclésiastiques n'exercent point par eux-mêmes la Justice Criminelle, & qu'ils ont recours pour cela au ministére des Laïques. Qu'enfin, si l'on étendoit les priviléges de la Cléricature à d'autres, qu'à des Clercs, ou bien à des gens sans Lettres, c'étoit une réforme à faire, & qu'on pouvoit la demander aux Evêques. Voilà encore une fois ce qu'il étoit aisé

d'opposer aux contradictions des favoris, & il y a toute apparence qu'on employa quelques-uns de ces moyens de défense, dans les représentations qui furent faites bientôt après. L'AN 1392.

Quoiqu'il en soit, les adversaires du Clergé étoient puissans par eux-mêmes, & ils avoient des Défenseurs jusques dans l'Etat Ecclésiastique. Quelques Docteurs des Ordres Mendians paroissoient approuver les maximes avancées dans le Conseil; » faisant ainsi leur Cour, dit l'Historien de Charles » VI. aux dépens d'une cause où ils n'avoient point » de part. » Cela veut dire que n'ayant ni Domaines, ni Seigneuries à conserver, ils n'étoient pas fâchés de voir diminuer la puissance des Ecclésiastiques qui en avoient. Les discours proposés par les Ministres, furent bientôt suivis des effets. On commença par la Normandie, Province où le Clergé a de grandes Terres, & des Jurisdictions fort étendues. La Cour ordonna aux Juges Séculiers de resserrer la puissance des Evêques, & de condamner à de grosses amendes tous ceux qui résisteroient à ces nouveaux ordres. On fut allarmé de cette démarche; mais comme les Auteurs de l'entreprise voulurent faire un réglement général, & restraindre aussi les droits de l'Université, ce Corps que nous avons déja vû extrêmement attentif à ne pas se laisser entamer du côté de ses priviléges, joignit ses oppositions particulieres à celles du Clergé, dont il faisoit partie. Il se chargea même des délibérations & des remontrances : opérations fort critiques dans les conjonctures. Vers la Fête de la

Ibid. p. 217.

L'Université de Paris s'y oppose.

L'AN 1392. ſainte Trinité, les Facultés s'aſſemblerent: on dreſſa des repréſentations, auſquelles on ajoûta une copie des priviléges de l'Univerſité. On tenta enſuite d'avoir audience du Roi, mais il ne fut pas poſſible de l'obtenir. Ce refus picqua extrêmement l'Univerſité, elle ceſſa tous ſes exercices. Les Etrangers, que la célébrité des Ecoles attiroit de toutes parts, déſormais ſans maîtres & ſans inſtruction, ſortirent de Paris en foule. La Cour remplie de Seigneurs & de Militaires, gens alors ſans Littérature, ne fut pas fort touchée de l'interruption des Etudes dans la Capitale. Les Membres de l'Univerſité en ſouffrirent les premiers. Ils ſe raſſ mblérent le 19 de Juillet, & il fut conclu que le Recteur, à la tête de vingt des plus conſidérables Docteurs, iroit à S. Germain en Laye, où le Roi étoit depuis quelque tems. La députation ſe fit, & le prétexte qu'on prit pour avoir audience, fut de complimenter le Roi ſur un voyage qu'il alloit faire en Bretagne. Les favoris ſçavoient que ce n'étoit pas là le motif principal de la députation. Ils rompirent les meſures qu'avoit pris l'Univerſité, l'audience fut refuſée conſtamment, & les Députés étoient ſur le point de s'en retourner, lorſque d'autres Seigneurs ſollicitérent pour eux. Les inſtances furent vives, on revint à la charge juſqu'à cinq fois, on ſe jetta aux pieds du Roi pour le fléchir; on lui dit qu'il ſe faiſoit tort à lui-même de refuſer les complimens d'un Corps ſi célébre. Le Monarque fut ébranlé, & les favoris s'en apperçurent. Pour tirer quelque parti d'un incident auquel ils ne s'attendoient pas,

ils voulurent du moins avoir l'honneur de l'audience, ils la demanderent aussi ; & comme on sçait parfaitement à la Cour l'art de se contrefaire, ils témoignerent beaucoup d'affection pour l'Université. Le Recteur & ses Associés parurent donc devant le Roi, on avoit préparé une Harangue; mais les trois Seigneurs Clisson, la Riviere & Noviant étoient avertis de bonne part, que ce discours contenoit des recherches trop critiques sur les droits du Roi, & sur la conduite de ses Ministres. En habiles Courtisans, ils sçurent parer ce coup, & la chose fut tellement ménagée, que l'Université ne pouvoit s'en plaindre. Dès que celui des Députés, qui devoit faire la fonction d'Orateur, eut ouvert la bouche, le Chancelier Arnaud de Corbie, tout dévoué aux Ministres, prit la parole, & sans permettre au Docteur de continuer son discours: » Le Roi, lui dit-il, est assez informé du sujet qui » vous améne, & il veut vous épargner la peine de » demander ce qu'il vous auroit déja accordé vo- » lontiers, s'il avoit été plutôt informé de vos pri- » viléges. » Après cela le Roi fit une douce reprimende aux Députés sur l'interruption de leurs exercices publics, il leur ordonna de les reprendre, ce qu'ils promirent avec plaisir ; & ils se retirerent fort contens de la réception qu'on leur avoit faite.

L'AN 1392.

Le Seigneur de Craon attente à la vie du Connêtable de Clisson.

Hist. Anon. p. 218.

Le voyage qu'on préparoit à la Cour étoit une expédition militaire, que le Roi vouloit faire en Bretagne. Comme cette entreprise échoua par l'événement du monde le plus funeste pour la France & pour l'Eglise Gallicane, nous rapportons

L'AN 1392. succinctement à quelle occasion cette guerre de Bretagne avoit été résolue. Un Seigneur, nommé Pierre de Craon, chassé de la Cour à la sollicitation du Duc d'Orleans frere du Roi, fit remonter la cause de sa disgrace jusqu'au Connêtable de Clisson; pour s'en venger, il entreprit de l'assassiner au sortir de chez le Roi: c'étoit le soir du 14 de Juin. Clisson qui ne s'attendoit à rien moins, & qui avoit peu de suite, fut attaqué par vingt hommes armés. Brave cependant & vigoureux, il se défendit long-temps: mais accablé par le nombre, il tomba percé de plusieurs coups, on le crut mort, & le Seigneur de Craon se sauva en Bretagne.

Il se retire en Bretagne.

Le Roi ne manqua pas de faire instruire le procès du Coupable & de confisquer tous ses biens. Il envoya ensuite redemander sa personne au Duc de Bretagne, avec menace de traiter ce Prince comme un Vassal rébelle, s'il désobéissoit en ce point. Le Duc répondit que le Seigneur de Craon avoit paru à sa Cour, mais qu'il y étoit demeuré peu de temps, & qu'il ignoroit en quel lieu il s'étoit retiré.

Cette réponse ne satisfit point le Roi. A la sollicitation des trois favoris, dont le Connêtable étoit le Chef, on résolut d'assembler une armée pour entrer en Bretagne. Le rendez-vous des troupes fut au Mans. Le Roi y arriva sur la fin de Juillet, & il y attendit ses oncles, les Ducs de Bourgogne & de Berry, qui désapprouvoient fort cette guerre. Dès le premier jour d'Août, on s'apperçut que le Roi n'étoit pas dans son assiettte naturelle,

Le Roi marche contre le Duc de Bretagne.

Jean Juv. p. 90.

relle. Son air avoit quelque chose de stupide, ses discours étoient peu suivis, & ses maniéres peu dignes d'un grand Roi. Il ne laissa pas de donner ses ordres pour la marche des troupes. Le cinquiéme jour d'Août, il se mit à leur tête armé de toutes piéces, & portant une cotte d'armes de velours noir. Le temps étoit fort chaud & le soleil très-ardent : circonstance qui contribua apparemment au triste accident que tout le monde sçait. On n'étoit qu'à une très-petite distance du Mans, lorsqu'un Inconnu de fort mauvaise mine se mit à suivre le Roi, criant de toutes ses forces pendant près d'une demie heure, *où allez-vous, Sire ? Arrêtez, on vous trahit.* Cela fit une impression terrible dans l'imagination de ce Prince. Pour comble de malheur, un homme d'armes laissa échaper son épée du foureau ; le Roi n'étoit qu'à quelques pas de-là ; cette lame brillante le remplit d'effroi ; il crut qu'on en vouloit effectivement à sa vie. Sur le champ il entre en fureur, met l'épée à la main, se jette sur ceux qui l'environnent, tuë le Cavalier qui avoit laissé tomber ses armes, perce le Bâtard de Polignac, & deux autres Gentilshommes. Tout fuyoit devant lui ; on craignoit également & de se mettre en défense, parce que c'étoit le Roi, & de se trouver sur son passage, parce qu'il abbatoit sous ses coups tout ce qui se présentoit. Enfin son épée se rompit, on profita de ce moment pour le saisir, on le porta au Mans, & il y fut deux jours dans une espece de Létargie causée par la violence de ce furieux accès, qui avoit épuisé ses

L'AN 1392.

Hist. Anon. p. 219.

Il tombe en frénésie.

L'AN 1392.

forces. Le troisiéme jour il revint un peu à lui, & le premier sentiment de son cœur fut de témoigner une douleur vive des meurtres dont il apprit qu'il étoit l'auteur. Il en demanda pardon à Dieu; il se confessa, communia, & fit vœu de visiter les Eglises de Montmartre & de S. Denis.

Cet évenement remplit tout le Royaume de consternation.

La premiere nouvelle de la maladie du Roi jetta les peuples dans la consternation. Charles VI. depuis douze ans qu'il étoit sur le Trône, avoit sçû gagner tous les cœurs. Sans être aussi grand homme que le Roi son pere, il s'étoit fait voir par des endroits très-estimables; libéral, compatissant, brave, plein de bonne foi & de Religion, il avoit mérité à l'âge de vingt-quatre ans le titre de *Bien-aimé*. ses malheurs ne lui ravirent point un nom, qui faisoit presque autant d'honneur aux Sujets qu'au Prince. On continua de le chérir, & quoique son regne ait peut-être été le plus rempli d'évenemens funestes, Charles n'a pas laissé de tenir son rang parmi les bons Rois. Nous le verrons encore pendant plus de trente ans à la tête de l'Empire François; mais dans des alternatives continuelles de maladie & de convalescence; assez éclairé dans certains intervalles pour donner des ordres utiles, mais trop peu maître de ses momens pour les faire exécuter en entier; toujours sincerement attaché à la Religion, mais n'ayant ni assez de vigueur dans l'esprit, ni assez de suite dans ses actions, pour rémédier efficacement aux maux de l'Eglise.

Le Clergé ordonne des prieres pour la santé du Roi.

Le Clergé de France marqua l'intérêt particulier qu'il prenoit à la situation du Monarque. Dès

qu'on le ſçut malade, on ordonna des Proceſſions dans tous les Diocèſes. Le Roi lui-même demanda des prieres aux Evêques. Celui de Condom, nommé Bernard d'Alemand, oſa écrire à ce Prince que ſa maladie étoit peut-être un fléau du Ciel, en punition de l'indifférence qu'on avoit montrée à procurer l'union de l'Egliſe. En même temps il lui adreſſa un long traité ſur le Schiſme. Il y remontoit juſqu'à l'origine de cette diviſion des Egliſes; l'époque étoit l'élection de Clement, dont il parloit avec trop de liberté, pour faire croire qu'il fut fort attaché à ſon obédience. Clement lui en ſçut mauvais gré; l'Evêque s'excuſa par une Lettre du 16 de Mars de l'année ſuivante. Il y faiſoit paroître autant de fermeté que de reſpect, & la concluſion étoit que le Pape (*a*) devoit s'appliquer plus que jamais à l'extinction du Schiſme.

L'AN 139 . *Hiſt Anon. p.* 220. *Du Boulai t.* 4. *p* 680. *Gal Chriſt. nov. edit. t.* 2. *p.* 964.

Le Roi aſſez bien rétabli de ſa premiere attaque, revint à Paris, & ſongea d'abord à s'acquitter du vœu qu'il avoit fait à S. Denis. Il joignit à cette ſolemnité celle de la Tranſlation des Reliques de S. Louis. Le Roi Charles V. avoit commencé à ce deſſein une Châſſe d'or, du poids de deux cens cinquante-deux marcs. Charles VI. la fit achever, & il l'envoya à S. Denis le 8 d'Octobre, veille de la Fête du S. Apôtre de la France. Ce jour-là même, le Roi s'y rendit avec toute ſa Cour. On avoit invité pour la cérémonie Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie; Guillaume

Tranſlation des reliques de S. Louis.

Hiſt. Anon. p 223.

(*a*) M. Lenfant (Hiſtoire du Concile de Piſe) dit que l'Evêque de Condom exhortoit Clement à agir de concert avec Urbain VI. c'eſt une faute. Urbain VI. étoit mort dès l'an 1389, il falloit dire Boniface IX.

L'AN 1392. de Vienne, Archevêque de Rouen; Guillaume de Dormans, Archevêque de Sens; Pierre d'Orgemont, Evêque de Paris; & neuf autres Evêques, avec les Abbés de S. Denis, de S. Corneille de Compiegne, & de S. Germain des-Prez. Le jour de la Fête, tous ces Prélats en habits Pontificaux, s'aſſemblerent dans l'Egliſe de l'Abbaye. Le Roi y vint revêtu de ſon Manteau Royal, & ſuivi de tous les Princes & de tous les grands Officiers de la Couronne. On alla à la Chapelle de S. Clement où les Reliques de S. Louis étoient dépoſées. Après une courte priere, le Roi ouvrit l'ancienne Châſſe, il en tira les oſſemens qui étoient enveloppés dans une étoffe de ſoye, il les mit reſpectueuſement ſur l'Autel, & comme il ſe trouva pluſieurs perſonnes qui lui demanderent quelque partie de ces précieuſes dépoüilles du S. Roi, il parut un peu trop libéral d'un ſi riche tréſor. Il donna une côte à Pierre d'Ailli pour le Pape Clement, deux autres aux Ducs de Berri & de Bourgogne, & un os conſidérable aux Prélats, pour être partagé entr'eux. Cette diſtribution fit beaucoup de peine aux Religieux de S. Denis; mais il n'étoit pas poſſible de l'empêcher. Le reſte des Reliques fut poſé dans la nouvelle Châſſe. On fit enſuite la Proceſſion autour de l'Egliſe & du Cloître: les Religieux & les Prélats étoient à la tête, les Ducs & les Princes du Sang ſuivoient, immédiatement avant le Roi, & pendant la marche ils porterent tour à tour la Châſſe ſur leurs épaules: après quoi l'Archevêque de Rouen célébra la Meſſe. Le Ser-

vice fini, les Evêques & les Abbés furent regalés magnifiquement dans le Refectoire de l'Abbaye: ils partagerent après cela leur Relique, & ils prirent congé du Roi. Ce Prince retourna le soir faire ses prieres devant le Corps Saint. Il ajouta à la magnificence de son présent une somme de mille livres, pour couvrir la Châsse d'un Tabernacle de cuivre. Les Ducs de Berri, de Bourgogne & d'Orléans qui l'accompagnoient, se dépouillerent de toutes les pierreries dont ils étoient parés ce jour-là, & ils les firent attacher au nouveau Reliquaire.

L'AN 1392.

Lettre du Pape Boniface au Roi Charles VI.

Spicil. t. 6. p. 54.

Ms. du Coll. de Louis le Grand.

Hist. Anon. p. 230.

La maladie de Charles VI. & d'autres incidens dont nous parlerons, furent cause qu'on ne reçût à la Cour que vers la Fête de Noël, une Lettre que le Pape Boniface avoit écrite au Roi, dès le second jour d'Avril. C'étoient des avances que faisoit ce Pape pour la Paix de l'Eglise. Il y avoit été engagé par un saint homme, nommé Dom Pierre, Prieur de la Chartreuse de la ville d'Ast. Ce Religieux, à l'instigation d'un Cardinal de l'obédience de Rome, eut le courage d'aller trouver Boniface, & de lui proposer la nécessité & les moyens d'éteindre le Schisme. Après bien des Conférences, on résolut d'entamer une négociation avec le Roi de France, le plus puissant des Princes attachés au Pape d'Avignon. Le Chartreux fut jugé le plus propre à conduire cette affaire. Boniface vouloit lui associer un Jurisconsulte, qui auroit été revêtu du caractere d'Ambassadeur, & capable de bien défendre les droits du Pape son maître; mais Dom Pierre lui remontra

L'AN 1392. que le ſuccès de cette entrepriſe dépendoit uniquement de la confiance qu'on auroit dans les Envoyés, & non pas de l'éclat d'une Ambaſſade, ou de l'habileté de ceux qu'on y employeroit. Il ſe contenta de prendre avec lui un de ſes Confreres, ils ſe chargerent tous deux de la députation, & Boniface leur confia ſa Lettre, où il diſoit au Roi: » Nous apprenons par des perſonnes dignes de foi, » que vous gémiſſez du Schiſme, qui déſole l'E- » gliſe depuis ſi longtems. Tous les autres Prin- » ces ſemblent y être inſenſibles; vous ſeul ſçavez » juger de la grandeur du mal. Et quand nous con- » ſidérons quels furent les Princes de qui vous deſ- » cendez, quel zéle ils témoignérent pour l'Egliſe, » ce qu'il leur en couta de travaux, ce qu'ils prodi- » guérent de tréſors pour la paix de la République » Chrétienne; quand nous faiſons attention à la re- » connoiſſance que l'Egliſe leur a témoignée, aux » diſtinctions qu'elle leur a accordées tant de fois, » à ce commerce mutuel, qui a toujours ſubſiſté » entre elle & les Rois vos ancêtres; Enfin quand » nous enviſageons les qualités de votre Perſonne » Royale, l'eſprit, le courage, la force du corps, » la jeuneſſe, la maturité du jugement, les richeſ- » ſes, la réputation; tout cela, notre cher fils, nous » fait eſpérer que vous vous employerez tout en- » tier à ramener la tranquilité parmi les Fidéles, » & que vous aurez le principal mérite de cette ac- » tion ſi louable & ſi néceſſaire. C'eſt pourquoi » nous vous conjurons par les entrailles de la miſé- » ricorde de Jeſus-Chriſt, & par le ſoin que vous

L'AN 1392.

» devez avoir de votre ſalut, de prendre en main » la Cauſe de Dieu & de ſon Egliſe, de la pour- » ſuivre conſtamment, de ne point vous arrêter, » que vous n'en ayez aſſuré le ſuccès. On ne peut » imaginer d'entrepriſe plus juſte, plus glorieuſe, » & plus digne d'un Roi Très-Chrétien. Pour nous, » diſpoſés à vous ſeconder de tout notre pouvoir, » nous n'attendons que votre réponſe, pour met- » tre la main à l'œuvre. Nous comptons que vous » nous ferez ſçavoir, par des Lettres, ou par des » Envoyés, le précis de votre derniere réſolu- » tion ».

Elle eſt apportée en France par deux Chartreux.

Les deux Chartreux, munis de pleinpouvoirs pour traiter à la Cour de France, ſe préſentérent d'abord à Avignon ; ils eſpéroient auſſi toucher le cœur de Clement, & l'amener au point où ils avoient laiſſé Boniface, mais ils ſe trompérent dans leur projet. Le Duc de Berry, celui de tous les Princes du Sang, qui étoit le plus attaché à l'obédience de Clement, ſe trouvoit alors auprès de ce Pape. Troublés l'un & l'autre de la Commiſſion des Chartreux, ils les reçurent fort mal, ils refuſérent de les entendre, & ils leur aſſignérent, pour demeure, la Chartreuſe de Villeneuve, d'où ils n'avoient pas la liberté de ſortir. Cependant les deux Envoyés proteſtérent toujours qu'ils étoient porteurs d'un Reſcrit du Pape Boniface au Roi de France, touchant l'union de l'Egliſe. On employa les menaces & les mauvais traitemens, pour tirer d'eux cette piéce ſi eſſentielle à leur négociation ; mais ils refuſerent conſtamment de la livrer à d'autres, qu'au Roy même.

Ils ſont maltraitez à Avignon.

L'AN 1392.

L'Université de Paris s'interesse pour eux.

Le bruit de leur détention se répandit par-tout en peu de tems. On la blâma comme une violence odieuse. L'Université de Paris ne refusa pas son ministere aux deux Captifs; elle alla remontrer au Roi, que la Cour d'Avignon violoit le droit des Gens, & manquoit au respect dû à la Majesté Royale, en arrêtant deux hommes revêtus d'un caractere public, & chargés de Lettres pour le Roi. L'Université fut écoutée cette fois. Le Roi écrivit au Pape Clement, pour se plaindre de la maniére dont on en avoit usé à l'égard des Chartreux. Le Pape sentit qu'il s'étoit engagé mal-à-propos. Il tâcha de réparer sa faute par les démonstrations de bonté & de confiance qu'il donna aux Envoyés. Il leur parla de l'union, comme s'il avoit été pénétré du désir de la consommer, & en les congédiant, il leur dit : « Assurez » le Roi, que nous sommes prêts à sacrifier notre » dignité & notre vie, pour procurer un si grand » bien à l'Eglise ; » paroles que la politique lui mettoit dans la bouche, & que le cœur désavouoit. Il fit partir avec les deux Chartreux Italiens, un célébre Jurisconsulte, homme versé dans tous les détours de la chicane, & député tout exprès pour traverser la négociation. Le Roi & toute sa Cour reçurent les Agens de Boniface avec honneur. On lût les Lettres qu'ils présentérent, on les entendit eux-mêmes, on promit de répondre à leur Maître; mais quand il fut question de dresser cette réponse, on trouva une difficulté insurmontable à la faire par écrit. On ne vouloit pas donner à Boniface la qualité de Pape, parcequ'on ne le reconnoissoit pas

Le Pape s'adoucit à leur égard.

Le Roi les reçoit avec honneur.

en

en France, & que d'ailleurs ce titre auroit extrêmement offensé Clement son Compétiteur. On ne pouvoit non plus le lui refuser sans une espece d'injure, à laquelle il auroit été fort sensible. On s'avisa donc, pour sortir d'embarras, de ne point répondre par Lettre. On chargea simplement les Envoyés de dire à leur Maître que le Roi applaudissoit à ses bonnes intentions, & qu'il étoit prêt d'employer toute sa puissance pour l'union de l'Eglise. Mais comme il falloit donner des assurances plus positives que des paroles tournées en stile de complimens, le Roi fit expédier des Lettres pour toutes les Cours d'Italie. Il y confirmoit tout ce qui avoit été dit à Paris; il prioit les Souverains de concourir à l'extinction du Schisme; & pour lier la négociation de plus en plus, il associa aux Envoyés de Boniface deux Chartreux François, dont l'un étoit Prieur du Couvent de Paris. Tout cela se fit du consentement des Princes de la Maison Royale, excepté le Duc de Berry, qui montra son affection particuliere pour le Pape Clement, en disant toujours qu'il ne falloit entendre à aucune proposition de Boniface, parcequ'il étoitun Intrus & un Antipape.

L'AN 1392.

Il promet de travailler à la paix de l'Eglise.

Cette premiere ouverture qui faisoit naître l'espérance de voir la Paix rétablie parmi les Fidéles, causa une joye infinie dans l'Eglise Gallicane. Les Prélats ordonnérent des Priéres publiques & des Processions, pour obtenir de Dieu cette union si désirée. L'Université de Paris fut encore le premier Corps de l'Etat, qui signala son empressement dans

Ibid. p. 235.

L'AN 1393

Processions pour obtenir l'extinction du Schisme.

Ibid. p. 233

ces exercices de piété. Le second Dimanche de Janvier 1393. (*a*) les Facultés allerent en Procession à saint Martin des Champs, & le Dimanche suivant le Roi lui-même assista, avec toute sa Cour, à celle que l'Evêque & tout le Clergé de Paris fit à S. Germain des Prez. Le Pape Clement ordonna de son côté des prieres semblables. Il composa même avec ses Cardinaux un Office nouveau, pour implorer la miséricorde deDieu sur l'Eglise, il l'envoya à Paris, & il y joignit des Indulgences : mais on n'en fut pas plus persuadé de la sincerité de ses intentions, touchant l'article essentiel, qui étoit l'extinction du Schisme. Consulté sur la Lettre de Boniface dont on lui avoit donné copie, il répondit qu'on n'y devoit avoir aucun égard, parce que c'étoit l'ouvrage d'un Intrus qui osoit prendre la qualité deSouverain Pontife ; & comme on disoit assez affirmativement dans l'Université de Paris, que le moyen le plus efficace pour rétablir l'union, étoit la voye de cession, où la rénonciation des deux Prétendans au Pontificat, ce mot rapporté à Clement fut pour lui un sujet d'allarmes & d'inquiétude. Il chargea un Carme, Docteur en Théologie, nommé Jean Goulain, de réfuter cette opinion, & pour le recompenser par avance de la vivacité qu'il attendoit de lui, il le gratifia de pouvoirs très-amples, par rapport à l'absolution des Cas réservés au S. Siége. Le Carme entra dans les vuës du Pontife, il osa déclamer en Chaire contre la proposition de

(*a*) M. Fleuri a confondu ces Processions ave celles de Janvier 1394. Ce qui l'a trompé, c'est l'Historien Anonyme, qui rapporte ces dernieres Processions à l'an 1393. Mais il parle *more Gallico*, aussi bien que Du Boulai & le Spicilege.

L'AN 1393

l'Université. Selon lui, il n'y avoit point d'autre moyen de pacifier l'Eglise que d'armer contre Boniface, & de former pour le détruire une ligue sainte entre les Princes Chrétiens : systême chimérique, & dont l'Orateur aussi-bien que celui qui le mettoit en œuvre, sentoient apparemment le foible & l'inutilité. Les autres Membres de l'Université furent très-offensés de ces discours, & ils en punirent le Prédicateur, en le déclarant exclus de toutes leurs assemblées.

Le Cardinal Pierre de Lune tache d'attirer l'Angleterre à l'obédience du Pape Clement.

Le Cardinal Pierre de Lune, autre Agent du même Pontife, crut pouvoir former sur l'Angleterre, les projets qu'il avoit exécutés heureusement en Castille, en Arragon, & en Navarre. Il s'agissoit d'attirer le Roi Richard à l'obédience d'Avignon. Les Conférences de paix, qui se tenoient actuellement, aux environs de Calais, entre la France & l'Angleterre, lui parurent une conjoncture favorable, pour faire les premieres propositions. Les Plénipotentiaires d'Angleterre étoient les Ducs de Lancastre & de Glocestre, oncles du Roi Richard. Ceux de France étoient les Ducs de Berri & de Bourgogne, oncles de Charles VI. Le Cardinal alla trouver les premiers ; il releva fort en leur présence l'élection faite autrefois à Fondi, & il les pressa d'obtenir pour lui du Roi leur maître & leur neveu, la permission de passer la mer, afin qu'il pût justifier, aux yeux du Monarque, la supériorité des droits de Clement sur ceux de Boniface. Le Duc de Lancastre, esprit ferme & décidé, répondit au Prélat : » Jusqu'ici nous avons tenu le

Vitæ t. 1. p. 532.

Hist. Anon. p. 240. Froissart. vol. 4. c. 56.

L'AN 1393. » parti de Boniface, & nous sommes déterminés, » avec le Roi notre maître, à lui obéir comme au » véritable Vicaire de Jesus-Christ. Si vous avez » quelque chose à proposer contre notre résolu- » tion, vous pouvez passer en Angleterre; mais » quoique vous puissiez dire de ce malheureux » Schisme, vous ne nous persuaderez jamais que » vous autres, Cardinaux d'Avignon, n'en soyez » pas la cause. Vous l'avez fomenté, & vous le » fomentez encore tous les jours : mais si j'en étois » crû, on prendroit de si bonnes mesures, après la » conlusion de la paix, que vous mettriez fin à ce » scandale, ou qu'on vous extermineroit tous tant » que vous êtes ». Le Cardinal se plaignit de cette réponse aux Ducs de Berry & de Bourgogne, mais ils avoient d'autres affaires à traiter, & Pierre de Lune se borna désormais à contenir la France dans le parti de Clement.

Il ne réussit pas.

C'étoit de Rome qu'étoient partis les premiers rayons d'espérance pour l'affaire de l'union; cependant on s'apperçut bien-tôt qu'on ne devoit pas plus compter sur Boniface, que sur son Compétiteur. Les quatre Chartreux, envoyés par le Roi Charles VI. étoient arrivés à Pérouse, où la Cour de Boniface se trouvoit alors. Ils lui avoient exposé la commission dont ils étoient chargés; & le Pape, au lieu de proposer à son tour des voyes efficaces pour la paix de l'Eglise, manda au Roi, par une Bulle du 20 de Juin, qu'il voyoit avec douleur que les Partisans de l'Anti-Pape Robert de Geneve lui avoient fasciné les yeux, & qu'ils

Le Pape Boniface répond au Roi.

Spicil. t. 6 p. 57 & seqq. Hist. Anon. p. 246. & seqq

l'empêchoient de diſtinguer la vérité; qu'il eſpéroit toutefois que le Dieu de toute lumiere l'éclaireroit, & lui feroit connoître le droit inconteſtable du Pape Urbain VI. ſon prédéceſſeur; que le ſeul moyen de reduire Robert de Geneve & ſes Adhérans, étoit de ne plus permettre qu'il fut reconnu en France. Le reſte de la Bulle ne contenoit que des complimens & des promeſſes générales de contribuer à l'union. L'AN 1393

La Cour de France n'eſt pas contente de ſes propoſitions.

Le Roi avoit été repris de ſon mal, étant à Abbeville, pendant qu'on tenoit les conférences pour la paix. Il ne fut point en état de prendre connoiſſance de la Bulle de Boniface. Les Ducs de Berry & de Bourgogne la recurent avec aſſez de civilité; mais quand on en eut fait la lecture dans le Conſeil, on trouva mauvais que Boniface parlât ſi affirmativement de la validité de ſon élection, & qu'il ne propoſât rien autre choſe que l'expulſion de Clement. Ces conſidérations firent qu'on laiſſa la Bulle ſans réponſe, & que les affaires demeurerent ſur le pied où elles étoient auparavant.

Conquêtes des Turcs en Hongrie.

On reçut dans le même temps des Lettres de Hongrie, où l'on diſoit que le Schiſme partageant les cœurs & les forces des Princes Chrétiens, les Infidéles en prenoient occaſion d'inſulter à la Religion de Jeſus-Chriſt, & d'étendre leurs Conquêtes en Europe. C'étoit le temps en effet où Bajazet détruiſoit les Empires, & dépouilloit les Souverains. Son Pere Amurat Premier lui en avoit donné l'exemple, dix ans auparavant. La petite Arménie étoit tombée ſous la puiſſance de ce Con-

L'AN 1393. Hist. Anon pp. 91. 92. 243. Mort de Léon Roi de la petite Armenie.

quérant ; & Léon de Lusignan qui en étoit Roi, avoit cherché un azile en France, après la perte de ses Etats. Ce Prince mourut à Paris cette année 1393, il étoit homme de mérite, brave, actif, de bon Conseil, craignant Dieu, & excellent Catholique ; qualité remarquée par les Historiens, à cause des diverses Sectes d'hérétiques, qui inondoient l'Orient. Léon fut reçu de la Cour de France avec la considération que méritoient ses vertus, & avec l'accueil que nos Rois ont toujours fait aux Princes malheureux. » Vivez en Roi, lui dit Charles VI. dès la premiere entrevuë, je veux être votre ami, malgré la fortune qui vous persécute. » Le Roi d'Armenie passa en effet le reste de ses jours dans un état de tranquilité, d'abondance, & même de splendeur, qui put lui faire oublier son pays. Pour en témoigner sa gratitude, il s'intéressa aux affaires de la France & de l'Eglise Gallicane. Admis souvent dans les Conseils, il parla toujours avec beaucoup de noblesse & de prudence. Enfin dans la vie privée, où le réduisoit la perte de son Trône, il montra toutes les qualités d'un grand Roi, & il eut la gloire d'être regretté de la Cour & de la Ville, des Princes & du Peuple. En mourant il laissa assés de richesses, pour faire des libéralités aux Pauvres, aux Religieux, & à ses Domestiques. Il voulut être inhumé aux Celestins. La cérémonie se fit avec magnificence, & suivant les usages de l'Arménie. Un des plus remarquez, fut la couleur blanche, employée uniquement dans tout l'appareil du Convoy. Cette particula-

Ses avantures & son séjour en France.

rité attira les regards de tout Paris, & les Historiens n'ont pas dédaigné d'en faire mention.

L'AN 1393.

Miracle par l'interceſſion de la ſainte Vierge.

Hiſt. Anon. p 240.

Rain. 1393. n. 7.

Un ſpectacle bien plus digne de l'attention publique, fut un miracle éclatant qui s'opera cette année à Paris, par la puiſſante interceſſion de la Mere de Dieu. Nous rapportons toujours avec complaiſance les faits de cette eſpece, parcequ'ils ſont capables de concilier de la vénération à l'Egliſe Gallicane. On comprend toutefois que nous avons dû nous faire une loi d'obſerver en ceci, comme en tout le reſte, les regles d'une critique judicieuſe. Auſſi le prodige que nous allons raconter, nous paroît-il revêtu de tous les caracteres qui peuvent en garentir la vérité.

A Paris il ſe trouva une malheureuſe mere, plus jalouſe de conſerver un reſte d'honneur dans le public, que d'élever une petite fille, fruit honteux de ſon incontinence. Elle ôta d'abord la vie à cet enfant, en lui faiſant entrer dans la gorge un morceau de linge qui arrêtoit la reſpiration ; enſuite elle le fit porter hors de la Ville, & enterrer dans un tas d'ordures près la porte de S. Martin des Champs. La Providence permit qu'un Chaſſeur paſſant quelque temps après, un de ſes chiens s'arrêta dans cet endroit, écarta ces ordures, & mit à découvert le corps du malheureux Enfant. On accourut de toutes parts ; & comme il n'y avoit point de preuve que le Baptême eût été adminiſtré, on jugeoit que ce cadavre ne devoit être mis qu'en terre profane. Sur cela une femme touchée de compaſſion s'écria que c'étoit un grand mal-

L'AN 1393. heur, qu'une innocente créature fut privée de la vuë de Dieu par la faute de ses parens ; & dans l'instant même, prenant ce petit corps entre ses bras, elle proposa de le porter à l'Eglise, & d'implorer sur lui l'assistance de la sainte Vierge. Ce fut une seconde merveille, remarque judicieusement l'Historien anonyme de Charles VI. que de plus de quatre cens personnes qui l'entendirent, aucune ne la contredit, & que toutes se mirent à suivre la femme & l'enfant jusqu'à S. Martin des Champs. Nous ajoutons que ce nombre, & ce concert de quatre cens personnes, n'est pas la moindre preuve de l'authenticité du miracle. Quand on se fut rendu à l'Eglise, on posa la petite fille sur l'Autel de la sainte Vierge, on invita les Religieux à venir prier pour elle, & toute l'assemblée se joignit à eux. Au bout de quelques momens, la protection de la Mere de Dieu se manifeste, l'enfant donne des signes de vie, on le voit pousser avec effort le morceau de linge qui l'avoit suffoqué, on l'entend jetter un grand cri. Ce fut le signal d'une acclamation générale, on chanta le *Te Deum*, on sonna les Cloches, & comme la foule étoit si grande qu'on ne pouvoit aller jusqu'aux Fonds Baptismaux ; la petite fille fut baptisée sur l'Autel même de la sainte Vierge, où elle reçut le nom de Marie. Pour confirmer le miracle de plus en plus, on fit venir une nourrice qui l'allaita à plusieurs reprises. Enfin cet Enfant de grace vêcut, en présence de tout le monde, pendant trois heures, & mourut ensuite pour aller jouir de la bienheureuse

bienheureuſe éternité. On l'enterra le lendemain avec grande cérémonie devant le même Autel dédié à la ſainte Vierge.

L' AN 139

Il n'eſt pas nouveau que le peuple ſoit plus inſtruit de ſa Religion que les Grands. Tandis qu'on obtenoit de la ſainte Vierge un miracle de ſalut, en faveur d'un enfant de quelques jours, on employoit à la Cour les efforts de la magie pour guérir le Roi qui étoit retombé dans ſon mal. On appella de Languedoc un nommé Arnaud Guillem, homme fameux par ſes prétendus ſécrets, & par la connoiſſance qu'il affectoit des miſteres de l'Aſtrologie. C'étoit au fond un fourbe & un impoſteur ; qualités qui caractériſent toujours les gens de cette eſpece. Il mettoit tout ſon art dans un Livre qu'il diſoit avoir été donné du Ciel à Adam, pour le conſoler de la mort d'Abel. L'étonnant eſt que la Reine & ceux qui approchoient le plus de la perſonne du Roi, écoutoient ces chimeres, & paroiſſoient en croire quelque choſe. Le pauvre Prince, objet de la douleur publique, étoit bien éloigné de prendre part à ces opérations ridicules & criminelles. Dans les intervalles de connoiſſance que lui laiſſoit ſon mal, il faiſoit des vœux à Dieu & aux Saints. Tous les bons François avoient recours de même à la protection du Ciel. Depuis le mois de Juin juſqu'à la fin de Janvier que l'accès dura, les prieres ne ceſſerent point à Paris, & dans les principales Villes du Royaume. Enfin le Roi fut rendu à lui-même & aux déſirs de ſes Sujets, qui en témoignerent une joye extraordinaire.

On employe la magie pour guerir le Roi.

Hiſt. Anon. p. 242.

Hiſt. Anon. p. 243.

L'AN 1394.

L'AN 1394.

L'Université de Paris reprend l'affaire de l'union.

Hist. Anon. p. 243 & seqq.

L'Université saisit les premiers momens de la Convalescence de Charles VI. pour reprendre ses poursuites, touchant l'affaire de l'union suspendue depuis près d'un an. Elle députa à S. Germain en Laye, où le Roi se préparoit au voyage du Mont S. Michel, en exécution d'un vœu qu'il avoit fait pendant sa maladie. L'audience ayant été accordée, l'Orateur fit d'abord des complimens de conjouissance sur le rétablissement de la santé du Monarque, & il tomba ensuite insensiblement sur l'état de l'Eglise, qu'il représenta comme désesperé, si l'on ne travailloit au plutôt à éteindre le Schisme, source funeste des plus grands désordres.

Elle est écoutée du Roi & des Princes.

Le Duc de Berry, Chef du Conseil en qualité de premier Prince du Sang, répondit que le Roi & tous les Princes détestoient le Schisme; que c'étoit à l'Université de proposer les moyens qui pouvoient faciliter l'union; qu'on suivroit volontiers ses avis, & que de concert avec elle on regleroit tous les points d'une affaire si délicate. Jusques-là l'Université n'avoit rien entendu de si précis, ni de si favorable sur la question présente. Elle en rendit graces à Dieu par une Procession solemnelle qu'elle fit, comme l'année précédente, à saint Martin des Champs. C'étoit le 25 de Janvier, jour de la Conversion de saint Paul. Gui de Monceaux Abbé de saint Denis, y célébra la Messe, au milieu de laquelle un Docteur en Théologie, nommé Guillaume de Varant, prononça un Discours, où il loua beaucoup les bonnes intentions du Roi & des Princes. Il montra combien ce concert de la

Famille Royale étoit nécessaire dans les circonstances, & il recommanda fort aux assistans de demander à Dieu que la Cour persistât dans ces sentimens. Mais pour obéir aux ordres du Roi, qui avoit chargé les Docteurs de penser aux moyens de rétablir l'union, il fut conclu par toutes les Facultés, que chaque Docteur marqueroit dans un mémoire séparé ses pensées & ses vües sur la situation actuelle de l'Eglise ; qu'il y auroit dans le Cloître des Mathurins un coffre en forme de tronc, où l'on jetteroit tous ces mémoires, & qu'après un certain nombre de jours, cinquante-quatre Docteurs, Commissaires nommés pour l'examen de ces papiers, les tireroient du coffre, les liroient avec soin, & en feroient des extraits fidéles. Ce plan fut exécuté ponctuellement, les cinquante-quatre Docteurs trouvérent que tous ces avis, quoique fort differens pour le détail des preuves & des motifs, se réduisoient cependant à trois moyens, capables d'éteindre la division qui regnoit dans l'Eglise. Ces moyens étoient la Cession ou la renonciation des deux Prétendans à la Papauté, le Compromis qui consistoit à confier les droits de l'un & de l'autre à des Arbitres, maîtres de nommer celui des deux qu'ils jugeroient le plus autorisé à posséder la suprême dignité : enfin le Concile Général à qui l'on s'en remettroit pour la décision du différend. Les Commissaires ayant fait leur rapport dans une Assemblée de toute l'Université, on regla que ces trois moyens seroient présentés au Roi en forme de Lettre, & Nicolas Clemangis fut chargé de la dresser.

L'AN 1394.
Spicil. t. 6. p. 56.

On propose les moyens de finir le Schisme. Ils se réduisent à trois, sç voir, la cession, le compromis, & le Concil. général.

L'AN 1394.

Nicolas Clemangis dresse un écrit où ces trois moyens étoient expliquez.

Launoy t. 7. nov. Edit. p. 555 & s. qq.

Vanderhart Concil Const. t. 1. part 2. p. 79 & seqq.

Caractere de Clemangis.

Clemangis ainsi appellé du Village de Clamange, lieu de sa naissance, Diocèse de Châlons sur Marne, étoit un éleve du Collége de Navarre, Maison féconde en Hommes Illustres. Il eut pour Maîtres Pierre de Nogent, Gerard Machet depuis Evêque de Castres, & Jean Gerson, trois hommes célébres qu'il n'égala peut-être pas dans les connoissances Théologiques, mais qu'il surpassa de beaucoup du côté des Belles Lettres. Ce fut l'attrait particulier de Clemangis. Il se fraya en quelque sorte une route toute nouvelle dans ce genre d'étude depuis si longtems négligé. On vit renaître en lui les prémices d'un siécle plus poli; son stile eut quelque chose de celui des Anciens, ses pensées se présenterent sous un tour ingénieux, & ses discours furent d'assez bons essais d'éloquence. Un éloge réel pour ses Contemporains fut de sçavoir estimer cette sorte de Littérature, qu'ils n'avoient pas eu le courage de cultiver. Le talent de bien écrire & de bien parler commença à paroître un mérite. On en félicita Clemangis, on lui fit ce compliment flatteur, que son exemple démentoit Petrarque, qui avoit osé avancer que hors de l'Italie il ne se trouvoit ni Poëtes, ni Orateurs. On poussa l'admiration jusqu'à le comparer à l'Orateur Romain; parallele outré, mais qui fait voir qu'on goutoit dès-lors les bons modéles, puisqu'on les prenoit pour Arbitres de ce qu'on appelle Ouvrages d'esprit. Clemangis avec sa réputation ne fit qu'une fortune médiocre dans l'Eglise. Il fut Trésorier de l'Eglise de Langres, Secre-

Amplis. Collect. t. 1. p. 1543 & seqq.

taire du Pape Benoît XIII. & Grand-Chantre en l'Eglise de Bayeux. Sa fidélité pour le Pape son maître lui attira quelques traverses. Il quitta la Cour d'Avignon pour se retirer dans une Chartreuse, où il vécut plusieurs années, occupé, comme il le dit lui-même, de la lecture des Livres saints, & du repentir de ses péchés. C'est dans cette retraite qu'il écrivit la plûpart de ses Lettres, dont la liste est nombreuse (*a*), & le stile assez châtié, mais souvent trop amer; défaut capital de cet Ecrivain, déclamateur perpétuel, & satyrique de profession. Au sortir de la Chartreuse, où il avoit eu tout le tems de composer des Livres, il retourna à sa Trésorerie de Langres, & ce fut delà qu'il passa à la dignité de Grand-Chantre de Bayeux. Enfin il vint terminer sa carriere à Paris (*b*), dans le Collége de Navarre, où il est enterré. Nous parlerons encore de lui quelquefois à l'occasion de ses Ouvrages.

Lettre de Clemangis au Roi Charles VI.

Epist. Clemang. p. 3. Clemang. apud Vonderhart t. 1. Const. Concil. part. 2. p. 4. Du Boulai t. 4. p. 696. & seqq.

Un des premiers fut la Lettre pleine d'éloquence & de force, qu'il adressa au Roi Charles VI. pour l'engager à procurer l'union si désirée. « Jusqu'à quand, lui disoit-il, souffrirez-vous la malheureuse division qui regne dans l'Eglise? Jusqu'à quand laisserez-vous la Religion de Jesus-Christ exposée aux railleries des Infidéles? Depuis plus de trois lustres, la Barque de S. Pierre est battue d'une furieuse tempête, les écueils l'environnent de toutes parts, & les Matelots livrés

(*a*) On en compte cent trente-sept.
(*b*) Il mourut vers l'an 1430 agé de plus de soixante-seize ans.

L'AN 1394. » à un ſommeil profond, ne s'apperçoivent pas du » danger. Quelle extrémité cependant pour les » ſimples Fidéles! Hors du Vaiſſeau de l'Egliſe, » point de ſalut pour eux, & dans ce Vaiſſeau, tel » qu'il eſt, point de ſureté. (*a*) Toute leur reſſour- » ce eſt donc de réveiller les Pilotes par leurs prié- » res & par leurs cris, c'eſt-à-dire, d'avertir les » Paſteurs de leurs obligations, & du péril qu'ils » courent eux-mêmes, avec le Troupeau qui leur » eſt confié. jusqu'ici, Grand Roi, les voiles de » l'enfance vous ont caché la plus grande partie de » ces maux. Ouvrez enfin les yeux, voyez l'état » déplorable où ſe trouve la Chrétienté. Rappel- » lez les exemples de vos illuſtres Ancêtres, leurs » travaux pour la défenſe de l'Egliſe, leur zéle pour » ſa gloire, leurs entrepriſes célébres pour la pro- » pagation de la foi. Fils chéri de l'Egliſe, ſecou- » rez votre Mere: grand Roi, ſoutenez cette Rei- » ne déſolée; ſoldat intrépide, prenez part à cette » Milice ſainte. Et ne vous laiſſez point étonner » par les difficultés; on eſt ſûr de réuſſir quand on » a Jeſus-Chriſt pour Coopérateur, pour Com- » pagnon & pour Maître. Mais ne craignez pas que » les ſecours humains vous manquent. Dès qu'on » vous verra mettre la main à l'œuvre, les au- » tres Souverains, les Nations étrangéres, tous » les Fidéles enſemble, ſe réuniront à vous. Ils at- » tendent depuis longtems que vous donniez le » ſignal. Commencez, les vœux ardens qu'ils for-

(*a*) On ſent un homme qui exaggére, puiſque dans le temps du Schiſme il y eut des Saints de part & d'autre.

» ment pour l'union de l'Eglise, vous répondent » de leur empressement à vous suivre & à vous se» conder. » Tel est le précis de cette Lettre de Clemangis, la premiere dans le Catalogue de celles qui nous restent de lui.

L'AN 1394.

Cependant le même Ecrivain travailloit à dresser la Lettre de l'Université, touchant les moyens de finir le Schisme. On en étoit instruit & allarmé à la Cour d'Avignon. Clement, pour détourner ce coup, tenta d'ôter à l'Université les deux Docteurs, qui avoient la plus grande part à l'Ouvrage tant redouté. C'étoient le Chancelier Pierre d'Ailli, & Gilles des Champs. Le Pape sous prétexte de vouloir se servir d'eux pour le gouvernement de l'Eglise, les fit demander au Roi; mais ils pressentirent l'artifice, & ils ne voulurent jamais consentir à faire le voyage d'Avignon. Le Cardinal Pierre de Lune qui se trouvoit dans ce même tems à Paris, & qui avoit la qualité de Légat en France, dressa des batteries plus puissantes contre l'Université. Il ranima l'ardeur du Duc de Berry pour le Pape Clement. Cela fit que quand Clemangis eut achevé l'Ouvrage dont on l'avoit chargé, & qu'il fut question de le présenter au Roi, l'Université eut beaucoup de peine à pénétrer jusqu'au Trône.

Hist. Anon. p. 254.

Difficultés qu'éprouve l'Université pour présenter au Roi l'ouvrage contenant les moyens d'éteindre le Scisme.

Ibid.

L'assemblée des Docteurs s'étoit tenue le 6 de Juin. Ils y avoient nommé des Députés; mais le Duc de Berry à qui l'on s'adressa, pour avoir audience, répondit qu'il empecheroit de tout son pouvoir qu'elle ne leur fût accordée. Il ajouta même des menaces peu dignes de la gravité de

L'AN 1394.

ſon rang, diſant que ſi l'on ne ſe déſiſtoit d'une ſi téméraire entrepriſe, il feroit jetter dans la riviere les principaux Auteurs de cette faction. Les Députés, quoique ſurpris de trouver tant d'oppoſition dans l'eſprit de ce Prince, ne laiſſerent pas rallentir leur ardeur. Ils eurent recours à la protection du Duc de Bourgogne, eſprit bien plus traitable, & plus capable d'affaires, que le Duc de Berry. Il leur promit de les introduire chez le Roi: l'Orateur qui étoit Guillaume Barraud, Docteur en Théologie, & Prieur de l'Abbaye de S. Denis, prépara ſa harangue; au jour marqué on ſe rendit à l'Hôtel de S. Paul, mais la brigue du Cardinal de Lune eut encore cette fois le crédit d'écarter les Députés. Enfin tant de perſonnes s'intéreſſerent pour eux, qu'ils furent admis à l'audience du Roi le dernier jour de Juin. L'Aſſemblée ſe trouva nombreuſe; l'Orateur (*a*) parla avec beaucoup de grace, & à la fin de ſon Diſcours, il préſenta à genoux la Lettre de l'Univerſité, dont nous ne pouvons nous diſpenſer de donner un extrait un peu étendu. Elle porte en titre: *Au très-Chrétien & très-zélé défenſeur de la foi orthodoxe, Charles par la grace de Dieu, Roi des François*; & l'Univerſité y parle ainſi:

Du Boulai t. 4. p. 687 & ſeqq. Spicil. t. 6. p. 81 & ſeqq. Hiſt. Anon. 255 & ſeqq.

Lettre de l'Univerſité dreſſée par Clemangis.

» Les exemples de nos prédeceſſeurs & l'intérêt de notre propre réputation, nous ont toujours rendus très-attentifs à défendre la Religion » Catholique. Ce zéle a ſurtout éclaté depuis ſeize

(*a*) L'Abbé de Choiſi dit que Clemangis harangua le Roi, il a pris l'Auteur de la Lettre pour l'Orateur.

» ans,

» ans, que le Schiſme ravage le troupeau de Jeſus- L'AN 1394.
» Chriſt, ſans ceſſe nous avons élevé la voix pour » arrêter le ſcandale. Si nos efforts n'ont pas eû » tout le ſuccès que nous eſpérions, c'eſt aux en- » nemis de l'Egliſe, c'eſt au Prince des ténébres » qu'il faut s'en prendre. Enfin, Sire, vous ſen- » tez toute la grandeur de la playe, vous entrepre- » nez d'y appliquer des remedes efficaces; digne » en cela du nom glorieux de Roi très-Chrétien, » & des ſentimens dont furent animez vos anceſ- » tres, protecteurs illuſtres de la Religion. Les » ordres que vous nous avez donnés, grand Roi, » font ici votre éloge; vous nous avez recomman- » dé de nous aſſembler par Députés, pour cher- » cher les moyens de parvenir promptement à » l'union de l'Egliſe, nous avons apporté à cette » importante affaire, toute la maturité & tout le » ſoin poſſible, & la Concluſion de nos délibéra- » tions a été, qu'on pouvoit prendre trois voyes » pour terminer le Schiſme.

» La premiere eſt la voye de ceſſion & de re- » nonciation abſolue, de la part des deux Papes, » au Pontificat, & à tous les droits qu'ils peuvent » y avoir, ou y prétendre. Cette renonciation » peut ſe faire, ou par les deux Compétiteurs en » préſence de tous leurs Cardinaux réunis, ou » par chacune des Parties, en préſence du Collége » de ſes Cardinaux, ou pardevant les Députés » des deux Colléges, ou de quelque autre ma- » niere raiſonnable qu'on pourroit imaginer. Après » quoi les plus anciens Cardinaux, ou ſi on le

L'AN 1394. » jugeoit à propos pour le bien de la paix, les Car» dinaux des deux obédiences procéderoient à une » nouvelle Election. Cette voye, Sire, nous la » préferons aux deux autres que nôtre Lettre ex» pliquera dans la ſuite, parcequ'elle eſt la plus » courte, la plus efficace, & la plus convenable » pour extirper le Schiſme; parcequ'elle eſt la » plus commode pour éviter les embarras, la dé» penſe, & les autres inconvéniens de toutes eſpe» ces; parcequ'elle eſt la plus propre pour tranqui» liſer parfaitement les Conſciences de tous les fidé» les; parcequ'elle eſt la mieux entendue, pour » mettre à couvert l'honneur des Princes & des » Royaumes qui ont ſuivi l'un ou l'autre parti; par» cequ'elle ſatisfait ſans retour à toutes les raiſons » qu'on fait valoir dans les deux obédiences : raiſons » d'une diſcuſſion très-difficile, & ſans exemple » dans les autres Schiſmes; enfin parcequ'elle dé» truit tout d'un coup cet attachement intime qu'on » a des deux côtés à l'obédience qu'on a choiſie : atta» chement qui fait que jamais nous ne pourrons nous » ſoumettre à Boniface, & que ceux du parti de » Boniface, ne pourront ſe ſoumettre à Clement.

» Au reſte toutes ſortes de conſidérations doi» vent porter les deux Compétiteurs à embraſſer » avec joye ce moyen qu'on leur propoſe. Leur » propre honneur y eſt engagé; car ſi l'on vient » à l'examen rigoureux de leurs droits, il eſt à » craindre qu'il ne tourne à la honte de l'un ou de » l'autre ou de tous les deux. Ce qui doit les tou» cher encore plus, c'eſt l'état déplorable où ſe

» trouve reduit le troupeau de Jesus-Christ dont » ils se disent les Pasteurs; c'est l'obligation où ils » sont de se sacrifier eux-mêmes pour ces ames con- » fiées à leurs soins; c'est le compte terrible qu'ils » rendront au Souverain juge, s'ils ont été cause » de leur perte; c'est le mérite d'une action si gé- » néreuse, & la gloire immortelle qui en sera la » récompense: plus louables mille fois ces Pon- » tifes, de céder pour le bien de la paix le Trône » où ils sont assis, que d'y regner en grands hom- » mes pendant des siécles entiers. L'AN 1394.

» La seconde voye pour éteindre le Schisme est » celle de l'arbitrage ou du compromis, que les » deux prétendans feroient entre les mains de quel- » ques hommes de poids, qu'ils nommeroient eux- » mêmes, & à qui ils s'en rapporteroient pour la » conclusion du différend. Ce moyen est plus court » & plus facile que le Concile général. Il est aussi » plus favorable à N. S. P. le Pape Clement, par- » ceque dans le Concile général, il seroit exposé » à voir le plus grand nombre des Evêques contre » lui, puisqu'ils sont en plus grand nombre dans » l'obédience opposée. C'est encore une maniére » douce, paisible, éloignée de tout air d'ambition. » Il est certain que celui qui refuseroit de s'y sou- » mettre, feroit naître de violens soupçons sur la » bonté de sa cause; car le possesseur injuste d'un » bien évite autant qu'il peut de confier ses inté- » rêts à des arbitres; au lieu que celui dont les » droits sont les mieux fondés consent volontiers » à ce jugement. Et si l'on disoit que le Pape ne

L'AN 1394. » peut se soumettre à la sentence de personne, nous » pourrions répondre d'abord que l'arbitrage au» roit pour objet, non la personne du Pape, mais » les droits litigieux des deux Prétendans à la Pa» pauté ; & qu'après tout il faudroit bien en venir» là dans le Concile général, s'il étoit jamais as» semblé sur cette matiére. Mais c'est un principe » tout à fait insoutenable, que le Pape ne puisse se » soumettre à personne. Est-il donc au-dessus de » Jesus-Christ de qui il est écrit qu'il étoit soumis » à Marie & à Joseph ? .... Et quand il y auroit des » loix positives qui déclareroient que le Pape n'est » soumis à aucune puissance sur la terre, seroit-ce » une infraction de ces loix, si le Pape se soumet» toit lui-même par la voye d'un compromis ? » N'est-ce pas au contraire borner sa puissance que » de lui ôter cette liberté ?

» Le troisiéme moyen de procurer l'union de » l'Eglise, c'est le Concile général qui sera com» posé ou de Prélats seulement, selon la forme de » Droit, ou de Docteurs & de Professeurs en Théo» logie & en Droit, mêlés en nombre égal (*a*) avec » les Evêques. On pourroit y ajouter encore les » Députés des Eglises Cathédrales, & des princi» paux Ordres Religieux. Cette assemblée de Doc» teurs, de Chanoines & de Religieux remédieroit » au peu de lumieres de plusieurs Prélats, & ba» lanceroit l'attachement trop grand qu'ils ont » pour l'un ou l'autre parti.

(*a*) Il ne s'agissoit que de l'extinction du Schisme. Dans ce cas les Docteurs pouvoient se trouver en nombre égal avec les Evêques, sans donner atteinte à ce principe incontestable : que le Pape & les Evêques sont les seuls Juges de la foi, à l'exclusion des Prêtres du second Ordre.

L'AN 1394.

» Cette voye du Concile, proposée dès le commencement du Schisme, a révolté quelques esprits amateurs du trouble & de la dissention; mais quiconque voudra juger des choses selon la lumiere de la vérité, sera forcé d'avouer que ce remede a ses avantages. Les Conciles généraux servent à extirper les hérésies; & qu'est-ce qu'un Schisme, selon S. Augustin, si-non une sorte d'hérésie très-dangereuse ? Et quelle sera la ressource de l'Eglise, si l'on rejette les deux premieres voyes, dont nous avons parlé, & s'il ne lui est pas permis encore de s'assembler ? Il faudra donc qu'il se forme un Schisme aussi déplorable & aussi long que celui des Grecs ? Mais quoi ! disent les ennemis de la paix, N. S. P. le Pape canoniquement élû exposera-t'il son droit à la décision d'un Concile ? Frivole objection : car en supposant que ce Droit est véritable au fond & en soi-même, on ne peut pas dire qu'il soit connu de tout le monde comme tel, & il s'en faut beaucoup qu'il ne soit incontestable, puisqu'une infinité de gens ne le reconnoissent point, puisque l'Antagoniste du Pape à qui nous obéissons, réclame avec toute son obédience. Or c'est dans un Concile général, dans une assemblée à laquelle le Saint-Esprit préfidera, que la vérité sera mise dans tout son jour, & que toutes les incertitudes disparoîtront. Mais encore, ajoute-t'on, qu'est-ce qui donnera l'autorité au Concile ? La réponse est facile. Ce sera le consentement de tous les Fidéles, ce se-

L'AN 1394. »ra Jesus-Christ qui dit dans l'Evangile qu'il est
Matth. 18. 20. »au milieu de deux ou trois personnes assemblées »en son nom, ce sera le Seigneur qui ordonne à
Deut. 17. 8. »son peuple, dans le Deuteronome, de s'adresser »aux Prêtres, lorsqu'il s'élevera quelque question difficile.

»Voilà donc, grand Roi, les trois moyens que »nous proposons, comme le remede aux maux de »l'Eglise. Si quelqu'un des Prétendans à la Papauté, ou si tous les deux ensemble refusent de suivre »la route qu'on leur trace, sans en montrer une »autre également sure & efficace, il faut les condamner comme des Schismatiques opiniâtres, »comme des Ennemis & des Tyrans du troupeau »de Jesus-Christ. Il ne faut plus leur obéir, ni leur »laisser aucune administration, aucun usage des »biens de l'Eglise. Ce ne sont plus des Pasteurs, »ni même des Brebis; ce sont des loups ravissans »qui méritent d'être chassés, & de subir toutes les »peines portées par les Loix contre les Schismatiques.

»Qu'il nous soit permis de rappeller ici l'exemple du plus sage des Rois. Arbitre de la contestation célébre entre ces deux femmes, qui »se disputoient le même enfant, il décida que »celle qui consentoit à le voir couper en deux, »n'en pouvoit être la mere, & qu'il appartenoit »à celle dont les entrailles avoient été émûës »de tendresse, & qui s'étoit écriée : *Ne faites point* »*un partage si barbare, adjugez plutôt l'Enfant à cette* »*femme qui me le dispute.* Si l'affaire présente du Schis-

L'AN 1394.

» me avoit été portée au même Tribunal, pou-
» vons-nous douter que Salomon n'eut rendu un
» Jugement tout ſemblable à celui que nous admi-
» rons dans les Livres ſaints ? C'eſt-à-dire, qu'il
» n'eut tenu pour véritable Pontife & Vicaire de
» Jeſus-Chriſt, celui qui auroit été prêt de renon-
» cer à ſon rang, & de perdre même la vie, s'il le
» falloit, pour rendre à l'Egliſe ſa paix & ſon unité ?
» C'eſt à vous, Sire, en qualité de Roi Très-Chré-
» tien, qu'il appartient de ſécourir cette mere de
» tous les Fidéles. Déſolée, opprimée, ſans force
» & ſans vigueur, elle n'a d'eſpérance qu'en vous
» ſeul. Conſidérez en détail ce que l'eſprit de diſ-
» corde & de diviſion lui fait ſouffrir. Qu'y avoit-
» il avant le Schiſme de plus floriſſant, de plus
» noble, de plus brillant, de plus riche que l'Etat
» de l'Egliſe ? Depuis cette triſte diviſion, quelle
» ſervitude, quelle pauvreté, quels opprobres ! &
» d'où viennent tant de miſeres ? C'eſt qu'on éleve
» aux dignités de l'Egliſe des hommes indignes,
» qui n'ont aucun ſentiment de Religion, de juſ-
» tice & de vertu, des hommes uniquement atten-
» tifs à ſatisfaire leurs paſſions. Les biens des Egliſes
» & des Monaſteres ſont l'objet perpétuel de leurs
» rapines ; ils portent le ravage & la déſolation
» par-tout, ils mettent des taxes intolérables ſur
» les Miniſtres de l'Egliſe, & ils les font lever par
» des hommes impies & inhumains, qui n'épar-
» gnent perſonne, qui exigent les payemens par
» la voye des Cenſures & de la priſon, qui enle-
» vent tout, ſans laiſſer même dequoi ſubſiſter aux

L'AN 1394. » Ecclésiastiques chargés du soin des peuples. Delà tant de Prêtres reduits à vivre d'aumônes, ou » à rendre les services les plus bas; tant de pauvreté dans les Eglises, dont on vend les ornemens pour payer les taxes, & dont on laisse tomber les Edifices, parcequ'il ne reste rien pour » les réparer. Que dirons-nous de la Simonie que » nous voyons regner avec tant d'empire? Obtient-on sans elle beaucoup de graces? Avec elle » trouve-t'on aucune difficulté à obtenir tout ce » qu'on souhaite? C'est la Simonie qui distribuë » aux plus mauvais sujets les meilleurs Bénéfices, » sur-tout ceux ausquels le soin des ames est attaché. C'est elle qui rebute les pauvres, quelque » mérite qu'ils ayent; & il arrive même que les » Clercs sçavans sont ceux qu'elle écarte le plus, » parcequ'ils s'élevent hardiment contre elle, & » qu'ils ne veulent point user de sa protection, » pour entrer dans les Bénéfices. C'est elle qui par » un attentat plein d'horreur vend jusqu'aux Sacremens, sur-tout la Pénitence & les Ordinations : abus intolérable, qui ouvre la porte du » Sanctuaire à tout ce qu'il y a de personnes indignes » & méprisables !

» Que dirons-nous du Service divin diminué » par-tout, & dans plusieurs endroits absolument » abandonné; de la discipline Ecclésiastique & des » mœurs anciennes du Christianisme tellement oubliées, que si les SS. Peres venoient au monde, » ils auroient peine à reconnoître l'Eglise qu'ils ont » gouvernée & que Jesus-Christ a établie? .....

» Et

» Et quel ſcandale, grand Roi ! d'un côté les In-
» fidéles, témoins de nos diſcordes, en prennent
» occaſion de nous inſulter. D'autre part les Hé-
» rétiques ont commencé à lever la tête impuné-
» ment, & à répandre le poiſon de leurs erreurs,
» du moins en cachette. Ainſi la Foi Catholique,
» ſans défenſe au dehors, & agitée au-dedans de
» diſſentions domeſtiques, eſt expoſée aux inva-
» ſions de tous ſes ennemis. Au milieu de tant de
» maux qui paroiſſent extrêmes, nous avons la dou-
» leur d'en preſſentir de plus grands pour la ſuite.
» Les Emiſſaires du Démon inventent tous les jours
» de nouveaux artifices pour empêcher l'union,
» & comme ils voyent que nous nous intéreſſons
» particulierement pour ce bien ſi néceſſaire; ils ſe
» répandent ſans ceſſe en diſcours contre nous; ils
» font entendre à Votre Majeſté, tantôt que nous
» en voulons à la perſonne du Pape, tantôt que
» nous aſpirons à gouverner tout, & principale-
» ment l'Egliſe : menſonge palpable ! Nous n'aſ-
» pirons point à gouverner l'Egliſe, nous voulons
» ſimplement en être gouvernés (a). Eux au con-
» traire prennent à tâche de la déchirer & de la
» détruire, & parceque notre conſcience ne nous
» permet pas de demeurer dans le ſilence à la vuë
» de ces entrepriſes d'iniquité, ils nous reprochent
» une ambition prétenduë; mais, Sire, qu'ils ceſ-
» ſent de nous deſſervir ſécretement auprès de vous
» & des Princes de votre Sang, qu'ils nous atta-

(a) On trouve dans le Spicilege, *non Ecleſiam regere ſed inſtruere volumus*, mais ces mots ne ſont ni dans l'Hiſtoire de l'Univerſité, ni dans l'Hiſtoire Anonyme de Charles VI.

L'AN 1394. » quent ouvertement, s'ils ont quelque chose à » reprendre dans notre conduite. Armés du glaive » de la vérité, nous ne refuserons point le combat, » dut-on déchaîner contre nous toutes les passions, » tous les artifices & tous les mensonges.... Mais » parcequ'on pourra prendre en mauvaise part tout » ce que nous venons de dire pour l'intérêt de l'u» nion, nous conjurons les véritables enfans de » l'Eglise qui liront cet écrit, de considérer l'in» tention qui nous a fait parler, & de ne nous ju» ger qu'après avoir bien examiné tous les motifs » de cette Lettre. Nous la finissons en priant le » Seigneur qui paroît endormi, comme autrefois » sur la Barque de S. Pierre, qu'il daigne comman» der à la mer & aux vents, calmer les tempêtes, » & nous conduire par une route plus douce & » plus sure au rivage de la paix. Ainsi soit-il ».

Hist. Anon. p. 267
Du Boulai t. 4. p. 696.
Le Roi approuve d'abord cette Lettre, mais ensuite il témoigne son mécontentement à l'Université.

Cette Lettre fut luë toute entiere en présence du Roi, des Princes & des Evêques. On en parut content, & le Roi pour y faire plus d'attention, ordonna qu'on la traduisît en François. Cependant il différa sa réponse à un autre tems, & il marqua un jour aux Députés pour venir la recevoir; mais ce délai fut précisément ce qui rendit inutiles tous les efforts de l'Université. Le Cardinal de Lune & le Duc de Berry ne perdirent point l'avantage que leur donnoient les entrées libres chez le Roi. Ils ménagerent tellement les choses, que quand les Docteurs revinrent à l'audience, le Chancelier leur dit de la part du Roi, que Sa Majesté ne vouloit plus entendre parler de cette affai-

re, & qu'elle défendoit à l'Université de recevoir désormais, ni d'ouvrir aucunes Lettres sur ce sujet, sans les avoir auparavant communiquées à la Cour. On s'étoit attendu à cette réponse, & l'Université avoit donné ordre à ses Députés, d'y répliquer par la menace de suspendre tous les Exercices des Ecoles. Ils s'acquitérent fidélement de leur Commission, la cessation des Etudes fut intimée au Chancelier, le Cardinal de Lune étoit présent à la Conférence, le Duc de Berry n'y assistoit point, & apparemment ce n'étoit pas sur lui que les menaces des Docteurs eussent fait le plus d'impression.

L'AN 1394

Du Boulai ibid.

Jean Juv. p. 105.

L'empressement de l'Université de Paris pour l'union, n'étoit pas inconnue dans les Pays étrangers. L'Université de Cologne l'en félicita par une Lettre du 5 de Juin, & la pria de lui faire part des mesures qu'elle prendroit dans la suite, pour assurer le succès de tant de soins. Les Docteurs de Paris remercierent ceux de Cologne, leur témoignant toutefois qu'ils étoient surpris de les voir attachés à l'obédience de Boniface, & ils les conjurérent de se donner les mêmes mouvemens auprès des Princes & des Prélats de leurs Cantons, qu'on se donnoit à Paris pour faire gouter l'union au Roi & à son Conseil. De Rome & d'Arragon, il vint aussi à l'Université des Lettres de complimens sur son zéle. Le Cardinal Philippe d'Alençon lui écrivit le 8 de Juillet, & le Roi d'Arragon le 20 d'Août. Cela montre que si le Pape Clement eut voulu se prêter à l'affaire de l'Union, on

Diverses Lettres écrites des Pays étrangers à l'Université de Paris.

Du Boulai t. 4. p. 705. & seq.

L'AN 1394. y eut trouvé de grandes facilités de la part de toutes les Nations de la Chrétienté.

L'Université envoye au Pape Clement la Lettre qu'elle avoit presentée au Roi.

Cependant le Roi Charles VI. ayant permis à l'Université d'envoyer à Avignon la Lettre que les Députés avoient présentée en Cour le dernier jour de Juin, les Docteurs y ajouterent une autre Lettre plus courte, mais très-pressante, pour engager le Pape à prendre quelqu'une des trois voyes proposées. Ils s'y plaignoient amérement du Cardinal de Lune sans le nommer: «C'est, disoient-ils, l'homme ennemi, le méchant & très-méchant homme, qui a voulu traverser la Paix de l'Eglise, qui a tâché d'imposer silence aux Docteurs, & de leur ôter tout accès auprès du Souverain.» L'Université demandoit justice de ces téméraires entreprises, & pour faire sentir à Clement la nécessité de travailler au plutôt à l'extirpation du Schisme, elle ajoutoit: «On en est venu à ce point d'erreur & de confusion, qu'on dit publiquement & en bien des endroits, qu'il importe peu qu'il y ait plusieurs Papes, & qu'il pourroit y en avoir non seulement deux ou trois, mais dix ou douze, mais un dans chaque Royaume, tous égaux en puissance & en autorité; & quelle injure pour la sainte Eglise Romaine! quel renversement de tout l'ordre de l'Eglise & même de la Foi Catholique!

Spicil. t. 6. p. 109.
Du Boulai t. 4. p. 699.

Le Pape en est très-courroucé.

Le Pape Clement reçut ces dêpêches de l'Université, en présence de plusieurs personnes de sa Cour. Il entreprit d'en faire lui même la lecture; mais il ne put se contenir jusqu'à la fin. Les voyes

de Cession, de Compromis & de Jugement dans un Concile Général, excitérent son couroux. Il se leva en disant d'un ton animé : « Ces Lettres sont » des Libelles diffamatoires contre le saint Siége, » des écrits pleins du poison de la calomnie. » C'est toute la réponse qu'il y fit. Le Député de l'Université, porteur de ces Lettres, ne jugea pas à propos de s'arrêter dans une Ville où Clement étoit le maître. Il s'éloigna promptement d'Avignon, & il revint faire à l'Université le rapport de son voyage. Ce fut encore l'occasion d'une Assemblée générale. On y releva les deux ou trois mots, qui étoient échapés au Pape, & l'on dressa une autre Lettre, où les Docteurs faisoient sentir que dans les premiers écrits envoyés à Avignon, il n'y avoit rien d'envenimé, rien de calomnieux ; mais le Pontife ne fut pas en état de recevoir cette réplique de l'Université. Picqué au vif des moyens qu'on avoit proposés pour finir le Schisme, il s'abstint pendant quelques jours de tenir les Congrégations ordinaires, de peur qu'on n'y parlât de l'Union & de la Lettre des Docteurs de Paris. Les Cardinaux qui en avoient reçû une copie par le même Courier, ne laissérent pas de conférer entre eux, sur les articles qu'elle contenoit. Le Pape allarmé manda ces Prélats, & il les blâma d'avoir osé délibérer à son insçû sur des points de cette conséquence. Les Cardinaux lui répondirent avec fermeté, qu'ils ne se repentoient point de leurs délibérations, qu'ils trouvoient les propositions de l'Université très-judicieuses, & que s'il avoit un

L'AN 1394.
Vitæ. t. 1. p. 1397.
Hist. Anon. p. 267.

L'AN 1394. vrai désir de pacifier l'Eglise, il devoit choisir un des trois moyens exprimés dans la Lettre. Tout cela parut à Clement une espece de conspiration contre son Pontificat, il en fut touché jusqu'à se livrer à une tristesse profonde, qui le consuma insensiblement. Le 12 de Septembre il se sentit plus incommodé qu'à l'ordinaire, sans interrompre pourtant ses occupations. Le Mercredi 16 du même mois, il entendit encore la Messe : en rentrant dans son appartement, il se plaignit d'une foiblesse, & presqu'aussi-tôt il fut frappé d'une apoplexie, dont il mourut sur le champ. On l'enterra le Vendredi suivant dans la Cathédrale d'Avignon, & sept ans après on le transporta dans l'Eglise des Celestins de la même Ville, où l'on voit sa Statue & son Tombeau de marbre blanc, orné de petites figures de Saints, selon le gout de ce tems-là. Clement avoit hérité du Comté de Genéve depuis deux ans; par sa mort cette Maison fut éteinte, & la Principauté passa au Seigneur de Villars qui avoit épousé une niéce de ce Pontife.

Vitæ t. 1. p. 1397.

Le Pape Clement meurt subitement.

Hist. Anon. p. 268.

Vitæ t. 1. p. 538.

Lapebrok Conat. part. 2 p. 105.

Pagi Breviar. Pont. t. 4. p. 306.

Caractere de ce Pape.

Vitæ t. 1. p. 537.

La qualité de Prince se faisoit assez remarquer dans la personne de Clement. Il avoit la taille majestueuse, l'air noble, la parole agréable. Il étoit poli, affable, naturellement doux & bienfaisant. On lui reprocha bien des fautes, dont sa dignité douteuse & disputée fut la cause principale. Telle est en particulier la facilité excessive qu'il eût à prodiguer les graces aux Princes & aux Courtisans, pour les retenir dans son obédience : » Etat miserable! s'écrie » sur cela Clemangis. Notre Pontife Clément

Clemang. lib. de corrupt. Eccles. stat. c. 27. Edit. Lyd. p. 4. & seqq. &

» s'étoit tellement rendu l'esclave des hommes de » Cour, qu'il recevoit d'eux, sans pouvoir s'en » plaindre, les traitemens les plus indignes. Il fal- » loit céder à leurs importunités, promettre à ceux- » ci, donner à ceux-là, dissimuler, temporiser, » cultiver avec grand soin quiconque avoit le ta- » lent de s'insinuer auprès des Grands, de les flat- » ter & de les divertir. C'étoit à ces Courtisans » qu'il conféroit les Evêchés, & les autres dignités » de l'Eglise. Il s'attachoit les Princes par des pré- » sens, par des décimes qu'il leur accordoit sur le » Clergé, par l'ascendant qu'il leur laissoit prendre » sur les Ecclésiastiques; en sorte que les Seigneurs » Séculiers étoient plus Papes dans le Clergé, que » le Pape Clement lui-même. »

L'AN 1394. *apud Vonderhart t. 1. Concil. Const. part. 3.*

Ouvrage de Clemangis intitulé *de la Ruine ou de l'Etat corrompu de l'Eglise. Ibid.*

Cet Ouvrage où Clemangis peint si vivement la servitude de la Cour d'Avignon, sous le Pape Clement, est un Traité intitulé, *De la Ruine de l'Eglise*; monument des malheurs qu'avoit causé le Schisme, & la preuve aussi du caractere d'esprit satyrique & extrême de cet Ecrivain. Clemangis y attaque les Papes, les Cardinaux, les Evêques, les Chanoines, les Religieux, les Religieuses; en un mot, tous les Ecclésiastiques, hors les gens d'Université. Dans le feu de sa déclamation, il lui échappe de tems en tems des traits entierement outrés, & contraires à la vérité : comme quand il dit que dans leur premiere Institution, les Cardinaux s'occupoient uniquement à donner la sépulture aux morts. Que de son tems un Cardinal possédoit quelquefois jusqu'à cinq cens Bénéfices.

C. 13.

C. 14.

L'AN 1394. C. 36. Qu'en France tous les Monasteres de Filles étoient plongés dans le plus affreux libertinage. Que la plupart de ceux qu'on élevoit au Sacerdoce, ne sçavoient presque pas lire. Tous ces reproches sont exorbitans, & en particulier le dernier, puisque les Universités, sur-tout celle de Paris, étant alors beaucoup plus remplies d'Etudians qu'elles ne sont aujourd'hui, & la plupart de ces hommes élevés dans les Ecoles publiques parvenant au Sacerdoce, on ne peut pas soupçonner que ce fussent des gens qui ne sçussent presque pas lire. Mais Clemangis lui-même tempere, à la fin de son Livre, la vivacité de ses reproches, par un aveu qu'il est à propos de rapporter. « On ne doit pas croire, dit-il, » que tout ce que je viens d'écrire, convienne à » tous les Ecclésiastiques sans aucune exception. » Je sçais que la Vérité suprême a dit : *Pierre, j'ai* » *prié pour vous afin que votre foi ne manque point.* Je » n'ignore pas que dans tous les états il se trouve » des personnes, peut-être même en grand nom» bre, dont la conduite est irréprochable. » A considérer de près cet endroit de l'Auteur, on ne sçait s'il ne réfute pas la plus grande partie de ce qu'il avoit écrit contre les mœurs de son tems. Mais enfin quelque idée qu'on se forme de Clemangis, & de sa sincérité à représenter l'état de l'Eglise Gallicane, il faut toujours se souvenir qu'il invective contre les personnes, non contre les dignités ; contre les membres des Sociétés, non contre les sociétés mêmes ; contre les mœurs, non contre la doctrine. C'est la réfléxion judicieuse de M. Coëffeteau, & cette

C. 24.

C. 39.

Coëffeteau Rep. au Myst.

cette réponse détruit tout l'usage que les Hérétiques modernes ont voulu faire de Clemangis & de ses Ouvrages.

L'AN 1394. d'iniquité p. 1139.

La mort du Pape Clement fut annoncée au Roi le 22 de Septembre. Sur le champ on tint un Grand Conseil, où se trouvérent les Princes du Sang, les premiers Officiers de la Couronne, le Patriarche d'Alexandrie, les Evêques de Langres & de Meaux. Le Patriarche parla le premier, & son avis fut que le Roi écrivit promptement aux Cardinaux d'Avignon, pour les prier de ne point donner de successeur au feu Pape, jusqu'à ce qu'il les eût informés plus amplement de ses intentions. Cette ouverture fut goutée de tout le Conseil, excepté de Pierre Fresnel, Evêque de Meaux, qui dit qu'on ne pouvoit différer l'élection, sans donner beaucoup d'avantage à l'Intrus de Rome, parcequ'on jugeroit que les François auroient douté du droit de Clement. Cette raison, aussi singuliere que l'avis même, ne plut à personne. Le Roi, suivant les vuës des autres membres de son Conseil, écrivit aussi-tôt aux Cardinaux d'Avignon, & sa Lettre étoit une simple priére qu'il leur faisoit de suspendre l'élection, jusqu'à l'Ambassade qu'il se proposoit de leur envoyer.

Le Roi prend des mesures pour empêcher l'Election d'un Pape, successeur de Clement.

Hist. Anon. p. 269.

L'Université qui étoit demeurée depuis queltems dans un silence forcé, ranima son zéle à la mort de Clement. Le 23 de Septembre, dans une Assemblée tenue aux Bernardins, on nomma pour aller au Roi le Recteur & quelques-uns des plus considérables Docteurs. Ces Députés furent admis

L'Université a les mêmes vues.

Spicil. t. 6. p. 60.

L'AN 1394. à l'audience, & ils y demandérent quatre choses. La premiere, que le Roi priât les Cardinaux d'Avignon de surseoir l'élection, jusqu'à ce qu'on eût délibéré plus à loisir sur le fait de l'Union. La seconde, qu'il y eût au plutôt une convocation des Prélats & des Seigneurs du Royaume, ausquels on joindroit les plus célébres Docteurs des Universités, & quelques-uns des principaux du Tiers Etat. La troisiéme, qu'on écrivit au Pape Boniface & aux Seigneurs de son parti, pour les disposer à la concorde. La quatriéme enfin, qu'on intimât des priéres publiques dans le Royaume, & qu'il fût permis à l'Université d'écrire aux autres Universités, & de recevoir leurs Lettres, sans en avoir demandé une nouvelle permission.

Le Roi trouva ces demandes de l'Université très-raisonnables, il accorda tout, & il profita de cette occasion pour faire aux Députés une douce réprimande, sur la cessation des exercices de l'Ecole. Ils promirent de les reprendre, & ils se retirérent fort contens du succès de leur commission.

Elle écrit aux Cardinaux d'Avignon.

L'Université qui continuoit son Assemblée aux Bernardins, ne perdit pas un moment. Au retour des Députés, elle prépara pour les Cardinaux d'Avignon une Lettre très-pressante, où l'on sent encore le beau stile de Clemangis. « Souvenez-» vous, disoient les Docteurs aux Prélats de ce » Collége, souvenez-vous aujourd'hui de l'Eglise » votre Mere. Ne semble-t'il pas qu'elle se jette à » vos pieds, les cheveux épars, les yeux baignés » de larmes, les sanglots dans le cœur, qu'elle vous

Du Boulai t. 4. p. 711. Spicil. t. 6. p. 106.

» présente sa robbe déchirée de toutes parts, qu'el- L'AN 1394
» le vous expose les chagrins infinis que lui cause
» ce Schisme si long & si funeste, qu'elle vous de-
» mande la Paix à grands cris? Vous l'accorde-
» rez enfin, vous aurez compassion de votre Mere.
» Mais que faut-il pour cela? Une seule chose que
» nous vous conjurons de nous accorder, c'est de
» ne point procéder à l'élection d'un nouveau Pon-
» tife, jusqu'à ce qu'on ait sondé les sentimens de
» celui qui se porte encore pour Pape, & qu'on
» ait examiné comment on pourra procurer l'U-
» nion. » On expédia dans la même Assemblée une Lettre circulaire aux Prélats & aux Chapitres du Royaume, pour les faire entrer en part des bons desseins de l'Université; on les prioit de recommander à Dieu les intérêts de l'Eglise, & d'écrire aux Cardinaux, pour leur inspirer des pensées de Paix.

Du Boulai t. 4. p. 712. & seqq.

Lettres écrites au Roi & à l'Université sur le même sujet.

Si l'Université avoit manqué de courage ou d'attention, elle auroit pû être animée par les sollicitations qui lui vinrent de toutes parts sur l'affaire présente. Le Roi d'Arragon étoit un de ceux qui comptoit le plus sur ce Corps de gens des Lettres, il le regardoit comme l'ame de la bonne œuvre qu'on méditoit. Dès qu'il eût appris la mort du Pape d'Avignon, il écrivit de Barcelone aux Docteurs de Paris qu'il appelloit *vénérables & très-chers amis*. Sa Lettre étoit un tissu de louanges & d'exhortations; de louanges, pour tout ce que l'Université avoit fait jusques-là en faveur de la paix; d'exhortations, pour tout ce qui lui restoit à faire.

Du Boulai p. 709.

Ibid. p. 708.

L'AN 1394. A cette Lettre étoit jointe une copie de celle que le même Prince envoyoit aux Cardinaux ; toujours dans la même vuë d'arrêter la démarche critique d'une nouvelle élection. Les Lettres du Roi d'Arragon étoient du 22 (a) de Septembre : ce qui prouveroit qu'il avoit sçû la mort du Pape Clement, aussi-tôt que le Roi de France.

Anecdot. t. 2. p. 1133.

L'Allemagne ne voyoit pas non plus d'un œil indifférent la situation des affaires de l'Eglise. Clement n'étant plus, elle espéra une réunion générale. L'Archevêque de Cologne & le Duc de Baviere en écrivirent au Roi Charles VI. » Il est » temps, Seigneur, lui disoient-ils, de sortir du » profond assoupissement où l'on a vècu jusqu'ici. » Il est temps de travailler sérieusement à la ré» conciliation des cœurs. Le moyen efficace pour » cela est d'empêcher une nouvelle élection. C'est » le désir de tous les gens de bien, c'est l'utilité de » l'Eglise, ce sera la gloire de Votre Majesté ».

Le Roi destine une Ambassade aux Cardinaux d'Avignon.

Hist. Anon. p. 270.

Le Roi souhaitoit la même chose, & il crut y réussir par les moyens dont il convint avec son Conseil. Le 23 de Septembre, à l'issuë de l'audience qu'il avoit donnée à l'Université, il déclara aux Princes & aux Seigneurs de sa Cour, par la bouche de son Chancelier, le dessein qu'il avoit d'envoyer aux Cardinaux d'Avignon une Ambassade solemnelle, suivant la promesse contenuë dans

(a) Cette datte est démontrée fausse par la Lettre du Roi d'Arragon à l'Université. Car ce Prince y dit, qu'il a appris que l'Université avoit écrit aux Cardinaux depuis la mort de Clement, or l'Université n'écrivit à ces Prélats que le 23 de Septembre. Comment le Roi d'Arragon auroit il pû sçavoir cela, le 22 du même mois ?

ſa Lettre du jour précédent. Il ajouta que ſes vuës étoient de donner cette Commiſſion à Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, à Pierre d'Ailli, Chancelier de l'Univerſité, & au Vicomte de Melun. Sur cela le Duc de Berry prenant la parole, dit qu'il connoiſſoit aſſez la façon de penſer des Cardinaux, pour aſſurer qu'ils recevroient plus volontiers une Ambaſſade compoſée de Seigneurs Laïcs, que de Prélats ou d'Eccléſiaſtiques, parce que les premiers ſe renfermeroient dans les bornes de leur fonction, au lieu que les autres pourroient s'ingérer dans des diſputes. » Je ſçai encore, continua-t'il, que Pierre d'Ailli ne leur eſt point » agréable, parcequ'ils le regardent comme le » principal Auteur de tout ce qui s'eſt fait dans l'U- » niverſité. Il ſuffira donc d'envoyer un Cheva- » lier & un Sécrétaire du Roi, avec le Maréchal » de Sancerre, qui eſt aux environs d'Avignon ». Tout le Conſeil approuva cet avis, on choiſit pour l'Ambaſſade le Seigneur de Roye, à qui l'on aſſocia le Maréchal de Boucicaut, chargé auſſi de la part du Roi d'arrêter les courſes que le Vicomte de Turenne faiſoit depuis long-temps ſur les Terres du Pape. Le lendemain 24 du mois, le Roi fit partir un Courier avec ſa premiere Lettre, c'eſt-à-dire, celle qu'il avoit écrite le 22, & il en donna aux Ambaſſadeurs une autre dattée du 24, & contenant à peu près les mêmes choſes que la précédente.

L'AN 1394.

Sans tenir tant de Conſeils, ſans écrire tant de Lettres, un grand Roi comme Charles VI. auroit

L'AN 1394. bien pû empêcher les Cardinaux d'Avignon de s'assembler en Conclave, & de procéder à une élection qui devoit prolonger le Schisme ; mais on croyoit obtenir d'eux par des ménagemens & des prieres, ce qu'effectivement ils n'accorderent point : sujet d'étonnement & même d'indignation pour ceux qui lisent aujourd'hui l'Histoire de ces malheureux temps. On voit des Prélats maîtres de pacifier l'Eglise par la démarche la plus aisée en apparence, puisqu'il n'étoit question que de se réunir au Pape Boniface, & de former ainsi un seul troupeau, une seule Bergerie, sous un seul Pasteur, dont personne n'auroit désormais contesté les droits. Pour peu qu'il se fut conservé d'amour du vrai bien dans ce Collége de Cardinaux, il semble qu'on ne pouvoit s'y refuser aux empressemens que les Rois & les peuples témoignoient pour la suppression, ou du moins pour le délai d'une élection évidemment pernicieuse. Voilà ce qui vient naturellement à la pensée de tout Lecteur judicieux, & la conduite opposée que tinrent ces Cardinaux, se présente d'abord sous un jour qui leur est bien peu favorable. Cependant quand on considere de près la situation de cette Cour, les idées anciennes d'opposition & d'animosité qu'on y entretenoit contre le parti de Boniface, les Anathêmes dont on s'étoit frappé mutuellement, la perte des avantages présens, les défiances pour l'avenir, par-dessus tout la peine extrême qu'on sent toujours à plier sous une puissance regardée jusques-là comme ennemie ; tout cela diminue beaucoup l'éton-

nement que cauſe au premier coup d'œil la précipitation de ces Prélats. On commence à concevoir que, ſans être dénués de tout ſentiment d'honneur, de vertu & d'amour pour l'Egliſe, ils purent ſe déterminer à donner un Succeſſeur au Pape Clement. On trouve-là les façons de penſer des hommes, & l'on ſe réduit enfin à croire que dans les mêmes circonſtances, ils auroient encore des imitateurs.

Les Cardinaux d'Avignon entrent au Conclave.

Vitæ t. 1. p. 532. 563 & ſeqq.

Il y avoit alors vingt-quatre (*a*) Cardinaux de l'obédience d'Avignon, vingt-un dans cette Ville, & trois abſens. Dès le Samedi 26 de Septembre on entra au Conclave ; il n'étoit point encore fermé quand le Courier porteur des Lettres du Roi arriva. Les dépêches furent renduës à Pierre Corſini, Cardinal de Florence, le plus ancien (*b*) des Cardinaux Evêques, & en cette qualité le Chef du Conclave. On devina aiſement ce que contenoient ces Lettres, & pour ne paroître pas manquer au reſpect que méritoient les Ordres du Roi, les Cardinaux, d'un commun conſentement, réſolurent de n'en faire l'ouverture qu'après l'élection d'un Pape : c'étoit-là le grand objet de ces Pré-

Hiſt. Anon. p. 271.

(*a*) M. Dupuy, ſuivi par le P. Daniel, dit qu'il y avoit vingt-deux Cardinaux dans Avignon. M. Fleuri & ſon Continuateur diſent vingt-trois Cardinaux en tout, & deux abſens. Ce ſont des mépriſes. Il y avoit en tout ving quatre Cardinaux de cette obédience. Trois étoient abſens, & 21 réſidoient à Avignon. M. Fleuri & le Continuateur oublient Pierre Ferdinand de Medina, Evêque d'Oſma, appellé le Cardinal d'Eſpagne. Il n'avoit point de titre, mais il avoit été nommé Cardinal le 20 de Janvier de cette année 1394.

(*b*) L'Hiſtoire Anonyme & M. Fleuri diſent ſimplement que le Cardinal de Florence étoit Doyen de ce Collége. Ce terme pouroit faire croire que Corſini étoit le plus ancien de tous les Cardinaux, ce qui n'eſt pas ; car le Cardinal Guillaume d'Aigrefeuille avoit été fait Cardinal deux ans avant lui, & dans la relation citée par M. Baluze, Guillaume prend la qualité de *Doyen du Collége*. Corſini étoit ſeulement le plus ancien des Cardinaux Evêques ; ce qui ne donnoit pas, en ce temps-là, le titre de Doyen du Sacré Collége.

L'AN 1394.

Ils dressent un acte par lequel ils s'obligent de travailler à la paix de l'Eglise, même par la renonciation au Pontificat.

Spicil. t. 6. p. 64.

Vitæ t. 1. p. 569.

lats. Cependant, pour faire croire qu'ils vouloient toujours l'union de l'Eglise, ils dresserent un acte par lequel ils faisoient serment de travailler de tout leur pouvoir à l'extinction du Schisme, de donner pour la même fin toute sorte d'assistance au Pape futur, sans jamais l'en détourner, ni empêcher de quelque maniére que ce fut; enfin d'observer tout cela en quelque état que chacun d'eux se trouvât, quand même il seroit élevé au Pontificat, & quand même il faudroit céder cette dignité, ce qu'ils promettoient de faire, au cas que les Cardinaux le jugeassent à propos pour le bien de l'Eglise. Cet écrit ne plut apparemment pas à tous les membres de ce Conclave; car il n'y en eut que dix-huit qui le signerent, & qui firent le serment. Ceux (*a*) dont les noms n'y paroissoient point étoient les Doyens des trois Ordres, Pierre Corsini, Doyen des Evêques; Guillaume d'Aigrefeuille, Doyen des Prêtres; & Hugues de S. Martial, Doyen des Diâcres.

Le Cardinal Pierre de Lune est élu Pape. il prend le nom de Benoît XIII.

Vitæ t. 1. p. 567.

Pagi Breviar. t. 4. p. 307. & seqq.

Quand on eut dressé cet acte, sincere à ce qu'il paroît dans les vuës de plusieurs, & fort inutile par l'évenement, on procéda à l'élection d'un Pape. Dès le Lundi 28 du même mois de Septembre, tous les suffrages se réunirent en faveur de Pierre de Lune, appellé le Cardinal d'Arragon. On le conduisit aussi-tôt à la Cathédrale d'Avignon, & il prit le nom de Benoît XIII. Le Samedi 3 d'Octobre, il fut ordonné Prêtre par le Cardinal

(*a*) M. Baluze croit que ces trois Cardinaux ne signerent point, parce qu'étant chargez de l'administration du Conclave, ils ne se trouverent point avec les autres Cardinaux, quand l'écrit fut dressé. Cette raison paroît peu plausible.

dinal de Malesec, Evêque de Palestrine. Le Dimanche XI. du même mois, il fut consacré Evêque par le Cardinal de Neufchâtel, Evêque d'Ostie, & couronné ensuite par le Cardinal de S. Martial, Doyen des Cardinaux-Diacres. Le nouveau Pape étoit un homme de très-haute naissance, plein d'esprit & de finesse, habile dans le Droit Canon, qu'il avoit autrefois professé à Montpellier, estimé pour l'intégrité de ses mœurs. On le croyoit de plus fort zélé pour la paix de l'Eglise. Quelquefois on l'avoit entendu blamer la conduite du Pape Clement, trop indifférent sur cet article. Il avoit dit publiquement à Paris que si jamais il succedoit à ce Pontife, toute son ambition seroit de ménager une réunion parfaite entre les Fidéles. Ces discours étoient ou d'un esprit artificieux qui jette de loin les fondemens de sa fortune, ou d'un homme qui ne sçavoit pas encore la différence qui se trouve d'ordinaire, entre les idées d'un particulier, & celles qu'inspire le comble des honneurs. On crut mettre sur le Trône d'Avignon un Médiateur pour la paix, & l'on y plaça le plus grand Protecteur du Schisme. Il avoit signé dans le Conclave la formule de serment dont nous avons parlé : elle l'obligeoit à céder le Pontificat, si les Cardinaux le jugeoient à propos ; & il arriva que les Cardinaux, les Evêques, les Princes tenterent de lui faire prendre cette voye de cession, si nécessaire au bien public ; & que lui seul s'obstina à vivre & à mourir Pape. Constant dans sa résolution, malgré les foiblesses de son âge

L'AN 1394.

Niem. l. 2. c. 33.

L'AN 1394. très-avancé, il porta la Tiare pendant trente ans, regne plus long que ne l'a jamais été celui d'aucun Pape légitime.

Benoît assure le Roi qu'il désire ardemment la paix de l'Eglise.

Vita t. 1. p. 1135. 1286. 1230. 958.

Hist. Anon. p. 272.

Benoît XIII. dès les premiers momens de son Pontificat, songea à s'attacher la Couronne de France, dont la protection lui étoit extrêmement chere. Il envoya promptement au Roi Gilles de Bellemere, Evêque d'Avignon, & un Docteur nommé Pierre de Blan. Bellemere est un Prélat très-célébre par ses Commentaires sur le Decret de Gratien. Il avoit été fait successivement Archidiacre d'Angers, Auditeur du Pape Clement, Evêque de Lavaur, du Puy & d'Avignon. C'étoit un des plus fidéles Courtisans de Benoît. Dans la premiere audiance qu'il eut du Roi à S. Denis le 9 d'Octobre, il assura que ce Pontife n'avoit rien de plus à cœur que la paix de l'Eglise. » C'est une violence, dit-il, qu'on a faite au Pape » mon maître, de le placer sur le Trône Apostolique; mais il ne pouvoit rien arriver de plus » heureux pour la Chrétienté, puisqu'il est dans » la disposition de se condamner plutôt à passer le » reste de ses jours dans l'obscurité d'un Cloître, » que d'entretenir pour ses propres intérêts la division qui regne dans l'Eglise ». Ce discours n'exprimoit encore que la moindre partie des sentimens dont Benoît lui-même se paroit. Dans les premiers complimens que l'Université de Paris lui adressa sur sa nouvelle dignité, il y avoit un mot sur la grande affaire de l'union. A ce mot, il dit en ôtant sa Chape, que son Pontificat ne te-

noit à rien, & que comme il quittoit cette Chape sans difficulté, il renonceroit de même à sa dignité sans peine. Cette parole rapportée aux Docteurs, leur donna la confiance de récrire une seconde Lettre, où ils disoient. » Nos premiers désirs, très-Saint Pere, étoient qu'on différât un » peu l'Election d'un Pape, persuadés que c'étoit » le moyen le plus sur d'extirper le Schisme; » mais quand nous avons appris qu'on s'étoit accordé a choisir votre Sainteté, nôtre joye a été » complette, dans l'espérance que vous suivrez le » penchant que vous avez toujours eû pour le rétablissement de l'Unité. Embrassez donc avec » joye cette occasion si propre à vous couvrir d'une » gloire immortelle, ne différez pas d'un moment, » les délais en pareilles circonstances exposent » l'événement à un danger maniseste. Vous vous » trouverez environné de flatteurs, d'ambitieux, » d'hommes avides de Bénéfices, de Courtisans » adorateurs de la fortune, si vous les écoutés, » l'ardeur que vous avez maintenant pour la bonne » œuvre se ralentira. Vous vous laisserez aller à » cette illusion si douce que forme insensiblement » l'habitude de commander. Commencez, très-Saint Pere, si vous êtes prêt aujourd'hui, pourquoi attendriez vous à demain? Et sçavez vous » si Dieu vous accordera de longs jours, si la disposition heureuse ou se trouvent actuellement les » Princes subsistera long-temps? Vous nous dirés » peut-être que la chose ne dépend pas de vous » seul; mais, croyez nous, la paix de l'Eglise est

L'AN 1394.

L'Université de Paris écrit au nouveau Pontife.

Rain. 1394. *n.* 7.
Spicil. t. 6. *p.* 65. & *seqq.*
Du Boulai t. 4. *p.* 713.

L'AN 1394. » entre vos mains. Nous ne vous demandons que » de faire exactement tout ce que vous pourrez. » Si votre Compétiteur en fait autant de son côté, » l'affaire sera finie ; s'il s'obstine à rejetter toutes » les voyes d'union, il aura contre lui la raison, » le monde entier, & sa propre conscience. Par » ce moyen vous réunirez tous les intérêts & les » cœurs en votre faveur, on s'accordera à pour- » suivre votre ennemi & à l'exterminer comme un » Schismatique. »

Les Docteurs prient le Pape en finissant (*a*) de les honorer d'une réponse par Lettre. Celle-ci est du (*b*) IX. d'Octobre. Ils en avoient ajouté une autre pour les Cardinaux, avec une copie de celle qui étoit adressée au Pape. C'étoit leur pratique ordinaire, afin d'accélérer, par le moyen du Sacré Collége, le succès de leurs remontrances.

Le Pape tache de gagner l'Université. *Spicil. t. 6. p. 125.*

Le Pape Benoît connoissoit trop par lui-même le grand crédit de l'Université, pour ne pas mettre en usage tout ce qui pouvoit lui attacher cette Compagnie. Les promesses & les bienfaits sont les charmes qui triomphent des cœurs, le Pontife eut recours à ces moyens puissans. Il n'avoit point encore reçû la Lettre des Docteurs, lorsqu'il leur écrivit lui-même le 15 d'Octobre. Sa Lettre contenoit des assurances générales d'affection pour l'Université, & de zéle pour la Paix de l'Eglise. Il parloit avec

(*a*) Ils le sollicitent aussi de chasser de sa Cour Jean de Montson : c'est l'Histoire Anonyme qui marque cette particularité. Si cela est, il falloit que Montson après la mort de Clement VII. fut rentré dans l'obedience d'Avignon, à cause de Benoît, Arragonois comme lui.

(*b*) Du Boulai met du 23. C'est une faute.

un peu plus de précision dans une autre Lettre qu'il écrivit le 12 de Novembre suivant, en réponse à celle de l'Université ; mais après tout il étoit aisé de promettre ainsi, sans s'avancer beaucoup. Ces Lettres de Benoît furent encore rendues par l'Evêque d'Avignon, qui proposa aux Docteurs, de la part de son Maître, d'envoyer à Avignon le rôle des Bénéfices. C'étoit une Liste des Professeurs ou Docteurs, pour qui l'Université s'intéressoit particulierement, & à qui elle vouloit procurer des Bénéfices en Cour de Rome. L'usage d'envoyer au Pape ces sortes de Listes, s'étoit introduit vers le tems de Jean XXII. On avoit eu en vuë par-là de récompenser les gens de Lettres, & cette voye leur étoit plus avantageuse que celle des Grades inventée depuis, & autorisée encore aujourd'hui. Le Pape ayant reçû le rôle de l'Université le signoit, & sa signature donnoit droit de requérir les premiers Bénéfices vacans. Dans l'ordre des nommés par l'Université, on préféroit les Régens à ceux qui n'avoient pas cette qualité, & les présens aux absens. Quoique l'Université entiere eût son rôle général, cela n'empêchoit pas chaque Faculté, ni même chaque Nation d'avoir le sien; & pour presser l'expédition de chaque rôle, l'Université, chaque Faculté, & chaque Nation députoit & soudoyoit un Procureur en Cour de Rome. Le Pape Benoît offrit donc aux Docteurs de Paris la signature de leurs rôles, ils furent envoyés au nom du Recteur, des Facultés & des Nations. Le consentement toutefois ne fut pas unanime : quel-

L'AN 1394.

Du Boulai t. 4. p. 901 & seqq.

Rôle des Bénéfices, ce que c'est.

Du Boulai p. 716.

L'AN 1394. Hist. Anon. p. 275.

ques Membres de l'Université ne vouloient pas reconnoître ce nouveau Pape, Successeur de Clement, & la Nation d'Angleterre (*a*) persistoit constamment dans la résolution qu'elle avoit prise d'abord, de demeurer attachée à l'obédience de Rome.

Le Roi envoye Pierre d'Ailli à Avignon. *Hist. Anon. p. 275. Du Boulai p. 713.*

Le Roi persuadé que Benoît XIII. vouloit sincerement éteindre le Schisme, nomma pour en conférer avec lui le Docteur Pierre d'Ailli, toujours l'Agent principal des grandes affaires. Comme il étoit Chancelier de l'Université, les Docteurs lui confiérent en même tems le soin de leurs intérêts auprès du Pape. D'Ailli avoit été le maître & le supérieur de Clemangis au Collége de Navarre; celui-ci en témoigna sa reconnoissance par l'éloge qu'il fit du Chancelier dans une Lettre qu'il écrivit au Pape Benoît : c'est encore là un des plus beaux Ouvrages de Clemangis. « Vous êtes, dit-il au » Pape, notre Pere, notre Pasteur, notre Serviteur. » En qualité de Pere, aimez-nous, instruisez-nous, » procurez-nous la Paix. En qualité de Pasteur, » veillez sur nous, conduisez-nous, éloignez de » nous les dangers & les bêtes feroces. En qualité » de Serviteur, car c'est le titre que vous prenez » dans vos Bulles, considérez que vous êtes moins » à vous-même qu'à nous. Ce nom de Serviteur » des Serviteurs de Dieu, n'est pas un titre d'esclavage & de dépendance, c'est une prérogative » d'honneur, une qualité vraiment Royale. Si vous » prétendiez la faire servir à vos propres intérêts,

Clemangis écrit au Pape Benoît. *Clemang. Epist. Edit. Lyd. Epist. Gra;uc. Vond. Hart t. 1. Concil. Constant. part. 2. p. 21 & seqq.*

(*a*) Il paroît pourtant que cette Nation d'Angleterre ne refusa pas toujours les graces de la Cour d'Avignon.

» si vous en preniez occasion de vivre avec faste,
» de commander avec orgueil, vous seriez alors
» véritablement esclave, toutes les passions se réu-
» niroient pour vous retenir dans leurs fers....
» Mais permettez, très-Saint Pere, que je descen-
» de un peu plus dans le détail. Vous voyez, je
» ne dis pas l'état de l'Eglise, il faut dire sa chute,
» sa ruine, sa désolation depuis seize ans qu'elle
» est en proye au plus déplorable de tous les Schis-
» mes. Voilà le mal auquel vous devez d'abord
» remédier ; voilà l'objet de vos soins, de vos
» veilles, de vos travaux. La playe principale est
» dans le Chef, c'est-là qu'il faut d'abord appli-
» quer les remedes. Mais qu'est-il nécessaire de
» vous ranimer par nos paroles ? On dit que vous
» entreprenez vous même avec courage une opé-
» ration si importante, que vous courez le pre-
» mier au devant de toutes les difficultez. Il en
» naîtra de toute espece, très-Saint Pere ; les en-
» nemis de la Paix, les Emissaires de la discorde
» tâcheront de traverser toutes vos démarches. Ne
» vous laissez pas intimider, que ce soit plûtôt
» pour vous un motif puissant d'avancer de plus en
» plus l'œuvre de Salut que vous avez entre les
» mains. Jesus-Christ dont vous tenez la place, &
» dont vous soutiendrez la cause, ne vous abandon-
» nera point, il combattra pour vous, il conduira vos
» pas, il vous empêchera de tomber dans les pié-
» ges de vos ennemis... Tout cela au reste, je
» vous l'écris avec la confiance que me donne l'a-
» mour de la vérité. Votre Sainteté fera grace à

L'AN 1394.

» ma hardiesse, en faveur de ma franchise. Jamais » je n'ai appris à dissimuler, encore moins à plaire » par les artifices de la flatterie. »

Le Pape attire Clemangis à sa Cour.

Cette Lettre, bien loin de paroître au Pape une exhortation téméraire & déplacée, lui donna de l'estime pour l'Auteur. Il voulut avoir à sa Cour un homme qui sçavoit écrire avec force & avec grace. Clemangis ne fut point insensible à ces sollicitations, il alla s'établir à Avignon, il devint Sécretaire du Pape Benoît, obligé parconséquent à prendre les façons de penser & les manieres d'un Courtisan. Aussi ne remarqu'a-t'on plus dans lui cette activité qu'il avoit témoignée tant de fois, pour ce qu'on appelloit alors l'Union de l'Eglise.

Il y appelle S. Vincent Ferrier.

Echard. Bibl. FF. Præd t. 1. p. 764 & seqq.

La Cour d'Avignon acquit à peu près dans le même temps un homme bien plus estimable, & dont le choix fait connoître, mieux que toute autre chose, le goût du nouveau Pape pour les gens de mérite. C'étoit l'illustre Vincent Ferrier né en 1346, à Valence en Espagne. Il avoit un frere nommé Boniface, qui fut d'abord engagé dans le siécle, & qui l'ayant quitté pour se faire Chartreux, gouverna cet Ordre en qualité de Prieur de la grande Chartreuse & de Général. Vincent entra dans l'Ordre de S. Dominique à dix-sept ans, il avoit déja fait des progrès dans les études de Philosophie & de Théologie; mais la grace l'avoit encore plus instruit dans la science du Salut. Il parut en peu de temps tel qu'il étoit, homme de talens & un Saint. Les épreuves des Ecoles le conduisirent au Doctorat, vers l'an 1384. Ce fut à cette occasion

Act. SS. t. 1. Apr. p. 484.

Ibid. p. 479.

occaſion que le Cardinal Pierre de Lune, Légat de Clement VII. en Eſpagne, le connut, l'eſtima, & conçut le deſſein de ſe l'attacher. Il l'amena en France avec lui, quand il fut nommé Légat auprès du Roi Charles VI. Cette commiſſion finie, Vincent Ferrier retourna en Eſpagne, mais bien-tôt après le Cardinal de Lune étant monté ſur le Trône Pontifical, le S. homme fut rappellé en France, pour être Confeſſeur du nouveau Pape, & Maître du Sacré Palais. Il s'acquitta de ces emplois pendant deux ans, chéri de ſon Maître, honoré des Prélats & des Officiers de la Cour Romaine, ſollicité d'accepter des Evêchés que le Pape lui offroit; mais tout ceci faiſoit une ſituation trop contrainte, une ſphére trop étroite pour Vincent, deſtiné de Dieu aux éclatantes fonctions de l'Apoſtolat. Il reçut d'une maniere toute miraculeuſe l'ordre d'annoncer les vérités du Salut aux Grands & aux Peuples, aux Infidéles & aux Domeſtiques de la foi. L'ancienne Hiſtoire de ſa vie raconte une apparition, ou Jeſus-Chriſt même lui confia le ſaint miniſtere de la parole. Vincent ne laiſſa pas de faire autoriſer ſa miſſion par le Pape, & il ſe livra déſormais tout entier à la prédication de l'Evangile. Ses ſuccès, ſes miracles, ſa mort ſeront dans la ſuite de cette Hiſtoire des objets d'admiration pour nous. Ce grand homme ſi réveré de l'Egliſe Gallicane, qui poſſede encore ſes précieuſes Reliques, fut preſque toute ſa vie attaché à Clement VII. & à Benoît XIII. Il ne renonça à l'obédience de ce dernier, qu'après des épreuves

L'AN 1394.

Ibid p. 480.

L'AN 1394.

réïtérées de ſon obſtination & de ſa mauvaiſe foi. C'eſt le (a) ſecond ſaint, le ſecond Taumaturge qui, pendant le Schiſme, reſpecta l'autorité de nos Papes d'Avignon. Nous verrons encore Sainte Colette dans ce parti : Exemples qui confirment ce que nous avons déja dit, que le grand Schiſme malgré les maux infinis dont il fut la cauſe, eut cela de conſolant que la route de la ſainteté fut fréquentée de part & d'autre, & que Dieu eut ſes amis dans les deux obédiences.

Jean de Varennes Prieur de S. Lié.

Froiſſart vol. 4. c. 58.

Spond. 1395. n. 10.

Quelques Hiſtoriens comptent parmi les hommes célébres qui reconnurent Clement VII. & Benoît XIII. un Docteur en Droit de la Faculté de Paris, nommé Jean de Varennes, Auditeur du Palais Apoſtolique, Chapelain du Pape, & Prieur de S. Lié, Bourgade au Diocèſe de Reims. C'étoit à tout prendre un homme de bien, dur à lui-même, détaché des avantages temporels, irréprochable dans ſes mœurs, zélé pour le ſalut du prochain, ſimple dans ſa dévotion & dans ſa façon de prêcher; mais cette ſimplicité dégéneroit quelquefois en indiſcrétion. Il repréſentoit au naturel les défauts des perſonnes en place, & il ſe fit par-là des ennemis puiſſans, entr'autres l'Archevêque, le Clergé & l'Univerſité de Reims. On lui reprocha d'avoir avancé dans ſes ſermons pluſieurs propoſitions erronées, & on l'enferma dans les priſons de l'Archevêché. Il entreprit de ſe défendre tant par l'expoſition de ſes vrais ſentimens, que par la recuſation d'un Tribunal qu'il prétendoit in-

Il ſe fait des ennemis dans le Clergé de Reims.

Gerſon. t. 1. p. XLVII. 905. & ſeqq.

(a) S. Pierre de Luxembourg eſt le premier.

compétent, à cause de sa qualité d'Auditeur & de Chapelain du Pape. On ne sçait si l'apologie fut bien reçuë; depuis ce temps-là l'Histoire ne parle plus de lui. Peut-être mourut-il dans les fers, » coupable, dit le Chancelier Gerson, de n'avoir » pas sçû joindre un peu d'humilité & de discré- » tion à une austerité de vie, & à des talens qui » pouvoient être infiniment utiles à l'Eglise ». Avant les procédures du Clergé de Reims contre Jean de Varennes, il n'y avoit rien de si célébre en France que ce personnage. Il passoit pour un homme à miracles, il étoit en vénération à la Cour. Le Roi lui écrivit après l'élection de Benoît, pour sçavoir son sentiment sur cette démarche précipitée des Cardinaux. Varennes crut ne pouvoir répondre avec précision, sans avoir sondé auparavant les dispositions du Pape. Il s'adressa sans respect humain à Benoît lui-même, il le pria de lui communiquer confidemment ses pensées, & dans la même Lettre, il l'exhortoit vivement à procurer l'union, quelque chose qu'il dut lui en couter. Le Pontife, homme délié & politique, lui répondit le 29 d'Octobre, par des complimens & par des promesses générales de travailler à la paix de l'Eglise. » Nous voulons, disoit-il, employer pour » cela toutes les voyes possibles, sans nous arrêter » aux autres » : Paroles qui ne disoient absolument rien; car ces voyes ausquelles il ne vouloit pas s'arrêter, pouvoient être les plus efficaces pour terminer le Schisme, & celles qu'il appelloit possibles pouvoient n'être que des projets chiméri-

L'AN 1394.

Gerson t. 3. p. 432.

Gerson t. 11. app. p. 842.

Il écrit au Pape Benoît.

Le Pape lui répond d'une maniere ambigue

Ibid. p. 844.

L'AN 1394.

Jean de Varennes réplique vivement.

ques. Jean de Varennes répliqua par une Lettre très-vive. Il y rappelle la voye de cession, il compare la conduite du Pape Benoît, trop attaché à son Siége, avec celle de ces anciens Pontifes qui n'ambitionnoient la suprême dignité que pour être plus exposés au martyre. Il reproche à Benoît de ne s'intéresser point assez au vrai bien de l'Eglise, il lui demande où sont les Processions qu'il a ordonnées, les Indulgences qu'il a accordées, les Prieres & les Messes qu'il a intimées, les Légations qu'il a destinées à cette fin ? Cette Lettre fut encore suivie de quelques autres. Jean de Varennes y ajouta un Mémoire qui rouloit sur un projet de Concile, où toute l'obédience de Benoît seroit appellée, & où ce Pape embrasseroit la voye de cession, si le Concile le jugeoit à propos. Mais tous ces mouvemens du Prieur de S. Lié n'eurent aucun effet. Il fut entrepris lui-même peu de temps après, & le Pape Benoît se vit délivré par-là des poursuites d'un homme que sa réputation de vertu, & sa hardiesse à dire & à écrire tout, commençoient à lui rendre redoutable.

Ibid. p. 853.

P. 856. *& seqq.*

Le Pape Boniface écrit au Roi Charles VI.

Spicil. t. 6. *p.* 118.

A Rome comme en France, on avoit conçû l'espérance de voir l'Eglise réunie, après la mort de Clement. On s'étoit flatté que les Cardinaux d'Avignon ne procéderoient pas si-tôt à l'élection d'un Pape, & que pendant cet intervalle on pourroit prendre avec eux des voyes d'accommodement. Boniface IX. plus attentif que personne à profiter de la circonstance, pria le Roi Charles VI. & son Conseil, par une Lettre du 13 d'Octobre, d'em-

pêcher qu'on ne donnât un Successeur à Clement. Quelques jours après, informé que plusieurs personnes en France & dans le Piémont vouloient retourner à son obédience, il nomma le Patriarche de Grade pour réconcilier à l'Eglise ces prétendus Schismatiques, & pour lever les Censures qu'ils auroient encouruës. Le Patriarche étoit accompagné de Charles de Brancas, Comte de la Campanie, & de Thomas Spinelli, Chevalier Napolitain. Ils avoient ordre de négocier à la Cour de France & auprès des Cardinaux d'Avignon. Le Cardinal Philippe d'Alençon, toujours de la Cour & du parti de Boniface, recommanda ces Envoyés à l'Université de Paris, & Guillaume de la Vigne, Evêque d'Ancone, écrivit aux Docteurs ses anciens Confréres, pour les engager à soutenir l'affaire de l'union. On ne sçavoit point l'élection de Benoît; quand toutes ces Lettres furent écrites de Rome. Cet évenement rendit inutiles toutes les sollicitations du Pape Boniface & de ses Partisans. Leurs efforts n'eurent pas plus de succès en Espagne, où François Hugotion, Archevêque de Bourdeaux avoit été envoyé dès le mois d'Avril de cette année, avec la qualité d'Internonce Apostolique. Quelques mouvemens que pût se donner le Prélat, les Eglises de Castille, d'Arragon & de Navarre demeurerent unies à celle de France. On avoit dans les deux Nations beaucoup d'ardeur pour voir finir le Schisme; mais on ne pouvoit se résoudre à embrasser le parti de Boniface, tant que l'obédience d'Avignon subsisteroit.

L'AN 1394.

Rain. 1394. n. 15.

Du Boulai t. 4. p. 725.

Ibid. p. 727.

Diverses Lettres écrites pour l'union de l'Eglise.

Rain. 1394. n 19.

Gall. Christ. t. 2. p. 839.

L'AN 1395.

Le Roi convoque l'Assemblée de l'Eglise Gallicane.

Hist. Anon. p. 276.

Spic. l. t. 6 *p.* 71.

Concil. Hard. t. 7. *p.* 1916 & *seqq.*

Du Boulai t. 4. *p.* 728.

Cependant le Roi Charles VI. pressé par les instances de l'Université, songea à convoquer le Clergé de France pour prendre une résolution fixe touchant les affaires de l'Eglise. Cette assemblée, à qui l'on donne avec raison le titre de Concile National, fut indiquée pour le second jour de Février 1395. Le Roi D. Juan d'Arragon en félicita par avance la Cour de France & l'Université de Paris. Il disoit dans ses Lettres du 16 de Janvier que le concert de tant de personnes sages & vertueuses, appellées pour procurer la paix de l'Eglise, ne pouvoit manquer d'avoir le plus heureux succès. En effet, selon le plan formé par le Roi, l'Eglise Gallicane devoit se montrer en cette occasion avec tout l'éclat de ses lumieres. L'invitation avoit été faite au nom du Roi à cent cinquante tant Prélats qu'Ecclésiastiques titrés. Ils étoient avertis de se rendre à Paris au jour marqué, & de tenir leurs Conférences dans le Palais; mais plusieurs s'excuserent, les uns sur leur grand âge, les autres sur leurs infirmités, & quelques-uns alléguerent l'impossibilité où ils étoient de faire les frais du voyage. Voici en gros ceux qui composerent l'assemblée ou le Concile : les Patriarches d'Alexandrie & de Jérusalem; les Archevêques de Lyon, de Sens, de Reims, de Rouen, de Tours, de Bourges & de Besançon; quarante-six Evêques, onze (*a*) Abbés, six Procureurs ou Députés des Diocèses, quelques Doyens de Chapitres, quel-

(*a*) M. Fleuri dit neuf, le Spicilege dix, l'Histoire Anonyme en nomme positivement onze.

ques Officiers de la Cour Romaine, avec un assez grand nombre de Docteurs des Universités de Paris, d'Orléans, de Toulouse & d'Angers. On y admit aussi quatre Conseillers du Parlement de Paris, trois Avocats de la même Cour, & le Roi voulut que le Chancelier de France, Arnaud de Corbie, assistât à toutes les délibérations. L'A'N 1395.

Avant l'ouverture du Concile, on choisit pour y présider le Patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, Prélat en réputation de doctrine & d'éloquence. Tout étoit prêt pour la premiere séance, lorsque Pierre d'Ailli arriva d'Avignon. Le Concile fut différé pour donner le temps à ce Docteur d'informer le Roi du succès de sa négociation auprès du Pape. Il ne transpira rien des points sécrets dont il rendit compte dans le Conseil; mais le premier de Février, il eut à l'Hôtel de S. Paul une audiance publique que l'Université avoit sollicitée, apparemment pour préparer la Cour & les Prélats à ce qui devoit se traiter dans le Concile. Pierre d'Ailli harangua le Roi sur les moyens de finir le Schisme, & il conclut en disant que la voye de cession devoit être préférée à toute autre, parce qu'elle étoit la plus courte, la plus claire, & la plus commode pour parvenir à la paix de l'Eglise. Il y a toute apparence que le même Docteur fut aussi l'Agent principal de l'Université dans le Concile, & qu'en cette qualité il fut chargé d'un mémoire que les Facultés avoient dressé, pour servir de modéle aux délibérations des Prélats. C'étoit à proprement parler un recueil des divers motifs

Le Patriarche d'Alexandrie y préside.

Spicil. t 6. p. 73.

Du Boulai p. 737.

Mémoire de l'Université, pour l'extinction du Schisme.

L'AN 1395. qui devoient faire approuver la voye de ceſſion. On y citoit l'exemple de S. Thomas de Cantorbery, qui avoit donné ſa vie pour ſon troupeau; de Moyſe, qui ſouhaitoit d'être effacé du Livre de vie pour obtenir la grace du peuple d'Iſraël; de S. Paul, qui demandoit d'être Anathême pour ſes freres; enfin de Jeſus-Chriſt même, qui avoit ſubi la mort la plus ignominieuſe, pour racheter le monde entier. On y rappelloit l'obligation que le Pape Benoît s'étoit impoſée à lui-même, en faiſant ſerment dans le Conclave de prendre toutes les voyes licites d'éteindre le Schiſme, en particulier celle de la renonciation au Pontificat. Le ſtile dur & trop Scholaſtique de cette inſtruction de l'Univerſité, montre que Clemangis n'en étoit plus le Sécrétaire.

Ouverture de l'aſſemblée ou du Concile de Paris.

Le ſecond jour de Février, Fête de la Purification, les Prélats qui étoient à Paris s'aſſemblerent dans la Sainte Chapelle du Palais. On y chanta la Meſſe ſolemnelle, on implora l'aſſiſtance du Saint-Eſprit par les prieres accoutumées, & dès-lors le Concile fut cenſé ouvert & commencé. Le jour ſuivant, le Patriarche d'Alexandrie fit promettre, ſous la foi du ſerment, à chacun des membres de l'aſſemblée, qu'ils diroient leur avis ſuivant les vuës de la conſcience, & il alla enſuite aux ſuffrages. Il y en eut quatre-vingt-ſept pour la voye de ceſſion, excluſivement à toute autre. Ce concert de l'aſſemblée pouvoit paroître une réſolution fixe & invariable; mais les Agens du Pape Benoît ſolliciterent puiſſamment auprès du Roi, pour qu'il n'y eut

eut rien de conclu ni d'arrêté dans le Concile. Ils lui représenterent qu'il étoit nécessaire & raisonnable de laisser la derniere décision au Pape. Le Roi, de l'avis des Princes de son Conseil, accorda ce qu'on lui demandoit. Les Prélats convoqués à Paris ne laisserent pas de continuer leurs séances, pendant un mois entier. Leur principale occupation fut de dresser un mémoire pour ceux qu'on devoit députer au Pape Benoît ; car le Roi étoit résolu de sonder ses sentimens par une Ambassade solemnelle. Ce Mémoire disoit : » qu'on ne devoit » point procéder dans l'affaire du Schisme par voye » de fait, c'est-à-dire, par les armes pour reduire » l'Intrus, ce moyen étant sujet à des violences & » à des inconveniens infinis ; qu'il ne falloit pas » non plus espérer de ramener l'obédience de Bo» niface à celle de Benoît, la jalousie des deux par» tis étant extrême, & les esprits se trouvant dans » une opposition invincible ; que les trois voyes » proposées par l'Université de Paris étoient donc » les seules qui méritoient de l'attention ; que celle » du Concile général, quoique la plus juridique, » étoit trop difficile, trop longue & trop délicate, » parcequ'il faudroit y appeller les Evêques des » deux obédiences : gens suspects aux parties inté» ressées ; que le Compromis avoit aussi de grands » inconvéniens, sur-tout en ce qui regarde le choix » des arbitres & la maniére de les aboucher en» semble ; qu'il sembloit que la paix de l'Eglise & » le repos des consciences ne pouvoient se rencon» trer que dans la Cession où la renonciation des

L'AN 1395.

Vitæ t. 2. p. 1109. & seqq.

Du Boulai t. 4. p. 774.

Memoire dressé par le Clergé.

Spicil. t. 6. p. 74.

Du Boulai t. 4. p. 734.

Concil. Hard. t. 7. p. 1918.

L'AN 1395. »deux Compétiteurs, & qu'il falloit la persuader »au Pape Benoît». On expliquoit ensuite la façon de publier & d'exécuter cette voye de cession au cas que le Pape l'approuvât. »Il suffiroit, disoit-on, que N. S. Pere le Pape & le Roi la notifiassent aux Princes de l'obédience d'Avignon, »& que le Roi & ces Princes en donnassent avis »ensuite aux Souverains du parti opposé. Il ne faudroit pas en informer d'abord l'Intrus de Rome, »parcequ'il pourroit imaginer quelque artifice »pour faire manquer le projet; mais il n'y auroit »point de danger à prévenir les Princes qui lui »sont attachés, parcequ'il est à présumer qu'ils »feroient tous leurs efforts pour lui persuader la »cession, seul moyen sûr & efficace de pacifier »l'Eglise. Quand on seroit convenu dans les Cours »étrangeres de prendre cette voye, & qu'on y »auroit déterminé Boniface & ses Cardinaux, les »deux Contendans pourroient se rendre en deux »Villes limitrophes des deux obédiences, & là se »trouveroient, tant pour la sureté commune que »pour le Conseil, quelques grands Seigneurs accompagnés de Prélats & de Docteurs, pris de »l'un & de l'autre côté, avec lesquels il seroit plus »aisé de faire tous les Réglemens nécessaires par »rapport aux Absolutions, Dispenses, Confirmations, & autres points qu'exige la tranquillité de »l'Eglise. Après quoi les parties intéressées s'aboucheroient dans la même Ville, pour ratifier le »Traité en personne. Mais avant la renonciation »il faudroit convenir de la maniére d'élire un Sou-

L'AN 1395.

» verain Pontife. Il ſeroit peut-être plus à propos, » pour éviter toute occaſion de diſcorde, que le » Pape Benoît & ſon Concurrent nommaſſent, hors » des Colléges de leurs Cardinaux, ſept ou neuf » Electeurs, gens de probité, & qui feroient ſer- » ment de choiſir un Pape, ſans aucun motif d'in- » térêt ou de haine. Si cependant on ne pouvoit » s'en tenir à cet avis, il faudroit prendre dans les » deux Colléges un nombre de Cardinaux qui en- » treroient en Conclave, & qui feroient l'élection » à la pluralité des voix ».

Le Pape veut éluder le ſerment fait dans le Conclave par lui & par les Cardinaux.

Tandis que l'Egliſe Gallicane tenoit ſes Conférences à Paris, le Pape Benoît ſe préparoit à ſoutenir l'attaque dont il étoit menacé. Un des traits principaux qu'on devoit mettre en œuvre contre lui, étoit la promeſſe qu'il avoit faite d'abdiquer le Pontificat, en cas qu'on le jugeât néceſſaire pour la paix de l'Egliſe. Le Roi Charles VI. lui avoit déja témoigné ſa ſurpriſe de ce qu'il ne parloit plus d'un engagement ſi ſolemnel. Benoît voulut éluder l'objection, en jettant des ſoupçons ſur l'acte même qui contenoit cette promeſſe, & ſur la formule du ſerment qu'on diſoit avoir été ſignée dans le Conclave par les Cardinaux & par lui-même. Il manda au Roi le 3 de Février que la copie qui couroit de cette formule étoit une piéce fauſſe; qu'à la vérité on avoit dreſſé quelques écrits dans le Conclave & même après l'élection, mais que cela ne reſſembloit point aux écrits repandus dans le public; qu'au reſte il donneroit communication des piéces les plus ſécretes à ceux que Sa Majeſ-

Du Boulai T. 4 p. 729.

L'AN 1395.

té lui députeroit, persuadé que ce seroient des personnes dignes d'être admises à une confidence intime.

Le Roi envoye en Ambassade à Avignon les Ducs de Berri, de Bourgogne & d'Orléans.

Le Roi parfaitement instruit des sentimens du Clergé de France, touchant les moyens d'éteindre le Schisme, congédia les Prélats du Concile, & régla ce qui concernoit l'Ambassade qu'il destinoit au Pape. Les Ambassadeurs furent les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orleans, c'est-à-dire, tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, après la personne du Roi. On leur donna pour Adjoints ou pour Conseil, les Evêques de Senlis & d'Arras, le Vicomte de Melun, le Docteur Gilles des Champs, & quelques autres personnes considérables, tant de la Cour que de l'Université. Le Pape, averti de la visite qu'il alloit recevoir, tint un grand Consistoire, où il demanda à chacun des Cardinaux son sentiment, sur la maniére de procéder à l'union. La plûpart de ces Prélats déclarerent par écrit que la discussion des droits respectifs leur paroissoit la voye la plus raisonnable, & la plus conforme à la justice. D'autres ajouterent : » pourvû que le Roi & les Princes l'approuvent, & au cas qu'ils ne l'approuvent point, il » faudra que le Pape embrasse le parti qui plaira » le plus à la Cour de France ». Benoît donna ordre aux Cardinaux de Giffon & de Pampelune de rassembler toutes les preuves favorables à cette voye de discussion. Il se fit présenter ce recueil, & il espéra s'en servir, comme d'un moyen de défense, contre les propositions des Envoyés.

Hist. Anon. p. 285.
Jean Juv. p. 108.

Vitæ t. 2. p. 1130.

Les Princes partirent de Paris après Pâques, & ils firent leur entrée dans Avignon le Samedi 22 de Mai. Ils prirent des logemens à Villeneuve, où le Pape envoya d'abord les complimenter par une partie de ses Cardinaux & de ses Officiers. Il les reçut ensuite lui-même, avec de grandes démonstrations de joye & de confiance. Le Lundi suivant, ils eurent leur premiere Audiance publique. Gilles des Champs étoit nommé pour porter la parole; on l'avertit de la part des Princes, de mesurer ses termes, parcequ'on négocioit dans une Cour très-attentive & très délicate. On lui recommanda surtout d'être court, clair, & précis, trois qualités essentielles à un Orateur. Gilles des Champs s'acquitta sans inconvenient de sa commission; aussi son discours ne contenoit-il que des Propositions générales sur la paix de l'Eglise. L'éloge du Roi & du Pape s'y trouvoient mêlés, & la Conclusion étoit que les Princes demandoient au S. Pere une Audiance sécrette, pour lui déclarer plus en détail les intentions du Roi. Benoît XIII. parmi ses autres qualités, avoit celle de penser vivement & de s'exprimer de même. Il répondit sur le champ à la harangue de l'envoyé, & il donna à sa réponse toute la grace, toute la force, & tout l'ordre d'une piéce méditée à loisir. En reprenant de suite tout ce qu'avoit dit le Docteur, il n'oublia pas le morceau qui étoit à la louange du Roi, & il l'embellit par des traits nouveaux. Il remercia aussi les Princes de la peine qu'ils avoient bien voulu prendre, pour le bien & l'honneur de l'Eglise:

L'AN 1395.

Le Pape reçoit les Princes avec de grands témoignages de confiance.

Hist. Anon. p. 287.

Ibid.

L'AN 1395. » Cette peine, ajouta-t'il, fait partie de la destinée » de la Maison Royale de France, puisque Dieu » l'a choisie particuliérement pour protéger son » Eglise & sa Religion. » Enfin il assûra qu'il persistoit dans le dessein de travailler à l'union, & il témoigna qu'il entendroit volontiers dans une Audiance sécrette, ce qu'on avoit à lui communiquer sur cela de la part du Roi.

Audiance secrete accordée aux Princes.

Ibid. p. 288.

Le Lendemain 25 de May, cette Audiance fut accordée. L'Evêque de Senlis, Jean de Dieu-donné, y parla au nom des Princes qui étoient présens. Tout son discours rouloit sur l'Acte passé dans le Conclave, & confirmé par le Pape depuis son élection. Il requit qu'on eût à le communiquer aux Ambassadeurs, suivant la promesse qui en avoit été faite tant de fois au Roi. Benoît s'en excusa d'abord, ensuite il promit de le montrer aux trois Ducs en particulier. On répliqua que ce n'étoit point assez, & qu'il falloit le produire devant tous ceux qui avoient part à l'Ambassade. Quelque répugnance que le Pape eut à présenter une piece qui l'engageoit à embrasser la voye de cession, si elle étoit jugée nécessaire, il fut obligé de se conformer aux volontés des Princes & de leurs associés. Il fit apporter par le Cardinal de Pampelune, la formule signée dans le Conclave, & tous les envoyez en écouterent la lecture. Benoît crut qu'on ne pousseroit pas plus loin les instances; il se trompa, L'Acte fut trouvé si important qu'on en demanda copie, & ce fut un nouveau sujet de contestation. Le Pape se replia dans tous les sens,

pour éluder la demande; il résista, il disputa long-temps, mais il fallut céder & se rendre. Le Sécretaire de l'Ambassade leva cette copie en bonne forme, & on l'envoya au Roi.

L'AN 1395.

L'objet principal des Princes Ambassadeurs étoit de sçavoir du Pape, quelle voye il vouloit prendre pour éteindre le Schisme. Le Mercredi 26 du même mois, ils le presserent sur cet article, & il leur déclara sa pensée dans un entretien particulier. Deux jours après, la même question ayant été proposée en présence de toute la Cour Romaine, il se trouva que Benoît n'avoit imaginé, en faveur de l'union, qu'une Conférence entre lui & Boniface son Compétiteur. Il n'expliqua pas même en public le plan & la maniére de cette entrevuë, » pour » éviter, disoit-il, que ses adversaires n'en prissent » occasion de mettre obstacle à la paix ». Il se contenta de faire distribuer aux Princes un écrit qui contenoit les articles suivans : Que les deux Concurrens se trouveroient en personne dans un lieu dépendant du Roi de France, & qu'ils y traiteroient ensemble de l'extinction du Schisme; qu'avant la discussion des droits respectifs, toutes les peines tant spirituelles que temporelles, portées de part & d'autre pendant le Schisme, seroient annullées, toutes les collations de Bénéfices confirmées, toutes les dispenses rehabilitées; qu'ensuite Benoît & Boniface nommeroient un certain nombre de personnes qui feroient serment de procéder sans passion à l'examen des raisons alleguées de la part des deux Prétendans, & qui déclareroient en con-

Les Princes demandent au Pape, quelle voye il veut prendre, pour éteindre le Schisme.

Il s'en tient à une conférence entre lui & son Compétiteur.

Anecdot. T. II. p. 1138.

L'AN 1395.

séquence quel étoit celui à qui le Pontificat devoit être adjugé ; qu'au cas que cette voye ne pût suffire pour terminer le Schisme, le Pape Benoît s'engageoit à proposer ou à recevoir toutes les voyes justes & raisonnables, propres à rétablir la paix dans l'Eglise, autant qu'il y étoit obligé par son devoir, & par la teneur de l'écrit dressé dans le Conclave, dont il vouloit conserver toute la force, *sans dérogation ni addition quelconque*. Ces derniers mots étoient un coup de maître en fait d'intrigue & de politique : car cet acte si gênant, que Benoît avoit signé dans le Conclave avant son élection, se trouvoit par-là relatif aux voyes *justes & raisonnables* qu'il promettoit d'employer pour la paix de l'Eglise ; & ces voyes qu'il appelloit *justes & raisonnables*, il se réservoit la liberté de les apprécier & de les choisir suivant sa volonté.

Autre Audiance donnée aux Princes.

Gilles des Champs y montre que la voye proposée par le Pape est insuffisante.

Hist. Anon. p. 289.

Le Pape donna encore audiance aux Ambassadeurs le premier de Juin, qui étoit le Mardi de la Pentecôte. Gilles des Champs, nommé pour haranguer ce jour-là, s'attacha à montrer que la Conférence proposée par le Pape, & le compromis tel qu'il l'imaginoit entre son Compétiteur & lui, étoit une voye impraticable, & la raison qu'il en donnoit, c'est que Boniface (a) se vantant d'avoir dans son obédience la plus grande partie des Princes de la Chrétienté, il ne consentiroit jamais à s'aboucher avec Benoît. L'Orateur revenoit ensuite à la voye de cession, & il supplioit le Pape d'accepter ce moyen si sur, & si préférable aux autres,

(a) M. l'Enfant dit Gregoire : c'est peut-être une faute d'impression.

Le

Le Duc de Berry l'appuya, disant que c'étoit l'intention du Roi. Le Pape voulut éluder à son ordinaire, par les détours d'une éloquence artificieuse. Il protesta qu'il avoit toujours le même zéle pour la paix, & il demanda en finissant qu'on lui donnât par écrit le précis des intentions du Roi. On lui répondit qu'il ne falloit point d'écrit pour une chose si aisée à retenir : que le mot *Cession* contenoit tout ce qu'on attendoit de lui. Il repliqua qu'on devoit du moins lui exposer la maniére & la pratique de cette voye; on repartit assez vivement, qu'il ne cherchoit que des prétextes pour éloigner la paix de l'Eglise. Ce mot le picqua, il dit que l'affaire méritoit bien qu'on lui donnât le temps d'en délibérer; qu'après tout il n'appartenoit à personne de vouloir le contraindre; qu'il ne dépendoit que de Jesus-Christ dont il étoit le Vicaire en terre; que c'étoit à lui seul qu'il rendroit compte du gouvernement de l'Eglise, & qu'au reste il croyoit n'avoir rien fait qui pût rendre suspect le désir qu'il avoit toujours eû de pacifier la Chrétienté. La séance finit par-là. Les Princes se leverent assez brusquement, & retournerent à Villeneuve-d'Avignon où étoient leurs Hôtels. Tout ceci s'étoit passé le matin; l'après dînée les Ambassadeurs eurent une Conférence avec les Cardinaux chez le Duc de Berry, où on les avoit invités de se rendre. Ce Prince, comme Chef de l'Ambassade, les pria au *nom du Roi & de la Compagnie, de dire en conscience, chacun comme personne privée, & non comme en Collége*, quelle voye leur pa-

L'AN 1395.

Artifices de Benoît.

Vitæ t. 2. p. 1112.

Hist. Anon. Ibid.

Ibid.

Les Ambassadeurs ont une conférence avec les Cardinaux.

Spicil. t. 6. p. 26. & 143. Hist. Anon. p. 290.

L'AN 1395. roiſſoit la plus facile & la plus ſainte,pour rétablir l'unité dans l'Egliſe. Le Cardinal de Florence, Doyen des Cardinaux Evêques, s'en excuſa d'abord, ſous prétexte qu'une diſcuſſion telle que celle-ci ne pouvoit qu'être très-ennuyeuſe & très-déſagréable; mais les Princes ayant aſſuré qu'ils écouteroient volontiers tout ce qu'on avoit à dire ſur cette matiére, les Cardinaux au nombre de dix-neuf expoſerent de ſuite leurs avis, qui tous, à l'exception d'un ſeul, ſe trouverent favorables à la voye de ceſſion. L'oppoſant fut le Cardinal de Pampelune, Prélat Eſpagnol, & attaché plus que perſonne à Benoît XIII. ſon Compatriote. Il ſoutint avec feu que la voye la plus juſte & la plus courte, pour finir le Schiſme, étoit d'armer contre l'Intrus de Rome, & de le chaſſer de ſon Trône. Les Ducs firent mettre par écrit tous ces avis des Cardinaux, & ils les congédierent, en leur recommendant toujours les intérêts de l'Egliſe.

La voye de ceſſion y eſt approuvée.

Ibid. p. 293.

Le Pape fut bientôt informé de tout ce qui s'étoit dit chez le Duc de Berry; & il en prit occaſion de renouer les Conférences avec les Envoyés. Celle du 12 de Juin, jour du S. Sacrement, ſe paſſa encore à haranguer de part & d'autre: c'étoit la partie ou Benoît excelloit. Il ſe plaignit du peu d'égards qu'on avoit eûs pour ſa perſonne, & de la maniére trop vive avec laquelle on vouloit l'aſſujettir à la ceſſion. »C'eſt apparemment, dit-il, »parceque je ne ſuis pas né François.» Non, »Très-S. Pere, repliqua le Duc de Berry, ce n'eſt »ni par mauvaiſe volonté, ni par défaut de con-

Les envoyez conferent encore avec le Pape.

Ibid. p. 293.

» ſidération pour votre perſonne, qu'on a préféré » la voye de ceſſion aux autres. Vous ſçavez que » dès le temps de Clement votre Prédéceſſeur, elle » fut propoſée comme la ſeule propre à rétablir la » paix dans l'Egliſe. Depuis la mort de ce Pontife, » l'aſſemblée de l'Egliſe Gallicane s'eſt déclarée » pour ce parti, & tout ce qu'il y a de gens éclai» rés en France tiennent le même ſentiment. Nous » ne pouvons croire qu'une choſe ſi ſainte & ſi » applaudie ſoit contre les intérêts, ni même contre » les vrayes diſpoſitions de votre Sainteté. Faites» nous donc connoître votre derniere réſolution à » cet égard; mais en attendant nous vous conju» rons de ne pas laiſſer à votre Compétiteur la » gloire d'avoir embraſſé la ceſſion avant vous. » Songez qu'il vous ſeroit auſſi honteux d'être con» traint à l'accepter après lui, qu'il y aura de vé» ritable honneur à le mettre dans la néceſſité de » l'accepter à votre exemple ». Ce diſcours du Prince étoit un tiſſu de choſes & de raiſons, Benoît n'avoit à y oppoſer que des propoſitions vagues & ſuperficielles. Cela paroît ſur-tout par la Bulle qu'il donna le 20 de Juin, & dont voici la ſubſtance. Après un long expoſé de tout ce que le Roi, les Princes, & lui-même ont fait pour parvenir à l'union, il reprend la voye de la Conférence & du Compromis entre lui & Boniface ſon Adverſaire, il l'approuve comme ſuffiſante & convenable, il trouve au contraire que la ceſſion n'a été ni ordonnée dans les Canons, ni pratiquée dans les autres Schiſmes; il prétend même qu'elle ſeroit très-

L'AN 1395.
Ibid. p. 295.

Benoît donne une Bulle où il rejetta la voye de ceſſion,
Du Boulai. t. 4. p 745.
Spicil. t. 6. p. 126.
Hiſt. Anon. p. 296.

L'AN 1395.

préjudiciable à l'Eglise, & très-pernicieuse pour ceux qui suivent son obédience. Il appuye tout cela de preuves qui n'ont rien de solide, & il se jette ensuite dans ses protestations ordinaires d'affection pour l'Eglise & pour la paix; maniéres de parler qui étoient passées en stile, & dont personne ne pouvoit désormais etre touché.

Les Princes en sont indignez. *Ibid. p. 298.*

Cette Bulle fut lûë & publiée dans le Palais en présence des trois Princes du Sang qui en furent indignés. Sur le champ ils prirent congé du Pape, & comme il étoit aisé de remarquer leur mécontentement, les Cardinaux d'Albane & de Pampelune qui les accompagnoient jusqu'à Villeneuve, en prirent occasion de se quereller tous deux. Le premier reprocha à l'autre d'avoir fabriqué cette Bulle, & de vouloir gouverner tout, sans en excepter la personne du Pape. Le Cardinal de Pampelune repliqua par un démenti formel, & par des accusations aussi peu décentes entre des personnes de ce rang, qu'elles étoient déplacées dans la compagnie de trois Ambassadeurs de la Maison Royale de France. La scéne toutefois réjouit ces Princes, & tous ceux qui furent à portée de s'en appercevoir.

Jean Juv. p. 111.

Le feu consume une partie du Pont d'Avignon. *Vitæ t. 2. p. 1114. Hist. Anon. p. 298.*

La nuit suivante, le feu prit au Pont qui fait la communication entre Avignon & Villeneuve, & la moitié des Arches, qui n'étoient que de bois, fut réduite en cendres. On crut que c'étoit un coup ménagé à dessein de mettre la discorde entre les Princes & le Pape, ou bien pour intimider le Pape & les Bourgeois d'Avignon. D'autres répandirent

le bruit que Benoît lui-même étoit l'Auteur de l'incendie, & qu'il avoit voulu faire une insulte aux Princes, en leur ôtant la facilité du commerce avec sa Cour. C'étoit apparemment une calomnie; mais pour se disculper parfaitement, le Pape ordonna qu'on travaillât sans délai à la réparation du Pont, & en attendant il en fit construire un de batteaux, pour favoriser l'accès des Princes & des François de leur suite à la Ville & au Palais. Les trois Ducs n'attendirent pas que l'ouvrage fut achevé, dès le lendemain de l'incendie, ils passerent le Rhône dans une barque, & ils vinrent prendre des logemens chez quelques Cardinaux, qui leur étoient tout dévoués. Leur demeure dans Avignon fut de dix-sept jours; pendant ce temps-là ils assemblerent souvent les Cardinaux au Convent des Cordeliers, & ils délibérerent avec beaucoup de concert & d'union sur les affaires présentes. D'abord on examina la derniere Bulle de Benoît, & l'Evêque d'Arras, Chancelier du Duc de Bourgogne, en fit sentir l'insuffisance & les subterfuges. Les Cardinaux tous présens, à l'exception de ceux de S. Martial, de Vergy & de Pampelune, s'accorderent à rejetter cette Bulle, & ils renouvellerent l'approbation qu'ils avoient déja donnée à la voye de cession. Le lendemain ils allerent se jetter aux pieds du Pape, lui demandant en grace d'embrasser le même parti. Il parut se rendre à leurs désirs; mais la veille de S. Pierre, on fut bien surpris de ne recevoir de sa part qu'une nouvelle Bulle qui confirmoit la précédente. Les Cardinaux au nombre de

L'AN 1395.

Hist. Anon. p. 299.

Ibid. p. 301.

Les Princes tiennent des assemblées avec les Cardinaux.

On y rejette la Bulle de Benoît.

Le Pape en donne une autre qui confirme la précédente.

L'AN 1395.
Du Boulai. t. 4 p. 750. Hist. Anon. p. 302.

dix-neuf en témoignerent leur indignation aux Princes, qui crurent devoir profiter de la circonstance, pour faire signer à ces Prélats un acte qui contenoit trois choses : I. Un nouvel aveu du serment qu'ils avoient fait dans le Conclave, avant l'élection de Benoît. II. Une déclaration claire & sensible de la préférence qu'ils donnoient à la voye de cession, sur toutes les autres maniéres de procéder à l'extinction du Schisme. III. Une promesse publique de demeurer attachés aux intentions de la Cour de France, & de travailler de concert avec elle pour faire réussir la cession.

Les Cardinaux promirent de signer cet écrit ; mais auparavant ils voulurent faire un dernier effort sur l'esprit du Pape. Ils se présenterent à son audience le premier jour de Juillet, tenant en main l'acte qu'on leur proposoit de souscrire, & tous ensemble, excepté le Cardinal de Pampelune, ils le supplierent à genoux, & la plûpart les larmes aux yeux, de ne plus rejetter la voye que le Roi lui avoit intimée par la bouche de ses Ambassadeurs. Le Pontife ne parut jamais plus obstiné ni plus entier que ce jour-là. Il s'emporta contre les Cardinaux ; il leur dit d'un ton de colere : » *Sçachez que vous êtes mes Sujets, & que je ne suis pas seulement votre Maître, mais que je le suis de tous les hommes, puisque Dieu les a soumis à mon autorité* ». Ensuite il prit en main l'acte qu'ils avoient promis aux Ducs de signer, & l'ayant lû avec indignation, il leur dit qu'il n'y avoit rien de si pernicieux. Il leur fit défense de l'approuver, & il publia aussi-

Ibid. p. 303.

Le Pape s'emporte contre les Cardinaux.

Vit. t. 2. p. 1116.

tôt une Bulle, par laquelle il les menaçoit de sévir contre eux, s'ils procédoient à la signature de cette piéce, ou s'ils se permettoient quelque autre chose que ce fut qui pût altérer l'union entre eux & le S. Siége. Mais comme il avoit toujours intérêt de ménager les Princes Envoyés de Charles VI. il dit, à dessein qu'on le leur rapportât, que s'ils vouloient entrer dans ses vuës, il les combleroit de plus de biens & d'honneurs que la Maison de France n'en avoit encore reçus d'aucun de ses Prédecesseurs, & qu'il leur abandonneroit la conquête de tout le Patrimoine de l'Eglise en Italie. Ces offres proposées aux Princes les aigrirent, au lieu de les adoucir. Ils répondirent qu'ils étoient assez puissans par eux-mêmes, & qu'ils n'avoient pas besoin de sa protection, pour faire des entreprises dans un pays étranger.

Il veut gagner les Princes.

Hist. Anon. p. 304.

Les Princes rejettent ses offres.

Cependant il fut encore arrêté dans une assemblée qu'ils tinrent le Dimanche 4 de Juillet avec les Cardinaux & les Députés de l'Université, qu'on feroit une nouvelle tentative, pour obtenir de Benoît qu'il acceptât la cession ; qu'il supprimât sa Bulle du 20 de Juin, avec les défenses qu'il venoit de signifier tout récemment aux Cardinaux, touchant la signature de l'acte proposé par les Princes ; enfin qu'il donnât aux Cardinaux l'acte authentique du serment qu'ils avoient fait & signé tous ensemble dans le Conclave avant l'élection. En conséquence de cet arrêté, on envoya lui demander l'audience par quelques Seigneurs François : il la promit pour le Mardi. Ce jour-là & le suivant, tout se passa en tergiversations de la part du

L'AN 1395.

Vitæ t. 2. p. 1119.

Pape, qui ne traita avec les Princes que par des écrits propres à éloigner de plus en plus la conclusion de l'affaire. Les Ambassadeurs fatigués de tant de délais, & voulant finir à quelque prix que ce fut, se présenterent pour la derniere fois à l'audience le Jeudi 8 du même mois. Ils étoient introduits par les Cardinaux, qui forcerent en quelque sorte Benoît d'écouter ce qu'on avoit à lui dire. Le Duc de Berry, qui portoit la parole, pria le Pape de vouloir terminer l'affaire de l'union, & de prendre les avis des Cardinaux qui étoient présens. Benoît y ayant consenti d'assez mauvaise grace, le Cardinal de Florence, le plus ancien des Cardinaux Evêques, entama un discours qui contenoit les propositions les plus expresses, touchant la voye de cession, & qui répétoit les autres demandes, tant sur l'acte passé autrefois dans le Conclave, que sur les défenses qu'il avoit faites aux Cardinaux de signer l'écrit concerté dans l'assemblée des Princes. Les trois Ducs soutinrent de leurs prieres & de leurs instances la harangue du Cardinal; mais il ne fut pas possible d'ébranler cet esprit ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Il répondit toujours que les déclarations qu'il avoit données contenoient des moyens suffisans, pour parvenir à la paix de l'Eglise; qu'il n'avoit jamais rien fait qui pût donner atteinte au serment signé dans le Conclave; qu'à l'égard de l'acte authentique de ce serment, il ne convenoit pas qu'il fut en d'autres mains que les siennes, parceque c'étoit une piéce qui touchoit sa personne & sa dignité; qu'enfin sur l'article des défenses faites aux Cardinaux,

Derniere entrevue du Pape & des Princes.

Hist. Anon. p. 305.

Benoît n'accorde point la cession.

naux, il étoit prêt de leur donner ſatisfaction, s'ils lui montroient par écrit qu'ils euſſent été léſés en quelque choſe. Comme ce n'étoient-là que des paroles, les Princes n'eurent garde de s'en contenter. Ils prirent congé de lui ſans beaucoup de cérémonie : & avant que de ſortir du Palais, ils inviterent les Cardinaux à une aſſemblée pour le lendemain dans le Convent des FF. Mineurs.

L'AN 1395.

Vitæ t. 2. p. 1121.

Aſſemblée des Princes & des Cardinaux. Les Docteurs de Paris y parlent aſſez ouvertement contre le Pape Benoît.

Il s'y rendit beaucoup de monde avec les Prélats & les Princes. Quatre Docteurs de l'Univerſité de Paris y parlerent les uns après les autres, pour juſtifier la conduite des Princes & la voye de ceſſion, dont ils s'étoient faits les Promoteurs. Tout ceci ne pouvoit ſe dire ſans attaquer les démarches du Pape. Les Docteurs réfuterent publiquement ſes prétentions, & les preuves dont il les appuyoit. Ils ne parurent pas s'embarraſſer beaucoup des idées déſavantageuſes que cela donnoit du Pontife. Auſſi étoient-ils fort peu ſatisfaits de la maniére dont il les avoit traités, pendant tout leur ſéjour à Avignon. Ils y avoient été envoyez, non-ſeulement pour ſervir de Conſeil aux Princes ; mais encore pour répréſenter l'Univerſité, dont ils étoient les Agens & les Orateurs. A leur arrivée ils avoient préſenté une longue Lettre, avouée de tout le Corps : c'étoit une réfutation détaillée de tous les autres moyens qu'on pouvoit propoſer pour finir le Schiſme, & un éloge perpétuel de la voye de ceſſion. Cet écrit & les conſeils qu'ils donnoient ſans ceſſe aux Ambaſſadeurs, en faveur dela mêm voye, indiſpoſerent le Pape contre eux.

Du Boulai t. 4. p. 740.

L'AN 1395. Quelques efforts qu'ils fissent pour obtenir une Audience publique, jamais ils ne purent avoir cet avantage. On les repoussa même avec des paroles injurieuses, toutes les fois qu'ils voulurent entrer dans le Palais à la suite des Ambassadeurs. Les trois Ducs, accoûtumés à honorer ces Docteurs dont le crédit étoit si grand à Paris, se plaignirent au Pape du peu de considération qu'on témoignoit pour eux & pour l'Université. Ils demanderent encore qu'ils fussent admis à une Audience publique; mais le Pape persista à la refuser, disant qu'il n'étoit pas d'usage, qu'on accordât cette faveur aux membres des Universités, & qu'il ne jugeoit pas à propos de déroger à la loi commune, en considération des Docteurs de Paris.

Hist. Anon. p. 303.

Vitæ. t. 2 p. 1118.

Les Docteurs de Paris réfutent un Dominicain qui prêchoit à Avignon contre la Cour de France & contre l'Université.

Hist. Anon. p. 299.

Il n'y eut qu'un seul point que ces Députés poussèrent avec assez de succès. Ce fut la réfutation d'un Docteur Anglois, Dominicain de profession, qui prêchoit publiquement dans Avignon contre la Cour de France & contre l'Université de Paris. Ce Religieux s'appelloit Jean Hayton; sa patrie le rendoit comme naturellement ennemi de la France, & les querelles assez récentes des Docteurs de Paris, avec Jean de Montson & les autres Jacobins, opposés à l'immaculee Conception, l'animoient à ne pas épargner l'Université. Il se donnoit pour un Antagoniste formidable à cette Ecole. Il avançoit des Propositions d'une hardiesse outrée, sur les contestations qui occupoient les trois Ambassadeurs François auprès du Pape. Quelques-uns du Conseil de ces Princes, jugerent d'a-

bord qu'il falloit dissimuler les incartades de ce déclamateur ; mais le plus grand nombre opina à supplier le Pape de donner ordre qu'on l'arrêtât, & qu'on lui fit son procès. Comme le personnage étoit un homme sans conséquence, le Pape accorda assez facilement ce qu'on lui demandoit. Il permit même aux Docteurs François de le voir dans sa prison pour tâcher de le réduire ; mais il n'en fut que plus opiniâtre. Il eut la hardiesse de publier ses opinions dans un écrit fait en forme de These. Il y soutenoit entr'autres choses que la Lettre de l'Université au Roi, touchant les moyens de finir le Schisme, étoit un ouvrage d'erreur, de séduction, & de cabale ; que c'étoit une hérésie de dire que le Pape, dans les circonstances présentes, pût être forcé par voye de fait, à renoncer au Pontificat ; que si un Prince temporel favorisoit ce dogme pernicieux, il devoit être privé de sa dignité, & qu'il en seroit même déchû de plein droit ; que le Pape, quelque voye qu'il voulut accepter dans l'affaire du Schisme, n'avoit pour juge que Dieu, sa propre conscience, & son Confesseur ; qu'il n'en devoit reconnoître aucun autre sur la terre, & que celui qui diroit le contraire meriteroit d'être puni comme hérétique. Ces Propositions parurent d'une témérité insoutenable. Elles furent desavouées hautement par les Dominicains d'Avignon, & le Général de cet Ordre vint protester aux Princes, que bien loin d'y adhérer il les avoit toujours condamnées, & qu'il souhaitoit que l'Auteur en fût puni sévérement.

L'AN 1395.

Ibid. p. 300.

L'AN 1395.
Les Princes retournent à la Cour.
Vitæ t. 2. p. 1122.
On tient un grand Conseil à leur arrivée.

Les trois Ducs Ambaſſadeurs du Roi Charles VI. retournerent à Ville-Neuve, après la derniere Audience obtenue le 8 de Juillet, & ils ne tarderent pas a reprendre la route de Paris. Le Roi à leur arrivée tint un grand Conſeil pour entendre le récit de l'Ambaſſade : c'étoit le 24 d'Août. Jean Cannart Evêque d'Arras parla au nom des Princes, & il raconta tout ce qui s'étoit paſſé à Avignon, ſans oublier aucun trait des artifices que Benoît avoit mis en uſage, pour éluder la négociation. Les Ducs de Berry, de Bourgogne & d'Orléans, confirmérent la relation faite par l'Evêque, & ils ſuppliérent Sa Majeſté de pourſuivre toujours avec le même zéle l'affaire de l'Union. Le Roi le leur promit de bonne grace, & il accorda pour le lendemain l'Audience aux Députés de l'Univerſité. Le Recteur accompagné des plus célébres Docteurs s'étant rendu à l'Hôtel de S. Paul, l'Orateur répréſenta, au nom de tout le Corps, qu'il ſeroit à propos d'envoyer en Angleterre & en Allemagne, pour engager les Princes de ces Cantons à ſeconder les vues de la France, touchant l'extinction des troubles qui agitoient l'Egliſe. Le Roi entra fort dans cette penſée. Il deſtina pour l'Allemagne, Gerard d'Ahies, Abbé de S. Eloy de Noyon, & le Docteur Gilles des Champs. L'Univerſité leur aſſocia Pierre Plaoul, alors Profeſſeur en Théologie, avec un Docteur en Droit-Canon, & deux Maîtres ès Arts. La Députation pour l'Angleterre fut plus illuſtre ; le Roi la confia à l'Amiral Jean de Vienne & au

Hiſt. Anon. p. 306.

Le Roi envoye en Angleterre & en Allemagne, pour y traiter des affaires de l'Egliſe.
Du Boulai t. 4. p. 751.

Vicomte de Melun. Les Agens principaux de l'Université furent Pierre le Roi, Abbé du Mont S. Michel, & Jean de Courtecuisse, Docteur en Théologie, depuis Evêque de Paris, puis de Geneve. La négociation des Envoyés du Roi n'eut pas grand succès en Allemagne. Ils solliciterent les Archevêques de Tréves & de Cologne, les Ducs de Baviere & d'Autriche, & quelques autres Princes voisins, de s'unir au Roi pour procurer l'union; mais il n'y eut que l'Archevêque de Cologne qui parut prendre la chose à cœur: les autres remirent cette discussion à la prochaine assemblée des Princes de l'Empire. Comme rien n'avançoi les Agens du Roi crurent ne devoir pas commettre plus long-temps la dignité de leur caractere, & ils revinrent en France. Les Députés de l'Université, plus constans & moins obligés à soutenir les déhors d'une Ambassade, continuerent leurs travaux dans les Cours d'Allemagne, & ils y furent assez favorablement écoutés. A leur retour à Paris, ils assûrerent qu'ils avoient laissé les Princes de l'Empire dans une entiere disposition de se prêter à la paix.

L'AN 1395.

Hist. Anon. p. 306.

Du côté de l'Angleterre, les Ambassadeurs de France eurent plus de satisfaction que leurs Collégues n'en avoient eû en Allemagne. Le Roi Richard les reçut avec toutes sortes d'honneurs, & il leur fit de grands présens. Il les entendit en présence de tout son Conseil, il leur déclara l'extrême désir qu'il avoit de voir l'Eglise tranquille, & il promit enfin de faire sçavoir au Roi Charles VI.

Ibid. p. 307.

L'AN 1395. ſes dernieres réſolutions, après qu'il auroit pris l'avis de ſon Clergé & de ſon Parlement. Les Députés de l'Univerſité de Paris étoient partis avec une Lettre dattée du 26 d'Août, par laquelle le Recteur & toutes les Facultés prioient l'Univerſité d'Oxford de s'employer à l'extirpation du Schiſme. Cette Lettre devoit naturellement être renduë par les Députés mêmes. Ils le ſouhaitoient d'autant plus que c'étoit une occaſion pour eux de conférer avec les Docteurs Anglois ſur l'état préſent de l'Egliſe. Mais la Cour d'Angleterre ne jugea pas à propos de commettre les membres de ces deux célébres Académies. Celle d'Oxford étoit paſſionnée pour Boniface, il étoit à craindre que ſe trouvant vis-à-vis de celle de Paris, qui tenoit l'obédience d'Avignon, il n'en résultât des diſputes très-vives. Le Roi d'Angleterre ſe chargea donc de faire rendre à ſon Univerſité d'Oxford la Lettre des Docteurs députés de Paris, avec un très-long Mémoire composé par l'Abbé du Mont S. Michel Chef de la Députation.

Du Boulai t. 4. p. 751.

Memoire de l'Univerſité de Paris pour l'Univerſité d'Oxford.

Ibid. p. 755 & ſeqq.

Ce Mémoire eſt un traité ſur les malheurs du Schiſme, ſur la néceſſité de l'éteindre, & ſur les qualités que doit avoir l'union de l'Egliſe. » Il faut, » dit l'Auteur, qu'elle ſoit générale, prompte & » ſolide ». D'où il conclut que s'il y a quelque voye qui puiſſe conduire à une paix de cette eſpece, elle mérite d'être préférée à tous les autres moyens qu'on pourroit imaginer. Mais cette voye ſi efficace & ſi ſure, il montre que c'eſt la Ceſſion, & parmi une infinité de raiſons qu'il en apporte, il

ne manque pas d'insister sur la comparaison des autres voyes avec celle-ci. Il expose les inconvéniens du Compromis, de la discussion des droits respectifs, du Concile général, de la voye de fait ou de la guerre contre un des Prétendans. Il fait voir que la Cession n'est point sujette aux mêmes difficultés, & que sans elle en un mot on ne peut parvenir au but qu'on se propose, qui est d'établir la concorde dans toutes les parties de la Chrétienté. Ce Mémoire, plein de citations du Droit Canon & des Loix Civiles, dénote assez le genre d'étude auquel l'Abbé de S. Michel s'étoit appliqué toute sa vie. L'ouvrage est assez solide pour le fond; mais il manque de tous les agrémens du stile, & il est capable de lasser la patience du Lecteur le plus tranquille.

L'AN 1395.

Le Roi d'Angleterre approuve le zéle de l'Université de Paris.

Ibid. p. 772.

Le Roi d'Angleterre, en attendant les avis de ses Docteurs sur la Lettre & le Mémoire des Députés, récrivit à l'Université de Paris, pour lui témoigner combien il approuvoit son zéle, & pour lui promettre une réponse positive, quand il auroit consulté le Clergé & les Universités d'Angleterre. La Lettre de Richard est du 13 d'Octobre, elle fut apportée en France par l'Abbé de S. Michel.

Le Pape offre une décime au Roi, pour le gagner.

Les avances que le Roi Charles VI. & l'Université de Paris faisoient pour l'union, portoient dans l'ame du Pape Benoît des inquiétudes propres à le dégouter de sa dignité, s'il eut été moins ferme ou moins ambitieux. Comme il excelloit dans l'art des ressources, il s'avisa, pour gagner le Roi, de lui offrir une décime sur toute l'Eglise Gallicane;

Hist. Anon. p. 307.

L'AN 1395. faveur que la Cour n'avoit pas demandée, & dont elle profita, ſans ſe déſiſter toutefois de ſes pourſuites, ni de l'attachement qu'elle marquoit toujours pour la voye de Ceſſion. Un autre artifice qu'il tenta fut de répandre des bienfaits ſur le Docteur le plus fameux & le plus redoutable de l'Univerſité de Paris. Pierre d'Ailli avoit déja fait une route dans les dignités Eccléſiaſtiques, il étoit Chancelier de l'Univerſité, Aumônier du Roi, Tréſorier de la ſainte Chapelle; mais l'Epiſcopat eſt un titre éminent qui efface l'éclat de tous les Grades inférieurs. Clemangis, qui réſidoit à la Cour d'Avignon, perſuada au Pape que ce Docteur ne ſeroit pas inſenſible à l'honneur d'être fait Evêque; ſur-tout ſi la nomination venoit de la part de ſa Sainteté. Dans ces circonſtances l'Evêque du Puy, Ithier de Martreüil, ayant été transféré à Poitiers, le Pape donna l'Evêché vacant à Pierre d'Ailli qui l'accepta volontiers; mais cette promotion en cauſa une autre dans l'Univerſité, dont le Pape ne prévoyoit pas les conſéquences. Jean Gerſon fut créé Chancelier à la place du nouvel Evêque; c'étoit un mur d'airain qui s'élevoit contre le Schiſme, une voix foudroyante qui ménaçoit de loin les deux Papes Compétiteurs. Gerſon avoit alors trente-deux ans, étant né le 14 de Décembre 1363. Il ſe nommoit Jean Charlier, on l'appella *Gerſon* ou *Jarſon* du lieu de ſa naiſſance, petit Village dépendant de la Paroiſſe de Barbye, près de Rhetel au Diocèſe de Reims. Il conſerva ce nom, & il l'aima, parceque *Gerſon* en Hebreu, ſignifie *Pelerin & Etranger*,

Jean Juv. p. 113.

Il fait Pierre d'Ailli Evêque du Puy.

Gerſon t. 1. l. 2. p. XXXVIII.

Gall. Chriſt. t. 2. Eccleſ. Anic.

Jean Gerſon eſt fait Chancelier de l'Univerſité de Paris.

Du Boulai t. 4. p. 989 & 998.

Hemer. Hiſt. Acad. Paris. p. 135.

Vonderhart t. 1. part. 2. p. 26 & 29.

ger, ce qui représentoit assez bien les diverses situations de sa vie, & l'avertissoit de se détacher entierement des choses de la terre. Arnoul Charlier son pere étoit d'une condition obscure, mais il sçavoit donner de l'éducation à ses enfans. Quatre fils qu'il avoit furent appliqués aux Sciences, deux entrerent dans l'Ordre des Céléstins, un autre se fit Religieux de S. Benoît à Reims, l'aîné de tous & le plus illustre fut le Chancelier. Il vint à Paris à l'âge de quatorze ans, & il étudia au Collége de Navarre, sous les maîtres habiles qui enseignoient avec éclat dans cette Maison. Après les exercices ordinaires de la Grammaire & des Belles-Lettres, il suivit pendant dix ans les leçons de Pierre d'Ailli & de Gilles des Champs. En 1392. il termina ses épreuves, & il reçut le bonnet de Docteur. La Charge de Chancelier le produisit ensuite au grand jour. C'est dans les emplois de cette dignité qu'il fit connoître les talens de son esprit & les principes de sa doctrine. Nous ne prévenons point ici ce que le cours des évenemens nous apprendra de ce Théologien si fameux encore aujourd'hui. Il nous suffit de remarquer par avance que Gerson eut beaucoup de piété, qu'il écrivit une infinité d'ouvrages en tout genre, qu'il entra dans toutes les grandes affaires de son temps, qu'il donna le ton aux délibérations les plus délicates, & qu'il mourut persécuté, exilé, pauvre, jusqu'à dépendre de la libéralité d'autrui pour les choses nécessaires à la vie.

L'AN 1395.

Gerson. t. 1. p. XXXIV.

Ibid. p. 30.

Ibid. p. 31.

Troubles dans l'Université.

Quand Gerson commença à exercer sa Charge

L'AN 1395. de Chancelier, il y avoit quelques troubles domestiques dans l'Université, & c'étoit le Pape Benoît qui les fomentoit sous main, pour rompre l'effort que cette Compagnie faisoit contre sa personne. Du Boulai p. 751. L'Evêque de Bazas, son Nonce à Paris, répandoit dans la Faculté de Droit des discours tout propres à causer une diversion en faveur de son Maître. Il disoit que si l'on vouloit envoyer à Avignon le Rôle de cette Faculté, le Pape distribueroit les meilleurs Bénéfices à ceux qui se trouveroient sur la Liste. Cette promesse étoit un appas trop séduisant pour ne pas avoir tout son effet. Le Rôle fut fait & envoyé à Avignon. L'Université en étant avertie conçut que c'étoit-là le moyen le plus efficace pour augmenter dans les Facultés le nombre des Créatures de Benoît, & pour ruiner par conséquent tout ce qui s'étoit fait jusqu'ici, dans la vuë de l'obliger à la Cession. Sans perdre de temps, elle s'assemble aux Mathurins le 28 de Décembre, & elle dresse pour les Cardinaux d'Avignon une Lettre toute de prieres & d'exhortations, afin qu'ils fissent échouer le projet de la nomination aux Bénéfices en faveur des Sujets nommés dans le Rôle de la Faculté de Droit. Mais pour empêcher que la contagion de l'exemple ne gagnât les autres Facultés, il fut défendu, le 22 de Février suivant, d'envoyer au Pape aucune Liste ou Requête en matiére de Bénéfices, sans l'aveu de toute l'Université; Ibid. p. 755. & tous ceux qui vouloient être promus aux dégrés furent obligés de jurer l'observation de ce Statut. Ce n'étoit cependant pas dans la seule Fa-

culté de Droit que le Pape Benoît avoit des amis, c'est-à-dire, des gens opposés à la voye de Cession, dont l'Université faisoit son capital. Quelques Docteurs en Théologie prenoient la même route, & ils donnoient avis au Pape des services qu'ils tâchoient de lui rendre, en contredisant les Conclusions des autres Docteurs, attachés à la Cession. Cette ardeur des Partisans de Benoît parut sur-tout dans deux écrits, qui durent autant inquiéter l'Université que faire plaisir au Pontife. En voici l'occasion. L'AN 1395. *Ibid p. 752.* P. 753.

Les Docteurs, déclarés pour la Cession, avoient proposé depuis peu neuf articles ou questions: sçavoir, » Si le Pape est obligé, sous quelque peine, » d'accepter la voye de Cession. S'il est dans le » cas d'une ignorance pardonnable, après toutes » les démarches qu'on a faites pour l'instruire de » ses obligations à l'égard de l'union de l'Église. Si » la conduite qu'il tient présentement suffit pour le » rendre suspect de Schisme, ou même Schismati» que. Si les Cardinaux sont tenus de lui obéir, » quand il leur ordonne de se tenir attachés à lui, » pour la maniére de procéder à l'union. Si le Pape » refusant la Cession, on peut l'y forcer, & com» ment. Si tout Catholique doit faire ses efforts » pour le contraindre à prendre cette voye, & si » les Princes y sont plus obligés que les autres. » Si dans le cas présent le Pape est soumis au Con» cile général de son obédience, jusqu'à pouvoir » être déposé par cette assemblée. Si les Sentences » qu'il a portées, ou qu'il pourroit porter à l'ave- Neuf articles des Docteurs opposés à Benoît. *Ibid.*

L'AN 1395.

» nir contre ceux qui tiennent la voye de la Cesſion, ont force d'obliger, & ſi l'on peut en appeller au Concile Général ».

Queſtions propoſées par les partiſans de Benoît.

Les Docteurs, amis de Benoît, ne réfuterent pas d'abord ces articles par des concluſions poſitives. Ils ſe contenterent d'y oppoſer les queſtions ſuivantes : ſçavoir, » Si l'obligation d'embraſſer la » voye de Ceſſion n'étant point prouvée par le » Droit divin, & ſe trouvant même contredite par » de très-célébres Canoniſtes, on doit prendre ce » parti contre le Souverain Pontife, à cauſe de la » déciſion de l'Univerſité de Paris. Si dans un temps » d'erreur & de danger pour l'Egliſe, le Pape ſuppoſé qu'il eut fait ſerment de renoncer à ſa dignité, devroit exécuter ſa promeſſe, & abandonner

Ibid. p. 754.

» ſon troupeau. Si le Pape ayant fait une promeſſe » & un ſerment, où ſont néceſſairement ſous-entenduës pluſieurs conditions qui ſuſpendent l'effet de l'engagement, il appartient à des particuliers ſans autorité de juger que le Souverain » Pontife eſt dans le cas du parjure ; & ſi les autres Catholiques, à cauſe de cette imputation, » doivent lui refuſer l'obéiſſance ordinaire. Si ces » deux principes une fois poſés, le premier que le » Souverain Pontife n'eſt ſoumis dans le for extérieur à la juriſdiction de perſonne, le ſecond » que le Concile Général ne peut le juger malgré lui, » comme l'Egliſe univerſelle le reconnoît ; il faut » regarder comme hérétiques, ou comme ſuſpects » d'héréſie, ceux qui enſeignent le contraire, ou » qui révoquent en doute le ſentiment commun de

» l'Eglise sur cela. Si l'esprit qui regne actuelle- » ment parmi les Docteurs de Paris, & les procé- » dures qu'ils font contre le Pape, suffisent pour » faire croire qu'ils sont ennemis de l'Eglise Ro- » maine. Si ceux qui s'élevent ainsi contre le Sou- » verain Pontife, qui parlent d'appels & de souf- » traction d'obédience, se rendent suspects de sé- » dition & de Schisme. S'ils méritent de perdre » le privilége de conférer les dégrés, jusqu'au temps » du moins où ils seront repentans de leur faute. Si » les ennemis notoires du Pape & de l'Eglise Ro- » maine perdent de droit toutes les graces qui » leur ont été accordées par le S. Siége. Si Dieu a » donné à quelque personne ou a quelque Com- » munauté le pouvoir d'ôter au Pape l'autorité » qu'il tient immédiatement de Dieu seul ».

Quoique tous ces points fussent proposés en forme de questions, il étoit cependant aisé de voir qu'ils avoient été avancés pour détruire les neuf articles de l'Université; mais on ne se borna pas à cette maniére d'attaquer. Les Défenseurs du Pontife dresserent bien-tôt après quatorze Propositions, qui combattoient de front la doctrine opposée aux intérêts de Benoît : ce n'étoient au fond que les questions précédentes tournées en assertions. Il y étoit dit : Que le Pape n'est obligé, ni par les Loix, ni par le serment qu'il a fait dans le Conclave, à embrasser la voye de Cession. Que par les réponses données aux Cardinaux & aux Princes du Sang, il a pleinement satisfait à tout ce qu'on exigeoit de lui, & qu'il a plus fait pour sa justification qu'au-

Quatorze propositions des Défenseurs de Benoît. *Ibid.*

L'AN 1395. cun Pape avant lui en temps de Schisme. Qu'il n'appartient point aux simples Fidéles d'examiner si le Pape est tenu de garder un serment qu'il a fait. Que le parjure ne rendroit le Pape ni Schismatique, ni hérétique, ni déchu de sa dignité; & qu'on ne seroit pas exemt pour cela de l'obéissance qui lui est dûë. Que le Pape n'a point de Supérieur sur la terre. Que ceux qui veulent le forcer à prendre la voye de la Cession sont coupables de Schisme & d'Hérésie. Que le Pape ne devroit pas souffrir plus long-temps la témérité de ceux qui lui rendent des injures & des mépris, pour les graces qu'il leur a accordées.

Il ne paroît pas que ces oppositions de sentimens entre les divers membres de l'Université ayent été poussées plus loin. Ce qui se passa dans la suite montre que le concert fut bien-tôt rétabli, du moins parmi le plus grand nombre des Docteurs; & ce concert eut toujours pour objet de forcer le Pape Benoît à se démettre du Pontificat.

Circonstances de la maladie du Roi, *Hist. Anon. p. 325.*

Durant les petites altercations, dont nous venons de parler, le Roi n'étoit guéres en état de suivre l'affaire de l'union, dont il souhaitoit sincerement le succès. Cette année son mal parut avoir augmenté. Les accès plus violens qu'a l'ordinaire & plus frequens ne lui laisserent, pendant plusieurs mois, que des intervalles assez courts d'une connoissance mal-assûrée; on en profitoit pour tenir les Conseils en sa présence, pour le faire répondre aux Ambassadeurs, pour le montrer à ses sujets, qui le cherissoient d'autant plus qu'ils le

voyoient plus affligé. Dans ſes rechutes ce pauvre Prince touchoit de compaſſion tous ceux qui l'approchoient. Son état étoit un mélange affreux de fureur & d'inſenſibilité, de ſtupidité & d'emportement. Il oublioit les perſonnes qui lui étoient les plus cheres, il fremiſſoit à la vue de la Reine & de ſes Enfans, il pouſſoit quelquefois des cris lamentables, tels qu'il en échappe à un homme pourſuivi ou maltraité par ſes ennemis. Comme les remedes humains lui étoient devenus également inutiles & odieux, on eut recours aux vœux & aux priéres publiques. Les Princes, ſes oncles, ordonnerent aux Religieux de S. Denis de venir en proceſſion à la Sainte Chapelle du Palais, avec les Reliques de leur Egliſe. Depuis l'an 1239 on n'avoit point vû pareille cérémonie. L'AN 1395.

Le premier jour de Mai de cette année 1395 l'Abbé & les Religieux partirent de S. Denis, portant les reſtes précieux des inſtrumens de la Paſſion, quelques Reliques de la Sainte Vierge, le Corps de ſaint Louis, & la main de l'Apôtre S. Thomas; préſent que le Duc de Berry avoit fait l'année précédente, après l'avoir reçu lui-même du feu Pape Clement VII. Les deux Princes, Oncles du Roi, allerent recevoir ces ſacrez dépôts, à la porte de Paris, avec les Religieux de S. Martin & de S. Magloire, & tous ces Corps réunis vinrent à la ſainte Chapelle, où la Meſſe fut chantée en l'honneur de S. Louis. Le même jour & dans le même temps, les Chanoines de la ſainte Chapelle croiſerent la Proceſſion de S. De-

Proceſſion des Religieux de S. Denis à la Sainte Chapelle de Paris. *Ibid. p. 326.*

P. 327.

L'AN 1395. nis, c'eſt-à-dire, qu'ils allerent chez les Religieux de cette Abbaye, tandis que ceux-ci vinrent à Paris. L'Univerſité accompagna la Proceſſion de la ſainte Chapelle à S. Denis, & la Meſſe y fut célébrée par Jean de Dieu-donné Evêque de Senlis.

Les vœux pour la ſanté du Roi continuerent le reſte de l'année à Paris & dans tout le Royaume. L'AN 1396. Au mois de Janvier 1396 l'eſprit de ce Prince parut aſſez tranquile, & il fut en état de s'appliquer à la grande affaire de la paix de l'Egliſe. On le fit reſſouvenir des projets d'ambaſſades & de négociations, dont on n'avoit executé qu'une partie, l'année précédente. Les Rois d'Eſpagne, l'Empereur Venceſlas, & Sigiſmond ſon frere, Roi de Hongrie, étoient les principales puiſſances à qui il falloit perſuader le principe dominant en France, c'eſt-à-dire, la voye de Ceſſion. Le Roi nomma pour aller en Eſpagne, Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, & le Docteur Gilles des Champs : la Commiſſion étoit du 15 de Fevrier. L'Univerſité leur aſſocia quelques uns de ſes Docteurs, à la tête de qui étoit Jean Luquet, de la Maiſon de Sorbonne, homme conſidéré dans la Faculté de Théologie. Ces Députés étoient porteurs de Lettres circulaires adreſſées aux Rois d'Eſpagne, & ſignées du Recteur & des Facultés. Dans la même aſſemblée de l'Univerſité tenue aux Mathurins le 12 de Mars, on expédia d'autres Lettres pour toutes les Univerſités Etrangeres; ſurtout pour celles d'Allemagne, de Boheme, & de Hongrie. Jean de Courtecuiſſe & quelques autres

Hiſt. Anon. p. 330.

Nouvelles Ambaſſades pour l'affaire de l'Union.

Act. Rymer t. 7. p. 838.

Du Boulai t. 4. p. 774 & ſeqq.

tres Docteurs eurent ordre de les porter, & de se joindre à l'Evêque de Senlis, chef de l'Ambassade que le Roi destinoit à l'Empereur, & à Sigismond son frere. On partit après Pâques : le Patriarche d'Alexandrie & ses Collégues ne trouverent aucune difficulté du côté de l'Espagne, pays depuis long-temps lié d'inclination & d'intérêts avec la France. Il est vrai que l'année précédente, au temps de l'Ambassade des trois Princes du Sang à Avignon, le Pape Benoît avoit fait agir sous main auprès du Roi de Castille, pour l'indisposer contre cette démarche de la Cour de France. Du moins trouve-t'on une Lettre que D. Henry écrivit aux Cardinaux, le 30 de Juillet 1395, pour se plaindre de ce qu'on avoit engagé sans lui une négociation de cette conséquence ; mais c'étoit un petit nuage, que Simon de Cramaud, & les autres Envoyez François, eurent bientôt dissipé. En Castille, en Arragon, & en Navarre, on les écouta avec plaisir, & il fut réglé qu'on y tiendroit des Assemblées de Prélats, sur le plan de celle qui s'étoit tenue à Paris, quinze mois auparavant. Ces projets n'eurent point d'effet en Arragon, parceque le Roi D. Juan mourut peu de temps après, d'une chûte de cheval à la Chasse, & que D. Martin son successeur, s'attacha à soutenir la fortune de Benoît, qu'il regardoit comme son sujet.

Hist. Anon. p. 331.

Anecdot. t. 2. p. 1137.

Hist. Anon. Ibid.

Ibid. p. 332.

En Allemagne, les Ambassadeurs ne trouverent ni les mêmes facilités, ni les mêmes agrémens. Il étoit question de pénétrer jusques dans

L'AN 1396. la Bohéme & dans la Hongrie. Les routes peu ſures, les peuples mal affectionnés, rendirent leur marche très-laborieuſe, & quand on eut atteint la Bohéme, il ne fut jamais poſſible aux Envoyés de l'Univerſité d'avoir accès auprès de Venceſlas, l'homme du monde qui avoit le moins de mérite, & qui ſçavoit le moins eſtimer ceux qui en avoient. On ajoute qu'il s'étoit laiſſé gagner par les préſens de la Cour d'Avignon, (*a*) autre raiſon de traiter mal les Docteurs de Paris. Quoiqu'il en ſoit, il garda le peu de politeſſe dont il étoit capable, pour les Ambaſſadeurs du Roi; mais les promeſſes qu'on tira de lui ſe réduiſirent encore à peu de choſe. Il ſe contenta de dire aux Envoyés qu'il prendroit, ſur la conjoncture préſente, les avis de ſes Eccléſiaſtiques, & qu'il en informeroit le Roi leur Maître. Sigiſmond, Roi de Hongrie, étoit d'un tout autre caractere que Venceſlas, il gouta fort tout ce qu'on lui dit de la voye de Ceſſion, & il congédia les Députés, en leur donnant une pleine aſſurance qu'il travailleroit de tout ſon pouvoir à faire entrer l'Empereur ſon frere dans les mêmes vues.

Ibid. p. 331.

Le Roi donne du ſecours à Sigiſmond Roi de Hongrie contre Bajazet.

Le Roi inſtruit de cette réponſe par ſes Ambaſſadeurs, en fut plus diſpoſé à ſecourir Sigiſmond qui dans le même temps chercha à s'appuyer de la valeur Françoiſe, contre les entrepriſes de Bajazet. Il partit de nos Provinces & de la Cour un corps conſidérable de Nobleſſe, pleine d'ar-

(*a*) Le Pere Daniel dit qu'il s'étoit laiſſé corrompre par *Boniface*. Tous les Hiſtoriens diſent *Benoît*.

deur à la vérité, mais trop licentieuse pour s'attirer la protection du Dieu des Batailles, & trop avanturiere pour se bien conduire dans les opérations d'une campagne. Tous nos Historiens racontent le malheureux succès de cette expédition de Hongrie. Le 31 (*a*) de Septembre 1395, jour de la funeste Bataille de Nicopoli, il périt un très-grand nombre de ces Seigneurs François, commandés par le Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne, par le Connêtable Philippe d'Artois, & par l'Amiral Jean de Vienne. Il en coûta la vie aux deux derniers; le premier fut pris dans le combat, & il donna deux-cens mille écus pour sa rançon. Ce que nous devons remarquer ici, c'est que les débauches de toute espece, qui régnoient dans cette armée Chrétienne, indignerent les Infidéles mêmes, jusques-là que Bajazet, au récit qu'on lui en fit avant le combat, dit » que » ces gens là méritoient d'être vaincus, puisqu'ils » provoquoient ainsi la colere de leur Dieu Jesus- » Christ ». A quoi il faut ajouter le trait singulier que rapporte l'Historien anonime de Charles VI. sur le témoignage d'un Gentil-homme François, nommé Gautier des Roches, qui en avoit été témoin oculaire. Voici le fait en peu de mots.

L'AN 1396.

Hist. Anon. l. 16. *chap.* 10. 11. 12. 13.

Mauvais succès de cette expédition.

Ibid. p. 352.

P. 355.

Bajazet, après le carnage de Nicopoli, défendit d'enterrer les corps des Chrétiens; & il arriva que pendant treize mois entiers ces cadavres demeurerent sans corruption, & sans être endommagés par les bêtes féroces & par les oiseaux. Un jour

(*a*) Froissart dit le 28.

L'AN 1396. l'Officier Turc, qui commandoit dans Nicopoli, mena ſur le lieu même ce Gentil-homme que nous venons de nommer, & à la vuë de cette merveille, il lui demanda ce qu'il en penſoit : Gautier des Roches lui répondit que c'étoit un effet de la protection de Dieu ſur ces corps animés autrefois par des Chrétiens. »Tu as menti, répliqua le Turc, »c'eſt que les Chrétiens étoient remplis de tant »d'impuretés & de déſordres que les brutes mêmes, »qui en ont le ſentiment, ont horreur de leur »chair, & dédaignent de s'en repaître». Paroles qui marquent également, & l'idée qu'avoient ces Infidéles de ce qui fait le véritable déshonneur de l'homme, & la mauvaiſe opinion qui leur étoit reſtée de la conduite de nos François. Au reſte la conſervation de ces cadavres dans leur entier, ſans la moindre corruption ni altération, étant un fait atteſté par le récit d'un homme de naiſſance, qui l'avoit vû de ſes yeux, & l'Hiſtorien qui le rapporte aſſurant qu'il le tient de la bouche de ce témoin oculaire, on ne peut raiſonnablement ſoupçonner que ce ſoit une fable ; mais comme la repartie de l'Officier Turc n'étoit après tout qu'une ſubtilité, il s'enſuit que Dieu en effet voulut montrer ſa prédilection pour des hommes toujours louables d'avoir ſacrifié leur vie à la défenſe de la vraye Religion : D'autant plus encore que trois mille (*a*) d'entr'eux, qui avoient été faits priſonniers, & qui furent maſſacrés après le Combat, moururent ſuivant le rapport du même Hiſtorien, pénétrés de

Ibid. (margin, beside "des Chrétiens")

Ibid. p. 357. (margin, beside "ligion")

(*a*) Jean Juvenal & Froiſſart diſent 300.

componction, & implorant la miséricorde de Jesus-Christ.

L'AN 1396.

Alliance de la France avec l'Angleterre.

La douleur qu'on ressentit en France de la sanglante journée de Nicopoli, fut un peu adoucie par le Traité que le Roi venoit de conclure avec l'Angleterre. Richard, peu maître dans ses Etats, rechercha en mariage la Princesse Isabelle, fille de Charles VI. afin de se ménager par cette alliance un appui contre l'ambition de ses oncles, les Ducs de Glocestre, de Lancastre, & d'York. Isabelle n'avoit que sept ans, on ne laissa pas de l'accorder à Richard qui en avoit trente. Le mariage fut célébré par Procureur le 9 de Mars 1396. & le 4 de Novembre suivant, le Roi Richard en personne épousa à Calais la jeune Princesse, qui avoit été amenée par le Roi son pere, & qui passa aussi-tôt en Angleterre, pour y être élevée selon les mœurs du pays, jusqu'à ce qu'elle fut nubile. Cette union étoit la base d'un traité fort avantageux pour la France. Outre les articles mis par écrit & publiés suivant les formes ordinaires, il y avoit un accord verbal entre les deux Rois touchant l'affaire du Schisme, & cet accord se réduisoit à embrasser de part & d'autre la voye de Cession. Le Roi d'Angleterre prit cet engagement à la sollicitation du Duc de Bourgogne, qui eut une Conférence avec lui à Calais, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, trois mois environ avant la solemnité du mariage. En cela Richard marqua d'autant plus de complaisance pour le Roi Charles VI. son beau-pere, que le Clergé d'Angleterre étoit entierement

Hist. Angl. p. 345.

Le Roi d'Angleterre approuve la voye de cession.

Ibid. p. 339.

L'AN 1396. opposé à cette voye de Cession, proposée l'année
Ibid. p. 335. précédente par les Ambassadeurs François. On a la preuve de cette opposition dans le Mémoire que l'Université d'Oxford dressa le 17 de Mars de cette année 1396. en réponse à celui que les Docteurs de Paris avoient présenté, quelques mois auparavant, à la Cour d'Angleterre.

L'Université d'Oxford y est opposée.

Du Boulai t. 4. p. 776.

Hist. Anon p. 335.

Ce Mémoire des Docteurs d'Oxford étoit adressé au Roi leur Souverain, & il avoit pour objet unique de réfuter la Cession, & d'exalter les avantages du Concile Général. Le Roi d'Angleterre qui s'étoit engagé à faire sçavoir en France les sentimens de l'Eglise Anglicane, députa au Roi, apparemment vers la Fête de Pâques, un Abbé de l'Ordre de S. Benoît, & trois Docteurs en Droit Canon. Ils eurent audience à Compiegne, & ils communiquerent l'écrit de l'Université d'Oxford, qui fut trouvé plein de raisonnemens plus subtils que profonds, plus spécieux que convaincans. Comme on vantoit beaucoup la doctrine des Députés Anglois, on voulut les engager à traiter avec nos Docteurs François; mais ils éluderent toujours la proposition, & ils retournerent au bout de quatre jours vers le Roi leur Maître. Enfin le mariage de ce Prince avec Isabelle de France, fut le motif qui l'emporta dans son esprit sur l'autorité des Sçavans d'Angleterre. Après l'entrevuë avec le Duc de Bourgogne, Richard se déclara pour la voye de Cession, & il agit pour la faire réussir. L'Abbé de

Hist. Anon. p. 339.

Westminster eut ordre d'aller de sa part vers les deux Papes Compétiteurs, & de leur remettre des

Lettres toutes ſemblables, hors l'inſcription. Car le Roi d'Angleterre reconnoiſſant toujours Boniface IX. & ayant même reçu de lui la diſpenſe pour épouſer Iſabelle ſa parente, il n'auroit pas été naturel qu'il lui eût refuſé les titres de Pape & de Très-S. Pere; mais il ne pouvoit en même temps les donner à Benoît. Ainſi dans ſa Lettre, il ſe contentoit de l'appeller ſon très-cher Couſin, le Cardinal Pierre de Lune. Au reſte Richard parloit d'un ton ferme à l'un & à l'autre. »Il y a long-»temps, leur diſoit-il, que l'Egliſe gémit ſous l'op-»preſſion d'un Schiſme infame; vos Cardinaux en »ſont complices, & l'on peut vous reprocher que »vous en êtes les auteurs, par la honteuſe ambi-»tion qui vous domine, & qui vous fait employer »toute ſorte de mauvais moyens pour retenir le »ſouverain Pontificat, au grand déshonneur & »dommage de la Chrétienté. Nous y prenons part, »Nous & notre Pere de France, & par le Conſeil »des gens de bien, nous ſommes convenus entre »nous de la voye de Ceſſion réciproque, comme »du moyen le plus expédient pour parvenir à l'u-»nion. Mandez-nous d'ici à la fête de la Magde-»laine (*a*) ſi vous y acquieſcez». L'Abbé de Weſtminſter, porteur de ces Lettres, voulut d'abord les préſenter au Pape d'Avignon, mais on l'arrêta à Villeneuve, & on lui déclara qu'il n'auroit point audience, s'il ne rendoit à Benoît tous les

L'AN 1396.
Le Roi d'Angleterre envoye vers les deux Papes pour les exhorter à la ceſſion.
Rymer t. 7. p. 837.

Hiſt. Anon. Ibid.

L'Ambaſſade n'a point de ſuccès.

(*a*) Cette Fête de la Magdelaine n'eſt pas celle de 1396, comme le dit M. Fleuri: Car le Roi Richard n'envoya l'Abbé de Weſtminſter, qu'après la Conférence tenue avec le Duc de Bourgogne, le jour de l'Aſſomption de cette même année.

L'AN 1396. honneurs dûs au Souverain Pontife. Sur quoi la Cour d'Angleterre n'ayant point donné d'ordres, l'Envoyé ne crut pas devoir s'engager plus avant, & comme il y avoit toute apparence qu'il trouveroit, pour le fond des choses, autant ou plus de difficultés du côté de Boniface, il se détermina à reprendre le chemin d'Angleterre. (a) Peu de temps après, la même affaire fut remise en délibération dans le pour-parler que Richard & Charles VI. eurent ensemble près de Calais, & il fut arrêté entre eux, » Que vers le 15 de Février de l'année » suivante, ils envoyeroient des Ambassadeurs aux » deux Prétendans à la Papauté, pour leur faire » sçavoir qu'on avoit choisi dans les Cours de » France & d'Angleterre la voye de la Cession, » & pour les supplier de l'accepter, afin que dans » la S. Michel prochaine on put remplir le S. Siége » d'un seul Pasteur, qui seroit reconnu de tous les » Fidéles ». On convint encore dans la même entrevuë de faire en sorte, par Lettres & par Députés, d'attirer au même parti l'Empereur Venceslas, dont l'autorité entraîneroit les autres Princes de l'Empire. Tous ces engagemens furent accomplis dans la suite, autant qu'il étoit nécessaire pour justifier les droites intentions des deux Rois; mais les parties intéressées, c'est-à-dire, Boniface & Benoît, ne se prêterent pas de même à la paix de l'Eglise.

Hist. Anon. p. 345.

Tentatives de Benoît en Italie.

Rain. 1396. n. 3.

Benoît, au commencement de cette année, avoit fait passer en Italie quatre personnes affidées, portant la qualité d'Envoyés vers Boniface. C'étoit

(a) Ce voyage de l'Abbé de Westminster dut se faire pendant les mois de Septembre & d'Octobre 1396.

un

un Evêque nommé Barthelemi, un Docteur en Droit, nommé Dominique Machon, & deux autres, appellés Pierre Garsias & Bartolin de Rustiges. Peut-être que Benoît, instruit des soulevemens qu'il y avoit eû depuis peu dans Rome contre son Compétiteur, voulut être à portée d'en profiter par le moyen de ses Emissaires; du moins cela s'accorde assez avec les intrigues dont on accusa ses Envoyés. Ils s'avancerent jusqu'à Fondi, déclarant par-tout qu'ils alloient à Rome pour traiter avec Boniface de l'extinction du Schisme; mais Boniface se défiant de leurs intentions, ne voulut jamais leur permettre de passer outre. Ils prierent donc par Lettres l'Evêque de Segovie, qui étoit dans Rome, & qu'ils connoissoient, de venir les trouver. Le Pape en accorda la permission, à condition qu'il seroit ensuite informé de tout ce que les prétendus Ambassadeurs auroient dit. L'Evêque de Segovie partit, conféra avec eux, & retourna tout aussi-tôt vers Boniface, qui lui reprocha d'avoir fait de part & d'autre des rapports infidéles, & d'avoir formé une conspiration contre sa personne. On prétendit en effet que le Prélat s'étoit oublié jusqu'à conseiller aux Agens d'Avignon de venir à Rome, & d'y exciter des mouvemens capables de mettre en danger le Pape, l'Eglise Romaine, & l'Etat Ecclésiastique; qu'ensuite ne pouvant lui-même retourner à Fondi, il avoit écrit aux quatre Envoyés une Lettre pleine d'infamies & d'injures contre Boniface, & que cette Lettre étoit en même temps une exhortation pour hâter

L'AN 1396.

L'AN 1396.

le ſuccès du complot qu'ils avoient médité tous enſemble. Ces accuſations ſont contenuës dans une Bulle du 8 d'Avril que Boniface adreſſa à l'Archevêque de Nicoſie ſon Camérier, pour lui ordonner de faire le procès à l'Evêque de Segovie, & de le punir ſelon les Loix, s'il étoit trouvé coupable.

Les Envoyés de Benoît, fruſtrés de l'eſpérance de remuer dans Rome, ou ſi l'on veut de traiter de la paix avec Boniface, repaſſerent en France, où leur Maître étoit aux priſes avec l'Univerſité de Paris. On a vû juſqu'ici tous les ſoins que s'étoit donnés cette fameuſe Ecole, pour fléchir l'eſprit du Pontiſe, ſur la voye de Ceſſion. Déſormais nous ne verrons de part & d'autre que des éclats. D'un côté le caractere le plus indomptable, le cœur le plus prevenu du déſir de régner. De l'autre les eſprits les plus ardens à attaquer, & les plus déterminés à vaincre. Ici un Pape jaloux de conſerver l'autorité que la France avoit reconnuë dans lui; là une Compagnie d'hommes de Lettres empêchant l'exercice de cette autorité, parcequ'elle ſervoit à perpétuer le Schiſme. Des deux côtés bien de l'adreſſe & de l'intrigue, plus d'ambition d'une part, & plus de zéle de l'autre : c'eſt le coup d'œil général de tout ce que nous avons à raconter juſqu'à la fin de ce ſiécle.

L'Univerſité de Paris pouſſe le Pape Benoît.
Du Boulai t. 4. p. 786.

On étoit réſolu dans l'Univerſité de Paris à pouſſer le Pape Benoît, juſqu'à ce qu'il eût accepté la renonciation au Pontificat; mais auparavant on voulut le ſommer encore une fois de la parole don-

née dans le Conclave, & confirmée depuis l'élection. Un Docteur, qui n'est point nommé, composa à cet effet un écrit en forme de Lettre, où il remontroit au Pape cinq choses, » L'état du Schisme ; les procédures faites par l'Université ; les » inconvéniens de la voye du Compromis & du » Concile Général ; la force & l'étenduë de la » promesse signée dans le Conclave ; la nécessité » où étoit le Pape d'embrasser la Cession. Et voi- » ci en abregé ce qu'il disoit sur chaque article ».

L'AN 1390.

» 1°. L'état du Schisme. C'est un composé de » quatre sentimens ; les uns tiennent pour le Pape » Urbain, les autres pour Clement, un troisiéme » parti les rejette tous deux, un quatriéme demeure » en suspens, & ne sçait quelle résolution prendre. » De tout ceci il résulte un embarras & une incer- » titude manifeste ; par conséquent une espece d'im- » possibilité de finir la question par voye de juge- » ment ».

» 2°. Les procédures faites par l'Université. » C'est l'examen de toutes les voyes qu'on a cru » propres pour terminer le Schisme. En ceci on » s'est comporté avec beaucoup de circonspection » de maturité & d'égards pour le Pape ».

» 3°. Les inconvéniens du Compromis & du » Concile Général. C'est évidemment s'exposer » à ne rien conclure que d'embrasser l'une ou l'au- » tre de ces voyes. Dans le Compromis quel fon- » dement d'autorité pour les arbitres ? Car il est né- » cessaire qu'un des deux Papes, c'est-à-dire, un » de ceux qui nommera les arbitres, soit un Intrus.

L'AN 1396. » Dans le Concile, quel principe de solidité pour » le motif du Jugement ? Car dans un fait comme » celui-ci, on pourra toujours douter si tel parti que » le Concile prendra est véritablement le mieux » fondé en raisons ».

» 4°. L'étenduë & la force de la promesse signée » par les Cardinaux du Conclave. C'est dans ces » termes qu'elle est conçuë : *Nous nous engageons à* » *prendre tous les moyens qui pourront procurer l'union de* » *l'Eglise, jusqu'à la Cession même inclusivement, si le Sa-* » *cré Collége le juge à propos.* Or quelle duplicité, » quelle supercherie ne seroit-ce point de douter » présentement de la sainteté de cet engagement » ?

» 5°. Enfin la nécessité où se trouve le Pape de » se déterminer à la Cession. C'est sa qualité de » Pere & de Pasteur ; c'est l'édification qu'il doit » aux Fidéles qui la lui impose ».

Sur la fin de sa Lettre, le Docteur déclare ouvertement à Bénoît qu'il sera coupable de Schisme ou même d'Hérésie, s'il rejette la seule voye qui peut ramener la paix dans l'Eglise. Il ajoute ensuite cette menace : » Si vous persévérez dans votre » obstination, nous protestons hautement que nous » ne voulons plus être soumis ni attachés à un hom- » me si opiniâtre dans ses sentimens ». Il paroît assez par ces mots que l'Auteur étoit avoué de tout son Corps, & que l'Université entiere parloit par sa bouche. Cette Lettre, toute barbare qu'elle est pour le stile, ne manque ni de force, ni de justesse. Ce fut-là comme le signal de la guerre qui se fit bientôt après.

Ibid. p. 798.

L'Université prévoyant que le Pape Benoît s'armeroit de foudres & d'anathêmes contre elle, songea d'abord à parer tous ses coups par un appel général au Pape (*a*) futur, seul & véritable Pontife de l'Eglise universelle. L'écrit qu'elle publia à cette occasion contient, en forme de préliminaires, le détail de tout ce qu'on avoit fait jusques-là, pour inspirer à Benoît le désir sincere d'éteindre le Schisme. On y trouve aussi les griefs de l'Université contre ce Pape, & les raisons qui devoient rendre suspects pour toujours ses sentimens à l'égard de l'union. On entre de-là dans l'acte même d'appel dressé sous le nom de Jean de Craon, Prêtre du Diocèse de Laon, Procureur constitué en cette affaire, par le Recteur & par les quatre Facultés. Cette piéce qui est extrêmement longue expose d'abord l'état déplorable de l'Eglise pendant le Schisme; la difficulté qu'on éprouve à se déterminer entre les deux Prétendans à la Papauté; leurs droits respectifs mêlés dans un labyrinthe de questions insolubles; leurs obédiences divisées par nations & par Royaumes, ce qui ne s'étoit jamais vû dans aucun autre Schisme précédent. » Mais, » ajoute t'on, de même que Dieu à suscité autre- » fois Elie & les Prophetes pour vanger sa loi, » Daniel pour défendre Suzanne, Mathathias & les » Machabées pour dégrader les faux Pontifes; ainsi » il est à croire qu'il a ménagé contre le Schisme » les attentions & le zéle de l'Université de Paris,

L'AN 1396.

L'Université appelle de tout ce que le Pape Benoît pourroit faire contre elle.

Du Boulai p. 799.

P. 800

P. 801.

P. 803.

P. 806.

(*a*) Du Boulai & l'Histoire nouvelle de Languedoc disent au *futur Concile*. C'est une méprise.

L'AN 1396. » cette mere de toutes les Sciences, cette ſource » inépuiſable de ſageſſe, cette lumiere brillante, » qui n'a jamais ſouffert d'éclipſe. Il eſt à croire » qu'il a préparé pour la paix de l'Egliſe, le Roi » très-Chrétien, & les Princes de ſon illuſtre Mai- » ſon, dont la gloire eſt de n'avoir jamais adopté » ni le Schiſme ni l'héréſie, de n'avoir jamais ſou- » tenu que les véritables Pontifes, & de s'être » toujours déclarée contre les Intrus. » On rapporte après cela toutes les raiſons qui favoriſent la voye de ceſſion, & l'on y mêle quelques traits

P. 807. Apocryphes de renonciations faites par d'anciens Papes, tels que ſaint Marcellin, Libere, & Leon IX. (*a*) On attaque enſuite toutes les autres voyes dont nous avons parlé ſi ſouvent, la guerre contre l'Intrus, le Compromis, le Concile Général, & l'on prétend qu'aucun de ces moyens ne peut rétablir l'Union. Tout le reſte juſqu'à la concluſion qui contient l'appel, n'eſt qu'une invective contre le Pape Benoît, qu'on accuſe de peu d'amour pour l'Egliſe, d'ambition, de parjure, d'animoſité contre les Docteurs de Paris.

P. 818. Une preuve de ce dernier article, c'eſt dit-on, qu'il protege & qu'il admet à ſa confidence, ce Dominicain téméraire, qui a oſé appeller l'Univerſité de Paris, *fille de Satan*, *mere d'erreur*, *nourrice de diſcorde*. Ce Religieux étoit Jean Hayton Docteur Anglois, que nous avons vû puni de la priſon, pour la liberté de ſes diſcours, pendant l'Am-

(*a*) L'Auteur ajoute le Pape Cyriaque qui ne ſe trouve point dans la liſte des Papes. Jean XII. qui fut dépoſé par un faux Concile en 963. Benoît X. qui fut Anti-Pape,

baſſade des trois Ducs à Avignon. Benoît l'avoit d'abord abandonné, pour calmer le reſſentiment de ces Princes, & des Docteurs qui les accompagnoient ; mais après leur départ, il le dédommagea de quelques jours de captivité, par des graces & par une faveur qui marquoient trop que la punition n'avoit été qu'une affaire de politique. Et c'eſt ce qui picquoit extrêmement l'Univerſité. L'AN 1396.

Le long écrit publié par Jean de Craon, Procureur de cette Compagnie, eſt terminé par un appel en forme au Pape futur, & au Saint Siége Apoſtolique, de toutes les procédures que Benoît avoit faites, ou qu'il feroit dans la ſuite contre l'Univerſité. On peut remarquer dans cet acte & dans la Lettre qui le précéda immédiatement que les Docteurs de Paris regardoient les droits des deux Papes, comme quelque choſe de fort douteux. Ils donnoient à la verité encore le nom de Pape & de S. Pere à Benoît ; mais la formule ſeule de leur appel, marque qu'ils mettoient une grande différence entre lui & un Pape unique, reconnu de tous les Fidéles. Cette réflexion eſt néceſſaire pour prendre le vrai ſens de toutes les procédures que l'Univerſité fit ou conſeilla contre Benoît. Son acte d'appel fut promptement ſignifié à ce Pontife, qui en conçut une indignation, dont les premiers éclats s'annoncerent par une Bulle du 30 de Mai 1396. P. 820.

Le Pape donne une Bulle contre l'appel de l'Univerſité. *Du Boulai Ibid.*

Le Pape y parle de la démarche du Procureur de l'Univerſité comme d'un attentat contre le S. Siége & contre l'Egliſe Romaine, comme d'un

L'AN 1396. Libelle diffamatoire, qui attaque l'autorité Apostolique, & la plénitude de puissance attachée à la dignité du Souverain Pontife. Il déclare de l'avis de ses FF. les Cardinaux, que l'appel est nul & illusoire, & qu'il se réserve à poursuivre suivant les régles de droit le téméraire Appellant & ses Complices. L'Université fut bientôt informée de la Sentence renduë contre elle. Ce qui l'inquiéta le plus, c'étoit d'apprendre que la Bulle avoit été faite & publiée de l'avis des Cardinaux. Pour s'en instruire plus à fond, & en même temps pour s'en plaindre, elle écrivit le 10 de Juillet aux Chefs du Sacré Collége, en les priant de communiquer la Lettre aux autres Cardinaux leurs Confreres.

P. 821.

P. 827.

L'Université interjette encore appel des procédures du Pape.

Mais comme il falloit maintenir dans le Public, l'appel interjetté au Pape futur, les Docteurs ne manquerent pas d'opposer à la Bulle de Benoît un second acte, confirmatif du premier. Ils y protestent que l'Université, leur mere, n'a point manqué de respect pour l'Eglise Romaine; qu'elle a voulu seulement engager le Pape a céder le Pontificat, si son Compétiteur se déterminoit au même parti, & que cette renonciation, après tout, n'auroit rien de fort extraordinaire, puisqu'on trouve plusieurs Pontifes canoniquement élus, qui ont été chassés de leur Siége, ou abandonnés de leur Clergé. » Tels sont, disent-» ils, Benoît V. Benoît VI. Benoît IX. & Anas-» tase II. » Exemples assez mal choisis; car l'expulsion des trois premiers étoit une tyrannie & une

P. 823.

une violence (*a*), & la prétenduë défection du Clergé de Rome ſous Anaſtaſe II. eſt une fable. Il y a plus de ſolidité dans ce qui ſuit. On montre que ſouvent les actes émanés d'un Pape, ont été corrigés par ſon ſucceſſeur. On cite l'exemple de Clement V. qui a ſupprimé la Bulle *Unam ſanctam*, portée par Boniface VIII. contre la France. On en conclut que l'Univerſité à pu eſperer d'un Pape unique & inconteſtable, la réparation des injures qu'elle à reçues de Benoît XIII. & parconſéquent qu'elle a pu appeller de ce Pape, à celui qui gouverneroit dans la ſuite toute l'Egliſe.

L'AN 1396.

p. 824.

L'appel de l'Univerſité étoit un premier coup porté à la Puiſſance Pontificale d'Avignon. Bientôt après on parla de ſouſtraction d'obédience: démarche qui devoit être bien plus ſenſible au Pape Benoît. On la propoſa à l'occaſion d'une Ambaſſade que le Roi de Caſtille envoya en France, au commencement de 1397. Deux Evêques & quelques Seigneurs d'Eſpagne étoient chargez d'expoſer au Roy Charles VI. & à ſon Conſeil, ce que D. Henry leur maître avoit réſolu de concert avec ſon Clergé, touchant l'Union de l'Egliſe. Ces Envoyés prirent leur route par Avignon, & ils eurent la foibleſſe de ſe laiſſer corrompre par les promeſſes & par les préſens du Pape; en ſorte que quand ils furent à Paris, & qu'ils parurent devant le Roi, on n'entendit de leur bouche qu'une déclaration générale & aſſez équivoque de l'affec-

L'AN 1397.
On commence à parler de la ſouſtraction d'obédience.
Hiſt. Anon. p. 359.
Jean Juv. p. 129.

(*a*) Benoît IX. fut chaſſé & rétabli à pluſieurs répriſes. Enſuite il ſe démit lui-même, & ayant voulu rentrer dans le S. Siége après ſa démiſſion, il fut alors Anti-Pape.

L'AN 1397. tion que le Roi de Castille avoit pour la paix de l'Eglise. Du reste, nulle mention de l'Assemblée tenue en Espagne, ni de la préférence que D. Henry donnoit à la voye de Cession sur toutes les autres. On fut peu satisfait d'une telle députation ; & déja on murmuroit à la Cour contre le Patriarche d'Alexandrie, Simon de Cramaud, chef de l'Ambassade envoyée en Espagne, vers le milieu de l'année précédente. Simon à son retour avoit fait entendre que le Roi de Castille étoit du Sentiment de la France, sur le point Capital de la négociation, c'est-à-dire sur la Cession qu'on vouloit exiger des deux Pontifes. Rien de tout cela ne paroissoit dans le discours des Ambassadeurs Castillans qu'on venoit d'entendre : occasion par conséquent de soupçonner la fidélité ou l'attention du Patriarche. Mais ce Prélat trouva moyen de se justifier parfaitement, & de confondre du même coup les infidéles Députez de Castille. Il se donna tant de mouvemens, qu'il fit tomber entre ses mains leurs instructions, & il parut par ces piéces, argument le plus authentique qu'on pouvoit souhaiter en ce genre, que le Roi de Castille étoit tout entier dans les vues de la France, par rapport à l'extinction du Schisme. Les Ambassadeurs Espagnols, couverts de confusion, montrerent assez d'où partoit la supercherie. L'Université députa sur cela au Roi : l'Orateur qui étoit le Docteur Courtecuisse, prouva en présence de toute la Cour, qu'il falloit ôter à Benoît le moyen de séduire dorênavant les Ministres Etrangers, où de se faire des créatures dans

L'AN 1397.

le Royaume ; que la vraye façon de le réduire étoit de se soustraire à son obéissance, en ce qui regardoit la Collation des Bénéfices & la perception des décimes, & que le Roi étoit supplié d'employer, pour le bien de l'Eglise, ce remede également facile & puissant. Le Roi gouta assez cet avis, il en traita une autre fois dans son Conseil, il entendit les raisons qu'on pouvoit y opposer ; mais quoiqu'on se réunit enfin dans la pensée que cette soustraction étoit comme nécessaire, on fut encore quelque-temps sans l'embrasser. On crut apparemment qu'il falloit envoyer auparavant à Rome & à Avignon l'Ambassade concertée depuis peu avec le Roi d'Angleterre.

Ambassade des Rois de France, d'Angleterre, & de Castille au Pape Benoît.

Hist. Anon. p. 360.

On exécuta effectivement ce projet. Le Roi de Castille joignit ses Envoyés à ceux de France & d'Angleterre, & tous ensemble, ils allerent d'abord se présenter devant le Pape Benoît. Les François, attachés de tout temps à cette obédience, porterent la parole. Leurs demandes roulerent uniquement sur la Cession qu'on prioit le Pape d'accepter, & comme on s'apperçût qu'il ne donnoit encore que des réponses ambiguës, on lui dit nettement que s'il n'entroit au plutôt dans les vuës qu'on lui proposoit, les Princes, dont il voyoit les Ambassadeurs, prendroient des mesures pour supprimer ce qui servoit d'aliment au Schisme. C'étoit insinuer assez clairement la soustraction d'obédience, par rapport à la collation des Bénéfices. Benoît répondit qu'il n'étoit pas suffisamment persuadé qu'il dût accepter la Cession ; que c'étoit la ma-

L'AN 1397. tiére d'un plus long examen; qu'il en conféreroit avec les Cardinaux, & qu'il feroit sçavoir son intention aux Rois leurs Maîtres. Les mêmes Ambassadeurs allerent de-là à Rome, & les Anglois se mirent alors à la tête de la Commission, parcequ'ils reconnoissoient Boniface. On traita avec ce Pape comme on avoit fait avec son Adversaire, & l'on en remporta une réponse toute semblable. Ainsi les Ambassadeurs n'eurent rien autre chose à rapporter à leurs Maîtres, si-non qu'ils avoient trouvé deux Papes, plus jaloux de goûter les avantages temporels de leur dignité, que de procurer la paix au monde Chrétien. C'est la réfléxion de l'Auteur Contemporain, à qui nous devons tant de détails sur le Regne de Charles VI. Cet Auteur compte parmi les Députés François, les Docteurs Gilles des Champs, & Jean de Courtecuisse. Les Mémoires manuscrits du Vatican font mention d'un Hermite François, nommé Robert, qui se joignit apparemment aux autres Envoyés, & qui exhorta plus que personne le Pape Boniface à prendre la voye de la renonciation, faisant espérer que Benoît s'y réduiroit aussi, & montrant avec force que les Puissances de la Chrétienté, fatiguées de tous ces délais, se retireroient enfin de l'obéissance de l'un & de l'autre, s'ils ne cédoient le Trône Apostolique qu'ils ne pouvoient occuper tous deux.

La même Ambassade à Rome.

Hist. Anon. p. 361.

Ap. Rain. 1397. n. 3. & 4.

Boniface, si nous en croyons la relation de l'Hermite, fit assembler ses Cardinaux & les Prélats de sa Cour, pour prendre leur avis sur la question présente. Le résultat de la délibération fut qu'il falloit

Sage conseil qu'on donne à Boniface.

gagner les Princes de l'autre obédience, en leur promettant de ſe conformer à leurs intentions, ſans en excepter même les Conférences avec eux, en quelque endroit de leurs Etats qu'ils vouluſſent les tenir. » Par-là, diſoit-on au Pape, vous mettrez » votre Ennemi dans ſon tort. Car il n'aura garde » de faire les mêmes avances, & c'en ſera aſſez » pour déterminer les Princes de ſon parti à paſſer » dans le vôtre ». Boniface approuva fort ce conſeil, & il faut avouer que depuis le Schiſme, il ne s'étoit rien dit encore de ſi ſage, ni de ſi proportionné à la ſituation des affaires. Boniface n'avoit qu'à marquer un peu de complaiſance pour le ſentiment des Princes: Benoît, que ſon caractere ambitieux rendoit incapable d'en faire autant, ſe ſeroit attiré l'indignation de tout le monde, & Boniface auroit rappellé à lui ſans effort toutes les parties de l'Egliſe diviſée. On peut aſſurer, vû l'état des choſes, que l'évenement étoit immanquable. La famille du Pontife vint traverſer des meſures ſi bien priſes. Sa mere, ſes freres, & ſes oncles lui dirent qu'il ſeroit la dupe de ſa docilité; que la France, par la ſupériorité de ſa puiſſance & par l'avantage de ſes alliances, donnoit le mouvement à tous les autres Etats de la Chrétienté; qu'ainſi le Pape ſe verroit à la merci du Roi Charles VI. des Princes ſes oncles, & de l'Univerſité de Paris, & que comme l'ambition de cette Couronne étoit de retenir le Trône Pontifical, qu'elle avoit poſſedé ſi long-temps, Boniface coureroit grand riſque de perdre ſa fortune & ſon rang. Ce danger, tout

L'AN 1397.

Ce Conſeil n'eſt pas ſuivi.

L'AN 1397. chimérique qu'il étoit, parut au Pape un malheur présent. Il s'en tint à la réponse la plus courte, qui étoit de dire, que la dignité suprême appartenoit incontestablement à lui seul, & que jamais il n'y renonceroit. C'est, au rapport de S. Antonin, ce qu'il avoit déja répondu, au mois de Septembre de l'année précédente, à des Envoyés de France, de Castille, de Navarre, & d'Arragon qui le pressoient d'abdiquer le Pontificat. Nous ne sçavons si ce S. Docteur, qui n'a écrit son Histoire que vers le milieu du siécle suivant, ne mêle point la prétenduë Ambassade de Septembre 1396. avec celle que nous rapportons ici, d'après l'Historien de Charles VI.

S. Anton. t. 3. tit. 22. c. 3. parag. 2.

Toutes les négociations avec les deux Papes sont inutiles.

Rain. 1397. n. 6.

Quoiqu'il en soit, toutes ces négociations furent inutiles par l'évenement. Le Pape d'Avignon tenta contre son Rival une autre voye qui ne réussit pas mieux. D. Martin, nouveau Roi d'Arragon, vint cette année rendre visite à ce Pontife, dont il soutenoit les prétentions, plus que personne, à cause des liaisons de la patrie. Dans les Conférences qu'ils eurent ensemble à Avignon, vers le temps de Pâques, ils dresserent le plan d'une conjuration contre Boniface. Ils ne prétendoient rien de moins que d'arrêter sa personne, & de le forcer à quitter la Papauté. Pour y réussir, Benoît devoit passer en Italie, s'avancer jusqu'a Rome, soutenir les mouvemens que le Comte de Fondi promettoit d'exciter dans la Ville, par les intelligences qu'il y entretenoit. Le Roi d'Arragon étoit le nœud de tout le complot: son argent, ses forces, ses liaisons avec

Conjuration de Benoît contre Boniface.

les ennemis de Boniface, présentoient l'entreprise sous un jour favorable ; mais Benoît se manqua à lui-même. Les affaires qu'on lui suscitoit en France l'empêcherent de partir, & les Complices de l'intrigue en Italie ne voulurent rien tenter sans lui. L'AN 1397.

Attachement du Roi d'Arragon à Benoît.

Le Roi d'Arragon, de retour dans ses Etats, montra combien il étoit attaché au Pape Benoît, par les commencemens de brouilleries qu'il y eut à cette occasion, entre lui & le Roi de Castille. D. Henry, dans une grande assemblée tenuë à Salamanque, avoit encore déclaré que la Cession des deux Papes étoit le seul remede aux maux de l'Eglise. Le Roi d'Arragon, picqué de cette déclaration, lui envoya deux Ambassadeurs, pour lui reprocher son dévouement trop marqué aux inclinations de la France, en ce qui regardoit l'affaire du Schisme. Il ajoutoit dans une Lettre, dont il avoit chargé ses Envoyés, que Benoît n'étoit point opiniâtre, comme ses ennemis vouloient le persuader, & qu'il consentoit à traiter avec Boniface, pour trouver les moyens de pacifier l'Eglise. Le Roi de Castille fut d'abord ébranlé de ces remontrances, & il consentit qu'on tentât la voye de Conférence entre les deux Compétiteurs ; mais bien-tôt, sur les représentations des plus sages de son Conseil, il en revint au premier avis ; & de Salamanque, où il étoit encore le 10 de Septembre, il récrivit au Roi d'Arragon une longue Lettre, qui est une justification de sa conduite, & un détail des motifs qui favorisent la Cession, préférablement aux autres voyes proposées pour finir le Schisme.

Rain. 1397. *n.* 7. *& seqq.*

L'AN 1397.

En France la voye de cession éprouve quelques contradictions.

En France, quoique la Cession fut autorisée de tout ce qu'il y avoit de Grand dans l'Etat & dans l'Eglise, il se trouvoit cependant des esprits que l'envie de contredire, ou l'intérêt de plaire au Pape Benoît, armoit contre ce moyen de pacification. Comme l'Université de Toulouse n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit fait dans l'Université de Paris, on se permettoit en Languedoc, plus qu'ailleurs, de parler & d'écrire contre la voye de Cession. Le Roi en ayant été informé, crut devoir empêcher des éclats capables de troubler la tranquilité publique, & injurieux d'ailleurs à son autorité. Il manda au Sénéchal de Roüergue de réprimer par la rigueur des Loix, & par la sévérité des châtimens, ceux qui oseroient parler ou écrire de maniére *à donner empêchement à ladite voye de Cession, ou aux moyens de la pratiquer.* L'Ordonnance est du 12 de Septembre.

Anecdot. t. 2. p. 1151 & seqq.

Le Roi fait sa fille Religieuse à Poissi.

Hist. Anon. p. 243.

Le 8 du même mois, jour de la Nativité de la sainte Vierge, le Roi Charles VI. & la Reine son épouse accomplirent, dans le Monastere des Religieuses de Poissi, le vœu qu'ils avoient fait de consacrer à Dieu la Princesse Marie leur fille. Ce vœu avoit suivi de près la naissance de cet enfant, & le premier accès de la maladie du Roi. L'objet de ce Prince, en faisant cette consécration, étoit d'obtenir de Dieu le rétablissement de sa santé. A peine la petite Princesse eut-elle atteint l'âge de cinq ans, qu'on la mena à Poissi, pour la préparer au sacrifice; car on ne prétendit pas qu'à cet âge l'engagement fût irrévocable. La Cérémonie étoit tou-

chante

chante & magnifique, l'Evêque de Bayeux, accompagné de tout le Clergé de la Cour, y officia, & le Roi & la Reine y parurent ſuivis d'un grand nombre de Seigneurs. Le Sire d'Albret portoit la Princeſſe vêtuë dun manteau Royal, & couronnée d'un riche Diadême. Ainſi parée, elle ſe préſenta au Chapitre des Religieuſes, où le Directeur de la Communauté lui propoſa les vœux de la Religion & les Regles de l'Ordre. Elle répondit avec beaucoup de grace & de modeſtie, qu'elle s'y ſoumettoit; & dans le moment la Supérieure, qui étoit ſœur du Duc de Bourbon, lui ôta ſes ornemens Royaux, pour la revêtir des habits de la Religion. On chanta enſuite la Meſſe ſolemnelle, & l'Evêque bénit la nouvelle Religieuſe, capable déja par ſes inclinations vertueuſes d'édifier cette Maiſon, & digne dans la ſuite de véritables éloges, pour avoir perſévéré dans ſa ſolitude, malgré les établiſſemens avantageux que le monde lui offroit. Marie fut recherchée en mariage par le Prince de Bar; elle fut accordée au Roi d'Angleterre Henry IV. Mais accoutumée dès l'enfance à mépriſer les grandeurs mondaines, elle proteſta toujours que puiſque le Roi ſon pere l'avoit deſtinée de ſi bonne heure à l'état Religieux, elle ne le quitteroit jamais. Elle fit ſa Profeſſion à ſeize ans, & après avoir été l'exemple de ſa Communauté, pendant pluſieurs années, elle en fut Prieure, & gouverna cette Maiſon juſqu'à ſa mort. On voit encore ſon Tombeau à Poiſſi.

L'AN 1397.

Dans la Cérémonie de ſa premiere Conſécration, faite par le Roi & par la Reine en perſonne,

L'AN 1397. il arriva une petite contestation, dont nous parlons ici, pour montrer les usages de ce temps-là, & l'esprit de bonté & de libéralité qui faisoit le caractere de Charles VI. La Prieure de Poissi ayant donné à la Princesse l'habit simple & pénitent, tel que le portoient les autres Religieuses, on réserva les dépouilles magnifiques qu'elle avoit apportées du siécle, pour les appliquer à la décoration de l'Eglise. C'étoit une coutume observée de tout temps dans ce Monastere, & cela bien épuré de toute vuë d'intérêt n'avoit rien que de louable. Dans le cas présent, il se trouvoit une circonstance dont apparemment on n'avoit pas vû beaucoup d'exemples. La Princesse Marie s'étoit présentée avec une Couronne d'or, toute couverte de perles, & tirée du Trésor de S. Denis, pour servir à la magnificence de la Fête. La Prieure de Poissi prétendit que ce riche ornement, faisant partie des dépouilles de la nouvelle Religieuse, on devoit l'appliquer, comme le reste, au profit de l'Eglise du Monastere. L'affaire fut débatuë avec chaleur, & il n'y eut que le Roi qui put terminer le différent, en dégageant la précieuse Couronne, par une somme de six cens écus d'or qu'il donna aux Religieuses.

On employe les opérations magiques pour guérir le Roi.

La santé de Charles VI. étoit toujours un sujet d'inquiétude & d'allarmes. Ce Prince Religieux n'employoit pour sa guérison que les remedes naturels, les prieres & les aumônes; mais tous ceux qui approchoient sa personne n'avoient pas le même fond de Religion. Nous avons déja vû qu'on s'étoit permis les opérations de la Magie pour le

guérir. Malgré le ſcandale & l'inutilité de ce remede, on y eut recours encore cette année. Le Maréchal de Sancerre, (a) qui reçût à peu près dans le même temps l'épée de Connétable, appella de Guienne deux Religieux Auguſtins, qui ſe picquoient de Médecine & encore plus de Magie. Ce n'eſt pas la ſeule fois qu'il s'eſt trouvé des particuliers vicieux dans un Ordre très-ſaint & très-reformé. L'attention de l'Hiſtoire, en pareilles circonſtances, doit être de peindre les crimes comme des taches perſonnelles, & l'équité demande que les Lecteurs n'attribuent pas au Corps entier, le déſordre & l'infamie de quelques membres corrompus ; c'eſt par cette réflexion que nous entrons dans la narration ſuivante.

L'AN 1397. *Hiſt. Anon. p. 365.*

Les deux Religieux qu'on fit venir à la Cour, pour traiter le Roi, étoient deux hommes ſans mœurs, ſans conduite, & preſque ſans Religion. On les vit d'abord paroître en habit ſéculier, & avec des maniéres tout oppoſées à la ſainteté de l'état dont ils faiſoient profeſſion. On ne laiſſa pas de les loger commodément au Château de la Baſtille, & l'on eut ſoin que rien ne leur manquât. Quand ils virent le Roi, ils dirent que ſon mal venoit d'un ſortilége ; mais qu'ils ſçauroient bien l'en délivrer par la force de leur art. Ils commencerent leurs opérations par la diſtillation de certaines eaux auſquelles ils mêloient de la poudre de perles, & ils faiſoient prendre cette potion au

Deux Religieux Auguſtins entreprennent de guérir le Roi.

(a) Les traits de vertu que nous citerons dans la ſuite, de ce Seigneur, prouvent, ce ſemble, qu'il fut trompé dans le choix de ces deux prétendus Médecins.

L'AN 1397.

Prince malade. Cela parut aux Médecins un remede innocent, & ils ne l'empêcherent pas : mais les Imposteurs employoient, plus que toute autre chose, certaines paroles magiques qui scandalisoient fort les gens de bien. On craignoit avec raison que ces pratiques d'un art proscrit par la Loi de Dieu, n'irritassent le Ciel, au lieu de procurer du soulagement au Roi.

Le Peuple a recours aux priéres.

Cependant les peuples recouroient aux prieres. Pendant tout le mois de Juin de cette année 1397. on fit des Processions générales ; on porta même le S. Sacrement autour de l'Hôtel Royal de S. Paul. Le Roi se porta mieux vers la mi-Juillet, & il alla aussi-tôt en rendre des actions de graces à Dieu dans l'Eglise de Notre-Dame ; mais sa joye & celle de la Cour fut de courte durée. Quelques jours après, il sentit que sa raison s'égaroit, & comme il craignoit extrêmement que dans l'accès du mal il ne se portât à quelque violence, il pria qu'on lui otât son couteau, & que tous ceux qui l'approcheroient parussent devant lui sans armes. L'attaque fut si violente qu'il témoigna, dans un intervalle de connoissance, que la vie lui étoit infiniment dure, & il ajouta, d'un air qui fit verser des larmes à tous ses Officiers : » Si quelqu'un de vous » est coupable de mes souffrances, je le conjure » au nom de J. C. de ne me pas tourmenter da- » vantage, & de hâter le moment de ma mort. » Dans l'extremité où il se trouvoit, quelques personnes de la Cour s'adresserent aux deux Augustins, pour sçavoir d'où pouvoit venir cette rechû-

Le Roi retombe malade.

te. Ces hommes ſans conſcience l'attribuerent encore au maléfice, & ils conſeillerent d'arrêter deux bas Officiers, l'un de la garde-robe du Roi, l'autre de l'Hôtel du Duc d'Orléans. On le fit auſſi-tôt, dans l'eſperance de tirer quelques lumiéres ſur le prétendu ſortilége. Les accuſez ſe juſtifierent aiſément, & dès le lendemain on les mit en liberté. Si l'on n'eut pas été prévenu d'une eſtime ridicule pour la capacité des deux Avanturiers, cette calomnie ſuffiſoit pour les démaſquer. A la faveur de la crédulité publique, ils continuerent à ſe donner pour des hommes qui ſçavoient commander aux Démons, & qui découvroient les choſes les plus cachées. Ils vivoient pendant ce temps là, au Château de la Baſtille, avec une licence qu'on ne pouvoit tolérer long-temps : ce qui acheva de les perdre fut une calomnie atroce qu'ils ſe permirent contre le premier Prince du Sang.

L'AN 1397.

Hiſt. Anon. p. 398.

Le Roi avoit été tranquille ſur la fin de 1397, quoique ſa tête eut contracté une foibleſſe extraordinaire, qui rendit dans la ſuite les accès plus fréquens & plus fâcheux. Mais pendant le Carême de 1398, & dans une action d'éclat, dont nous parlerons bientôt, ſon mal le reprit. On queſtionna encore les prétendus Devins, qui dirent toujours que c'étoit l'effet d'un enchantement. Preſſés d'en découvrir l'Auteur, ils oſérent nommer le Duc d'Orléans, frere du Roi. Une accuſation de cette eſpece fit frémir d'horreur. On demanda la preuve, on fit paroître l'appareil des tourmens, pour l'extorquer; mais les Accuſateurs, ſeuls cou-

L'AN 1398.

L'AN 1398. pables, déclarérent qu'ils avoient inventé cette calomnie. Ils y ajouterent le détail de toute leur vie, qui n'étoit qu'un tissu de sacriléges, d'opérations magiques & d'infamies. Comme ils étoient Prêtres & Religieux, on les mit dans les prisons de l'Evêché. L'instruction de leur procès fut faite par le Juge Ecclésiastique; & tout examiné, on conclut qu'il falloit les livrer au bras séculier. Dans ce tems-là & longtems encore après, on n'exécutoit à mort aucun Ecclésiastique, revêtu des saints Ordres, sans le dégrader d'abord. La dégradation de

Ibid p. 399. ceux-ci se fit le 30 d'Octobre 1398 avec beaucoup de cérémonie. On mena les coupables en place de Gréve, ils avoient les mains liées, des Mitres de papier en tête, & sur le dos un écriteau où leurs crimes étoient énoncés. L'Evêque de Paris, accompagné de six autres Prélats & de plusieurs Ecclésiastiques, se rendit dans la même place, où l'on avoit dressé un échaffaut assez proprement orné, pour lui & pour sa compagnie. Près delà il y en avoit un autre pour les deux Criminels. Ils n'y furent pas plutôt montés, qu'un Docteur en Théologie, nommé Gilles d'Apremont, prit la bénédiction de l'Evêque, & leur fit une exhortation sur l'énormité de leurs crimes, montrant que ceux qui adhéroient aux mêmes erreurs, *étoient hérétiques & pires qu'hérétiques, parceque c'étoit*

Ibid. *renoncer au mérite de la foi.* Ce Sermon achevé, l'Evêque dit à ces malheureux : « Puisque vous avez » profané par des actions infâmes le plus glorieux » caractere de notre Religion, nous vous déclarons

»indignes de la Communion des Fidéles & de »toute fonction Ecclésiastique.» Après quoi, les Prêtres de la suite de l'Evêque les revêtirent de tous les habits des saints Ordres, & en cet état, les mains jointes devant l'Evêque, ils confesserent volontairement & distinctement tous leurs crimes. Cette confession faite, l'Evêque les fit approcher l'un après l'autre, il leur mit le Calice en main, & le retirant sur le champ : *Nous t'otons*, dit-il à chacun d'eux, *le Calice dans lequel tu avois coutume de consacrer le Sang du Seigneur*. En même tems il ordonna qu'on les dépouillât de la Chasuble : il en fit de même à l'égard du Missel, de la Dalmatique, de la Tunique & de l'Aube, en un mot de tous les ornemens de la Cléricature. En quoi on suivit ponctuellement la disposition du Pontifical Romain, qui ordonne que la dégradation d'un Prêtre se fasse en lui ôtant tous les ornemens, depuis la Chasuble qui est la marque du Sacerdoce, jusqu'au Surpelis qui est l'habit des simples Clercs. L'Evêque commanda aussi qu'on leur raclât les doigts qui avoient reçu l'Onction sacerdotale, & qu'on les lavât d'une liqueur préparée à cet effet. Ensuite ayant répété qu'il les privoit de tout état & de toute fonction Cléricale, il les livra aux Archers du Prevôt, qui les conduisirent ignominieusement par les ruës, s'arrêtant à tous les carrefours, pour y faire la lecture des crimes dont ils avoient été convaincus. Enfin on les ramena à la Gréve, & après une longue Confession qu'on leur permit de faire, ils furent décapités. On mit leurs

L'AN 1398.

L'AN 1398. têtes au bout de deux lances, & leurs corps en quartiers, qu'on exposa aux principales entrées de Paris. Telle fut la punition de ces deux misérables, dont l'un s'appelloit Pierre, & l'autre Lancelot. » Exemple, ajoûte l'Auteur Contemporain, qui dût » servir d'instruction aux autres malfaiteurs & aux » sorciers, qui trompoient le Public par leur su» perstition.

Le Roi déclare qu'on accordera désormais des Confesseurs aux Criminels.

Hist. Anon. p. 361.

La permission qu'on donna à ces deux coupables de se confesser, avant que de subir le dernier supplice, fut l'effet d'une Ordonnance que Charles VI. avoit portée le 2 de Février de l'année précédente. On a vû dans cette histoire que le Pape Grégoire XI. s'étoit plaint au Roi Charles V. du refus qu'on faisoit de la Confession aux Criminels condamnés à mort; abus ancien qui regnoit en France, malgré toutes les raisons de charité & de justice, qui en sollicitoient l'abolition. Quoique le sage Roi entrât fort dans les vuës du Pape, il ne put cependant établir l'usage contraire, en sorte du moins qu'on s'y conformât dans tous les Tribunaux du Royaume. Enfin le Seigneur de Craon s'étant converti, après l'attentat commis en la personne du Connêtable de Clisson, & voulant réparer son crime, obtint du Roi une Déclaration, qui ordonnoit que dans toutes les terres de la domination Françoise, on donneroit désormais des Confesseurs à ceux qui seroient condamnés à mort par la Justice. La Loi fut publiée & reçuë par-tout. Pierre de Craon mit le sceau à la bonne œuvre, par un monument qu'on crut être une partie de la pénitence qui lui

lui avoit été imposée par son Confesseur. Il fit élever auprès du gibet de Paris une croix de pierre, ornée de ses armes. C'étoit-là que les Confesseurs devoient entendre les coupables, & afin qu'une si sainte Institution ne tombât point faute de Confesseurs, il donna un fonds aux Cordeliers, en les chargeant à perpétuité de rendre ce devoir de charité aux Criminels.

L'Empereur Venceslas vient en France.

L'action d'éclat dont nous avons dit ci-dessus, que le Roi ne pût voir la fin, à cause d'une nouvelle attaque de son mal, fut une visite que lui rendit Venceslas Roi de Bohéme & Empereur, ou Roi des Romains, comme on parloit alors, parcequ'il n'avoit point été couronné par le Pape. Charles VI. dans le dessein d'avancer la Paix de l'Eglise, s'étoit donné beaucoup de mouvemens pour attirer Venceslas en France; & comme il n'étoit pas à propos que cette entrevuë parut uniquement destinée à traiter de la fortune des deux Papes, on avoit répandu dans le Public que ces Princes devoient conclure ensemble le mariage de la niéce de l'Empereur, fille du Marquis de Moravie, avec le (a) fils du Duc d'Orléans : alliance qui fut effectivement traitée entre eux; mais comme par occasion, & dans le rang des articles les moins importans. L'objet capital étoit de réduire les deux Papes à la voye de Cession tant célébrée en France, & approuvée encore l'année précédente dans

Froissart. vol. 4. c. 91.
Hist. Anon. p. 372.

(a) Froissart dit, entre le fils du Marquis de Brandebourg & la fille du Duc d'Orléans. Le P. Daniel dit, entre la fille du Marquis de Moravie & le Duc d'Orléans. C'est peut-être une faute d'impression dans celui-ci. On sçait que le Duc d'Orléans étoit alors marié à Valentine de Milan.

L'AN 1398. une diette qu'avoient tenu les Princes d'Allemagne à Francfort.

Niem l. 2. c. 33. Spond. 1398 n. 1.

Le Pape Boniface, allarmé du voyage de Venceslas en France, tacha de l'en détourner par une Lettre, où il prétendoit prouver qu'il étoit indécent que le Roi des Romains, toujours attaché jusqu'ici à l'obédience du légitime Pontife (c'est-à-dire, de lui Boniface) fit les premiers pas pour traiter avec le Roi de France, protecteur déclaré de l'Anti-Pape. Il y eut aussi parmi les Souverains d'Allemagne, un Electeur qui écrivit sur le même ton à l'Empereur. C'étoit Robert de Baviere, Palatin du Rhin, qui fut élû Empereur après la déposition de Venceslas. Robert disoit dans sa Lettre, que l'Empereur feroit sagement de se dispenser, s'il étoit possible, de cette entrevuë avec le Roi Charles VI. parcequ'il s'exposoit par-là à offenser le Pape Boniface, & à donner trop d'avantage à la Cour de France, déja si fiére d'avoir attiré l'Angleterre à son sentiment; que si cependant il ne pouvoit avec honneur rompre la Conférence, il devoit s'y conduire avec de grandes précautions, par exemple, mener avec lui plus de gens de Lettres & de bon conseil qu'il n'en avoit alors auprès de sa personne, ne s'engager à aucun renouvellement d'alliance ou de ligue sans le consentement du corps Germanique, se défier des François comme de gens qui cherchent à s'emparer de l'Empire, se défendre de leurs poursuites & de leurs artifices, en récriminant contre les Usurpations qu'ils ont faites de Savone, de Genes

Anecdot. t. 2. p. 1172 & sqq

& de plusieurs terres d'Italie, qui sont des Fiefs de l'Empire. L'Electeur venant ensuite à l'affaire du Schisme disoit à Venceslas : » Contentez vous, » Seigneur, de répondre au Roi de France & à » ses Ministres que ni vous, ni le feu Empereur » votre pere, n'avez jamais contribué à former cette » funeste division entre les Fidéles; que vous vous » êtes accordez à reconnoître d'abord pour vrai » Pape, celui que les Cardinaux avoient annoncé » comme tel dans toutes les Cours de l'Europe; » & que si depuis ce temps-là, ces Prélats ont fait » une Election Schismatique, c'est à eux & à leurs » Sectateurs de réparer un mal dont ils sont seuls » coupables. Sur-tout, ajoutoit-il en finissant, ne » consentez point à la voye de Cession; sistême » injurieux à l'Eglise, offensant pour la mémoire » de l'Empereur votre pere, & dangereux pour » votre propre dignité. Car enfin si vous aban- » donniez le Pape Boniface, qui est-ce qui ne seroit » pas tenté de vous dire qu'on n'est plus obligé de » vous obéir, puisque vous ne rendez plus obéis- » sance à celui qui a confirmé votre élection à l'Em- » pire ? » Il est aisé de s'appercevoir que cette Lettre est d'un homme mal affectionné à la France, très-attaché à l'obédience de Rome, & peut-être bien aise de jetter déja les fondemens du dégré suprême où il fut élevé deux ans après.

L'AN 1398.

Au-reste à l'occasion des désirs ambitieux qu'il attribuë à la France, principalement à l'égard de la Couronne Impériale, Robert de Baviere rapporte un trait qui ne se trouve point ailleurs. Il dit qu'au

Ibid. p. 1174.

L'AN 1398. commencement du Schiſme, lorſque les Cardinaux retirez à Fondi ſongerent à faire un Anti-Pape, ils écrivirent au Roi de France Charles V. pour lui offrir le Pontificat, & que ce Prince qui avoit perdu, depuis quelques mois, la Reine ſon épouſe, auroit accepté leur offre, s'il n'avoit eu au bras un mal qui le mettoit hors d'état de célébrer la Meſſe. Il ajoute que ſi Charles V. ſe fut trouvé Pape, il y a bien de l'apparence qu'il auroit fait ſon fils Empereur, tranſportant ainſi la dignité Impériale, de l'Allemagne en France. Il y a dans cette Anecdote quelques circonſtances véritables, par exemple, l'état de viduité où étoit Charles V. au commencement du Schiſme, & la playe qui lui étoit reſtée au bras, depuis qu'il avoit été empoiſonné par le Roi de Navarre; mais tout le reſte paroît avancé ſur des bruits populaires. D'abord on ne trouve, ſur un fait de cette conſéquence, que le ſeul témoignage de cet Electeur, qui écrivoit en Allemagne, vingt ans après l'Election du Pape Compétiteur d'Urbain VI. Enſuite quelle preuve à-t'on que Charles V. fut hors d'état de célébrer, à cauſe de la fiſtule qu'il avoit au bras? Nous avons remarqué ailleurs, ſur la foi d'un manuſcrit authentique, que ce Prince ayant perdu la Reine Jeanne de Bourbon ſon épouſe, conçût le deſſein de ſe faire Prêtre, quand ſon fils ſeroit en âge de gouverner; apparemment qu'il n'auroit pas formé ce projet, s'il eut été incommodé du bras, juſqu'au point de ne pouvoir pas dire la Meſſe, & cette ſeule raiſon ſuffit, à ce qu'il ſem-

Mſ. de Chriſt. de Piſan.

ble, pour détruire la narration de l'Electeur Palatin. Quant à ce qu'il ajoute, qu'étant Pape, le Roi Charles V. auroit bien pû mettre la Couronne Impériale sur la tête de son fils, on ne conçoit pas que ce Monarque, si modéré & si Religieux, se fut jamais déterminé à détrôner l'Empereur Charles IV. son oncle, ou Venceslas son cousin germain. Il chérissoit toute cette Maison de Luxembourg, attachée depuis long-temps aux intérêts de la France, & il donna des marques bien sensibles de son affection pour elle, dans la magnifique réception qu'il fit à l'Empereur en 1378, l'année même de l'élection des deux Papes Urbain VI. & Clement VII.

L'AN 1398.

Quoiqu'il en soit de ce trait singulier, & de tous les raisonnements contenus dans la Lettre de Robert de Baviere, l'Empereur Venceslas bien-loin d'éluder l'entrevuë, hâta son départ pour la France. Le Roi l'envoya recevoir sur la frontiere par le Duc d'Orléans, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. C'étoit à Reims que les deux Souverains devoient conférer ensemble. Le Roi s'y rendit le 22 de Mars, pour preparer à Venceslas une entrée digne de la Majesté Impériale, & de la magnificence Françoise. L'Empereur arriva le lendemain; on le reçut avec autant d'ordre & de splendeur, que Charles V. en avoit fait paroître à l'entrée de Charles IV. pere de Venceslas. Le Roi y ajouta la prodigalité, défaut qui lui étoit assez ordinaire, mais qui mérite presque des éloges dans un grand Roi. On logea l'Empereur au Pa-

Hist. Anon. p. 371.

L'Empereur & le Roi s'abouchent ensemble à Rheims.

L'AN 1398. lais Abbatial de S. Remy dont les appartemens étoient parés des meubles les plus précieux. Venceslas en y entrant fut frappé d'y voir briller l'or de toutes parts, ces lieux lui parurent décorés comme par enchantement; mais il fut bien plus surpris, dit l'Historien anonyme de Charles VI. lorsque Robert de Boissai lui dit: » Seigneur, puisque tout » ceci vous plait, le Roi mon maître vous le donne. Il vous prie d'avoir pour agréable ce petit » présent, & de lui faire l'honneur de dîner demain » avec lui. » L'Empereur accepta le présent & l'invitation. Le Roi qui logeoit au palais de l'Archevêque, fit préparer un festin splendide pour le lendemain 25 de Mars. C'étoit la Fête de l'Annonciation: Charles toujours plein de respect pour les solemnités de l'Eglise, passa la matinée en exercices de piété. Pendant ce temps-là les Ducs de Berry & de Bourgogne allerent à l'Abbaye, pour y prendre l'Empereur & l'amener à l'Archevêché; mais on leur dit qu'il ne pouvoit s'y rendre, parcequ'il s'étoit enyvré dès-le matin. Il n'étoit pas nouveau pour ces Princes que Venceslas, avec peu de genie, beaucoup de férocité, & nul talent de gouverner, avoit encore les inclinations tournées à l'yvrognerie & à la crapule. C'étoit cependant là une avanture à laquelle ils ne s'attendoient pas, & il faut avouer qu'un Empereur, dans un jour de cérémonie, renversé dès le matin par un excès d'intempérance, étoit un spectacle bien extraordinaire. Le Roi sans se plaindre d'un incident, qui avoit l'air d'une insulte, remit la fête

au jour suivant, & le repas fut d'une somptuosité qui passa tout ce que la Cour Impériale avoit jamais vû. *La vaisselle d'or & d'argent y couroit*, dit Froissart, *à telle largesse, comme si elle eut été de bois*. A la premiere table il n'y eut que l'Empereur, le Roi Charles VI. le Roi de Navarre, & le Patriarche d'Alexandrie, (*a*) qui avoit apparemment officié ce jour là ou le précédent en présence du Roi, & il est remarquable que ce Prélat tenoit la premiere place à la table de ces Princes, selon un usage que nous avons déja observé, par rapport à l'Archevêque de Reims, quand l'Empereur, pere de Venceslas, vint rendre visite à Charles le Sage son Neveu. Le Roi Charles VI. signala encore sa libéralité dans ce festin, & il le fit d'une maniere peut-être sans exemple. Toute la Vaisselle d'or & d'argent qui avoit paru sur les tables, tous les riches ameublemens de la salle du banquet, furent donnez par son ordre à Venceslas & à ses Officiers, & le présent fut estimé deux-cens mille florins d'or.

L'AN 1398.

Froissart vol. 4. c. 91.

On parla ensuite des affaires de l'Eglise. Un Prince du caractere de Venceslas ne devoit pas se rendre fort difficile, après un grand repas. Il convint de tout ce qu'on voulut. L'article principal de la convention fut que Pierre d'Ailli, fait Evêque de Cambray depuis peu, (*b*) iroit à Rome de la part des deux Monarques, pour engager

L'Empereur & le Roi conviennent ensemble de la voye de Cession, par rapport aux deux Papes.

(*a*) Froissart dit de Jerusalem. Nous croyons que c'est Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, Prélat qui suivoit presque toujours la Cour.

(*b*) Les uns disent en 1396, comme Launoi & Dupin : D'autres en 1398, comme l'Auteur de la Gaule Chretienne.

L'AN 1398. Froissart Ibid.

Boniface à laisser faire *une autre élection de Pape.* Ce qui signifioit apparemment la même chose qu'embrasser la Cession. Par le même accord, il étoit réglé que celui des deux Papes, qui résisteroit à la volonté de l'Empereur & du Roi, seroit déclaré déchû de tous ses droits à la Papauté. Le Roi s'engageoit à faire entrer dans les mêmes sentimens, les Rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Castille, de Portugal, de Navarre, & d'Arragon. L'Empereur promettoit la même chose pour le Roi de Hongrie, les Etats de Bohême, & toute l'Allemagne. Ces délibérations furent confirmées par serment, & approuvées par les plus grands Seigneurs de la Cour Impériale & de la Cour de France. On remarque que le Duc de Bourgogne fut le seul des Princes François qui refusa d'y prendre part, quoiqu'il fut à Reims. Sa raison étoit que les Allemans ne tiendroient rien de ce qu'ils auroient promis; qu'ainsi c'étoit un travail & un argent perdu, de traiter avec eux, & de les combler de présens. L'événement fit voir que ce Prince se connoissoit en hommes & en affaires. Le Roi avoit dessein de passer encore quelques jours à Reims avec l'Empereur; mais sentant approcher son mal ordinaire, il reprit la route de Paris, & il laissa faire le reste des honneurs à son frere le Duc d'Orléans.

Hist. Anon. p. 372.

Pierre d'Ailli Ambassadeur à Rome.

Froissart. vol. 4. c. 96.

Pierre d'Ailli fit le voyage d'Italie, comme on en étoit convenu dans l'Assemblée de Reims. Il eut audiance de Boniface à Fondi d'abord, & ensuite à Rome. Ce Pape, de l'avis de ses Cardinaux, répondit qu'il étoit prêt de donner une entiere satisfaction

L'AN 1398.

satisfaction à l'Empereur & aux autres Princes de son obédience, pourvû que l'Anti-Pape, Pierre de Lune, commençât par se démettre de sa prétendue dignité, & qu'on cessât de le reconnoître en France. Cette réponse nétoit pas de nature à satisfaire l'Envoyé, c'étoit bien l'intention de Boniface. Cependant, au premier bruit que l'Empereur & le Roi de France avoient envoyé un Ambassadeur, pour obliger le Pape à se soumettre à leur volonté, les Romains furent allarmés, moins par affection pour la personne de Boniface, que par la crainte de perdre les avantages temporels qu'ils retiroient habituellement de la Cour Romaine, & ceux qu'ils esperoient pendant le Jubilé séculaire, dont le terme n'étoit pas éloigné. Les plus considérables d'entre eux allérent remontrer au Pape, qu'ayant été créé canoniquement, il devoit conserver son rang, & ils lui promirent de le soutenir aux dépens de leurs biens & de leurs vies. » Mes enfans, leur répon-
» dit Boniface, ne craignés rien, comptés que je de-
» meurerai Pape, quelque chose que puissent faire
» l'Empereur & le Roi de France. » Cette réponse rassura les Romains. On dissimula toute-fois avec l'Evêque de Cambray, qui partit bien-tôt après, pour rendre compte de sa commission en Allemagne & en France. Il vit l'Empereur à Coblentz, & tout ce qu'il pût en tirer, c'est que le Roi Charles VI. devoit d'abord soumettre son Pape, *après quoi*, disoit-il, *nous soumettrons le notre*. L'Evêque de retour à Paris exposa toute sa négociation au Roi & à son Conseil. On avoit déja indiqué une Af-

Boniface demande que Benoît cede le Pontificat.

L'AN 1398. ſemblée générale du Clergé de France, pour régler les procédures contre le Pape Benoît. Le rapport de Pierre d'Ailli rendit la Cour plus vive ſur ce projet. On preſſa les Prélats & les Députés des Provinces Eccléſiaſtiques, de ſe rendre à Paris. Nous verrons, dans le livre ſuivant, les opérations de cette Aſſemblée, les coups qu'elle porta à l'autorité du Pape Benoît, & les diverſes ſituations de bonne & de mauvaiſe fortune où celui-ci ſe trouva, ſans jamais perdre ce caractere de fermeté, qui eut été une grande vertu, dans une cauſe meilleure que la ſienne.

Fin du Livre quarante-deuxiéme.



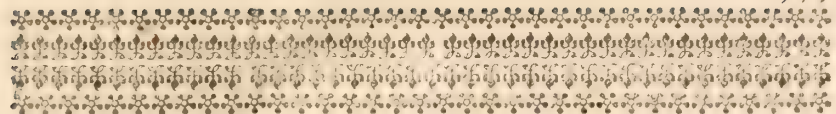


TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE QUATORZIEME TOME,

A

B

C

D

E

H

R

T

V

Fin de la Table du quatorziéme Tome.

